This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

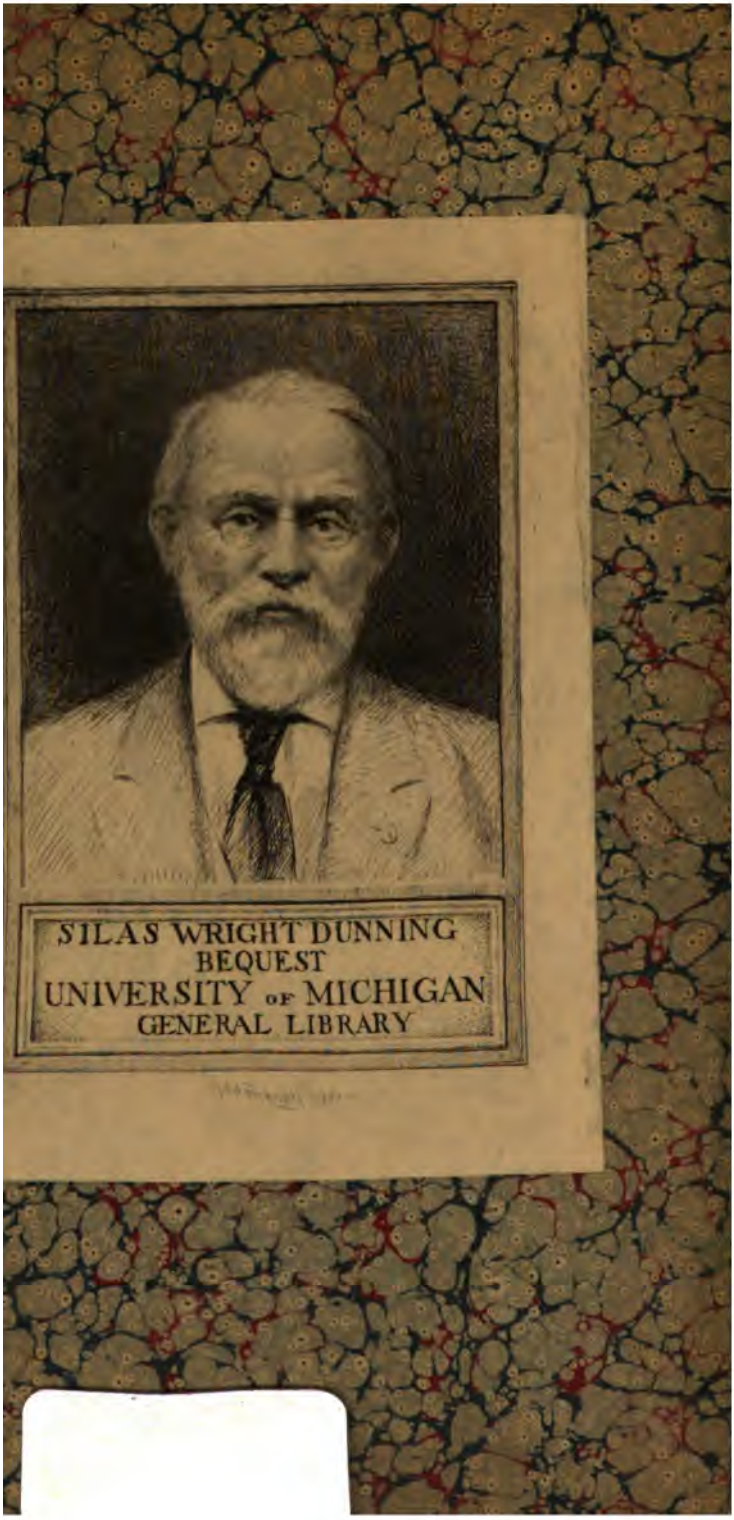

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

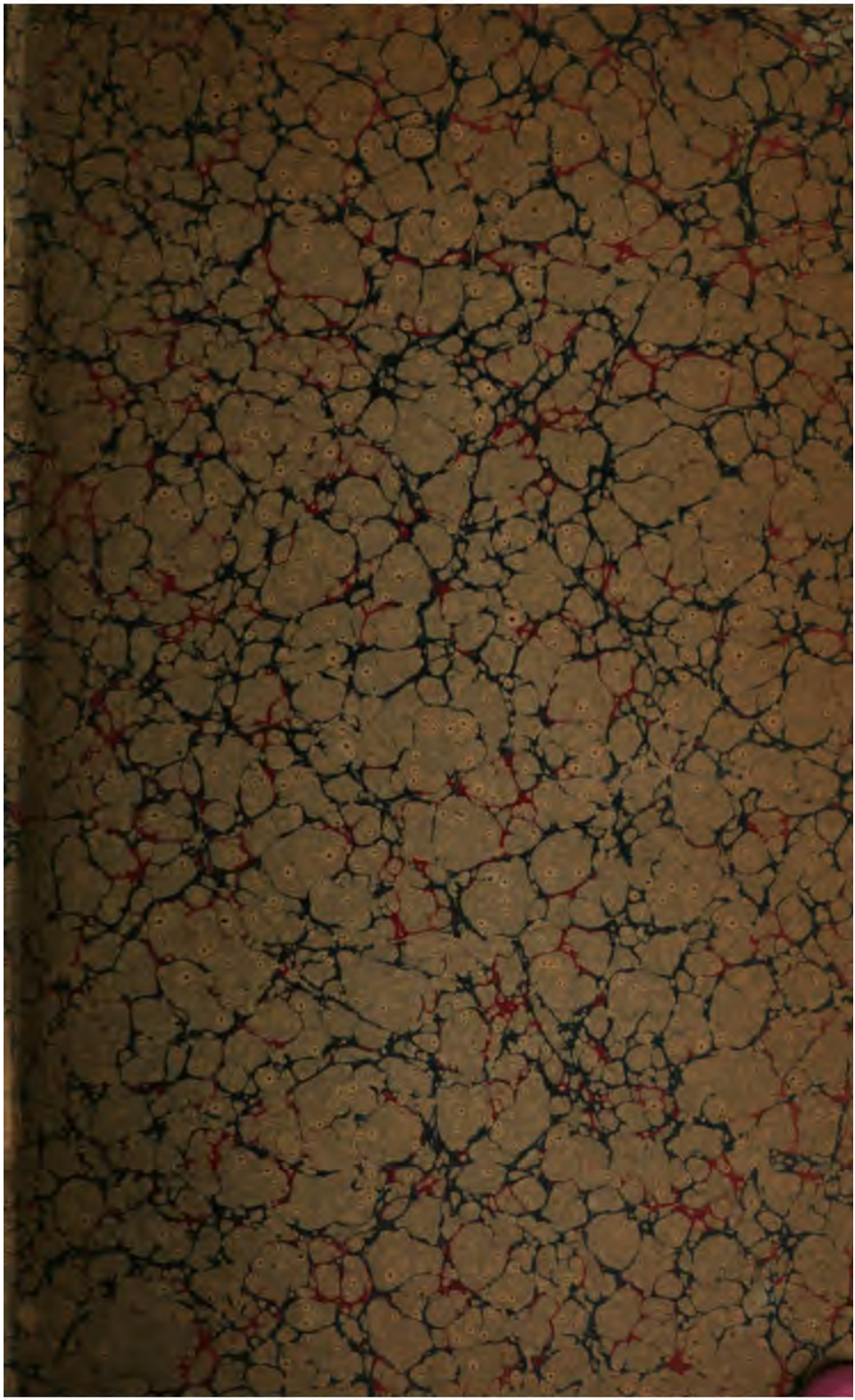

DC
221
.A22
A17
v.5

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE.

1852, 1853, 1854, 1855, 1856 ET 1857.

ABBEVILLE
TYPOGRAPHIE DE P. BRIEZ.

1857

A M

la Société impériale d'Emulation
d'Abbeville.

Abbeville, le 18

LE PRÉSIDENT :

Dunning
Nichols
2-16-28
14651

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE.

DU VRAI

DANS

LES MŒURS ET LES CARACTÈRES.

LES MASQUES.

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION DANS LA SÉANCE DU 29 MAI 1856.

Il est des individus qui, n'étant ni plus beaux ni plus spirituels que d'autres et, souvent même, l'étant moins, nous intéressent tout d'abord sans que nous puissions en dire la cause. Cette cause, la voici : *ils se montrent ce qu'ils sont.* La nature et la vérité ont un charme si grand, que la laideur même ne le détruit pas, et lorsqu'autour de nous tout est factice et sophistiqué, telle personne ou telle chose nous plaît seulement parce qu'elle reste elle-même et qu'elle est simple et vraie.

Dans nos pays civilisés, ces personnes et ces choses sont toujours rares : copier et imiter sont le premier

principe que nous inculquons à nos enfants. Sans doute l'imitation a son utilité, c'est la base de toute société: il faut bien, pour vivre, s'astreindre à une certaine unité de volonté et d'action, mais l'imitation ne doit pas aller jusqu'à annuler l'individu.

Un homme nous séduit par son originalité, et c'est parce que cette originalité nous plaît que nous nous empressons de devenir copie. Ce sont les manières, les gestes, la tournure, la voix, l'esprit de cet homme que nous voulons acquérir, et nous ne voyons pas qu'il est grand et que nous sommes petit, qu'il est mince et que nous sommes gros, que son organe est doux et que le nôtre est rude, qu'il est vif et que nous sommes lent, qu'il a de la grace et que nous n'en avons pas, et cependant nous prétendons marcher, parler, gesticuler comme lui. Qu'en résulte-t-il? Rien autre qu'une désorganisation de notre personne, où toute chose cloche par suite d'un désaccord entre ce que nous sommes et ce que nous voulons être.

De là tant de gens guindés et maladroits, et qui sont dans le monde comme les mauvais acteurs sont sur la scène, et même comme y est un bon comédien quand on lui fait représenter un personnage en dehors de sa nature ou de ses moyens, et qu'il joue Oreste ou Agamemnon avec l'esprit et la figure de Crispin.

En vain nous prétendons nous façonner une tournure ou une physionomie; si ce n'est pas, jusqu'à certain point, celle de nos penchants, de nos sentiments, de notre caractère, la nôtre enfin, nous n'y parviendrons pas, et quoi que nous fassions, nous aurons toujours l'air de ce pantin que font agir des fils, ou de cet ours qu'on force à danser. Notre mé-

canisme ne répond pas à nos intentions: nous voulons imiter, mais nous n'imitons pas, et nous ne sommes ni nous-même ni celui que nous prétendons être.

Ce que je dis du geste est également applicable à l'esprit: *L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a*, a dit le poète. Rien n'est plus vrai, et nous pourrions, sans sortir du cercle de nos connaissances, citer dix exemples de ce double combat entre ce que nous sommes et ce que nous voulons être. Nous nous bornerons à en indiquer un.

Dans l'intimité, René de X** a une simplicité de manière et de langage dont le charme est inexprimable; aussi ses parents, ses amis, enfin ceux qui vivent avec lui, ne se fatiguent jamais de sa compagnie. Chez lui, c'est un homme charmant, mais il ne faut pas le voir ailleurs. A peine René a-t-il revêtu son habit de salon et mis ses gants de bal, qu'il n'est plus le même, qu'il n'est même plus lui. René veut être une des notabilités élégantes de l'époque, un des lions de la mode. Encore s'il prenait son élégance dans son propre fond, mais c'est ailleurs qu'il la cherche: le comte d'O**, ce comte dit l'inimitable, est celui que René prétend imiter. Le modèle est convenablement choisi, car le comte d'O** est très-bien: c'est le vrai type de l'élégance et de la dignité aristocratique, mais il a quinze ans de plus que René. René est un joli garçon, mais ce n'est pas un bel homme; il a le cœur doux et simple et n'a rien de piquant ni d'épigrammatique dans l'esprit, et c'est pourtant ce genre d'esprit qu'il veut avoir. Aussi René, entré en scène, n'est plus qu'une doublure, une imitation pâle et souvent maladroite. Son bon sens naturel

a fait place a un babil fatigant, ses bons mots sont prétentieux, ses malices obtuses, tout ce qui plaisait en lui a disparu; et ce même René, si charmant dans son intérieur ou en petit comité, est insupportable dans le monde.

Cependant, pour y briller, que de peine ne se donne-t-il pas! Jamais acteur n'a tant étudié ses rôles, jamais acrobate ne s'est disloqué plus cruellement les membres; et il y a des années qu'il s'impose ce supplice!

René est-il un caractère exceptionnel? Non, à chaque pas on rencontre ses pareils ou des imitations analogues, car il n'y a guère de qualité bonne ou mauvaise dont on ne trouve les masques. Des bonnes qualités, cela s'explique, mais des mauvaises, c'est moins compréhensible, et pourtant cela est: le mal a ses singes comme le bien. Tel individu simulera des défauts, des passions, des vices même qui ne sont pas en lui. J'ai connu de faux buveurs, de faux libertins. Ceux-ci, parce qu'ils avaient chanté le vin, se croyaient obligés d'en boire avec excès ou de le faire croire; ils se disaient ivrognes pour l'honneur de la vigne et le refrain de la chanson.

Les faux libertins sont assez fréquents parmi nos échappés de collége et nos poètes en herbe. Aux yeux de leurs compagnons, ils veulent passer pour des Don-Juan; ils ne parlent que de leurs aventures, de leurs conquêtes ou de leurs orgies nocturnes. Ils mentent; chaque soir, ils sont rentrés à neuf heures, et font en famille leur écarté ou leur cent de piquet.

Nous ne dirons rien de la fausse politesse, car il est assez difficile de la distinguer de la vraie. On a même été jusqu'à prétendre que la politesse, je parle

de celle des salons, n'était et ne pouvait être que fausseté, car elle consistait à cacher, sous un voile de bienveillance, des sentiments d'indifférence et même de répulsion : ce ne serait donc qu'une honnête hypocrisie. Mais comme aujourd'hui elle se résume en quelques formules banales, on peut dire qu'elle est passée à l'état mécanique et purement machinal. On s'informe avec effusion de la santé d'un homme, de celle de sa femme et de ses enfants, et puis sans attendre sa réponse on lui tourne le dos, ou bien on cause d'autre chose. Qui de nous n'a pas commis cette étourderie? Heureusement qu'elle est devenue si fréquente que celui qui pourrait s'en plaindre ne s'en aperçoit même pas, et qu'un moment après il la commettra envers un autre, sans plus que vous en avoir la conscience.

Le faux impoli ou le bourru par ton est moins commun que le faux poli; cependant on en rencontre quelquefois : c'est un homme qui, à l'aide de ce masque, veut faire croire à une franchise qu'il n'a pas, ou bien se donner un relief de fermeté qui est loin de son caractère. Cette énergie de la voix ou du geste, quand elle est simulée, annonce assez souvent une grande débilité de cœur : je connais des individus que leur femme, leurs enfants, leurs domestiques conduisent par le nez, et qu'à leur ton grondeur et toujours menaçant on prendrait pour des ogres. J'ai vu de ces Croquemitaines, même parmi les hommes de guerre, et je pourrais citer un général fameux, très-brave d'ailleurs en face de l'ennemi, qui, dans un conseil et même dans son ménage, ne savait jamais prendre un parti.

D'autres ne veulent pas seulement passer pour bourrus, ils voudraient qu'on les crût méchants. Chétifs au physique, débiles au moral et en tout point fort peu redoutables, leur prétention est d'être craints: c'est là leur marotte. Selon eux, rien n'est plus dangereux que de les offenser; alors ils sont capables de tout: ils vous provoqueront, ils vous tueront, ils vous mangeront. Hélas! ces pauvres gens ne sont atroces qu'en paroles, leur cœur est aussi pacifique que leur langue est vaillante; ils n'ont jamais donné une chiquenaude à qui que ce soit et n'en donneront pas, tant ils craignent qu'on la leur rende.

Les faux colères ne sont pas plus rares, mais ne nous hâtons pas de les condamner. Tels sont quelquefois les chefs de corps, les directeurs d'administration, de grandes exploitations agricoles ou industrielles, les pères de famille; ils s'emportent à froid, en fronçant le sourcil, en roulant de gros yeux pour effrayer davantage et avoir moins d'occasion de punir: c'est la colère préventive.

Il en est même qui ne feignent rien et qui sont réellement emportés sans en être plus mauvais au fond. M. Roc, riche manufacturier, ne parle pas, il grogne, il jure. S'il articule un mot, c'est une grossièreté ou une menace. Traitant ses ouvriers comme des chiens, il veut à tout propos les jeter à la porte, les battre, les assommer, mais il n'en a jamais assommé un seul, et fort rarement il en renvoie. Dans aucun autre établissement ils ne sont mieux soignés, mieux payés et, en résumé, moins maltraités; aussi ne lui en veulent-ils jamais, et quand il cesse de crier, de tempêter, ils s'inquiètent, ils croient qu'il

est malade ou qu'il les boude. Cet homme est un vrai philanthrope, et pourtant c'est un brutal; mais on est accoutumé à le voir ainsi, il l'est dans ses manières et ne l'est pas de cœur; on le sait, et il ne devient fatigant et ridicule que lorsqu'il veut être gracieux et poli. Heureusement que la chose est rare.

Par contre, nous trouvons le faux philanthrope ou le charlatan d'humanité: c'est lui qui remplace le Tartuffe. Paul, qui ne parle que d'association de bienfaisance, qui même en préside une, qui est administrateur des hospices, trésorier des pauvres, directeur d'une caisse d'épargne, est bien l'homme le moins charitable que je connaisse. Encore, s'il s'occupait des fonctions qu'il a briguées. Mais non; il veut, sans prendre de peine, sans dépenser un sou, se donner le vernis de la charité, et il y réussit.

Ainsi font le faux généreux et le faux prodigue.

Le faux généreux tire fastueusement une petite monnaie de sa bourse et profite du moment où la foule le regarde pour la glisser dans la main d'un mendiant.

C'est encore lui qui, lors d'une souscription qui doit paraître dans un journal, calculera que les cent francs pour lesquels il s'inscrit pourront, en popularité, en confiance, en crédit public, lui rapporter dix pour un. Grace à certains prôneurs largement rémunérés, on ne parlera que de sa piété envers ses parents, de son humanité pour ses voisins, des sommes qu'il leur distribue en primes, en encouragements, en secours à domicile. Rien de vrai dans tout cela, car, sous l'apparence d'aumône, il place et ne donne jamais.

La fausse générosité consiste aussi à affecter un cœur large et miséricordieux, à pardonner ostensiblement à ceux qui nous ont offensé et à leur nuire en dessous main.

Les faux prodigues sont d'habiles calculateurs qui sauront dépenser vingt mille francs dans une fête, ou donner un riche pot-de-vin à un commis pour obtenir une fourniture ou une grasse concession. Il en est de plus adroits encore qui, sur leur réputation de prodigalité, obtiennent tout sans autre déboursé.

A côté des faux prodigues, vous trouverez de faux avares qui, voulant faire croire à une économie qu'ils n'ont pas, en exagèrent les principes ou l'apparence, sans avoir plus d'ordre ni dépenser un sou de moins.

C'est par une conséquence de ces deux caractères que vous rencontrez de faux riches et de faux pauvres.

Les premiers sont ceux qui, n'ayant que le nécessaire, veulent absolument paraître dans l'aisance, ou bien qui, jouissant de cette aisance, désirent qu'on les croit millionnaires. Honnêtes d'ailleurs, ils n'entendent causer préjudice à personne. En se parant du bien qu'ils n'ont pas et qu'ils n'essaient pas même d'avoir, ils ne veulent que satisfaire leur amour-propre : ce sont des vaniteux sans ambition.

Les faux pauvres le sont souvent de très-bonne foi : avec une grande fortune, ils se croient toujours au moment de mourir de faim. Cependant, ils n'ont pas de dettes, peut-être même ont-ils des économies. Cela ne les rassure pas : sans cesse ils se plaignent de la dureté des temps, de la cherté des vivres, de la rareté de l'argent, de la stagnation des affaires, de la diffi-

culté des rentrées, etc. On doublerait leur fortune, on la triplerait, qu'ils ne s'en croiraient pas plus à l'aise. C'est ainsi qu'au sein de l'abondance ils sont en proie à tous les soucis de la pauvreté, non moins malheureux que les vrais pauvres et plus à plaindre cent fois que celui qui, vivant au jour le jour, jouit du présent sans soucis du lendemain. Oui, cette richesse, en face du spectre de la misère, est pire mille fois que la pauvreté qu'accompagne l'espérance, pire surtout que la médiocrité satisfaite, et le plus pauvre est moins celui qui l'est que celui qui croit l'être.

Nous avons dit que le faux philanthrope avait remplacé le vrai Tartuffe. Le faux dévot est en effet plus rare aujourd'hui qu'autrefois. La cause en est que la dévotion ne mène plus guère aux honneurs et à la fortune. C'est peut-être par la même raison qu'il y a moins de faux indévots, car l'indévotion ou le philosophisme a aussi, à certaines époques, conduit à la richesse et aux grands emplois.

Cependant tous ces indévots ou soi-disant tels, n'étaient pas des spéculateurs et des ambitieux; il en fut qui, entraînés par l'exemple et pour sacrifier à la mode, levaient aussi, comme Ajax, le poing contre le ciel. Mais ces indévots de société, athées par jactance et croyants par nature, n'étaient pas plus tôt rentrés chez eux qu'ils se jetaient à genoux pour demander à Dieu pardon de leurs blasphèmes, et le lendemain ils allaient sournoisement à confesse: c'est qu'en niant Dieu, ils avaient peur du diable. Ils avaient encore plus peur des hommes, non de leur colère, mais de leurs moqueries: c'était crainte qu'on ne les crût dévots qu'ils prenaient le rôle d'impies. Esprits

faibles jouant, à leur grand effroi, le rôle d'esprits forts, si l'on avait lu dans leur cœur, on n'y aurait vu que misère et vanité : tout en eux était mensonge, jusqu'à leur impiété.

Ce qui touche encore de près à la fausse philanthropie, c'est la fausse amitié, chose si commune et si connue que je crois inutile d'en parler. Mais ce qu'on ne rencontre pas moins souvent qu'un ami trompeur, c'est l'ami qui se trompe lui-même, c'est l'ami faux sans le savoir et qui, en tout bien, tout honneur, en croyant vous servir, vous dessert et vous nuit ; ami cent fois plus dangereux que votre plus cruel ennemi.

Alphonse de T** croit aimer son cousin Gustave ; il désire qu'il se distingue dans le monde. Il fait pour Gustave ce qu'il voudrait qu'on fît pour lui-même si, lui aussi, jouissait d'une grande fortune, et c'est par amitié qu'il le pousse à sa ruine.

Alban patronne Charles son compatriote ; il veut lui faire faire un bon mariage ; il l'annonce partout comme une merveille : c'est la beauté, c'est la science même. Charles, en effet, n'est pas sans mérite ; il a de l'esprit, de la distinction ; mais grace aux exagérations de son ami, on ne lui accorde plus ni l'un ni l'autre, et aux yeux de bien des gens il est laid et sot.

Ici il n'y a que maladresse, mais dans M** il y a égoïsme. M** est millionnaire, et c'est à vous qu'il le doit ; aussi a-t-il beaucoup d'amitié pour vous, à ce qu'il dit. Il est même convaincu qu'il dit vrai, et dix fois il vous a juré que sa fortune, que sa vie sont à votre service. Enfin, l'occasion se présente de

faire quelque chose pour vous, mais il y a quelque risque à courir. C'est alors qu'il s'aperçoit qu'il ne vous aime pas autant qu'il le croyait, et, tout bien considéré, il se brouille avec vous pour ne rien risquer du tout.

Le caractère opposé à celui-ci est le faux égoïsme : c'est un homme de la bonté duquel on a abusé. Trompé par ceux qu'il croyait ses amis et à qui il s'était franchement dévoué, blessé dans ses affections, il s'est promis de vivre pour lui seul et de n'aimer personne, il veut enfin se faire égoïste ; mais il a beau se cuirasser, s'efforcer d'endurcir son cœur, son bon naturel l'emporte toujours. Cent fois joué, il le sera cent fois encore. La vue d'un visage pâle ou l'apparence d'une larme lui fait toujours oublier sa résolution, et la main qu'il levait pour repousser l'emprunteur s'ouvre encore pour un nouveau prêt qu'on ne lui rendra pas plus que les autres. Il le sait, il jure que c'est le dernier, mais le lendemain il recommence, et toute sa vie il en sera ainsi, car on le connaît et on abuse de sa faiblesse. Il est même des gens qui ont la malice d'exciter sa colère, bien sûrs qu'ils lui tireront de l'aile sa meilleure plume, car il n'est jamais plus généreux que quand il a grondé, crié et bien rabroué le solliciteur.

Il n'en va pas moins disant partout qu'il s'est endurci le cœur, qu'il ne peut souffrir les emprunteurs et qu'il les traite comme ils le méritent. A force de le dire, il le croit, et aujourd'hui il est convaincu qu'il est véritablement devenu égoïste.

Si le faux égoïsme est un caractère assez rare, la fausse franchise l'est beaucoup moins ; mais avant de

parler de la fausse, disons un mot de la vraie. C'est une belle chose que la franchise, tout le monde en convient; mais dans notre civilisation, c'est une vertu des moins praticables, et, lorsqu'elle l'est, l'une des plus incommodes pour nous et pour les autres. Pour nous, elle n'a que le petit inconvénient, si nous voulons en essayer un jour; de nous faire tuer en duel le lendemain, car je défie à l'homme même le plus pacifique de causer deux heures dans un salon avec une franchise absolue sans s'y faire une querelle. Jugez-en: ce mari qui vous a présenté à sa famille vous dit: — Comment trouvez-vous ma femme? — Mais fort laide. — Et moi? — Mais très-sot. Vous avez répondu en conscience et comme vous le pensez, et cent personnes l'auraient pensé comme vous, enfin vous n'avez dit que l'exacte vérité. Comment en serez-vous récompensé? Si le mari ne vous fait pas jeter à la porte, ce sera la femme, et vous vous serez fait de tous deux des ennemis mortels.

Si, au contraire, vous avez répondu à la première question: *charmante*, et à la seconde: *très-spirituel*, vous aurez commis deux gros mensonges, mais Dieu vous les pardonnera.

La langue du monde n'est donc pas toujours celle de la conscience, et ce que le monde nomme la franchise n'est pas la vérité absolue: c'est la vérité adoucie, c'est la pilule dorée. C'est bien encore le mensonge si vous voulez, mais le mensonge qui a moins pour but de tromper autrui que d'éviter de le fâcher et de l'empêcher de vous haïr. Je mens, c'est vrai, mais c'est par esprit de conciliation, par amour de la paix, par charité peut-être, ou tout au moins par prudence. Si

c'est une faute, où est donc celui qui ne l'a pas commise?

D'après ceci, un homme franc chez nous et qu'on estime comme tel, est moins celui qui dit ce qu'il pense que celui qui agit comme il pense. On peut donc être dissimulé en paroles et très-franc en actions; mais le pas est glissant.

L'homme franc en paroles est ordinairement traité d'indiscret, d'étourdi, de bavard, de mauvaise langue. Aux yeux de beaucoup, c'est un être dangereux et malfaisant; on le craint, on le fuit, et peut-être n'a-t-on pas tort.

L'homme franc en affaires est au contraire fort recherché: par les uns, parce qu'ils sont sûrs de n'en être pas trompés; par les autres, parce qu'ils espèrent en avoir bon marché et le tromper lui-même. Aussi à malin, malin et demi, et les faux francs sont beaucoup plus communs que les vrais. Il y a des gens qui sont parvenus à se faire une réputation de franchise et qui ne sont pourtant que des spéculateurs adroits; ils sont francs justement autant qu'il le faut pour ne rien perdre à l'être. Par cette fausse franchise, ils exploitent celle des personnes qui en ont une véritable. D'ailleurs, rien de plus ordinaire que de trouver en présence deux faux francs qui se tâtent et finissent par se duper l'un l'autre.

La fausse franchise est le grand moyen des marchands, des diplomates, de certains avocats, de quelques amants, de beaucoup de maris à l'égard de leurs femmes et réciproquement. On se dit tout, excepté ce qu'il n'est pas prudent de se dire.

La fausse franchise naît de bonne heure chez l'homme.

Les enfants savent bientôt en tirer parti ; c'est le premier pas qu'ils font vers le mensonge ; souvent elle n'en est que le raffinement. La fausse franchise conduit ainsi à la dissimulation, puis à l'hypocrisie.

Le faux franc maladroit met toujours sa franchise en avant : — Je suis trop franc, s'écrie-t-il à tout propos ; je suis la dupe de mon amour pour la vérité ! — Et il vous inonde de paroles banales qui ressemblent à des hardiesses, de ces épigrammes usées contre la corruption des hommes et leur fausseté, etc.

Les habiles s'en tirent mieux ; ils sont effectivement très-francs dans les petites choses, celles où ils n'ont rien à gagner ni à perdre. Ils préparent ainsi les voies ; puis, quand leur réputation est faite, ils en tirent largement parti : ce sont les virtuoses du genre. Ceux-là ne parlent jamais de leur franchise, ils semblent croire que c'est chose toute simple et la vertu de tout le monde.

Ici encore est une nouvelle preuve de ce que nous avancions tout à l'heure en disant que la franchise de la nature ou de l'être primitif ne ressemble en rien à la franchise de la société, que la première n'est pas praticable dans nos mœurs et que la seconde peut être modifiée de mille manières, selon les lieux, les temps, les circonstances, sans qu'on puisse la considérer comme fausseté.

Le faux enthousiaste est un homme qui s'extasie de tout. Lui lisez-vous des vers et croit-il qu'ils sont de vous, il va crier : *Bravo !* avant même que vous n'ayez achevé la lecture du titre. Lui faites-vous voir votre maison, il va la comparer au Louvre ou aux Tuileries. Lui présentez vous vos enfants, il s'extasie sur leur

beauté et leur douceur, bien qu'ils soient laids et insupportables.

Dans les arts, comme dans la littérature, rien ne paralyse la verve d'un auteur comme ce faux enthousiasme dont le vide ne lui échappe guère. L'artiste, ainsi que l'écrivain, a, jusqu'à certain point, la conscience de son œuvre; il en connaît le fort et le faible, et ces louanges données à ce qui en mérite le moins le découragent presqu'autant qu'une critique injuste. Mais l'un n'empêche pas l'autre, et le faux enthousiaste est le premier à attaquer ce qu'il a tant loué. Défiez-vous donc de ces admirateurs exagérés, fussent-ils même de bonne foi, ils ne pourraient qu'égarer votre jugement et fausser votre talent.

Le faux modeste est un des caractères les plus répandus dans la société: c'est l'homme qui veut pratiquer au profit de son amour-propre une des belles maximes de l'Evangile et qui s'abaisse pour qu'on l'élève. Tels sont les demi-poètes, les demi-artistes et toute la grande famille des amateurs qui, en général, font d'autant plus de cas de leur talent qu'ils en ont moins. Si le faux modeste n'obtient pas le compliment qu'il quête, ou si on lui joue le mauvais tour d'être de son avis quand il affecte de ravaler son mérite, alors on le voit, comme ces poupées à ressort comprimées dans une boîte, se relever de toute sa hauteur et mettre au-dessus de toutes les merveilles de l'art, cette œuvre qu'il soumettait à votre critique et qu'il disait n'être qu'un premier jet, qu'une ébauche, un simple essai. J'ai vu de faux modestes, donnant dans le piége, offrir ainsi aux auditeurs un spectacle des plus divertissants.

La fausse pudeur est fréquemment employée par les femmes qui n'en ont guère; mais comme la vraie a un cachet à peu près inimitable, les imitations ne sont pas toujours heureuses. Cependant il y en a des exemples, et les hommes s'y laissent prendre quelquefois. Les femmes, jamais.

Le faux timide ressemble assez au faux modeste: il fait l'effrayé. C'est ainsi qu'agira le séducteur près de la beauté craintive ou de la vertu chancelante: il fait un pas de moins pour qu'elle en fasse un de plus.

La fausse timidité est aussi une flatterie, une sorte d'encens qu'on répand devant les grands pour leur faire croire à la majesté de leur personne et au respect qu'elle inspire. C'est un très-bon moyen de plaire à un nouveau ministre, surtout s'il est petit et laid.

Les femmes jouent ce rôle à ravir; mais la fausse timide, comme la fausse prude, doit être jeune et jolie, sinon elle devient ridicule.

Parmi les jeunes femmes et surtout les jeunes filles, on trouve aussi la fausse peureuse. Ce ne sont plus les personnes qui leur font peur, ce sont les choses. A la moindre apparence de danger, elles poussent des cris d'effroi, elles frémissent de terreur, elles sont prêtes à s'évanouir; elles le disent du moins. Mais voyez leur figure, elle est calme et sereine: c'est que cela est joué, c'est tout uniment de la coquetterie. Elles veulent ainsi exciter l'intérêt, le dévouement et jusqu'à la pitié; elles veulent qu'on les plaigne, qu'on tremble pour elles. La fausse peur est presqu'aussi fréquente chez les femmes que la fausse bravoure chez les hommes.

Le faux brave a souvent été dépeint; le faux résolu l'a été moins. C'est un homme qui, dans un cas difficile, a toujours un expédient prêt. — Il faut agir, s'écrie-t-il, agir à l'instant; et c'est lui qui va donner l'exemple. Mais au premier pas, il s'arrête, il argumente, et trouvant un faux fuyant, il s'y glisse et s'esquive. Nos dernières révolutions nous ont fourni quelques exemples fameux de cet héroïsme en parole. Le miracle est que plus d'un héros qui, prudemment, s'était réfugié à la queue, s'est, le danger passé, retrouvé à la tête.

C'est encore celui qui, dans les plus petites circonstances, hésite et tâtonne, et qui n'en veut pas moins paraître hardi en affaires. On lui en propose une. Il n'y trouve pas d'objection et en adopte le plan avec chaleur. S'agit-il de l'exécuter, il n'y voit plus que difficulté.

Le faux irrésolu est cet ami qui est bien décidé à vous rendre le service que vous lui demandez, mais qui veut, par des obstacles qu'il suppose, en exagérer le mérite.

C'est ce spéculateur qui espère escompter votre reconnaissance, ou ce vendeur trop heureux de vendre et qui pourtant au moment de conclure semble hésiter pour vous arracher quelque chose de plus ou tout au moins le paiement des frais.

Nous avons parlé ailleurs du finassier; mais il y a aussi le faux finassier qui, avec un caractère naturellement droit, s'est, par vanité, fait difficultueux et tracassier. Sa manie est de mettre de l'habileté là même où l'habileté n'est pas nécessaire. Il craint qu'on ne le prenne pour simple et bonasse; il aime mieux qu'on le traite de chicaneur, et il simule un vice pour cacher une vertu : la franchise.

La fausse simplicité ou les faux niais se rencontrent souvent dans la domesticité. On trouve là beaucoup d'individus qui sont justement assez malins pour faire la bête et pour la bien faire. Ce rôle est surtout affectionné des valets campagnards, et il n'est pas toujours dédaigné par le fermier lui-même. Ces bons villageois, en laissant croire qu'on peut facilement les duper, arrivent presque toujours à duper les autres. Le paysan normand, entr'autres, est passé maître en ce genre.

Jouer la discrétion, c'est le propre de tous les bavards et de tous les indiscrets. Mais quelques habiles font le contraire: ils feignent l'indiscrétion. Il y a donc de faux indiscrets. Ils affectent de tout dire pour ne rien vous dire; ils vous révèlent dix secrets ou ce qu'ils vous donnent comme tels pour en cacher un, ou bien ils répètent ce que tout le monde sait pour apprendre ce qu'ils veulent savoir seuls. J'ai connu un diplomate qui exploitait avec bonheur cette fausse franchise, et qui a mystifié plus d'un confrère boutonné qui croyait avoir bon marché de lui. C'est un talent diplomatique analogue qui a fait les Talleyrand, les Castelragh, les Metternich, les Pozzo di Borgo, talent qu'aujourd'hui encore les gouvernements paient si cher. Il est aussi coté fort haut sur le tarif de la police.

Le faux protecteur est encore un diplomate, peut-être un intrigant. Le plus souvent, c'est un vantard qui ne veut que se montrer sous un beau jour et paraître un personnage. Les femmes, sur le retour, aiment assez à jouer ce rôle: le protégé remplace l'amant.

La vanité seule dirige le faux conciliateur. Sans

amour pour la paix, sans bienveillance pour ceux qu'il conseille, il veut faire l'important, l'homme nécessaire. Peut-être la curiosité le pousse; il entend se donner un spectacle, pénétrer les secrets de la maison: c'est un désœuvré qui trouve ainsi le moyen de passer le temps et de charmer son ennui; mais comme il ne veut pas que la pièce finisse trop tôt, en ayant l'air de concilier des intérêts, il les embrouille et rend les querelles interminables. Il est difficile de dire combien ces conciliateurs bénévoles ont réchauffé de haines et éternisé de procès.

On aura peine à croire que l'esprit faux a ses imitateurs, que tel homme qui a le jugement droit et des idées saines, en émettra qui ne le sont pas, et le fera avec connaissance de cause. Il feindra l'ignorance, l'étourderie, l'inconséquence. Dans quel but? Qui le sait? Par caprice, par fantaisie, pour se rajeûnir peut-être, ou pour se rapprocher de gens qu'il croit ignorants, étourdis, inconséquents. C'est une sorte de coquetterie, de séduction qu'il veut exercer, ou bien une récréation qu'il s'accorde, un temps de repos qu'il veut donner à sa raison. J'ai connu un grave magistrat qui avait cette manie, et je l'ai vu, pendant des soirées entières, faire ainsi l'écervelé et déraisonner à plaisir.

Le faux malin est un être innocent, il ne veut de mal à personne. Ce n'est pas un mauvais plaisant, c'est un faux mauvais plaisant qui, au demeurant, n'a dessein que de vous amuser. Pour ceci, il prétend mettre de la malice en tout, bien qu'en lui il n'y en ait nulle part. Le faux malin ressemble beaucoup à l'imbécille.

Il y a aussi le faux espiègle, qui ne diffère du vrai que parce qu'il n'est plus jeune. C'est un grand enfant faiseur de petites niches et de tours d'écolier, parfois peu agréables à ceux qu'ils atteignent; aussi en est-il souvent payé par quelque rude leçon. Il n'en est pas moins satisfait : c'est un bon tour à ajouter à ceux dont il se plaît à faire le récit, seulement il ne parle pas du dénouement.

Le faux joyeux ou le faux réjoui a un caractère moins enfantin. Ce n'est pas précisément un sot, et j'ai même vu des hommes de beaucoup d'esprit s'imposer à perpétuité ce pénible rôle. Naturellement triste et toujours maussade dans son intérieur, le faux réjoui ne pose pas pour les siens, il ne prend son masque que lorsqu'il est dans le monde. Là, il joue le rôle qu'il a préparé d'avance, il plaisante, il rit, même quand il souffre, même quand il a la mort dans le cœur.

Qui donc lui a infligé ce supplice? L'amour-propre. Il a été gai autrefois, car autrefois il était jeune et heureux; aujourd'hui il voudrait qu'on ne s'aperçût pas qu'il n'est plus ni l'un ni l'autre. Il se peut même que ce bonheur n'ait pas existé pour lui, que sa gaîté n'ait jamais été qu'un mythe, mais dans sa jeunesse il a, par accident, fait rire les convives de quelque noce ou de quelque dîner de garçon. Nommé, ce jour-là, roi de la fête, il s'est imaginé qu'il devait l'être partout, et depuis vingt ans il se bat les flancs pour conserver sa réputation d'homme de bonne humeur et de Roger-bon-Temps. Mais la nature se refuse à ses efforts: sa gaîté maniérée, sa joie factice donne plus envie de pleurer que de rire. Ces hypocrites de gaîté, que je

reconnais tout d'abord, doivent, selon moi, être mis au premier rang des trouble-fête.

Le contraste de celui-ci est le faux sérieux ou celui qui sait dire, sans perdre ce masque de gravité, les choses les plus bouffonnes. Tel est le vrai comique. C'est ce sang-froid qui a fait la réputation de plusieurs de nos acteurs et de quelques conteurs de société.

Il y a aussi le faux taciturne, c'est-à-dire l'homme dont la bouche s'ouvre rarement, mais dont l'esprit parle toujours. Il observe les vices et les ridicules, il s'en amuse, il s'en égaie, mais il s'en égaie seul, parce qu'il ne communique pas ses observations: il rit *in petto*, et s'il fait des satires, des couplets ou des épigrammes, c'est, non pour un public, pas même pour un ami, c'est pour son seul agrément. Il ne faut donc pas croire, parce qu'un homme ne dit rien, qu'il soit triste et maussade. Il peut l'être pour les autres, mais que lui importe s'il ne l'est pas pour lui-même, s'il trouve du charme dans sa conversation de lui à lui. Non, l'état de silence n'est pas un état de tristesse, et le grand babil n'est souvent qu'un grand effort pour s'étourdir: on ne met au jour des pensées, on ne jette au vent des paroles que pour se distraire de celles qu'on cache et qu'on garde sans pouvoir s'en délivrer.

Les faux pleureurs ne sont pas plus rares que les faux rieurs. Les faux pleureurs sont des capitalistes, de riches marchands qui veulent éloigner les emprunteurs, les demandeurs de crédits ou de signatures Ce sont les avares craignant qu'on n'enlève leur trésor et qui se disent ruinés, manquant de tout, mourant de faim; ou des amoureux qui, après avoir employé

inutilement tous les moyens de séduction, ont recours aux larmes. Ce sont les solliciteurs qui, n'ayant aucun titre à ce qu'ils sollicitent, donnent des pleurs en place de droits ou de bonnes raisons; des mendiants qui mendient sans besoin, ou des héritiers qui s'efforcent de pleurer au chevet d'un parent malade, mais qui pleureront tout de bon s'il en réchappe. Ce sont de jeunes femmes qui veulent un cachemire, de jeunes filles qui désirent une robe de bal, des enfants qui ne se soucient pas d'aller à l'école; ou bien encore les amis de l'auteur d'un drame, placés à l'avant-scène, le mouchoir à la main, à une première représentation.

Les faux rieurs sont des mécontents qui ne veulent pas sembler l'être, ou qui, sous une gaîté affectée, cachent leur bile et leur rancune, qui *rient jaune*, comme dit le peuple. Ce sont les courtisans, quand le prince a dit un bon mot ou ce qui est censé tel. Ce sont enfin les feuilletonistes par état, ces manœuvres de plume qu'on paie à tant par mois pour faire rire à l'heure.

Les faux mélancoliques ou les larmoyants par ton paraissent beaucoup plus plaisants quand on ne les entend pas trop longtemps, car à la longue ils deviennent aussi mortellement ennuyeux. Cependant la fausse mélancolie fut, il y a quelque vingt ans, un moyen de parvenir: à force de soupirs et de larmes, on arrivait à épouser une riche veuve ou une fille hors d'âge. Aujourd'hui, c'est un rôle assez ingrat et même à peu près usé; cependant quelques individus le pratiquent encore sans intérêt et pour leur simple agrément. Ils se divisent en poètes incompris et en faux malades. Les faux malades ont toujours une ma-

ladie de cœur, jamais ils ne se plaindront de leur foie ou de leur rate; ils ne voudront non plus ni de la gravelle ni de la goutte, et moins encore des affections d'entrailles. Quelques-uns pourtant s'accommodent assez des maux de tête: on peut décemment avoir la tête, comme le cœur, malade, mais non pas le ventre.

Je n'ai rien à dire des poètes et des amants incompris, on en a parlé ailleurs, et la scène est là pour vous en montrer.

Après le faux mélancolique vient le faux misanthrope, variété du faux grondeur. C'est encore un homme qui cherche moins à vous exploiter qu'à se donner une position, un ton, une couleur. Cependant on a vu des courtisans adopter ce masque et ajouter ainsi du piquant à la flatterie. Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*, Saint-Simon, le courtisan modèle, y mettait une teinte de misanthropie qui n'était pas sans adresse.

Les faux optimistes sont ceux qui affectent d'être contents de tout et qui ne le sont de rien. — Je ne dérangerai personne, disent-ils en s'établissant chez vous, le moindre petit coin me suffit; je suis bien partout, je vis de peu. — Comptez là-dessus et suivez de l'œil ces gens si faciles à vivre: quoi que vous fassiez pour eux, ils ne trouveront rien à la hauteur de leur mérite. Ils ne vous le diront pas, bien au contraire, ils vous répèteront jusqu'à satiété que vous les comblez, que vous leur accordez dix fois plus qu'il ne leur faut. Mais demandez au valet de chambre, au cuisinier, au sommelier, à tous les fournisseurs de votre maison, ce que consomment ces gens qui devaient vivre de l'air du temps.

Les faux pessimistes sont des envieux qui diront

d'autant plus de mal des choses qu'ils en pensent plus de bien, ou des critiques qui ont leur page à remplir et veulent satisfaire le public qui aime mieux la satire que l'éloge.

Le faux rigorisme est un masque que l'on n'emploie plus guère aujourd'hui: il n'est pas plus profitable que le vrai, et ne peut conduire un homme à rien. Il n'en est pas de même des femmes, et il en est qui se sont ainsi assez bien posées. Ces Catons en jupes sont d'ordinaire des ci-devant beautés dont la jeunesse a été légère, pour ne pas dire pis. Ayant plus d'une faute à expier, elles sont très-portées à en faire faire la pénitence à d'autres. Gare alors aux femmes de leur petit cercle! Gare surtout à celles qui sont jeunes et jolies! qu'elles ne se permettent pas la moindre peccadille, car l'impitoyable censeur en saura bientôt faire un gros péché. Mais malheur à la jeunesse si la dame a aussi l'ambition de passer pour dévote; alors elle devient véritablement la peste des familles. J'en ai vu parvenir à brouiller toute une ville, et faire un véritable champ de bataille d'un lieu où régnait la paix. Malgré leur adresse, il arrive parfois que le masque tombe: quelque scandale inattendu prouve que ces fausses Lucrèces, si sévères pour autrui, n'ont pas cessé d'être fort indulgentes pour elles-mêmes.

C'est presque toujours à cette exagération de principe qu'on distingue la fausse dévote de la vraie. Celle-ci, qui n'a rien à expier parce qu'elle a toujours été sage, est portée à croire que toutes les femmes le sont comme elle. Si l'une s'égare, c'est par l'indulgence et les bons conseils qu'elle s'efforce de la ramener, et souvent elle y réussit.

Le faux sage se rencontre partout. Le faux insensé est plus rare : un homme ne se décide à jouer ce rôle que lorsque de grands intérêts sont en jeu. Chose étrange ! c'est qu'il y a des fous très-véritables qui, ayant la conscience des actes de folie qu'ils commettent, croient qu'ils agissent par leur propre volonté, qu'ils ne sont réellement pas fous, mais qu'ils feignent de l'être. Cette conviction d'un aliéné annonce sa guérison possible, car dès qu'il a pris la détermination bien arrêtée de ne plus faire le fou, il arrive assez souvent à ne plus l'être.

Par un effet contraire, je crois qu'il serait fort dangereux pour un homme aux organes faibles et à l'imagination ardente de faire le fou longtemps, car il pourrait bien le devenir en réalité, notamment s'il vivait dans la compagnie des fous.

Après les faux misanthropes et les faux insensés, vient le faux désespéré. C'est l'homme qui se prétend inconsolable, qui appelle la mort à grands cris, qui l'attend comme le seul remède à ses maux. C'est toujours l'injustice des hommes ou la trahison des femmes qui l'a désenchanté de la vie, et là-dessus il vous contera son histoire lamentable ou vous lira une élégie qu'il a composée pour la circonstance : c'est le chant du cygne. Mais les gens qui peignent si bien leur désespoir n'en meurent jamais. Cette feinte douleur est encore un genre, une couleur qu'ils se donnent; c'est une manière de se rendre intéressant en se faisant plaindre, car il est des caractères qui aiment à être plaints, comme d'autres à être loués, ou bien qui, faute de pouvoir obtenir l'un, croient se dédommager par l'autre : c'est un pis aller.

Parmi ces bravaches de chagrin, il y a aussi des spéculateurs qui ne parlent de rien moins que de se brûler la cervelle ou de se percer d'un couteau sous vos yeux, dans votre propre cabinet. Leur accès de désespoir finit ordinairement par un emprunt qu'ils vous font en posant ce dilemme : — Ou vous me compterez cent écus, ou vous aurez à vous reprocher ma mort. — Vous donnant ainsi à choisir entre un remords et un tribut. Le danger n'est pourtant pas grand, car ils n'ont nulle envie de se faire même une égratignure. Mais ils vous ont troublé la tête : vous les voyez déjà agonisants, et vous cédez, non par humanité, mais par peur.

Les femmes feignent souvent le désespoir, et presque toujours pour fait d'amour ou de ménage. Mais chez elles, ce qui commence par un jeu finit par un fait : on en a vu, en simulant des convulsions, être prises de véritables attaques de nerfs. De même celles qui jouent le désespoir et la menace du suicide, s'identifient parfois si bien avec leur rôle, qu'elles se frapperont d'un poignard ou se précipiteront par la fenêtre, et à une scène de comédie donneront un dénouement tragique.

La fausse indifférence est encore une tactique d'amour, une comédie intime. L'idée en vient de bonne heure, et les petits enfants, quand ils veulent obtenir quelque chose de leurs parents, savent fort bien employer ce moyen qui, remarquez le, ne viendra jamais à la tête de ceux qui ne sont pas aimés : la fausse indifférence n'a d'effet que sur ceux qui nous aiment et qui veulent obtenir du retour, ou bien qui craignent de perdre notre amour. Ce sentiment n'est pas étranger

aux animaux : les chiens, les perroquets savent, comme les enfants, faire les indifférents et bouder leur maître ou leur maîtresse, car ils s'aperçoivent tout d'abord s'ils en sont chéris.

La fausse rancune se pratique dans le même but. Elle se manifeste par la bouderie. Elle est fréquente entre parents, entre frères, entre amis, entre époux. On feint de s'en vouloir à la mort, on se tourne le dos, on se lance des regards menaçants, et, dans ces entrefaites, s'il arrive un accident à celui que nous voulons convaincre de notre haine, s'il devient malade ou seulement s'il éprouve un chagrin, l'échafaudage de notre colère tombe et nous sommes prêt à mourir pour épargner une larme à cette même personne que nous croyions détester un quart-d'heure avant.

J'aime mieux la fausse rancune que la fausse patience qui finit souvent par une terrible explosion de colère. Ayez donc grand soin de ne pas vous tenir trop près des faux patients.

Je ne dirai rien du faux amour ; il est si difficile de le distinguer du vrai, que ceux même qui en sont atteints le prennent pour bon et l'attestent par serment, seulement l'erreur dure peu.

La fausse jalousie est moins pratiquée. Elle est employée de temps en temps par les femmes et avec beaucoup de succès, quand elles ne forcent pas trop la dose. Elle rentre d'ailleurs dans la fausse coquetterie, dont nous allons parler.

Les maris usent aussi de la fausse jalousie dans le but de détourner les soupçons et de cacher une intrigue; mais cela ne leur réussit guère, et les femmes aperçoivent bientôt le dessous des cartes. En amour,

un homme peut être longtemps trompé, mais rarement une femme, quand elle aime véritablement.

La fausse coquette fait de la coquetterie, non par goût ni par instinct, mais pour rappeler à elle un mari ou un amant inconstant. Elle veut, sans cesser d'être sage, lui faire croire qu'elle pourrait ne plus l'être.

La fausse coquette est aussi celle qui a un amant et qui, en coquétant un peu partout, espère détourner les soupçons et cacher à tous celui qu'elle aime.

C'est encore la femme facile et qui veut paraître étourdie pour qu'on ne voie pas qu'elle est galante. Elle sacrifie une partie de sa réputation, afin de sauver le reste.

J'ai connu une personne parfaitement sage qui avait peur de le paraître trop : elle ne voulait pas qu'on l'appelât prude, et dans une société de femmes assez légères, elle craignait de montrer sa vertu, comme ailleurs on craint de laisser deviner une faiblesse.

Nous avons déjà cité les faux étourdis; on doit y ajouter les chevaliers d'industrie qui jouent l'étourderie pour étourdir leurs dupes.

Les faux distraits sont fréquents parmi les joueurs. Ils se trompent toujours et jamais à leur détriment.

J'aime encore mieux les faux distraits au jeu que les faux distraits en affaires. Au jeu, vous en serez quitte pour quelques écus. En affaires, vous trouverez des gens qui se tromperont dans toutes les additions, et de la plume desquels un zéro égaré tombera toujours à la suite des dizaines, voire même des centaines, et si heureusement pour eux, que la somme de leurs honoraires ou de vos déboursés se trouvera doublée. Si vous vous en apercevez, ils se confondront en

excuses : — C'est une erreur de plume ; la somme est exacte, mais le chiffre a été mal posé ; on s'est trompé de ligne, on a confondu deux colonnes, c'est une distraction d'un commis ; mais la faute est manifeste, elle ne pouvait échapper au teneur de livres, il l'eut reconnue en ouvrant son registre. D'ailleurs, le caissier était là, il aurait retrouvé la somme à son apurement de compte. Vous ne pouviez donc rien perdre. — Comptez là-dessus, mais n'en vérifiez pas moins leurs chiffres.

Je ne continuerai pas la liste des diverses catégories de fourbes et d'abuseurs, elle serait trop longue. Celle des menteurs exigerait seule un volume. Le mensonge est le roi de la terre ; c'est par lui qu'on a mené les hommes à peu près dans tous les temps. Si vous en doutez, lisez l'histoire.

A côté des menteurs proprement dits ou qui mentent pour cacher la vérité, nous avons ceux qui mentent pour la découvrir et qu'on peut nommer les *faux menteurs*. Les uns le sont par goût, les autres par état. Le faux menteur, marchant vers un but honnête par une voie qui ne l'est pas, plaidera le faux pour savoir le vrai. Êtes-vous accusé ? il ne vous reprochera pas le délit dont vous êtes soupçonné, il l'atténuera, il y trouvera des excuses et vous donnera raison, eussiez-vous dix fois tort ; enfin, il arrivera à vous montrer comme une peccadille digne de toute indulgence le fait très-grave qu'il veut vous faire avouer, et que vous arrivez doucement à lui révéler avec ses circonstances les moins atténuantes.

Pour obtenir ce résultat, on avait naguère la question, on mettait à la torture : c'était plus simple. La

façon d'aujourd'hui, sans être plus morale, vaut mieux; elle peut froisser le cœur de l'innocent et fausser la conscience du coupable, mais elle ne lui brise pas les os. C'est déjà quelque chose, et c'est beaucoup, s'il est vrai qu'autrefois on n'usait du second moyen qu'après avoir épuisé le premier.

Le faux menteur est encore celui qui, sous l'apparence d'un conte, sait placer une bonne vérité et une leçon de morale. Celui-là je ne le blâme pas, je l'approuve même. Les fous ou ceux qu'on nomme ainsi et qu'avaient près deux nos anciens monarques, n'étaient pas si inutiles qu'on l'a prétendu : chargés de dérider le front d'un prince, ils avaient aussi le droit de lui tout dire, pourvu qu'ils le fissent gaîment. Tel de ces fous a rendu plus de service au souverain et à son peuple qu'une demi-douzaine de sages.

Près du faux menteur, nous mettrons le faux véridique. Contre celui-ci tenons-nous en garde, c'est le plus rusé des trompeurs, celui qu'on ne peut jamais confondre : c'est le serpent conseillant Ève. Le faux véridique va d'une vérité tirer vingt mensonges, et sans altérer cette vérité ni la nier, vous la faire prendre en défiance et en haine. Non-seulement il vous empêchera d'y croire, mais il aura l'art de vous persuader le contraire, et de vous pousser à droite pour que vous tombiez à gauche.

Les faux véridiques sont encore les historiens, les chroniqueurs, les biographes qui, en rapportant les faits d'une manière exacte, en tirent sciemment des conséquences qui ne le sont pas, les groupent sous un faux jour ou les étranglent avec le cordon de l'esprit de parti.

Parmi les masques de l'époque, n'oublions pas les faux docteurs, les faux politiques, les faux économistes, les faux hommes d'État, tous gens se donnant pour ce qu'ils ne sont pas et raisonnant d'une science dont ils ne savent pas le premier mot. A les en croire, tout irait au mieux si l'on gouvernait d'après leurs conseils. Ils ne se bornent pas à le dire, ils l'écrivent. Nous rions aujourd'hui de nos grands-pères faisant de la théologie dans les boudoirs et y raisonnant sur la grace efficace et la bulle *Unigenitus;* n'en est-il pas de même aujourd'hui de la science gouvernementale, et si l'on faisait le dénombrement de ceux qui s'en piquent, il y aurait plus de gouvernants que de gouvernés

Les femmes elles-mêmes ont voulu en être, et nous avons des femmes politiques, des femmes économistes, des femmes hommes d'État qui, en régissant le monde, oublient quelquefois de régir leur maison.

Il n'y aurait là que demi-mal si la politique ne les avait pas conduites à la bourse. Oui, elles ont voulu aussi spéculer sur les évènements. Il y a eu des femmes faiseuses d'affaires, et puis d'autres plus habiles encore, se faisant largement payer celles qu'elles ne faisaient pas. Je pourrais citer une de ces fausses faiseuses d'affaires qui, sans autre ressource que sa langue et l'apparence d'un crédit qu'elle n'avait pas, s'est procuré une assez jolie fortune: c'est aujourd'hui une quasi grande dame.

A côté de ces masques fripons, il en est aussi d'inoffensifs. Vous trouverez surtout parmi les gens de lettres de ces hypocrisies bénignes. Une des plus répandues est celle des faux paresseux; ils sont, parmi nos écrivains, presqu'aussi communs que les faux laborieux.

J'en ai vu travaillant comme des manœuvres, tenant la plume jour et nuit, vouloir nous persuader qu'ils dormaient la grasse matinée et n'étudiaient que par récréation. A les entendre, tout leur venait par inspiration et se faisait à peu près seul. Mais personne n'y croyait : en lisant une page de leurs livres on pouvait, au choc des mots et aux contorsions des phrases, compter les gouttes de sueur, les coups au front et les grattements d'oreilles qu'ils leur avaient coûtés.

Le faux laborieux est celui qui annonce un grand ouvrage qui ne paraîtra jamais, ou bien qui veut faire croire qu'une compilation, œuvre de trois mois, est la suite d'une longue méditation et d'un travail de trois années.

Le faux témoin est encore un caractère assez répandu dans le monde. Je ne parle pas de ceux qui viennent se parjurer devant la justice et qui se font condamner aux galères ; il est question ici de ces individus, Gascons pour l'ordinaire, qui semblent être la providence des menteurs. Dès qu'un homme raconte un fait incroyable : — J'y étais, s'écrie mon faux témoin, je l'ai vu, je l'ai entendu. — La chose est arrivée il y a cent ans ; n'importe, notre homme ne s'en inquiète guère ; dans son amour de l'incroyable et même de l'impossible, il est toujours prêt à le certifier. A-t-il quelque intérêt à cela? Pas le moindre ; c'est son goût, son tic, son habitude.

De tous les menteurs, c'est d'ailleurs le plus innocent d'intention, car il n'a jamais envie de nuire. Néanmoins, il le fait quelquefois, et quelquefois aussi il en est la dupe : on a vu tel conteur, pour s'être ainsi prononcé à l'étourdie sur quelque fait ressor-

tissant aux tribunaux, être appelé en témoignage et obligé piteusement de déclarer, en face de la justice, qu'il avait menti.

J'en ai entendu nommer un qu'un propos de cette nature fit soupçonner de complicité dans un délit grave dont il était parfaitement innocent. Il fut arrêté, interrogé, emprisonné, jugé, et manqua d'être condamné.

Le goût du déguisement est si grand de notre temps, qu'on a vu jusqu'au faux malpropre. Qui est-ce qui n'a pas rencontré dans la capitale, il y a quelques années, un homme dit *à la longue barbe?* Il se nommait Chaudruc-Duclos. C'était un ex-élégant de Bordeaux, ancien condisciple de MM. de Sèze, de Peyronnet et de Martignac, et qui s'était, ainsi qu'eux, chaudement prononcé en 1814 pour l'ancienne dynastie.

Lors de la fortune de ceux-ci qui furent appelés aux premières places par la branche aînée, croyant, parce qu'il lui avait montré le même dévouement, qu'il avait les mêmes droits à la faveur du gouvernement, il en réclama un emploi ou une pension. Ses démarches étant sans succès et ses anciens compagnons, ennuyés de son insistance, lui ayant fermé leur porte, il imagina, pour leur faire honte de cet abandon, de se montrer à tout Paris dans le costume le plus misérable qu'il put inventer. Cette résolution une fois prise, il l'a tenue jusqu'à sa mort. Pendant quinze ans on a vu, chaque soir, cet homme qui avait dû être beau et qui, sous son affreux costume, avait conservé quelque chose de distingué, parcourir, sous cette livrée de la misère, les galeries du Palais-Royal. Il était ainsi devenu l'une des curiosités de la capitale, l'un de ses monuments pour ainsi dire, et la

première question qu'on faisait à un provincial arrivant de Paris était celle-ci : — Avez-vous vu l'homme à la longue barbe?

Cette grande popularité finit par effaroucher la police : après une longue tolérance, il lui prit la fantaisie de le faire arrêter comme mendiant et vagabond. Traduit devant les tribunaux, il s'y défendit noblement, il prouva qu'il n'avait jamais demandé l'aumône et qu'il avait quinze cents francs de rente qui suffisaient de reste à ses besoins. En effet, il n'était ni ivrogne ni débauché. Il n'était pas même malpropre, comme il voulait le faire croire : le petit logement où il vivait seul était fort bien tenu; il avait de beau linge, et sous ses haillons il n'en portait que de blanc; enfin, son seul meuble de luxe était une baignoire. Tout ceci fut constaté par la justice. L'accusation tomba d'elle-même.

Voici, d'ailleurs, par quel raisonnement il se défendait : — Vous vous plaignez que mes habits soient troués? Ils me conviennent ainsi. S'ils vous déplaisent, chargez-vous de m'habiller.

Il fut acquitté et continua ses promenades dans le même accoutrement, et il est mort avec.

Nous avons de faux amateurs des arts : ce sont des individus simulant un talent ou un goût qu'ils n'ont pas; mais il en est qui ne simulent rien et qui croient aimer ce qu'ils ne peuvent ni comprendre ni apprécier. C'est surtout en peinture qu'il y a de ces faux connaisseurs, gens de bonne foi qui ne mettent pas en doute leur amour pour le beau et leur talent pour le saisir. Leur amour est réel : quand on aime le laid, c'est qu'on le prend pour le beau. C'est là pré-

cisément ce qui leur arrive. Ces trompeurs trompés sont des plus dangereux, parce qu'étant eux-mêmes convaincus, ils en sont d'autant plus propres à égarer les autres. Les grandes erreurs qui ont entravé la raison et qui l'entravent encore, ne sont pas l'œuvre des menteurs. Si elles n'avaient été prêchées que par eux, elles n'auraient pas duré si longtemps: il n'y a que les croyants qui font croire et qui perpétuent les croyances.

Si nous avons de faux peintres ou plutôt des peintres du faux, nous avons aussi de faux chanteurs. Ce ne sont point, ne vous y trompez pas, des chanteurs qui chantent faux, mais des chanteurs qui ne chantent pas du tout et qui, après s'être imaginé qu'ils avaient une voix, ont fini par le faire croire à d'autres. A la veille d'une représentation ou d'un concert, ils ont toujours un rhume, un mal de gorge, une extinction de voix. Quand ils se décident enfin à paraître au pupitre, c'est toujours avec accompagnement de chœur et d'orchestre et dans des morceaux composés ou choisis par eux. A l'aide de ce renfort de notes et d'instruments, leur voix reste encore à l'état de problème: on ne dit pas qu'ils chantent, mais on n'ose pas dire qu'ils ne chantent pas.

Les faux musiciens ne sont pas rares parmi les amateurs. Ceux-ci ne chantent pas plus qu'ils n'exécutent, mais ils conseillent les chanteurs et jusqu'aux compositeurs. Il y en a qui ont acquis ainsi une réputation de connaisseurs et même de savants, et qui ne savent pas une note de musique.

Il y a aussi de faux poètes, de faux grammairiens, de faux latinistes, helléniستes, orientalistes, etc., qui,

a l'aide de quelques vers, de quelques commentaires, de quelques bouts de traduction qu'ils n'ont pas faits, prennent rang parmi nos érudits et le conservent, sans que jamais personne ait songé à leur demander leurs titres.

Mais les plus grands ennemis des lettres et des arts sont les faux juges, c'est-à-dire les juges au jugement faux ou ceux qui, sans science ni talent, n'en font pas moins métier de régenter les talents et la science, et en deviennent souvent les tyrans et les arbitres souverains. Quelques uns se sont fait un grand nom, non point par leurs œuvres, car ils n'ont jamais fait d'œuvres, mais par leurs grimaces et leurs phrases, et j'en pourrais citer à qui elles ont été payées par des places, des pensions et des croix.

Si tant de soi-disant artistes amateurs, connaisseurs, experts, n'ont ni talent ni savoir, ce n'est pas toujours leur faute, ou du moins cette faute est pardonnable, car c'est celle de ne s'être pas connus eux-mêmes; bref, dès leur début ils ont fait fausse route; et ce talent, ce goût, ce savoir après lequel ils ont tant couru, ils l'auraient atteint s'ils avaient laissé faire la nature, s'ils ne l'avaient pas faussée ou si on ne l'avait pas faussée en eux. C'est ainsi que ce mauvais peintre ou ce soi-disant connaisseur en tableaux aurait été un vrai musicien ou un juge habile en musique, ou bien encore un parfait danseur, un nouveau Vestris ou un admirable écuyer.

Il en est de même de tous les états. Il y a de faux médecins, de faux chirurgiens, de faux pharmaciens, non qu'ils n'aient leur diplôme en règle, qu'ils n'aient suivi tous les cours, pris tous leurs degrés, qu'ils ne

soient bacheliers et docteurs. Oui, la Faculté les a fait médecins, mais avant la Faculté la nature avait dit : — Tu ne le seras pas, parce que tu n'as en toi aucune des qualités qu'il faut pour l'être. Si tu n'es pas un faux médecin selon la science, tu es un médecin qui voit faux selon la raison, et ta vie entière se passera à tuer des malades, parce que tu jugeras mal leur position et que tu les empoisonneras en croyant les guérir.

Pourquoi, dans les métiers les plus simples, les plus faciles ou réputés tels, car il n'est jamais facile d'atteindre à la perfection dans un métier quelconque, y a-t-il tant d'individus qui ne peuvent parvenir à les bien faire? Pourquoi, sur vingt jeunes gens qu'on destine à l'état de tailleur ou de cordonnier, vingt travailleurs ayant le même désir d'arriver, ayant tous de l'intelligence et de la conduite, y en a-t-il à peine quatre qui deviendront de vrais tailleurs, de vrais bottiers, et que les seize autres ne sauront jamais bien couper un habit, lui donner une forme gracieuse et commode, ni faire une paire de bottes ou de souliers qui chaussent convenablement sans fatiguer ni blesser les pieds? C'est que seize de ces élèves étaient nés pour faire toute autre chose : ceux qui font de mauvaises bottes auraient fait d'excellents habits, et réciproquement. Heureux donc ceux qui se trouvent à leur place, c'est-à-dire dont les moyens sont d'accord avec la position : ils réussissent presque toujours.

On voit aussi des gens qui ont la manie de certains états, et toujours de celui qu'ils n'ont pas et auquel ils sont le moins propres : nous avons de faux soldats et de faux marins. Les faux soldats sont ceux qui,

ayant obtenu un grade dans la garde nationale de leur village, se croient devenus capitaines de spahis ou majors des zouaves. Les voilà donc traînant un sabre et ne parlant que de leurs futurs exploits. On le leur pardonnerait s'ils s'arrêtaient là; mais pour avoir l'air plus militaire, eux si rangés jusqu'alors, ne quittent plus le café et ne veulent d'autre compagnie que celle des sabreurs ou soi-disant tels. Pour les guérir de leur fièvre belliqueuse, il ne faut qu'une apparence d'émeute et le sifflement d'une balle; alors notre héros de la veille est tout aussi pressé de déposer son épaulette qu'il l'avait été de s'en parer.

Le faux marin se borne d'ordinaire à en prendre le chapeau, la ceinture et la veste. S'il navigue, c'est sur l'étang de la commune ou la rivière du meunier, rivière peu profonde, car il ne sait pas nager. Un jour, pourtant, il a la fantaisie de voir la mer; il prend la route de Dieppe, et, costumé en Jean-Bart, il s'embarque fièrement pour faire une course en rade. Mais l'habit, qui ne fait pas le moine, fait encore moins le matelot, jamais il n'a guéri des nausées. Notre homme en fait la cruelle expérience, et cependant la mer est calme; que fut-il arrivé si elle ne l'avait pas été? Cette remarque, qui n'échappe pas à notre loup de mer, le guérit subitement de sa vocation. Revenu à terre, il se hâte de reprendre ses habits de ville, et depuis lors il n'a jamais remis le pied dans une barque. Heureux si, pour une petite peur et quelques bonnes nausées, on pouvait ainsi guérir tous les vices et tous les ridicules!

Le masque dont il nous reste à parler est celui par lequel nous aurions dû commencer; masque étrange,

bizarre anomalie qu'on nommerait même une erreur de la nature, si la nature, qui est la main de Dieu, pouvait commettre une erreur. Ce masque, nous ne le prenons pas, il naît avec nous. Il n'est pas rare et journellement on le rencontre dans le monde, et pourtant bien des personnes n'y voudront pas croire et ne verront, dans ce dernier portrait, qu'une boutade misanthropique, qu'une épigramme, qu'une plaisanterie. Mais non, je le répète, ce type existe, et quand j'aurai déduit mes preuves, chacun reconnaîtra, comme moi, qu'il est de *faux hommes*, c'est-à-dire des individus qui ont la forme, la figure, la voix, les manières, enfin toutes les apparences ou les dehors des hommes et qui pourtant n'en sont pas, car sous cette enveloppe, pour peu qu'on y fasse attention, on reconnaît tous les défauts et toutes les qualités des femmes. On retrouve même leurs goûts, leurs fantaisies, la tournure de leur esprit; on croirait que le respect humain seul les empêche de quitter leur habit pour une jupe et leur chapeau pour un chaperon de rose. Mais cet habit, ce chapeau, leur barbe même, ne dissimulent jamais entièrement leur véritable caractère. Devenus généraux, administrateurs, hommes de lettres ou artistes, dans leurs ordres du jour, leurs rapports à la chambre ou au conseil d'Etat, dans leurs tableaux ou dans leurs livres, on distingue et souvent on admire le style et la touche de la femme; on en sent jusqu'à la délicatesse et la mignardise.

Or, de ceci, eux-mêmes ne se doutent pas: le fait vient de la nature et non pas d'eux. Cette nature ne leur a refusé aucune des qualités physiques d'un homme, seulement elle les a privés des qualités mo-

rales : les organes des sens sont masculins, ceux de l'âme sont féminins. Il y a désaccord ici entre la substance et l'esprit.

Ceci arrive également pour les femmes : de même qu'il y a de faux hommes, il y a de fausses femmes ; ce dont pourtant elles ne conviennent pas, car si bien des femmes regrettent de ne pas être hommes, elles n'aiment pas qu'on leur en donne le nom et qu'on les traite en conséquence, et pourtant, dans le cas dont il s'agit, rien ne serait plus logique. Cette forme que nous tenons pour féminine l'est bien en effet, mais elle est animée par un cœur et une tête d'homme ; bref, c'est une âme d'homme habillée en femme.

Je pourrais vous en citer vingt exemples dans l'histoire et, pour mon compte, j'en ai rencontré dans le monde dix et plus. Je ne m'y trompais jamais : elles ne pouvaient pas faire un geste, pas dire un mot, pas écrire une phrase où je ne reconnusse l'homme, et pourtant elles n'en avaient ni l'air, ni la voix, ni la figure. Belles et grandes quelquefois, mais le plus souvent mignonnes et délicates, c'était en apparence l'antipode du type masculin ; mais si vous leur aviez ouvert la poitrine, si vous y aviez lu, vous y auriez vu l'homme avec toute sa volonté, toute son énergie et tout son courage.

A ces femmes il faut une double vertu pour se renfermer dans les devoirs de leur sexe. Ayant tous les entraînements des hommes, tous leurs goûts, toute l'impétuosité de leurs désirs, jugez à quels combats elles sont exposées. Aussi, quand elles résistent, elles deviennent de grands saints et ont leur place là-haut,

entre saint Georges et saint Michel, à côté de Jeanne d'Arc, quoique celle-là fut bien une femme, car avec un courage surhumain, elle eut tous les instincts de la femme et toutes les vertus d'une vierge.

S'il y a des *hommes femmes* et des *femmes hommes*, il y a aussi des *hommes enfants* ou qui, à soixante ans, ne sont pas encore arrivés à l'âge de puberté. Je parle de la puberté morale, puisqu'ils peuvent être physiquement très-complets, mais l'intelligence n'a pas suivi les progrès du corps, elle s'est arrêtée à l'adolescence. Ce sont des enfants déguisés en homme ou en femme et qu'on distingue à leurs inclinations diverses : les uns jouent à la poupée, les autres aux soldats. Cependant tous ne sont pas incurables et, à certain âge, ils auraient pu trouver en eux ce qu'il fallait pour grandir et se développer, mais alors le pli était pris. Habitués à cet état d'enfant, ils s'y complaisaient, l'énergie leur manquait pour en sortir et ils n'en sortaient plus. En étaient-ils plus malheureux? Non. Simples dans leurs goûts, ils avaient des caprices et bien peu de désirs, ou s'ils en manifestaient, c'était celui d'obtenir un hochet.

Comme on le voit, les hommes femmes, les femmes hommes, les hommes enfants ne se sont pas faits ; ils naissent ainsi. Nous ne pouvons donc les considérer comme une falsification œuvre anormale de l'éducation ou d'une volonté malsaine. Mais cette falsification est-elle impossible? Non ; et l'amour du faux est si grand chez l'être humain, qu'il a été jusqu'à simuler l'étrange caractère que je viens de signaler. Oui, il y a de faux hommes femmes, de fausses femmes hommes, de faux hommes ou femmes enfants. J'ai vu des hommes

bien constitués de corps et d'esprit, s'imposer les habitudes de l'autre sexe, et finir par en acquérir toutes les manières et parfois toutes les faiblesses. Ceci est d'ailleurs assez rare, mais ce qui l'est moins aujourd'hui, ce sont des femmes qui, sans vouloir cesser de l'être, jouent le rôle des hommes et en singent les ridicules et les vices. Est-ce par goût? Non. Est-ce comme moyen de plaire? Elles le croient, mais elles se trompent. Les Grecs, qui se connaissaient en amour, les Grecs, qui ont inventé les Graces et la Vénus pudique, n'auraient jamais imaginé la Vénus qui fume.

Nous nous arrêtons là, car pour donner les portraits de tous les masques dont se compose la société humaine, il faudrait faire l'histoire de cette société tout entière. Nous en revenons donc à notre premier dire : celui qui reste ce que Dieu l'a fait et qui se montre tel qu'il est, devient, dans la civilisation, un objet rare qui toujours nous étonne et souvent nous séduit. Sans doute il y a un grand art à bien imiter la nature et nous admirons l'œuvre qui en approche le plus, mais nous admirons plus encore la nature elle-même.

Abbeville, le 29 *Mai* 1856.

J. BOUCHER DE PERTHES.

L'HÔTEL-DIEU D'ABBEVILLE

1155 — 1855.

NOTICE HISTORIQUE.

Le premier hôpital de l'Occident fut élevé à Rome par le pape saint Symmaque, en 498. Le premier hôpital ouvert en France fut celui de Saint-Césaire d'Arles. A mesure que le christianisme se développa, de semblables établissements, fondés sous les inspirations de la charité, furent joints, soit auprès des chapitres des métropoles, des cathédrales et des collégiales, soit auprès des grandes abbayes, et si le nom d'Hôtel-Dieu, comme le remarque l'abbé Fleury, fut celui que portèrent d'abord ces asiles, c'est que situés près des temples consacrés au service divin, ils s'associaient en quelque sorte au culte religieux, et que l'hospitalité s'y exerçait au nom de Dieu même. Cependant ce n'est pas sous ce nom que l'hospice des malades d'Abbeville est désigné dans l'origine; il s'appelle dans quelques bulles de papes : *Domus helemosinaria*, et dans les plus vieux titres jusqu'aux temps modernes,

l'Hôpital Saint-Nicolas, parce qu'une confrérie de ce nom le dirigea longtemps (1).

La réunion des biens de plusieurs maisons de charité, dont nous nous occuperons plus tard, a formé la fortune actuelle de notre Hôtel-Dieu. Nous allons faire d'abord l'histoire de cet hospice, et nous réunirons dans un tableau dressé pour la première fois et sur les titres mêmes, les noms des principaux bienfaiteurs qui, à diverses époques, ont enrichi cette maison. Il nous a paru convenable de tirer de l'oubli ces noms oubliés même dans les prières que nos dignes sœurs de charité consacrent tous les jours aux bienfaiteurs jusqu'alors inconnus de l'établissement où s'écoule leur vie toute de dévouement et d'abnégation. L'histoire générale a consacré dans ses pages tant de noms souillés, que c'est bien le moins que l'histoire locale à son tour donne quelques lignes à ces obscurs bourgeois qui ont marqué par un bienfait leur passage sur cette terre, et à ces grands feudataires qui sentaient le besoin d'une expiation pour leur vie souvent pleine de violences et de désordres, et qui cherchaient par un legs charitable à recommander leurs noms dans la mémoire des hommes. Les pauvres, cette famille éternelle adoptée par le christianisme, ont gardé, à travers toutes les vicissitudes des révolutions modernes, la plus grande partie du patrimoine sacré qui leur a été légué dans les vieux âges. Puisse de nos jours, où tant de misères appellent la bienfaisance, ce patri-

(1) Il y avait en 1584, dans la rue Saint-Gilles, un autre hôpital de Saint-Nicolas. Il est cité, sans aucun détail, dans un registre du Bureau des pauvres.

moine s'accroître encore! Puissent de nouveaux noms s'ajouter aux noms qu'on lira bientôt et mériter, comme eux, la reconnaissance publique!

Une charte de Jean, comte de Ponthieu, en date de 1155, est le plus ancien titre de notre Hôtel-Dieu; elle est ainsi conçue :

« Moi, Jean, comte de Ponthieu, pour le repos de l'âme de mon père et de celle de mes prédécesseurs, de ma mère Ide et de mon frère Gui, je donne toute la dîme de la forêt nommée Gaden (1) que j'ai cédée aux bourgeois d'Abbeville pour défricher et cultiver (2), laquelle est levée sur six *carruées* de terre et plus, qui étaient de mon domaine, afin que cette dîme, qui m'appartient en vertu de mon droit héréditaire, et comme propriété laïque, soit appliquée, du consentement de ma mère Ide et de mon frère Gui, aux besoins des frères infirmes d'Abbeville, *ad opus fratrum infirmorum de Abbatisvilla.* J'en ai fait la remise entre les mains de l'évêque Thierry, et je l'ai prié de s'en dessaisir en faveur des susdits frères, afin que quelles que soient les mutations de la terre de Gaden, soit par suite de vente, soit par suite de présent, la dîme appartienne toujours et à perpétuité aux frères infirmes d'Abbeville. L'évêque Thierry, se rendant à ma prière, a transféré la dite dîme à la maison des infirmes d'Abbeville pour l'entretien des pauvres. »

(1) La forêt de Gaden s'étendait depuis Forêt-l'Abbaye jusqu'à Abbeville.

(2) *Totam decimam de foresto meo, quod dicitur Gadain silva, quam burgensibus de Abbatisvilla scartandam et excolendam exposui et concessi, videlicet in sex carrucatis terræ vel amplius.*

On a tout lieu de croire que cette maison, à laquelle notre Hôtel-Dieu doit vraisemblablement son origine, était un asile de pauvres, estropiés ou valétudinaires, qui se soignaient réciproquement. Cela s'explique en ce qu'on donnait alors aux pauvres le nom de *frères*, et ce fut, selon toute apparence, pour mieux soigner ces pauvres et régir leur maison, qu'une confrérie, désignée sous le nom de Saint-Nicolas, y fut organisée peu de temps après.

En ce qui touche la remise de la dîme entre les mains de l'évêque Thierry, le comte Jean fait cette remise en demandant le *transfert* aux infirmes d'Abbeville, afin que la donation, provenant d'un évêque, ait une plus grande force, et qu'elle soit, pour ainsi dire, sous la sauvegarde de l'église. C'est la consécration épiscopale de la propriété laïque dont il est parlé dans l'acte.

En 1158, le même comte donna aux frères de Saint-Nicolas un terrain dans l'intérieur d'Abbeville, et c'est sur ce terrain que s'élève aujourd'hui notre Hôtel-Dieu. Voici le titre de cette fondation :

« Conserver par l'écriture les faits accomplis et en transmettre la mémoire à la postérité pour mettre au néant la calomnie, est une chose reconnue nécessaire par les sages. C'est pourquoi, par un acte de haute charité, j'ai résolu de confier à un écrit, de confirmer par l'apposition de mon sceau, et de faire savoir aux temps présents et aux temps futurs que moi, Jean, comte de Ponthieu et abbé de l'église Saint-Vulfran d'Abbeville, pour l'âme de mon père, pour moi-même et pour tous mes prédécesseurs, j'ai donné à la confrérie du bienheureux Saint-Nicolas d'Abbeville, la terre qui est située au-dessous des limites de la mai-

son, et le chemin de plein pied, à partir du vieil arbre jusqu'à la rue Frettelangue (1), et ce, du consentement du chapitre de la dite église, moyennant un cens annuel de deux cierges, du prix de douze sous, à la fête saint Vulfran, qui tombe en automne.

» Par un humble sentiment de piété, j'ai demandé qu'un oratoire en l'honneur de la bienheureuse Marie, toujours vierge, de saint Nicolas et de tous les saints, fût construit par le prévôt et par les frères; et par leur charité, je l'ai obtenu, sauf le droit et l'honneur de l'église susdite et abstraction faite de toute cupidité dépravée; de telle sorte que si quelqu'un venait à la dissipation de ce bien, il serait frappé, comme le poison de l'ancien serpent, du glaive de l'anathème, par les frères de la confrérie. De plus, je m'adresse à tous mes successeurs, leur mandant et les priant avec instance, comme libre fondateur de cet établissement, que pour l'amour de Dieu et dans l'intérêt de leur salut, ils aient, chacun dans son temps, à multiplier les biens et à se montrer fidèles patrons. »

On le voit par ce qui précède, il existait déjà dans notre ville un hôpital des malades en 1155. Le comte Jean ne serait donc point, comme on l'a dit, le fondateur immédiat de notre Hôtel-Dieu. Il n'aurait fait seulement que lui donner, avec les dîmes de la forêt de Gaden, des proportions plus grandes, et permettre par-là à un plus grand nombre de pauvres d'y être admis. En vertu du droit féodal, il était possesseur, soit en propre, soit à charge de redevance, de tous

(1) *Terram illam quæ infrà illius præscriptionem continetur, et viam planam per pirrum antiquam usque ad callem Fretellensem.*

les terrains non bâtis qui se trouvaient dans Abbeville. Il se dessaisit d'un de ces terrains en faveur des frères, à la charge par eux de bâtir un oratoire; mais on ne voit pas par la teneur de l'acte, qu'à part cette donation, le comte ait contribué en rien à des constructions nouvelles. On a tout lieu de penser, d'après les coutumes du moyen-âge, que cet oratoire, ainsi que les bâtiments nouveaux, aura été élevé avec les aumônes des fidèles. La part du comte se réduit donc, ce qui du reste ne diminue en rien le mérite de son œuvre, à une concession de dîmes et de terrain. Au-delà de ce fait, il n'y a que des suppositions. Le père Hélyot, dans son *Histoire des ordres monastiques*, t. II, p. 304, dit que l'église, le couvent et les salles des malades ont été bâtis sur l'emplacement donné par Jean de Ponthieu, et que ce fut en 1160 que cet établissement fut érigé en Hôtel-Dieu par Thibaut, évêque d'Amiens.

La donation du comte fut confirmée par une bulle du pape Célestin III, en date de 1194. On lit dans cette bulle : « Nous vous confirmons la possession de la terre sur laquelle est située votre maison, jusqu'au vieil arbre, et depuis le vieil arbre jusqu'à la rue Frettelangue, et la place voisine de cette même terre que Jean, autrefois comte de Ponthieu, patron de l'église de Saint-Vulfran, vous a donnée en aumône pour l'usage des pauvres. »

On le voit, les frères de Saint-Nicolas furent seuls attachés dans l'origine au service de la maison, dont le régime intérieur, jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle, n'est pas connu. On ignore également à quelle époque on adjoignit aux frères des religieuses de Saint-Au-

gustin. Mais un acte de l'évêque Arnould, en date du mois d'avril 1243, constate qu'il y avait alors des sœurs. Voici la traduction de cet acte remarquable à plus d'un titre, et dont l'original existe encore aux archives de l'Hôtel-Dieu :

« Arnould, par la permission de Dieu, humble directeur de l'église d'Amiens, à tous les fidèles qui verront ces lettres, salut dans le Seigneur.

» En vertu de l'exercice du devoir pastoral qui nous a été confié, nous sommes tenu de veiller sans cesse et instamment sur tous et sur chacun. Nous sommes principalement obligé en Jésus-Christ envers les personnes religieuses; nous devons veiller sur celles qui ont quitté le monde, afin qu'après avoir fait leurs vœux et pris l'habit religieux, elles renoncent au siècle et aux mœurs du siècle d'une manière plus complète, et qu'enchaînées par les liens de l'obéissance, elles imitent à l'intérieur le Christ dans la pratique des œuvres saintes et deviennent le miroir de la foi chrétienne : c'est pourquoi, allant de notre plein gré au-devant de vos justes demandes, nous vous faisons savoir, à toi, maître de l'hôpital Saint-Nicolas d'Abbeville, à vous, frères et sœurs de ce même hôpital, que, de notre autorité épiscopale, nous confirmons à perpétuité la règle et la manière de vivre que vous avez choisies volontairement et par l'instinct de la vocation. Pour l'avantage de votre maison, nous adoptons, après avoir mûrement réfléchi, quelques dispositions nouvelles, et à ces dispositions nous en ajoutons d'autres tirées des règles antiques données par les saints Pères, et de celles qui sont en vigueur dans les autres ordres. Afin que vous observiez la

règle avec plus de soin, nous vous donnons des indulgences pour la rémission de vos péchés, et pour que l'honorable installation de cette maison soit en rapport avec le nombre des frères et des sœurs qui l'habiteront, nous avons décidé, avec prévoyance, qu'il n'y aurait que deux prêtres, propres par leur âge à célébrer les divins mystères, et un clerc adjoint capable de recevoir les ordres. Ce nombre ne pourra jamais être dépassé par la suite. Quatre commis laïques pourront seulement être reçus dans la maison, et cinq sœurs assez fortes pour remplir toutes les fonctions. Ce nombre ne pourra jamais non plus être dépassé. Ceux qui voudront, frères ou sœurs, être admis, devront passer une année en habit séculier. L'année écoulée, le nouveau venu sera exposé aux regards des frères et des sœurs (c'est-à-dire examiné); s'il lui plaît de rester et s'il est également agréé, il promettra d'observer la règle, et du consentement de la communauté, ou du consentement de la majorité la plus respectable, il sera reçu dans la maison; alors il fera humblement les trois vœux d'obéissance, de chasteté, de renoncement. Il ne gardera ou ne recevra rien sans la permission du maître de l'hospice, ou il promettra de s'en dépouiller exactement. Ensuite, après avoir fléchi les genoux dévotement et humblement, il sera reçu par le maître, qui lui donnera le baiser de paix. Aucun aspirant marié ne pourra être reçu en même temps que sa femme. Si quelqu'un veut entrer dans la maison, avant de prendre l'habit religieux, il jurera de ne faire faire ou laisser faire par les autres aucune chose indue qui puisse lui faire obtenir l'entrée de cette maison.

» Voici les préceptes : Crains Dieu, observe ses commandements, et chéris-le par-dessus tout. Que tous ceux qui habitent dans la maison soient unis. N'ayez entre vous qu'un cœur et qu'une âme. Que personne ne dise : ceci est à moi ; mais que toutes choses soient communes entre vous. Qu'à chacun de vous soient distribués par votre maître la nourriture et le vêtement ; mais non en quantité égale pour chacun, parce que les uns sont plus faibles que les autres, et que tout se fasse selon cette sainte maxime des Actes des apôtres : « A chacun selon ses besoins. » Que l'un des prêtres soit élu pour maître par l'assentiment commun du chapitre ou de la partie la plus recommandable, et que chacun lui obéisse dans le Christ. A ce maître chacun sera tenu d'obéir, ni plus ni moins qu'à son évêque et à son seigneur. Sur l'avis du maître ou de la partie la plus recommandable du chapitre, un procureur, homme ou femme, sera élu pour prendre soin des affaires extérieures. Ce procureur, s'il est propre à cet emploi, gardera l'argent ; autrement le soin de cet argent sera confié à une personne capable. D'après l'avis des frères, on instituera une maîtresse prise parmi les sœurs, habile et honnête pour présider aux sœurs et servantes, et les former au service des pauvres. Cette maîtresse pourra parler à table des choses nécessaires et sera écoutée avec silence. On fera au moins sept fois par an le compte de toutes les dépenses et de toutes les recettes, en présence du maître et du conseil de la maison. Le maître et le procureur ne pourront rien faire d'important sans l'avis de ce même conseil, lorsqu'il s'agira de vendre un héritage, d'acheter, d'aliéner, de faire bâtir, ou de recevoir un frère ou une sœur.

— Que le vêtement des frères et des sœurs soit humble, en simple laine, sans aucune teinture. Que chaque frère et chaque sœur ait une tunique et une cape avec un scapulaire sur lequel sera une croix verte, pour se rappeler la passion du Christ et devenir plus empressés au service des pauvres. Les frères et sœurs qui recevront des vêtements nouveaux devront mettre les vieux à la disposition du maître. On leur donnera tunique pour tunique, cape pour cape, et ainsi des autres pièces du vêtement. Les frères et sœurs, demeurant dans la maison, assisteront chaque jour, toute autre besogne étant mise de côté, aux matines, à la messe et aux vêpres, saûf les cas de maladie, les ordres auxquels ils seront tenus d'obéir et les soins du service des infirmes. — Que nul frère, nulle sœur ne soit assez hardi pour parler pendant la célébration du service divin, à l'exception de ceux ou de celles qui sont connus pour réciter les prières et pour être attachés aux cérémonies du culte. Chaque frère et chaque sœur devra savoir l'Oraison Dominicale, la Salutation de la bienheureuse Vierge et le Symbole. Quiconque, clerc ou laïque, saura les heures canoniales, sera tenu de les réciter au moment prescrit, principalement les prêtres qui pourront, comme les autres, obtenir des dispenses du maître relativement aux heures prescrites. Celui qui saura les heures de la bienheureuse Vierge Marie les chantera ; celui qui saura les sept Psaumes de la pénitence les chantera pour matines. Il dira d'abord : *Domine labia mea aperies et os meum annuntiabit*, et *Deus in adjutorium meum intende ;* si l'on est dans la septuagésime, les sept Psaumes, s'il les sait. S'il ne les sait point, il dira *Miserere mei ;*

s'il ne sait point ce psaume, il dira vingt-cinq *Pater* et autant d'*Ave Maria.* Les dimanches et les jours de fêtes, il doublera ce nombre, et à la fin il dira par Notre Seigneur : *Jesus Christus, filius tuus, qui tecum vivit, tecum regnat per omnia sæcula sæculorum, Amen. Domine, exaudi orationem et clamor meus ad te veniat* (1). *Deo gratias.* Que les âmes des fidèles reposent en paix par la miséricorde du Seigneur. *Amen.*

« A la première heure et à toute heure ensuite, excepté au moment des vêpres, il dira une fois le Psaume *Miserere.* S'il ne sait point ce Psaume, il dira sept *Pater* et autant d'*Ave.* Il dira, au lieu des vêpres, dans le même ordre que ci-dessus, quatorze *Pater* et autant d'*Ave.* A matines, à prime et à complies, il dira le *Credo.* On prendra garde, par-dessus tout, de ne jamais interrompre les prières qui remplacent les heures canoniales, excepté lorsqu'il s'agira de faire acte d'obéissance ou de pourvoir aux besoins des infirmes. Dans le cas contraire, on sera tenu de se confesser.

« Que le feu soit toujours allumé devant l'autel et le très-saint corps de Jésus-Christ. Que le prêtre avec son clerc, lorsqu'ils iront pour administrer ou faire communier les infirmes, soit revêtu d'une étole blanche, et qu'en allant et en revenant il chante sans interruption des psaumes pour le bon exemple et pour exciter la dévotion des assistants. Que chaque semaine, pour le moins, il y ait chapitre au jour et à l'heure que le maître jugera convenables. Tous devront, devant le maître, s'accuser de tous les péchés, cris désordonnés, paroles oiseuses et injures, et que cela se fasse par

(1) David, Ps. CI, § 2.

zèle pour la justice et pour l'entretien des rapports fraternels ; si cette confession est faite d'un cœur humble, la faute sera facilement pardonnée devant Dieu et devant les hommes. — Si quelqu'un est accusé par les autres, et s'il est reconnu coupable, il subira une punition plus grave. Il jeûnera au pain et à l'eau; il mangera sur la terre nue, sans table, sans nappe, jusqu'à ce que le maître juge qu'il a complètement satisfait. — Personne n'adressera la parole à celui qui sera en pénitence, excepté ceux qui le serviront ou qui seront envoyés vers lui pour les nécessités de son corps et de son âme. Si quelqu'un est reconnu s'être fâché d'une contradiction à lui faite, il sera, pour cette faute, sévèrement puni dans le prochain chapitre. Il ne mangera que du pain sur la terre nue, sans table et sans nappe, et ne boira que de l'eau avec de la poussière, jusqu'à ce qu'il ait satisfait à la volonté du maître. — Sera puni de la même peine celui qui aura osé révéler les délibérations secrètes du chapitre. — Qu'il ne soit jamais permis aux hommes d'entrer dans les demeures des sœurs, ni aux femmes dans les demeures des hommes, sans être accompagnés d'une personne désignée par le maître, ou bien sans y être envoyés par un ordre, et dans ce cas il faut aller et revenir sans retard. Les hommes doivent dormir avec des braies ou des chemises; les femmes avec des chemises (1). Tous, après les complies, gar-

(1) Cette disposition s'explique par la coutume que l'on avait au moyen-âge de coucher tout nu ; l'usage de la chemise était tout-à-fait exceptionnel. On peut s'assurer de l'exactitude de ce fait par l'examen des miniatures où sont représentées des personnes au lit.

deront le silence, ou si l'on parle, ce ne sera que dans un cas de nécessité, pour dire peu de mots et à voix basse. Les frères et les sœurs ne feront rien dans leur démarche, leur tenue, leur manière d'être et tous leurs mouvements, qui puisse blesser les regards de qui que ce soit; mais à toute heure et en tous lieux, ils se contiendront à l'envi pour se comporter honnêtement et pacifiquement, afin de mériter cette éminente béatitude de laquelle il est dit dans l'Evangile: *Les hommes pacifiques seront appelés les fils de Dieu.* S'ils se comportent autrement, qu'ils soient sévèrement punis. Que toujours et partout, avant le nom propre d'un frère ou d'une sœur, on mette le mot frère ou le mot sœur, et jamais le mot monsieur ou le mot madame. — Tout infirme, avant d'être reçu dans la maison, fera une confession générale et, s'il en est besoin, communiera. Tout ce qu'il a en possession temporelle et en biens meubles, il le dira au maître et le confiera à sa garde. S'il se rétablit et qu'il sorte de la maison, tout lui sera rendu; s'il meurt, la maison gardera son avoir. — Que les infirmes ne soient jamais sans lumière, pas même lorsqu'ils seront morts, et alors on les gardera avec vigilance. Les infirmes devront recevoir un repas charitable avant que les prêtres, les frères et les sœurs ne mangent eux-mêmes. Aux plus faibles et aux plus malades de l'infirmerie, quelque désir qu'ils manifestent, il faudra donner ce qu'ils désirent, si toutefois on peut le trouver, et que les ressources de la maison le permettent; et ce jusqu'à ce qu'ils soient rétablis ou qu'ils meurent. Tout convalescent qui, par un trop grand empressement à sortir de la maison, pourrait

s'exposer à une rechute, pourra, s'il le veut, rester. — Aucun frère, aucune sœur, aucun pauvre infirme ne pourra sortir sans la permission du maître ou de son vicaire, ni manger en ville. — Aucun frère, aucune sœur ne pourra sortir dans la ville sans cape ou scapulaire; et si l'on manque à ce précepte, on mangera et on boira en silence le pain et l'eau, et on s'asseyera sur la terre nue, sans table et sans nappe, jusqu'à ce qu'on ait satisfait à la volonté du maître ou du chapitre. Celui qui verra un frère ou une sœur faire une faute, doit reprendre le coupable en secret; si celui-ci n'entend pas, il le reprendra une seconde et une troisième fois, en amenant avec lui un ou deux frères ou sœurs. Si le coupable ne se rend pas aux admonitions, il faudra prévenir le maître, lequel punira sévèrement pour l'exemple et la frayeur des autres. S'il arrive qu'un frère ou une sœur d'un caractère querelleur murmure, désobéisse ou crie et scandalise les assistants, le coupable jeûnera pendant sept jours et ne mangera que sur la terre nue, sans table ni nappe, et dans le prochain chapitre il confessera devant tous qu'il a péché. Si, après de fréquentes remontrances, il ne se corrige pas, de peur qu'une brebis malade ne gâte tout le troupeau, il sera exclus de la société des autres et renvoyé par le maître. Il ira dans quelque autre maison hospitalière, jusqu'à ce qu'il soit rappelé par le maître ou par les frères.

» Les frères et les sœurs sont tenus d'assister à la bénédiction, et de savoir les grâces qu'on dit après le repas. Lorsque les frères, et ceux qui sont sains et bien portants, viendront à la messe, ils diront une

seconde fois la bénédiction. Après la messe, ils se réuniront ensemble pour aller à l'oratoire. Après avoir dit les prières et le *Miserere*, ils diront, sans discontinuer, la neuvième action de grâces, et *Placebo* dans les jours où l'on ne jeûne pas. Dans les jours de jeûnes, après les actions de grâces, on fera chaque jour, dans le réfectoire, une lecture latine au moment du repas. Là, personne ne parlera, ni celui qui préside, ni celui qui sert; tous seront astreints au silence; mais hors de la maison, nul ne sera tenu à ce silence. On aura soin de ne rien apporter à la messe pour manger, et quand on aura pris le repas, on n'emportera rien de la table. Le dimanche, le mardi et le jeudi, en temps ordinaire, les frères et les sœurs pourront manger de la viande. Aux fêtes de la Nativité, de la Circoncision, de l'Assomption de la vierge Marie, de la Toussaint ou de la Dédicace de leur église, si c'est quarte ou sexte, ils pourront également manger de la viande; mais dans les autres temps, ils sont en général tenus de s'en abstenir, à moins qu'ils ne soient infirmes ou valétudinaires. — Si quelqu'un, frère ou sœur, possède sans permission quelque chose en propre, s'il le cache ou s'il ne veut, comme il le doit, le montrer, et que cet objet soit ensuite trouvé, le coupable sera puni d'une pénitence de quarante jours, mangeant sur la terre nue, sans table et sans nappe, devant tous, afin qu'il rougisse davantage. Si, au moment de la mort, on reconnaît que, sain ou infirme, il a eu de son vivant des objets qu'il a cachés, aucun office divin ne sera célébré pour lui; il sera privé de sépulture, et son cadavre, comme celui des animaux, sera repoussé de la terre bénite.

Frère ou sœur, ceux qui se porteront à des voies de fait avec la main, jeûneront pendant vingt jours, mangeront sur la terre nue et seront évités par tous, comme des excommuniés, jusqu'à ce qu'ils aient été relevés par la personne qui a le droit de les absoudre. — Celui ou celle qui aura fait couler le sang, sera chassé de la maison. Plus tard, s'il vient humblement et dévotement demander son pardon, il sera reçu, non comme frère ou comme sœur, mais comme domestique, et sera sévèrement puni à la volonté du maître et selon que le conseil de la maison l'aura décidé. Si un frère ou une sœur tombe en fornication, le coupable sera puni secrètement, si la faute a été secrète, et il se purifiera par une pénitence convenable. Si la faute a été publique, il sortira de la maison, et ne pourra y rentrer qu'après s'être macéré et avoir été rudement puni et flagellé par la volonté du maître et du chapitre. Celui qui sera coupable d'homicide, de vol, d'incendie, d'adultère, de péché contre nature, si le délit est constaté avec certitude, sera mis hors de la maison. — A la mort d'un frère ou d'une sœur, chaque prêtre dira pour son âme trois messes, avec autant de recommandations et de vigiles, et neuf lectures. Le clerc convers chantera un psaume. Les convers et converses, qui savent les sept Psaumes, les chanteront sept fois. Celui qui saura le *Miserere*, le chantera cinquante fois; celui qui saura le *Pater noster*, le dira cent cinquante fois. Ceux qui, frère ou sœur, entreront dans la voie de la chair universelle (1), seront ensevelis avec leurs habits, c'est-à-

(1) Expression consacrée pour désigner la mort.

dire avec la tunique et le scapulaire, en témoignage d'humilité, de piété, d'obéissance et des autres bonnes œuvres qu'avec l'aide de Dieu ils auront faites étant dans leurs corps. Le maître de la maison pourra, suivant les temps et les lieux, dispenser les frères ou les sœurs des prescriptions ci-dessus énumérées. Tels sont les statuts qui ont été établis par nous, de telle sorte que si le bien de la maison l'exige, nous pourrons, sur la demande de cette même maison, ajouter, retrancher ou changer. Cette charte d'institution, nous déclarons qu'elle sera observée au nom de Dieu le père tout-puissant, de la bienheureuse vierge Marie, de tous les saints, et sous peine d'encourir notre anathème. — Donné l'an du Seigneur, au mois d'avril mil deux cent quarante-trois. *Amen* (1). »

(1) Nous avons cru devoir rapprocher des statuts de l'évêque Arnould, le décret impérial suivant :

« Au palais de Rambouillet, le 16 juillet 1810.

» NAPOLÉON, empereur des Français, etc.

» Sur le rapport de notre ministre des cultes ;

» Notre conseil d'Etat entendu,

» Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Art. 1er. Les statuts des sœurs hospitalières attachées à l'hospice des malades d'Abbeville, lesquels resteront annexés au présent décret, sont approuvés et reconnus, sauf l'article V qui est supprimé, et auquel est substitué le suivant : « Chaque sœur conserve la propriété entière de ses biens et revenus, et le droit de les administrer et d'en disposer, conformément au Code Napoléon et à l'article 10 du décret du 18 février 1809. »

» Art. 2. Les membres de cette congrégation continueront de porter leur costume actuel, et jouiront de tous les priviléges par

Cinquante-trois ans après la promulgation de ces statuts, Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, reconnut la nécessité de modifier, par la charte suivante, non pas la règle de son prédécesseur Arnould, mais le régime de la maison.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Guillaume, par la miséricorde divine, évêque d'Amiens, salut dans le Seigneur. — Dernièrement, en

nous accordés aux congrégations hospitalières, en se conformant aux règlements généraux concernant les congrégations.

» Art. 3. Le nombre des sœurs ne pourra être augmenté qu'en proportion du nombre des malades, et avec l'autorisation du préfet, sur l'avis de l'administration des hospices.

» Art. 4. Le présent brevet d'institution publique et les statuts y annexés, seront insérés au *Bulletin des Lois.* »

—

Statuts des sœurs hospitalières qui desservent l'hospice d'Abbeville.

« Art. Ier. Les sœurs hospitalières d'Abbeville ont pour but de donner des soins aux malades pauvres de la ville et des environs.

» Art. II. Elles sont gouvernées par une supérieure nommée par elles au scrutin.

» Art. III. Le choix, pour les autres offices de la maison, appartient à la supérieure.

» Art. IV. Le temps de probation pour les sujets à admettre est d'une année ; elles sont admises sur l'avis de la supérieure et des autres sœurs, pris au scrutin, après l'année d'épreuve. En tout temps, les sujets qui troubleraient l'ordre peuvent être renvoyés.

» Art. V. Les sœurs conservent la propriété de leurs biens et peuvent en disposer sous la direction de la supérieure.

» Art. VI. Elles sont soumises en tout, pour le spirituel, à l'évêque diocésain, et pour le temporel, aux magistrats des lieux qu'elles habitent. »

visitant, comme il convient à notre devoir épiscopal, la maison de Saint-Nicolas d'Abbeville, dans notre diocèse d'Amiens, nous l'avons trouvée tellement grevée de charges et de personnes, de frères, de sœurs, de domestiques; tellement importunée de mendiants que, si l'on ne s'empressait d'y porter remède, les pauvres et les infirmes qui y affluent ne pourraient être sustantés à cause des personnes susdites et de l'exiguité des revenus, et qu'il en résulterait un grand scandale pour la maison. Nous, voulant changer ce misérable état de choses, et y compatissant avec une affection toute paternelle, nous avons ordonné et nous ordonnons, sans nous écarter des anciens statuts, qu'on recevra seulement dans la maison deux prêtres pour célébrer les offices divins, un clerc apte à recevoir les ordres, quatre convers laïques, six sœurs voilées, deux domestiques forts et propres à remplir toutes les fonctions nécessaires dans un hôpital: de la sorte, la communauté restera bornée à quinze personnes. Sept jours après leur convalescence, — c'est là le délai pendant lequel on peut rester dans la maison, — les malades seront tenus de s'en aller, car autrement le séjour de ces convalescents serait, par sa dépense, très-onéreux. Dans une intention de piété, nous voulons que douze personnes, tant hommes que femmes, et non plus, soient reçues au nombre des infirmes. Quant aux femmes employées comme domestiques, lorsqu'elles auront demeuré dans la maison, qu'elles s'y seront honorablement conduites et fidèlement acquittées des fonctions qui leur auront été imposées, nous voulons qu'elles soient traitées comme les frères et les sœurs, soumises aux mêmes pratiques, excepté

les vœux qu'elles ne prononceront pas avant d'avoir été voilées. Nous voulons que celle qui aura été reçue le plus anciennement reçoive le voile si elle le mérite, ou que celle qui sera jugée suffisante à cause de ses mérites et reconnue utile à la maison, soit admise au nombre des sœurs, lorsque l'une des sœurs viendra à mourir; qu'elle prenne alors le voile et le mantelet; qu'elle fasse vœu de chasteté et d'obéissance, et qu'on agisse ainsi pour la réception des frères, des sœurs et des domestiques, sans qu'on puisse jamais excéder le nombre de quinze personnes. Si quelqu'une des domestiques refusait d'obéir au maître ou à celui qui en tiendrait lieu; si elle s'entêtait dans sa résistance, si elle commettait une faute grave et que de cette faute il naisse un scandale, on lui permettra de sortir librement, en lui refusant la nourriture et le vêtement de la maison, et elle n'y pourra rentrer qu'après avoir fait une sorte de noviciat pendant lequel elle justifiera de son repentir et de sa bonne volonté, et qui durera autant de temps que le service qu'elle aura précédemment fait. Les frères et les sœurs qui sont à présent dans la maison et ceux et celles qui y entreront plus tard, feront serment d'observer avec exactitude le présent statut. Par ce même statut, nous ne voulons en rien infirmer la très-excellente et très-précieuse règle donnée par Arnould, évêque d'Amiens, notre prédécesseur. Nous voulons, au contraire, qu'elle soit inviolablement observée par tous ceux qui entreront dans cette maison. Cette charte de notre volonté et de notre institution sera fidèlement observée, en vertu des saintes lois de l'obéissance, sous peine de suspension et d'excommunication, et

sous peine de l'anathème qu'il nous appartient de prononcer en vertu de notre autorité épiscopale.

» En témoignage de toutes ces choses, nous avons confirmé les présentes lettres par l'apposition de notre sceau. — Donné l'an mil deux cent quatre-vingt-seize, le dimanche avant la fête de saint Honoré, au mois de mai. »

Le régime intérieur de notre Hôtel-Dieu, où toutes les infortunes jouissaient, sous le même toit, de l'hospitalité chrétienne, dut être encore différentes fois modifié plus tard, mais les documents se taisent à cet égard. On peut, du reste, conjecturer qu'il eut beaucoup à souffrir des malheurs des temps et de l'inconduite de ceux qui l'administraient; et, en effet, les institutions fondées par l'inspiration des sentiments les plus purs n'en sont pas moins sujettes à s'altérer. Les frères qui, depuis si longtemps, desservaient l'hôpital, dégénérèrent au point que l'évêque d'Amiens, Geoffroy de la Martonie, se vit contraint de les supprimer en 1617. Dès lors les religieuses seules furent chargées de régir la maison, sous la conduite d'un prêtre séculier qu'elles élisaient elles-mêmes après la célébration d'une messe du Saint-Esprit et après avoir communié. Ce prêtre, qui était ordinairement un chanoine de Saint-Vulfran, prenait le titre de maître ou de supérieur, prêtait serment sur l'Evangile d'administrer fidèlement la maison, et quand son élection avait été confirmée par l'évêque, il entrait dans l'église, au son de la cloche, accompagné des délégués du prélat, baisait l'autel, touchait les vases sacrés, les livres, les ornements sacerdotaux, s'installait dans le chœur à la place réservée aux maitres,

et la supérieure, à la tête des religieuses, déclarait que l'élection et la prise de possession du nouveau maître, dont les fonctions étaient tout à la fois spirituelles et temporelles, ne pourraient nuire en rien au droit que la communauté avait d'élire une autre personne qu'un chanoine de Saint-Vulfran. Les religieuses allaient ensuite, l'une après l'autre, s'agenouiller devant lui, lui promettant obéissance, et le *Te Deum* était chanté; puis on lui présentait les clefs de l'hospice, et il allait visiter les dortoirs, les cellules, le cloître, l'infirmerie et la salle des malades.

La communauté des religieuses, on le voit, était, comme aujourd'hui, placée sous la direction d'une supérieure élue pour trois ans, au scrutin, par les religieuses elles-mêmes assemblées capitulairement, d'abord dans le chœur de leur église, ensuite dans le principal parloir, en présence du maître et d'un notaire qui dressait l'acte de nomination. Les supérieures pouvaient être réélues, mais à l'expiration de la sixième année, elles devaient rentrer dans le rang des simples religieuses. On élisait ensuite, à la pluralité des voix, celle qui, sous le nom d'*assistante*, devait aider et suppléer la supérieure, et la *dépositaire*, c'est-à-dire celle qui devait garder l'argent, et le maître confirmait ces élections en vertu des pouvoirs qui lui avaient été délégués par l'évêque, sous la juridiction duquel l'hôpital était placé, et qui faisait examiner, par l'official d'Amiens, les comptes des recettes et des dépenses.

En 1629, les religieuses commencèrent à garder la clôture, « ne voulant plus, avaient-elles dit, être distraites de leurs devoirs envers les pauvres et les

malades, et désirant les soigner de tout leur cœur. » L'évêque d'Amiens avait donné son consentement, mais il fallait avant tout que le Parlement demandât l'avis des magistrats municipaux d'Abbeville; il fallait aussi l'assentiment de Louis XIII, et ce ne fut qu'en 1642, au mois de décembre, que la sanction royale fut obtenue (1).

Quatre ans après, le père Ignace écrivait: « Cet Hôtel-Dieu est l'un des mieux réglés de toute la France, tant pour le spirituel que pour le temporel. Le grand nombre de pauvres qui y sont nourris, le bel ordre de services que font les religieuses, le grand soin que les médecins et les chirurgiens y emploient pour la guérison des pauvres malades, donnent grande édification à tous ceux qui les considèrent..... Les damoiselles et filles des meilleures maisons de la ville y aspirent de tout leur cœur pour y être reçues, et à l'heure où j'écris ceci, il y a plus de quarante religieuses professes, toutes filles de vertu et d'oraison (2). »

(1) Il n'y avait en Picardie que les hôpitaux d'Abbeville, d'Amiens, de Beauvais et de Saint-Valery, dont les religieuses étaient liées par des vœux et cloîtrées, à la différence de la plupart des hôpitaux du royaume qui étaient gouvernés par des filles libres, ce qui donnait lieu souvent à de très-grands abus.

(2) *Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, p. 242. — Un registre où sont inscrits les noms de toutes les religieuses, depuis 1654, mentionne au XVII^e^ siècle Marie Tillette, Isabelle Délegorgue, Marie Sanson, Florence de Buissy, Françoise Danzel, Catherine Cacheleu, Marie Lennel, Françoise Briet, Madeleine de Poilly, Charlotte Hecquet, Antoinette du Maisniel d'Applaincourt. Quelques-uns de ces noms reparaissent au XVIII^e^ siècle, avec ceux de

Ce témoignage de notre vieil historien est tellement vrai, qu'en 1646, l'évêque de Beauvais, Augustin Potier de Gesvres, appela trois de ces saintes femmes pour venir instituer la réforme dans l'Hôtel-Dieu de sa ville épiscopale (1).

Ces religieuses qui, dans l'origine, portaient un vêtement de laine *sans aucune teinture*, adoptèrent plus tard une robe noire avec un rochet de toile blanche par-dessus, et une guimpe qui descendait seulement jusqu'au milieu de l'estomac. Mais dans les premières années du dernier siècle, elles n'avaient plus de rochet, et leur guimpe, descendant jusqu'à la ceinture, se terminait en pointe, comme on peut le voir dans l'habillement d'une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Beauvais, que le père Hélyot a fait graver dans son *Histoire des Ordres monastiques*, t. II, p. 302.

Chaque sœur, en entrant dans la communauté, apportait une dot qui s'élevait, au XVII^e^ siècle, selon la fortune de ses parents, jusqu'à trois ou quatre mille francs, plus quelques meubles et une certaine quantité de linge. A la fin du XVIII^e^ siècle, la dot varie de mille à quinze cents francs; quelquefois, néanmoins, on n'exigeait que six ou sept cents francs, en considération du peu de fortune et des bonnes qualités de la postulante.

Après les années d'épreuves, lorsque la novice avait

Françoise Dequevauvillers, Françoise Lefebure, Marie Danvin de Hardenthun, Henriette de Belleval, etc., et ceux de plusieurs autres familles notables, maintenant éteintes, qui figurent aussi dans le siècle précédent.

(1) Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques*, t. II, p. 304.

fait « apparoistre de saints mouvements de sa vocation, » les religieuses s'engageaient à l'admettre et, moyennant la dot convenue, à subvenir à tous ses besoins jusqu'à sa mort, et même à la faire enterrer, conformément « aux observances de la communauté. » La novice, à son tour, s'engageait à suivre exactement la règle, à se dévouer sans réserve au service des pauvres malades, et les engagements pris de part et d'autre, en présence du père et de la mère de la novice, et de toutes les religieuses, acte en était dressé par un notaire.

Les principaux bienfaiteurs de l'hôpital Saint-Nicolas, à la fin du XII^e^ siècle et dans le cours du XIII^e^, sont les comtes de Ponthieu JEAN et GUILLAUME III, THÉOBALD DE CANDAS et sa femme ADE, HUGUES DE FONTAINES, JEAN DE VALINES et sa femme ALIX, MATHIEU D'ACHEU, JEAN DE SAINT-MARC, et l'opulente famille CHOLET, qui compte parmi ses membres le cardinal de ce nom.

En 1197, HUGUES CHOLET, échevin d'Abbeville, donne une *caruée* de terre dans les Essarts. On entend par *caruée* (en latin *carruca, carrucata*) une étendue de terrain qui peut être cultivée dans une année avec une seule charrue (1). L'année suivante, même donation de la part de HUGUES et de PIERRE CHOLET, au même lieu des Essarts.

En 1199, HUGUES DE FONTAINES donne aussi une

(1) Aux XI^e^ et XII^e^ siècles, on entendait en Normandie, par terre d'une charrue, un domaine de soixante acres, ce qui représente une étendue de quarante-neuf hectares. (Voir *Etudes sur l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge*, par M. Léopold Delisle. Evreux, 1851, in-8°).

caruée, plus sept journaux sur lesquels fut construite la ferme de Saint-Nicolas.

En 1201, Hugues de Fontenelles donne une portion de la forêt de Gaden et une terre auprès de Valines, avec les dîmes qu'il avait dans le Vimeu;

Gautier le Senior, deux brasseries;

Adam Cholet, le domaine nommé la Grande Forêt, *Grandis Silva.*

En 1202, Enguerand de Fontaines, cinq journaux de terre à Saucourt.

En 1207, Théobald de Candas, chevalier, et Ade sa femme, cent journaux situés entre Monchaux et Frireules.

1210. Guillaume, comte de Ponthieu, divers cens sur plusieurs maisons situées dans la rue Neuve au-dessous d'Abbeville.

1212. Hugues Cholet, probablement le même que nous avons déjà nommé, donne la moitié du moulin de l'Isle, avec ses hôtes, ses jardins, ses aires; plus une brasserie, quatre muids (1) de froment pour les chapelains des deux chapelles fondées par lui dans la maison, et une provende aussi de froment à prendre chaque semaine sur les moulins de Talance.

De la mention du mot *hôtes* dans cet acte de donation, on pourrait croire que le servage existait

(1) Le muid, en latin *modius, modium,* changeait de volume suivant les lieux et la nature des substances. Ainsi, le muid d'avoine en valait deux de blé. Dans les mesures nouvelles, le muid vaut: pour les grains, dix-huit hectolitres; pour le sel, vingt-quatre; pour l'avoine, trente-six. Il y a lieu de croire qu'il ne valait pas autant chez nous.

encore dans notre ville en 1212. Ce mot est synonyme de *vassal* et non de *serf* (1).

1215. Guillaume III, comte de Ponthieu, donne treize journaux de bois, le fonds de terre compris, vers le territoire d'Epagnette.

1228. Gérold de Cambron, dix journaux de terre à Franleu.

1229. Richild le Paumière, la moitié d'une maison de pierre (2).

1233. Godefroy Cholet, prêtre, proviseur *(provisor)* de l'Hôtel-Dieu, quarante sous parisis de cens pour régaler, chaque dimanche de Quasimodo, tous les pauvres, les chapelains, les frères, les sœurs qui demeurent tant dans la maison que dans les bâtiments ruraux *(in grangiis)*; soixante sous de cens pour régaler, le premier et le second jour des calendes de chaque mois, les pauvres les plus infirmes et les plus souffrants, avec les mets qui pourront leur faire le plus plaisir, et à condition que les petits avantages dont ils jouissaient avant cette donation ne pourront être diminués en rien. « Si quelqu'un les fraude ou les prive de quelque chose, tous les chapelains de la maison se réuniront, revêtus d'étoles et tenant à la main des cierges allumés, en présence de tout le peuple, des clercs et des laïques, chaque année, à la fête de saint Nicolas d'hiver, et ils pro-

(1) Voir Léopold Delisle, *Loc. cit.*, p. 22 et 23. — Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. 1er, p. xxxvii.

(2) Excepté quelques hôtels, toutes les habitations étaient en bois. Ce n'est que dans le xve siècle que l'on vit paraître en petit nombre des façades construites en pierres.

nonceront l'anathème contre celui qui aura commis la fraude. »

1236. Mathieu d'Acheu donne onze jounaux de terre à Franleu.

1238. Raoul Tiriaus, six muids de sel.

1239. Marie, comtesse de Ponthieu, vingt sous parisis de cens, à prendre sur la vicomté d'Abbeville, pour un obit en mémoire de Simon, comte de Ponthieu, son mari.

1246. Pierre Manessier, prêtre de Saint-Vulfran-en-Chaussée, deux rentes en argent et en poules, à prendre sur deux tènements sis à Abbeville, dont l'un dans la rue du Doyen, vis-à-vis la dite église.

1247. Godard de Monchaux et Hersande sa femme, dix journaux de terre à Acheu.

1249. Aloud de Valines et Hermangarde sa femme, quatre journaux à Saint-Marc.

1262. Jean de Valines, chevalier, et sa femme Alix, quinze autres journaux au terroir de ce village, pour renter la chapelle que l'Hôtel-Dieu y avait fait bâtir; plus deux setiers de blé par an.

1263. Jean de Saint-Marc lègue une maison et treize journaux.

La même année, Guillaume Tyrel, chevalier, sire de Poix, permet aux frères de Saint-Nicolas d'extraire des tourbes dans leur marais de Valouvrech, et leur donne en aumône dix livres parisis sur le produit de ces tourbes dont la moitié lui appartient.

1272. Robert de Saint-Clou et Marie sa femme, un immeuble situé à Abbeville, rue des Jardins-de-Damas. — Robert Cloche d'Amour, prêtre, des terres et des dîmes aux terroirs de Valines et de Zoteux.

1299. Hugues Clabault, sa femme et leur fille Ève, cinq journaux et demi de terre à Mautort, en faveur de la réception de la sœur Ève Clabault à l'hôpital Saint-Nicolas.

Dans le XIVe siècle, où nous allons entrer, nous rencontrons d'abord, en 1306, Jean Toulète, chantre de Saint-Vulfran, qui donne un immeuble situé à Abbeville, rue de l'Isle. — Guillaume de Valines et Jacqueline sa femme, six journaux de terre à Valines.

1318. Alix de Monchaux, *fille* et *nourrie* de la maison Dieu Saint-Nicolas d'Abbeville, cinq journaux vingt-six verges au même terroir.

1319. Isabelle Restée, Marie et Denise Restée, ses sœurs, Bernard Restée et Pierre Leprevost, donnent ensemble quarante-quatre journaux trente verges, situés à Saucourt et à Valines, et cent livres parisis.

1342. Thomas de Saint-Riquier lègue vingt-quatre sous parisis pour acheter du vin qu'on donnera chaque année aux pauvres et aux femmes en couches. Il donne en outre vingt sous aux pauvres des *quatre portes* d'Abbeville, et si sa fille meurt sans enfants, il veut que tous les biens qu'il lui laisse reviennent aux aumônes de la ville.

1347. Philippe de Valois, roi de France, confirme le don fait en 1249, par Mathieu de Montmorency, comte de Ponthieu, et Marie sa femme, des copeaux et des branchages des arbres que les moines de Saint-Pierre abattent dans la forêt de Crécy.

1388. Charles VI, roi de France, concède le droit de couper dans cette forêt tout le bois dont l'hôpital aura besoin pour le chauffage des pauvres malades.

1394. Fremine Chrystofle, femme de Pierre Tinguery, donne six francs pour les pauvres du dit hôpital; deux francs à la confrérie de Saint-Nicolas de cette maison; aux malades des *quatre portes*, trois francs; deux muids de blé en pain cuit aux pauvres, et à l'aumône de la ville, tous ses acquêts, après la mort de son mari.

1395. Clémence Senicarde, veuve de Mathieu au Costé, vingt francs pour réparer l'église et la maison; sept muids de sel à prendre chaque année sur les salines de Noyelles, et vingt sous de pain, de vin et de viande aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, pendant un an, le lundi de chaque semaine.

1397. Mathieu Gallet, quatre journaux de terre à Aigneville, à charge d'une messe à haute voix dans l'église de ce village.

1398. Pierre Clabault, une maison à plusieurs demeures, rue Saint-Gilles, et tenant par-derrière à la Tannerie.

1399. Denis d'Aoust, une maison sise à Abbeville, rue du Castel, vis-à-vis l'église Saint-Vulfran-de-la-Chaussée.

Parmi les bienfaiteurs, princes ou fidèles, des xv^e^ et xvi^e^ siècles, nous mentionnerons Regnault de Hodenc, d'Abbeville, qui donne, en 1409, vingt journaux et un quart de terre labourable à Franleu, dix-huit journaux à Frireules, cinq journaux vingt et une verges à Valines, à charge de deux messes par semaine pour lui et ses parents (1).

(1) Il donna en outre, à l'hôpital Saint-Jean d'Amiens, vingt-trois journaux à Valines, et d'autres terres encore en divers lieux.

1410. Barthélemy de l'Abbaye, de Brucamps, et Marie sa femme, trois cents florins d'or, à charge de trois messes par semaine, leur vie durant, et de trois messes de *Requiem* après leur mort, et pour qu'on les admette dans la maison.

1426. Jean Leprevost, de Long, vingt et un journaux et demi de terre, en sept pièces, aux terroirs d'Ailly, Ailliel, Famechon et Bouchon.

1428. Guillaume le Maître, qui était venu du pays de Caux se réfugier à Abbeville, à cause des guerres, abandonne vingt sous de rente annuelle, en reconnaissance de ce que sa femme avait été nourrie et médicamentée à l'Hôtel-Dieu pendant quinze jours, qu'elle y avait communié et reçu la sépulture, et parce qu'il veut participer aux bonnes prières qu'on y récite chaque jour (1).

1433. Pierre Lesenne et Jeanne sa femme, de Martaigneville, six journaux cinquante-deux verges de terre à Herveloy, et deux setiers de blé, à charge de deux messes de *Requiem*.

1437. Jeanne Rougequien, d'Abbeville, veuve de

(1) En 1424, le même motif porte les magistrats municipaux d'Abbeville à contribuer aux réparations de la maison, comme l'atteste l'extrait suivant du registre des argentiers :

« Aux maistre, frères et sœurs de l'Ostel-Dieu et monsieur saint Nicolay, soixante-douze sols, qui paiez leur ont esté par don à eulx fait, par les maire et eschevins, des grâces et courtoisies de la ville, pour acater deux muis de cauch..... donnez en don d'aumosne pour emploier cette année es ouvrages et réparations qui seroient nécessaires à faire en icelle maison et église, et pour demourer es prières et oroisons et bien fais d'iceulx maistre, frères et sœurs..... lxxij sols. »

Pierre Catine, assigne une rente de six livres parisis, à charge d'une messe chaque semaine, et à condition que les frères de Saint-Nicolas délivreront tous les ans *pitanche* aux pauvres, le jour de Saint-Gilles (1).

1438. Robert des Ostieux, seigneur des Ostieux (de Zoteux) et de Saint-Marc, vingt-cinq verges de bois à prendre chaque année dans ses bois, et de plus un setier d'avoine et une paire d'éperons de cens.

1483. Mathieu de Beaurain, ancien mayeur d'Abbeville, et Jeanne Chambellan sa femme, donnent une maison rue du Rivage, quatre journaux et un quart de prés à Menchecourt, et vingt-deux journaux de terre labourable à Arly (2).

1496. Jean Laudée, douze sous de rente, à charge d'un obit solennel chaque année. Il donne en outre, aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, seize sous pour leur *faire récréation* le jour de son enterrement. — Guillain

(1) Au XIII[e] siècle, la pitance annuelle d'un de ces pauvres était estimée soixante sols parisis, environ cent vingt-cinq francs de notre monnaie actuelle.

(2) Un compte des argentiers de la ville, en date de 1480, contient ce qui suit :

« A Engueran Malot, cambier (brasseur), la somme de huit livres cinq solz... pour xiiij fillettes (feuillettes) de briemart (sorte de bière) au pris de xv solz le fillette, et pour xiiij fillettes de bière au pris de sept solz six deniers chascune, par lui livrées chascune sepmaine, depuis le xx[e] jour d'avril derain passé jusqu'au jour saint Bertremieu enssuivant, à l'Ostel-Dieu et Saint-Nicolay, que ordonné lui avoit esté faire pour la sustencion des poures estans au dit Ostel en grant nombre et en indigence pour la chierté du temps. » — Mêmes articles en 1483 et 1484, pour la même cause.

Bar, d'Abbeville, vingt sous de rente, treize journaux de terre en plusieurs pièces au terroir de Rambures, et avec Jeanne du Mares sa femme, une autre pièce de dix-sept journaux au même lieu.

1522. Antoinette de Bailleul, une maison située à Abbeville, rue Saint-Eloi, et tous ses biens meubles et immeubles, lesquels ne sont pas désignés.

1532. Nicolas Lesueur, ancien mayeur d'Abbeville, un droit de dîme sur plusieurs maisons situées à Oisemont et sur un *grand nombre* de terres aux environs de ce bourg, à Boisville et autres lieux.

1537. Nicolas Postel, seigneur de Bellifontaine, diverses rentes pour la fondation d'une chapelle à *simple tonsure* en l'église de l'Hôtel-Dieu et en l'honneur de saint Michel, à charge d'y célébrer, pour le repos de son âme et de celles de ses amis, six messes basses chaque année, de deux mois en deux mois.

1545. Jeanne de le Warde et Jean Guenelon, deux journaux de pré à Cambron, un surcens au dit lieu, avec le prix duquel on achètera du charbon pour chauffer les pauvres de l'hospice, et vingt-cinq livres de rente.

1547. Guillaume Coppet, prêtre, diverses rentes à prendre sur des terres à usage de vignes, situées au faubourg de Menchecourt, « en reconnaissance des bons traitements qui lui ont été faits par les maître et sœurs de l'Hôtel-Dieu, auquel il s'est donné pour y user sa pauvre vie. »

1553. Henri II, roi de France, autorise les maître et sœurs à faire couper dans la forêt de Crécy, pendant six ans consécutifs, deux arpents de bois taillis,

et renouvelle, en 1557, cette autorisation pendant six autres années. — En 1560, François II fait la même concession, et Charles IX suit son exemple, « attendu l'affluence des pauvres, l'injure du temps, les guerres civiles et la pénurie des vivres dans tout le royaume. » — Henri III, Diane de France, Charles de Valois, duc d'Angoulême, Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, aïeule et tutrice de Joseph-Louis de Lorraine, comte de Ponthieu, accordent aussi le droit de prendre dans la forêt le bois nécessaire pour le chauffage des pauvres, et renouvellent différentes fois cette autorisation, pour six et même dix ans.

1571. Nicolas du Candas, clerc de l'Hôtel-Dieu, donne six journaux de terre à Cambron.

1596. Antoinette Senault, femme de Pierre de Gorenflos, maître maréchal à Abbeville, vingt-quatre journaux au terroir de Domvast, à charge de prières pour elle et ses amis.

1599. Jean Savary, doyen de Saint-Vulfran, une maison avec jardin, située rue de l'Isle.

1602. Jean Lavernier, prêtre, diacre de l'église Saint-Jacques, veut que l'on distribue trois fois l'an, aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, du pain, du vin et de la viande.

1614. Robert Glachant, maître charpentier à Abbeville, donne dix-huit journaux de terre à Gueschart, y compris un jardin de deux journaux, en faveur de la réception de sœur Marie Glachant. Quatre ans après, il ajoute à cette donation une maison bâtie sur quatre journaux, à Maison-Ponthieu.

1623. Alexandre de Ribeaucourt, maître-administrateur, lègue une autre maison tenant à la

grand'porte de l'Hôtel-Dieu, et, vingt ans après, son calice, ses burettes d'argent, ses montres, ses ornements sacerdotaux, sa bibliothèque, tous ses meubles, et de plus une somme d'argent pour subvenir aux frais de trois obits par an.

1630. Antoine Lenoir, chapelain de Saint-Vulfran, assigne une rente de quarante-deux livres dix sous et une somme de cent trente livres, à charge d'une messe des Cinq Plaies et d'un *De profundis* à perpétuité.

1634. Madeleine Dupuis, veuve de Pierre Bonnard, donne deux mille trois cents livres, à charge d'une messe tous les jours.

1637. Maximilien Hocquet fait de *grandes aumônes* que les titres ne désignent pas, à charge de deux obits à perpétuité.

1648. Charles Levasseur, sieur d'Ouville, donne, à titre de cens, douze journaux sur le territoire de ce village.

Dans un acte daté de cette même année, Philippe le Prevost, de Saint-Riquier, s'exprime ainsi:

« Suivant le conseil évangélique qui nous excite à employer notre argent en l'acquisition de bons amis qui nous assistent au besoin et nous conduisent après la mort aux tabernacles éternels; désirant faire marcher le flambeau devant moi et honorer Dieu, la sainte Vierge et les saints du peu de bien que sa divine bonté m'a donné, en l'esprit de la pauvre femme qui présenta à Dieu deux deniers dans son temple; je donne aux religieuses et pauvres malades de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, deux cents livres pour être mis en constitution de rente, et le revenu être employé à faire chanter un service, chaque année, pour le salut

de mon âme et de mes plus proches parents, et le surplus être employé à acheter trois pots d'huile d'olive qui sera brûlée dans la lampe de l'église les jours de bonnes fêtes, que le très-Saint-Sacrement de l'autel sera exposé, et pour donner quelque petite collation aux pauvres malades à perpétuité. »

1655. François Lennel, d'Abbeville, donne quatre mille livres, en considération de ce que sa fille Marie a été reçue dans la maison pour s'y vouer au service des malades.

1656. Jacques Malende, docteur en théologie, demeurant au collége des Cholets, à Paris, assigne une rente au principal de trois mille livres pour l'entretien, pendant cinq ans, de deux écoliers d'Abbeville, étudiant à Paris, soit en philosophie, soit en théologie, qui seront désignés par le chapitre de Saint-Vulfran, les maîtres-administrateurs de l'Hôtel-Dieu et le principal du collége. Les cinq ans accomplis, il leur sera substitué deux autres disciples, pour ainsi continuer de cinq ans en cinq ans. Le clerc servant de l'Hôtel-Dieu sera préféré le premier, et les petits boursiers du collége des Cholets préférés ensuite à tous autres.

1662. La veuve Lasorne fait une *aumône considérable*, à charge d'un obit à perpétuité.

1671. Jean Gallet donne mille livres, à charge d'un service à chaque anniversaire de son décès. — Il lègue en outre, à l'Hôtel-Dieu de Paris, une somme de dix mille livres.

1675. Antoine Levesque, maître-administrateur, donne une maison rue Frettelangue, diverses rentes, tous les meubles de sa chambre et de son cabinet,

tout ce que renferme son coffre en or et en argent, et sa bibliothèque, à charge d'un service solennel et de cinq messes chaque semaine. Ce n'est pas tout : ce généreux prêtre fit distribuer à l'Hôtel-Dieu, depuis 1659 jusqu'en 1684, plus de cinq cents setiers de blé et cent quatre-vingt-cinq setiers d'avoine environ, fruits de sa prébende, sans compter encore différentes sommes d'argent.

1678. M. DE MACHAULT, prieur de Saint-Pierre d'Abbeville, donne cinq cent quarante livres quatorze sous de rente.

1683. ANDRÉ ROUSSEL, commissaire général des vivres des camps et armées du roi, natif d'Amiens, une autre rente de seize cent quatre-vingt-onze livres et plusieurs autres sommes qui lui étaient dues.

1687. FRANÇOISE DE ROUGEMAS, veuve de CHARLES CHEVALIER, gentilhomme de la reine, une partie de ses biens meubles et immeubles aux Hôtels-Dieu d'Abbeville et de Vassy, qui partageront chacun par moitié, à charge, par ces deux maisons, d'un service chaque année. Les meubles et immeubles ne sont pas désignés.

1701. FRANÇOIS DESCAULES, chanoine de Saint-Vulfran, six mille livres pour la fondation d'un chapelain.

1709. FRANÇOIS BRUNET, docteur en théologie et curé de Saint-Martial de Paris, donne à la fabrique de l'église Saint-Jacques d'Abbeville une somme de cinq cents livres ; d'autres sommes à différentes personnes ou établissements de charité, et à l'Hôtel-Dieu le surplus de ses biens, qui ne sont pas désignés, à charge de prières et de faire placer dans l'église, le plus près du chœur qu'il se pourra, une ins-

cription de marbre qui contiendra le bref de la dite donation. »

1728. Charles Lennel, chanoine de Saint-Vulfran, maître-administrateur et docteur de sorbonne, donne à l'hôpital-général, qui venait d'être fondé, une rente de trois mille livres en principal; à l'Hôtel-Dieu, une maison et dépendances, située au Pont-Remi, et le surplus de ses biens à ce dernier établissement, pour être employé au secours des pauvres qu'il institue ses légataires universels, à charge de deux obits à perpétuité; et suivant les traces du bon chanoine Levesque, il avait distribué, depuis 1695, à ce même établissement, sept cent trente-sept setiers de blé et cent vingt-cinq setiers d'avoine.

1743. Nicolas Delegorgue, aussi chanoine de Saint-Vulfran et administrateur, lègue sa bibliothèque, ses ornements sacerdotaux et tout ce qui est échu de son canonicat, à condition qu'on dira tous les jours un service pour lui, après la messe de la communauté, et que tout ce qu'il lègue sera vendu au profit des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Nous n'avons inséré dans cette notice que les donations principales, ainsi que celles qui se distinguent par un caractère particulier. La liste exacte des bienfaiteurs, dressée par nous sur les titres mêmes, est déposée dans les archives de l'Hôtel-Dieu.

A partir des premières années du XIVe siècle, on a dû le remarquer, ce ne sont plus les grands propriétaires du sol qui se signalent par leurs aumônes, ce sont de simples bourgeois et même de pauvres artisans, et c'est pour cela que plus on s'éloigne des premiers temps, plus les donations en terres dimi-

nuent. On en lègue bien encore quelques journaux, mais en petit nombre, sauf quelques exceptions. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, d'ailleurs, la plupart des legs sont répartis sur l'Hôpital des sœurs de Saint-Joseph, sur la Consolation et l'Hôpital-général des pauvres, établissements nouvellement fondés.

Les titres des propriétés que l'Hôtel-Dieu possède encore ont été heureusement conservés, les chartes de donation entr'autres. Ces chartes étaient souvent déposées, en signe d'investiture, sur l'autel de Saint-Nicolas, comme on le voit, pour ne citer qu'un seul exemple, dans une charte d'Eustache de Franleu, en date de 1236 : « Nous avons offert, dit ce bienfaiteur, moi et mon fils, sur l'autel de Saint-Nicolas d'Abbeville, les journaux de terre, tant ceux que nous avons vendus que ceux que nous avons donnés (1). Le donateur, en garantie de cet acte, jure solennellement, sur des reliques, de ne rien réclamer par la suite. Il se réserve seulement une paire d'éperons de fer, de la valeur de douze deniers, qui lui sera servie chaque année à lui ou à ses héritiers, par l'église de Saint-Nicolas. »

Le fils d'un bienfaiteur veut-il ajouter au don déjà fait par son père? c'est le jour même de l'anniversaire de la mort de ce père qu'il vient déposer la charte de donation sur l'autel de Saint-Nicolas.

Quelques-uns des biens que possédait l'Hôpital avaient été acquis à prix d'argent. Ainsi, en 1201, Enguerand

(1) « *Jornalia tam vendita quam collata, tam ego quam dicti filii mei, super sanctum altare beati Nicolai optulimus in ecclesia ejusdem sancti apud Abbatisvillam.* »

de Nouvion lui vend cinquante journaux de terre tenant aux chemins du Plessiel et de Drucat, et cinquante autres journaux situés près de la Tombelle, à l'entrée des Essarts, vers la fosse de Guidolf et le bois dévasté (1).

Nous ferons remarquer aussi que les vassaux, ou ceux qui tenaient des terres moyennant certaines redevances féodales, ne pouvaient vendre ou donner ces terres à l'Hôtel-Dieu sans l'autorisation du seigneur dont relevaient ces terres. C'est ce qui résulte, entr'autres, du consentement donné en 1243 par Gui, chevalier, seigneur de Ponches, à la vente faite par Jean de Vaudricourt, l'un de ses vassaux, aux frères de Saint-Nicolas, de neuf journaux de terre situés au terroir de Frireules, moyennant une paire de gants de la valeur de trois deniers, payable chaque année, au jour de la Pentecôte, à Abbeville, où, d'après les lois féodales, les vassaux des comtes de Ponthieu étaient tenus d'assister à leur cour solennelle.

En 1231, le doyen de chrétienté d'Abbeville fait savoir que Renault d'Ouville, son père et sa mère, ont ratifié la vente par eux faite précédemment aux frères de Saint-Nicolas, de quarante-trois journaux de terre au terroir d'Ouville. Les frères et parents du vendeur s'engagent, par le même acte, à ne réclamer

(1) Les contrats étaient passés devant le maire et les échevins. En 1383, un bourgeois d'Abbeville vend à l'Hôtel-Dieu une maison située rue de la Chavaterie; le vendeur et les acheteurs jurent, devant les magistrats et sur des reliques, d'observer strictement les conditions de la vente. On trouve, dans les archives de l'Hôpital, plusieurs actes semblables.

à l'avenir, des frères de Saint-Nicolas, que dix sous et deux poules de cens chaque année, moyennant quoi la possession de la dite terre sera complètement garantie. Cette ratification était alors indispensable pour éviter l'effet du retrait lignager, disposition qui accordait aux proches parents du vendeur le droit de retirer le bien vendu des mains de l'acquéreur, en intentant l'action en retrait dans le délai prescrit.

Clément d'Acheu, dans une charte de 1228, confirmative d'un don de dix journaux de terre fait par son père aux frères de Saint-Nicolas, s'engage à garantir ce don, quand même il devrait, dans l'intérêt de cette garantie, risquer tout son fief.

L'Hôpital, selon ses ressources et ses besoins, achetait, vendait ou donnait à cens des terres, des maisons ou d'autres biens. Ainsi, en 1287, Edouard Ier, roi d'Angleterre et comte de Ponthieu, achète, avec Eléonore sa femme, les deux moulins que l'Hôtel-Dieu possédait au Valouverech *(Vallis Lupola)*, près d'Abbeville, avec les pêcheries, des prés et des cens; moulins, cens et pêcheries que les frères et sœurs de cette maison avaient acquis cinquante-trois ans auparavant. En 1502, ils donnent à cens cinq journaux et demi de terre dans leur bois de Saint-Nicolas (1), à la charge de défricher, d'enclore de haies vives ces cinq journaux, d'y planter des pommiers, des pruniers et autres arbres à fruits, d'y bâtir une maison et des étables, et, moyennant cent sous de redevance chaque année, le censitaire jouira de ce bien, lui et ses descendants.

(1) Ce bois, voisin du grand et du petit bois d'Abbeville, s'étendait jusqu'à Epagnette; il existait encore en 1581.

Au nombre des anciennes propriétés de notre Hôtel-Dieu, on remarque le moulin de Sotine et celui des Pois-Pilés, situé près du pont de l'Isle, sur la rivière qui traverse la maison (1); le moulin de Riquebourg, au bout de la Pointe (2), et le moulin de Saint-Nicolas, l'un des six qui barraient la Somme vis-à-vis la rue dite des Six-Moulins; le moulin de Talance et un autre encore à Rouvroy, sur la rivière dite des Nonnains. Tous ces moulins avaient été donnés à cens; celui de Riquebourg, entr'autres, pour trente-deux setiers huit boisseaux de blé par an. On remarque aussi des prés, des jardins et un grand nombre de maisons, parmi lesquelles le refuge des moines de l'abbaye de Saint-Valery, rue de l'Hôtel-Dieu, que l'Hôpital possède encore, moins les bâtiments et le terrain sur lesquels s'élève aujourd'hui la maison de M. Delf. Il percevait, en outre, des cens, des surcens, des dîmes et des droits de champart. Le cens était une rente annuelle sur un immeuble, soit en argent, soit en denrées; le surcens, une seconde rente de la même nature sur un immeuble déjà chargé de cens. Les maisons ou tènements sur lesquels l'hospice avait de ces rentes, étaient disséminés dans les paroisses d'Abbeville, dans les faubourgs et même dans les

(1) Sur une autre rivière qui coulait aussi dans l'enclos de l'Hôpital, et qui fut comblée en 1793 pour assainir les lieux, se trouvait un autre moulin également construit près du pont de l'Isle, appartenant aux moines de Saint-Valery, et désigné dans les derniers temps sous le nom de moulin Vuidecoq.

(2) Anciennement nommée quartier de Rikebourck, *Dives Burgum*.

campagnes. La dîme, on le sait, consistait communément dans la dixième partie des fruits. Elle était cependant plus forte ou moindre en certains endroits, ce qui dépendait des titres et de la possession ou de l'usage des lieux. L'hospice affermait celles qu'il levait, notamment à Ouville et sur les territoires circonvoisins, et à Oisemont, Boisville, Monchaux, Ysengremer, Woincourt et Huchenneville. Le dîmage d'Oisemont et de Boisville s'étendait sur neuf cents journaux, et celui d'Huchenneville sur trois cent quatre-vingt-dix suivant plusieurs titres, et sur deux cent trente-deux suivant d'autres. A Ochancourt, on levait une gerbe sur huit; à Ysengremer, une gerbe sur neuf. Au Montant, le dîmage était d'un tiers sur trois cent quarante-six journaux. Le produit de toutes ces dîmes s'élevait, chaque année, à six ou sept mille livres; celui des cens, à cinq ou six mille; riche revenu que la révolution de 1789 a supprimé.

L'Hôtel-Dieu avait encore le droit de prendre le tiers des dîmes du sel que le comte Jean de Ponthieu percevait dans les marais salants de Saigneville. On voit, par une bulle du pape Célestin III, en date de 1192, que la maison charitable d'Abbeville jouissait aussi d'un droit à peu près semblable à Noyelles-sur-Mer (1), sans compter les sept muids que Clémence Senicarde lui avait légués, comme on l'a vu, en 1395. Les marais salants de la Somme ayant été détruits lors de l'établissement de la gabelle (2), l'Hôtel-Dieu

(1) Il y avait aussi des salines à Rue et au Crotoy.

(2) Jusqu'alors la fabrication et la vente du sel étaient abandonnées à l'industrie privée, ou plutôt à des monopoles

reçut des officiers de cette administration, en aumône et à titre d'indemnité, ce qu'il lui fallait de cette denrée pour sa consommation.

Ce dommage n'est pas le seul que l'établissement a subi : longtemps avant la révolution, des administrateurs négligents ou infidèles laissèrent tomber en d'autres mains ou usurpèrent les biens qui leur avaient été confiés, et tous les rois, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, s'efforcèrent de mettre un terme à ces abus, en réorganisant les hôpitaux. Charles IX, entre autres, dans une ordonnance du mois d'avril 1561, s'exprime ainsi : « Les hôpitaux et autres lieux pitoyables de notre royaume ont été si mal administrés, que plusieurs, à qui cette charge a été commise, appliquent à leur profit la meilleure partie d'iceulx, et ont quasi aboli le nom d'hôpital et d'hospitalité, défraudant les pauvres de leur nourriture et contrevenant aux saints commandements de Dieu et institution des fondateurs (1). »

Les mêmes abus régnaient ici, puisque Charles IX, par lettres patentes du 3 mars 1581, applique à Abbeville les mesures qu'il venait de prendre pour l'hôpital d'Orléans (2).

privés, car les seigneurs vendaient le sel à leurs vassaux au prix qu'ils fixaient eux-mêmes. Nous devons faire remarquer, cependant, que l'Hôtel-Dieu de Beauvais et l'hôpital Saint-Charles d'Amiens devaient à la libéralité des comtes de Ponthieu huit muids de sel chaque année.

(1) Isambert, *Rec. des anc. lois françaises*, t. XIV, p. 105.

(2) Denisart, *Collec. de décisions nouvelles*, au mot *Hôpital*. — Au XVIe siècle, le clergé, comme l'autorité civile, s'occupe de

Les droits de justice, de banalité, de champart dus aux seigneurs de Boubers, de Valines et de Caubert entr'autres, pour les terres de l'Hôpital qui relevaient de leurs fiefs, font naître des procès qui sont encore une autre cause de ruine. Ainsi, en 1596, le maître supérieur oublie de présenter, le jour de saint Jean-Baptiste, au seigneur de Saint-Marc, le bouton de rose vermeille qu'il devait chaque année lui présenter ce jour-là, et ce défaut d'hommage, qui se renouvelle encore plus tard, suscite à l'Hôtel-Dieu des procès qui duraient encore en 1632. Les dîmes en soulèvent d'autres avec les moines et les curés. En 1782, c'est le tour des chanoines de Longpré-les-Corps-Saints, qui réclament un droit de rentage sur soixante journaux de terre situés à Gadain-Selve, vis-à-vis la ferme de Saint-Nicolas, et l'Hôtel-Dieu se voit contraint de leur payer trente sous à la mort de chaque roi de France, non compris une rente annuelle de trente livres.

Un droit honorifique, souvent mentionné dans les chartes, appartenait aussi à cet établissement. Ce droit

la réformation des hôpitaux. Le concile de Cologne, en 1536, impose aux administrateurs l'obligation de rendre des comptes annuels. (Labbei. *Concilia*, t. XIV, p. 555). Le concile de Trente s'occupe des mêmes questions; il veut que les administrateurs qui rempliront mal leurs emplois puissent, par censures ecclésiastiques, en être privés. Le Parlement, à son tour, désigne, en 1553, cinq de ses membres, entr'autres l'Hopital, pour réformer tous les abus. Les Etats-Généraux de Blois signalent également le désordre et la nécessité du remède; mais ces règlements, par leur multiplicité même, ne témoignent-ils pas de leur impuissance?

consistait à recevoir chaque année, de quelques-uns de ses tenanciers, une paire d'éperons de fer ou dorés. Mais, de son côté, il devait rendre le même devoir au sire d'Ouville entr'autres, pour les terres qu'il tenait de lui.

Parmi les fondations foncières qui ont été faites, au moyen-âge, à l'asile hospitalier d'Abbeville, quelques-unes des plus importantes, telles que les fermes de Saint-Nicolas-des-Essarts et de Monchaux, sont parvenues jusqu'à nous. Ces fermes formaient des espèces de petites colonies qui se trouvaient placées, pour l'administration spirituelle, sous la juridiction de l'hospice d'Abbeville. Quoique située à trois kilomètres de cette ville, la ferme de Saint-Nicolas faisait partie de la paroisse de l'Hôtel-Dieu. Les fermiers et les domestiques étaient mariés par ses chapelains. Il y avait en outre, dans la ferme, une chapelle où l'on disait la messe et où l'on administrait les sacrements aux personnes qui étaient attachées à l'exploitation. Mais aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint, les fermiers, ainsi que leurs domestiques, venaient se confesser et recevoir la communion à l'Hôtel-Dieu, et c'était aussi là qu'on les enterrait (1). Cette chapelle, dont la construction remontait à une époque très-reculée, fut détruite en 1612 par un ou-

(1) Il y a, dans les archives de l'Hôtel-Dieu, un registre où sont inscrits les noms des personnes de la ville et des fermiers de Saint-Nicolas qui ont été inhumés dans l'église et le cimetière, depuis 1478 jusqu'en 1522. Nous donnons ces chiffres, parce que le plus ancien registre de l'état civil d'Abbeville ne remonte pas au-delà de 1567. Ce registre provient de la paroisse Saint-Gilles.

ragan. Dans les dernières années du XVIII^e^ siècle, on amenait encore à l'Hôtel-Dieu, pour les baptiser, les enfants qui naissaient dans la ferme (1).

(1) Valines, Zoteux, Saucourt, avaient ou ont encore des chapelles qui étaient afférentes à l'Hôtel-Dieu.

La chapelle de Valines, dédiée à saint Denis et fondée par les frères de Saint-Nicolas dans un enclos qui leur appartenait, reçut, en 1262, comme on l'a vu plus haut, de Jean, seigneur de ce village, et d'Alix sa femme, une donation de quinze journaux de terre. Le prêtre qui la desservait était nommé par l'Hôtel-Dieu. Ruinée par l'effet des guerres et des troubles civils, elle fut rebâtie par les aumônes des fidèles, à qui le pape Innocent X avait accordé, en 1651, vingt jours d'indulgences, pour les récompenser de cet acte de piété; mais elle n'existe plus.

Nous ignorons l'époque à laquelle la chapelle de Zoteux fut fondée; mais un accord, passé en 1273 devant le maire et les échevins d'Abbeville, nous apprend qu'à cette date ses revenus étaient assis sur dix journaux de terre, et que Robert, sire de Zoteux, voulait contraindre les frères et sœurs de l'hôpital à y faire dire chaque jour la messe. Il fut convenu qu'on n'y célébrerait l'office divin que trois fois par semaine, et que l'hôpital fournirait les vases sacrés, les ornements sacerdotaux, enfin tout ce qui serait nécessaire. Dans les derniers temps, il payait annuellement, pour ces messes, cent vingt livres au curé d'Acheux.

La chapelle de Zoteux est dédiée à saint Fiacre; on y dit encore l'office une fois l'an.

La chapelle de Saucourt, fondée sur un terrain appartenant aux frères et sœurs de Saint-Nicolas, était tenue de l'abbaye de Saint-Valery qui, en 1319, abandonna ses droits et donna saisine à l'Hôtel-Dieu. Elle fut aussi ruinée par les guerres, et reconstruite en 1697. Jean de Cayeux, prêtre, chapelain de Saucourt, l'enrichit, en 1730, de deux mille livres et du quint de ses immeubles, à charge de prières pour lui et ses parents. Avant la révolution de 89, trois messes y étaient dites chaque semaine

En 1647, Louis XIV exempta cette ferme de logements de guerre, « en considération, dit le roi, de la grande piété des religieuses de l'Hôtel-Dieu et des soins qu'elles prodiguent journellement à quantité de pauvres malades et même aux soldats de ses armées. » Le roi enjoint très-expressément à ses officiers généraux, chefs et conducteurs de gens de guerre, de ne déroger en rien à cet ordre, et défend, sous peine de mort, aux dits gens de guerre, de prendre la moindre chose dans cette ferme. Louis XIV renouvela cette exemption en 1658, et accorda la même faveur à la ferme de Monchaux.

Un acte de 1602 porte que la métairie de Saint-Nicolas a été ruinée lors des dernières guerres et des troubles qui ont agité le royaume. Rebâtie peu de temps après, elle fut de nouveau détruite en 1636 par les Espagnols, et en 1662 par la garnison d'Hesdin aux ordres de Baltazard de Fargues (1).

par le curé de Nibas, auquel il était dû par an, pour ces trois messes, quatre-vingt-treize livres dix sous. — La chapelle de Saucourt, consacrée à saint Louis, est aujourd'hui dans un état de délabrement complet; on n'y dit plus l'office.

Dans une autre chapelle sise à Herveloy, commune de Martainneville, et qui n'existe plus, il fallait que l'Hôtel-Dieu fît également acquitter, nous ignorons pour quel motif, quatre messes qui coûtaient quarante sous chaque année.

(1) Cet aventurier, qui avait des intelligences avec les Espagnols et le prince de Condé, s'était insurgé dans Hesdin, à la tête d'un régiment dont il était le major. Après avoir vendu cette place à Don Juan d'Autriche et en avoir touché le prix, il refusa de la lui livrer, leva des troupes et ravagea nos environs. Son crime avait été couvert par la paix des Pyrénées; mais, sans

On peut tirer, des divers titres déposés aux archives de l'Hôtel-Dieu, des indications intéressantes sur la topographie de notre ville, sur les anciennes familles établies dans nos environs au moyen-âge, et dans les anciens baux des fermes de Monchaux et de Saint-Nicolas-des-Essarts, des détails très-curieux sur l'agriculture.

Le plus ancien bail à ferme que contiennent les archives est passé pour neuf ans, devant le maire et les échevins d'Abbeville, au mois de septembre 1262. C'est un acte relatif à la location, par deux bourgeois de cette ville, d'une grange à Saint-Nicolas-des-Essarts et d'une autre grange à Ouville, moyennant vingt muids, moitié blé, moitié avoine. Cette location de grange peut s'expliquer par ce fait que le comte Jean avait donné aux habitants d'Abbeville partie des dé-

respect pour ce traité, Louvois le fit arrêter. Une des sœurs de l'Hôtel-Dieu, dans un petit journal tenu à cette époque, s'exprime ainsi : « Le 27 mars 1665, Baltazard de Fargues, qui avait été prisonnier dans l'échevinage d'Abbeville, pendant deux mois, fut pendu en plein marché, ce jour-là, Vendredi-Saint, contre la coutume de faire justice ce même jour, parce que M. l'intendant (de Machault) était pressé de s'en retourner à Amiens le lendemain. Fargues mourut heureusement avec des marques d'une véritable conversion et regret de ses fautes. » — « Il avait entendu la lecture de sa condamnation avec beaucoup de fermeté, dit Olivier d'Ormesson dans ses *Mémoires;* il avait baisé trois fois la terre, remerciant Dieu ; il avait aussi baisé trois fois sa potence, et il mourut avec courage et fort chrétiennement. » — *Voir*, sur Fargues, *De l'Administration de Louis XIV d'après les Mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson*, par Chéruel, 1850, in-8°, p. 177, et *l'Histoire d'Abbeville*, t. II, p. 126.

frichements de la forêt de Gaden, et que ces granges leur servaient à mettre leurs récoltes.

En 1449, la ferme de Saint-Nicolas est louée pour neuf ans, moyennant vingt-deux muids, moitié blé, moitié avoine, à la charge, par le fermier, de nourrir six pourceaux et de livrer six journaux d'éteules que l'hospice sera tenu de faire arracher. Les laboureurs étaient alors trop pauvres pour payer en argent.

En 1553, la ferme, avec quatre cents journaux, est louée pour neuf ans encore, moyennant vingt livres en argent chaque année, onze muids de blé, onze muids d'avoine, trois setiers de pois, six pourceaux, un muid d'orge, et à la charge, par le fermier, d'amener de la forêt de Crécy seize mille gloës (1). Les fruits des arbres du jardin appartiendront à l'hospice; les pigeons du colombier seront partagés par moitié. Les terres tenues en bon état.

En 1634, nouveau bail de neuf ans, à condition de fournir annuellement deux cent dix setiers de blé et pareil nombre d'avoine, six moutons, sept porcs, dix pots de beurre, un setier de pois; deux agneaux à Pâques, deux cochons de lait, deux chapons, un cent de gerbes, deux paires de draps et deux douzaines de serviettes de chanvre blanc; un bœuf pour la première année de dépouille et un autre bœuf pour la dernière.

En 1376, la ferme de Monchaux est louée pour six ans, moyennant treize boisseaux *douzères* de blé pour chaque journal de blé, treize boisseaux *douzères* pour chaque journal de tramois (mélange de grains suivant

(1) Petites bûches, peut-être ce que nous appelons rondins.

les uns, et blé de mars selon d'autres). Le fermier fournira des voitures et des sacs pour amener les grains à Abbeville. Il ensemencera à ses frais un journal de navettes. Il ne pourra semer la dernière année sans appeler les frères et les sœurs, qui auront le droit de faire ensemencer comme il leur plaira. Il sera tenu de nourrir, chaque année, deux cochons pour l'hospice, qui aura la moitié des fruits du jardin. Une chambre à feu sera réservée pour une personne de cet hospice qu'il nourrira, chaque mois, pendant deux jours et deux nuits, sans lui fournir de vin, et dont le cheval sera nourri également à ses frais, stipulation qu'on retrouve encore dans d'autres baux.

En 1431, la ferme, avec deux cent quarante journaux (1), est louée pour six ans, moyennant trois mines (2) de grains par journal, c'est à savoir en blé, tramois et avoine. Il y aura quatre-vingts journaux de blé, quatre-vingts journaux de tramois et quatre-vingts journaux de jachères. Le fermier ne pourra changer l'assolement. Il devra quatre setiers de pois blancs pour quatre setiers de blé. Il nourrira quatre porcs et devra quarante paires de *pennons*.

En 1611, pour un bail de la même durée, le fermier délivrera, chaque année, *sept vingt-quatre* setiers de blé froment et de blé de seconde qualité, *six vingt*

(1) En 1238, le journal de terre, à Monchaux, contenait soixante-quinze verges à la grande verge.

(2) Les poids et mesures étaient, au moyen-âge, si différents de province à province, de ville et même de bourg à bourg, qu'il est très-difficile d'en déterminer la valeur réelle. Nous savons seulement que la mine contenait la moitié d'un setier.

setiers d'avoine, vingt-six boisseaux de pois blancs, quatre pots de beurre, quatre porcs d'un an, deux agneaux, deux cochons, deux oisons, deux chapons, un cent de gerbes, et les fruits de quatre pommiers ou poiriers (1). Il devra, de plus, quatre corvées avec ses chariots et ses chevaux, et quarante-cinq livres une fois payées pour un cheval dont l'hospice a besoin.

Les baux de 1376 et de 1431 exigent que le fermier couvre d'éteules et à ses frais les bâtiments ruraux, et qu'il transporte d'Abbeville au manoir de Monchaux, les tuiles, les lattes, la chaux, le sable et autres matériaux pour réparer les bâtiments d'habitation, pendant toute la durée du bail.

En 1301, sur le territoire de Valines, on récolte trois fois du blé en neuf ans; on règle la composture, c'est-à-dire l'assolement, et l'on voit que le blé alterne avec des pois, des fèves, des vesces. Il y a cependant, dans le même canton, des terres où l'on fait, en quatre ans, deux fois du blé et deux fois de l'avoine (2).

On peut juger, par les baux de l'Hôtel-Dieu, qui évidemment ont dû être faits dans les conditions ordinaires, comment se percevaient les revenus des propriétés foncières. Nous avons insisté sur ces détails, parce que l'histoire de notre ancienne agriculture est très-peu connue et qu'elle n'a été étudiée jusqu'ici, pour la Normandie, que par M. Léopold Delisle. Le travail de cet infatigable érudit montre combien les

(1) En 1438, il y avait aussi des pommiers dans le manoir du Mesnil-lès-Franleu. On y voyait également des pruniers.

(2) On marnait, en 1476, sur le territoire de Valines.

recherches de ce genre sont intéressantes, surtout quand elles se généralisent.

Les papes Alexandre III, Innocent III et Grégoire IX avaient placé sous leur protection les personnes et les biens de l'Hôpital Saint-Nicolas, et déclaré exempts de dîmage ses terres, ses maisons, ses jardins, ses bestiaux.

En 1476, Louis XI, par lettres du mois de février, données à Falvy-sur-Somme, confirme à cet établissement les priviléges, franchises et seigneuries qui lui avaient été accordés par les rois et les comtes de Ponthieu. Parmi les prérogatives qui lui ont été le plus anciennement attribuées, figure le droit d'asile, commun, du reste, à tous les hôpitaux. Mais une charte de l'official d'Amiens, en date de 1377, porte que si les salles des malades sont considérées comme lieux saints, il ne s'en suit pas que les malfaiteurs puissent s'y retirer pour y vivre aux dépens des pauvres, y faire entrer des filles perdues et s'y livrer à tous les désordres. En conséquence, il est accordé au maître la faculté d'en expulser les malfaiteurs qui viendraient s'y réfugier.

Cette maison de charité pouvait, entr'autres priviléges, faire entrer dans la ville douze muids de vin sans payer aucun droit; elle pouvait vendre, sans acquitter ceux de la ferme de la viéserie, tous les vieux linges et tous les vieux habits de la défroque des malades; elle était franche du droit d'entrée que payaient les bouchers pour toutes les viandes qu'elle consommait, et franche aussi du droit de *palette*, c'est-à-dire exempte de livrer au seigneur titulaire de la vicomté du roi, le tiers d'un boisseau de grains

sur chaque setier qu'elle faisait vendre dans le marché d'Abbeville, excepté les jours francs. Ses domestiques étaient dispensés de tirer à la milice et ne devaient point de corvées ; faibles compensations de longues querelles suscitées par des intérêts pécuniaires, par des prétentions mal fondées et peut-être aussi par de justes sujets de défiance. Ainsi, en 1580, les administrateurs du Bureau des pauvres et les officiers municipaux d'Abbeville prétendent que la maison est mal gérée, qu'il s'y commet des dilapidations, et ils demandent, en conséquence, la vérification des comptes par eux-mêmes ou leurs délégués, et la libre entrée des salles, afin de savoir comment les malades sont traités. Mais, s'il fallait en croire l'avocat de l'Hôtel-Dieu, les maire et échevins d'Abbeville et les administrateurs du Bureau des pauvres ne voulaient *manier les revenus de la maison que pour en faire leur profit et s'enrichir à ses dépens ;* et pour convaincre les juges de la fausseté des accusations portées contre ses clients, il demande hardiment que deux ecclésiastiques soient chargés de faire une enquête sur les lieux. L'enquête sans doute fut favorable, puisque l'hospice gagna sa cause.

Les officiers royaux avaient aussi voulu, vers le même temps, prendre connaissance des comptes et des propriétés ; mais on repoussa leurs prétentions, comme celles des officiers municipaux, l'hôpital n'étant point de fondation royale et ses revenus provenant de deniers particuliers. En 1628, on veut le contraindre à recevoir les enfants trouvés ; mais le Parlement se prononce en sa faveur, ce qui n'empêche pas, en 1711, ses adversaires de renouveler leurs

poursuites sans arriver à leurs fins. En 1759, nouvelle chicane de la part du maire et des échevins qui, par haine et par jalousie, lisons-nous dans une lettre adressée à l'évêque d'Amiens par M. Traullé, maître-administrateur de l'hôpital, voulaient le régir en se fondant sur ce que la maladrerie du Val-aux-Lépreux, dont ils étaient autrefois les administrateurs, y avait été réunie, et cette fois encore le maire et les échevins perdent leur cause.

L'établissement dont nous retraçons l'histoire eut encore à combattre d'autres prétentions, mais d'une nature moins grave. Ainsi, en 1703, il porte plainte à l'Echevinage contre les apothicaires qui voulaient empêcher les religieuses de composer et de vendre des médicaments. En 1719, la Cour des Aides vient à son tour réclamer un droit sur les bières brassées dans cette maison, droit qu'elle ne devait pas. Puis elle est inquiétée par les merciers, à cause des miels que les religieuses achetaient en gros dans les campagnes, ces merciers voulant les contraindre à n'en acheter que chez eux. On en appelle à l'Echevinage qui donne gain de cause aux religieuses.

C'était une des libertés de l'église gallicane que le pape ne pouvait conférer l'administration des hôpitaux ni les réunir, ces hôpitaux, sorte de république élective, se gouvernant eux-mêmes; et, en effet, l'avocat-bailli des fiefs, seigneuries, justice, domaines et revenus de la maison, le médecin et le chirurgien, le sergent a garde des bois et chasses du Val, de la Halle, de la Motte et du bois de l'Equipée, étaient élus par la communauté. C'était, de temps immémorial, devant

le bailli qu'on procédait aux adjudications et qu'on passait les baux. Ces actes, dans les derniers temps, étaient faits devant le maître, la supérieure, l'assistante et la dépositaire ; mais quand il s'agissait de délibérer sur les plus graves intérêts, on convoquait toutes les religieuses.

Les comptes des recettes et des dépenses étaient rendus à l'évêque tous les deux ans. Les revenus, indépendamment de ceux que procuraient les terres, les prés, les bois, le moulin de l'Hôtel-Dieu situé près du pont de l'Isle, les loyers des maisons, les censives, le champart ou terrage (1), les dîmes, etc., se composaient encore de plusieurs rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris payées sur les revenus du roi, des dots des religieuses qui produisaient, année commune, mille francs, des quêtes de blé faites dans la ville pendant le carême, du produit de la vente des habits des pauvres et des soldats qui décédaient dans la maison, de celles des fruits et légumes du jardin, des blés et des avoines.

Notre hôpital avait aussi, sur différents particuliers, des rentes, au nombre desquelles nous en remarquons une de dix livres, qui lui était servie chaque année, depuis 1713, pour veiller à ce qu'il y eût toujours un aumônier dans la maison de Monchy. En 1787, M. le comte des Essarts payait encore cette rente, à cause de M^me^ de Monchy son épouse.

(1) Droit prélevé sur une partie de la récolte, qui ne pouvait être enlevée que lorsque le champarteur avait pris sa part. C'est aux villages d'Ouville et de Grébault que l'Hôtel-Dieu jouissait de ce droit.

RECETTES depuis le 1er juin 1785 jusqu'au 31 mai 1787.

FROMENT.		MUISON.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		OYEURES —	LIN. —	CHAPONS	POULES	ARGENT.
Setiers	Boisseaux.	Setiers	Boisseaux.	Setiers	Boisseaux.	Setiers	Boisseaux.	Setiers	Boisseaux.	Bottes.	Bottes			
426	8	315	14	249	11	206	»	29	3	1200	6	16	4	77,305# 17ʃ 10ₐ

DÉPENSES.

»	»	886	»	»	»	»	»	25	»	»	»	»	»	69,115# 4ʃ

RECETTES pendant l'année 1791.

192	6 1/2	751	11 1/2	123	5 5/8	104	1	1	3 1/4	700	44	8	»	28,410# 5ʃ 5ₐ

DÉPENSES.

224	4	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30,581# 16ʃ 7ₐ

Le revenu net de la maison, en 1793, n'était plus que de 16,300 livres, et sans les indemnités qu'elle reçut du gouvernement pour suppléer à la perte des dimes et des droits féodaux, elle aurait eu beaucoup de peine à se soutenir. — *Registre aux délibérations du Conseil et du Bureau d'administration de l'Hôtel-Dieu*, séance du 17 floréal an II.

Dans ce tableau se trouve compris le revenu de la ferme du Val-aux-Lépreux, réunie à l'Hôtel-Dieu par arrêt du conseil d'Etat du roi, en date du 25 juillet 1696. Nous parlerons plus amplement de cette réunion dans la notice que nous nous proposons d'écrire sur la maison du Val.

Avec toutes les dépenses de l'administration et l'entretien des bâtiments, il y avait encore d'autres charges onéreuses. Le nombre des messes grandes et basses qu'il fallait acquitter, quoique réduit par décision épiscopale en 1672 et 1721, s'élevait encore en 1723 à dix-huit cent vingt-cinq (1), et en 1790 à deux mille cent vingt-trois. A cette même date de 1723, le supérieur en acquittait trois cent soixante-cinq, et les chapelains quatorze cent soixante ; mais comme il y en avait souvent d'arriérées, on faisait acquitter celles-ci par des religieux, des chanoines ou d'autres prêtres. Aux honoraires qu'on donnait à ces prêtres, il faut ajouter ceux qu'on donnait aux chapelains, institués depuis longtemps pour recevoir les offrandes et assister les malades. Il était dû au roi, pour son comté de Ponthieu, une censive annuelle de dix-neuf livres deux sous sept deniers, neuf boisseaux de blé et neuf boisseaux d'avoine ; et d'autres censives à divers abbayes, chapitres, communautés, fabriques, chapelles ; à différents seigneurs ou particuliers ; au titulaire des Grandes Ecoles d'Amiens, six setiers d'avoine par an ; au chapitre de Saint-Vulfran, six setiers huit boisseaux de blé et six setiers huit bois-

(1) Un service, au XVIII^e^ siècle, coûtait de trente-trois à quarante sous, et une messe basse dix sous.

seaux d'avoine; au curé de Laviers, vingt livres chaque année pour l'administration des sacrements à la ferme du Val-aux-Lépreux; au curé de Chepy, vingt-quatre livres pour le même motif à la ferme de Monchaux.

En 1758, le traitement du médecin n'était que de cinquante livres par an; mais on y ajoutait, lorsqu'il y avait un certain nombre de soldats malades, une gratification de dix livres par mois, et ce médecin était exempt de logement militaire. Ce traitement, en 1787, était de cent francs; celui du chirurgien, de soixante-douze francs; et à cette occasion nous ferons remarquer que les militaires étaient, depuis un temps immémorial, admis dans la maison. Le nombre de ceux que l'on y reçut depuis 1635 jusqu'en 1678, s'élève à vingt-sept mille huit cent soixante-trois; ce qui épuisa tellement les ressources de l'hospice qu'il eut été fermé, comme on le proposait, si la supérieure, Marguerite Levêque de Saint-Joseph, à force de zèle et de dévouement, n'avait fait face à tous les besoins. Une autre sœur, Marie Lemire de l'Assomption, rendit aussi, à la même époque, de grands services aux malades, en exerçant, avec autant d'habileté que de courage et pendant quarante ans, les fonctions de *chirurgienne* (1).

Les actes de l'administration étaient, au XVI^e^ siècle, scellés d'un sceau qui représentait saint Nicolas, reconnaissable au baquet placé à ses pieds et contenant les trois enfants qu'il ressuscita. Dans le XVIII^e^ siècle, les lettres du maître portent un cachet sur lequel est une main tenant une crosse accostée de deux fleurs-de-lis.

(1) Registre-journal des religieuses, commençant le 1^er^ juin 1654, in-f°.

Les portes de l'hôpital ne s'ouvraient pas seulement aux personnes domiciliées dans le pays, mais aux gens de la campagne, à trois ou quatre lieues à la ronde. C'était aussi la retraite des domestiques infirmes ou valétudinaires; mais, depuis longtemps, les femmes qui se présentaient pour faire leurs couches n'y étaient plus admises.

Malgré la grande réformation des hôpitaux, prescrite par l'édit du 24 août 1693 et par les règlements du 16 novembre 1698, le régime intérieur de notre Hôtel-Dieu, comme celui des autres hôpitaux, laissa longtemps à désirer. Les malades étaient placés sous des voûtes qui subsistent encore et qui se divisent en quatre compartiments. Rien ne devait être plus hideux que l'aspect de ces sortes de caves construites en 1530, dans lesquelles le jour pénétrait à peine, et que le père Ignace désigne sous le nom d'infirmeries; la première dédiée au Sauveur, la seconde à la sainte Vierge, la troisième à saint Joseph, la quatrième aux saints martyrs, parce que c'était celle des blessés. On y comptait à peine soixante lits perpétuellement occupés (1), et dans lesquels on plaçait souvent deux malades, ce qui en portait le nombre presque toujours à cent (2). Il y avait, en outre, une grande salle également voûtée, que les titres désignent sous le nom de *grande Salle des pauvres*, dont le sol était au-dessous du niveau du cimetière, et tellement bas que l'eau de la Somme y pénétrait dans les marées

(1) On en compte aujourd'hui cent quarante-neuf.

(2) En 1854, le nombre des malades reçus dans la maison est de huit cent cinq, non compris les militaires.

de vives eaux. Il y avait toujours plus de sœurs qu'il n'en fallait, puisqu'elles étaient ordinairement au nombre de quarante et quelquefois de cinquante (1).

La construction de notre hôpital n'a pas été dans l'origine, on le voit, mieux étudiée que dans la plupart des autres villes. On l'établit sur trois rivières, dont l'une recevait toutes les immondices, et servait cependant pour la cuisine et pour la pharmacie. Cette rivière présentait encore alors un autre inconvénient qu'une sentence de l'Echevinage, en date de 1700, fit disparaître en autorisant l'Hôtel-Dieu à faire placer une chaîne garnie de pointes de fer à l'entrée, pour en interdire le passage à des bateliers qui insultaient quelquefois les religieuses, et l'interdire également aux hommes et aux femmes qui venaient s'y baigner jusque dans l'intérieur du couvent, sous les yeux des sœurs. Il fallait aussi la curer chaque année, ce qui coûtait trois cents livres et plus; et comme on n'avait pas encore de pompe, quatre sœurs se partageaient la besogne pénible de tirer les deux cent cinquante seaux d'eau qu'il fallait par jour pour la consommation de l'hospice.

Les bâtiments sont vastes, mais ces bâtiments, construits et ajoutés les uns aux autres en différents temps, ne présentent pas un ensemble régulier (2). Pour une meilleure disposition, l'espace ne manquait pas cependant, sans compter le jardin d'une si vaste

(1) Elles ne sont plus que vingt maintenant.

(2) Voy. *Rapport sur une cheminée gothique située à l'hôpital d'Abbeville*, par M. de Belleval. *Mém. de la Société d'Emulation*, 1834-1835, p. 67.

étendue et qu'on agrandit encore plus tard en y joignant le marais qu'il y avait au bout, vers le rempart, et sur lequel on étendit de la terre pour le mettre en culture. Le cloître, où l'on enterrait les sœurs et où l'on voit encore leurs épitaphes, fut commencé en 1695 et béni le 14 mars 1696. La construction des deux ailes du dortoir fut entreprise en 1732. La première pierre en fut posée par M. de la Roche Fontenille, grand-vicaire-général du diocèse et prieur commendataire de Saint-Pierre d'Abbeville. La salle des hommes a été reconstruite en 1819, au-dessus des voûtes dont nous avons parlé. La salle des femmes, élevée en 1794, a remplacé l'église. En 1818, on rendit la chapelle aux religieuses, à condition qu'elles se chargeraient de la décorer et de fournir tout ce qui serait nécessaire. Elles donnèrent cinq mille neuf cents francs pour les stalles, les boiseries, les ornements de drap d'or. En 1842, cette chapelle fut agrandie à l'aide d'une souscription, et la communauté se chargea de faire des prières à perpétuité pour les personnes qui souscriraient. En 1846, un mur de cent cinquante mètres de développement fut élevé dans le jardin, le long du Rivage, presque entièrement aux frais des religieuses qui voulaient se soustraire à la vue du monde.

Aucun document ne donne la description de l'église. Nous savons seulement qu'on la reconstruisait en 1484, mais elle n'était pas encore terminée en 1492 (1).

(1) « Aux maistre, frères et sœurs de l'ospital Saint-Nicolay, la somme de quarante livres tournois à eulx donnée en aumosne, par l'advis et délibération des deux colléges de la ville, pour aidier à couvrir et parfair le comble de l'église de nouvel faite au dit ospital... XL livres. »—*Comptes des Argent. d'Abbev.*, année 1492.

Les bâtiments qui longent le canal Marchand datent de la même époque (1484) (1). Le cimetière, situé sur une partie de la cour qu'on traverse en entrant, touchait à celui du chapitre de Saint-Vulfran, et fut longtemps le sujet de très-vifs débats. En 1572, le jour des Morts, entr'autres, les chanoines vinrent chanter le *De profundis* devant la porte de l'Hôpital, au lieu de le chanter dans le cimetière, comme ils le devaient. Le maître les fit sommer de déclarer pourquoi ils en avaient agi ainsi. Il voulait également connaître le motif qui les avait fait passer par la même porte au retour d'une autre procession, et traverser le cimetière pour entrer dans leur église. Les chanoines répondirent qu'ils n'étaient point tenus de s'expliquer à cet égard, mais que pour éviter tout nouveau différend, ils voulaient bien dire qu'ils avaient, en agissant ainsi, usé de leur droit de patrons et de seigneurs, et qu'ils étaient même libres de choisir dans la maison telle station qu'il leur plairait. Il y eut bien d'autres conflits encore pour les enterrements dans ce cimetière, pour les services qu'on célébrait dans l'Hôpital, pour le partage des luminaires, etc; mais il serait sans intérêt d'énumérer toutes ces contestations.

En 1793, l'église, la chapelle, le chœur, l'infirmerie des religieuses, furent transformés en hôpital pour les soldats de l'armée du Nord, dont le nombre augmentait tous les jours (2). Mais en même temps que le bien-

(1) Dom Grenier, XVI[e] paquet, n° 10, année 1484.

(2) Trois mille trois cent quatre-vingt-dix-sept militaires y furent admis cette année. Cette affluence de malades et de blessés obérait tellement la maison, que les administrateurs, se voyant à

être des malades devenait l'objet d'une attention plus éclairée, l'établissement, par l'effet du nouveau régime, éprouvait une perte de près de douze mille livres de rente provenant des dîmes, des cens, etc; perte à laquelle il convient d'ajouter encore la dévastation des bois de la Halle et du Val par les habitants des villages voisins, qui y commirent tant de ravages qu'il fallut envoyer sur les lieux, au mois de janvier 1793, un détachement de la garde nationale et des gendarmes que l'on chargea de les visiter souvent.

« Pendant les années calamiteuses qui s'écoulèrent jusqu'au gouvernement consulaire, dit M. de Gérando (1), la situation des hôpitaux et des hospices fut très-critique. L'Etat se chargea de pourvoir à leurs besoins et s'empara de leur patrimoine (2); mais bientôt l'expérience fit reconnaître et réparer l'erreur commise (3). »

En 1790, lorsque les commissaires de la municipalité se transportèrent à l'Hôtel-Dieu pour constater si les religieuses, alors au nombre de trente-sept, plus deux novices, entendaient rester ou sortir, ces dignes et excellentes femmes, qui s'étaient séparées de tout ce que le monde offre de séduisant et d'agréable

la veille de ne pouvoir remplir leurs engagements, demandèrent à la commission des secours publics, à titre d'indemnité, une somme de soixante mille livres. Ils n'en obtinrent que vingt-cinq mille. Mais leur zèle enfanta des ressources : le nombre des lits s'éleva bientôt jusqu'à cent, et, grâce à de nouvelles allocations, à cent cinquante, puis à deux cents peu de temps après.

(1) *De la Bienfaisance publique*. Paris, 1839, t. IV, p. 305.

(2) Loi du 25 messidor an II.

(3) Lois des 16 vendémiaire, 8 brumaire et 9 pluviose an V.

pour se consacrer au soulagement de l'humanité souffrante (1), déclarèrent toutes « vouloir continuer la vie commune dans la maison, et y vivre et mourir dans l'observance de leurs vœux (2). » On les y laissa donc exercer leurs fonctions, les ordres religieux chargés du soulagement des malades n'ayant pas encore été supprimés. Au mois de novembre 1792, elles représentèrent au conseil d'administration que leur costume les exposait à des désagréments de la part des malades et des personnes qui venaient dans l'Hôpital; que ce n'était pas cependant par désobéissance au décret qui supprimait ce costume qu'elles l'avaient gardé jusqu'alors, mais parce qu'elles ne croyaient pas être obligées de le quitter, puisqu'elles ne sortaient pas. Le conseil d'administration, après les avoir entendues et conformément à la loi, leur fit donner d'autres vêtements (3). L'année suivante, dans le même mois de novembre, on les obligea de porter à leur bonnet une cocarde tricolore. On leur avait intimé l'ordre de prêter serment à la constitution civile du clergé, serment rigoureux qui les exposait à des persécutions si elles refusaient de le prêter. Elles refusèrent obstinément, « bien décidées, lit-on dans le registre de la communauté, d'aller à la guillotine plutôt que de céder (4). » Dans les premiers

(1) L'une d'elles avait pris cette devise que toutes semblent avoir adoptée : *Travaille, mon corps; sauve-toi, mon âme!*

(2) Archives municipales d'Abbeville, liasse relative aux monastères.

(3) Séance du 5 novembre 1792.

(4) Folio 62 *bis*.

jours de novembre 1794, « des satellites révolutionnaires, la baïonnette au bout du fusil et sabres nus, lit-on encore dans ce même registre, vinrent les prendre et les mettre en arrestation dans une maison de la place Saint-Pierre. Vers la fin du même mois, on les conduisit, au nombre de vingt-sept, à Amiens, où on les enferma, les unes aux Grands-Chapeaux, les autres à la Providence. Elles y restèrent trois mois, sévèrement gardées, quelquefois manquant de pain, puis on les renvoya chez leurs parents. » Elles avaient été remplacées, lors de leur suppression, par deux économes, un infirmier major, dix infirmiers, deux infirmières, qui, d'après le registre aux délibérations de la commission administrative de l'Hospice, s'acquittèrent parfaitement de leur devoir.

Au mois de mai 1802, quatorze anciennes religieuses demandèrent à y rentrer; mais la commission administrative rejeta leur demande, à cause du surcroît de dépenses qui devait en résulter, tant pour la nourriture et l'entretien que pour le rétablissement des cellules; la commission estimait que ces dépenses entraîneraient la suppression de la moitié des lits des indigents. « Avec moins de revenus, disait-elle, l'administration en entretient vingt de plus, et peut même encore donner des secours à l'Hospice des pauvres et aux enfants trouvés. Si l'autorité supérieure, ajoutait-elle, voulait remplacer les infirmiers par des femmes, il serait plus avantageux d'appeler huit ou dix sœurs de charité que vingt des anciennes sœurs; car il faut que celles qui seraient appelées ne se regardent pas comme exclusivement attachées à l'établissement. Il faut qu'on puisse les changer et les envoyer d'un

lieu dans un autre, quand les circonstances l'exigeront ; il faut enfin qu'elles ne puissent pas dire : « Nous sommes chez nous (1). » Mais on ne tint aucun compte de ces observations. Le 19 août de la même année, le sous-préfet, André Dumont, écrivit à la commission administrative pour demander le rappel des anciennes religieuses : « Le gouvernement veut, disait-il, que les hospices soient exclusivement desservis par des hospitalières. »

Vers la fin de 1802, quatre anciennes sœurs avaient été rappelées et, le 1er novembre 1803, elles étaient solennellement réinstallées dans la maison par le vénérable M. Darras, curé de Saint-Vulfran, leur supérieur. « Elles y furent rappelées, disent-elles dans leur journal, à cause des scandales et des désordres qui, pendant leur absence, s'y étaient introduits ; et elles la trouvèrent, ajoutent-elles, sans linge, sans meubles, sans aucunes provisions, encombrée de soldats malades qu'on y évacuait du camp de Boulogne (2). »

Dès le 12 janvier 1803, les administrateurs avaient demandé l'autorisation de faire dire une messe tous les dimanches, à côté de la salle des malades, et au commencement de l'année suivante, un prêtre fut attaché à la maison pour distribuer les soins spirituels et accompagner les morts jusqu'à leur sépulture. A cette occasion, nous ferons remarquer qu'on ne fournit des cercueils aux indigents que depuis 1820 ; auparavant on enveloppait les corps dans une serpillière.

(1) Registre aux délibérations de la commission administrative, de 1800 à 1808.

(2) Il y en eut jusqu'à plus de trois cents à la fois.

Nous n'insisterons pas sur tout ce qui se rattache à l'administration moderne et à la statistique. Le compte de l'exercice 1854, par M. Freville, secrétaire-économe des hospices, nous dispense de plus longs détails, et nous y renvoyons nos lecteurs. Ils y trouveront exposés, avec une lucidité parfaite, tous les renseignements désirables, et ce travail, qui complète le nôtre, sera consulté avec un double intérêt, parce qu'on y trouvera, avec un modèle de statistique administrative, la preuve que les personnes chargées du soin de notre Hôpital apportent dans leurs fonctions un zèle égal à leur charité, et qu'il est impossible de faire plus de bien avec des ressources relativement aussi faibles.

Nous ne pouvons mieux terminer ce récit qu'en reproduisant la note inscrite sur un des registres de la maison par M. le général Changarnier, lors de sa visite, le 23 septembre 1849 :

« Je ne quitterai pas l'hospice d'Abbeville sans consigner l'expression de la satisfaction que m'a fait éprouver la visite de cet établissement, où messieurs les médecins et chirurgiens prodiguent aux malades civils et militaires des soins aussi bienveillants qu'éclairés.

» Bien que les sœurs de Saint-Augustin attendent une autre récompense que les éloges du monde, je les prie de ne pas refuser les miens. CHANGARNIER. »

L'honorable général a été, dans cette circonstance, l'interprète de tous les habitants de cette ville.

F.-C. LOUANDRE,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

JEAN DE LA CHAPELLE

ET LA

CHRONIQUE ABRÉGÉE

DE

SAINT-RIQUIER.

« Jean de la Chappelle, natif du village de Honneu, curé du mesme lieu, et notaire apostolique, a composé la *Chronique abrégée de l'abbaye de Saint-Riquier*, l'an 1492, par le commandement d'un abbé nommé Eustache Le Quieu (1). » Ces simples mots du père Ignace, l'historien d'Abbeville, nous apprennent à peu près tout ce qu'il est possible à présent de savoir sur l'auteur de la chronique abrégée de l'église et de l'abbaye de Saint-Riquier. Jean de la Chapelle fournit lui-même au carme historien cette seule indication autobiographique dans le titre démesuré, et que notre traduction abrégera, de la chronique publiée pour la première fois par nous :

CHRONIQUE *abrégée des gestes et faits des religieux et des saints abbés de ce sacré monastère et de la très-*

(1) *Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, p. 521. Le P. Ignace écrit Le Quieu; Jean de la Chapelle écrit Le Quieu.

sainte église de notre bienheureux patron saint Riquier... écrite et compilée, du consentement et sur la volonté expresse, le commandement et l'ordre de notre révérend père dans le Christ, Dom Eustache, par la divine permission abbé de cette église et de ce couvent, l'an du Seigneur 1492, *au mois de mai, par moi, Jean de la Chapelle, prêtre très-humble, maître ès-arts, curé d'Honneu, chapelain de Saint-Benoît, notaire apostolique, natif du dit lieu d'Honneu, tirée de divers livres, codex, cartulaires, chroniques, actes publics, lettres, chartes et autres documents authentiques et bulles apostoliques, auxquels, à juste titre, foi entière est à ajouter, et comme on peut voir plus amplement par l'inspection des dites pièces dans la bibliothèque, la trésorerie et le répertoire de cette église, à la gloire de Dieu notre père tout-puissant, de Notre Seigneur Jésus-Christ et du Saint-Esprit, qui est un, pendant tous les siècles des siècles.*

Comme on le voit, les sources où, de son aveu, puisait Jean de la Chapelle, abondaient sous ses yeux dans l'abbaye même dont il écrivait l'histoire; et la compilation qu'il nous a laissée devient d'autant plus précieuse pour nous que beaucoup de ces sources ont été à jamais taries, pour les historiens futurs, par le feu allumé pendant la Révolution sur la place de Saint-Riquier.

La chronique de Jean de la Chapelle commence un peu haut, — au massacre des Innocents et à la naissance de Jésus-Christ, — mais les faits qui suivent sont racontés rapidement, et la succession des empereurs romains, la prédication et l'établissement du christianisme, l'invasion franque, les rois mérovingiens n'occupent que deux ou trois pages du manuscrit; le reste, sauf quelques di-

gressions, regarde l'abbaye et Centule. Entre toutes les sources dont s'approcha Jean de la Chapelle, on peut reconnaître le *Chronicon Centulense*. Le curé d'Oneux paraît avoir emprunté beaucoup à l'abbé d'Oldembourg pour la période comprise entre l'année 625 et l'année 1088. L'expiration de cette période sépare le gouvernement des deux Gervin. Jean de la Chapelle, qui, à la date où finit la chronique d'Hariulfe, semble avoir tenté d'abord de donner de plus grands développements à la sienne, a écrit amplement la vie de saint Gervin. Cette vie, déjà publiée séparément dans le *Recueil des Bollandistes* (au 3 mai), remplit dans la chronique abrégée que nous publions les chapitres XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV et XXXV. Nous aurons ainsi donné toute l'œuvre de Jean de la Chapelle.

On remarquera parmi les faits historiques consignés dans cette chronique, les édifices construits, les étangs creusés, les parcs enceints de murs par Egidius ou Gilles de Machemont, au temps de la plus grande splendeur de l'abbaye; les famines affreuses de 1293 et 1437; la bataille de Crécy, dans laquelle, suivant le compte du chroniqueur, ne périrent que trois mille huit cents hommes de l'armée française, dont douze cents chevaliers; le passage de Jeanne d'Arc, prisonnière: « Elle coucha et dormit dans le château de Drugy, où la virent *D. Nicolaus Bourdon*, prévôt, et *D. Johannes Capellani*, aumônier, et plusieurs autres religieux (1); »

(1) On espérerait, à tort, reconnaître Jean de la Chapelle dans ce Jean (Capellain ou Le Chapellain probablement); il faudrait supposer que La Chapelle, aumônier de l'abbaye à vingt ans, eut écrit sa chronique à quatre-vingts.

et des évènements importants de l'histoire générale, les troubles à Paris, la bataille du pont de Saint-Cloud, la bataille d'Azincourt, la trahison qui livre Paris au bailly d'Auxois, la guerre qui expulse les Anglais, etc.

La chronique de Jean de la Chapelle peut suppléer en quelques points, pour l'histoire de la ville même de Saint-Riquier, aux registres municipaux incendiés avec les titres de l'abbaye; on ne saurait rencontrer ailleurs peut-être certains faits caractéristiques des différends de l'abbaye et de la ville, des moines et de l'échevinage, différends que la reine Blanche elle-même vint une fois juger, sinon terminer. Les querelles pour la banlieue, les conflits pour la justice occupent quelques pages de cette chronique, et non des moins curieuses. Jean de la Chapelle, qui écrivait sur l'invitation et les encouragements d'un abbé, s'arrête avec intérêt sur ces querelles importantes alors pour l'abbaye au point de vue de la puissance, importantes pour nous aujourd'hui au point de vue de l'histoire. Il ne fait d'ailleurs nulle part défaut à la cause des religieux, et enregistre comme en triomphe les défaites de l'échevinage. Les abbés les plus fermes dans la défense des droits de l'abbaye ou dans l'attaque de ceux de la ville sont, pour lui, mieux que de vaillants administrateurs, des héros. « Ce fut, dit-il en parlant de l'abbé Egidius de Machemont, un grand père de famille. Il subjugua les mayeurs, les échevins, les jurés et la commune de Saint-Riquier, qui prétendaient avoir banlieue sur nos fermes et nos terres jusqu'à la distance d'une lieue, ce qui n'était pas vrai; il souleva contre eux une infinité de ques-

tions et de procès, les battant et surmontant toujours par le moyen de la justice et des jugements (1); il fit, avec l'appui de la reine Blanche, déterminer et juger que les mayeurs et jurés n'avaient point de banlieue sur nos fermes (2) de Drugy, Buigny, Onneu, Bussu, Senardmont, Bersacles, Otremencourt (autrement dit le Nœuf-Moulin), ni juridiction sur nos hommes liges au-delà des limites fixées et marquées par de grosses et grandes pierres encore maintenant existantes. »

Une partie non moins intéressante de la chronique de Jean de la Chapelle regarde les ravages des guerres bourguignonnes dans le Ponthieu et notamment à Saint-Riquier; mais cette partie nous paraît empruntée à la chronique française de Pierre Leprêtre, abbé de Saint-Riquier et prédécesseur de cet abbé Eustache Le Quien, patron ou protecteur présumable de notre compilateur latinisant. Bien que Jean de la Chapelle ne cite précisément nulle part, pas même parmi les documents invoqués dans son titre, la chronique de Pierre Leprêtre, la complaisance avec laquelle il raconte les faits et gestes et jusqu'aux maladies de l'abbé, suffirait pour mettre à néant tout soupçon de plagiat malhonnête et prémédité de sa part. Les faits étaient trop récents et la chronique de l'abbé Pierre trop présente aux religieux pour que, dans certains cas, Jean de la Chapelle ait eu besoin peut-être de la consulter, et que dans tous les autres il ait cru nécessaire de la citer. Bien plus, c'est à l'humble curé d'Oneux que nous pour-

(1) *Vincendo et superando mediante justicia et judicio.*

(2) Fermes ou villages, *villis.*

rons emprunter plus tard les éléments d'une notice sur le riche abbé, historien plus important pour une époque circonscrite de notre histoire.

Jean de la Chapelle, d'ailleurs, commençant sa chronique par une précaution qui nous servira, en manière de conclusion, à juger de son caractère, soumet avec humilité son œuvre à l'interprétation bienveillante de ceux qui en feront ou en entendront la lecture: « Nous supplions très-humblement, dit-il dans une phrase un peu embarrassée, ceux qui verront cet abrégé, les lettrés et surtout les illettrés, de ne point tirer l'erreur des choses détournées ou omises pour plus de brièveté, ou exposées en mots de la langue vulgairement parlée, mais d'y apporter la correction par un discret scrupule et de les interpréter bénignement. »

Cette chronique est publiée d'après une copie faite et collationnée par les soins de M. Merlet, élève de l'école des chartes, sur le texte conservé dans les manuscrits de Dom Grenier, paquet IV, titre III. L'orthographe barbare, et même, en certains points, la ponctuation hésitante du texte, ont été religieusement respectées (1).

Nous avons, pour la commodité des lecteurs et la facilité des recherches, rédigé des sommaires détaillés en tête des chapitres.

E. PRAROND.

(1) Le commencement du manuscrit dans la collection de D. Grenier est presque illisible, le temps ayant effacé l'encre. Un autre manuscrit de la chronique de Jean de la Chapelle était conservé « dans la bibliothèque de M. Colbert, entre les Mss de M. Duchesne. »

CRONICA ABBREVIATA

SUPER GESTIS ET FACTIS

Dominorum et sanctorum abbatum hujus sacri cenobii ac sacratissimæ ecclesiæ beatissimi patroni nostri sancti Richarii, de sancto Richario Ambianensis diocesis, ordinis sancti Benedicti, ad Romanam ecclesiam nullo medio spectantis seu pertinentis, edita, compilata et extracta ex consensu, voluntate deliberata, mandato et jussu reverendi in Christo patris ac domini domini (sic) *Eustacii divina permissione ejusdem ecclesiæ et cenobii abbatis, anno Domini 1492, mense maio, per me Joannem de Cappella presbiterum humillimum, in artibus magistrum, curatum de Honneu, cappellanum sancti Benedicti, notariique apostolici, oriundi de dicto loco, et a diversis libris, codicibus, cartulariis, cronicis, instrumentis publicis, litteris, cartis et aliis munimentis autenticis, bullis plombeis, sericeis, apostolicis, quibus non immerito fides plenaria est adhibenda, et sicut latius et plenius per inspectionem prædictorum in gazophilazio, thesauraria, aut repertorio ejusdem ecclesiæ manifeste et aperte videri potest, ad laudem et præconium Dei Patris omnipotentis, domini nostri Jesu Christi ejusdem filii, almi Spiritus Sancti, qui est unus, per omnia sæculorum sæcula.*

Supplicamus humillime quatenus videntes, legentes ac potius illigentes hoc opusculum abbreviatum deviata, obmissa causa brevitatis aut in verbis maternis

exposita ne is illis generetur error, sed dicretioni emendetur, benigna supportatione augeatur, minuatur aut convalescant.

I

Naissance de Jésus-Christ. — Les Rois Mages. — Hérode. — Massacre des Innocents. — Jésus dispute dans le temple. — Mort d'Octave César. — Tibère. — La passion de Jésus. — Claude. — Saint Pierre à Rome. — Saint Marc à Alexandrie. — Assomption de la Vierge. — Baptême de saint Denis. — Néron. — Martyre de saint Pierre et de saint Paul. — Vespasien. — Titus.

Et, sicut venerabilis Beda inscripsit, dominus noster Jesus Christus natus est ex intemerata virgine Maria, et, ut breviter loquamur, a creatione mundi ortus est Christus 5199, in occisione Augusti Cæsaris anno 42, anno autem ejus intemeratæ matris virginis Mariæ 12.

Prætermittendo causa brevitatis apparitiones trium regum tria munera deferentium, Jaspart fert mirrham, thus Melchior, Baltazard aurum.

Eadem causa brevitatis post biennium rex Herodes interficere fecit innocentes masculos in Judæa a binatu et infra et apocrifice duos proprios filios et in posterum cum parva distantia alios etiam proprios filios.

Anno duodecim suæ ætatis dominus noster Jesus disputavit in templo cum Judæis, sicut scriptum est (Lucæ, 20), 17° calendas maii, feria 4ª, luna xv, indictione 4 et 14, Octaviannus imperator mortuus est, nepos tamen Julii Cæsaris, regentis imperium quinque annis, Tiberius rexit filius ejus 23 annis ejus successor.

Anno Tiberii Cæsaris 18°, dominus noster Jesus Christus passus est. Post Tiberium, regnavit Caius 4 annis et multas oppressiones fecit Judæis; ejecit idolum Jovis a templo sancto Jerosolimarum. Claudius successor ejus fuit, qui regnavit 14 annis; et illo tempore sanctus Petrus Romæ superavit Simonem Magum; sanctus Marcus eodem tempore prædicavit in Alexandria; et beata virgo Maria assumpta est in cœlis anno 25° post passionem Domini. Sanctus Dionisius cum suis sociis fuit Athenis baptisatus tempore Neronis qui regnavit 14 annis, et crucifixit beatum Petrum eversum, beato Paulo caput amputando. Vespasinus fuit ejus successor qui rexit imperium decem annis; Titus famosus miles rexit duobus annis, destruxit Jerusalem et Judæos, et Donatianus (sic) fuit ejus frater; regnavit sexdecim annis, fuit 2ᵐᵉ persecutor christianorum.

II

Le pape Clément envoie saint Denis à Paris. — Decius et Maximien. — Constantin. — La sainte croix retrouvée. — Saint Hilaire. — Saint Antoine. — Donatus. — Saint Martin à Amiens, etc. — Pharamus, fils de Marcovée, premier roi de Gaule. — Clodius son fils, 2ᵉ roi. — Mirovée, 3ᵉ roi. — Saint Amand. — Childéric. — Ses vices. — Il est déposé. — Gilius. — Prédiction de la reine Basine. — Clovis. — Dioclétien et Maximien. — Saint Firmin, martyr.

Et eo tempore sanctus Clemens tertius papa misit Parisios sactum Dionisium. Anno Domini 245, Decius et Maximianus regnaverunt. Constantinus regnavit 30

annis et cepit regnare anno Domini 310. Helena ejus mater in monte Calvarii reperit sanctam crucem. Suo tempore regnaverunt sanctus Hilarius, sanctus Antonius et Donatus summus grammaticus. Julius Cæsar regnabat anno Domini 374. Immediate post, sanctus Martinus divisit clamidem cum paupere juxta portam Ambianensem. Suo tempore regnabant sanctus Hilarius, sanctus Ambrosius, sanctus Severinus; et anno Domini 400 regnabant sanctus Hieronimus, sanctus Augustinus et sanctus Bericius.

Anno Domini 420, Pharamus filius Marcovei fuit primus dominus regni Galliæ; iste erat paganus et de progenie regis Priami: Gallici constituerunt eum primum suum regem et rexit 10 annis. Clodius fuit ejus filius et regnavit 18 annis; iste fuit 2^us^ rex Galliæ et paganus; habitavit Cateracum, augendo suum regnum usque ad Somonam anno Domini 431.

Anno Domini 440, Miroveus 3^us^ rex paganus regnavit et aliqui dixerunt quod non fuit filius Clodii sed ex ipsius consanguinitate. Et eo tempore S. Amandus erat episcopus Aurelianensis et rexit regnum 10 annis. Et tunc incepit 1^a^ generatio regum Franciæ, quæ duravit usque ad Pipinum. Et anno Domini 450, S. Nichasius archiepicopus Remensis regnabat.

Childericus paganus fuit ejus filius et cepit regnare anno Domini 460; et quia lubricus et libidinosus erat, vi rapiendo mulieres suorum militum et filias, ejectus est, et loco ejus constituerunt suum regem Gilium Romanum, et quia crudeliter et avaritiose vivebat, post septem annos revocaverunt Gallici Childericum et in gradum pristinum posuerunt: iste Childericus desponsavit Basinam reginam Lorinthiæ

prudentissimam; quæ ei demonstravit aperte quatuor generationes futuras in hoc regno regnaturas, et quomodo illi de quarta debebant destruere se invicem. Iste rexit 26 annis, et ex ea genuit Clodoveum primum regem christianum, sicut patebit inferius, sicut latius continet cronica. Tempore illo regnabant Diocletianus et Maximianus; et Rixionarus præpositus erat Soviovubrii castri quod nunc dicitur Ambianus quasi *ambitus aquarum*: et egressi sunt quam multi martires futuri a civitate romana regnum Galliæ convertendo, sicut S. Quintinus, Lucianus, Crispianus, Victoricus, Fussianus, Rufinus, Valerianus, Piatus, Eugenius, Regulus, Silvatensis, sancta Benedicta, S. Justus Belvacensis. Et eo tempore S. Firminus martir a civitate Panpeliana de regno Hispaniæ. S. Honestus præsbiter ejus erat magister: S. Firminus confessor ejus filiolus. Immediate post quæ omnia expressa non frustra aut sine causa describuntur, sed potius et ut facilius descendamus et veniamus tractare sanctam, insignem et nobilem nativitatem patris sacratissimi nostri sancti Richarii.

III

Childéric IV. — Baptême de Clovis. — Saint Denis lui présente en songe un bouclier d'azur orné de trois fleurs-de-lis d'or. — Son sacre. — Conspiration de ses frères. — Ils sont vaincus et mis à mort. — Alquaire. — Le duché de Ponthieu. — Centule édifiée par Ragavarius. — Les fils de Clovis.

Childericus 4^us^ rex Galliæ et paganus et Basina Lorinthigiæ regina ejus uxor genuerunt tres filios

videlicet Clodoveum primogemitum, Ragavarium et Richarium. Iste Clodoveus et futurus christianus post obitum sui patris cepit regnare anno Domini 485 et duxit in uxorem Clotidem filiam Dagondebaudi regis Burgondiæ in bello occisi, matris ejusdem submersæ in quodam fluvio. Iste Clodoveus fuit potentissimus et aptus ad prælia. Ipse effugavit a regno Galliæ ducem Siragriæ filium Gilli romani prædicti a civitate Surcenensi vi et violentia cum omni suo exercitu aut acie: et ipso in prælio contra Teuconicos (sic) seu Alemanos dubitante de victoria et per semetipsum repletus Spiritu Sancto juravit et promisit baptisari in nomine Domini nostri Jesu et persidere monitionibus dictæ Clotidis suæ uxoris reginæ Galliæ et christianæ: qua prece, victoriam obtinuit, et Rhemis ab (sic) beatum Remigium tunc archiepiscopum pervenit, qui eum baptisavit, præsente sancto Vadasto episcopo Atrabatensi; et in nocte sequenti beatus Dionisius in spiritu ei dedit scutum asureum liliis aureis adornatum tribus; quod expositum est seu interpretatum per fidem, scienciam et militiam, per dictas cronicas: et oinctus (sic) est oleo sancto per columbam albam e cœlo apportato; quo in ecclesia sancto Remigii reges hujus christianissimi regni sacrantur et [un] guntur.

Ragavarius et Richarius pagani fratres Clodovei regis Galliæ christiani ex fide mutata et aliis causis habuerunt admirari et conspiraverunt prelium injustum contra Clodoveum suum fratrem; invaserunt ac vi et armis detenuerunt civitates Cameracum, Tornacensem, Atrebatensem, Ambianensem cum omnibus castellis usque ad ripariam Remensem et Secanam;

et ut fortificarentur dictus Ragavarius duxit in uxorem Maurianam filiam ducis Aquitaniæ, mediante qua augmentatus est in prelio in præjudicium dicti Clodovei; suam sedem principalem in Cameraco constituit, et ordinavit dicendo Cameracum Camerani regiam; et, crescente malitia ipsorum, conspiraverunt interficere et expellere a regno dictum Clodoveum suum fratrem, et cum magno exercitu et acie gentis armatæ Belvacum perrexerunt. Quibus inobviam supervenit dictus Clodoveus vim vi debellans, eos subjugando et sententiam lacrimando eos capitalem condemnando, diemque ibi claudere extremam sententiando. Et immediate dicta Mauriana prægnans et uxor dicti Ragavarii peperit filium suum unigenitum quem Parisiis fecit baptisare dictus Clodoveus, tenuit que super fontes et appellavit eum Alquarium, quem adoptavit et in uxorem dedit ei Damianam filiam ducis Burgondiæ neptem Clotidis uxoris Clodovei regis; dedit ei ducatum Pontivi et partes circumjacentes à fluvio Regni usque ad fluvium Oziæ; tenuitque palatium suum in hoc oppido Centulæ quod ædificaverat Ragavarius ejus pater. Iste Clodoveus christianus debellavit et subjugavit Gotianos nunc dictos Hispanos a Vonlazana; et rexit regnum Galliæ 30 annis, et sepultus est in ecclesia beatæ Genovefæ Parisiensi quam fundaverat in nomine Petri et Pauli apostolorum; et licet fuerit 1ª ecclesia Parisiensis civitatis, tamen 1ª ecclesia hujus regni fuit ecclesia beatæ Mariæ de Campis quam fundaverat in suburbanis Parisiensibus.

Iste genuit quatuor filios, scilicet Theodiricum regem Franciæ in Loriathingia, Clotarium regem Franciæ in

civitate Surcenensi qui debellavit regem Hermefridum Thoringiæ, Clodoveum regem Franciæ Aurelianis, Childebertum regem Franciæ Parisiis.

IV

Alquaire, duc de Ponthieu. — Il a pour fils Saint Riquier, 1er abbé de Centule. — Quatre biographes de saint Riquier: Albinus Alquinus, Paschasius ou Ratberthus sanctus, Ingelrannus; (le quatrième est inconnu, ayant écrit *dans sa langue maternelle*). — Vie de saint Riquier.

Immediate Alquarius dux Pontivensis in hoc sacratissimo loco cum Damiana ejus uxore nepte Clotidis uxoris sæpedicti Clodovei genuit beatissimum Richarium florentem sicut rosa ex spinis qui fuit 1us abbas hujus cenobii Centulensis per ipsum fundati in nomine beatorum Petri et Pauli apostolorum; cujus vitam descripserunt quatuor excellentissimi doctores, quorum 1us fuit magister Albinus Alquinus nationis anglicanæ, doctor et instructor Charoli-magni, qui impetravit universitatem parisiensem; iste Albinus fuit abbas Majoris monasterii prope Turonis. 2us descriptor vitæ sancti Richarii fuit Paschasius solemnis doctor et interpres legis divinæ, qui post fuit abbas Corbiensis et appellatus Ratbertus sanctus. Tertius qui vitam et gesta beati Richarii descripsit rite et ordinate tam in littera quam in cantu sapientissimus vir Ingelrannus monachus hujus cenobii et de Centula oriendus et natus, sacræ paginæ professor; iste fuit discipulus sancti Fulgentii Carurtensis episcopi eximii doctoris,

et in cantu et littera officium sancti Vulfrani de Abbativilla composuit et multa dictamina de sancto Laurentio : fuit cappellanus Roberti Regis Francorum; cum ipso peregrinus Romæ, post modum est ordinatus 22ᵐᵉ abbas hujus cenobii ; vita comite coruscavit miraculis ; itaque, ut pie creditur, a sæculo migravit ad Christum. Nomen quarti describentis vitam et gesta sancti Richarii ignoratur quia descripsit cronicam in lingua materna.

S. Richarius 1ᵐᵉ abbas et pastor ac fondator hujus monasterii Centulensis oriundus ex oppido Centulæ ex patre Alquario filio Ragavarii fratris Clodovei Francorum regis primi christiani et ex matre Damiana filia regis burgondiæ nepte sanctæ Clotidis uxoris prædicti Clodovei, a juventute sua fuit simplex, benignus et clarus. Qua de causa ab Alquario patre suo amabatur : et iste Alquarius dux Pontivi ordinatus est miles per Clotarium regem Francorum, et in præsentia ac ejus consilio ædificavit ecclesiam sancti Marci Surcenensis anno Domini 514°, et tenuit monarchiam trium suorum fratrum prædictorum et defunctorum absque hærede masculino ; et introduci fecit beatum Richarium in litteris et septem artibus liberalibus ; et eo tempore per sanctum Caidocum et sanctum Adrianum quem Fricorium nominabant natos de Ybernia in partibus occidentalibus ad fidem catholicam S. Richarius conversus et in ipsa instructus est.

Prædictus S. Richarius fuit peregrinus Romæ tempore Joannis pappæ a quo fuit baptisatus in fonte Lateranensi et per ipsum ad tonsuram seu sacramentum confirmationis promotus; deinde ad sanctum

heremitam existentem seu habitantem juxta mare in fine fluminis Tibris missus, ex hinc per ipsum heremitam ad quamdam ecclesiolam id est parvam ecclesiam existentem in quadam parva insula sibi vicina missus, in qu'a ecclesia beatus ipse Richarius meruit videre sanctum Petrum apostolum et ab eo recipere communionem corporis Christi et osculum pacis et audire ista verba : « Ego sum Petrus apostolorum » primus quem Romæ requisisti; eamdem enim po- » testatem legandi atque solvendi quam recepi a Do- » mino nostro Jesu Christo tibi trado : vade in pace » et revertere ad fratres meos. » Quo facto, ipse S. Richarius reversus est ad pappam Joannem secundum; jure canonico fuit confirmatus, nundum tamen promotus ad sacros ordines quia nondum attigerat annos ad hoc jure canonico requisitos, et ab ipso pappa benedictionem et sacras reliquias recepit. Quo peracto, ipse S. Richarius ad patriam natalem regreditur, in itinere miracula perpetrando, et in domo paterna juste, sancte, parce ac laudabiliter vivendo.

V

Suite de la vie de saint Riquier. — Sa mort. — Son épitaphe. — Translation de son corps.

Post mortem parentum, ex consilio sanctorum virorum prædictorum Caydoci et Adriani sacrum ordinis habitum recepit, et ex domo et palatio paterno monasterium fundavit anno Domini 534; in quo fuit 1^us^ abbas et pastor. Præterea consilio episcoporum Franciæ per

archiepiscopum Remensem nomine Flaurium ad sacerdotium fuit promotus; et anno sequenti videlicet anno 535, iterato Roman rediit et ibi a Silverio pappa ipse beatus Richarius ordinatus episcopus, legatus et patriarcha ad partes occidentales. Quo facto, ad patriam natalem revertitur ubi coruscavit miraculis; quin etiam per multas regiones et regna baptisavit, confirmavit, prædicavit, ecclesias fundavit, pauperes captivos redemit; et talia peragendo Dagobertus hoc nomine primus Francorum rex, insuper multi duces et barones Franciæ ipsum devotissime visitavit, et ab ipso sancto Richario petivit et obtinuit sibi benedictionem dari. Quapropter ipse S. Richarius tedio affectus, respuens humanos et regales honores, cupiens cœlestibus associari, clam monasterium suum reliquit, Accialdo viro religiosissimo abbate et pastore primo sibi substituto, et heremum petiit in silva Crisiasensi in loco nondum ab aliquo habitato, ubi ecclesiam et monasterium in honore sanctæ Mariæ virginis primo fundavit, et locum Fore-monasterium appellavit; ubi solus, contentus uno socio nomine Sigobardo, per aliqua tempora miraculis coruscando juste, sancte, pie ac laudabiliter vivendo senex et decrepitus moritur, et ibi, sacramentis divinis prius per ipsum acceptis, a Sigobardo commilitone suo cum magno fletu et humilitate sepultus est: quo loco jacuit quinque mensibus et quatuordecim diebus, videlicet a 25ª aprilis usque ad 9ᵐᵉ diem octobris proxime sequentis; qua die fuit translatus a Fore-monasterio, et inhumatus integer, incorruptus, ut prima die mortis suæ fuerat, in monasterio suo Centulensi; quo loco jacuit miraculis coruscando integer et incorruptus ab omni cor-

ruptione natali per centum et sexaginta annos usque ad tempora Charoli-Magni qui ipsum beatum Richarium nullomodo putrefactum a terra levari fecit, tempore sancti Angilberti abbatis, et in feretrum aureum reponi fecit, et in dicto feretro versus sequentes scribi et arari fecit :

Aurea cœlestem thesaurum contegit urna (1),
Cultorem Domini nomine Richarium;
Stemate præcelso quem Centula protulit ista,
Quique loci pastor floruit egregius.
Posthabito mundi quo grandi fulsit honore,
Amplas divitias sprevit amore Dei.
Hic corpus proprium frangens certamine diro
Vir pius et magnus semper in ore fuit.
Et vitam functis reparavit, lumina cæcis,
Leprosisque salus hoc refovente dedit (sic).
Plenus apostolicis virtutibus atque loquellis
Cœlestes tenuit semper in ore dapes.
Huic Charolus princeps condignum mente benigna
Perficiens templum condidit et tumulum,
Post sexagenos et centum circiter annos,
Cum Domini servus (sic) integer extat adhuc;
Ipsius ut meritis capiat cœlestia regna,
Regnaque Francorum pace quietus agat.

De distinctione et reparatione monasterii, de translatione corporis sanctissimi Richarii apud Monasterolum et Sanctum-Audomarum, et de relatione ejusdem corporis in Centulam per Fulgericum abbatem et postmodum per Hugonem Cappet inferius clarius patebit.

(1) Imprimé dans d'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 307.

VI

Dagobert. — Le fils de Clotaire II. — Forêt-Montiers. — Louis Ier. — Occiald, 2e abbé de Saint-Riquier. — Clotinus, 3e abbé, disciple de saint Philibert et à la fois abbé de Jumièges et de Saint-Riquier. — Saint Idevert, 4e abbé. — Alderic, 5e abbé. — Miracles au tombeau de saint Riquier. — Augmentation du monastère de Forêt-Montiers.

Dagobertus rex fundavit ecclesiam Sti Dionisii et fecit argento tectum ecclesiæ, et filius Clotarii 2i regnabat anno Domini 632, qui utebatur consilio sancti Richarii tunc viventis in hoc sæculo et in hoc cenobio quo secum multoties veniebat, et in præsentia dicti Dagoberti regimen pastorale ejus consensu divisit (1), et vitam heremiticam in loco dicto Foresti-monasterii duxit cum Cildebardo (sic) ejus discipulo, sicut dictum est.

Ludovicus primus in hoc nomine fuit ejus filius et filius et rexit duobus annis regnum Franciæ. Sta Valtididis fuit ejus mulier. Tempore Clotarii tertii ejus filii et regis regentis, anno Domini 647, Occialdus vir religiosissimus electus est abbas 2us hujus cenobii a beatissimo Richario; qui tempore suo transtulit ejus sanctissimum corpus a Foresti-monasterio in hoc cenobio: sanctissime vixit, administravit, docuit diligenter congregationem sibi commissam. Pauca de gestis ejus reperiuntur, nec ubi, nec quando, nec in quo loco sepelitur.

(1) Ne serait-ce pas *dimisit?*

Clotinus 3us abbas hujus cenobii fuit ejus successor. Iste fuit vir sactissimus et discipulus Sti Philiberti primi fundatoris abbatiæ de Jumieges ex auxilio reginæ Stæ Balthidis. Et iste Clotinus fuit abbas dictorum duorum cenobiorum simul, et semel electus et postulatus a religiosis Centulensibus, eo quod fuerat discipulus Sti Philiberti socii Sti Richarii; et nullus erat vivens super terram qui vidisset Stum Richarium, excepto dicto Clotino; et inde fecit associationem dictarum ecclesiarum de Jumieges et hujus præsenti cœnobii.

S. Idevertus vir religiosus, honestus et nobilis progeniei fuit postulatus et electus 4us abbas hujus loci; rexit cenobium sanctissime. Gesta ejus reperiuntur in ecclesia quadam canonicorum ejus nomine fundata in Normanniæ ducatu Rothomagensis diocesis in villa de Gournay; et ibidem corpus ejus incapsatum est in feretro seu theca aurea et argentea autentica; in qua ecclesia vita et miracula declarantur latius.

Aldericus fuit 5us abbas hujus cenobii et rexit laudabiliter sicut patet per cronicam, et tempore ejus Deus noster omnipotens ad sepulchrum beati Richarii infinita miracula super natalia demonstravit: itaque dictus Aldericus in scriptis propter affluentiam non potuit nec redigere. Et expresse isti quatuor abbates ceperunt augmentare monasterium Foresti-monasterii per Stum Richarium primo fundati, et in eodem pastores, rectores et abbates idoneos de dicto cenobio Centulensi transmittere: sed omnia alia gesta aut facta ignorantur, nec reperitur in quo loco sepultus est.

VII

SIMPHORIEN, 6e abbé. — Son éloge. — Saint Mauguille. — Fondation de l'église de Saint-Vast en Artois. — Ebroin. — Charlemagne. — L'archevêque Turpin. — SAINT ANGILBERT, 7e abbé, 754. — Ses qualités et dignités. — Il épouse Berte, la seconde fille de Charlemagne. — Ses fils. — Il se fait religieux à Saint-Riquier, et sa femme religieuse au même lieu. — Il succède à Simphorien. — Richesse de l'abbaye de Centule. — Nombre des moines. — *Laus perennis*. — Exemption obtenue du pape Léon. — Angilbert assiste au couronnement de Charlemagne à Rome. — Il est un des exécuteurs testamentaires de l'Empereur. — Sa mort. — Sa sépulture. — Miracles.

SIMPHORIANUS 6us abbas hujus ecclesiæ fuit, vir castus et bene famatus. Qua de causa beatus Magdelgesilus intravit congregationem fratrum hujus ecclesiæ; et ibidem multum honoratus a religiosis. De cujus vita prolixa sancta in hoc articulo non determinatur, causa brevitatis, quod facilius inveniri potest in cronica gallicanis verbis edita, folio 33o, 34o, et in legenda ipsius beatissimi sancti, ac de vita sancti Vulgammi, de inventionne beatorum Fussiani, Victorici et Gentiani per Lupianum præsbiterum facta.

Ecclesia beati Vadasti Atrabatensis fuit fondata anno 680, tempore Ebroini majoris palatii regii Parisiensis, prius monachi, Therico rege Francorum regnante. Iste Ebroinus duxit ad martirium Stum Leodegarum et Garinum ejus fratrem; et finaliter Ebroinus interfectus est per Hermenfridum militem.

Charolus-magnus fuit filius Pipini regis et cepit regnare anno Domini 769 et regnavit 46 annis. Et tunc temporis Turpinus erat archiepiscopus Remensis,

qui staturam et gesta dicti Charoli-magni descripsit, sicut patet in cronica papirea, folio 32, prolixe; et ut facilius venire possimus ad factum.

S. Angilbertus fuit septimus abbas hujus cenobii. Vigebat et serviebat in palatio regali anno incarnationis Domini 754; tempore Pipini regis Francorum filii Charoli Martelli, et ab omnibus, præcipue a rege et nobilibus, amabatur. Qui quidem S. Angilbertus fuit generis nobilitate inclitus, et a juventute scientiis et litteris liberalibus instructus, et tempore Charoli-magni fuit principalis consiliarius et secretarius regius; et in tantum a Charolo-magno dilectus ut Bertam secundam filiam suam ei conferret in uxorem et magnam partem Franciæ in ducatum daret. Ex qua Berta prædictus S. Angilbertus genuit duos filios Nithardum et Arnildum; sed postea prædictus S. Angilbertus relinquens, ex consensu uxoris suæ et Charoli-magni, factus est religiosus in cenobio Centulensi, et Berta ejus uxor monialis et religiosa in eodem cenobio: et, abbate Simphoriano mortuo, prædictus S. Angilbertus factus est pastor et 7^me^ abbas hujus cenobii Centulensis. Qui quidem S. Angilbertus tempore suo potenter et honorifice cum adjutorio dicti Charoli-magni prædictum cenobium Centulense decoravit magnis edificiis, reliquiis, jocalibus (?) et quam pluribus aliis bonis, et dotavit magnis redditibus et divitiis, et amplificavit in religiosis adeo quod tempore suo fuerunt in prædicto cenobio uno et eodem tempore plus centum monachi, præsbiteri, et centum alii, videlicet quidam diaconi, et alii in scolis, servientibus aliis, in tantum quod continue et sine intermissione nocte ac die laus divina in predicto

cenobio celebrabatur, adeo quod prædictum monasterium a pluribus *Laus perennis* vocabatur. Insuper prædictus S. Angilbertus impetravit exemptionem cenobii Centulensis a Leone pappa IIIº, eadem die qua Charolus-magnus coronatus est imperator per prædictum Leonem pappam et nuncupatur Cæsar Augustum : et fuit hoc actum circa annum Domini 801, in præsentia dicti Sⁿⁱ Angilberti et Jesse tunc temporis espiscopi Ambianensis. Quin etiam fuit prædictus S. Agilbertus unus de executoribus testamenti seu ultimæ voluntatis Charoli-magni. Abiit autem prædictus sanctus anno Domini 814, indictione 6ª, decimo 2º calendas mensis martii, et sepultus est ante portam majoris ecclesiæ dicti cenobii, ubi requievit octo annis, et usque ad tempora domini Riboldi, et alibi in prædicto monasterio requievit quam pluribus annis usque ad tempora Gervini primi abbatis. Iste sanctus in vita et post mortem quam plurimis miraculis coruscavit, quæ latius in cronicis Centulensibus declaranter ; et fecit dedicare hoc cenobium per duodecim archiepiscopos quorum nomina inferius scribentur.

VIII

Travaux accomplis par saint Angilbert. — L'épitaphe de saint Riquier. — Il découvre un pavé de porphyre merveilleux. — Il construit des tours. — Edifie trois églises : celle de Saint-Riquier, celle de Sainte-Marie et celle de Saint-Benoît. — Douze évêques les consacrent.

Et, ut narrat cronica, in primo cenobio fundato in nomine domini Salvatoris nostri et beati Richarii,

fundavit etiam duas turres a parte occidentis, et unam summam et altam excellentem ex parte orientis, sub qua erat supulcrum (sic) beati Richarii, et in distancia illarum stabat ecclesia cum choro, et subtus turrim orientalem circa pedes beati Richarii erat altare nomine suo consecratum, et circa caput altare beati Pauli, et circa turres occidentales erat dedicatum altare sancti Salvatoris, fecitque scribere circa sepulcrum S^ti^ Richarii versus sequentes :

Omnipotens Dominus qui celsa vel ima gubernans (1),
Majestate potens semper ubique Deus,
Respice de solio sanctorum gloriam summo,
Auxiliumque tuis, rex bone, da famulis.
Principibus pacem subjectis adde salutem;
Hostis pelle minas et fera bella prime.
Hæc quoque constanter fulgentia culmina templi
Angilbertus ego sint tibi grata Deo.
Augusto Charolo cujus virtute peregi
Concede imperii gaudia magna tui.
Quisquis et ad summas precibus pulsaverit auras,
Effectum tribuas semper habere, Deus.

Immediate post, dictus S. Angilbertus inter illas turres orientis et occidentis, ex artificio Virgilii Mantuani summi poetæ divini artificis, et recuperavit pavimentum porphireum rubri et viridis coloris quod de præsenti est in futura ecclesia ita prætiosum quod in toto orbe terrarum non est visum simile et experientia docet; et de inventione ejus inferius tractabitur. Fecit scribi in tabula marmorea versus sequentes :

(1) Imprimé dans d'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 303.

Septimus hoc pavimentum abbas componere feci (1)
Angilbertus ego ductus amore Dei,
Ut mihi post obitum sanctam donare quietem
Dignetur Christus vita salusque mea.

Et, sicut dictum est superius, ipse fecit edificare tres ecclesias, videlicet ecclesiam S^ti^ Richarii in occidente, ecclesiam beatæ Mariæ in meridiano et minorem ecclesiam S^ti^ Benedicti in oriente: et sic sane intelligendum est claustrum triangulare in honore Trinitatis sub uno et eodem tecto, et in medio fons seu fluvius Cardruum rigans et serviens fratribus cum uno molendino stante in loco fossatorum modernorum, et istæ tres ecclesiæ dedicatæ sunt, sicut dictum est, per duodecim archiepiscopos, quorum nomina sequuntur: Megnihardus Rotomagensis, Georgius, Absalon, Pleo, Childegardus, Theodoveus, Ydelinarus, Benedictus, Berleus, Joannes, et duodecimus ignoratur.

IX

Suite des travaux de saint Angilbert. — Chapelles fondées par lui.

Sequntur cappellæ quas fundavit prima ecclesia S^ti^ Salvatoris et in ea habebatur de veste inconsutili Domini nostri, de cruce, de sepulcro, de filo beate Marie, de Innocentibus;

Cappella S^ti^ Richarii, in qua quiescebat totum ejus corpus cum aliquibus sanctuariis virginis Mariæ;

(1) Imprimé dans d'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 303.

Cappella S^ti Joannis Baptistæ in qua erant ossa Zachariæ ejus patris;

Cappella beati Petri in qua erant ossa beatorum Petri et Pauli et S^ti Clementis, et nunc dicitur capsa S^tæ Primæ;

Capella S^ti Stephani in qua erant ossa S^ti Simeonis phrophetæ;

Cappella S^ti Quintini in quo erant ossa S^torum Crispini Crispiniani fratrum;

Cappella S^tæ Crucis et in ea de S^tæ Cruce;

Cappella S^ti Dionisii in qua erant reliquæ S^ti Rusti et Eleusteri suorum sociorum;

Cappella S^ti Merecii in qua erant reliquiæ ipsius et suorum sociorum in agmine certaminis;

Cappella S^ti Laurentii in qua erant ossa S^torum Sebastiani et Valerii;

Cappella S^ti Martini in qua erant reliquiæ ejus, S^torum Remigii, Vadasti, Valerici, Lupi, S^ti Servasii, Germani;

Et hæc omnia primo calendas januarii.

Item eadem die in ecclesia S^ti Benedicti consecratæ sunt cappellæ quæ sequntur:

Cappella S^ti Benedicti ad majus altare in qua quiescebant ossa ejus, S^ti Antonii, Columbani;

Cappella S^ti Hieronimi in qua quiescebant ejus ossa et de S^to Vulfrano;

Cappella S^ti Gregorii, in qua erant ossa S^ti Eusebii, Isidori, sexto idus septembris, videlicet die nativitatis beatæ Mariæ dedicata est, et quæ sequuntur ad majus altare erant reliquiæ: S^tarum Feliciæ, Perpetuæ,

Agatæ, Agnetis, Luciæ, Ceciliæ, Anastasiæ, Getrudis et Petronillæ;

Cappella S^ti Pauli in qua quiescunt ejus reliquiæ et de S^to Barnaba et Thimoteo;

Cappella S^ti Thomæ, ejus reliquiæ, S^ti Ambrosii et Supplicii;

Cappella S^ti Philippi, ejus reliquiæ, Silvestri et Leonis;

Cappella S^ti Andreæ, ejus reliquiæ, Sexti et Apolinaris;

Cappella S^ti Johannis evangelistæ, de suis vestimentis, Lini et Cleti;

Cappella S^ti Bartholomeæ (sic), ejus reliquiæ, S^ti Ignati et Policarpi;

Cappella S^ti Simonis, ejus reliquiæ, Cosmæ et Damiani;

Cappella S^ti Mathæi, ejus reliquiæ, Marci et Lucæ;

Cappella S^ti Judæ, ejus reliquiæ, Nazarei et Vitalis;

Cappella S^ti Jacobi Alphei, ejus reliquiæ, Gervasi et Arotasii;

Cappella S^ti Mathiæ, ejus reliquiæ, Hilarii et Augustini;

Cappella S^ti Gabrielis fuit dedicata octavo calendas aprilis, die Annunciationis dominicæ, versus porticum meridianum;

Cappella S^ti Michaelis in porta occidentis 3° calendas decembris;

Cappella S^ti Raphaelis consecrata 20 nonas septembris versus portam septentrionalem. Et istas cappellas consecravit Jesse episcopus Ambianensis.

X

Translation du corps de saint Riquier. — Reliques envoyées à l'église de Srint-Riquier par le pape Léon. — Angilbert fait faire treize châsses d'or et d'argent, etc.

Charolus-magnus imperator et rex et dictus Angilbertus abbas in propriis personis studuerunt translatere corpus S^ti^ Richarii, a tumulo ferre in feretro seu capsa aurea lapidibus prætiosis adornata; et ipsum corpus incorruptum, quod jacuerat et quieverat centum et sexaginta annis in sepulcro, honorifice et cum magna devotione elevaverunt ex licentia Adriani tunc pappæ qui habuit Léonem pappam ejus successorem, qui, precibus prædictorum regis et abbatis, transmisit huic ecclesiæ sanctissimæ reliquias S^orum^ et sanctarum in abundantia a Hierosolimis, Constantinopoli, Italia, Germania, Aquitania, Burgondia, Francia et palatio regio cum instrumentis, cartis, documentis et approbationibus fide dignis, quorum et quarum declaratio sequitur:

De cruce Domini; de suis vestimentis; de aqua fluvi Jordanis; de lapide super quem sedebat quando pavit quinque millia hominum; de templo Salomonis; de candela succensa in ejus nativitate; de monte Oliveti; de monte Calvarii; de monte Tabor; de columna, de funibus, de cordis quibus fuit alligatus; de lapide super quo ascendit cœlos; de clavis; de spongia cum felle et aceto mixta; de lapide ornato suo sanguine; et de ejus sepulcro; de lapide super quo extraxit lac sacratissimum; des suis vestimentis; de palio quo texit caput; de ejus capillis: de barba

beati Petri; de sandalibus ejus; de sua mensa: de compede quo incarceratus est beatus Paulus; de cruce S^ti Andreæ; de vestimentis S^ti Joannis Baptistæ; de S^to Stephano et lapidibus quibus passus est; de crate S^ti Laurentii, cum digito Apolinaris; de spongia S^ti Simphoriani et de vestimentis ejus matris; de ossibus S^orum martirum sequentium, Pancrasii, Pamphili, duorum gemellorum, S^ti Fabiani, S^ti Valeriani, Ypoliti, Christophori, Felicis, Mauricii et suorum sociorum, Benigni, Dionisii, Rustici et Eleuteri, Cornelii et Leodegarii, Sixti, Firmini, Saturni, Quintini, Valentini, Macelli, Luciani, Crispini et Crispiniani; de ossibus quadraginta martirum et 13 confessorum datis huic ecclesiæ per pappam Paulinum successorem dicti Leonis. Postmodum incapsari fecerunt autentice ossa confessorum quorum declaratio sequitur in vasis aureis et argenteis, de S^to Richario, Hilario, Martino, Germano, Odoano, Eligio, Amando, Lupo, Bertino, Supplicio, Remigio, Maureliano, Albino, Servasio, Hieronimo, Iquito, Valeriano, Gregorio, Augustino, Leone, et de virginibus ossa Feliciæ, Perpetuæ, Agatæ, Eugeniæ, Cellæ, Ceciliæ, Petronillæ, Eufemiæ, Eufrasiæ, Aldegondis, Colombæ, Feliculæ, Scolasticæ. Omnes istas reliquias incapsari fecit in tredecim capsis aureis et argenteis, gemmis pretiosis adornatis: imposuit prædictas capsas super unum altare argenteum dedicatum in honore beatæ Mariæ virginis; et in qualibet trium prædictarum ecclesiarum construxit unum pepitrium marmoreum deauratum et figuratum varietatibus: in prima ecclesia edificavit tria campanilia, et in quolibet posuit quindecim campanas; in 2^a ecclesia unum campanile, et in 3^a totidem: et quam plurima orna-

menta ærea, aurata, expressa et declarata in cronica, folio 40: in quolibet choro ordinavit centum præsbiteros et 34 pueros. Itaque perenniter et absque interruptione divina celebrabantur officia cum himnis et orationibus, et in sepulcro patris nostri beati Richarii describere versus sequentes:

Aurea cœlestem thesaurum contegit urna,

et cætera; quæ continentur superius.

Simul descripsit versus sequentes circa feretra beatorum Caydoci atque Adriani requiescentium circa feretrum beati Adriani a dextris et a sinistris:

Mole sub hac tegitur Caydocus jure sacerdos (1);
Scotica quem genuit Gallica terra tegit.
Hic domini Christi gaudens præcepta secutus
Contempsit proprios mente benignus ores.
Huic sibi contrivit messem omnem copia fructus
Et metit ætherei præmia larga soli.
Huic Angilbertus fretus pietate magistra
Et tumulo carnem contegit et tumulum.

Circum circa feretrum S^ti Fricorii atque Adriani descripsit versus sequentes:

Corpore terrenus qui cernitur atque sepultus (2)
Gaudia pro meritis cœlica lætus habet.
Iste fuit Caydoco Franco consociatus,
Quem sibi concessum Centula gaudet ovans.
Hic virtute Valens despexit prospera mundi,
Et mundo vivens gloria magna patet;
Quique Deo placuit cœlorum regna petivit;
Nunc Angilberti carmine fulget, amen.

(1) Imprimé dans d'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 307.
(2) Id. id. id. p. 308.

XI

Charlemagne à Centule. — Alquin écrit la vie de saint Riquier, à la demande de l'Empereur. — Saint Alard. — Raddebert, abbé de Corbie. — Sa mort.

Et illo tempore in propria persona Charolus-magnus visitavit cenobium Centulense et secum adduxit magistrum Albinum Alquinum magnum doctorem et maximum oratorem, quem requisivit instante tractare gesta, facta et acta, vitam et translationem beati Richarii; qui sponte benignum præbuit assensum, et in promptu religiosi ei demonstraverunt solum codicem continentem dicta, acta et facta atque miracula approbata dicti patris nostri; et quibus completis et peractis, dictus Albinus per modum epistolæ misit sua scripta dicto Charolo-magno significando quod super illis habebat admirari nec sciebat ei secundum post apostolos. Et usque in hodiernum diem dicta descripta, acta et facta per præfatum Albinum leguntur continue in ecclesia Dei et prædicantur populo.

Illo et eodem tempore erat abbas Corbiensis S. Alardus qui plantavit vineam propriis manibus, nobilis progeniei et nobilior moribus, quod erat consanguineus regi Charolo-magno. Iste S. Alardus habuit successorem S^tum^ Raddebertum, et antequam intraret religionem appellabatur Paschasus. Iste fuit magnus author et dictavit et descripsit vitam et translationem S^ti^ Richarii, et versu et metra missis religiosis hujus cenobii et memoriæ commendando in quadam prosa:

Lingua mea non transibit
Quæ Albinus inde scribit,

Quæ Radbertus inde vidit
Delignare fluminis.

Et eadem die et hora quibus S.ᵉ Richarius migravit ad Dominum dictus Raddebertus clausit extremam 6° calendas maii; et eadem die in ecclesia Corbiensi annuatim celebratur solemnitas de transitu et depositione dictorum duorum confessorum. Et immediate dictus magister Albinus electus est abbas Majoris-monasterii prope Turonis; et iste augmentavit universitatem Parisiensem, et in quodam himno:

En struxisti cenobium
In loco prope Argulum,
Et aliud in Centula,
Ambo perenni merita.

XII

Restauration du pape Léon par Charlemagne. — Le pape couronne Charlemagne empereur romain. — Priviléges obtenus par saint Angilbert le jour du couronnement. — Adjonction du monastère de Forêtmontiers à celui de Saint-Riquier. — Mort de Charlemagne. — Son tombeau à Aix-la-Chapelle. — Mort d'Angilbert, 814. — Il est enterré devant la porte de la grande église. — Son épitaphe.

In illo tempore, decessit pappa Adrianus et Leo fuit ejus successor et dictus Charolus-Magnus per prædictum Angilbertum misit Romæ infinitas pecunias pro deffensione fidei catholicæ, sed livore et invidia Romanorum dictus pappa Leo expulsus est et ejectus a sede apostolica et per Charolum-magnum, præsente Sᵒ Angilberto cui confidebat, restauratus

est in gradum pristinum; et electus est a populo romano imperator Romanorum et per dictum Leonem pappam coronatus est eadem die, et in dicta solemnitate dictus S. Angilbertus impetravit exemptionem et privilegium mitræ, sandalium et aliorum pontificalium, ex consensu Jesse tunc episcopi Ambianensis. Eadem die dictus Charolus-magnus adjunxit huic ecclesiæ S^ti Richarii cenobium et monasterium Foresti-monasterii cum suis appenditiis universis, specialiter quoad institutionem et electionem pastorum, abbatum, sicut latius patet per scripta apostolica super his confecta, sana et integra in thesauraria hujus cenobii. Et anno Domini 814, 5° calendas februarii, diem clausit extremam dictus Charolus-magnus, postquam regnaverat 72 annis, et sepultus est in ecclesia beatæ Mariæ de Ays in Allemania, in quadam cappella quam construxerat in honorem beatæ Mariæ virginis, in quodam tumulo marmoreo deaurato; in cujus superficie ejus imago vestita est vestibus imperatoris cum diademate aureato, tenens in manu dextra unum scutum cum blazone in quo erat pars lanceæ et crucis Salvatoris domini nostri cum sceptro regali, et in alia manu super pectus codicem sanctorum evangeliorum Domini nostri.

Vigenti duobus diebus elapsis post mortem dicti Charoli-magni anno Domini 814, 12° calendas maii, S. Angilbertus migravit a seculo; et, ut cronica, foliis 44 et 45, prolixe narrat, illis 22 diebus durantibus die et nocte semper et continue existens in orationibus, de nece et morte domini sui plorans et jejunans, humiliter sacramenta ecclesiastica et necessaria requirens et suscipiens, omnibus suis fratribus

in signum humilitatis et paupertatis sepulturam ante portam magnæ ecclesiæ requisivit ut per omnes intrantes pedibus conculcaretur; et ibidem requievit ejus sanctissimum corpus 28 annis: et super ejus tumulum ejus discipuli inscripserunt et in epitaphio composuerunt versus sequentes:

Extulit egregie quem mundo gratia vitæ
Angilbertus in hoc membra locat tumulo.
Ipse viam Domini tenuit quo tempore vixit,
Et modo cœlesti spiritus arte nitet.
Promeruit cœlum pietatis jura tenendo,
Et patris sancti sacra novando loca.
Quicquid amat Dominus cum toto corde relegit,
Pauperibus largus, debilibus medicus.
Contulit ecclesiæ multum famulando decorem,
Et famulis Christi se dedit in famulum.
Ecclesiæ regimen coluit virtutis amore,
Pro quibus æternum lætus habet bravium.
Martis bis senis successit morte calendis,
Et Domino flatum reddidit astra petens.

Super caput:

Rex regum Angilberto da pater atque pius rex (1).

In parte sinistra:

Lex legum vitam æternam illi da quia tu lex.

Super pedes:

Lux lucem semper concede illi quia tu lux.

Circa dextram:

Pax pacem illi perpetuam tu ipse es quoniam pax.

(1) Imprimé dans d'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 308.

XIII

HENRI, 8e abbé, 815. — Dénombrement des villages (ou fermes), possessions et sujets de l'abbaye, fourni sur l'ordre de l'Empereur, 831. — Deux mille cinq cents maisons à Saint-Riquier. — Redevances de chacune de ces maisons à l'abbaye.

Multa alia et infinita reperiuntur acta et miracula quæ in hoc libello non describuntur ne legentibus et audientibus generetur tædium : et illis viginti et octo annis elapsis, fratres et religiosi hujus cenobii, concilio habito a prudentibus viris et maxime a dicto Raddeberto abbate Corbiensi, deportatum est ejus sanctissimum corpus et sepultum in capsa plombea in hostio seu porta chori majoris ecclesiæ ; qui Raddebertus descripsit versus sequentes :

Gaude, Corbeia, quoniam cum cætera luca (sic)
Sanctos proprios emiserunt patronos,
Sicut Atrebatum Vedastum et Centula sanctum
Richarum, tu quoque emisisti Alardum tuum.

HENRICUS fuit octavus abbas Centulensis et successor dicti Sti Angilberti, et electus eodem anno quo obiit, non eadem indictione, quia secundum compotistas mutatur 24 die mensis septembris annuatim. Pauca reperiuntur de vita et morte, excepto quod electus est tempore Ludovici IIi, aliter Débonnaire regis et imperatoris, anno Domini 815. Et illo tempore erant majores in palatio Parisiensi. Et iste divisit regnum tribus suis filiis. Item bene scriptum est quod dictus

Henricus abbas commisit et ordinavit quemdam suum vavassorem nomine Heuto ad regendam villam Ligetrudis vulgante Sorus, ordinatam et deputatam ad reperienda calceamenta fratrum; qui male rexit, sicut in cronica folio 46; et de fago sub qua quiescebat S. Richarius qui cum suis captivis et redemptis ab Anglia regrediebatur per ipsum absisa; et de cruce reperta in ipsa fago; de morte ejus subitanea. Item dictus Henricus fuit coactus a prædicto rege describere villas, possessiones et munerum (sic) subjectorum hujus ecclesiæ; et hoc anno Domini 831.

Pro vero valore oppidi Centulensis quod nunc dicitus vulgariter villa S^ti Richarii, descripsit ipse dominus abbas Henricus quod in ambitu erant 2500 domus sæcularium, et unusquisque tenebatur reddere annuatim huic ecclesiæ 12 denarios, 4 cappones aut pullos per æquales portiones et triginta ova cum subjectione omni necessaria et famulatu fratribus in necessitate. In eadem villa erant molendina pro quibus reddebant annuatim 8 porcos et 12 aucas. Exactiones fori publici qualibet septimana valebant 40 libris et trulenca 20 libris. Item erant aliqui domestici propter plura necessaria, qui reddebant annuatim unusquisque 20 libras, 300 panes, 30 flannos seu tartas; et diversi mode tenebantur servire unusquisque in sua vacatione religiosis secundum diversas artes mechanicas suas. Item oblationes et dona facta ad sepulcrum et feretrum beati Richarii existimabantur in qualibet et pro qualibet septimana per communem existimationem in summa ducentarum margaritarum quæ nunc essent 300 librarum monetæ currentis.

XIV

Dénombrement des lieux appartenant à l'abbaye.

Et iste descripsit villas sequentes, per modum advocationis huic ecclesiæ pertinentes in redditibus et proventibus :

Centula	Stervast
Abbativilla	Tullin (2)
Dommart	Caours
Foresmontier	Villers
Maiot	Boibergues
Crestoy	Oultrebois
Nouvion	Longueville
Haultviller	Gissenecourt
Reneaumont	Frenneviller
Le Triste (1)	Vuavans
Valoir	Monchi-le-Breton
Drucat	Han
Verton	Nenni in comitatu S^d^ Pauli
Conchi	Framecourt ibidem
Argoules	Morles
Ronches	Pernes
Misoultre.	Rollencourt juxta Hisdinum
Gappennes	Obbin
Ailly	Anchi juxta Hisdinum
Villers-soubs-Ailly	Sorous
Lestoille	Cressi
Bourdon	Estrees
Moriaucourt	Noiers

(1) Le Titre. — (2) Tully.

Bours	Chignolle
Villeroie	Chinguigues
Monstrelet	Praiaulx
Cruivrench	Hanneu
Courcelles	Bassu
Authie	Buigni-l'Abbé
Rollencourt	Drugi
Buires	Bersacles
Ponches	Montigni
Geruastres	Millencourt
Auste	Haimimont
Sailli	Nœufville
Saint-Léger	Senarmont
Estarelle	Mons
Cataigni	Monchiaux
Campagne	Cruaux (1)
Viviers in Vimento	Baiardes juxta Jurench
Mouffliers	Foucancourt
Nuellemont	Framerville
Regnier-Escluse	Holleville
Hédicourt	Vuauviller
Ulcamp	Cuchi
La Cappelle	Heoniller
Arleux	Chenincourt
Bray	Lannay
Encre	Houdincourt (2)

Item in sua descriptione continebantur centum et

(1) Ne serait-ce pas le lieu appelé Crux dans Hariulfe et que l'on suppose La Croix-au-Bailly ?

(2) Ces noms sont reproduits tels que nous les livre la copie de M. Merlet.

17 villæ seu oppida non declarata aut nominatim specificata per totidem milites possessa per modum a dicta ecclesia, et unusquisque tenebatur servire domino abbati et conventui in armis et solemniter et maxime facere stagium propriis suis sumptibus in festis Nativitatis Domini, Paschæ, Pentecostis et solemnitatum patris nostri beati Richarii cum suis familiaribus, et toties quoties erant requisiti, et quando necessarium erat, serviebant in curia ballivii more solito et consueto absque contradictione.

XV

ELIZACHAR, 9e abbé. — Son éloge. — Il interdit aux femmes l'entrée du couvent. — Miracles au tombeau de saint Riquier. — RIBOLD, 10e abbé. — Reliques données à l'abbaye par Louis-le-Pieux. — Ribold déplace le corps du bienheureux Angilbert. — Louis-le-Pieux répudie sa femme Judith. — Lothaire. — Louis-le-Chauve. — Epitaphe inscrite par Ribold sur le tombeau d'Angilbert.

ELIZACHAR fuit nonus abbas hujus cenobii Centulensis; fuit nobilis vir et inclitus, religiosus, et ipse fuit pastor et rector uno et eodem tempore monasteriorum de Gemeuges et Centulencis propter affinitatem quas habebant tunc temporis insimul prædicta duo monasteria. Qui quidem Elizachar fuit tam sanctæ vitæ et conversationis in religione quod prohibuit mulieres intrare metas et ambitum cenobii Centulensis; et ita sancte vixit quod, ut pie creditur, in fine suorum dierum meruisset habere regnum cœleste; et suo tempore fuerunt facta infinita miracula ad tumulum et sepulcrum Sti Richarii de quibus cronica narrat aliqua specialia, foliis 49 et 50. Et iste Elizachar

regnabat anno Domini 845 (sic), regnante Ludovico Pio filio Charoli-magni, rege et imperatore sicut præfatus Charolus-magnus.

Riboldus (1) decimus abbas nobilis et splendens coram Deo et hominibus suo tempore, ita laudabiliter rexit monasterium Centulense quod inter cetera monasteria regni religione præfulgebat, adeo et in tantum quod Ludovicus pius rex et imperator successor Charolimagni magnas et prætiosas reliquias quas de Constantinopolitana civitate secum apportaverat prædicto monasterio condonavit; videlicet de calceamentis Domini nostri quæ portavit in juventute, de suprema parte lanceæ perforantis corpus Domini nostri; decem lapides portantes rubiginem sanguinis sancti Stephani et de sanguine ejus. Et iste Riboldus transtulit corpus sanctissimum beati Angilberto (sic) a loco ubi jacuerat 28 annis, scilicet ante portam majoris ecclesiæ, sicut scriptum est inferius, ad alium locum, scilicet in porta chori. Et tempore suo dictus Ludovicus rex et imperator dimisit Judith reginam suam sponsam, et ejectus a regno per annum, et inde revocatus in gradum pristinum, et vixit 26 annis. Et, ipso mortuo, regnavit Lotarius in Lombardia, et Charolus dictus le Chaus in Francia. Iste Riboldus super tumulum S^ti^ Angilberti fecit describere versus sequentes:

Hoc recubat busto memorabilis Angilbertus (2);
Almificans hujus spiritus astra colit.
Mensis Martii obiit bissenis ipse calendis;

(1) C'est cet abbé qu'Hariulfe, suivant le *Spicilège*, appelle Ribbodo.

(2) Imprimé dans d'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 313, avec

Construxit templum quod retinet tumulum.
Et fuit Augusti Caroli sub tempore Magni,
Dogmatibus clarus, principibus socius.
Ante fores templi jussit qui se tumulari,
Riboldo huc abbas transtulit ac posuit.
Post annos obitus bis denos ejus et octo,
Corpore (sic) integer insolito est.

XVI

Louis, 11e abbé, 844. — Miracles dans l'église de Saint-Riquier. — Invasions des Danois. — Abandon du couvent par les religieux qui emportent le corps de saint Riquier. — Nithard, 12e abbé, fils de saint Angilbert. — Il défend le Ponthieu en qualité de comte. — Sa mort. — Raoul, 13e abbé et comte de Ponthieu. — Helgaud, d'abord comte de Ponthieu et de Montreuil, fonde Saint-Sauveur à Montreuil. — Il est élu 14e abbé de Saint-Riquier. — Il donne le comté de Ponthieu et de Montreuil à son fils unique Helvin. — Il aliène Rollencourt. — L'abbaye perd le comté de Ponthieu qui lui appartenait par droit paternel, à cause de son bienheureux patron. — Helgaud défend le Ponthieu et le Vimeu où étaient peu de châteaux et de villages fortifiés. — Pourquoi l'abbaye nomme des abbés nobles.

Ludovicus, undecimus abbas Centulensis, oriundus ex regali progenie, vir sanctæ conversationis et vitæ laudabilis, fuit abbas anno Domini 844, tempore

quelques différences; ainsi pour les deux premiers vers on lit dans le *Spicilège:*

Hoc recubat busto semper memorabilis abba
Angilbertus, ovans spiritus astra colit.

pour le cinquième vers :

Et cluit Augusti Karoli sub tempore Magni.

et pour le dixième et dernier vers de cette épitaphe :

Corpore cum nectus integer insolito est.

domini Sergii pappæ, et 4° anno regni regis Charoli-Calvi. Et suo tempore fuerunt facta infinita miracula in ecclesia S^ti Richarii. Erat cognatus germanus dicti Charoli-Calvi regis, et impetravit confirmationem rerum temporalium hujus cenobii. Tempore Ludovici abbatis invaserunt regnum quædam gentes gallicæ nomine Danois et destruxerunt quam plurima sacra super Sequanam; et præ timore dictus Ludovicus et sui coreligiosi exierunt et dimiserunt cenobium, et secum asportaverunt corpus beati Richarii et sanctuaria cum ornamentis: tribus septimanis elapsis, regressi sunt præfatus abbas et religiosi in die resurrectionis Domini processionabiliter et cum gaudio magno a populo vulgari et clero suscepti; ibidem facta plurima miracula contenta et declarata folio... (sic).

Mitardus (sic) fuit duodecimus abbas Centulensis et filius S^ti Angilberti et dominæ Bertæ filiæ Charoli-magni. Iste erat comes Pontivi et patriam istam habebat in custodiam; et eundo contra paganos et Saracenos habuit Danos inobviam, cum quibus constituit prælium, et ibidem recepit vulnus grave ex quo migravit à sæculo.

Radulphus vir nobilis et imperialis, philosophia ornatus et devotus, frater Judith imperatricis uxoris regis Ludovici Pii successoris Charoli-magni, decimus tertius abbas Centulensis, et instructus prudentia et moribus, erat avunculus Charoli regis, et tempore suæ juventutis religiosus in dicto cenobio. Ipse erat comes Pontivi et suo nepoti regi nobis impetravit sex villas quarum nomina hic non describentur, et multa bona impetravit nobis ex auxilio parentum. Et, ipso defuncto, fratres descripserunt rotulum autenticum quod nunc est in arca conventus, ut omnes nobis

associati pro anima ejus orationum suffragia apud Dominum impetrarent; et hæc fuit prima descriptio rotuli hujus cenobii.

Helgaudus primo comes Pontivi et Monsteroli, aliter *le comte Hergot*, uxoratus et secularis princeps, reparator et pro magna parte fundator S^u^ Salvi in Monsterolo, fuit abbas electus hujus cenobii 14^m^. Habebat unicum filium legitimum nomine Helvinum, et, uxore ejus mortua, statuit eum comitem Pontivi et Monsteroli, et per modum advocationis dedit cuidam militi villam nostram de Rollencourt; et ex illa hora perdidimus comitatum Pontivi jure paterno pertinentem beatissimo patrono nostro. Iste Helgaudus fuit defensor totius Pontivi et Vimenti, in quibus erant pauca castra et villæ munitæ; et ideo necesse fuit nobis eligere abbates generosos et bene natos.

XVII

Gulfo, 15^e^ abbé. — Son éloge. — Il gouverne vers 864. — Miracles au tombeau de saint Riquier. — Gulfo est abbé de Sainte-Colombe, à Sens. — Acquisitions pour l'abbaye. — Il fait enchâsser la tête de saint Riquier dans un vase d'or et d'argent. — Miracle. — Reliques données par l'évêque d'Amiens. — Reliques données par l'abbaye de Fontenelles. — Ravages de la guerre à Chevincourt. — Reliques données par l'abbaye de Sainte-Colombe. — Reliques obtenues de Rome. — Privilége pour Arleux et Bray sur la Somme. — Luminaire perpétuel devant le chef de saint Riquier. — Miracles.

Gulfo (1) decimus quintus abbas ex nobili et regali genere procreatus, fidelis et devotus erga Deum et

(1) Hariulfe, suivant le *Spicilège*, l'appelle Guelfo.

homines, humilis et benignus suis subditis, dilectus a regibus cæterisque principibus, et regebat monasterium circa annum Domini 864. Et suo tempore fuerunt facta multa miracula circa tumulum S^ti Richarii. Qui quidem Gulfo sua prudentia et experta devotione et religione insimul rexit cenobium et habuit regimen et administrationem monasteriorum Centulensis et S^æ Columbæ Senonensis; et multa acquisivit huic ecclesiæ. Et tunc temporis regnabat Charolus Calvus. Iste Gulfo, anno Domini 864, 6° calendas novembris, extraxit a feretro seu capsa S^ti Richarii cum omni reverentia pariter et honore caput S^ti Richarii, et incapsari fecit in una vase aureo et argenteo, lapidibus prætiosis ornato; et in eadem translatione quidam servus hujus cenobii nomine Giraudus cæcus non a natura, meritis et precibus S^ti Richarii, palam et publice recepit sanitatem. Et eodem tempore quidam religiosus nomine Oldelphus cantor et thesaurarius hujus cenobii qui anno Domini 865 requisivit dominum Hilmerardum episcopum Ambianensem ut sibi dare dignaretur partem et portionem sanctarum reliquiarum ecclesiæ Ambianensis: qui petitioni viri per Samuelem ejus discipulum misit partem ossium beati Honorati confessoris, de genibus beatorum martirum Fussiani, Victorici et Gentiani, partem digiti S^ti (sic) Item dictus cantor et thesauriarus (sic) impetravit a religiosis cenobii de Fontenelles reliquias S^ti Vuandrelli et S^ti Auberti, S^ti Salvii martiris; item ab episcopo Belvacensi de ossibus S^ti Luciani, S^ti Justi: et omnia illa sanctuaria imposita sunt cum capite sacrosancti Richarii. Item ipse Guelfo impetravit privilegium a rege prædicto

Ludovico suo cognato contra molestares et gentem bellicam devastantem et dissipantem bona hujus cenobii in villa et subditis nostris de Chenincourt anno Domini 862. Item dictus thesauriarus et cantor impetravit a dicto cenobio S^ae Columbæ unum de ossibus suæ scapulæ; item de ossibus S^i Dionisii viri martiris, de capite beati Mauricii, de camisia sanguine tersa beati Exuperii.

Et eo tempore dictus rex Charolus dictus *le Chauve* misit Romam quemdam religiosum hujus cenobii discretum nomine Ansseius, quem recepit honorifice pappa Nicolaus; qui impetravit partem corporis S^i Joannis martiris, et partem brachii beati Alexandri pappæ quinti post beatum Petrum, de sancta Felicia matre septem-Fratrum, cum alia maxima multitudine sanctorum Dei. Item dictus Guelfo impetravit a prædicto rege Charolo suo cognato privilegium pro nostris subditis de Arleux et Braio super Somonam, et ordinavit tria luminaria cerea perpetua in ecclesia S^i Richarii et ante ejus prætiosum caput cum ceteris reliquiis; illa luminaria persolvenda super redditibus et decimis prope Bersacles; et de præsenti terrotorium (sic) nominatur *territorium thesaurariæ ecclesiæ S^i Richarii*. Et eo tempore ante caput S^i Richarii fuerunt facta quinque miracula magna et manifesta contenta et declarata, folio 57 in cronica.

XVIII

CARLOMAN, fils de Charles-le-Chauve, 16^e abbé. — Il obtient la restitution de Drucat à l'abbaye. — Défaite de quinze mille Danois par Charles-le-Chauve. — Charles-le-Chauve empereur

des Romains. — Il retrouve un clou et une épine du crucifiement. — Il institue le *lendis* à Saint-Denis, et l'église de Saint-Corneille à Compiègne. — Carloman perd la faveur de l'Empereur son père. — Son épitaphe.

Carlo-magnus fuit decimus sextus abbas hujus cenobii, et fuit filius legitimus Ludovici Calvi regis Francorum. Iste fuit humilis et devotus et in ordine religionis splendens, et ipso existente in palatio regio, requisivit suo patri quod villa de Drucat alienata per Henricum 8^um^ abbatem nobis restitueretur: et quam villam de Drucat cum suis appenditiis quidam miles nobilis nomine Haugarius quoad vixerat in humanis obtinebat et obtinuit, et illo conciderato quod heredem procreatum in matrimonio non diviserat, dictus rex nobis possessionem secundam concessit, addito quod ante quodlibet altare hujus ecclesiæ cum tribus luminariis prædictis esset lampas cum oleo perpetuo ardens. Et immediate dictus rex subjugavit quinque millia Dannorum aut Normannorum paganorum, et instituit juxta villam S^ti^ Dionisii inditum quod dicitur *le lendis*. Et inde factus fuit imperator Romanorum, et ab ecclesia beatæ Mariæ de Ays in Almania recuperavit unum clavum quo conclavatus fuit Dominus noster super aram crucis et unam spinam suæ coronæ; quæ sanctuaria rex Charolus-magnus et imperator in Constantinopolitana civitate asportaverat; et per summum pontificem fecit ratifficare benedictionem inditi id est *du lendis*, videlicet assistentibus et præsentibus in dicta benedictione et vere penitentibus, tertiam partem et remissionem omnium suorum peccatorum. Iste rex vixit imperator duobus annis et

præcipitatus per quemdam Judæum suum medicum, et septum fuit ejus corpus in medio chori S^ti^ Dionisii. Iste vixit in diebus suis 25 annis, et fundavit ecclesiam S^ti^ Cornelii Compendiensis, et dictavit et scripsit responsorium apostolorum. Tamen præfatus Charolus-magnus abbas perdidit gratiam sui patris regis et imperatoris : de qua perditione medium ignoratur ; sed super sepulcrum ejus fratres hujus cenobii scripserunt versus sequentes :

Aurea sceptra tibi sors Charlo-magne probat (1),
Ut morum generisque simul probitate cluenti :
Omnia sed spernens nihilum, quandoque futura
Gaudes æterni gestans insignia regni.
Hæc sunt, Christe, tuis quæ donas præmia sanctis,
Ut te participant qui te super omnia quærunt.

XIX

Hugues, abbé non compté dans la liste générale. — Gébert, 17^e^ abbé. — Hébert, 18^e^ abbé. — Obedevald, 19^e^ abbé. — Leur éloge. — Invasion des barbares. — Histoire d'Isembart. — Reliques enchâssées par peur. — La tombe d'Isembart au lieu dit *Borefontaine*. — Mort de Louis-à-la-Barbe. — Ruine du comté de Ponthieu et de Montreuil et du pays de Vimeu. — Arnould de Flandres prend Montreuil, Centule, le Ponthieu et la ville de Saint-Valery, etc. — Gébert, abbé séculier, avait été déposé par les religieux parce qu'il ne voulait pas

(1) Imprimé dans d'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 322, avec deux variantes. Pour le premier vers :

Aurea sceptra tibi sors Karlomanne parabat...

Pour le dernier :

Ut te percipiant, qui te super omnia quærunt.

prendre l'habit de religion, et on lui avait concédé, pour vivre en laïque, le village de Bussu.

Hugo abbas Centulensis : hic in numero non ponitur propter causas inferius declarandas.

Gebertus septimus decimus abbas Centulensis,

Hebertus (1) octavus decimus abbas Centulensis,

Obedevaldus (2) nonus decimus abbas Centulensis ;

Facta et gesta istorum quatuor abbatum ignorantur, licet reperiantur quod ipsi fuerunt famosi viri et religiosi ; et ratio hujus potest esse quod anno Domini 881 vel circiter, et tempore Ludovici-à-la-Barbe regis et Charoli-magni ejus fratris qui diviserunt hoc regnum, venerunt in Francia rex Garamondus et duo alii reges pagani infideles cum magna multitudine Saracenorum, per regimen et conductum Isembardi dicti *le Signoure* filii domini de Firmitate juxta S^te^ Richarum, cognati Helvini comitis Pontivi et Monsteroli et nepotis Helgaudi 14^i^ abbatis hujus cenobii ; et ut narrat cronica, iste Isembardus erat advocatus et nomine advocationis gallice *avourie* jure hereditario et paterno erat dominus de la Ferté et propter sua forefacta et nefanda exulatus, expulsus a regno

(1) Cet abbé, ou le précédent, est appelé par Hariulfe, Herebertus. *Spicilège*, p. 322.

(2) C'est celui qu'Hariulfe appelle Hedenoldus (*Spicilège*, p. 322), et le P. Ignace, Hedevold (*Hist. ecclésiastique*, p. 444). Du reste, Hariulfe et Jean de la Chapelle ne sont pas complètement d'accord sur ces quatre abbés.

isto et fugitivus, refugium accepit negando Jesum dominum cum prædicto rege Garamondo recipiente eum honorifice cum magnis donis: et ut vindictam habere posset a rege Ludovico-à-la-Barbe suo avunculo secum adduxit præfatos reges cum magna acie et magno exercitu; et transfretando mare intraverunt portus marinos Flandriæ, Boloniæ et S^{ti} Valarici et Crottoy, comburendo et corruendo omnia ædificia comitatus Pontivi. Super quibus habuerunt admirari fratres hujus cenobii, et in tantum quod quidam religiosus et thesaurarius hujus ecclesiæ nomine Seuve nobilis generis, qui præ timore incapsari fecit majorem partem sanctuariorum ne perirent, scilicet caligulam juventutis Domini altitudinis vel longitudinis unius cubitus, cuspidem lanceæ perforantis latus Domini, decem lapides tincti sanguine S^{ti} Stephani, cum quampluribus aliis, et secum in ecclesia S^{tæ} Columbæ Senonensi asportavit ut illa sanctuaria præservaret; et quod honorifice fuit receptus, placuit ei moram trahere in dicto cenobio S^{tæ} Columbæ, et post successionis temporis electus est abbas dicti loci et in posterum archiepiscopus; et sic ecclesia S^{ti} Richarii pro majori parte sanctuariorum expoliata, exceptis quibusdam per processus et aliter recuperatis. Postmodum isti tres reges et dictus lsembardus le Seignoure destruxerunt comitatum Pontivi et Vimenti cum omnibus suis ecclesiis, intraverunt ecclesiam istam et cum magno ululatu fregerunt caput et membra crucifixi emittentis palam et publice sanguinis effusionem, et igne græco destruxerunt omnia edificia hujus cenobii cum omnibus cartis et privilegiis. Quæ cum audisset prædicta, dictus rex Ludovicus-à-la-Barbe

in propria persona cum magno exercitu gentis bellicæ inobviam venit prædictis regibus, Isembardo Senoriato cum suis consodalibus; et in Vimento propria mano præfator regem Garamondum et Isembardum lancea corpora perforavit, et ex illis vulneribus mortui sunt ut canes. Et sicut cronica narrat, dictus Garamondus sepultus est in villa de Vinacourt, quia ejus cadaver repertum est in quodam sepulcro; et dictus Isembardus tumulatus est in sterquilinio et terra profana, subtus locum dictum Borefontaine juxta suum castellum de Firmitate aliter dc la Ferté; et iste Isembardus nominabatur rex de Bochidant. Viscera et regis dicti boni regis et imperatoris Ludovici-à-la-Barbe fuerunt commota et perturbata adeo quod, tredecim diebus transanctis et elapsis, migravit ad Dominum et diem clausit extremam. Tempore illo, posteritas istorum trium infidelium regum vigebat et regnabat, ita ut comitatus Pontivi et Monsteroli et Vimentum corruebant, et in eis maxime vigebat ruina. Itaque comes Arnoldus Flandriæ subjugavit Monsterolum, Centulam, Pontivum et villam S^{i} Vualarici super mare, et vi et violentia rapuit et alienavit bona istarum ecclesiarum et per cautellam unius clerici nomine Herchembaudus abbas ejusdem congregationis clericorum, laicorum existentium in ecclesia S^{i} Vualarici, et consilio istius clerici abbatis corpora S^{torum} Richarii et Vualarici transtulit in castello Monsteroli. Et tunc temporis Gibertus septimus decimus abbas hujus cenobii non religiosus, sed electus postulatus clericus secularis, a fratribus et religiosis fuit ejectus, non malo regimine suo aut demeritis, sed quia noluit accipere habitum religionis;

et licet posse suo aliquo modo reparasset ecclesiam et officinas hujus ecclesiæ super vetera fundamenta, non tamen placuit populo quod unus laicus haberet tantum regimen; et a religiosis et a populo Centulensi ei fuit deputata villa de Bussu cum suis appenditiis ut viveret in humanis (1).

XX

FULGÉRIC, 20e abbé, élu parmi les religieux. — Son éloge. — Comment il recouvre les reliques de saint Riquier. — Le comte Arnould le poursuit. — Apparition de saint Riquier sur le Mont-des-Anges ou *Nulemont*. — Le comte Arnould reprend les reliques de saint Riquier et les porte dans l'église de Saint-Bertin à Saint-Omer.

FULGERICUS (2) vicesimus abbas Centulensis anno Domini 940 aut circiter fuit electus inter fratres et religiosos, tempore Ludovici quinti filii Charoli Simplicis. Iste fuit magnæ considerationis, semper desiderans recuperare corpus sanctissimum sui patroni: et de nocte intravit Monsterolum super equum griseum, et de nocte accessit ad quemdam custodem seu sacristam reliquiarum ecclesiæ Sti Salvii, eidem monstrando et declarando molestias et gravamina quæ intulerat comes Arnoldus rapiendo corpus sanctissimum patroni sui; qui ei promisit restituere, et in ipso

(1) Il mourut à Bussu même, suivant Hariulfe. *Spicilège*, p. 324. — Et le 17e abbé de Saint-Riquier est appelé, à cette occasion, Gerbert, par l'auteur du *Chronicon Centulense*.

(2) Hariulfe écrit Fulchericus. *Spicilège*, p. 324.

sedente super equum corpus restauravit: et ea restaurando equus iste propter reverentiam corporis sancti, genibus flexis, humiliavit caput suum et osculatus est terram: quo corpore supposito gaudens et festinus repatriavit dictus Fulgericus secum deportans super equum dictum sacrum corpus. Et spatio interposito, dictus custos, ut ab omnibus excusaretur, emisit clamores et magnos tumultus, fingendo se ignorantem. Quo audito, omnes habitantes aut pro majori parte dicti loci cum suo comite Arnoldo secuti sunt festinantes, et in monte dicto Mons Angelorum, in quo stat cappella beatæ Mariæ, distante a cenobio et villâ Centulensi quasi tribus milliariis, attingere volebant dictum Fulgericum et recuperare corpus sanctissimum, quod non permisit dominus Jesus; quod, quasi hora nona de mane et sole lucente, super præfatum Montem Angelorum, inter præfatos comitem, suos consodales et præfatum Fulgericum abbatem deportantem super album equum corpus S^ti Richarii, intervenit nubes magna, inimicos offuscans et quasi cæcos non cognoscentes se invicem; et inde vocatur *Mons nebulosus*, vulgante *Nulemont*, usque in diem hodiernum. Sed tamquam obstinatus dictus comes Arnoldus, quia sciebat Centulam distinctam (sic) et muros ejus eversos a prædicto rege Garamondo, anno Domini 952 iterum et pro secunda vice sustulit corpus præfatum sanctissimi patris nostri; et illud imposuit in ecclesia S^ti Bertini, in villa sua S^ti Odomari, tempore Lotarii regis patris Ludovici sexti, quo tempore finivit tertia generatio regum Franciæ. Iste Lotarius rex regnavit 31 annis et sepultus est in ecclesia beati Remigii Remensis.

XXI

Ingelrard, 21e abbé, d'abord moine de Corbie. — Il gouverne Saint-Riquier au temps de Louis, fils de Lothaire. — Hugues Capet. — Ses enfants. — Apparition de saint Valery à Hugues Capet. — L'église de Saint-Riquier reconstruite. — Arnould rend le corps de saint Riquier. — Vers écrits dans la châsse du saint.

Ingelrardus (1) vicesimus primus abbas Centulensis, generosus et nobilis, primo monachus Corbisensis, rexit monasterium temporibus Ludovici filii Lotarii, qui regnavit unico anno. Et, ipso mortuo, cepit regnare anno Domini 981 Hugo Cappet filius Hugonis Magni comitis de Poitiers. Et ipse Hugo habuit tres filios, videlicet Ottonem, Henricum et Hugonem Capet comitem palatii Parisiensis et ducem Aurelianensem. Iste Hugo Capet fuit rex non electus, sed rapuit regnum. Et, ipso dormiente, apparuit ei in spiritu Sus Vualaricus qui dixit: « Dominus mandat tibi ut » recuperes corpora Sui Richarii et Vualarici condi- » toris abbatiæ Foresti-monasterii, et restituas illa » in ecclesiis suis; et inde accipies mercedem, quod » tu et tua posteritas usque in septimam generatio- » nem possidebitis pacifice regnum Franciæ; quæ » corpora Arnulphus comes Flandriæ dum vivebat » furatus est et ea posuit in ecclesia beati Bertini in » Sto Odomaro. » Et subito misit cartas filio dicti

(1) Hariulfe l'appelle Ingelardus (*Spicilège*, p. 325), et Jean de la Chapelle lui donne plus loin le même nom.

comitis qui non fuit ausus resistere et promisit restituere : quo audito, dicto Ingelardo juvene et diacono licet abbate cepit reedificare ecclesiam istam, non tanti ambitus quanti fuerat, sed restringendo eo modo quo est in quantitate de præsenti : quæ placuit omnibus et maxime Hugoni Capet regi ; cui misit legationem pacis dictus Arnoldus comes (1), dicendo quod in novis capsis argenteis remitteret corpora sancta. Et in capsa S^ti^ Richarii fecit scribere versus sequentes :

Arnulphi comitis versus hos dicto sciatis (2),
Quos solidus Domino fecerat ipse pio.
Istum Richario lectum qui condidit almo,
Collocavit ei membra pudica sui ;

et in feretro S^ti^ Vualarici scripsit versus sequentes :

Interius sanctus requiem capit hic Valaricus,
Arnulphi præpotens prætio cœlestia sumens.

Quo audito, rex Hugo Cappet in propria persona cum magno exercitu expectavit relationem dictorum sanctorum cum devotione et fletu lætitiæ, nudis pedibus, regulari clero et vulgari, inobviam venit et jussit die secunda junii corpus S^ti^ Vualarici reddi in

(1) C'est celui qu'on appelle Arnould II.

(2) De ces quatre vers, que nous reproduisons suivant la copie de M. Merlet, conforme au manuscrit conservé dans la collection de Dom Grenier, les trois premiers diffèrent du texte de la même épigraphe citée aussi par Hariulfe, *Spicilège*, p. 325 :

ARNULPHI comitis quaquaversum facta sciatis ;
Quæ solitus domino fecerat ipse pio.
Istud RICHARIO lectum qui condidit almo... etc.

sua ecclesia, et non obstante quod mare fuisset turbatum extra modum communem, tamen Burgardus comes Parisiensis et Oliardus vicecomes Vincenti (sic) (1) super humera sua corpus beati Vualarici imposuerunt, et immediate mare quievit, et erat quasi immobile sine fluctibus. Relatio patroni nostri S^u^ Richarii, tempore dicti Ingelradi abbatis et in præsentia tocius sui cleri, militum, populi, fuit facta 3^a^ die junii, eo modo sequente: scilicet quod dictus rex Hugo Capet, nudis capite et pedibus, cum gratiarum actione et omnibus sic assistentibus, in propria persona cum canticis et laudibus corpus sanctissimum deportavit et super majus altare hujus ecclesiæ reposuit. Et licet, præ multitudine gentis bellicæ et aciei exercitus, ab equis et popula (sic) blada et grana fuissent pedibus conculcata et devastata, adeo quod non erat spes messis nec merces laboris, tamen intercessionibus et precibus beati Richarii, messis augusti fuit pinguior, utilior in hac provincia super omnibus aliis annis exceddens et abundans in omni fructu: itaque non est visus similis annus. Et eo tempore, impetravit dictus abbas excommunicationem a Joanne pappa in propria persona super illis qui detinebant vi, violentia aut nomine pignoris injuste villas, possessiones huic ecclesiæ pertinentes: et suas litteras direxit episcopus Ambianensis, Moricensis, Tornacensis et Cameracensis, mediantibus quibus recuperavit plures possessiones. Et quia comitatus Pontivi et Vimenti clade bellica corruerant nec erant villæ muratæ aut castra, ipse rex dedit privilegium

(1) Du Vimeu. — *Vincenti* probablement mal lu pour *Vimenti*.

fortificandi villas nostras, ædificandi castella murata; et nomine advocationis, et ad protegendum nos et nostros subditos ab inimicis nostris, dedit prædictus rex Hugo Capet cuidam militi nomine Hugoni de Abbatisvilla generoso et nobili, sub illo titulo villam Abbatisvilla et Foresti-monasterii, sub conditione tamen quod abbas in eodem loco, tempore necessario et opportuno, per abbatem S^ti^ Richarii nominabatur, et in suo grege et gremio ecclesiæ istius eligebatur sicut patet per litteras apostolicas super his concessas.

XXII

Ingelrard aliène plusieurs lieux et des revenus. — Conventions avec l'évêque de Liège. — Aliénation du château de Dommart. — Permission de bâtir des châteaux et de fortifier des villes. — Translation du corps de saint Vigor.

Iste Ingelardus, quo spiritu ductus nescitur, transtulit et alienavit nomine pignoris plures villas, redditus et..... (sic), et fecit plures pactiones, conventiones, obligationes cum episcopo Leodiensi gallice *de Liège*; videlicet de Hoir, de Saicaille, de Bourses, de Gledelles, de Nurcimont. Et tunc temporis à domino hujus ecclesiæ sublatum et alienatum est castellum de Dommart cum suis appenditiis, et villa de Cuire, ad requestam dicti Hugonis de Abbatisvilla generi seu pulcri filii dicti regis, ducentis in uxorem filiam dicti Hugonis Capet: et possessoribus est data licentia specialis fortificandi, murandi villas illas, et ædiffi-

candi castra in eis, contra impetum adversariorum istius cenobii et regni.

De translatione S^ti Vigoris. — Temporibus istorum regis et abbatis corpus S^ti Vigoris episcopi Baiocæ civitatis *Baieulx* in Normannia regnantis in humanis tempore Childeberti regis et sepulti in sua ecclesia de Baieulx. Tempore isto, Danni infideles quorum dux erat Radulphus primus dux Normanniæ adhuc persequebantur patriam Neustriæ quæ dicitur Normania, et quidam clericus nomine Anisuena (?) sacrista magnæ ecclesiæ cathedralis timuit illam iniquam gentem Danorum, et ne pateretur detrimentum in humanis, confidens et spem habens in S^to Vigore nato de Atrebato, conclusit solus et resolutus quod secum asportaret apud Atrebatum corpus S^ti Vigoris: et in quodam panno lineo involvit ossa sancta dicti confessoris, et cum inclinaretur jam dies et caderent de montibus umbræ, iter cepit versus Centulam, et ingressus domum cujusdam sui cognati germanni nomine Bernardi commorantis juxta portam Haron, ut aliqui dicunt, et in custodiam dedit dicto Bernardo; qui ut secure et recondite haberet et secrete servarentur ei data, in custodiam imposuit ea in quadam archa quam habebat in ecclesia S^ti Richarii pro loco securo in quodam angulo. Et ipso Bernardo negotiante et indigente aliquo alio existente in dicta archa, aperuit eam clave, et vidit visionem magnam ignis lucentis et non comburentis; unde habuit admirari et ea revelavit suo hospiti et cognato qui ei declaravit quod in dicta archa jacebant reliquiæ sanctæ et prætiosæ quas secum deferebat, et eas volebat celare et non alicui revelare, quod promisit dictus Bernardus adimplere.

Quædam mulier thediata et fessa in corpore propter magnam distantiam et longitudinem viæ pervenit ad ecclesiam S^ti^ Richarii causa peregrinationis et devotionis, et ignorans, ut quiesceret a labore, se projecit super pectus suum super archam dicti Bernardi existentem in quodam nigro angulo dictæ ecclesiæ: cujus mulier, voluntate divina, vestes et vestimenta ceperunt igne concremari; quæ alta voce palam et publice exclamavit voce magna narrando eventum rei. Ad quem clamorem supervenit et accessit dictus Ingelardus abbas cum suis fratribus, a quibus auditis inquisivit diligenter cujus esset archa prædicta, et mandavit præfatum Bernardum qui sibi narravit quæ viderat prius, et quod inclusa pertinebant cuidam suo cognato nomine Aniciano (sic) et ea ignorabat. Et illis auditis, præfatus abbas mandavit dictum Anicianum clericum qui precibus et promissionibus narravit omnia superius declarata, et quod in ea erant ossa sanctissimi Vigoris episcopi Baiocæ civitatis oriundi de Atrebato, et quod ea in eodem loco causis prædictis intendebat deportare. Nihilominus dictus abbas a prædicto spontanea voluntate et non coacte impetravit et meruit divina voluntate possidere; et imediate incapsari fecit honorifice in capsa aurea et argentea et suam sanctissimam vitam et regendam (1) perquirere, ut inde divina celebrarentur officia; et usque in hodiernum diem ab eventu igneo et igne accidenti et impetuoso requiritur patronus et coadjutor infallibilis cum devotione requirentibus.

(1) Probablement *legendam*.

XXIII

Translation du corps de saint Mauguille. — Construction de la chapelle de Saint-Mauguille hors des murs. — Le corps du saint est rapporté à l'abbaye pendant un orage qui n'éteint ni les cierges ni les luminaires. — Mort de Hugues Capet. — Mort d'Ingelrard. — Son épitaphe.

De relatione et translatione sancti Magdelgesilii sicut est notum et manifestum. — Beatus Magdelgesilius (1) fuit socius S^ti^ Fulsei, et ambo erant transmarini; ipsoque S^to^ Fulseo defuncto, S. Magdelgesilius intravit congregationem fratrum, et immediate post quæsivit et impetravit, obtinuit eremum in quodam loco secreto non habitato super Altiliam, quod dicitur Monasteriolum gallice *Monstrelet* et duxit austeram vitam: ibi defunctus et corpus sepultum per distanciam temporis ibi jacens. Sed dictus Ingelardus abbas cum audisset et vidisset plura miracula fieri super tumulum S^ti^ Magdelgesilii, consilio habito a fratribus, perrexit 3^o^ calendas junii ad dictum locum et secum magna processione corpus prætiosum asportavit et detulit; et cum fratres vidissent ipsum coruscare miraculis, invidebant dicentes quod talis vir cujus acta, gesta et vita ignorabantur non debebat præ cæteris honorari. Et ut pacifice viveret, dictus Ingelardus, constituit sibi fieri capellam extra ambitum villæ in qua poneretur et a fidelibus veneraretur; quod factum ita: et in qua extra modum in populo frequentabatur, ita quod duo ligna vix deportare poterant

(1) Hariulfe écrit plus simplement Madelgisilus.

oblationes ceræ et imaginum capitum, brachiorum, manuum, pedum et semilium : et illis de causis statuit corpus prædictum in isto cenobio reponi et restitui, quod et factum est ; sed omni anno die 3ª calendas junii processionabiliter reportabatur. Accidit tamen quod in regressu corporis abbatis et fratrum et in eadem die 3 calendas junii, tempus perturbatum est et nebulosum, cum ventis et pluviis, regnantibus tonitruo et scintillationibus et vaporibus in inferna regione aeris, quod omnes dicebant hora decima de mane quod erat nox et non dies, tamen publice duo juvenes religiosi ante corpus sanctissimum cum duobus candelabris argenteis secum deferebant duos cereos et duo luminaria quæ nunquam defecerunt, sed in eis semper fuit lumen usque regressum, et dum feretrum seu capsa reponeretur in suo loco præordinato.

Et isto tempore præfatus rex Hugo Capet postquam rexit novem annis migravit a sæculo, et sepultus est in eclesia (sic) Sᵘ Dionisii ; quo defuncto dictus Ingelardus abbas ingressus est viam carnis universæ, et super tumulum ejus describuntur versus sequentes :

Materiale tuum repetens hæc abba quiescit
Ingelarde tumba dudum cœlica fingis
Quem mundo genuit heroum clara propago,
Baptismus Christo per verbum fontis et undam.
Qui monachus primo, monachorum rector abinde,
Richarii sacrum sanctis quique barbarus hostis
Precibus implerat reparari funditus ædem,
Fervidus ac cacumen volvebat (sic) orbem ;
Et tibi communem mors intulit aspera sortem (1).

(1) La copie de ces vers — sauf à l'égard de trois — n'est

XXIV

Robert succède à Hugues Capet. — Il bat les Normands et le duc de Bourgogne. — Ses fils. — Eloge de ce roi. — Il compose des cantiques. — Comment sa femme Constance comprenait le latin. — Il écrit à l'abbé Ingelrard. — Comment il appelle son oncle Othon.

Et dum adhuc vivebat dictus Ingelardus abbas in senio, regnabat rex Robertus filius Hugonis Capet anno 997; et eo tempore immania Danorum nunc Normanorum subjugavit, ducatum Burgundiæ, et duxit in uxorem Constantiam filiam comitis Dalle, et ex ea genuit 4 filios Hugonem episcopum Altissiodorensem, Henricum regem Francorum, Robertum ducem Burgundiæ et Odum juvenem, et unam filiam uxorem Reginaldi comitis de Nevers. Iste rex fuit magnus clericus et litteratus, et sæpe regebat chorum cum tribus aliis religiosis in festis solemnibus in ecclesia S^d^ Dionisii: erat magnus orator et summus musicus, et composuit litteram et cantum sequentia et prosam Penthecostes et Sancti Spiritus, et responsorium nativitatis *O Juda et Hierusalem*, respon-

pas conforme au texte que d'Achery nous a conservé d'après Hariulfe, *Spicilège*, p. 330:

Materiale tuum repetens hic Abba quiescis
Ingelarde, tuba revocat dum coelica junctos:
.....
Richarii sacram sancti, quam barbarus hostis
Vepribus impleverat, reparasti funditus ædem
Fervidus. At quintum volvebat junius orbem,
Dum tibi communem mors intulit aspera sortem.

sorium martirum *Concede nobis*, et de S^to^ Petro *Cornelius* etc.; et quod manu propria in scriptis et dictamine quam cantu imposuit super altare beati Petri in ecclesia romana. Et dum cantabat in ecclesiis, semper habebat in manu sceptrum regium, vestem regalem et coronam auream in capite. Et semel Constantia ejus uxor urbane ludens petiit ab eo sibi fieri quoddam carmen et cantilenam; et in honore beatorum Dionisii, sociorum suorum et aliorum martirum descripsit et in cantu composuit responsorium *O constantia martirum:* quod responsorium dicta Constantia non intelligens credebat de semetipsa esse memoria, non intelligens verba latina de quibus scripsit dictus rex. Et omnia ista misit et descripsit penes dictum Ingelardum et istud cœnobium ut inde nobis esset memoria, et plura alia dictamina propria manu dicti regis scripta; et de quibus imperator Othon ejus avunculus verba derisoria emisit, eum cantorem vocans, et dictus Robertus appellavit eum *asinum inutilem:* pro quibus contumelia inter eos, paucæ tamen durationis.

XXV

INGERRAN, 22^e^ abbé, né à Saint-Riquier. — Songe de sa mère. — Eloge de cet abbé. — Il va à Rome. — Il est nommé abbé. — Il écrit la vie de saint Riquier et de plusieurs autres saints.

INGERRANNUS fuit vicesimus 2^us^ abbas hujus ecclesiæ. Ipse fuit oriundus de oppido sancti Richarii, et in nocte qua fuit conceptus mater ejus in spiritu

vidit unum signum mirabile, videlicet quod ei videbatur videre cingulum seu zonam aut corrigiam circumdantem totum ambitum murorum S^ti^ Richarii sicut stabat in suo circuitu; quod pater et mater habuerunt gratum laudando Dominum cum actionibus gratiarum de tali prole futura. Iste Ingerranus fuit instructus in artibus liberalibus, summus grammaticus, logicus, orator et musicus a beato Fulgentio Carnotensi episcopo gaudente de tali discipulo: et de suis coætaneis non erat ei similis; fuit magnus moralis et magnus theologus, ita quod, ipso existente juvene religioso, rex Robertus tunc regnans eum duxit secum ad Romanam ecclesiam; semper splendens et in operibus bonis lucens, et cœpit facere quæ docebat semper, erudiens indoctos: de quibus rex habuit admirari, et eum voluit multotiens promovere ad abbatialem gradum in regno; quo cognito, repatriavit ad proprium monasterium Centulæ, et eo facto, decessit abbas prædictus Ingelardus, et dictus Ingelrannus a fratribus electus et postulatus; qui refutavit et clam discessit, et in secreto loco latuit: quibus ad personam regis Roberti provenientibus, in propria persona perrexit, et in hoc loco sacro monitione caritativa eum coegit accipere onus pastorale. Quo adepto, otiosus non fuit, vanus aut dissolutus, sed rite et ordinate vitas patrum sanctorum descripsit, et misit in litteram cantu gesta beati Richarii, sancti Valarici, S^ti^ Vulfrani archiepiscopi confessorum, S^ti^ Vincentii levitæ, et S^tæ^ Austrebertæ virginis. Guidone Ambianensi episcopo ejus discipulo et sustinendo jura cœnobii Centulensis multas injurias passus est, et tribulationes, opprobria et verberationes, quæ patienter

portabat : largus et benignus semper erga pauperes et desolatos existens et egenis, corrector vitiorum, auctor virtutum ; itaque ab omnibus vulgaribus Ingelranus *sapiens* apellabatur : ipse sæpissime in angustiis populi regressum habebat ad tumulum et feretrum S^ti^ Richarii et ejus sacris intercessionibus multa miracula inenarrabilia Dominus omnipotens faciebat in populo.

XXVI

Actes d'Ingerran.

Specialiter renovavit cartam sui prædecessoris Ingelardi abbatis super possessionibus existentibus in episcopatu Leodiensi ; et immediate intravit partes Normaniæ seu Neustriæ, et monuit Richardum ducem Normaniæ ut ecclesiæ S^ti^ Richarii aliquid donaret ; qui quidem dux propria manu ei dedit quandam casulam purpuream seu punicei coloris auro et serico contextam, et magnam decimam de Scabellinilla (1) juxta Honnefluctum, Honnesleu, ei describendo et signando seu sigillando cartam et litteram authenticam continentem donum perpetuum in augmentationem unius religiosi et in remedium peccatorum prædicti Richardi, ejus uxoris, sui patris et matris et suorum liberorum ; et hoc in præsentia Roberti Rothomagensis archiepiscopi, qui similiter ei dedit unum dorsale aureum ; et in regressu intravit abbatiam et cenobium S^ti^ Aubani in dicto ducatu, et inquisivit

(1) Pour Scabellivilla.

de vita et gestis, de morte S^ti Vigoris, religiosis declarando quod in monasterio S^ti Richarii totum ejus corpus quiescebat, et ipsis contradicentibus dixerunt se habere inferiorem manibulam capitis dicti sancti, quod repertum est esse verum per præfatum Ingerrannum. Item præfati religiosi ei declaraverunt quod migraverat a sæculo in festivitate omnium sanctorum; et inde die sequenti, in die commemorationis sanctarum animarum instituit ejus transitum solemnisare annuatim perpetuis temporibus, ejus gesta et facta dictavit et in cantu composuit et ornavit. Et in illo tempore a comite Pontivi recuperavit huic ecclesiæ et rejunxit villam de Conteville nobis sublatam. Et eo tempore migravit a sæculo rex Robertus, postquam rexerat 34 annis hoc regnum, et ædificaverat ecclesiam S^ti Avianni, ecclesiamque beatæ Mariæ, eglesiam (sic) beati Clarii ante palatium Aurelianense, ecclesiam S^ti Leodegarii in Mueline, ecclesiam S^ti Marci in Vitry-le-Castel, S^ti Reguli in villa Silvanectensi, gallice *Senlis*, ecclesiam beatæ Mariæ in castello d'Estampes, S^ti... (sic) in Burgundia, ecclesiam beati Cassiani Parisiensis juxta palatium, ecclesiam S^ti Nicholai, beatæ Virginis in castello de Fussi. Et sepulti ipse et dicta Constantia in ecclesia S^ti Dionisii; et immediate Henricus ejus filius cæpit regnare anno 1031, et cæpit Annam uxorem suam filiam Georgii in Sclavonia et Russianorum; et ista fundavit ecclesiam S^ti Vincentii Silvactansis (sic). Iste recuperavit villam de Noirvillers a quodam milite nominato Huberto familiari istius ecclesiæ qui exurpaverat cum cautella a nobis qui a suis prædecessoribus data fuerat et mutuata nomine pignoris. Et

anno 1035 rex Henricus sub ejus manu regebat prædictam villam et fine finali sententialiter et ipso sedente pro tribunali in propria persona jussit nobis reddi cum omnibus fructibus et redditibus, eo quod dictus Hubertus contumelias et verberationes in personam dicti Ingerranni abbatis intulerat.

XXVII

Suite des actes d'Ingerran. — Il recouvre le moulin de Mirandeul. — Ses aumônes. — Six miracles sont accomplis par ses prières auprès du tombeau de saint Riquier. — Vision du prieur Olgerar à son lit de mort. — L'abbé Ingerran écrit son épitaphe. — Eloge et mort de Guidon, abbé de Forêt-Montiers. — Ingerran écrit son épitaphe.

Item recuperavit nobis molendinum de Mirandeul juxta Montigni jamdiu alienatum per suos prædecessores: et ut apparet, de ejus eleemosinis et misericordia seminabat pecunias ante pedes pauperum, et fingebat invenisse pecuniam perditam ut haberet opportunitatem et colorem recolligendi et dandi pauperibus. Et ad requestam dicti S^{ti} Fulgentii episcopi Carnotensis sui doctoris egregii, dicti Guidonis Ambianensis et Droconis Morinensis episcoporum suorum discipulorum, metris composuit acta, gesta, vitas S^{torum} Richarii, Valarici, Vulfiani confessoris, Vincentii martiris, Austrebertæ virginis, et in cantu melodioso ex super abundanti reposuit et dictavit et descripsit. Et fuerunt facta illis diebus sex miracula ejus precibus manifesta circa feretrum S^{ti} Richarii, contenta et declarata foliis 79, 80, 81, in cronica papirea, in

lingua materna, cum quampluribus aliis non descriptis.

Iste Ingerannus habebat unum priorem religiosum bene famosum et devotum, discipulum Ingelardi sui prædecessoris nomine Oldegarum (1), qui continuo stabat in ecclesia, et quoniam ei superveniebant impedimenta sæcularia, ascendebat sub tectum ecclesiæ ut secrete oraret; et ita vixit et rexit. Qui in ejus obitu et dissolutione sui corporis, præsente dicto Ingeranno ejus abbate, dixit palam et publice: « Ecce » video choros angelorum; » deinde dixit: « Ecce vi- » deo choros prophetarum, choros apostorum (sic); » deinde: « Chorum martyrum, chorum confessorum; » et in fine: « Ecce video chorum virginum: » et emisit spiritum. Iste Ingerannus sciens istum virum sanctum propriis manibus sepelivit; et in capella S^ti Vincentii juxta ostium claustri, et descripsit super lapide versus sequentes:

Justitiæ cultor fuit et bonitatis amator (2)
Oldegerus in hoc qui recubat tumulo.
Substraxit vitæ quæ lux februario (sic) nona,
Speres et regno mittitur æthereo.

Iste Ingerrannus abbas instituerat Guidonem suum

(1) Hariulfe l'appelle Odelgerus (*Spicilège*, p. 336), et ce nom d'Odelgerus est aussi celui qu'il reproduit dans l'épitaphe composée par Ingerran.

(2) Il y a encore de notables différences entre le texte fourni par Jean de la Chapelle et celui que nous laisse Hariulfe, suivant d'Achery. On lit dans le *Spicilège*, p. 336 :

Justitiæ cultor fuit et pietatis amator
Odelgerus, in hoc qui recubat tumulo.
Substraxit vitæ quem vix Februaria nona,
Ut apes est, regno misit et æthereo.

religiosum abbatem Foresti-monasterii ; et quia bene rexerat fratres et cenobium dicti loci, ipso defuncto, sepelivit eum cum dicto priore Oldegero in capella S^ti^ Vincentii martyris juxta portam claustri. Iste Guido fuit ut Thobias privatus à visu humano, et inde precibus dicti Ingerranni restauratus miraculose. Et descripsit versus sequentes super ejus epitaphium :

Mausoleum hic patrem recolendum vita Guidonem (1)
Cultus litteralis monstrat habere lapis.
Extulit egregiæ quem mundo gratia vitæ,
Sublimem mundus hunc faciat precibus.

XXVIII

Vieillesse d'Ingerran. — Effet de ses méditations sur l'enfer et et sur le ciel. — Foulques, fils du comte de Ponthieu, veut s'emparer du gouvernement de l'abbaye. — Il donne un grand repas dans le réfectoire. — Ingerran excommunie les convives. — Il meurt, et Foulques est nommé abbé de Forêt-Montiers. — Gervin, 23^e^ abbé, d'abord chanoine à Reims. — Grand orateur et lettré. — Moine à Verdun. — Sa famille. — Il va à Jérusalem. — Il est élu abbé de Saint-Riquier. — Il se justifie en cour de Rome de la licence qu'il prenait de prêcher sans autorisation apostolique, et reçoit l'autorisation de prêcher par toute la terre. — Il fait réédifier la chapelle de la Vierge dans la crypte, place dans l'église nombre de reliques rapportées par lui, orne l'autel de Saint-Riquier et fait la dédicace de plusieurs chapelles.

Iste Ingerrannus senex et septuagenarius, decrepitus, impotens et privatus ab omni vi naturali,

(1) Soit par la faute de Jean de la Chapelle, soit par celle du premier copiste de sa chronique, les deux premiers vers

jacens super grabatum, aliquando flebat amare, et interrogantibus suis ministris et servitoribus declarabat et dicebat quod ejus fletus proveniebat ex meditatione et cogitatione pœnarum et cruciatorum pro suis delictis et peccatis in inferno; aliquando ridebat et lætus tamquam hilaris facie apparebat, et interrogatus dicebat quod delectabatur super gaudiis præparatis diligentibus Dominum. Accidit autem quod, ipso existente paralitico, quidam ejus religiosus nomine Folco, filio (sic) comitis Ingerranni Pontivi, litteras impetravit ab Henrico rege ut ipse intraret regimen pastoriale hujus ecclesiæ; et ut melius complaceret dominis temporalibus provinciæ instituit fieri maximum convivium in refectorio hujus ecclesiæ et invitavit eos ad convivium pretiosum. Quo audito a dicto Ingerranno abbate, se transferre et portare præcepit juxta hostium refectorii et excommunicavit omnes præsentes, quia auctoritate apostolica omnis justitia ecclesiastica pertinet abbati hujus ecclesiæ absque contradictione; et omnes timuerunt, et timore et verecundia exierunt, et dictus Folco omnibus renuntiavit et ad dignitatem abbatialem ulterius non procedendo. Quæ omnia renuntiavit dictus Ingerrannus abbas regi Henrico et super currum erga ipsum se transferri jussit: quo mortuo, dictus Folco electus est abbas Foresti-monasterii post decessum dicti Guidonis. Cujus Ingerranni Sapientis mors denuntiatur cuidam abbati nomine Richardi de Verdun,

de cette épitaphe ne sont point ceux que nous donne Hariulfe, *Spicilège*, p. 337 :

Mausoleum hic patrem recolendum ritè GUIDONEM
Sculptus litteralis monstrat habere lapis.

cujus capellanus nominabatur Geruinus de quo immediate tractabitur.

Gervinus, vicesimus tertius abbas hujus sacri cœnobii Centulensis et primus hoc nomine, fuit oriundus ex patria Landunensi, gallice *Lannoys*. Primo fuit canonicus Remensis, magnus orator et bene litteratus. In juventute, dimisit canonicatum et fuit monachus Verduni gallice *Verdun*, in Lorinthingia. Et antequam intraret religionem, possidebat omnem substantiam patris et matris defunctorum et habebat solam sororem nomine Roselinam, quam quidem miles nomine Hemondus duxit uxorem. Et eo tempore Richardus erat abbas Verduni, qui propter mores suos constituit eum suum capellanum et secum duxit peregrinantem in Jerusalem. Et in regressu electus est abbas 23^us^ hujus cenobii, tempore Guillermi regis Angliæ et ducis Normaniæ, et tempore Leonis papæ Decimi qui fecit eum citari et evocare personaliter ad curiam romanam, eo quod prædicabat verbum Domini absque licentia et sine auctoritate apostolica; et, ipso comparente, fuit ab eodem Leone auctorisatus predicare verbum Domini ubilibet terrarum, quia affinis et vicinus erat dicti papæ nati de Lorinthingia: et in regressu reædificavit capellam beatæ Mariæ in cripta, et secum reportavit infinitas reliquias sanctorum et sanctarum Dei quorum et quarum nomina hic non describentur quia declaratur (sic) in cronica 86 et 87. In dicta cripta versus meridiem incapsari fecit viginti sanctuaria, et in prædicta cripta in parte septentrionali 28 sanctuaria, et ædificavit in dicta cripta altare S^ti^ Richarii quod ornavit ex 16 sanctuariis; et dedicare fecit dictam capellam

14° calendas novembris. Item dedicare fecit capellam beati Laurentii juxta claustrum; item dedicare fecit capellam S^tum^ Magdelgesilii, Caydoci et Adriani confessorum, et ex alio latere capellam beatæ Margaritæ virginis et martyris.

XXIX

Gervin augmente la bibliothèque de l'abbaye. — Vers de Guidon, évêque d'Amiens, sur le tombeau d'Ingerran. — Contestations pour l'église de Scabivilla.

Item iste Gervinus describere fecit unam librariam in qua composuit triginta sex volumina librorum sacræ theologiæ et aliorum; cum hoc renovavit omnes libros ecclesiæ et legendas sanctorum et sanctarum Dei. Et suo tempore, Guido episcopus Ambianensis qui primus fuerat archidiaconus dictæ ecclesiæ et discipulus Ingerranni sui prædecessoris descripsit super sepulchrum dicti abbatis versus sequentes:

Quem tegit hic tumulus sanctissimus Ingerrannus (1)
Hujus cœnobii pastor et abba fuit.
Dux gregis ecclesiæ monstrat spes inclyta vitæ,

(1) Imprimé dans d'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 340, avec des différences importantes; nous notons ci-dessous les variantes:

Quem tegit hic tumulus locthesimus ANGELIRANNUS...
Dux gregis ecclesiæ Monachum spes inclyta vitæ,
Vixit et in mundo mundus, et in domino.
Abbs ANGELRANNUS loculo quæ pauxula nostro
Condidit, hic retinet scriptus qui cernitur albus.
Sancti Vincentii...
Altaris Petri tabulam...
Librum Evangelii, sancti vitamque Richarii

Vixit et mundo mundus et ingenio.
Abbas Ingerranne locus quoque paucula nostræ
Contulit hic recens scriptus qui cernitur abbas.
Sancti Vincentii necnon sancti Benedicti
Ecclesiam struxit, celam infirmisque paravit
A fundamentis instauravit paradisum
Altario (sic), petris tabulam componere fecit,
Thuribula ex argento etiam conflare gemella;
Evangelii librum vitam sanctique Richarii
Ipsius studium mero ex argento decoravit:
Ipsius atque calix studio præclarus haberi
Cernitur ad instar sibimet cum laude decenti.
Terras servavit pervasas atque redemit

Ipsius studium mero argenteo decoravit.

Puis viennent deux vers passés par Jean de la Chapelle:

Est et Episto-liber-larum atque Evangeliorum
Ipsius argento quem industria nempe paravit...

Ensuite cette variante du vers 15e de Jean de la Chapelle:

Cernitur, adjuncta sibimet cum lance decenti.

Puis deux vers encore omis:

Præter et hunc alius quem in missis semper habebat:
Unum dorsale, et tria pallia quàmpretiosa.

Des noms de lieux sont orthographiés différemment dans les vers qui suivent:

Sicut Nogueriæ, Gaspennas et Druslacum.

Quelques autres énumérations de lieux manquent dans Jean de la Chapelle:

Guibrenti Ecclesiam, Froocort, Montisque Rochonis;
Ecclesiam sacri compi discremine diro
Dum plures trahitant...

D'Achery nous donne plus loin:

Detractus multis multa et perpessus iniquis...
Ecclesiam sanctæ refecit...

Enfin, les deux derniers vers conservés par Hariulfe font défaut dans la *Chronique abrégée:*

Ergo horum revocatori sint præmia vitæ.
Damnetur, cujus studio hæc neglecta peribunt.

Sicut Noerias, Gaspanas et Drugiacum.
Dum falsos trahitant, ut pars contraria vincat,
Detractus multis multaque prosperus (sic) iniquis;
Quæ supra retuli necnon quam plura peregit,
Actum sic ut sit Domini scientia novit.
Excedunt libri numerum quos ipse novavit,
Insuper excedunt numerum quos ipse refecit.
Talibus atque aliis cœlestis præmia regni
Ut spes est, meruit. Lector, quos posse monemus.
Ultimus ipsius fuit hic finis studiorum,
Ecclesiam sanctæ fecit moriendo Mariæ
Cujus apud Dominum nobis suffragia prosint.

Et quam plurima alia in prosa descripsit idem dominus episcopus ex transitu sui magistri domini Ingerranni. Et, sicut prius bene dictum est quod dictus Ingerrannus, ejus merito et intercessione, ecclesiam de Scabilvilla nobis concessa est, et litteras et chirographa obtinuit bene expressa, non obstantibus illis, Richardo duce Normaniæ mortuo, et derelictis liberis ejus Richardo et Roberto fratribus et ducibus pro perpetuo tempore, et regnante Guillermo eorum fratre in natalium defectum habente et illegitime rege Angliæ et duce Normaniæ, ad instantiam abbatissæ de Monstierviller suæ progeniei, fuit pro eadem ecclesia controversia mota et impedimentum nobis datum; et in proprios usus dicti monasterii de Monstierviller voluit vi et violentia dicta abbatissa applicare in proprios usus suæ ecclesiæ dictam ecclesiam: et quibus de causis dictus Gervinus in propriis portavit chirographis et litteram latam, amplam dicti Richarii, remonstrando dotationem et donationem prædictam, ex quibus invenit gratiam dictus Gervinus, et erga ipsum et plurimos auctorisatus est.

XXX

Confirmation du don de l'église de Scabivilla par Guillaume, duc de Normandie. — Reliques de saint Vigor. — Une apparition. — Prodiges. — La translation du corps de saint Vigor. — Vers de Gervin.

Et in villa de Argenteuil juxta Secanam ratifficavit dictus Guillermus eidem domino Gervino prædictum domum, et in perpetuum per suam cartam anno Domini 1048; requirente aliquid habere de corpore S^ti^ Vigoris, quod annuit et promisit dictus Gervinus, quod aliter non meruisset obtinere dictam confirmationem dictæ ecclesiæ de Scabellvilla : et secum asportavit gesta, acta, vitam, decessum S^ti^ Vigoris, et iterum statuit solemnisari die 2^a^ mensis novembris, sicut et ejus prædecessor Ingerrannus; et in prima solemnitate, quidam prior bonus religiosus sanctissimæ vitæ nomine Reverardus custos regulæ et ecclesiæ, nimia infirmitate detentus, tempore matutinarum jacebat super grabatum, oppressusque in somniis audivit et vidit in spiritu quendam sanctum ornatum pontificalibus qui ei dixit: « Cur hora hac » dormitas; surge, propera, et interveni meis solem- » nitatibus. » Qui consurgens subitaneus cum fratribus hora duodecima in nocte intravit chorum sanus et hilaris, et hæc omnia narravit fratribus palam et publice, et cum aliis decantavit officium ecclesiasticum dicti sancti. Et quo tempore prædicto, quidam dives et nobilis nomine Valucianus fundaverat ecclesiam de Cherisi Baiocæ diocesis Baieux, eo quod beatus Vigor tunc episcopus superaverat quemdam draconem

venenosum et stolla ecclesiastica ligaverat, et superaverat, sicut latius continetur in ejus sacra legenda. Dictus rex Angliæ et dux Normaniæ misit iterum penes dictum Gervinum abbatem quemdam suum præconem nomine Garinum ut a nobis impetraret os principale dextri brachii dicti S^{i} Vigoris, quod præ timore concessum est : sed ausu temerario probaverunt religiosi dicti projiciendo dictum os in fornacem ignis ardentis, quod inustum, non maculatum, læsum igne remansit, et de præsenti honorificatur incapsatum, auro et gemmis circumamictum. Et ex illa hora quidam possessus a Dæmone in dicta ecclesia factus est liber. Et inde reclamatus dictus sanctus pro igne fortuito quod bene monstravit anno Domini 1475°, die S^{ti} Gervasii et Protasii, sicut patebit inferius, capitulo domini Petri le Presbtre abbatis 45^{i} hujus cœnobii.

De translatione corporis S^{i} Vigoris est dicendum, quod immediate plurimos episcopos, abbates et prælatos viros religiosos, devotos et famatos totius patriæ 12^{a} kalendas aprilis (1) et corpus sanctissimi confessoris Vigoris translatavit palam et publice, et paulatim demonstrando populo ossa distincta et nominatim de quadam capsa ad aliam capsam argenteam et auream gemmis et lapidibus prætiosis adornatam ; et ipse descripsit circa eam versus sequentes :

Mundi victorem, lector, cognosce Vigorem (2),
Qui vigores victus auffert discriminis ictus :
Flammarum domitor qui mundi comprimis ignem,
Ne nos exurant, flammas compesce gehennæ.

(1) Convocavit?

(2) De ces vers, les deux derniers seuls font partie d'une pièce beaucoup plus longue du *Chronicon Centulense*.—*Spicilège*, p. 342.

XXXI

Ingerran, premier comte de Ponthieu, fils de Hugues, avocat ou avoué de l'abbaye de Saint-Riquier. — Hugues, avec l'aide des sujets de l'abbaye, avait tué le comte de Boulogne-sur-Mer et épousé sa veuve. — Ingerran remet à l'abbé Gervin certaines terres enlevées par Hugues à l'abbaye. — Voyages de Gervin en Angleterre. — Son aventure avec la reine d'Angleterre, qui lui donne un manteau orné de pierreries. — L'évêque Guidon lui achète ce manteau au prix des deux autels d'*Arguebe* (Argoules) et *Montenis* (Montigny). — Abolition d'une mauvaise coutume sur Maioc. — Possessions accordées à l'abbaye en Angleterre par Guillaume. — Gervin, allant chercher en Angleterre les titres de ces dons, est assailli par une tempête que ses prières calment. — Noms des lieux concédés en Angleterre à l'abbaye.

Et hæc omnia facta sunt tempore regis Henrici filii Roberti : qui Henricus fundavit ecclesiam beati Martini de Campis Parisiensis. Et tunc regnabat Ingerrannus primus comes Pontivi filius Hugonis de Abbeville non comitis sed advocati nostri, et ei erat honor et decus appellari defensor noster nomine advocationis, gallice *advourie*. Iste auxilio nostrorum subjectorum et hominum feodalium interfecit comitem Bulloniæ super mare, et duxit in uxorem relictam et viduam ; et quia erat comitissa ipse se nominavit comitem. Et iste comes genuit ex ea Hugonem comitem Pontivi qui vi et violentia rapuit nobis feodum de Portes et de Noieres. Genuit quatuor filios, quorum primus nominatus est Ingerrannus mirabilis formæ, qui, die transitus sui patris, restituit præ-

dicto Gervino abbati dictas villas de Portes et de Noieres, et fecit cirographum. Prædictus Henricus rex regnavit 30 annis, et mortuus est anno Domini 1061; et dimisit Philippum filium suum regem.

Est notandum quod dictus Gervinus sæpissime visitabat loca sacra regni Angliæ et villas et possessiones nostras, et eundo et redeundo recipiebatur honorifice a Richardo rege Angliæ. Accidit quod ipso ingrediente palatium regium, regina venit inobviam ei, et more anglicano per modum salutationis voluit eum deosculari sicut est mos patriæ: dictus Gervinus denegavit ei osculum pacis, ex quo turbata est et reputavit pro maximo schandalo, et in mente concepit contra hominem Dei vindictam, se plangendo regi et militiæ de tali refutatione publica, et retardavit dona, præsupposita et meditata, nec habuit gratum: quibus remonstratis, per regem et clericos pacificata est, recognoscendo quod religiosi, episcopi, abbates et prælati mortui sunt mundo; et ei dedit amictum lapidibus prætiosis ornatum, auro contextum, ita quod non est visum simile, et quod secum detulit, et in pontificalibus celebrando missam super caput suum posuit dictum amictum, præsente Guidone episcopo Ambianensi discipulo Ingerranni. Et quia dictus Guido erat curiosus et ei placebant nova, requisivit instanter dictum amictum a prædicto Gervino, qui ei non denegavit: sed loco hujus donavit nobis duo altaria ex consensu cleri sui, scilicet de Arguebe et Montenis, et dedit super hiis nobis cartam. Sed illa apud nos ignorantur, sed sic scribuntur et notantur in cronica.

Iste Gervinus a comite Guidone Pontivi annullavit

unam malam consuetudinem super villam nostram de Maiocq, videlicet quod annuatim dictus comes nomine advocationis super nos accipiebat viginti porcos, et fecit nobis cartam. Et tempore isto, quidam Brito nobilis progeniei nomine Radulphus, dilectus a rege Guillelmo Angliæ, dedit nobis magnas possessiones in Anglia : et dum pergeret dictus Gervinus ad quærendas super his cartas, mare turbatum est ultra modum communem, sicque tutus non patebat accessus, sed suis precibus mare quievit a fluctu, et factum est in eo silentium a turbine, sicut patet latius folio... Et confirmavit carta regia villas sequentes : Esparlais, Accre, Hutuf, Achotez, Aymochaon, Neerefort, Asuason et Gerund. Et immediate comes de Vartime dedit nobis villam de Payrane, in qua sunt homines ligii, molendina, prata, pascua et terræ arabiles ; et habemus chirographum suo sigillo confertum.

XXXII

Retour de Gervin. — Il institue plusieurs oratoires. — Vie de Gervin. — Ses exercices de piété. — L'abbaye, lieu de confession et de miséricorde. — Gervin cité à Rome. — Le pape Léon lui donne les sandales des apôtres. — Gervin porte le corps de saint Remy lors de la dédicace de l'église de Reims par le pape Léon.

In ejus regressu instituit dictus Gervinus plura oratoria, et inter cætera prioratum de Priori villa juxta Lully Ambianensis diocæsis, et in oratorio imposuit sanctuaria corporis S^ti^ Luciani et sociorum ejus : et in eodem episcopatu in loco secreto com-

posuit unum oratorium in nomine beati Gratiani fundatum, et in sylva Augi gallice *Eu* unum in nomine beati Martini. Et horis quibus divina decantabantur in ecclesia S^u^ Richarii, semper genibus flexis stabat in oratione secum reliquias sanctorum deferens, ac si præsens et personaliter interfuisset in sua dicta ecclesia. Parum dormiendo, continue jejunando, continue missam qualibet die celebrando in ortu solis; et in noctibus Nativitatis Domini, in die Passionis, Paschæ, in nocte Ascensionis, Pentecostes, Trinitatis, Joannis Baptistæ, Petri et Pauli, antequam quidquam comederet aut biberet, in ecclesia absque intermedio psalterium legebat Davidicum; aquam puram bibebat, panem siliginis et non frumenti cum parvo pisce comedebat, et super scamnum unum jacebat et dormiebat: et non obstantibus illis, ab omnibus videbatur repletus vino et epulis splendidis, semper hilaris, ridens et non tristis, sanguinei coloris et completionis in humanis bene dispositæ. Et cum affluentia apud eum procedebant peccatores ab eo sacramentum pœnitentiæ et confessionis obtinentes: et ecclesia S^u^ Richarii erat unus locus aptus, conveniens et denominatus, qui dicebatur *confessionis et misericordiæ*. Quibus de causis, evocatus est personaliter et citatus ad curiam Romanam: ad quam sibi assignatam comparuit, et inobviam venit ei summus pontifex, qui ei dedit osculum pacis, interrogando eum super suis prædicationibus et confessionibus et de causis moventibus. Qui responsum dedit sic: « Eos qui ducuntur ad mortem liberare non cesses, et scienti bonum et non facienti, peccatum est illi; et si quis converti fecerit peccatorem ab errore viæ

suæ salvabit animam ejus et operit multitudinem peccatorum. » Quibus auditis, papa Leo gavisus est et sandalia apostolorum ei dedit, quæ renuit et refutavit et se excusavit deportare. Dictus Leo ante vocabatur Bruus (sic) natus de Lotharingia et episcopus de Thou (sic); et ex consequenti electus summus pontifex, confirmavit abbatem et legatum in partibus occidentalibus cum chirographo plombeo. Dictus papa Leo venit in partibus occidentalibus et dedicavit ecclesiam beati Remigii Remensis, et ad portandum corpus dicti confessoris postulavit et requisivit dictum Gervinum cum aliis tribus sanctissimis viris.

XXXIII

Miracles accomplis par Gervin et par ses disciples.

Vita ejus comite coruscavit miraculis. Quædam mulier paralitica postulavit et instanter requisivit a Radulpho ejus discipulo ut daret ei aquam bibere in qua lautum fuerat ejus pedum (sic) pastorale, et inde recepit sanitatem. Quidam infans de villa Augi, gallice *Eu*, in Normania, nomine Oderis, frequentans scholas, magnis tenebatur febribus, et dum iret dictus Gervinus ad oratorium beati Martini quod construxerat in sylva ejusdem loci, bibit aquam in qua mundaverat manus suas dictus Gervinus, et factus est sanus. Dictus Gervinus cum pluribus suis religiosis vidit et audivit angelos Dei descendentes de cœlo, cantantes cantilenas dulces, melodiosas super naturam, sentiendo odorem suavem tanquam ex bal-

samo, et oculis carneis suis viderunt personas cœlicas igne succensas super altare Sti Salvatoris, Sti Richarii, Sti Stephani; et in regressu dabant laudem Deo et salutabant corpus Sti Richarii denotando ei in posterum signum immortalitatis. Et tempore dicti Gervini, casu fortuito, ecclesia succensa est igne accidentali, ita quod tectum plombeum combustum est, et ex omnibus reliquiis non remansit quidquam quod non fuisset deportatum, salvatum et extractum a religiosis, excepto corpore beati Vigoris, quod remansit in loco suo inustum et illæsum nec tantum ab igne. Et unus servus domesticus ascenderat super summam turrim ut coarctaret et extingueret ignem; cadens deorsum in medio ignis et flammæ, perambulavit usque ad corpus Sti Vigoris illæsus, sanus et inustus. Isto tempore, quidam vir de Tornaco jacebat cæcus in monasterio Sti Petri Corbeiensis, et de nocte vidit in spiritu quemdam antiquum et veterem hominem dicentem sibi: « Vade ad monasterium Centulense et recuperabis lumen; » quod fecit et venit in hunc locum; et de nocte iste antiquus eradicavit pillos supercillorum suorum removendo ponderosum sanguinem, et inde factus est sanus et videns. Sed fures in regressu laverunt (sic) ejus sororem, qua de causa obcæcatus est et intravit in eo frenesis: et sui ministri iterum adduxerunt eum in hunc locum, in quo iterum factus est sanus. Quidam alius cæcus vidit de nocte claritatem circumamictantem corpus Sti Richarii, et ex illa visione factus est videns, et abjectæ sunt tenebræ ab oculis ejus pro aliquo tempore; et quia ingratus non reddendo gratiarum actiones remeabat, factus est cæcus iterum; confessus, vidit prædictam

visionem claritatis ex qua iterato recepit virtutem visivam, et laudans Deum et suum S^tum^ confessorem Richarium egressus est sanus. Una mulier de Bussu paralitica audivit a vicinis quod religiosi cum processione portabant corpus S^ti^ Richarii in præsentia dicti Gervini ad ecclesiam beatæ Mariæ de Arliaco; ipsa cum devotione vovit venire, et surgens sana venit cum aliis ad prædictam ecclesiam de Arly.

XXXIV

Gervin fait transférer les corps de plusieurs saints. — Il fait rechercher le corps de saint Angilbert et trouve celui de Nithard, 12^e^ abbé. — Le tombeau de saint Angilbert, également trouvé, exhale une très-suave odeur. — Etat des os de saint Angilbert. — Maladie de Gervin. — En prévision de sa mort, il se fait promettre par Philippe, roi de France, la nomination de son neveu Gervin à l'abbaye de Saint-Riquier. — Sa dernière messe.

Iste translatavit corpora S^ta^ S^torum^ Caydoci et Fricorii seu Adriani confessorum et S^ti^ Angilberti, quia in quadam ecclesia nominata Gorze in Lorinthingia dictus Gervinus repererat gesta S^ti^ Angilberti, et in scriptis viderat quod causa magnæ humilitatis sepulturam elegerat in porta aut introitu ecclesiæ, et sciebat ipsum motum a primo loco, fodere et inquirere fecit in introitu chori hujus cænobii; et fodiendo et inquirendo repertum est corpus domini Nithardi duodecimi abbatis et filii dicti Angilberti sepulti in sepulchro nemoreo cum sale; et plane apparebat de vulnere et plaga in capite quod receperat in bello

contra Dannos quo migraverat a sæculo. Et hoc viso reponi fecit, et in loco contiguo versus occidentem fodere jussit; et ministri fodiendo sarculum, reperérunt super pavimentum quatuor nomina monosyllaba *Rex*, *lex*, *lux*, *pax*, et illa nomina erant prima et ultima sui primi epitaphii. Et hoc, ex consilio cujusdam antiqui religiosi nomine Vendolvaldi, reperérunt absque mora sanctissimum corpus: ex cujus sepulchri aparitione exivit suavissimus odor, non solum præsentibus sed in omni ambitu loci sparsus. Invenerunt omnia ossa in massa et confusione, posita et involuta in pallio serico viridis coloris, non putrefacta, sed recondita et translata per divum Riboldum decimum abbatem de loco ad locum. Et ex illa investigatione fuit lætus dictus Gervinus, unde instituit secundam translationem solemnisari dicti S^ti^ Angilberti, quia per ipsum abbatem præ timore inimicorum Sarracenorum et paganorum fuerat ibidem repositum, et quia dictus Riboldus in sepulchro plombeo posuerat schedulam in qua continebatur quod ibidem quiescebat corpus S^ti^ Angilberti. Et in instanti elevavit corpora S^torum^ Caydoci et Adriani, et ea imposuit in capsa seu feretro argenteo lapidibus pretiosis ornato.

Hic tractabitur de morte ejus: quod, ante dissolutionem sui corporis, Altissimus qui cuncta prævidet, ad supplendum defectus dicti Gervini, permisit sua providentia quod corpus ejus prius splendens a lepra tangeretur et in extremis diebus suis pateretur quatuor annis durantibus, ita quod labia et facies ejus maculabantur et vulnerabantur supernaturaliter et abhominative, tali modo quod vox ejus fuit op-

pressa et vix loquebatur, neque quiescebat aut dormiebat nec comedebat. Accidit tamen quod Philippus rex filius Henrici regis et pater Ludovici Grossi regis pervenit ad ducatum Pontivi: cui dictus Gervinus sic patiens humillime et litteratorie requisivit quod Gervinus ejus nepos et filiolus, religiosus monasterii S^ti^ Remigii Remensis, regimen pastorale hujus ecclesiæ recipere posset, credens ipsum sanctum virum, idoneum et aptum; quod annuit dictus rex, et electus est abbas anno Domini 1071°, decimo kalendas novembris. Et anno sequenti, die 2ª februarii, quæ est dies Purificationis beatæ Mariæ virginis, in capella beatæ Mariæ de Cripta quam construxerat dictus S. Gervinus, cum devotione missam cæpit celebrare, et vix, nimia infirmitate detentus, potuit consummare aut finire ipsam. Tamen finita, fratres lacrymantes et dolentes, super grabatum reportaverunt, qui dixit eis: « Nunc video et percipio quod » frater Gervinus missam de cætero non celebrabit. »

XXXV

Mort de Gervin. — Son ensevelissement. — Son épitaphe.

Et crescente dolore, die mercurii in capite jejunii, qui nunc dicitur *dies cinerum*, congregavit omnes fratres et dixit: « Nunc habeo licentiam a beata Maria » transire ad Dominum; » et sedendo super grabatum: « Fratres, vobis recommendo spiritum meum; » et voluit confiteri particulariter; quo facto voluit confiteri generaliter, declarando se peccasse in octo casibus, et declaravit illos palam et publice, de quibus habuerunt admirari et dixerunt vivaciter: « Tu nun-

» quam fuisti homicida nec adulter, et cetera. » Quibus benignum dedit responsum: « Fratres, si » acta non perpetravi, tamen voluntate peccavi; fui » causa illorum peccatorum et non correxi ea, et » illis modis assero sic perpetrasse. » Et in prima septimana quadragesimæ, privatus est dono linguæ et ab omni vi naturali destitutus; et quotidie quidam religiosus coram illo psalterium decantabat, viderunt que ab eo signum requisitionis extremæ unctionis: quo facto, aliquo modo convaluit et locutus est. Inter cætera quæsierunt ab eo in quo loco volebat sepeliri instanter, super quo dilatavit nec responsum dicere volebat, et quia fratres super isto passu continuabant, dixit eis: « Vos non faceretis quæ merui et » quæ cupio; » nec volebat dicere: et præ tædio declaravit et dixit: « Post separationem animæ, ac- » cipite funem, seu cordam et pedibus cadaveris mei » alligate, et jugo equi imponite, et super sterqui- » linia hujus ambitus et villæ ducatur cadaver mei » peccatoris quia non sum dignus recipere sepultu- » ram aliam autenticam. » Ex quo omnes unanimiter planctus et ploratum emiserunt. Requisivit quod hora mortis corpus suum in facie ecclesiæ portarent et crucem deponerent cum reliquiis sanctorum et sanctarum Dei: quod fecerunt, et adhuc ipsum viventem ante majus altare deportaverunt et litanias decantare cæperunt. Et ipsis cantantibus *Sancta Maria ora pro eo,* quia non poterat loqui, extraxit manum dextram et levavit in cœlum; et quando punctus ille venit *Sancte Richari ora pro eo,* ipse altius levavit manum, et sedendo et flendo alta et intelligibili voce exclamavit: « Sancte Richari ora pro me. » Quibus li-

taniis factis et peractis, fratres decantabant *Suscipiat te Christum*, et ille tunc emisit spiritum. Et ipso ingresso viam carnis universæ, fratres acceperunt aquam in pelvi et expoliaverunt eum et lavaverunt. Nec repertum est ejus corpus ultra leprosum, sed purum et mundum, odorans et suave, et specialiter membrum virile, secretum et naturale, in quo apparuit omnis puritas et castitas: sed in genibus et cubitibus, et quædam durities et coagulatio cutis et carnis duræ ad modum lapidis, quia super iis semper et conttinue orationibus vacabat. Et dum fuit sepultus, erat præsens, in capella beatæ Mariæ quam construxerat dictus Gervinus in Cripta, Guido comes Pontivi, qui repente quitavit nobis exactiones ecclesiæ S[ti] Richarii; et inter quatuor pilaria marmorea et lapidea describere fecit versus sequentes:

Inclitus iste pater, dæmon per quem ruit altus (1),
Flos pius in populo dormit in hoc tumulo.
Ardua rectarum scandens qui rite viarum

(1) Imprimé dans d'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 353. On remarquera dans cette pièce comme dans celles qui suivent — chapitres XXXVI et XXXVII — que le mot faisant césure rime avec la syllabe finale du vers. D'Achery et le P. Ignace nous offrent chacun une variante du premier vers; d'Achery nous donne:

Inclytus iste pater, dæmon per quem ruit ater.

Le P. Ignace écrit, *Hist. ecclésiastique*, p. 450:

Inclitus iste pater, almilis cui vix fuit alter.

Deux vers omis par Jean de la Chapelle et par le P. Ignace terminent la pièce dans le *Spicilège*:

Tunc sic florentem, studiose justa docentem,
Mars tua tertia lux abstulit, itque redux.

Corporis assiduus martyrisator erat.
Regula virtutum, rectorum lux monachorum,
Extitit a puero corpore virgineo.

Et isto tempore, Guido episcopus Ambianensis affinis hujus ecclesiæ, ex tempore quo dominus Jesus precibus beati Honorati episcopatus Ambianensis coruscavit miraculis, obdormivit et quievit in Christo. Et hæc brevia de vita et morte S^ti^ Gervini sufficiant.

XXXVI

GERVIN, 2^e^ du nom, ou le Mauvais, 24^e^ abbé, neveu de saint Gervin. — D'abord religieux de l'église de Saint-Remy, à Reims. — Ses défauts. — Gautier le Segniore, maître temporel de la Ferté hors les murs de Saint-Riquier. — Décadence de l'abbaye. — Ecroulement de la tour de Saint-Sauveur. — Le corps de saint Riquier est porté dans les villes et bourgs voisins pour solliciter les aumônes. — Quelques-uns des plus vénérables et plus vieux religieux viennent rechercher le corps de saint Riquier à Abbeville. — Reconstruction de la tour.

GERVINUS, 2^us^ hoc nomine, et qui ab omnibus nominatus est Malus, fuit vicesimus quartus abbas hujus ecclesiæ. Ipse fuit nepos S^ti^ Gervini et filius ejus sororis, filiolusque ejusdem abbatis, religiosus ecclesiæ S^ti^ Remigii Remensis. Ipse fuit cautus, subtilis et plenus cautella, magnus orator, eloquens et litteratus; et quæ docuit non fecit, sed opera ejus contraria omni bono, elatus et superbus, nec ornatus moribus; vita ejus displicens bonis patribus et fratribus hujus loci, quia quidam erant temporanei abbatum Ingerranni et S^ti^ Gervini, expectantibus ta-

men correctionem ejus, orantibus pro eo et conversione suo : ad requestam quorum licet invitus, aut invite vestivit, duos fecit professos, in hoc loco oriundos ex Pontivo, quorum primus vocabatur Arnoldus solemnis clericus, vita et moribus ornatus, et qui ejus meritis postulatus et electus 3^us^ abbas ecclesiæ beati Petri de Oudenbourt juxta Bredenay in Flandria super mare, et de quo tractabitur inferius; secundus appellatus est Ancherus Seniorate vulgante *le Segniore*, ex nobili progenie et filius domini Galteri le Segniore militis, domini temporalis de Firmitate extra muros Centulenses; qui quidem fuit successor dicti Mali Gervini, coacte vestientis et recipientis eum quod timebat quod quidam nepos ejus appellatus Cæsar ab eo Anchero impediretur, nec obtinere posset regimen pastorale post ejus obitum sicut acceperat a S^to^ Gervino.

Et tempore istius Mali Gervini istud cænobium corruit in magnam ruinam, et ecclesia ista passa est quam plurima magna damna, quod magna turris appellata Turris S^ti^ Salvatoris jam concremata per regem Garamondum et Isembardum le Segniore, aliter Margaris Infideles, crepuit media et corruit dislapidata super terram cum aliis structuris. De cujus restauratione non erat spes absque fidelium elemosinis; et consilio habito a Guidone comite Pontivi et aliis probis, conclusum est deportare corpus pretiosum nostri patroni, et postulare et requirere a vicinis et villis circumjacentibus eleemosinas cum fletu et multo dolore, licet cum honore et reverentia. Et in ejus exitu, et dum corpus fuit motum, scripti sunt versus sequentes :

Maximus ille dolor monachorum pessimus horror (1)
Vocibus extorsit vox lætitiæque recessit.
Constituit cantus, mox cæpit surgere planctus:
Conventus monachi memorantur tempora dati.

Accidit tamen quod quidam venerabiles antiqui patres religiosi et alii incole habitantes ejus loci intra se dixerunt: « Vituperium (sic) et turpe est » tam sacrum corpus in quo jacet omnis spes nostra » exire suum locum; » et unanimiter cum magna devotione honorifice apud Abbatisvillam perrexerunt, et ab eadem villa prædictum sacrum corpus retulerunt in locum suum, clero et omni populo venienti inobviam, laudes domino Jesu decantando, et quidam ramos de arboribus et herbas abscindendo, alii vestes inobviam struendo, et alii clamantes voce magna: « Benedictum corpus nobis relatum est in nomine » Domini: » et turrim reedificaverunt absque questa seu extranea eleemosina.

XXXVII

Impiété et ambition de Gervin. — Vers contre lui. — Le pape Urbain lui adresse des remontrances et lui retire l'abbaye de Saint-Riquier. — Clameurs du peuple d'Abbeville contre

(1) Ces vers sont les premiers d'une pièce beaucoup plus longue (vingt-cinq vers) conservée par le *Chronicon Centulense*, — *Spicilège*, p. 354. — De ces quatre vers, trois ne sont pas plus conformes au texte de d'Achery que ceux que nous avons reproduits déjà sur le texte copié par M. Merlet; ainsi on lit dans le *Spicilège:*

Vocibus excessit vox lætitiæque recessit.
Conticuit cantus, mox cæpit surgere planctus:
Sternuntur monachi, memorantur tempora Duci.

Gervin. — Manœuvres de Gervin. — Le peuple d'Amiens le chasse. — Sa mort.

Ex omnibus istis habuit glorificari dictus Gervinus, et ei videbatur quod omnia facta erant suis meritis, nec dabat gloriam Deo nec sanctis; nec contentabatur tali provisione et quærebat ordinari episcopus alicujus ecclesiæ cathedralis et maxime Ambianensis: in cujus processu et diligentia magnas hujus ecclesiæ exposuit pecunias, et de paupertate sui conventus, et quod magnus clericus erat et apparens, sicut dictum est, scripsit plures epistolas; et super quibus scripti sunt versus sequentes:

Quid plus his referam, nisi jam rem dicere veram (1)
Prædata, permissa per cotidianum promissa.
Ambit eam sedem quam dicimus Ambianensem,

(1) Imprimé dans d'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 355, et dans l'*Histoire ecclésiastique* du P. Ignace; d'Achery nous donne pour les deux premiers vers :

Quid plus his referamus, nisi rem jam dicere veram
Per data promissa per quotidiana promissa.

Le P. Ignace :

Quid plus iis referam? Per quotidiana promissa
Ambit eam sedem, etc.

Au sixième vers, d'Achery écrit :

Se iterum exaltat, etc.

Et, pour le même vers, le P. Ignace nous donne :

Se nunc exaltans monachorum de grege saltans.

Le dixième vers du *Spicilège* est :

Omnibus et hostis ceu plures undique nostis.

Enfin, le quatorzième vers, assez peu explicable, de Jean de la Chapelle, devient, dans d'Achery comme dans le P. Ignace :

Pessimus atque sibi qui nollet velle mederi.

Se regnare putans per pontificatus honorem,
Ecclesiam sancti dire spoliando patroni.
Se nunc exaltat, monachorum de grege saltat,
Se faciens magnum fert fratribus undique damnum.
Obvius est Christus; prosternitur hinc inimicus,
Omnia quæ cæpit cum damno jure reliquit.
Omnibus est hostis, sed pluribus undique notis
Quos exaltavit, hos postea præcipitavit;
Sancti Richarii res multas dilapidavit.
Exosus monachis, cunctis exosus amicis,
Pessimus atque sibi qui nollet velle videri,
Ad reprobum tandem certavit tendere finem.

Et quia simul et semel tendebat pedum pastorale Ambianensis ecclesie et hujus cænobii, nec se corrigebat, sed obstinatus gravamina, damna quærebat huic ecclesiæ, consilio habito a Guidone comite Pontivi et nobilibus vavassoribus et hominibus ligiis hujus loci, et maxime ab archiepiscopo et canonicis Remensis ecclesiæ, fuit determinatum nos omnia ista mala notificare papæ Urbano tunc tenenti consilium (sic) generale in Claromonte Alverniæ. Qui citare et evocare fecit eum personaliter; qui in persona increpavit ei mala sua et vocavit eum carnificem ovium Jesu Christi et dissipatorem bonorum Dei, sententialiter privando eum a regimine hujus ecclesiæ, dicendo: « Sufficiat tibi possidere ecclesiam » Ambianensem, in qua intrasti cum difficultate et ut vulpes, in qua regnas ut leo: » deditque nobis potestatem eligendi novum abbatem anno Domini 1076°. Sed semper ambulans cum cautella, precibus, donis et alienationibus rerum hujus ecclesiæ, per annum completum omnia ista siluit et tacuit, et vix per relationem dicti archiepiscopi et cleri Remensis

ad notitiam hujus ecclesiæ pervenit: et blandimentis credidit adhuc regnare, quod non potuit, et ad Abbatisvillam perrexit, clamantibus incolis hujus villæ post eum versus sequentes:

Sic jam elatus fit postea dedecoratus (1);
Quam tulerat pestem sibi propinavit eandem:
Nobis molestus sibimet fit valde molestus:
Richarii precibus sic corruit hic Gervinus.

Et quia verebatur super illa adjectione (sic) et privatione tanti beneficii hujus inclytæ ecclesiæ, et ut invictum se monstraret iniquo odio et diabolica fraude, perseverando obstinatus in sua malitia, voluit subjectam hanc facere ecclesiam ecclesiæ Ambianensi, quam exemptam tenuerat 24 annis, sicut et sui prædecessorès, absque exactione; et quia sciebat episcopum Ambianensem Folcum familiarem cum abbate Ingerrano et cum Gervino suo avunculo, qui Gervinus in concilio generali Remensi conservavit dictum Folcum ab excommunicatione et privatione suæ episcopalis dignitatis per Leonem papam, et etiam sciebat Guidonem episcopum suum prædecessorem esse affinem huic ecclesiæ, per asportationem et substractionem nostrarum litterarum et cartarum exemptionis quas furtim secum clam deportaverat, studuit hanc ecclesiam esse episcopatui Ambianensi subjectam, et continuando injuste multas oppressio-

(1) Imprimé dans d'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 355, avec de notables différences encore et même des transpositions de vers:

Sic plus elatus. . .
Nobis infestus sibimet fit valde molestus
Quem tulerat. . . . . eamdem.

siones, injurias, damna et justus nobis et sibi procuravit; super quibus clerus Ambianensis et populus vulgaris contra eum elevatus est, et vi et violentia miserabiliter expulsit a civitate, et privavit a regimine pastorali, et pauper, mendicus, denudatus a bonis temporalibus, in ecclesiam Majoris-monasterii prope Turones refugium accepit, et ab abbate Helgaudo dicti loci humili et benigno humiliter receptus est; confessus est ibidem peccata sua, pœnitentiam egit consilio dicti Helgaudi aliter Hergot, et post breve tempus diem clausit extremam quarto idus januarii.

XXXVIII

ANSCHER LE SEIGNEUR, 25e abbé, élu en 1097. — Il répare les châsses de l'église. — Recouvre les priviléges et chartes de l'abbaye. — Les reliques de saint Mauguille, des saintes Elevarie et Spensarie, vierges martyres, de saint Lupicius. — Anscher est appelé dans le conseil de Hugues-le-Grand, des comtes Robert de Flandres, Raymond de Toulouse, des ducs Raymond de Pouille, Godefroy de Bouillon, Pierre l'Hermite, etc.

ANSCHERUS SENIORATUS filius domini Galteri le Seniore domini de Firmitate juxta Stum Richarium, vulgante *la Ferte*, militis et nobilis progeniei, fuit 25us abbas hujus cænobii Centulensis, vestitus et receptus per præfatum 2um Gervinum, cum Arnolpho abbate de Ondembourt (1) 3o in Flandria, fuit electus

(1) *Ondembourt* est écrit *Oudenbourt* dans le chapitre XXXVI.

in privatione dicti Gervini, anno Domini 1097, regnante Ludovico Grosso rege Francorum, et Godefrido duce de Buillon rege Jerusalem, et Guidone comite Pontivi. Iste Anscherus, in anno 16° sui regiminis, renovavit omnes capsas et feretra omnia sanctorum, et reliquias hic existentium; recuperavit privilegia et cartas hujus ecclesiæ. Ipse voluit videre et scire valiter omnia quæ continebantur in dictis capsis, et in una invenit unam cedullam sic scriptam: « Corpus » S^ti Magdegesilii confessoris hic positum 3° calendas » junii; » et quod corpus reposuit in alio novo feretro 5° idus julii: et postmodum aperuit duas alias capsas corio cervi tectas, in quibus erat sedula sic scripta: « Ista sunt corpora S^torum virginum et » martyrum Elevariæ et Spensariæ, quæ passæ » sunt martyrium propter nomen domini nostri Jesu » Christi sub Rixionaro 4° nonas maii. » Et eodem die episcopus Ambianensis elevavit et posuit in feretro authentico corpus beati Lupicii presbiteri qui primo invenit corpora sanctorum Fusiani, Victorici, Gentiani martyrum. Iste Anscherus abbas propter suam prudentiam fuit evocatus ad consilium Hugonis Magni fratris regis, Roberti comitis Flandriæ, Remondi comitis de Tholouse, Raymondi ducis de Puille, Godefridi ducis de Buillon, Balduini sui fratris, Petri Heremitæ et plurium aliorum militum jurantium, voventium et promittentium conquirere et subjugare S^tam civitatem Jerusalem; et quam subjugaverunt. Et dictus Godefridus de Buillon appellatus est primus rex et dictus Balduinus ejus frater, filiorum ducis Idee (sic) 2^us rex; et ibidem sepeliuntur.

XXXIX

Saint Bernard fonde l'abbaye de Clervaux (1097), et, sur le conseil d'Anscher, fonde l'ordre de Citeaux. — Anscher blâme et reprend Louis-le-Gros de plusieurs actes de violence. — Miracles aux tombeaux de saint Riquier et de saint Angilbert.

Tempore dicti Ancheri et anno Domini 1097, S. Bernardus nobilis et natus de Burgundia, cum sex discipulis, aliqui dixerunt cum triginta discipulis, cum suo fratre fundavit domum et ecclesiam de Clerevale; et 15 annis elapsis, ex consilio dicti Ancheri, instituit ordinem et ecclesiam de Csitiaux, quæ dicitur ordo Csistiensis, derivatus et procedens ex ordine beati Benedicti; et plures cartas et epistolas ad se invicem mittebant, in augmentum fidei catholicæ.

Eodem tempore, Ludovicus Grossus rex fecit interficere Bouchardium præpositum de Bourges existentem genibus flexis et orantem in ecclesia, et corpus ejus sepelire in cloaca et necessario seu sterquilinio: et suspendere fecit in patibulo duos nobiles quorum primus appellabatur Bertoval, secundus Isaac, et cum ipsis quendam monachum et unum canem. Quod dictus Ancherus increpavit et vituperavit.

Et tunc temporis, facta sunt infinita miracula in hac ecclesia ad sepulchra sanctorum Richarii et Angilberti defunctorum jam erant 297 anni. Quidam cæcus de Drucat fuit illuminatus die dominico 10 calendas martii. Quidam contractus et impotens ejusdem villæ fuit sanus et deambulans: unus dæmoniacus factus est liber et sanus: unus scutifer habens

pedes porosos et combustos recepit sanitatem. Quædam mulier de Vimento lunatica, habens frenesim, ita quod ei ligabantur manus ne eradicaret oculos, nasum, aures, immediate voluit confiteri et recipere corpus Domini : quo facto quievit et facta est sana. Quædam juvenis puella perdiderat vim sui brachii, facta est sana. Quidam servitor hujus cænobii irreverenter accessit ante corpora sancta et verba derisoria protulit, immediate et subito se reperit in alio loco : quidam alius non in statu gratiæ accessit contra columnas sustinentes corpora, deportatus est extra ecclesiam, nesciens requiem (sic) aut quomodo. Quædam mulier de civitate Belvacensi contracta pedibus et manibus recepit sanitatem. Una alia de villa Domni-Medardi, gallice *Dommart*, privata a visu recepit sanitatem. Quidam de Novionio cæcus recepit visum. Quidam juvenis de Roya erat cæcus a nativitate, recepit visum. Quatuor clerici juvenes de Normania progredientes, unus illorum inquirebat de miraculis super iter, et non credebat, sed subridebat; subito possessus est a dæmone; alii tres devote vi et violentia illum adduxerunt, et liberatus est, et declaravit hoc fuisse punitione divina. Unus carpentator de Vimento stans super altissimam arborem cum sua securi, cadendo deorsum reclamavit S^tum^ Richarium et S^tum^ Angilbertum, et venit super terram illæsus. Quædam puella de Normania de villa Longœuil cæca a nativitate recepit sanitatem. Quidam mutus de Turonis recepit sanitatem ; accendendo unam candelam cæpit loqui. Quidam nominatus Dominicus de villa S^ti^ Severini quæ nunc dicitur Auxy-les-Moines juxta Hisdinum, recepit sanitatem. Duæ

mulieres du Mans veniebant in hunc locum; fuerunt expoliatæ et compeditæ, in compede manibus et pedibus ligatæ; de nocte fuerunt solutæ.

XL

Suite des miracles accomplis par la dévotion à saint Riquier et à saint Angilbert.

Quidam pauper vir perdiderat vitulam suam quæ ei erat sublata et furata; reclamando sanctum Dei, fuit ei immediate restituta. Quidam de castello Mortemur erat impotens; fuit sanus. Quædam ancilla de Rua fuit casu fortuito monocula, et ex veru ferreo perdiderat oculum; sanctos reclamando fuit videns sicut prius. Quædam mulier de Normania septem annis privata a visu recepit sanitatem. Quidam natus de Raineville juxta Ambianos incidit in latrones qui eum expoliaverunt et ligaverunt, invocavitque S^tum^ Richarium et S^tum^ Angilbertum, et exiderunt funes de manibus et pedibus; ter aut quater religatus, semper solutus. Quidam alter de villa Chempuys Belvacensis diocesis juxta Sommerul, cujus mater erat vidua, fuit captivus, et fame et siti peribat, ligatus, incarceratus; precibus suæ matris orationem fundentis in hac ecclesia, in regressu invenit eum in domo propria. Quædam mulier de Regnier l'Escluse peperit filium contractum et quasi monstrum, apud ..... super majus altare recepit sanitatem et numbos ejus consolidata. Quædam mulier de Nantes in Britannia habebat manus eversas, oratione fusa recepit sanitatem. Quædam mulier Andegavensis, gallice *Angers*, fuit privata visu sexdecim annis, recepit

visum in nocte transitus S^ti^ Richarii mense aprilis. Quædam mulier de Blangy juxta Vimentum paralitica recepit sanitatem. Quædam mulier de Honnes habebat manum siccam et eversam a nativitate, accipiendo bursam ut daret oblationem pecunialem die transitus S^ti^ Richarii, recessit sana et illæsa; unde plures laudaverunt S^tum^ Richarium, reddendo gratiarum actiones quia miraculum fuit maxime manifestum. Quædam puella de Conde super Scalidum juxta Tornacum idropica, quæ non comedebat nec dormiebat, sanata est. Godefridus Ambianensis episcopus nutriebat unam pauperrimam mulierem contractam de latere dextro, et habebat manum eversam, fuit sana. Quædam mulier carens visu de villa Authie recepit visum. Duo juvenes peregrini venerunt in hunc locum devote, unus fecit oblationem, secundus credens sic facere, cecidit retrorsum, super quo omnes admirabantur et murum rabant (1), nec poterat appropinquare; ipse pœnitentia motus confessus est peccata sua, et inter cætera quod emerat clamydem quam portabat cuidam latroni, amota clamyde, exauditus est et dedit pacifice munus suum. Quædam juvencula de Britolio Belvacensis diocæsis erat surda, recepit auditum. Unus gibosus et stumosus de Sains en Aminois factus est erectus et sanus.

XLI

Anscher obtient de Louis-le-Gros une extension de droits dans la ville de Saint-Riquier. — Il lutte pour conserver ces pri-

(1) Murmurabant?

viléges disputés, et l'emporte. — En quoi consistaient ces priviléges. — Anscher fait rebâtir les églises de Sainte-Marie hors les murs, de Saint-Benoît sur les murs et de Saint-Nicolas. — Procès contre l'évêque d'Amiens. — Anscher répare les murs de la ville et fait reconstruire plusieurs tours. — Incendie de la ville et de l'abbaye par Hugues Campdavaine. — Perte des Chartes. — Anscher raconte ces évènements au concile de Reims tenu par Innocent. — Don de Simon, évêque de Tournai. — Anscher repousse le bénéfice de la condamnation qui oblige Campdavaine à reconstruire l'église de Saint-Riquier. — Campdavaine est condamné à fonder l'abbaye de Cercamps. — Anscher reconstruit l'abbaye de Saint-Riquier aux frais même de l'abbaye et de son propre père le seigneur de la Ferté.

Iste Ancherus impetravit a Ludovico Grosso rege Francorum communitatem et majoratum in hac villa S^ti^ Richarii; et ipsis confidentibus in sua multitudine et in magno numero conspiraverunt extorquere et annullare jura nostra, et voluerunt nos facere subjectos talliæ regiæ, et solvere pastum regium, adnihilare privilegia nostra, facere excubias, guetum et incubias, relevare fossata sua; et ad omnia ista homines nostros subjugaverunt ligios. Quibus consideratis, præfatus Anscherus et suus conventus supplicaverunt regi Ludovico le Gros quod dicta facta corrigeret. Et ad requestam dicti Ancheri, in propria persona venit, et omnia ista annullavit, ordinando nos liberos et homines nostros, et quod nullus habens castrum nec aliquis princeps et maxime Guillermus comes Pontivi et cæteri non intrarent majoratum, nec possent recipi in communitate: ordinavit etiam quod nostri vavassores servientes in armis et omnes edentes et viventes de pane S^ti^ Richarii essent liberi et exempti

ab ipsis majore et scabinis nec essent astricti suis statutis; et si aliquis vavassor noster manens extra villam et banleucam vellet et præsumeret intrare communitatem, nobis dimitteret suam terram, nisi esset ex consensu regis et abbatis. Item in præsentia regis Ludovici fuit ordinatum quod nullus burgensis intraret nec intrare posset hanc ecclesiam nisi solummodo vacans orationi et hora competenti orationis. Iste Ludovicus regnabat anno Domini 1110. Iste Anscherus fecit renovare et reedificare ecclesias S^ae^ Mariæ extra muros, ecclesiam beati Benedicti super muros, et de novo construxit ecclesiam sancti Nicolai: et super his orta est lis et orti sunt magni processus contra episcopum Ambianensem, qui contradicebat, sicut latius continetur in cartis super his confectis, et sicut repertorium de novo compositum continet prolixe. Item iste reparavit muros istius villæ, et de novo construxit plures turres, in ambitu fortificando ea (sic), ita quod non erat in iis partibus similes in fortitudine. Anno Domini 1131°, 5° calendas septembris, quidam domini nobiles et potentes concitati les Calletois, domini temporales de Biaurain et totius Caletariæ, divites et magni possessores, pro securi loco in hunc locum pervenerunt et refugium acceperunt in hac villa propter metum suorum inimicorum, scilicet Hugonis Campdavaine comitis S^ti^ Pauli, domini d'Auxi, domini de Biauval, domini de Santy et plurimorum suorum inimicorum. Et hora decima de mane, januis tamen clausis, succenderunt et igne græco totam villam concremaverunt et in cineribus posuerunt; ita quod omnia ædificia corruerent, tali modo quod religiosus missam magnam celebrans

contra majus altare fuit combustus, et cum eo tam in ecclesia quam in villa duo millia 700 permiscui generis igne et flamma mortui sunt; et in illa destructione perdidimus omnes cartas et privilegia nostra, ornamenta et omnia bona mobilia combusta sunt; nichil penitus remansit exceptis sanctuariis et reliquiis omnibus projectis et salvatis in putres aquarum. Et isto anno papa Innocentius tenebat concilium generale in civitate Remensi; cui in persona dictus Ancherus incendium lacrimabile declaravit palam et publice coram ipso et omnibus prelatis ibidem existentibus qui planxerunt et vituperaverunt tale nefas et talem destructionem dicendo voce magna: « Ut quid perditio hæc? » Et illo tunc Simon episcopus Tornacensis requisivit quod in villa et ecclesia S^ti Richarii de Bredene suæ diocæsis, in qua ecclesia, erant duo curati et duæ portiones, quod unus amoveretur et sua portio pro nobis reservaretur, quod obtinuit; et hec fecit publicare Brugis in ecclesia S^ti Donati; et ex his habemus et habuimus possessionem usque in hodiernum diem. In dicto consilio conclusum est quod dictus Campdavaine et sui adhærentes reedificarent hanc ecclesiam. Quod recusavit dictus Ancherus, dicendo quod tales inimici non essent secundi fundatores tantæ nobilis ecclesiæ, et quod, Altissimo favente, absque adjutorio ipsorum reedificaret et restauraret in gradum pristinum ex bonis et redditibus patroni nostri S^ti Richarii et non ex alienis. Et ibidem conclusum est quod dictus Campdavaine fundaret unam ecclesiam Cisterciensis ordinis in honore beatæ Mariæ virginis, quæ ibidem nominata est de Carocampo, et licet religiosi hujus

monasterii de Cherscamp, de Cervocampo hoc faciant ad eorum voluntatem, quia dolent dicere de Carocampo. Et isto tempore regnabat adhuc dictus Ludovicus Grossus rex qui habebat filium nominatum etiam Ludovicum quem sacravit dictus Innocentius papa in ecclesia Remensi, ad requestam sui patris. Ipse Ancherus reedificavit posse suo hanc ecclesiam, sumptibus et expensis hujus ecclesiæ et sui patris domini de Firmitate divitis et magni possessoris; et tegere fecit tectum plombo melius quam potius : reedificavit claustrum, et cæpit ædificare multa magna ædificia lapidea quæ consummare non potuit, eo quod senuit et naturaliter vitam dignam finivit, quia multa mala et tædia sustinuit in humanis (1).

XLII

JEAN, 26e abbé, d'abord moine de Saint-Pierre de Corbie. — Il trouve encore une grande partie des édifices en ruines et les travaux de son prédécesseur inachevés. — Il gouverne vers 1138. — Louis-le-Jeune, roi de France. — GUELDUIN, 27e abbé, d'abord abbé de Saint-Valery. — Il gouverne à Saint-Riquier en 1143. — Il traite avec l'abbé et le couvent de Valloires à propos de Mesoutre, avec l'abbé et le couvent de Saint-Josse à propos du Quesnoy. — Il va en pèlerinage à Jérusalem, et à son retour, élu évêque de *Bellinaux?* il dépose le gouvernement de cette église.

JOANNES primo monachus ecclesiæ sancti Petri Corbeiensis fuit 26ᵐᵘˢ abbas Centulensis. Ipse fuit vir lau-

(1) Dans la *Gallia Christiana*, Anscher est le 38e abbé; Jean, qui suit, le 39e; Guelduin, le 30e; Pierre I, le 31e, et Guefroid, le 32e.

dabilis et bene famatus et successor domine Ancheri le Seigniore de Firmitate. Ipse invenit ecclesiam corruentem et in ruina, sicut prædictum est, et multa ædificia inchoata imperfecta a suo prædecessore; et agebat tempore Ludovici dicti Juvenis filii Ludovici Grossi regis. De gestis suis seu de operibus pauca reperiuntur; sed regebat circa annum Domini 1138^um^. Erat tamen affinis et notus dicti Ludovici regis Junioris qui desponsavit Lieonor filiam Guillermi comitis Pictaviensis, gallice *Poictiers*. Quæ Leonarda dimisit et se separavit a rege eo quod erat ex suo sanguine et in aliquo gradu affinitatis; et iste rex desponsavit Constantiam filiam Alphoncii regis Hispaniæ. Iste Ludovicus fuit pacificus et tenuit suum regnum in pace, et transfretavit maria super infideles cum imperatore Conrado: nihil tamen aut paucum lucrati sunt, quia magnus eleemosinarius fuit iste rex: ipse regnavit pacifice 43 annis.

Guelduinus fuit 27^us^ abbas hujus cœnobii. Iste fuit primo abbas S^ti^ Vualarici-super-Mare, et regebat cœnobium istud anno Domini 1143 et tempore dicti Ludovici dicti le Pius. Iste composuit cum abbate et conventu de Balanciis, vulgante de *Valloires* super censsam de Montis ultra, gallice *Mesoutre;* et super quam plurimis articulis; item composuit cum abbate et conventi sancti Judoci in Nemore aliter de *Dommartin* Præmonstratensis ordinis, sicut latius patet in novo repertorio, censa sua du Quesnoy; et per cartas suas et aliis suis gestis pauca reperiuntur, excepto quod fuit peregrinus in Jerusalem, et in regressu electus est episcopus de Bellinaux (?) et se deportavit a regimine pastorali hujus ecclesiæ. Prius

composuit cum abbate et conventu de Bellanciis aliter Valloires de domo de Rosses in territorio de Trossencourt.

XLIII

Pierre, 28e abbé, d'abord moine à Saint-Denis, gouverne à Saint-Riquier en 1150. — Il traite avec l'abbé de Valloires et avec celui de Saint-Josse. — Guefroid, 29e abbé, traite avec Gautier le Segniore, maître temporel de la Ferté. — Philippe-Auguste. — Guerres. — Riquier, 30e abbé. — Il envoie à Rome faire renouveler des titres d'exemptions accordés lors du couronnement de Charlemagne et perdus dans l'incendie de l'abbaye, 1172. — Il acquiert des biens, fait des constructions, et permet la construction de l'hôpital de Saint-Riquier sous quelques conditions. — Il établit des règles pour la place des religieux au cimetière. — Son éloge.

Petrus (1) 28us abbas hujus cœnobii 1o monachus Sti Dionysii in Francia regebat circa annum Domini 1150; et composuit cum abbate de Balanches aliter de Valloires super 2am acquisitionem et nostra juridictione, sicut patet per cartas et repertorium; sed de suis regimine, actis et factis pauca reperiuntur. Et etiam composuit cum abbate et conventu Sti Judoci in Nemore aliter de Dommartin, sicut patet per suas literas in capitulo facto et scripto super iis in repertorio.

Guefridus (2) fuit 29us abbas Sti Richarii et composuit cum domino Galtero le Segniore dominus temporalis

(1) C'est celui que la *Gallia Christiana* appelle Pierre Ier.

(2) Wifridus, Guefridus et Gaufridus dans la *Gallia Christiana*.

de Firmitate juxta S^tum^ Richarium pro feodo de Baiardes inter Tinnois et Vuinconch; et in isto feodo est nobis magna perditio, sicut latius continet repertorium et bene patet per suas literas scriptas et sigillatas anno Domini 1166. Tempore istius regnabat rex Philippus Augustus qui fecit murare villas sui regni et ædificavit nemus et castellum de Vissennes juxta Parisius. Tempore Guelduini (sic), orta sunt multa bella in istis partibus, quia rex debellavit imperatorem Otton et constituit prisionarium Ferrandum comitem Flandriæ et Reginaldum comitem Boloniæ. Ipse subjugavit ducatum Normaniæ, Viromandiæ, Aquitaniæ, Turoniæ, le Mains, Anjou et Cleremont in Avernia. Simon comes Pontivi, ex parte Mariæ comitissæ suæ mulieris, erat frater dicti Reginaldi comitis Buloniæ (1); et iste Guefridus rexit 6 annis. Iste acquisivit dominium aquæ inter Bray et Cæppy a domino de Brayo et nemus de Tormont cum dominio ejusdem nemoris: patet in capitulo de Brayo.

Richarius (2) fuit 30^us^ abbas S^ti^ Richarii, bonus rector et bene famatus. Iste misit Romæ versus papam Alexandrum 3^um^ anno Domini 1172, coppiam exemptionis nostræ, et quam impetraverat S. Angilbertus die coronationis Caroli-Magni imperatoris Romanorum

(1) Très-fréquemment, ainsi qu'ici, *Boloniæ*, *Buloniæ*, et, comme on l'a pu voir plus haut, *Balanciis*, *Bellanciis*, le même nom se trouve, à peu de distance, écrit de façon différente; nous respectons toujours ces contradictions du texte.

(2) La *Gallia Christiana* l'appelle Riquier II et le donne pour 33^e^ abbé.

et regis Francorum, et cujus perdideramus originalia in prima destructione hujus ecclesiæ per regem Guaramondum et Isembardum le Segniore infideles : et super ipsam coppiam jussit nobis describere exemptionem quam de presenti habemus anno Domini 1172. Iste multa bona acquisivit, ædificavit et licentiam dedit magistro Adde de Arborea presbytero ædificandi hospitalariam S^u^ Richarii ; tempore Godefridi Ambianensis episcopi anno Domini 1202, sub conditione quod capellanus aut capellani nullum jus parrochiale exercere debent. Assignavit cimeterium religiosis propter ordinis reverentiam in atrio S^u^ Richarii, et suis ægris defunctis in atrio beatæ Mariæ virginis; ita quod magistri semel in vita nobis tenentur præstare solemne juramentum super majus altare tangendo sacra evangelia et observando jus nostrum patronatus; et sic juraverunt frater Joannes Cambier qui rexit domum 28 annis, frater Nicolaus David qui rexit 27 annis, frater Nicolaus Donay qui rexit 14 annis, frater Joannes de Santers qui rexit 14 mensibus, frater Hugo de Bersacques qui rexit 9 annis, et frater Ludovicus de Vuyques nunc regens. Item fecit associationem et fraternitatem inter nos et capitulum Atrabatense; et 3° nonas julii tenentur celebrare obitum solemne pro nostris defunctis et recipere pitantiam 20 librarum; et eundo et redeundo nos debemus habere pastum et distributiones in choro, et ipsi etiam debent a nobis accipere portionem monachalem. Tempore dicti Richarii, regnabat dictus Philippus Augustus rex ; et præfatus Richarius antiquus et senex resignavit suum regimen pastorale. Item dictus dominus Richarius erat summus gram-

maticus, socius in scholis magistri Alexandri de Bayeux, qui nunc dicitur de Villa-Dei in Neustria juxta Montem S^ti^ Michaelis, oriundi de dicta villa; qui tempore isto composuit grammaticam positivam et puerilem quæ vocatur Doctrinale. Dei, incipiente scribere clericulis (sic), et anno millesimo ducentesimo minus uno.

XLIV

LAURENT, 31^e^ abbé, d'abord moine à Cluny, commence à gouverner l'abbaye de Saint-Riquier en 1181. — Il traite avec l'abbé et le couvent de Saint-Josse, avec l'abbé et le couvent de Valloires. — Simon, comte de Ponthieu et prévôt de Saint-Riquier, conspire contre Philippe-Auguste. — Il est exilé et perd le comté de Ponthieu. — A quelles conditions, après sa mort, la comtesse sa femme rentre dans le comté de Ponthieu. — Protestation des villes de Saint-Riquier, de Doullens et de Montreuil. — Saint-Riquier près du Ponthieu et non en Ponthieu.

LAURENTIUS fuit ejus successor 31^us^ abbas S^ti^ Richarii. Iste 1^o^ fuit monachus Cluniacensis, et cæpit regnare anno Domini 1181. Composuit cum abbate et conventu S^ti^ Judoci aliter Dommartin pro turre de Montigny super Altiliam, pro quo debent nobis annuatim 11 libras: adimplevit omnes conventiones inchoatas cum abbate et conventu Balanciarum aliter Valoires anno Domini 1177. Et suo tempore Simon comes Pontivi ex parte Mariæ comitissæ suæ mulieris, et frater Reginaldi comitis Buloniæ quem captivum tenebat Philippus Augustus rex, conspiravit bellum cum rege Angliæ contra regnum istud, et inde exulatus est et adjectus (sic), ita quod non au-

debat intrare regnum Franciæ, sed refugium habuit cum rege Angliæ et inde perdidit comitatum Pontivi; ita quod Maria comitissa moram trahens in Abbatisvilla cum duobus suis filiis nihil recipiebat nec percipiebat de redditibus sui comitatus tandiu quandiu dictus Simon vixit in humanis; et, ipso defuncto, impetravit misericordiam cum rege, tali conditione quod perderet præposituram S^ti^ Richarii, præposituram Dullendii, et comitatum Monsteroli pertinentes dicto Simoni defuncto in Anglia; et quas præposituras et quem comitatum Monsteroli rex adjunxit balliaviatui Ambianensi. Et cui adjunctioni opposuerunt villæ S^ti^ Richarii, Dullendii et Monsteroli allegando privilegium salis; et quod villani et habitantes in aliis oppidis non sustinuerunt et se diviserunt ab ipsis tribus villis; perdiderunt privilegium salis; et nos sustinentes ultimo illo privilegio usque in hodiernam diem quod est nobis utile; et nunc in cartis datum apud S^tum^ Richarium juxta Pontivum et non in Pontivo. Iste Laurentius regebat tempore Ludovici dicti de Montpensier, quia obiit in quodam castello in Avernia sic nominato. Iste rex fuit pater S^ti^ Ludovici et regnabat anno 1224: fuit vir bellicus, subjugavit Joannem regem Angliæ; uxor ejus nominabatur Blancia filia regis Castellæ. Et tempore istius abbatis videlicet 1206°, 16° calendas januarii, tempore Richardi episcopi Ambianensis, quidam clericus dictæ diœcesis nomine Walo caput beati Joannis Baptistæ asportavit a civitate Constantinopoli, et erat (1).

(1) Après Laurent figurent, dans la *Gallia Christiana* et dans l'*Histoire ecclésiastique* du P. Ignace, trois abbés omis par Jean

XLV

Mathieu, 32e abbé, d'abord religieux de Saint-Corneille. — Il empêche les sépultures dans l'hôpital de Saint-Nicolas. — Dédicace d'une chapelle en cet hôpital. — **Guifroid**, 33e abbé. — Son éloge. — Il traite pour le moulin de Tremencourt, dit *du Priel* ou le *Grand Moulin*.

Matheus 32us abbas Sti Richarii fuit successor prædicti Laurentii. De factis, gestis et operibus suis pauca reperiuntur; licet quod bene reperitur quod fuerat religiosus Sti Cornelii Compendiensis, et quod impedivit ne aliquis inhumetur nec sepeliatur in capella hospitalis sancti Nicolai de Sto Richario: tamen dedit religiosis licentiam dedicare faciendi dictam capellam sub illa conditione quod nemo sepeliatur sicut patet latius in repertorio novo, capitulo Sti Richarii in spiritualibus.

Guifredus (1) 33us abbas Sti Richarii et successor dicti Matthæi, vir bonæ indolis, largus, benignus et eleemosinarius, simplex et justus; nec de factis, gestis suis aliud inventum est; tamen ipse composuit pro molendino de Tremencourt quod nunc dicitur du

de la Chapelle : Ursio seu Urso, Ursé, le 35e abbé de la *Gallia;* Riquier III, le 36e, et Giroldus, le 37e. Mathieu, l'abbé suivant, devient ainsi le 38e.

(1) Le nom de cet abbé ne se trouve ni dans la *Gallia Christiana* ni dans le P. Ignace; et Mathieu, en dehors de Jean de la Chapelle, a pour successeur immédiat Hugues II de Chevincourt, 39e abbé suivant la liste de la *Gallia Christiana*, le 33e suivant le P. Ignace.

Priel vel Magnum-molendinum, ut patet per suas litteras in repertorio, capitulo de Drugy anno 1166°.

XLVI

Hugues de Chevincourt, 34e abbé, vers 1229. — Il fut *ambitiator* dans les villes d'Angers et de Toulouse. — Il fixe plusieurs arrangements, avec les hôtes de Chevincourt, sur le pâturage des animaux et les usages du bois du Fayel. — Il obtient de l'évêque de Beauvais la permission de célébrer la messe dans la maison des religieux à Chevincourt, toutes les fois qu'il sera opportun, avec le droit d'établir une porte en l'église paroissiale du même lieu. — Il fait confirmer le prieuré de Pagrave dans le pays de Galles, appartenant à l'abbaye. — Un religieux de l'abbaye est envoyé dans ce prieuré, mais une loi qui enjoint aux étrangers de quitter l'Angleterre le force à revenir. — Il assiste à l'assemblée dans laquelle saint Louis prend la croix. — Hugues de Chevincourt suit la croisade et visite les tombeaux de saint Pierre, de saint Paul et de saint Jean-Baptiste. — Gilles de Machemont, 34e abbé, né à Chevincourt, chapelain de N. S. P. le Pape, élu abbé en 1257, gouverne 35 ans. — Il fait dédier la chapelle de Saint-André, 1274. — Edifier de grands et somptueux édifices, entr'autres le château de Drugy. — Il fait creuser des étangs pour nourrir des poissons d'eau douce. — Il construit le manage *de Halvodio*, et y joint un parc muré pour nourrir des animaux de bois. — Il rachète plusieurs terres des mains des vavasseurs. — Il lutte et plaide heureusement, au nom de l'abbaye, contre le maieur et les échevins de Saint-Riquier.

Hugo de Chevincourt 34tus abbas hujus cœnobii Centulensis, et regebat circa annum Domini 1229, regnante Ludovico filio Ludovici de Montpensier et Blanciæ filiæ regis Castillæ; ætatis 13 annorum ille

fuit. Et ejus consilio et cum multis episcopis et prælatis, fuit ambitiator in civitatibus Andegavensi gallice *Angers* et Thoulousanæ, et regi sancto obedientes absque sanguinis effusione fuerunt istæ civitates. Iste Hugo 1229 pacificavit plures articulos cum hospitibus de Chevincourt super pascuis animalium et usagiis nemorum du Faiol, cum Anorldo de Condon milite pro quodam nemore: et ipse impetravit ab episcopo Belvacensi licentiam celebrandi missam toties quoties fuerit opportunum et licitum in domo propria nostra de Chevincourt, et ut facere possemus hostium seu portam super curiam nostram in ecclesia parrochiali dicti loci de Chevincourt: et ex nunc habemus ex his possessionem realem. Item iste fecit confirmare prioratum nostrum de Pagrave in regno Galliæ per Williermum comitem de Warennes in terra de Morphoth juxta villam de Acie, et in dicto suo comitatu. Et super articulo est notandum quod quidam religiosus, cujus expresse fuit facta mentio in repertorio hujus ecclesiæ, transmissus est, sed ei supervenit impedimentum, videlicet quod publice et palam in ejus accessu per regem Angliæ fuit publicatum quod omnes alienigenæ non nati in Anglia recederent infra breve tempus aut capite truncarentur; quibus de causis noster religiosus recessit et nostram intentionem ultra non potuit confirmare nec adimplere. Ista sunt latius scripta in repertorio hujus ecclesiæ de novo edito per dictum dominum Eustachium. Iste fuit presens et in consilio quando S. Ludovicus juvenis vovit transfretare maria alta, recuperare sanctam civitatem Jerusalem et sepulcrum Domini: in quo itinere mansit per quinquiennium et subjugavit

portum marinum de Damiette et civitatem de la Maseure et magnam partem regni Syriæ, et muravit ibidem civitates quas acquisierat ut portare possent insultas infidelium. Iste Hugo de Chevincourt visitavit feretrum quod dicimus S^te^ Primæ, id est primitivæ fundationis ecclesiæ militantis, quia in eodem requiescunt quamplurima corpora sanctorum Petri, Pauli, beati Johannis Baptistæ, aliorum confessorum et sanctarum virginum, nunc causa brevitatis non declarata aut declaratorum (1).

ÆGIDIUS DE MACHEMONT 34^us^ abbas hujus cænobii Centulensis (2), oriundus de Chevincourt, fuit capellanus domini nostri papæ et electus abbas anno Domini 1257, et rexit 35 annis laudabiliter. Fecit dedicare capellam S^ti^ Andreæ per episcopum Atrabatensem anno Domini 1274 : fecit ædificare multa magna et sumptuosa ædificia, videlicet castellum de Drugiaco; in composuit (sic) quatuor magnas turres et octo parvas : iste componere fecit ibidem stagna ad nutriendos pisces dulces : ipse composuit managium de Halvodio, ædificavit ibidem aulas et unam magnam turrim, et murare decem jornalia nemoris contigui ad nutrienda animalia sylvestria; redemit et reacquisivit plures terras a vavassoribus nostris, sicut patet

(1) Ici se trouvent placés, dans la *Gallia Christiana* et dans le P. Ignace, trois abbés dont les noms sont omis par Jean de la Chapelle : Galterus ou Gautier I^er^, 40^e^ abbé dans la liste de la *Gallia Christiana;* Herveus ou Hervé, 41^e^ abbé; Galterus II de Guessart, 42^e^ abbé. Gilles de Machement, qui va suivre, devient ainsi le 43^e^ abbé.

(2) Hugues de Chevincourt a déjà été donné par Jean de la Chapelle comme 34^e^ abbé.

in repertorio. Fuit magnus pater familias. Ipse subjugavit majorem, scabinos, juratos et communitatem hujus villæ dicentes se habere baleucam in villis et territoriis nostris usque ad territorium unius leucæ, quod non erat verum; et infinitas quæstiones et processus contra illos promovit, in judicio eos semper vincendo et superando, mediante justitia et judicio. Et tempore isto regnabat rex S. Ludovicus et domina Blancia de Castille ejus mater quæ regebat regnum, ipso rege absente et præliante contra infideles transmarinos: adjutorio cujus Blanciæ, fuit determinatum et adjudicatum ipsos majorem et juratos non habere baleucam in villis nostris de Drugy, Buigny, Onneu, Bussu, Senardmont, Bersacles, Otremencourt aliter le Nœuf-Molin; nec jurisdictionem super hominibus nostris ligiis extra terminos limitatos et signatos grossis et magnis lapidibus adhuc de præsenti fixis et existentibus. Et de quibus quæstionibus exempla patebunt in brevi inferius (1).

XLVII

La reine Blanche à Saint-Riquier. — Procès gagné en Parlement par les religieux, pour l'enlèvement et l'ensevelissement d'un homme tué dans les limites disputées de la commune. — Conflit pour un voleur arrêté et incarcéré dans le château de Drugy. — Autre pour le droit de juger et de condamner un homicide. — Autre à propos d'un voleur condamné par les officiers ecclé-

(1) Voir, pour ces luttes de l'abbaye et de l'échevinage de Saint-Riquier, l'accord passé en 1318 entre l'abbé Baudoin de Gaissart et les maieurs, et pour les limites de la banlieue, M. Louandre, *Histoire d'Abbeville*, t. I, liv. II, chap. IV.

siastiques ; les fourches patibulaires, arrachées par le maieur et les habitants, sont replacées par le maieur même et les habitants, ainsi que l'exige l'abbé, et le voleur y est pendu. — Autre à propos d'un homme tué dans le bois de Saint-Riquier. — L'abbé voyant sa justice fleurir, fait juger, par son bailly et par ses *serviteurs*, seize cas criminels. — Nouvelles discussions sur la banlieue, devant le bailly d'Amiens. — Pendant l'enquête même, l'abbé exerce ses droits. — Un voleur, saisi à Neufmoulin, a l'oreille arrachée dans le champ dit *la Couture*, sans opposition de la part du maieur, 1257. — Un autre voleur est condamné par le bailly et par ses hommes, sans plus d'opposition. — Gilles de Machemont obtient, en 1260, des lettres de l'église d'Amiens ; puis, en justice, la confirmation de 31 articles soutenus par lui, qui donnent raison à l'église de Saint-Riquier contre le maieur et les jurés.

Sequuntur casus in brevi, pro quibus regina Blancia mater S^ti^ Ludovici absentis et debellantis contra infideles pervenit personaliter in hoc loco ad requestam dicti domini Ægidii abbatis, et ad corrigenda forefacta, mediante justitia, dictorum majoris, scabinorum et communitatis. Quidam occisus et homicidatus in calcea Novi-Molendini, ut inhumaretur fuit levatus per ballivium et clientes : dicti major et scabini, cum tumultu et pulsu suæ magnæ campanæ, opposuerunt dicentes esse in terminis suæ banleucæ ; perdiderunt processum in Parlamento.

Item in villa de Drugy quidam latro comprehensus et incarceratus in castello dicti loci, dicti major et scabini opposuerunt et perdiderunt. Item dicti major et scabini, cum pulsu suæ campanæ, violenter accesserunt ad domum d'Offencourt ut comburerent et domum Andreæ d'Offencourt dicentes homicidam ;

dictus abbas opposuit et contradixit, et devixit eos. Immediate tamquam eorum subditum et subjectum exclamaverunt dictum Andream; dictus Andreas fecit eos evocare coram dicta regina, quæ inquisivit per dominum Matheum de Reye et dominum Joannem de Villers ballivium Ambianensem, et per inquestam justicia loci ecclesiæ adjudicata est.

Item accidit quod latro aut firo (sic) comprehensus est per officiarios ecclesiæ, et sententialiter adjudicatus poni super furcas de banleuca de Niquam : dicti major et communitas incontenti in propriis personis apportaverunt ligna furcarum seu patibuli, et illa ligna imposuerunt in cathenis carcerum super forum derisorie. Dictus abbas fecit dicta ligna per ipsos majorem et communitatem reportari, et per ballivium et per homines ecclesiæ adjudicatus est dictus fur suspendi in patibulo, et emendaverunt.

Unus homicidatus in nemore S^{ti} Richarii in loco dicto le Faiel, fuit apprehensus per dictos majorem et scabinos et inhumatus in suo dominio : dictus abbas fecit per ipsos reportare et restitui et in dicto loco sepeliri.

Et immediate post, dictus abbas videns justitiam suam florere, et pacifice ecclesiæ adjudicatum fecit justificare per suos ballivium et servitores 16 casus criminales, declaratos foliis 121 et 122, hic omissos causa brevitatis.

Anno Domini 1257, dicti major et scabini et jurati impetraverunt in curia regia quasdam litteras regias continentes quod omnes scientes terminos banleucæ declararent ballivio Ambianensi, et cum cautella fecerunt dictam banleucam declarari et comprehendere

ambitum unius leucæ : super quibus dictus Ægidius opposuit contradicens, et per inquestam fuit determinatum in Parlamento non excedere limites seu terminos per nunc (sic) grossis lapidibus signatos : et restaurata est ecclesia ab omni vi et violentia durante tempore inquestæ per ipsos majorem et scabinos facta. Iste Ægidius fecit et procuravit adhuc unam inquestam super justitia de dominio unius apprehensi in furto in domo d'Otremencourt quæ est nunc le Nœuf-Moulin : per spiculatorem amota est vi auricula palam publice in Cultura, gallice *la Couture* anno 1257, nemine opponente. Insuper unus latro de Oviller fuit condemnatus per ballivium et homines suspendi in patibulo, nemine contradicente.

Dictus Ægidius anno 1260 impetravit litteras in ecclesia Ambianensi super omnibus istis et consimilibus ; et deinde sustinuit 31 articulos super justitia contra dictos majorem et juratos, et in plena assisia obtinuit judicium et justitiam huic ecclesiæ.

XLVIII

Première croisade de saint Louis, 1258. — Damiette. — La Massoure. — Monnaie de cuir. — Fondation des *Quinze-Vingts*. — Fondation de l'ordre des chartreux. — Seconde croisade, 1269. — Mort de saint Louis. — Résumé des actes de Gilles de Machemont. — Sa mort, 1290. — Odon, 35e abbé, commence à gouverner en 1293. — Destruction des Templiers remplacés par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Prodiges dans les églises et dans les chapelles des Templiers, après l'extinction de leur ordre. — Famine.

Anno Domini 1258, S. Ludovicus rex Francorum cum sua militia accepit crucem et transfretavit ma-

gnum mare, et circa regnum Ægypti intravit quandam magnam civitatem nominatam Damiette in qua fundavit plures ecclesias in regressu et redeundo. In quadam villa dicta la Massoure fuit ab Infidelibus constitutus prisionarius cum quampluribus christianis: quos omnes liberavit et pro ipsis remansit: et illis de causis posuit corpus Christi in cauxionem cum de pauperatione et denudatione hujus regni, unde et fabricare fecit monetam ex corio pro certo tempore. Fundavit hospitale trium centum cæcorum, gallice *les Quinze-Vingts Aveugles* Parisiis: fundavit ordinem Carturiensium in hoc regno; et iterum transfretavit mare magnum anno Domini 1269, et diem clausit extremam in quadam civitate dicta Thunes: in ejus regressu facta sunt infinita miracula, et sepultus est in ecclesia beati Dionysii.

Et iste dominus Ægidius de Machemont, postquam construxit castellum de Drugiaco et managium de Cluodio (sic), et postquam acquisitionem multorum possessionum, et triginta annis transactis anno Domini 1290 1° nonas augusti, et tempore Philippi regis et filii S^ti Ludovici ingressus est viam carnis universæ, et sepultus est in capella beati Laurentii circa introitum claustri et ante dormitorium in quadam capsa lapidea, sicut latius declarabitur inferius in capitulo domini Eustacii nunc abbatis; et videntes. et legentes ejus admirabilem inventionem habebunt admirari et gaudebunt.

Odo fuit 35^me abbas hujus cænobii (1) et cæpit regnare

(1) La *Gallia Christiana* nomme Odon 44^e abbé de Saint-Riquier, et lui donne pour successeur, avant Jean de Foucaucourt,

1293. Et tempore istius abbatis destructi universi Templarii, et loco istorum constituti sunt in suis ecclesiis domini milites hospitalis sancti Joannis de Jerusalem. Fructus, possessiones et proventus Templariorum deputata religioni suæ; et ut communis fama famat, simul et semel in una et eadem nocte, propter quoddam scelus et peccatum occultum, perierunt ecclesiæ et oratoria ipsorum miraculose divisionis labem in suis structuris sustinuerunt et fracturam; ita quod a summa usque deorsum lapides separati sunt ab invicem, et bitumen divisit conjunctionem lapidum; et illud est manifestum usque in hodiernum diem. Tempore istius Odonis abbatis regnavit maxima fames, et viri et mulieres fame perierunt, et super itineribus moriebantur, et nullus vix poterat subvenire et succurrere vicino aut amico, propter desertum segetum universalem. Et tempore istius, regnabat rex Philippus dictus le Bel qui ædificavit palatium regium Parisiis pro majori parte : et hic et tempore istius finivit 3ª generatio regum in recta linea.

XLIX

Jean de Foucaucourt, 36e abbé, vers 1313. — Philippe-le-Bel prend la croix. — Mauvaises intentions des Anglais sur le royaume de France. — Famine. — Mortalité. — Cérémonie religieuse à cette occasion, et indulgences aux pénitents. —

Eustache Ier — Eustachius — qui gouvernait en l'an 1297. Le P. Ignace, qui semble avoir suivi Jean de la Chapelle ou s'être servi d'indications reçues de l'abbaye de Saint-Riquier et prises sur le manuscrit du curé d'Oneux, donne, comme lui, Odon pour 35e abbé, et Jean de Foucaucourt pour 36e.

Fin de la famine. — Retour de l'abondance. — L'abbé porte en procession le corps du Christ. — BAUDUIN DE GUESSART, 37e abbé, 1318. — Il gouverne 31 ans et 9 mois. — Il compose avec le maieur et les jurés de Bray pour des fossés et pour la pêche. — Il compose avec l'abbé et le couvent de Dommartin pour le grain qu'ils devaient. — Il achète, en 1326, la cense et le fief de Senarmond. — Destruction de Cassel. — Incendie d'Auxy, 1332.

JOANNES DE FOUCANCOURT 36us abbas hujus sacri cœnobii (1) suscepit curam abbatialem post istum Odonem circa annum 1303um (2). Et anno Domini 1313, Philippus dictus le Bel rex congregavit omnem militiam sui regni cum rege Angliæ, et ipsi reges cum suis nobilibus acceperunt crucem et voverunt recuperare terram sanctam de Jerusalem cum tribus suis filiis, quod non fuit adimpletum, quia, instigante Diabolo, Anglici conspiraverunt in absentia regis Philippi invadere istud regnum, et ista traditio fuit manifesta. Et immediate cæpit regnare fames universalis super omnibus comestibilibus; ita quod mensura boisseli salis venderetur 40 libris; viri et mulieres inflabantur super itinera et moriebantur, et nullus poterat succurrere eis: et inde unus sapientissimus virorum nominatus Ægidius Laugustin dedit consilium celebrare festum Dei; quod consilium placuit summo pontifici, et ecclesia militans ordinavit celebrare universaliter feria 5a post festum Trinitatis: ordinavit

(1) La *Gallia Christiana* le nomme Jean II de Foucaucourt, 46e abbé.

(2) Sous Jean de Foucaucourt, à la date de 1312, intervient un accord entre l'abbé, le maire et les jurés de Saint-Riquier.—*Olim du Parlement*, D. Grenier, paquet 4, art. 3.

indulgentias vere pœnitentibus. Et quo celebrato, cessavit fames universalis, et terra sterilis fuit multum fertilis et maxime in abundantia bladi et vini et ex consequenti alterorum comestibilium : et iste primus abbas portavit cum processione corpus Christi multum solemniter, sicut habet cronica.

Balduinus de Guessart 37me abbas hujus cœnobii nobilis, suscepit regimen pastorale post dominum Joannem de Foucancourt nobilem anno Domini 1318 et rexit laudabiliter ecclesiam istam 31 annis cum 9 mensibus (1). Iste composuit cum majore et juratis de

(1) C'est en la première année de son administration qu'il faut placer l'accord mentionné plus haut entre l'abbé et les mayeurs. Par cet accord on voit que les maieurs, qui précédemment admettaient au droit de bourgeoisie dans leur ville des vassaux (hommes couchants et levants de l'abbaye de Saint-Riquier), s'interdisent à l'avenir ce droit.

L'abbaye se réserve le droit de faire enlever les portes, les fenêtres, les margelles des puits et de les emporter dans l'abbaye, dans le cas où les individus qui tenaient féodalement des tènements (manoirs ou maisons) de la dite abbaye n'acquitteraient pas les cens dus à cette abbaye.

L'abbaye se réserve également les jugements de toutes les matières féodales dépendantes des fiefs qui relèvent de la dite abbaye. Elle se réserve également le droit d'avoir dans la ville deux sergents. Elle accorde que les maire et échevins auront toute juridiction sur les propriétés qu'elle pourra acquérir dans la ville : les maraudeurs qui seront pris, au moment des récoltes, volant dans la banlieue, seront jugés par le maire et les échevins. Ce n'est plus comme en 1126, du temps de l'abbé Anscher, une question de liberté ou de prédominance politique qui se débat, mais seulement une question d'intérêt et de juridiction assez restreinte.—Voir les *Archives nationales, trésor des chartes,* registre 61, p. 202.

Brayo super fossatis et piscaria : etiam composuit cum abbate et conventu S^ti Judoci in Nemore aliter Dommartin super domum du Quennoy super grano ab eis debito. Item emit anno Domini 1326 censam et feodum de Senarmond cum suis appendentiis. Tempore istius destructi sunt omnes leprosi istius regni propter peccatum occultum. Et eo tempore regnavit magna guerra super Flamigiis. Villa de Cassel destructa est et villa d'Auxy combusta anno Domini 1332. Et regnabat tunc rex Philippus de Vallois primus rex 4^ae generationis, qui vovit transire maria orientalia et debellare Infideles, quod non fecit, quia rex Anglorum decepisset regnum (1).

L

Gautier de Guessart, 38^e abbé. — Il fait confirmer à nouveau, en cour de Rome, le privilége de l'exemption de la mitre, de l'anneau et des sandales, et décède en 1357. — Guerre contre les Anglais. — Edouard III, battant en retraite sur la Somme, trouve les ponts coupés à Pont-Remy, brûle le palais des Templiers à Oisemont, et passe la Somme à Blanquetaque. — Philippe de Valois, qui le poursuit, trouve la mer gonflée par le flux et se voit forcé de se détourner par Abbeville. — Bataille de Cressy, 1346. — Philippe perd 3,800 hommes, dont 1,200 chevaliers, et se réfugie de nuit à Doullens. — Bataille de Poitiers. — Le roi Jean et Philippe-le-Hardy prisonniers. — — Siége et prise de Calais.

Valterus de Guessart nobilis 38^us abbas imme-

(1) Après Baudoin de Guaissart — Balduinus de Guaissart — la *Gallia Christiana*, omettant Gautier de Guessart, nomme comme 48^e abbé Pierre II *de Aloengiis*, que nous retrouverons plus loin. Le P. Ignace nomme, comme Jean de la Chapelle, *Gaultier* de Guessart 38^e abbé.

diate accepit pedum et impetravit. Saltem confirmare fecit de novo privilegium exemptionis mitræ, annuli et sandalium in curia Romana, et decessit ab hoc sæculo anno Domini 1357, in vigilia Assumptionis beatæ Mariæ. Et tempore istius, regnum passum est multa bella quia Edouardus rex Angliæ descendit in Normania et posuit aciem et sedem ante villam Cadoni, gallice *Can* (sic), et subjugavit; deinde venit Rothomagum et non direpit; deinde venit ad Franciam super Secanam, et rex Philippus de Vallois accepit et limitavit diem belli: sed dictus Edouardus transivit Secanam in villa de Poissy et accepit fugam de nocte elongando; et sommavit Belvacum, quæ civitas contradixit non obediendo; et transeundo per Piseynon, Pois, destruxit villam; et credens transire Somonam in ponte Remigii, misit nuncios et invenit pontes fractos, et destruxit palatium Templariorum de Ausomonte, gallice *Oysemond*, et ipse cum exercitu transivit Somonam a le Blancquetacque. Rex tamen Philippus insequebatur eum, sed invenit mare inflatum et fluens; subjectus est transire per Abbatisvillam, et anno Domini 1346, in nocte S^ti^ Bartholomei isti reges debellaverunt se invicem in villa Cressiaci; et quia rex Philippus non expectavit gentem, fuit festinus, perdidit bellum, non tamen in persona; sed mortui sunt 3800 hominum, inter quos erant 1200 milites. Rex Behanniæ, dux Lorinthigiæ gallice *Lorraine*, comes d'Alensson, comes Flandriæ, comes de Blois, comes de Harcourt, comes d'Auxoirre, comes Sabaudiæ, gallice *Savoie*, mortui sunt. Et ipse rex Philippus accepit de nocte refugium in Dullendio. Et anno Domini 1356, Joannes filius Philippi de Vallois

cum Philippo dicto le Hardy fratre suo fuit prisionarius in bello de Poictiers et conducti in Anglia per villam de Bordiaux. Ibidem steterunt tribus annis cum quatuor mensibus; et illo tempore dictus Edouardus stetit ante villam Calesiæ per annum cum dimidio, et quia nullus ei succurreret in victualibus, nec erat spes adjutorii et succursus, villa Calesiæ facta est Anglicana et in captivitatem posita usque in hodiernum diem.

LI

Pierre d'Alovinges, 39e abbé, mort en 1360. — Grand orateur et docteur en théologie. — D'abord religieux de Saint-Bertin de Saint-Omer, puis abbé de Saint-Bannon. — Il fait reconstruire, dans son abbaye de Saint-Riquier, la chambre dite la *basse salle*, où il demeurait. — Il fait peindre les armes de tous et de chacun des vavasseurs et hommes liges de l'abbaye. — Il compose avec les seigneurs de Thorotte pour les hommes de l'abbaye à Chevincourt. — Soutient deux grands procès contre l'abbé et le couvent de Dommartin, pour du grain dû sur la cense du Quennoy. — Il compose avec le maître, les frères et les sœurs du Val d'Abbeville, pour les terres de l'abbaye à Ouviller. — Philippe, 40e abbé, natif de Bourgogne, gouverne en 1369. — Nommé abbé de Fescamp en Caux, il quitte bientôt Saint-Riquier. — Hugues de Roigny, 41e abbé, natif de Bourgogne, d'abord abbé de Saint-Segni en Bourgogne, gouverne à Saint-Riquier en 1379. — Sa mort, 1393. — Troubles à Paris et dans le royaume, pour l'impôt du vingtième denier. — Guerre en Flandres. — Rosebec. — Taille. — Appauvrissement et mécontentement du pays. — Mort du roi. — Hugues de Roigny avait acheté le fonds d'Egidius de Saint-Riquier, *près de Bersacles et sur Haymont Porte.*

Petrus d'Alovinges 39us abbas obiit in cardinali

monacho (sic) Parisiis (1), et sepultus est in capella S^ti Firmini martyris dicti loci, anno Domini 1360, tempore dicti Joannis de Vallois regis Francorum. Iste fuit magnus orator, et theologiæ et sacræ paginæ doctor Parisiensis: 1° fuit religiosus ecclesiæ S^ti Bertini de S^to Odomaro et abbas S^ti Bannonis et juxta Gandavum; et postmodum post dictum Walterum de Guaissart suscepit curam et regimen istius ecclesiæ. Iste construxit cameram de novo, quæ dicitur *la basse salle*, et in eadem morabatur. Ipse fecit depingere arma omnium et singulorum nostrorum vavassorum et hominum ligiorum et feodalium. Iste composuit cum dominis de Thorotte pro hominibus nostris de Chevincourt; et sustinuit duos processus magnos, in quibus obtinuit contra abbatem et conventum de Dommartin pro grano debito super censam du Quennoy. Item composuit cum magistro, fratribus et sororibus Vallis de Abbavilla super terris nostris Altivallaris gallice *Ouviller;* et adhuc de presenti major et scabini Abbatisvillæ tenent compositionem, nihil addito aut remoto.

Philippus 40^us abbas hujus loci fuit ejus successor immediatus. Erat nobis de Burgondia oriundus; regebat anno Domini 1369 (2). Pauca de ejus actis reperiuntur, quia fuit abbas Fiscanensis Rothomagensis

(1) Cet abbé, le 39^e de Jean de la Chapelle et du P. Ignace, le 48^e de la *Gallia Christiana*, mourut à Paris *in collegio cardinalitio* en 1360.

(2) Suivant la *Gallia Christiana*, qui le nomme Philippe *du Fossé*, on le trouve abbé dès 1365 et 1368. C'est le 40^e aussi du P. Ignace, le 49^e de la *Gallia*.

diœcesis in Normania in Caleto gallice *Caux :* et est præsupponendum quod rexit in regimine hujus ecclesiæ brevi tempore, quia suscepit aliud onus pastorale ; et erat generosus et ex magna progenie procreatus.

Hugo de Roigny 41ᵐᵉ abbas hujus sacri loci. Iste fuit successor dicti Philippi : ejus cognatus et nobilis de Burgondia oriundus ; et fuit 1° abbas Sᵘⁱ Segni in Burgondia ; et regnabat anno Domini 1379 (1), migravit ad Dominum anno Domini 1393, die 4° februarii, et sepultus est in ecclesia Sᵘⁱ Richarii. Populus Parisiensis et totius regni commotus est et conturbatus adversus regem propter institutionem impositionis vigesimi denarii rerum venalium. Et 1° impositio fuit levata et coacte persoluta pro venditione nacturcii, et pro primo denario levato fuerunt plures Parisiis in Phalis interfecti et occisi gladio, anno Domini 1381, prima die martii, et plures rebelles fuerunt incarcerati. Tunc temporis Philippus (sic) rex debellavit et subjugavit Flandriam, et in Rosebet fuerunt 20000 interfecti in bello ; et in regressu imposuit unam magnam taliam et magnum subsidium, ita quod depauperavit omnes divites sui regni, et omnes adversus regem conceperunt odium iniquum : et ex illis denariis levatis tam in impositione quam in talia dictus rex conspiravit magnum prælium au Mans, in quo loco magna in infirmitate detentus, de qua convalere non potuit, et in detrimentum regni mortuus est. Dictus Hugo de Roygny emit et acquisivit feudum Egidii de Sᵒ Richario, cujus dominium et redditus pro majori parte

(1) Suivant la *Gallia Christiana*, il paraît en 1379 et 1389, et meurt effectivement en 1393. On l'appelle Hugues II.

servantur juxta Bersacles et super Haymont Porte, sicut patet latius in repertorio novo.

LII

Guichard des Salles, 42e abbé, né au pays de Bourbon, d'abord moine et infirmier en l'abbaye de Cluny, et abbé de l'église de Saint-Pierre dessus Dive. — Il acquiert beaucoup de biens à l'église de Saint-Riquier. — Sa mort, 1410. — Il avait fondé une messe des morts, acheté des revenus au couvent et soutenu heureusement deux procès contre Dommartin. — Il avait assisté en personne (1396) à un combat contre les infidèles livré en Hongrie, et où périrent le comte d'Eu qu'il accompagnait et le seigneur de Coussy. — Mariage de Richard d'Angleterre et d'Elisabeth de France. — Fête de nuit à l'hôtel Saint-Paul à Paris. — Plusieurs seigneurs y sont consumés par le feu. — Meurtre du duc d'Orléans. — Peste, guerre, famine. — Défaite des Liégeois par le duc de Bourgogne.

Guichardus des Salles 42^us^ abbas hujus sacri loci (1) fuit successor dicti Hugonis; erat natus de Bourbonia et nobilis : fuit primo monachus et infirmarius cœnobii Cluniacensis et abbas ecclesiæ beati Petri dessus Dive in Normania. Iste rexit laudabiliter et acquisivit multa bona huic ecclesiæ : vixit in hoc loco 42 annis, et mortuus est anno Domini 1410 mense aprilis. Iste fundavit missam defunctorum feria secunda de mane (sic); et emit redditus conventui; et sustinuit duos processus contra Dommartin pro Quennoy et obtinuit, pro grano debito, sicut et sui prædecessores. Et

(1) Guischardus de Salis, 51e abbé dans la *Gallia Christiana;* Guissard des Salles, le 42e dans le P. Ignace.

suo tempore, quasi anno 1396, ipse in persona erat in prælio contra Infideles in regno Hungariæ; in quo christiani passi sunt magna damna. Iste abbas erat cum comite Augy gallice *Eu* et domino de Coussy qui ibidem mortui sunt; dominus comes de Nevers Joannes qui fuit dux Burgondiæ fuerunt prisionnarii. Et eodem anno Elisabeth filia regis Franciæ nupta est cum Richardo rege Angliæ, quem interfecit et occidit dux de l'Enclatre (sic) anno Domini 1399: super morte cujus magna prælia orta sunt. Item tempore istius Guichardi abbatis, Parisius in domo regia S^ti^ Pauli ordinatæ sunt choreæ noctuales, et in nocte quadam comes de Jongny bastardus de Fois et Hugo de Grieuse fuerunt igne subtili concremati et mortui sunt super locum; et factores (sic) crediderunt suffocare et comburere regem ibidem præsentem, sed mulieres nobiles et duces ibidem existentes non culpabiles salvaverunt regem extinguendo ignem a vestibus suis et eum subito spoliaverunt, nec potuerunt salvare vestimenta sua. Et tempore istius abbatis, in vigilia sancti Laurentii anno Domini 1407, hora decima de nocte, in loco dico de Porte-Baudes, Parisiis, quidam nominatus Ranlot d'Autonville interfecit Ludovicum ducem d'Orleans, quod nefas impositum est Joanni duci Burgondiæ, in regressu Infidelium belli de Hongrie. Ex qua morte super evenerunt infinita mala huic regno, pestilentia, bellum et fames, et in parte perditio totius regni: nec oculus vidit nec auris audivit quæ et quanta mala super ecclesiam militantem, super nobiles et super populares superevenerunt; nec vulnus sanatur. In anno sequenti scilicet 1408, dictus Joannes dux debellavit Leodenenses gallice

Liégeois, et interfecit gladio juxta Tongres 24000 hominum. Capitaneus ipsorum nominabatur dominus de Pernel, qui sententiam habuit capitalem : querela ipsorum erat super episcopo suo non sacerdote, cognato dicti Joannis ducis ex parte matris, nec se habebat honeste more prælati, ut dicebant.

LIII

JEAN DE BOUQUETOT, 43e abbé, précédemment prieur du Pré en Normandie, ne gouverne que 30 mois l'abbaye de Saint-Riquier et reçoit celle de Saint-Vandrille à Rouen. — Exécution de Montagu. — Pierre des Essars, prévôt de Paris. — Bataille du pont de Saint-Cloud. — Insurrection des bouchers de Paris. — Destruction de la tour de Nesle. — HUGUES CUILLEREL, 44e abbé, né en Bourgogne. — Après avoir pris l'habit dans l'ordre de Cluny, il avait été prieur en plusieurs lieux. — Il prend le gouvernement de l'abbaye de Saint-Riquier en 1412. — Exécution de Pierre des Essars, 1413. — Guerre des Bourguignons. — Exécutions. — Désordres, pillages.

JOHANNES DE BOUQUETOT 43us abbas hujus ecclesiæ (1), fuit natus de Normania, doctor decretorum Parisiensis et erat 1o prior de Prato in Normania, et rexit hanc ecclesiam 30 mensibus ; et postmodum fuit electus abbas Su Vandregisili Rothomagensis diœcesis. Pauca de suis factis reperiuntur propter brevitatem temporis : sed suo tempore quidam nominatus Montagu rector et magister domus regiæ capitalem sententiam in Phalis Parisiis passus est. Et tunc temporis domi-

(1) Johannes III de Bouquetot, suivant la *Gallia Christiana*, qui le donne pour 52e abbé.

nus Petrus des Essars erat præpositus Pariensis (sic). Et anno Domini 1411, mense novembris, fuit maximum prælium au pont St-Clou juxta Parisius, ipso Joanne duce de Bourgongne, et comite de Nevers suo fratre, comite d'Arondel et magno numero Anglicorum, præsentibus victoriam obtinentibus; et in prælio ex parte regis quasi mille interfectis et occisis; ibidem fuerunt captivi dominus Mausart du Bos, Nicolaus de Puiseux et plures alii, decapitati in Phalis et in quartis partibus truncati. Et immediate post insurrexerunt in armis carnifices Parisienses nominati Lesgris et Caboches, cum magno numero communitatis, et tenuerunt contra regem civitatem Parisiensem, nec ullus audebat contradicere. Destruxerunt domum ducis de Berry vulgante Neelle super Pratum Clericorum et juxta Augustinos cum pluribus nobilibus et sumptuosis ædificiis; et tandem destruxerunt et dilapidaverunt castellum de Viscetre situm juxta Parisius distans duobus leucis.

Hugo Cuillerel fuit 44us abbas hujus sacri cœnobii (1): ipse erat oriundus de Ponlegny en Arboys in comitatu Burgondiæ et nepos magistri Jacobi de Sesac magni rectoris domus Burgondiæ, qui fundavit ecclesiam collegialem Sti Ipoliti in dicto oppido de Ponlegny. Ipse fuit vestitus sub ordine Cluniacensi et prior de Mimars, et deinde prior de Lorris in Gatinois, deinde prior Sti Vigoris Magni in diœcesi de Bayeux, et eodem tempore prior Sti Dionysii de Cartere super Magnum pontem Parisiensem; et deinde suscepit re-

(1) Hugo IV de Cuillerel, 53e abbé dans la *Gallia Christiana;* Hugues Cuillerel, 44e abbé dans le P. Ignace.

gimen pastorale hujus ecclesiæ anno Domini 1412 in Nativitate Domini. Suo tempore, infinita acciderunt mala, et ipsorum non est numerus nisi apud humanos infinitus. 1° anno, scilicet anno 1413, prima julii, dominus Petrus des Essars magister domus regiæ fuit distractus nudus super calceya a palatio usque Castellum et in Phalis decolatus, non hora ordinaria quia fuisset factus tumultus in populo. In anno 1414, e contrario comes d'Erminac nomine regis rexit Parisius cum Carolo de Labre tunc locum tenente regis. Et exivit ipse rex cum suo exercitu ut recuperaret civitatem Surcenensem gallice *Soissons*, ut expoliaret ducem Burgondiæ; quod factum est, et capta est vi et violentia absque compositione; et in eadem Ingerrannus de Bournoville cum septem aliis capitaneis fuit decollatus, et communes homines suspensi in arboribus omnes, et communis perdiderunt sua bona, et mulieres nuptæ, virgines, religiosæ violatæ sunt in præsentia superiorum suorum; ecclesiæ spoliatæ sunt, sacramenta denudata usque ad feretrum sanctorum Crispini et Crispiniani cum gemmis et lapidibus pretiosis absque ordine et mesura. Eodem anno, rex posuit per septem septimanas sedem ante civitatem Atrabatensem, et nihil remansit in suburbanis; et tunc ductissa de Hollande tractavit cum rege et exivit et elongavit dictam civitatem Atrabatensem.

LIV

Descente du roi d'Angleterre en Normandie. — Il vient à Eu, traverse le Vimeu et s'avance jusqu'à la ville de *Bona* (?) sur Amiens. — Il bat en retraite. — Bataille d'Azincourt, 1414. —

Siéges et prises de Beauvais, de Beaumont, de Pontoise et de Meulant par le duc de Bourgogne. — Le duc ne peut entrer dans Paris et se retire à Corbeil. — Il emmène la reine à Troye en Champagne. — Le roi d'Angleterre descend en Normandie, assiége et prend la ville de Caen. — Ses rigueurs. — Ses succès. — Il assiége Rouen. — Maux et famine soufferts par les habitants de la ville. — Ils sont forcés de se rendre. — Paris livré par trahison au bailly d'Auxois. — Tanneguy du Chatel sauve le Dauphin. — Combat dans Paris. — Le Dauphin est emmené à Vienne. — Paris soulevé. — Massacres. — L'abbé Hugues Cuillerel témoin oculaire de ces abominations.

Anno Domini 1415, in nocte Assumptionis beatæ Mariæ virginis, rex Anglorum cum suo exercitu descendit in Normania in capite Caleti gallice *Caux*, et intravit villam de Harfleu quam ei reddidit dominus de Gaucourt in fine 40 dierum, et pervenit ad villam Augi gallice *Eu*, et per Vimentum transivit usque ad villam de Bona (1) super Ambianis, et cupiens repatriare, et timens regem qui eum sequebatur cum sexagenta (sic) millibus hominum pervenit ad villam de Maisonchelles super Hisdinum in vigilia S^ti^ Crispini, juxta Azincourt et Ronchaville, et in crastina die sanctorum Crispini et Crispiniani veneris, de mane, Gallice (2), non in ordine sed confidentes in multitudine sua, cæperunt præliare et debellare, ipsis male ordinatis et divisis, habentibus lumen solis in oculis; et contra ipsos perdiderunt bellum et subju-

(1) Bova probablement.

(2) A la manière des Français. Jean de la Chapelle glisserait-il dans ce mot quelque épigramme sur la fougue désordonnée des Français, ou n'entend-il parler que de la disposition des lignes de bataille?

gati sunt: ibidem fuerunt apprehensi prisionarii duces d'Orleans et Bourbonio, comites de Vandosme, Augi, marescallus Boussicaut, et ducti in Anglia; et in eodem loco duces d'Alensson, de Brabant, Carolus de Labret locum tenentes regis, comes de Nevers et plures alii mortui sunt et interfecti super locum. In anno sequenti, videlicet in anno Domini 1416, dux Burgondiæ congregavit magnam gentem et venit ante civitatem Belvacensem quam subjugavit; deinde ante Beaumont-sur-Oyse, ante Pontoisiam et Meulant, et subjugavit; deinde super Montem-Rubrum gallice *le Montrouge*, credens intrare Parisius, quod non fecit; et videns quod frustra laborabat pervenit ad villam Corbeil; deinde sciens reginam peregrinam in ecclesia Majoris gallice *Marmoutier* juxta Tours accessit ad eam et secum duxit ad Trojam in Campania. Et eo tempore, rex Angliæ descendit in Normania in quodam parvo portu nominato Iongne et assiegiavit Cadomum gallice *Caen*, et lucratus est vi et violentia, et cæpit captivos viros, mulieres et pueros et ducere fecit ad Angliam; et accipiendo villas, castella, pervenit anno Domini 1418, in festo beati Joannis Baptistæ an (sic) Rothomagum: ibidem stetit usque ad Nativitatem Domini; et expectando succursum a rege Francorum et duce Burgondiæ, sustinuerunt cives magna mala et famem, qua mortui sunt 40000 hominum permiscui generis; et ex licentia regis fide quitata, reddiderunt villam et civitatem regi Angliæ. Et durante isto tempore et mediantibus novem aut decem traditoribus frangentibus seris portæ S^{ti} Germani a Pratis, villa Parisiensis de mane derepta est et capta per ballivium d'Auxois, Vitulum de Bar et

dominum de Lalade, qui lente absque tumultu perrexerunt usque palatium; et licet numerus ipsorum non excedisset 600, fingebant se esse in maximo numero, et fecerunt magnos clamores. Acceperunt regem, comitem d'Erminac cancellarium Franciæ et Remons de la Guerre et alios capitaneos, et posuerunt ipsos captivos in palatio, in Casteleto, in Parvo-ponte et in Templo. Et subito dominus de Tenqueguy du Castel præpositus Parisiensis accepit occulte Delphinum filium regis et posuit secum, et refugiavit in bastilia S^ti Anthonii, et tenuerunt contra adversarios, et die dominico de mane usque ad diem mercurii sequentem; qua die dictus Taneguy habuit magnum succursum, et credentes recuperare villam Parisiensem, cum magno exercitu intravit per portam S^ti Antonii præliando usque ad locum dictum le *Porte-Baudet;* et considerato quod inimici dominabantur, recesserunt cursive, et secum in delphinatu Vienne transtulerunt dominum Delphinum filium regis; et quasi omnes Parisienses, quorum tortor seu spiculator nomine Capuluche erat capitaneus, major et conductor, commoti sunt, et omnes prisionnarios interficiebant; duces, comites, barones, episcopos, canonicos, abbates, doctores, magistros, mercatores, burgenses interficiebant absque dilatione seu informatione, et comitem d'Erminac et Remondum de la Guerre super calceyam et in triviis et locis quadrangularibus publicis super pavimentum, nudos et mortuos prosternaverunt; et pedibus movebant in abominatione humanitatibus..... corpora et cadavera octo diebus durantibus: et nullus erat ausus ipsos recondere aut sepelire; et iste dominus Hugo erat præsens.

LV

Prise de Pontoise par les Anglais, 1417. — Le duc de Bourgogne tué à Montereau. — Le roi d'Angleterre épouse la sœur du dauphin, 1418. — Il s'intitule régent du royaume. — Le duc Philippe de Bourgogne assiége, avec le roi d'Angleterre, la ville de Melun qui se rend, 1420. — Le roi d'Angleterre conduit sa femme en Angleterre, et à son retour, l'année suivante, couche dans l'abbaye de Saint-Riquier. — Il entre dans le Vimeu par Abbeville et prend, dans ce pays, des villes et des châteaux.

In anno sequenti, videlicet anno Domini 1417, octuoginta Angli de nocte furtive accesserunt circumquaque villam de Ponthoise, in qua erat potestas totalis ducis Burgondiæ, et eam apprehenderunt et acceperunt vi et violentia, ut dicebatur, et fictive rege Francorum et duce Burgondiæ existentibus in villa S^{d} Dionysii : et qui rex et dux se refugiaverunt in villa de Laigny-sur-Marne. His visis et per Delphinum consideratis, dictus Delphinus, existens in villa de Montreau sur Yonne, misit legationes pacis et ambatiatores penes dictum ducem Burgondiæ, qui se humiliavit et accessit personaliter apud dictum locum de Montreau ; et ibidem fuit interfectus per dictum Tenqueguy du Castel, et omnes suos nobiles detinuerunt prisionnarios, unde lis et controversiæ infinitæ ortæ sunt ; nec est spes de fine absque gratia Dei.

Anno sequenti, videlicet anno Domini 1418, Philippus dux Burgondiæ suus hæres habuit favorem et amorem cum rege Angliæ, et suo medio duxit in uxorem Catherinam filiam regis Francorum et soro-

rem dicti Delphini ; eo medio quod debebat succedere huic regno ; quod non erat possibile, quia succedunt mares huic regno non mulieres. Non obstante quod, nominavit se Regentem Franciæ. Et anno Domini 1420, dictus rex Angliæ et dictus Philippus dux Burgondiæ posuerunt aciem et exercitum suum gûerræ circa villam de Melun, in qua erat capitaneus pro rege Barbasan, qui reddidit villam, nimia necessitate oppressus, salva vita sua et suorum. Et eo facto, dictus rex Angliæ duxit dictam Catherinam suam uxorem in Anglia. Et anno sequenti, juxta festum beati Joannis Baptistæ, intravit Franciam et dormivit in hac ecclesia ; et intravit Vimentum per Abbatisvillam acquirendo villas et castella.

LVI

Des capitaines tenant pour le roi de France et nommés les Herminaulx, entrent dans Saint-Riquier avec 1500 hommes, 1421. — Le duc de Bourgogne assiége Saint-Riquier. — Dégâts, ravages, ruines autour de la ville. — Le duc se retire sur le Vimeu à l'approche d'un corps de 800 lances. — Il gagne la bataille de Mons. — Destruction des châteaux de Drugy et de la Ferté. — Mort du roi d'Angleterre à Meaulx. — Le Crotoy rendu aux Anglais par Jacques de Harcourt, 1423. — Mort de Jacques de Harcourt. — Bataille de Verneux. — Mort du roi Charles VI. — Le duc d'Alençon prisonnier au Crotoy.

Anno Domini 1421, quidam capitanei nominati les Herminaulx, tenentes votum regis Franciæ, intraverunt hanc villam S^ti^ Richarii, videlicet dominus d'Offemont, Poton de S^te^-Trelle, dominus de Vert-Duissant, dominus Mangne, secum ducentes 1500 virorum bellico-

sorum bene armatorum. Et in dicto anno, die ultima julii dictus Philippus dux Burgondiæ cum suo exercitu et potestate magna posuit sedem et aciem ante villam Sti Richarii, et pernoctavit in ecclesia beatæ Mariæ dicti loci in capella sancti Jacobi : multa et infinita damna intulit huic villæ, et in suburbanis non remansit domus integra ; arbores destructæ sunt : et ibidem stetit usque ultimam diem augusti qua recessit, quia audivit de mane quod octo centum lanceæ veniebant contra eum et in succursum gentium ibidem inclusarum ; quod timuit et præ timore perterritus intravit Vimentum, et inobviam habuit suos inimicos in villa de Mons, quos subjugavit et præliavit, adversus eos lucratus est bellum et prisionarios habuit dictos Poton, Mangne, Vert-Duissant, d'Offemont conductores prælii ; et ordinatus ibidem miles a militia. Et per dictos Herminaux destructa sunt castella de Drugy quod construxerat honorifice dominus Ægidius de Machemont abbas et de la Ferté et quam plurima managia lapidea et nemorea existentia in suburbanis dictæ villæ Sti Richarii. Et ut illos prisioniarios redderet sanos in corpore, villa ista data est in possessione ejus et villa Compendiæ gallice *Compiègne*. Eo tempore, ante villam de Meaulx mortuus est rex Angliæ, et suum cadaver deportatum in Anglia (1). Dux de Bethefort ejus frater nominatus est Regens Franciæ.

Anno Domini 1423, villa du Crottoy reddita est manibus regis Angliæ per dominum Jacobum de

(1) Le corps du roi d'Angleterre fut, pendant le trajet, déposé en l'église de Saint-Vulfran d'Abbeville.

Harcourt, et dum recederet visitavit dominum de Partenay in suo castello suum cognatum, et dum videret se fortiorem voluit expellere dictum dominum de Partenay et dominari in dicto castello; sed quidam vir fortis servus dicti Partenay amplexus est eum et deorsum per fenestram in fossatis dicti loci processit (sic): de qua infirmitate non convaluit, sed merito et judicio Domini, ut pium est credere, morte canina mortuus est. Et immediate constitum (sic) est prælium de Verneux ou..... quod perdiderunt Gallici, et quasi omnino Scoti interfecti sunt. Et eo tempore rex Carolus decessit ab hoc sæculo, et dux d'Alensson prisioniarius est in castello du Crotoy.

LVII

Siége d'Orléans par les Anglais. — Jeanne d'Arc. — Elle bat les Anglais, fait sacrer le roi, est prise devant Compiègne, couche dans le château de Drugy où Nicolas Bourdon, prévôt de l'abbaye, et plusieurs autres religieux vont la visiter. — Paix d'Arras, 1435. — Succès du roi de France et de ses lieutenants. — Mort à Rouen du régent de France au nom des Anglais. — L'Ille-Adam prend Pontoise. — Paris reconnaît le roi Charles VII.

Illo et eodem anno (1), Anglici voluerunt subjugare civitatem d'Orlians; super quod accidit res mirabilis et

(1) M. Jules Quicherat, dans le *Supplément aux pièces et extraits concernant la Pucelle — Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. v, p. 358, — cite textuellement toute la première partie de ce chapitre. « Très-inexact quant au reste des faits, dit M. Quicherat, puisqu'il place l'apparition de

vera. Quia dum rex Carolus juvenis et nuper ordinatus rex, volens abjicere et dictos Anglicos repudiare, supervenit quædam juvenis puella nomine Jehanne de Lorinthigia oriunda, ut dicebatur, armata et cum magna potestate; quæ dixit dicto regi : « Ne timeas. » Ego sum mulier bellicosa, puella a Deo tibi in » hiis partibus missa, et in adjutorium villæ tuæ » Aurelianis ut liberem eam a suis inimicis, et quos, » Altissimo favente, effugabo : te conducam Rhemis » ut ibidem sis unctus rex et in villa S^ti^ Dionysii » coronatus. Quod faciam, et de illis non dubites » quia a Domino missa sum. » Quod fecit, quia ipsa armata cum suo exercitu devixit Anglicos et suas bastilias ante villam Aurelianensem subjugavit, et fugam acceperunt. Constituit prisioniarium comitem de Talebot et plures alios Anglicos. Veniendo Rhemis ut rex ibidem esset unctus, subjugavit et regno univit Auxerre, Sens, Troye, Chalons, Provins, Raims, Soissons, Laon, Noyon, Compiegne, Senlis, S^t^-Denys, Beauvais et plures alias villas, civitates, castra, loca

la Pucelle en 1428 (faute d'impression pour 1423) et qu'il suppose qu'elle fut décapitée avant d'être brûlée, Jean de la Chapelle n'a de valeur que pour la circonstance qui concerne sa localité, » le séjour à Drugy.— Le P. Ignace paraît s'être servi de la *Chronique* de Jean de la Chapelle pour ce qui regarde ce séjour. L'intérêt que, d'après lui, témoignaient à la prisonnière les dames, damoiselles et bourgeoises d'Abbeville n'a rien de prouvé, mais rien d'invraisemblable. Malgré l'occupation du Ponthieu par les Anglais, le parti français conservait de nombreux adhérents à Abbeville. — Voir, dans le 5^e^ volume du *Procès de Jeanne d'Arc*, p. 142, l'outrage public fait à la magistrature d'Abbeville à propos de la Pucelle, vers le 15 septembre 1429.

morata existentia in obedientia Anglorum. Tamen, omnibus peractis, ante villam de Compiegne dicta Joanna puella fuit captiva et detenta et tandem in manibus Anglorum deposita; et ut ducerent eam ad civitatem Rothomagensem ut ibidem decolaretur et igne concremaretur, dormivit et pernoctavit in castello de Drugy, et in eodem castello viderunt eam dominus Nicolaus Bourdon præpositus, dominus Joannes Capellani eleemosinarius et plures alii religiosi hujus ecclesiæ. Et de ea perit in posterum memoria, quia dicti Angli iniquo odio oderunt eam (1).

Et in anno 1435, fuit pax et concordia a Deo desursum in terra emissa inter regem et ducem Burgondiæ, tractata in Atrebato per cardinalem S^te^ Crucis legatum domini pappæ, secum habente cardinalem Cipriæ, habentes potestatem et facultatem a consilio generali Basiliensi tractandi inter regem et ducem et regem Angliæ: et non obstantibus summationibus et monitionibus salutariis per præfatos dictis Anglicis factis, noluerunt obedire et concordare renuerunt. Et in instanti eodem anno, rex acquisivit totam Normaniam de Caleto gallice de *Caux;* et unus capitaneus nomine Carnier lucratus est Dieppe, Fécamp, Monstierviller, Harfleu, Tancarville, Lillebonne, Longueville, Charlemaingnil, Aumarle et plures alias villas. Tunc mortuus in Rothomago Regens Franciæ nomine Anglorum. Et dominus de l'Ille-Adam subjugavit Ponthosiam. Anno sequenti, Parisienses recognoverunt

(1) Cette dernière phrase est tout-à-fait différente dans la publication de M. Quicherat: « *Et de ea erit imposterum memoria quia dicti Angli iniquo odio oderunt eam.* »

suum dominum, et susceperunt gentem regiam absque difficultate ; et Anglici refugiaverunt se in bastilia S^d^ Antonii, et episcopus Morinensis erat illorum cancellarius.

LVIII

Siége de Calais par les Français. — Le roi de France prend Monteriau-Fault-Yonne. — Le sénéchal de Ponthieu détruit la ville du Crotoy et tue presque tous les Anglais qui l'occupaient. — Disette effroyable. — L'abbé Hugues Cuillerel rachète l'hôtel de Saint-Riquier à Abbeville, et successivement tous les revenus et tènements appartenant à l'abbaye et tenus *héréditairement* par l'hôpital du Saint-Esprit. — Il fait des constructions, acquiert en partie les revenus que l'abbaye possède à Fontaine-sur-Somme.

Statim post, sedes et acies Francorum cum Flamigis posita est ante Calesiam, et Francigenæ subjugaverunt Oce, Mere, Sangatte, Banclinquehan juxta Calais : sed Flamigi absque situ et licentia ducis Burgondiæ recesserunt; qua de causa dictus dux infinita bona et sua instrumenta bellicosa (1), et subito se refugiavit in villa de Lille : et dicti Angli destruxerunt Balicœul, Propingre, et plura loca in Flandria.

In anno Domini 1437, rex et omnis exercitus subjugavit Monteriau-Fault-Yonne (2) ; et Anglici du Crottoy quasi omnes, et villa destructa per senescallum Pontivi (3).

Eodem anno, fuit caristia et defectus generalis

(1) Perdidit ?

(2) Montereau où Faut-Yonne.

(3) Nous avons raconté, avec quelques détails, ce siége dans les *Notices sur l'arrondissement d'Abbeville*, t. II, p. 173.

omnium bonorum terrenorum; ita quod mense septembri non reperiebatur bladum conveniens ad seminandum, et maxima fames generalis, ita quod cum difficultate burgenses, laboratores et mercenarii comedebant panem ordeacum, panem vesciæ, avenæ et leguminum; non obstante quod subjecti et homines hujus ecclesiæ quasi totaliter destruerentur (1), et redditus, proventus annihilarentur. Deo gratias, nullus intraneus aut extraneus in hac villa periit fame, sed omnes provenientes sustentati sunt, et quamvis sestiarium bladi venderetur decem francis. Quæ omnia passus est dictus Hugo abbas.

Iste Hugo emit de novo managium nostrum de Abbatisvilla, et alternatim et successive omnes redditus et omnia tenamenta nobis pertinentia in Abbatisvilla quæ ab hospitali Sancti Spiritus tenentur hæreditarie acquisivit, et in parte domum nostram ædificavit, sicut latius continetur in novo repertorio. Item redditus quos habemus in villa de Fontaine-sur-Somme in parte procuravit.

LIX

Vente, par Robinet de Lignes (2), natif de Ponthoille, des fonds de Portes, de Polehoys et Noyers, à Antoine de Wisoc.—Robinet remet la saisine et possession réelle de ces biens entre les mains du bailly de l'abbaye, au profit de Wisoc; mais les biens sont retenus par l'abbaye qui en rembourse, en temps de

(1) Furent ruinés.

(2) Jean de la Chapelle le nomme plus loin—chapitre LXI—Robinet de Lisques, et désigne Antoine Wisoc sous la qualité de seigneur ou sieur de Thaunay.

droit, le prix au dit Wisoc. — Ces biens appartiennent encore à l'abbaye, 1492. — Nicolas Bourdon, prévôt de l'abbaye. — Son éloge. — Il compose la musique de plusieurs proses. — Sa mort. — Pierre le Prêtre lui succède dans les fonctions de prévôt. — Eloge de Pierre le Prêtre. — Il est nommé vicaire de l'abbé.

Suo tempore, quidam miles nomine messire Robinet de Lignes natus de Pontoille vendidit jure hæreditario feudos de Portes et Polehoys et Noyers domino Antonio de Wisoc pro summa octo centum scutorum aureorum, et ex illis ipse et sua mulier se dessaisierunt et saisinam et possessionem corporalem et realem in manibus nostri ballivii pro dominio fundi posuerunt ad opus et utilitatem dicti de Wisoc; quæ omnia retenta sunt in manibus ecclesiæ, et licet ipse dominus Hugo non habens pecunias, in promptu ipse dedit jura dominalia domino Nicolao Bourdon præposito et domino Roberto Errenault aliter d'Amiens priori de Bredenay: et illi cum diligentia magna infra tempus juris statutum et consuetum restituerunt et restauraverunt dicto de Wisoc militi dictam summam octo centum scutorum aureorum de congruo et fabrica domini nostri regis, et omnia cum difficultate tantum procuraverunt præfati abbas, præpositus et prior quod pacifice dictos tres feodos cum suis pertinenciis universis usque in hodiernum diem possidemus, dominium, jura et emolumenta percipimus, et, Deo favente, in posterum recipiemus, quod prosit ad salutem animarum suarum. Item iste dominus Nicolaus Bourdon erat oriundus de Bayeux in Normania; fuit 1° cantor, deinde præpositus hujus ecclesiæ ipse inter cæteros erat facundus et honestus,

ac scientificus, religiosus, musicus, vocem habens organisatam in omni prolatione ; ita quod omnis fama laborabat in his partibus non erat tenorista aut contratenorista similis, nec ei secundus devotus et frequentans missam cotidianam beatæ Mariæ virginis, in sua capella cantans in persona et docens musicalia ad præconium et laudem beatæ Mariæ virginis, quotitie dictamina componens, et alios discipulos suos regens et dirigens; ita quod de nova propria scientia ordinavit musicalia prosarum *Ave gloriosior, mitis* ad Virginem prosam, et aliarum quas nunc canunt religiosi in dicta capella hora consueta et ante Primam ; quam plurima alia bona huic ecclesiæ et conventui procuravit ; octuagenarius, venerandus senectute et canicie, migravit a sæculo ; et cujus anima in pace requiescat et vivat cum Christo, amen.

Post ejus obitum et decessum immediate, honestus vir dominus Petrus le Presbtre, oriundus de quodam parvo opido nominato *le Vacquerie le Bouc* super Auxiacum juxta Fortel, presbyter et religiosus hujus sacri cænobii, ex dono et colatione dicti domini Hugonis Cuillerel abbatis, constitutus est præpositus hujus ecclesiæ; non post multum vero temporis quia scientificus et magnus pater familias videbatur, musicus, grammaticus et decretista, vir magnæ quantitatis, gratus et ratus ab omnibus, licet competenter juvenis, magnus ædificator et optimus rector ab omnibus appellabatur : inde ex illis atque aliis de causis et dedit regimen hujus ecclesiæ, cum honore et onere eum ordinavit suum specialem et generalem in temporalibus et spiritualibus vicarium ad tempus determinatum, reservando sibi et penes se quandam parvam

quantitatem denariorum Parisius eidem abbati reddendorum in loco suæ habitationis, videlicet in hospitio et intersignio Balanciarum in vico Herbarum dicto *de la Huchette* ante palatium regium : quod fideliter adimplevit posse suo secundum formam instrumentorum apostolicorum super his confectorum et descriptorum.

LX

PIERRE LE PRÊTRE, 45e abbé, né à Vacquerie-le-Bouc le 22 février 1418. — Ses parents. — Son enfance. — Son éducation. — Il reçoit la tonsure cléricale des mains de Jean de Harcourt, évêque d'Amiens. — Le seigneur d'Auxy le protége et l'envoie aux écoles d'Auxy, d'Hesdin et ailleurs. — Il reçoit l'habit religieux à Saint-Riquier, le 15 janvier 1438. — Sous-diacre, diacre, prêtre, il dit sa première messe le 15 juin 1442. — Receveur en 1445. — Il est protégé par Philippe, duc de Bourgogne. — Il obtient ses grades à Paris. — Il est nommé prévôt de l'abbaye en 1452, pendant son séjour à Paris.

PETRUS PRESBYTERI 45us abbas Sti Richarii, oriundus de quodam opido nominato *le Vacquerie le Bouc* super Auxiacum Ambianensis diœcesis prope Fortelium, in comitatu Arthesio natus est anno ab incarnatione Domini 1418, 22 die februarii, in cathedra Sti Petri hora meridiana, et ibidem renatus et baptizatus : in cujus confinio et parrochia pater ejus Joannes Presbyteri vir admodum probus et pro nobili et generoso viro, sicuti erat, cum probatissima conthorali domicella ejus generosissima matre habitabat. Ipso itaque Petro Presbyteri nutrito et educato, honestis que moribus et primis litteris imbuto a reverendissimo in Christo patre et domino meo domino Joanne de Har-

court Ambianais episcopo anno 1424, die post festum S^ti Joannis immediate sequenti, clericalem tonsuram non immerito suscepit: postmodum dominus de Auxiaco prænominatum Petrum Præsbyteri, patre ejus defuncto, in scholis dicti Auxiaci, Hisdinii, et in quibusdam aliis gymnasiis in litteraria disciplina quam grammaticen vocamus ad erudiendum et docendum applicavit. Qui prænominatus Petrus, anno 1438 die S^ti Mauri 15^a januarii, a reverendo in Christo patre et domino Hugone Cuillerel hujus cænobii S^ti Richarii abbate, in capitulo dicto monasterii, et in præsentia dicti domini de Auxiaco pro eo postulantis cum Hugone de Winacourt de S^to Richario et Joanne Warin de Drugiaco oriundis, vestitus et habituatus est religiosus. Insuper prænominatus Petrus, promotus subdiaconus atque etiam diaconus anno Domini 1441, officium cellarii cum quodam alio officio Caritudinis gallice *Caritier*, quinquennium integrum sui prælati authoritate exercuit; promotusque in præsbyteratus ordinem primam missam anno Domini 1442 die 15^a junii in prædicta ecclesia S^ti Richarii, multis suorum parentum et aliarum nobilium gentium assistentibus, devotissime celebravit. Qui præterea dictum celarii officium derelinquens anno Domini 1445 in vigilia Trium Regum cum dicto Caritudinis officio, dictæ ecclesiæ S^ti Richarii factus et constitutus est receptor; qui unico anno honestissime et fideliter exercuit. Domnus quidem Petrus Presbyteri, accurata et assidua potentissimi et altissimi principis domini mei domini Philippi ducis Burgondiæ supplicatione, et præfati domini de Auxiaco præsidio, suique fratris magistri Joannis præfato domino de Auxiaco ser-

vientis consilio et judicio, qui eum constanter requisiverunt, a suo prælato eundi Parisius licentiam obtinuit quatinus melioribus litteris et scientiis in Parisiorum academia imbueretur, iisdemque decenter indulgeret: qui protinus dicti domini ducis Philippi auctoritate, cujus erat scholaris, in Parlamento et in Castello cum præmio triginta duarum librarum parisiensium annuatim solvendarum, comitatus Pontivi. electus et ordinatus est sollicitator: qui postquam quatuor annos Parisius studuit, anno 1451, die 26 mensis maii, sub domino magistro Joanne de Courcelle in decretis peritissimo doctore archidiacono Parisiensi et..... canonico et domino in parlamento, non sine laude in decretis bacalarius Parisiensis feliciter evasit. Præterea prænominatus dominus Petrus, auxilio et meorum prædictorum videlicet domini ducis Philippi, domini de Auxiaco, et magistri Joannis ejus fratris acquisitione, anno 1452 in festo Omnium Sanctorum, ipso residente Parisius et domni Nicolai Bourdon hujus dictæ ecclesiæ præpositi mortem ignorante, constitutus et ordinatus est hujus loci præpositus.

LXI

Nouvel éloge de Nicolas Bourdon, chanteur dans sa jeunesse dans les chapelles des princes et dans celle du pape. — Retour sur l'acquisition de Polehoys à Noyers ou aux environs. — Nicolas Bourdon enseigne la musique dans l'abbaye. — Sa mort. — Selon son désir, l'office de ses funérailles est célébré par Pierre le Prêtre.

Qui dictus Bourdon in Bassa-Normania circa montem S^ti Michaelis natus fuit, bonus et honestus et

notabilis religiosus ordinis S^ti Benedicti, et præ cæteris excellens musicus. Qui tempore suæ juventutis, in cappellis principum et quodam tempore in cappella pappali cantor conversavit et concinuit. Ipso itaque hujus dictæ ecclesiæ præposito, multa bona atque beneficia huic loco S^ti Richarii elargiri studuit: nam feuda de Polehoy in opido Noiers vel eo circa sita, quæ dominus Robinetus de Lisques miles domino de Thaunay vendiderat, acquisivit et octo centum libris parisiensibus emit, quæ sexaginta libris ex redditibus mortificatis valere existimamus. Deinde sua exhortatione quatuor aut quinque juvenes quos in scientia musices instruxerat, monachos ac religiosos vestiri postulavit; de quorum numero Petrus Presbyteri erat unus. Dominicis autem et festis totius anni diebus, dictus Bourdon missam nostræ Dominæ in ejusdem cappello (sic) et in discantu ejus altis vocibus tenore et contratenore solemniter celebrare procurabat: nam ineffabili et infinita devotione erga Virginem Mariam afficiebatur, qui assidue et continuo dictæ missæ hora septima celebrandæ, ni causa legitime ipsum impediret, conveniebat, et ipsemet voce tenoris cum cæteris discantabat, quoniam cæteris cantoribus musicis voce et arte præstantiòr fulgebat et rutilabat: dictusque Bourdon primam dicti Hugonis abbatis missam didicit et erudivit. Qui prænominatus abbas prior de Mimars ordinis S^ti Benedicti, priorque S^ti Juliani Parisiensis et Bayocensis in Normania et S^ti Vigoris extiterat, ac etiam abbas hujus dictæ ecclesiæ, quem dictum Bourdon præpositum dicti prioratus S^ti Vigoris existentem religiosum in hoc præfatum monasterium adduxit Prædictus vero Bour-

don domnum Petri Presbyteri tanto prosequebatur amore et dilectione quod suum officium post obitum sibi dictum accidere, prout evenit, desiderabat. Post ejus necem, cui pareat Deus, præfatus abbas Hugo magnam pecuniæ aliorumque nobilium bonorum copiam cum pluribus debitis sibi a pluribus solvendis invenit.

LXII

L'abbé Hugues Cuillerel commet, pour quatre ans, l'administration temporelle et spirituelle de l'abbaye à Pierre le Prêtre, sous certaines conditions. — L'abbé Hugues, plein de confiance en Pierre, résigne le monastère entre les mains du pape Calixte III, alors à Avignon. — Maladie de Pierre le Prêtre. — Sa promotion au gouvernement de l'abbaye. — Il donne son office de prévôt à Jacques de Haudrechies.

Postea præfatus Hugo dicti monasterii abbas qui fere totam juvenilem ætatem Parisius duxerat, illuc regressus et senectute oppressus ætatis septuaginta annorum existens, regnum et administrationem dicti monasterii eidem Petro Presbyteri in temporalibus et spiritualibus quadriennio commisit; conditionibus tamen sequentibus observandis, videlicet ut singulis mensibus ibidem domnus Petrus triginta scuta aurea cum caponibus duodecim Parisius impensis propriis ad eundem Hugonem deferre tenebitur, et insuper religiosos de victu et vestitu aliis que necessariis ministris officiariis et cæteris monasterii servitoribus prævidere, juxta dicti monasterii ritus et consuetudines, et si quod residui esset id ad ecclesiæ fabricam conferret. Post biennium vero, videlicet anno 1457

prima die octobris, idem Hugo abbas sentiens se non posse administrationi dicti monasterii ultra vacare, et de probitate, disciplina, scientia et moribus prænominati Petri confidens, Spiritu Sancto ductus constituit et solemniter ordinavit suos certos procuratores videlicet Balduinum Roussel virum nobilem, magistrum Joannem de S^to^ Richario in Parisiensi conservare (sic) procuratorem et magistrum Joannem Salmon ecclesiæ collegiatæ Abbatisvillæ canonicum specialiter et expresse ad resignandum dictum suum monasterium in manibus sanctissimi domini nostri pappæ Calixti tunc tertii regnantis seu ejus legati Alani tituli S^te^ Praxedis cardinalis Avenione commorantis, reservata tamen pensione sexcentum scutorum auri, videlicet in principio cujuslibet mensis quadraginta aurea per eundem Petrum assignanda et persolvenda eidem abbati quoad viveret. In statu permanentibus, ejusdem anni 17^a^ die prædicti mensis octobris, in nocte S^æ^ Lucæ, prænominatus domnus Petrus, suis prædictis procuratoribus nondum Avenione regressis, magna et quasi incurabili ægritudine et febre assidua tres menses quindecim diebus continuo laboravit, cujus febri nullus poterat subvenire nec auxiliari medicus: qui in misericordia et gratia Dei sperans paulatim sanitatem consecutus est, bullis per prædictos procuratores expeditos, die prima mensis octobris ejusdem anni adhuc ita debilis infirmitate existens, vix ad ecclesiam parrochialem nostræ dominæ S^æ^ Richarii ductus, et benedictionem ab episcopo Ambianensi obtinuit; sed inter missarum solemnia semimortuus visus est et eo modo infirmitate gravatus ut cum difficultate maxima ad monas-

terium reductus fuerit. Post ejus promotionem, suum prædictum præpositi officium domino Jacobo de Handrechies ejus religioso in decretis bacalaureo Joannis filio de Abbatisvilla oriundo et præposituram de Scameauville in Normania circa Honfleu et ad dictam ecclesiam pertinentem dedit et contribuit; similiter suæ præfatæ ecclesiæ rectorem et vice gerentem, suæ fraternitatis et dilectionis gratia quam erga ipsummet habebat, constituit ordinavitque.

LXIII

Rétablissement de la santé de l'abbé. — Conseil pour les réparations à apporter à l'abbaye. — Travaux entrepris. — Gouvernement. — Nomination de nouveaux officiers. — L'église pavée et restaurée. — Le château de Drugy réparé. — L'abbé Pierre se fait construire un tombeau orné de sculptures et de peintures dans la chapelle de Notre-Dame.

In mense itidem martio immediate sequenti, cum prænominatus Petrus novissimus abbas suam sanitem (sic) paulisper restaurarat, magistrum Joannem eo duodecim annis seniorem et Hugonem duobus annis antiquiorem suos fratres protinus mandavit, quem dictum Hugonem ejus fratrem paulo ante ballivium hujus dictæ ecclesiæ constituerat. Qui prædicti fratres et præfatus abbas Petrus cum suis religiosis cæterisque hujus ecclesiæ consulibus simul in consilio interfuerunt, et hanc dictam ecclesiam quæ magna ruina exulcerabatur, maximo consilio, studio, labore et diligentia regere et comparare contendere et procuraverunt quoniam præfatus Hugo pensionarius parum aut nihil in suis diebus construxerat et

ædificaverat; in quorum concilio statum concordiaverunt quatinus certiores fierent de totius conventus gubernatione et alimonia et vestibus et indumentis aliisque necessitatibus, pariter et hujus prænominati Petri abbatis statu, et sexcentum scutorum auri annuatim erga dictum prisioniarium (sic) obligatione, cæterisque servitorum et officiariorum stupendiis cum aliis inhibitionibus et pactionibus prædictam ecclesiam debitis, quatinus residuum totius dictæ ecclesiæ proventus et redditus reparationi applicarentur. Et quoniam prædicti pensionarii tempore qui 48 annis hujus dictæ ecclesiæ abbas extitit, nullum verificatum hujus loci reddituum reddebatur computatorium nec in conventu nec in alio loco, idcirco scilicet instituerunt quod abbate et conventu cæterisque hujus loci commissariis per abbatem commissis putibus, certifficatum hujus loci obventionum retribueretur computatorium: tum novos officiarios ordinaverunt et constituerunt, præsertim dictum Hugonem Petri abbatis fratrem, qui in talibus receptionibus præ ceteris excellebat per abbatem et conventum cum ballivi officio hujus dictæ ecclesiæ receptor ordinatus est. Præterea prænominatus abbas Petrus in dicto mense martii prædicti anni totius dictæ ecclesiæ reparationi et refectioni se dedivit et applicavit. Et in illo tempore totam ecclesiam magnis hollandresibus pavimentis ornatissime pavimentare fecit ac regulis ac plombo in utilioribus hujus dictæ ecclesiæ locis cum aliis operationibus dictim provenientibus tegere et cooperire procuravit. Castellum vero de Drugiaco magno labore et diligentia catheniis et carpentationibus cum ambitibus, magna turri et aliis duabus pariter et octo turriculis

optime instructis et contextis sumptuose reparare inchoavit, et omnes hujus castelli cameras et cætera quæ huic loco necessaria erant, divitiose ac excellentissime reparavit. Proinde prænominatus abbas Petrus anno Domini 1460 ab imaginariis statuariis et pictoribus quoddam sepulcrum in nostræ Dominæ cappella existens effigiare et pingere constituit; et ibidem quoddam oratorium, quibusdam nostræ Dominæ miraculis depictis honorifice construxit, sub quo oratorio jam propter novam dictæ hujus ecclesiæ reparationem demolito et emisso, suam erexit sepulturam; similiter cathedras et dictæ cappellæ altaris tabulam cum multis aliis operationibus et constructis multis pecuniis constantibus agere procuravit.

LXIV

Mort de l'abbé Hugues dans le château de Drugy, 1462. — Garde du château de Drugy. — Contingent de l'abbaye pour la garde de la ville de Saint-Riquier. — Levesque de Terramonde, receveur du comté de Ponthieu, remplit les fonctions de capitaine dans la ville? — Il change le château de Drugy en arsenal, et force l'abbé et le couvent à y mettre garnison. — L'abbé Pierre se retire à Amiens. — Il fait rapporter en Parlement le mandat de Levesque par un arrêt conservé dans le trésor de l'église.

Item dominus Hugo hujus dictæ ecclesiæ pensionarius anno 1462 in dicto castello de Drugiaco suos dies finivit et exterminavit, et honorabiliter solemniterque juxta magnum altare in medio ecclesiæ a prædictis domino abbate Petro et toto conventu sepultus; qui quinquaginta annis vel citra tum abbas tum

hujus dictæ ecclesiæ pensionarius vixerat, cujus anima per misericordiam Dei requiescat in gaudium, amen.

Anno itaque 1465 prænominatis domino abbati et conventui guerra commota, magna supervenit invidia, quoniam armigeros suis propriis expensis in dicto castello habere cogebantur, et octo homines in villa S^te Richarii dietim excubantes et vigilantes, quorum tres de die portas hujus villæ custodiebant, alii vero quinque noctu excubabant; aut dicti domini erga dictæ villæ capitaneum quinque solidos Parisis dietim persolvere tenebantur: id enim hujus villæ populus anno 1417 in Parlamento obtinuerat, quousque processus hujus dictæ rei, qui nondum sententiatus est, in dicto Parlamento decideretur; verum etiam quatinus dicta ecclesia majori calamitate et bonorum direptionibus acerbius dissiparetur, quidam nomine Le Vesque de Terramunda comitatus Pontivi receptor, ad intrandum veluti capitaneus et dictum castellum dictæ ecclesiæ propriis expensis..... fustibus et jaculis implendum regale mandantum obtinuit, quod prænominati abbas et conventus adimplere nequivissent. Qui dictus Le Vesque nullis exhortationibus, nec admonitionibus etiam quotidianis requisitionibus voluntati prævocatorum abbati et conventus acquiescere voluit: quapropter decuit abbatem et conventum in dictum castellum imponere armigeros; qui deinceps de ipsius mandato appellaverunt in Parlamento, et eapropter tam magna erga se crevit ferocitas quod dictus abbas fuit coactus progredi Ambianis cum magno armigerorum exercitu, quousque comes Carolensium istius priorem possessionem recuperaret: quamobrem dictæ ecclesiæ infinita et inæstimabilis

fuit perditio atque direptio. Postquam prænominatus abbas Petrus quatuor menses continuo cum suo exercitu Ambianis in hospitio magistri Martini Malingre ecclesiæ collegiatæ nostræ Dominæ canonici permanserat, progressus est anno Domini 1466 Parisius contra dictum Le Vesque de cujus mandato antea appellaverat, et tanto labore et diligentia in Parlamento processit quod prædictum mandatum nullius valloris fuisse per arrestum obtinuit; illico dictum arrestum fieri requisivit: hoc facto Parisius recessit et repatriavit, et in thesaurario dictæ ecclesiæ interclusit.

LXV

L'abbé Pierre se retire en 1470, avec M^me^ d'Auxy et M^me^ des Querdes, à Saint-Omer, où il souffre violemment des genoux et des reins. — La paix conclue entre le roi de France et le duc de Bourgogne le ramène à Saint-Riquier. — Le maréchal des Querdes reçoit l'hospitalité dans le refuge de Saint-Riquier à Abbeville, et M^mes^ d'Auxy et des Querdes dans le château de Drugy. — Les Anglais à Saint-Riquier, 1471. — Leurs dégâts dans les bois. — Ils brûlent plusieurs maisons de la ville. — Départ de l'abbé Pierre; il se retire à Auxy, puis à Hesdin. — Des gens de guerre, envoyés par le duc de Bourgogne, commettent d'autres ravages en 1472. — Le maréchal de Gueldres s'installe à son tour dans l'abbaye et travaille piteusement les pauvres moines. — La peste se répand parmi ses hommes.

Item prænominatus abbas anno 1470, prima die februarii; de Abbatisvilla cum domino Philippo de Crevever (sic), domina dicti Auxiaci, domina des Querdes dicti domini Philippi uxore, et cum magistro Joanne ejus fratre, Auxiacum repeditavit, et de cas-

tello dicti Auxiaci pro belli commotione evitanda ad S^am^ Odomarum profecti sunt : et ibi dictus abbas magnum et impatibilem in suis genibus et renibus passus est ægritudinem. Tribus vero mensibus peractis, illuc repatriaverunt quoniam tunc rex Franciæ et dux Burgondiæ juxta Ambianis pacem concordaverunt. Præterea dominus des Querdes cum suo statu in hospitio S^ti^ Richarii in Abbatisvilla die Sacramenti immediate sequenti hospitatus est, et illic quindecim mensibus mansit integris. Item prædictas dominas videlicet dominam de Auxiaco et dominam ejus uxorem in castellum de dicto Drugiaco venire et hospitari mandavit, quæ quatuordecim mensibus mansere continuis. Anno 1471, in mense octobris Anglici ad S^am^ Richarium hospitari venerunt ; quorum capitaneus Georgius Grecus appellabatur ex quodam bellicoso viro nomine Calepin associatus : magna atque ineffabilia detrimenta in lignis præcipue et arboribus, hyemali tempore durante, quod vehementi frigore opprimebatur, intulit et confecit, et plures hujus dictæ villæ domos igne cremavit et combussit. Prænominatus igitur abbas sciens talia damna effici, 15° die aprilis anni prædicti, suam abbatiam exire proposuit et domi sui fratris et in castello dicti Auxiaci usque 15^am^ diem aprilis commoratus et hospitatus est, et Auxiaco Hesdinium cum prædictis duabus progressus est, et in hospitio cujusdam Joannis Gargant cum eisdem commansit. Anno autem sequenti videlicet 1472, in mense augusti, dux Burgondiæ in Normania existens multos armigeros in S^am^ Richarium, videlicet dominum de Conty, dominum Philippum le Prevost comitem et Bourleum

de Luxembourg misit, qui maximas et inenarrabiles huic villæ perditiones et aliis oppidis circumcircaque existentibus confecerunt. Non post multum vero temporis, marescallus de Gueldres cum suo exercitu in abbatiam intravit et ibi magnos labores et damna infinita monachis intulit, et ab eo loco dehospitari nolebat. Hoc pendente, in suo exercitu festina pestis protinus abundavit, et eo morbo ejus nepos ex quo multum doluit et plures alii subito periere. Quapropter punitio divina existere dicebatur ab omnibus; nihilominus tamen ab ecclesia decessit, sed magna et grandia detrimenta in messe augusti pauperi populo ineffabiliter egit et inhumaniter populum percutere et vexare non cessavit.

LXVI

Retour de l'abbé Pierre. — Ses aventures dans un voyage qu'il tente jusqu'au Crotoy. — Ses dispositions testamentaires. — Ses dons à l'église. — Il recouvre la santé. — Il donne l'hospitalité à différentes personnes de marque dans le refuge de l'abbaye.

Ejusdem anni in nocte Omnium-sanctorum dictus Petrus Hisdinio recessit, in quo magna ægritudine laborans quatuor menses permansit : qui in villam Crottoy proficisci existimans in quodam curriculo se imposuit et conducere fecit; et eundo juxta nemus de Cressy multis armigeris obvians, de Eu, de S^te^ Valarico, et de Rambures repeditantibus, valde obstupuit et ex eodem curriculo cum maxima pæna et labore suum sonipedem celeriter in nemus æquitavit et suum currum cum multis vasis argenteis et plu-

ribus aliis bonis in eo existentibus dereliquit: juxta quem plus quam centum homines pertransiverunt nihil que acceperunt; qua de re maxima Dei gratia in dicto abbate operabatur: hiis itaque armigeris omnibus permeatis, prænominatus abbas in suum curriculum imponere fecit et ad Abbatisvillam remeavit; et ibi prædictum dominum de Crevecœur invenit, qui una in præfato S^ti Richarii hospitio hospitati sunt. Eo tempore, in ultimo die decembris, aspera et incurabilis dicto Petro abbati crevit ægritudo: quamobrem concordia et sui totius conventus deliberavere suam extremam voluntatem, atque ordinationem disposuit. Et illico unum annuale aut anniversarium missarum pro ipsius et suorum parentum, amicorum et benefactorum animabus incipere et perficere constituit, videlicet unum in sua prædicta abbatia, unum in Carthuriensium monasterio juxta Abbavillam, et aliud in Cordigerorum Abbavillensium monasterio. Item prænominatus abbas consignavit et numeraliter tradidit in manu sui prioris et totius conventus mille francos monetæ currentis ad acquirendos et redditus emendos hæreditates pro fundatione unius missæ hebdomadalis et perpetuæ, diebus mercurii in dicta cappella nostræ Dominæ, videlicet de S^to Spiritu eo vivente, et pro defunctis post ejus obitum, cum diacono et subdiacono in perpetuum celebrandæ.

Item iisdem die et anno, alios mille francos dictæ monetæ dedit et tribuit, et in ornamentis ecclesiasticis ad decorandam hujus loci ecclesiam exponendos esse ordinavit. Quo facto, dominus Jacobus de Handrechies hujus abbatiæ prior et dominus Matheus de

Gandano prior Carthuriensium ad dicta ornamenta emenda Burgis iverunt: ipsis autem regressis, dictus abbas quemdam operarium casurarium nomine Petrum Cautum, gallice *Pierre Fin*, de S^to^ Odomaro mandavit; qui dictus casurarius pannos sumptuosos abscidit et 14 aut 15 ornamenta, veluti cappas, casulas, tunicas et donaticas, et cætera, fecit, construxit et sumptuose sarcinavit ornamenta. Qui postea prænominatus abbas suam recuperavit et restauravit sanitatem. In quadragesima vero sequenti, dominus Jodocus de Labain, cum suo statu, domina de Bezenque ejus uxore, domina de Belvaco ejus sorore, tres menses propriis expensis et sumptibus dictæ ecclesiæ in prædicto hospitio dicti monasterii, ipso Petro abbate ægrotante, continuo hospitatus et mortuus est.

LXVII

L'abbé Pierre rentre dans son abbaye le 23 juin 1473. — Ses travaux de réparation dans l'abbaye et dans l'hospice. — Misère des religieux, de l'abbé et du couvent. — L'abbé Pierre achète, en 1475, une maison à Saint-Omer.

Anno Domini 1473, 23^a^ die junii, in nocte S^ti^ Joannis, prænominatus Petrus de Abbatisvilla in suam abbatiam rediit, et illic portam bassæ curiæ et magnos muros versus portam S^ti^ Joannis et muros grandium hortorum et parvuli claustri pauci valoris, existentes reparare et remurare procuravit; quas operationes conducendas et solvendas præfatus Andressies solicitabat. Item prænominatus Petrus magnum, pulchrum, sumptuosum et excellens hospitium abbati sufficiens et idoneum, contra magnos muros foro adhærentes

reædificare inchoavit, quod antea mille libris, ipso existente præposito, sibi præconstiterat. Pro ejus autem majoritate et excellentiori reparatione, mille et quingentis libris postmodum sibi constitit, sed causa belli in hiis partibus existentis, ob quod prænominatus Petrus ad S^tum^ Odomarum repeditare debuit, adimplere, perficere quoque nequivit. Quapropter dicti religiosi, abbas et conventus fructus et redditus suos quotidie perdebant, nec denarium unum recuperare valebant.

Anno Domini 1475, prænominatus Petrus videns et perscrutans bella et prælia dietim superventura atque commovenda; percipiens itaque secum impotentiam et debilitatem, consuluit magistrum Joannem ejus fratrem et alios amicos pro quadam domo in S^to^ Odomaro emendam: et illic unam ad quendam burgensem nomine Egidium de Caucy pertinentem prope Magnum-forum sitam trecentis libris monetæ currentis emit, et pro ejus appropriatione et reparatione, tam in tabulis, lecticis, bannis, scabellis quam aliis superlectilibus trecentas libras dictæ monetæ cum quinquaginta persolvit. Ejusdem anni 24 die maii, prænominatus abbas majori et dictæ villæ S^ti^ Odomari scabinis centum et quinque francos ex redditu hæreditario huic dictæ ecclesiæ in vigesimo denario et cum omnibus redemptionibus persolvendo; pro quo quidem redditu dictis majori et scabinis mille et centum francos dictæ monetæ persolvens, pariter acquisivit; quem in 23 die prædicti mensis maii persolvere annuatim tenentur, ut apparet in litterarum tenore, magno hujus dicti S^ti^ Odomari sigillo sigillatarum, quas dictus abbas protinus efficere procuravit.

LXVIII

La ville de Saint-Riquier se rend au sieur de Picquigny. — Elle est mise au pillage, ainsi que l'abbaye. — Le maréchal des Querdes envoie Jean de Courteville avec vingt lances à Saint-Riquier, pour obliger les habitants à rendre foi au duc de Bourgogne. — Jean de Courteville et sa troupe allument de grands feux et font sonner les cloches. — Les Bourguignons, avertis de l'approche des Français, se retirent à Abbeville. — Les Français s'emparent de Saint-Riquier, forcent les habitants à sortir, pillent et brûlent la ville, fondent les cloches, ravagent l'abbaye. — Ils détruisent Drugy, la Ferté et tous les villages jusqu'à Vacquerie-le-Bouc.

Anno et mense prædictis videlicet 1475 mense maii, dominus de Pinguegni cum magno et grosso armigerorum exercitu ad S^tum^ Richarium veniens, villa dicti S^ti^ Richarii (salvis tamen armigerorum intus existentium corporibus et bonis, et dictæ villæ hominibus cum suis bonis illic et in pace et salute fidem dando regi commorantibus) immediate sibi reddita et restituta est, postquam adversariis recessis cum suo cætu in dictam villam introivit, hanc rapinis et prædis totaliter expoliavit et denudavit. Ipso itaque hospitato in abbatia, omnia bona mobilia quæ inveniri poterant ab eo diripiebantur et Ambianis deportabantur, et decem diebus continuo sic diripiendo permansit in hoc loco. Hoc pendente, dominus des Querdes misit de Abbatisvilla Joannem de Courteville virum gentilem, Jacobum de Courtheheuse, Guillermum Couvart et alios gentiles usque numerum viginti quinque lancearum, qui summaturi venerunt populum Centulensem ut duci Burgondiæ

fidem redderet; quam protinus fecit, et ei contribuit: *illico* dictum de Courteville cum sua congregatione in villam intromisit, et suæ fallæ atque ecclesiæ campanas cum magnis ignibus et facibus illuminatis bona (sic) ac hilari vultu sonuerunt et pulsaverunt. Post spatium vero trium septimanarum, dicti Burgondi de Francorum adventu certi fuerunt, qui cum magna et potenti gentium multitudine per pontem Remigii ad S^tum^ Richarium celeriter veniebant. Scientes igitur Burgondi ad Abbatisvillam reversi sunt et fugam maturaverunt et corripuerunt. Postmodum vero Francigeni Centulam appropinquantes, absque difficultate et oppositione, die dominica mane eam intraverunt; qui protinus omnibus præceperunt et mandaverunt, sub pæna suspendi et strangulari, quod quilibet dictam villam crastina die hora sexta matutinali quantocyus exiret et extra portam Nostræ Dominæ simul conveniret. Omnibus igitur præ timore perterritis et illuc simul congregatis, mori et interfici credentibus et arbitrantibus, et una leuca ab hac villa distantibus et elongatis, ad villam Ambianis progressuris, totis viribus et voluntate dictam villam S^ti^ Richarii dicti Francigeni penitus expoliaverunt, diripuerunt et omnia bona dissipaverunt. Hanc igitur bonis suis denudatam die lunæ omnino succenderunt et totaliter concremaverunt et in cineribus posuerunt, hiis exceptis scilicet hospistali, domo Gripemont Francus et Sipelot. Item fallæ tectum combusserunt et omnes bonas sumptuosasque dictæ villæ campanas perfuderunt et igne distillaverunt. Præterea totam dictæ abbatiæ ecclesiam cum campanili et octo campanis procul dubio bonis necnon existentibus et cum

omnibus aliis ædificiis quæ dictus abbas antea construxerat et aliis antiquis et veteribus ad nichilum reduxerunt. Deinde Drugiaci et Firmitatis castella et dictæ villæ S^u^ Richarii suburbana cæteraque opida atque molendina ad hanc abbatiam pertinentia totamque patriam circumquaque ambientem usque Vacariam le Boucq penitus destruxerunt et annullaverunt; et plura alia infinita huic patriæ detrimenta ob prolixam recitationem prætermissa intulerunt et confecerunt.

LXIX

L'abbé Pierre fait refondre quatre grosses cloches et trois petites, et réparer l'église. — Il fait aussi refaire le clocher, 1476. — Ensemble de ses travaux et de ses acquisitions pour l'église.

Bello cessante, prænominatus Petrus quatuor grossas campanas et tres parvas refundere fecit, et suam dictam ecclesiam ut potuit destructam remurare tribus lathomis ac lapicidis mercatus est; quorum unus in dicti campanilis remuratione cum uno suorum consortum interfectus est, et duo alii manu operararii miserabiliter læsi.

Anno autem 1476, prænominatus abbas cuidam carpentario dictum campanile tecto lignario cum piramide quod nunquam extiterat, construi et effici mercatus est; pro cujus tegimine aut tectura prænominatus abbas 80600 ardosiarum 410 scutis emit; et inde posse suo dictæ chorum ecclesiæ melius quam potuit reelevare procuravit; pro qua lapidea relevatione prædictis lathomis mercatus est, et illic unico anno operati sunt. Consimiliter pro dictæ corporis et

chori ecclesiæ et alarum dicti campanilis tecta et pro cathedris construendis iisdem mercatus est, et quæ ab eis (ni prælia subvenissent) successive continuabantur. Item prænominatus abbas hanc ecclesiam per dicta prælia penitus demolitam, toto posse reparare et reedificare contendens, multa dona et sumptuosa munera eidem contribuit, videlicet quatuor columnas æreas, duo brachia cuprea cereos sustinentia, habentes quatuor angelos dictis columnis superpositos, et quoddam instrumentum tornatile gallice *crosse* ad recipiendum corpus Domini medio altaris suspendens et unum magnum et extensum candelabrum sex ramos cupreos continens coram magno altari consistens: pro quibus omnibus tribus millibus sexcentum et quadraginta libris ponderantibus cuidam mercatori burgensi septingentas libras vel eo circa monetæ currentis persolvit. Item unam aquilam evangeliariam 433 libris ponderantem 55..... 8 libris 6 denariis pro quacumque libra 2 libras 6 denarios persolvens dicto operario emit. Item pro uno horologio pro campanili dictæ ecclesiæ 1600 libris ponderante 40..... dictæ monetæ cuidam operario d'Ippre tradidit et præbuit pro quidem horologio. Tres campanellas intonitas 557 libris ponderantes 69 ..... 12 libris 6 denariis cuidam campanario emit. Item pro magni altaris tabula 484..... persolvit. Item pro quadam tabellula in qua beatæ Mariæ virginis imago et prædicti abbatis repræsentatio sumptuose depinguntur 30..... contribuit.

Item 26 cappas, 4 casulas, 2 tunicas et 2 donaticas liliis et rosis sumptuose contextas in semiduplo et diebus dominicis deportandas huic ecclesiæ similiter

contribuit. Item pavimenta nigra Thornacensia toti ecclesiæ sufficientia pariter et alba a quodam mercatore de *Marquise* empta huic dictæ ecclesiæ promisit et alia plurima dona, quæ, propter prolixam et longam recitationem et narrationem, a nobis prætermittuntur.

LXX

Le roi donne les fruits et les revenus de l'abbaye de Saint-Riquier au cardinal de Vienne. — Retard causé par ce don aux réparations de l'abbaye. — Le cardinal dépouille l'église. — Etat misérable de l'abbé Pierre. — Ses précautions pour faire mettre en main sûre et sous le sequestre les biens meubles et immeubles de l'abbaye, dans le cas de sa mort.

Anno Domini 1477, rex Franciæ domino cardinali de Vienne fructus et hujus dictæ ecclesiæ redditus et proventiones penitus donavit, quoniam prænominatus Petrus tunc inæstimabili laborans ægritudine in S^to^ Odomaro morabatur; et eapropter, cardinali præfato tale donum nequaquam renuente, omnes reparationes et aliæ operationes in dicta ecclesia protinus cessaverunt, et dictus cardinalis omnia bona subripuit et mitram, annulos, sandalia, sceptra abbatiala cæteraque ejus modi pontificalia, tota ecclesia in magna ruina et omnino a prædictis inimicis adversariisque subjugata permanente, secum exportavit. Itaque prænominatus Petrus impotens necnon patientiam præferens absque ulla provisione derelictus est; qui nullam pacis apparentiam conspiciens et dietim mortis articulum dubitans et horam, ob ejus ægritudinem se miserabiliter vexantem, expectans, a principe quodam mandatum obtinuit, in cujus tenore

continebatur quod si migraret a sæculo, quod omnes redditus, proventiones, bona mobilia et immobilia ad dictam ecclesiam pertinentia et spectantia, durantibus prædictis divisionibus, in manu salva et sequestri mitterentur, quatinus prædicta bona fine finali prædictæ ecclesiæ restituerentur.

LXXI

Retraite de l'abbé Pierre dans la chambre dite *des jardins* en l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer. — Réparation de cette chambre. — Construction d'une autre. — Création d'un jardin clos de murs. — Elévation d'un portique avec les armes de l'église et celles de l'abbé. — Petite chaussée pavée de la chambre des jardins à la chapelle de la Vierge. — Autres travaux. — Infirmités de l'abbé Pierre.

Postmodum ille sæpedictus abbas apud se considerans quod inquiete vivebat in dicta villa S^ti^ Odomari, et etiam quod ipse vexabatur a pluribus ejusdem villæ, ipse abbas corde humili ac religioso requisivit domino abbati et conventui S^ti^ Bertini quatinus aliquam cameram in suo monasterio ad manendum illi concedere vellet; cui requisitioni omnes consensum præbuerunt, ac de facto cameram, quæ in dicto monasterio dicitur Camera-ortorum illi tradiderunt: quam cameram magno studio totisque viribus peroptime decorare, augmentare atque reparare fecit: ita quod construxit ibidem de novo cameram similem primæ, ortulum juxta dictam cameram et ecclesiæ attrium, muris in circuitu clausis, et ad introitum seu ostium primæ dictæ cameræ fecit porticum satis autenticum, ardosiis compertum; et in superficie ve-

xillum in quo arma ipsius ecclesiæ et ipsius abbatis sunt depictæ. Et quod sæpedictus abbas propter suas infirmitates, ut prius habetur, cum magno labore ac dolore gradiebatur seu ambulare valebat, fecit pavimentare viam a dicta camera usque ad cappellam beatæ Virginis; et in media via sive in ingressu dictorum ortorum fecit triangulum ut eundo ad ecclesiam aut redeundo, si lassus fuisset, quiescere aut repausare posset, aut cum religiosis ejusdem domus qui dictis ortis ad tempus suas habent recreationes ad ludendum aut ambulandum aliquando cum ipsis conversare aut conloqui de religione ac rebus spiritualibus posset, ut decet prælatum.

LXXII

L'abbé Pierre consulte les religieux sur le choix de son successeur. — Ceux-ci proposent Jacques de Haudrechies, prévôt de l'église. — Nomination d'Eustache Le Quien aux fonctions de vicaire de l'abbé, 1478. — Résignation de la dignité abbatiale et du bénéfice par l'abbé Pierre à Eustache Le Quien. — Mort de l'abbé Pierre, 1480. — Il est enterré dans la chapelle de la Vierge.

Tandem considerans ipse ac perfecte sciens de diu ob suas infirmitates vivere non posse, consuluit fratribus suis carnalibus, videlicet magistro Joanne Presbyteri et Hugoni suisque religiosis de quo ad regimen suæ ecclesiæ provisurus esset; qui religiosi omnes, nescio quo spiritu moti, nominaverunt et petiverunt, signàveruntque pro nomine domini Jacobi de Handrechies hujus ecclesiæ præpositi. Postmodum Eusta-

chius le Quien (1), religiosus et elemosinarius hujus ecclesiæ, qui etiam cum aliis signaverat, alicujus consilio fultus, in propria apud S^tum Audomarum venit, qui tamen prima facie se præsentare præfato domino abbati ausus non fuit, sed aliquantulum in villa S^ti Audomari mansit, ipso domino abbate nesciente, aliqua persona interposita ipso abbati intimavit præfatum Eustachium in dicta villa esse et mox, ut talia verba ad aures suas pervenerunt, dixit: « Facite illum venire ad me. » Ecce ipse Eustachius multum timens venit et coram suo prælato comparuit: qui Eustachius, prius a suo abbate jam dicto increpatus ad quid venisset, et ob quid propter prædictum Jacobum Handrechies cum cæteris religiosis de idoneitate ipsius Handrechies signavisset, ipse se excusando omnia quæ voluit respondit; attamen præfatus abbas dixit illi: « Bene veneris, vide; » non a me discedas donec tibi ea quæ sum facturus manifestavero. » Et post paucos dies, consilio prius habito, sæpedictus Petrus abbas prædictum Eustachium in spiritualibus et temporalibus suum instituit vicarium, atque omne regimen ecclesiæ dedit illi, ad incipiendum 4^a die februarii anno Domini 1478 vel circiter: exinde post paucos dies suum resignavit beneficium et abbatialem dignitatem dicto Eustachio, aliqua tamen penssione retenta; et quod statutum est omnibus semel mori, ipse Petrus abbas sua infirmitate maxime gravatus, postquam a priore S^ti Bertini ecclesiasticis fuit munitus sacramentis suum diem ultimum in die transiit Cinerum anno Domini

(1) Il est appelé Le Quieux dans la *Gallia Christiana*.

1480, sepultus que est in cappella sanctæ Virginis, ad latus dextrum, ut videri potest per suum sepulchrum et epitaphium juxta piscinam positum et honorifice erectum.

LXXIII

Eustache le Quien, né à Fortel, près de Vacquerie-le-Bouc, 46e abbé. — Sa vie. — Vocation précoce. — Ses études à Paris. — Prêtre. — Aumônier de l'église de Saint-Riquier. — Sa charité. — Jacques de Haudrechies lui dispute l'abbaye. — Le maréchal des Querdes, gouverneur de Picardie, concède l'abbaye à Jacques. — Eustache est rétabli dans son autorité par des bulles apostoliques. — Jacques de Haudrechies, dépossédé de l'abbaye de Saint-Riquier, reçoit l'abbaye de Saint-Valery-sur-Mer. — Thibault de Baencout, 47e abbé et vivant encore en 1492, achève les travaux commencés dans l'église par son prédécesseur.

Eustachius le Quien successor præfati Petri Præsbyteri abbatis oriundus fuit de Fortellio prope Vacquerie-le-Bouc oppidum, nationis dicti Præsbyteri, atque ex honestissimis parentibus progenitus. Ipse a suis juvenilibus annis monachus factus est; exinde scholis Parisiensibus in grammatica aliisque scientiis sufficienter peroptimeque instructus; et postmodum ad sacros ordines et ad sacerdotalem provectus est dignitatem, quam bonis operibus et moribus decoravit: deinde eleemosinarius hujus ecclesiæ factus est; quod officium honestissime rexit: pauperes enim, ut de Sto Richario legitur, satiabat, nudos quoque operiebat, infirmos suis eleemosinis visitabat, et cætera misericordiæ opera adimplebat. Postmodum per resignationem dicti Petri Presbyteri, 46 abbas Centulensis monasterii fuit. Sed quia, antequam ipse

Eustacius suas bullas a sede apostolica habuisset, sæpedictus Petrus abbas apud S^tum^ Bertinum manens, de medio sublatus est tempore divisionis, ob quam causam habuit compeditorem videlicet dominum Jacobum de Handrechies; quia tunc temporis dominus marescallus de Cœurdes (sic) gubernabat Picardiam sub nomine regis, habebatque auctoritatem a rege ad beneficia conferenda dum vacabant: et ideo prædictus de Handrechies impetravit a dicto domino de Cœurdes donum hujus ecclesiæ et monasterii; ob quam causam plurimas molestias damnaque innumerabilia sæpedicto intulit Eustacio. Sed quia non est prudentia neque consilium contra Deum, gratia ipsius, iste Eustacius recuperavit suas bullas apostolicas aliquo tempore alienatas, et sic sententiam obtinuit definitivam, et factus est abbas pacificus. Et ipse de Handrechies, post aliquod breve tempus, factus est abbas S^ti^ Walarici super mare, qui ibidem diu non vixit.

Theobaldus de Baiencourt fuit 47 et ultimus abbas hujus cænobii, successor dicti Eustacii; qui ecclesiam a prædecessore incæptam perfecit multis que ornamentis illustravit; campanas in campanili apposuit; chorum pulcherrime tum cappis tum casulis ornavit; sacratissima patroni nostri ossa in magnificentissima capsa auro, argento, gemmisque adornata collocavit. Nec illud minime silentio prætereundum judicavi quod cum quadam die dominica infra octavam corporis Christi urbem totam Centulensem ignis infensus conflagraret, ipse cum religiosis fratribus sacratissimum Christi corpus gestans ad parrochiam extra muros ire instituit, ibi que sacro peracto, mox flamma cessavit.

NOTES.

CHAPITRE Ier.

La grammaire barbare et la langue presque macaronique de Jean de la Chapelle pourraient donner à penser qu'il fut simplement chargé par l'abbé Le Quien, ou Le Quieux, de recueillir des notes dans les titres et les chroniques de la bibliothèque abbatiale, de rédiger un brouillon enfin pour quelque moine plus savant, qui aurait véritablement écrit cette *Chronique abrégé de Saint-Riquier*.

CHAPITRE V.

L'épitaphe de saint Riquier était partagée en cinq inscriptions — quatre quatrains et un distique, — *in fronte sepulcri, in latere dextro, in culmine arcœ desuper, in latere sinistro, ad pedes.* D'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 307, nous fournit quelques variantes.

Dans le premier quatrain :

. . . . . contigit urna
. . . . . .
Stemmate, etc.

Dans le second :

Vir pius et magnus semper in orbe cluit.

Dans le troisième :

Hic vitam functis. . . . . .
. . . . . hoc reformte redit.

Dans le quatrième :

Hule Karolus, etc.

CHAPITRE VI.

Clotinus. — Coschinus aliter Clotinus dans la *Gallia Christiana*.

Le 4e abbé dans la *Gallia Christiana*, celui qui suit Coschinus ou Clotinus et qui précède Aldricus, est Guitmarus *aliis quidem optime* Witmarus. Le *Spicilège* est d'accord avec la *Gallia*.

Saint Ydevert, le 4e abbé de Jean de la Chapelle, ne se trouve pas plus dans la *Gallia Christiana* que dans le *Spicilège*. Voir, sur les causes de l'erreur de Jean de la Chapelle et du P. Ignace, les *Vies des Saints* de Baillet, au 27 may, p. 435.

Le 5e abbé de la *Gallia Christiana* est Aldricus *cujus nomen ignorassemus, inquit Hariulfus, nisi hoc venerandi abbatis industria Angelramni revelasset.*

Symphorianus, dans la *Gallia Christiana* comme dans Jean de la Chapelle, redevient, par la suppression d'Ydevert, le 6e abbé.

CHAPITRE VIII.

Le *Spicilège*, t. II, p. 303, nous fournit quelques variantes pour cette nouvelle épitaphe :

Respice de scilo sanctorum gloria summo. . .
. . . . . et fera bella preme.
Hæc quæque quæ statui fulgentia culmina templi . .
Augusto et KAROLO, cujus virtute peregi. . .
Quisquis et hic summas precibus pulsaverit aures. . .

Et sur la découverte du porphyre merveilleux :

Hoc pavimentum humilis Abbas componere feci.

CHAPITRE XII.

Voyez, pour l'ouverture du tombeau de saint Angilbert, la lettre adressée au R. P. Guinart, *note du chapitre* XXXV.

CHAPITRE XIII.

Henricus. — Hericus dans la *Gallia Christiana*.

CHAPITRE XIV.

En regard des richesses de 831, on pourrait présenter ce

résultat d'un état des revenus et des charges de la manse abbatiale de Saint-Riquier, dressé en 1767 :

Revenus en argent.....	15,364 ᵗ
——— en denrées, par évaluation.....	16,926
——— en bois, censives, droits seigneuriaux, etc.....	4,100
Total des revenus.....	36,390 ᵗ
Les charges montant alors à.....	10,872 ᵗ 15 ˢ
Il restait net.....	25,514 ᵗ 5 ˢ

(*Bibliothèque d'Abbeville, papiers faisant partie du legs de M. Félix Cordier*).

CHAPITRE XV.

Riboldus. — La *Gallia Christiana* le nomme Richboto ou Ribbodo.

CHAPITRE XVI.

Radulphus. — Hruodulfus dans la *Gallia Christiana*.
Helgaudus. — Heligaudus *ibid.*

CHAPITRE XVII.

Gulfo. — Guelfo seu Welfo dans la *Gallia Christiana*.

CHAPITRE XVIII.

Carlo-Magnus. — Carolomannus dans la *Gallia Christiana*.

CHAPITRE XIX.

A la place de Hugues, abbé non compté suivant Jean de la Chapelle, on trouve, dans la *Gallia Christiana*, Guelfo, qualifié Guelfo II, qui gouvernait en 877. Guelfo II mourut le 18 des calendes de décembre 881. Guelfo II est le 17ᵉ abbé de la *Gallia Christiana*.

Gebert, Hébert, Obedevald. — Au lieu de ces abbés, on trouve,

dans la *Gallia Christiana*, Herebertus, 18e abbé; Hedenolfus, 19e abbé; Hugo I, 20e abbé; Girardus, 21e abbé, et Gerbertus, 22e abbé. Fulgeric, Fulchericus, le 20e abbé de Jean de la Chapelle, devient ainsi le 23e de la *Gallia Christiana*.

CHAPITRE XXV.

Ingerranus. — Angelrannus dans la *Gallia Christiana*. Voyez, pour cet abbé, la lettre adressée au R. P. Guinart, *note du chapitre* XXXV.

CHAPITRE XXVII.

Voyez, pour les recherches tendant à retrouver le tombeau d'Olgerar ou Oldegerus, la lettre adressée au R. P. Guinart, *note du chapitre* XXXV.

CHAPITRE XXXV.

Les Bénédictins, qui préparaient l'histoire de l'abbaye de Saint-Riquier, écrivirent un jour aux pauvres moines de l'abbaye que l'administration des abbés commandataires laissait misérablement déchoir et les questionnèrent sur les tombeaux d'Angelran, d'Oldegerus et de Gervin. Un des moines leur répondit:

« *Au Révérend Père Thierry Guinart, religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.*

» Mon Révérend Père,

» Je ne puis vous donner grand éclaircissement sur les sujets que V. R. en souhaite; nous n'avons ici d'autres livres ni d'autres chartes que le Ms d'Ariulfus que D. Luc a fait imprimer. Il n'y a non plus aucun ancien monument pour Angelran ni pour Odelgerus, le plan de l'ancien monastère a trop changé de fois et le terrain a été trop souvent bouleversé pour en pouvoir rencontrer; je l'ai fait remuer en plusieurs endroits pour découvrir les sépultures des illustres en question, mais en vain. L'on a seulement découvert, dans une chapelle souterraine, le tombeau de saint

Gervin, où sont encore tous ses ossements, excepté le chef; on les y a laissés, parce qu'il ne se trouve authentique que ce soit lui. On le croit, parce qu'il est dit qu'il fut inhumé *in cripta interiori B. M.* et qu'on ne trouve pas, dans aucun endroit, qu'on y ait enterré personne que lui. Nous en faisons la feste le 3 de mars. Nous n'avons rien trouvé dans le tombeau de saint Angilbert.

» Pour ce qui est d'Angelran, nous n'en faisons rien, parce que je ne le trouve qualifié de saint que dans un seul endroit qu'on a joint dans le Ms d'Hariulfe d'un caratère différent, quoiqu'ancien; je l'ai copié pour vous le faire voir; il commence par ces mots : *Hic sunt*, etc. Odelgerus n'y est pas, quoiqu'Hariulfe en parle fort honorablement. Voilà, mon Révérend Père, tout ce que je puis vous dire. Si ceux qui étaient ici lorsqu'on a pavé notre église eussent pensé à l'histoire de Saint-Riquier, ils auraient pu lui fournir de beaux endroits en faisant fouiller partout où il y avait des monuments d'antiquité qu'ils ont laissés ensevelis dans la terre, etc.

» Frère CLAUDE DE LAN... »

(*Dom Grenier, p. 4, art. 3*).

CHAPITRE LXXIII.

Avec Thibauld de Baiencourt, les splendeurs de l'abbaye s'évanouissent; il fut le dernier des abbés réguliers. L'histoire des abbés commandataires, préparée pour le IV^e^ volume des NOTICES (*inédites*) SUR L'ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE, pourra être considérée comme la continuation de la chronique de Jean de la Chapelle, en ce qui concerne l'administration de l'abbaye; un fragment de ce travail, *Une Révolution dans l'abbaye de Saint-Riquier*, a été publié dans le précédent volume de ces MÉMOIRES.

Fig. 1.e

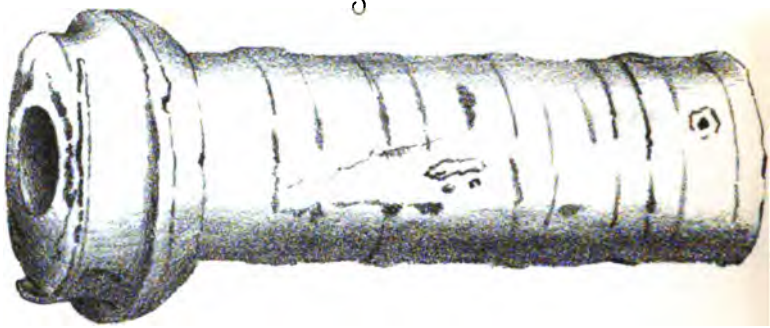

Fig. 2.e

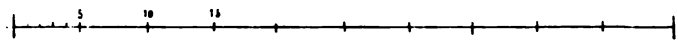

Canons faussement attribués

au Champ de Bataille de Crécy.

NOTICE

SUR

DEUX ANCIENS CANONS

FAUSSEMENT ATTRIBUÉS

AU CHAMP DE BATAILLE DE CRÉCY.

Vers la fin du mois de mars 1855, le bruit s'étant répandu que deux canons en fer, récemment découverts sur le champ de bataille de Crécy, avaient été déposés chez un serrurier d'Abbeville, plusieurs membres de la commission du musée s'empressèrent de les visiter; mais ils reconnurent au premier coup-d'œil que ces canons, quoique d'un même système de fabrication, avaient été forgés à des époques différentes, et il résulta de renseignements ultérieurs qu'ils étaient depuis plus de cinquante ans dans le château de Dourrier, appartenant alors à la famille de Lameth, où ils servaient de chenets de cuisine; que Mme Dieppe, devenue propriétaire de ce domaine, avait eu le bon goût de les sauver de ce service de pot-au-feu; qu'elle les avait conservés longtemps sous un hangard, avec

l'intention de leur donner un jour une plus noble destination, et que désirant les placer aux abords d'un pont de construction nouvelle, elle les avait envoyés à Abbeville pour les faire monter sur des supports en fer; enfin, que ces canons passaient dans le pays pour avoir été trouvés sur le champ de bataille de Crécy.

Quoi qu'il en soit, il nous semble difficile de leur assigner une origine aussi mémorable et que rien ne justifie; d'abord parce qu'étant, ainsi que nous l'avons dit plus haut, d'époques différentes, il est plus rationnel de penser qu'ils ont été successivement fabriqués pour la défense de l'antique château de Dourrier, qui existait déjà en 1380 et dont il reste encore aujourd'hui quelques vestiges; ensuite, parce qu'il ne paraît pas suffisamment démontré que les Anglais aient fait usage de canons à la bataille de Crécy.

En effet, Froissart, alors âgé de neuf ans, et qui plus tard a écrit la relation de cette fatale journée, ne dit pas un mot d'un fait aussi nouveau et qui n'aurait pas manqué de frapper sa jeune imagination d'autant plus vivement, que l'emploi de la poudre en Europe ne remonte qu'à 1338, c'est-à-dire huit ans seulement avant la bataille; il se borne à décrire l'immense quantité de flèches qui y furent lancées, et il ajoute: *Puys firent voler les sagettes de grand randon tant vivement que ce sembloit neige, en jetterent les Anglais trois* CANONS.

Les étymologistes pensent que les mots *canon*, *canot*, *canal*, viennent du mot latin *canna*, fait de l'hébreu *kaneh* qui signifie *roseau*, dont l'acception a été transportée aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles à tous

les objets creusés en manière de tube ou de *canne;* et l'on sait que si cette signification n'a plus cours dans le vocabulaire moderne, elle n'en a pas moins conservé toute sa valeur parmi le peuple de Paris, qui appelle encore *canon* le vase contenant le liquide qu'il déguste sur le comptoir du marchand.

Dans la pensée de Froissart et dans le langage usité de son temps, la phrase ne peut être interprétée qu'ainsi : *Les Anglais jetèrent un si grand nombre de flèches, qu'ils en usèrent trois bottes, trois caisses, trois fourgons;* de même que l'on dirait aujourd'hui : *telle batterie a brûlé trois caissons.*

Jean Villain, écrivain florentin du XIV^e^ siècle, est le premier qui ait parlé des canons d'Edouard; mais n'est-il pas à craindre que cet étranger n'ait pas rendu exactement la pensée de Froissart, et qu'il ait mal à propos décoré du nom de *bombardes* les canons qui n'étaient, en définitive, que des carquois de grandes dimensions?

Il est à remarquer, d'ailleurs, que les historiens s'accordent à dire que les premiers canons ont été inventés par Bertolde Schwartz, et qu'ils ont été employés pour la première fois en Europe en 1380, dans la guerre des Vénitiens contre les Génois; que Larrey, dans son *Histoire d'Angleterre* (règne de Henri VIII), assure que les premiers canons de cuivre parurent en Angleterre en 1535; il ajoute, il est vrai, dans sa seconde partie, que l'on y connaissait auparavant l'usage de cette arme, seulement qu'elle y était moins perfectionnée, et qu'à la bataille de Crécy, livrée en 1346, il y avait cinq ou six canons dans l'armée anglaise.

Mais de ces six canons, nous en connaîtrions cinq, savoir: les deux dont il s'agit ici, les deux qui se trouvent au musée de Boulogne et un cinquième qui a été conservé à la Tour de Londres et auxquels on a donné aussi légèrement une semblable origine; or, doit-on supposer que les Anglais, vainqueurs sur tous les points, aient abandonné sur le champ de bataille ces rares et puissants auxiliaires auxquels ils devaient le succès de la journée et dont ils pouvaient, le lendemain, avoir un pressant et nouveau besoin?

Cependant et quoique les canons de Dourrier aient perdu à nos yeux une partie de leur prestige, ils ne sont pas moins dignes de l'attention des antiquaires, puisqu'ils paraissent remonter à un temps fort reculé et probablement voisin de la création et du premier emploi de ces armes.

Le plus gros de ces canons (fig. 1re) pèse 67 k. 50; il a une longueur de 0,57 c., et un calibre de 0,09 c., composé d'une feuille de fer battu de 0,02 c. d'épaisseur, *soudée par approche,* ce qui indique déjà un notable perfectionnement, puisque la tôle employée à la fabrication de ces premières armes était clouée et rivée à la manière d'un tuyau de poêle.

Cette espèce de manchon ouvert par les deux bouts, ne pouvant, à raison de son peu d'épaisseur, résister à l'expansion de la poudre, a été recouvert de cercles en fer jointifs, grossièrement assemblés au marteau et qui donnent aux parois une épaisseur totale de 0,05 c.

Quant à la gueule, elle se trouve renforcée au moyen de quatre cercles superposés, présentant ensemble une épaisseur de 0,09 c., en sorte que, con-

trairement à ce qui se pratique de nos jours, cette partie est beaucoup plus épaisse que le reste de la pièce; mais il est à croire que ce renflement, inutile contre les effets de la poudre, servait à empêcher le recul du canon qui se trouvait vraisemblablement fixé sur une semelle en bois, ainsi que semble l'indiquer une espèce de crampon aujourd'hui brisé et dont on aperçoit encore la trace vers le milieu du fût.

La culasse, qui a une épaisseur de 0,04 c., est soudée sur les cercles d'entourage, et la lumière, qui se trouve à 0,09 c. de cette culasse, est percée au fond d'une gorge circulaire d'environ 0,03 c. de diamètre, destinée à recevoir une copieuse amorce.

On prétend que ce canon était encore chargé de poudre mêlée de rouille et réduite à l'état compact, mais cette poudre avait perdu depuis longtemps son inflammabilité, circonstance heureuse pour le cuisinier de M^me^ la marquise de Lameth, qui aurait pu être exposé à voir sauter sa marmite.

Un gallet bien choisi, naturellement sphérique et du poids de six hectogrammes, nous a été représenté comme servant de boulet; son diamètre était d'un centimètre plus petit que celui du calibre, mais nous ne croyons pas plus à l'authenticité de ce projectile qu'à la présence de la poudre.

Le second canon (fig. 2), également en fer, de dimensions plus petites et plus élégantes, a une longueur de 0,51 c. et pèse 13 k. 50, mais il est dépourvu de sa culasse.

Cette pièce, de 0,08 c. de diamètre, est pareillement composée d'une feuille de fer battu de 0,007 m.

d'épaisseur, revêtue dans toute sa longueur de cercles et d'anneaux en fer alternativement soudés les uns aux autres ; mais il est à remarquer que le premier de ces cercles, du côté de la culasse, est plus épais que les autres, ce qui semble indiquer que l'usage avait démontré la nécessité de donner plus de résistance au fond de l'âme de la pièce. Ces diverses parties sont traitées assez délicatement et dénotent plus d'habileté dans la main-d'œuvre.

La lumière, placée à 0,15 c. de l'extrémité, paraît indiquer que la culasse avait aussi une plus grande épaisseur que celle de l'autre canon.

On pourra, du reste, se rendre compte et comparer les différentes dispositions de ces instruments en consultant les dessins ci-joints.

E. PANNIER.

CATALOGUE RAISONNÉ

DE L'ŒUVRE

DE

CLAUDE MELLAN

D'ABBEVILLE

PAR

M. ANATOLE DE MONTAIGLON,

Ancien élève de l'Ecole des Chartes,
Membre résidant de la Société impériale des Antiquaires de France,
Membre correspondant de la Société impériale d'Emulation d'Abbeville.

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES DE MELLAN

PAR P. J. MARIETTE.

Il n'est pas rare de voir une ville offrir, dans un même genre, une suite d'hommes remarquables. Telle est surtout célèbre par ses jurisconsultes, telle par ses médecins, telle par ses soldats. En général, cela vient de ce qu'un de ses enfants, devenu fameux dans une profession, l'a par là même mise en relief, et l'émulation de son exemple entraîne à sa suite des jeunes gens qui prennent cette même carrière, devenue à leurs yeux plus honorable et qu'ils touchent de plus près. C'est ce qui est arrivé à Abbeville. Au commencement du XVII^e^ siècle, un de ses enfants se rend célèbre dans

la gravure; il s'y distingue au point de devenir l'un des premiers graveurs de son temps, et dès lors et sans interruption, on voit continuer à Abbeville une succession de graveurs, dont plusieurs sont tout-à-fait considérables. Cette perpétuité est même si constante qu'il est à l'honneur de Mellan, qui a donné le mouvement, de la rappeler en tête de sa vie, et d'en présenter un tableau très-succinct, mais suffisant pour justifier cette affirmation.

De son temps même, on connaît un autre graveur abbevillois : c'est Paul Maupain (1), qui grave à Rome une suite de plus de cent camaïeux en bois, d'après les dessins du Lyonnais Stella. La taille, dont la simplicité va même quelquefois jusqu'à la rudesse, ne manque pas de caractère et d'énergie (2). Mais Maupain est comme en dehors de notre série, surtout par la façon dont il ne paraît avoir travaillé qu'à l'étranger, et encore pendant peu de temps, puisque les seules dates inscrites sur ses bois sont 1624 et 1625 (3). De Mellan, il n'y a rien à dire ici. Mais aussitôt après lui, nous devons nommer un autre Abbevillois, Jean

(1) Félibien sur Stella. Il y a un Simon Maupain, architecte, qui a travaillé au Louvre avec Levau : était-il de sa famille?

(2) C'est aux camaïeux de Maupain que se rapportent ces vers de l'abbé de Marolles :

Jacques Stella comprit une belle manière
De faire, comme il fit, des figures en bois
D'un dessein tout nouveau, les colorant deux fois.

(Le Livre des Peintres et Graveurs, édition de M. G. Duplessis. Paris, Bibliothèque Elzevirienne, 1855, p. 26).

(3) Dussieux, *Artistes français à l'étranger*, 1856, p. 323.

Lenfant, fils d'un maître brodeur et né en 1615 (1), qui fut l'élève de Mellan même. Parmi ses sujets de sainteté, l'admirable Sainte Julienne en prière devant un autel, traitée comme gravure dans le plus pur goût de Mellan et du plus beau sentiment janséniste, est tout-à-fait une exception ; mais ses portraits ont un mérite et une importance tout particuliers ; bien que souvent bizarres, ils ont une personnalité, une vie et une variété singulières (2). Il mourut le 8 mars 1674. C'est le seul élève qu'Abbeville ait donné à Mellan ; car, si l'auteur de *l'Histoire du comté de Ponthieu* (3) fait naître Daret dans cette ville, Florent Le Comte, et Mariette qui était à même d'en être bien informé, lui donnent Paris pour patrie (4), et la question reste encore pendante.

Ce fut pourtant de Daret que furent élèves ces autres Abbevillois : Gilbert Lefilleul, né en 1644, surtout connu pour nous avoir conservé les traits du sculpteur amiénois Blasset (5), et le fameux François de Poilly, fils d'un orfèvre, né en 1623 et mort à Paris en 1693 (6). François fut à son tour le maître de son frère Nicolas, né à Abbeville en 1626 et mort en 1696,

(1) Pour les noms et les dates qui vont suivre, nous en sommes redevable au *Dictionnaire des graveurs* de Basan, et surtout à la *Biographie d'Abbeville* de M. Louandre.

(2) Renouvier, *Types et manières des maîtres graveurs.* Montpellier, in-4°, partie 3, p. 138.

(3) Tome II, 1755, p. 363.

(4) *Abecedario* de P. J. Mariette, t. II, p. 58.

(5) Son fils Pierre gravait à Paris au milieu du XVIII^e^ siècle.

(6) L'abbé Goujet a écrit son éloge à la tête du catalogue de son œuvre par Robert Hecquet, Paris, 1752, in-12.

qui fut le maître naturel de ses trois fils : Jean-Baptiste, reçu à l'Académie le 26 juillet 1714 et mort à cinquante-neuf ans le 29 avril 1728 (1), François, mort en 1723, et Nicolas-Baptiste qui a peu gravé. L'œuvre de cette famille est fort intéressant par la façon dont ils ont gravé nombre de sujets d'après les peintres de leur temps. Le burin de François de Poilly, de toutes manières le chef de cette dynastie (2), est simple, quelquefois dur, d'une taille souvent trop large, mais ferme et brillante. Dans ses portraits, il a des qualités de pastel par ses effets de couleur ; ses têtes sont variées, ses bouches sans monotonie, ses yeux fins, clairs, spirituels. Après Nanteuil, Masson et Edelinck, c'est un portraitiste de valeur.

Pour en finir avec le XVII^e^ siècle, je rappellerai Robert et Louis Cordier, graveurs de lettres et de cartes, et parmi leurs œuvres, les atlas qu'ils firent pour le fameux géographe Sanson qui était d'Abbeville, et leurs livres d'écritures d'après Petré, Barbedor et

(1) *Archives de l'Art français, Documents*, t. I, p. 378.

(2) François et Nicolas Poilly sont d'Abbeville,
Thibaut Poissan en est, L'Enfant, Robert Cordier,
Chacun d'eux en son genre honorant son métier;
Mais l'aîné des Poillis entre tous est habile.

(Le *Livre des Peintres*, p. 34).

Je n'ai pas besoin de dire que Poissan, né non pas à Abbeville, mais à Estrées, près de Crécy en Ponthieu, était un sculpteur. On peut voir sur lui les lettres du Poussin, et la notice de Guillet de Saint-Georges, publiée dans les *Mémoires inédits des Académiciens*, Paris, Dumoulin, 1854, t. I, p. 313-29. — Ailleurs (p. 60), Marolles parle

de Cruris d'Abbeville,
Compagnon de Poissan, qui suivit Serrasin.

Jacques de His qui était d'Abbeville comme Sanson (1).

A partir du XVIIIe siècle, on peut dire que la gravure abbevilloise perd de sa valeur. Les artistes ne gravent plus dans le sens artiste du mot, et leur burin n'emprunte plus rien à la pointe ; ils coupent le cuivre, et la manœuvre de l'outil, les ficelles du métier étouffent toute originalité. Ce ne sont plus que des burinistes habiles, qui, à force d'habileté, font descendre leur qualité d'artistes jusqu'à n'être plus que des ouvriers. C'est, du reste, tout le caractère de la gravure au XVIIIe siècle, et par là il ne faut pas s'étonner si les hommes dont j'ai à citer les noms ont suivi le courant commun.

Jean-Charles Flipart, qui a gravé dans le recueil de Crozat, était né vers la fin du XVIIe siècle ; Robert Hecquet, qui revint mourir à Abbeville en 1775, y était né en 1693 ; Jean Daullé, né en juin 1706, reçu à l'Académie le 30 juin 1742 et mort le 23 avril 1763, est autrement remarquable que les deux qui précèdent. Il avait reçu les premières leçons de son art de son compatriote Dom Robart, religieux de l'ordre de Cluny au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville (2), et passa ensuite entre les mains de Hecquet. Sa manière est sérieuse et solide, mais froide et sans accent, ce qui n'empêche

(1) Marolles cite les trois dans son *Catalogue* de 1666, p. 114, et le dernier seulement dans son *Livre des Peintres* (p. 62) :

En beaux arts Abbeville est sans doute féconde;
En écrivains encor elle eut Jacques de His,
Avec Robert Cordier honorant son païs,
Qui de sa belle lettre agrée à tout le monde.

(2) Il est cité dans la note mise en tête de la publication de l'œuvre de Daullé, faite par sa veuve. — Marolles a parlé d'un

son œuvre d'être encore important. Il a eu parmi ses élèves François Dequevauviller, né en 1745.

Jacques Aliamet, né le 30 novembre 1726, est élève de Le Bas; il fut agréé à l'Académie en 1763, et mourut le 29 mai 1788 (1). Il n'a peut-être pas gravé d'aussi grandes planches que Daullé; il a moins de brillant et de flic-flac que Beauvarlet; aussi est-il moins connu; mais je lui trouve bien plus d'intelligence des maîtres qu'il grave; la traduction qu'il en a fait a de la fidélité, de la souplesse, et, si l'on continuait ce *Peintre-graveur abbevillois*, dont je donne aujourd'hui le premier volume, ce serait le dernier qu'il y faudrait comprendre. Lenfant, les Poilly, Daullé et Aliamet seraient, après Mellan, seuls dignes de cet honneur. Comme élèves Abbevillois, ce dernier a formé Charles-François-Adrien Macret, né le 2 mai 1750, mort à Paris en 1783, et Guillaume Michault, né en 1752, qui gravèrent surtout pour des recueils.

Jacques-Firmin Beauvarlet, né en 1733, mourut en

autre religieux abbevillois, sur lequel on peut voir De Vérité, t. II, p. 354-56 :

> De son livre achevé le Feuillant d'Abbeville
> De Sainte Magdelaine eut loisir d'y songer,
> Et, sans mentir, il est si bon horologer
> Qu'on en voit l'importance en sa matière utile.
>
> (*Livre des Peintres*, p. 58).

Pour réunir ici tout ce que ce volume biscornu renferme sur les Abbevillois, j'ajouterai ces deux passages; dans l'un il cite parmi les ingénieurs (p. 63) :

> Gondebout d'Abbeville,

et parmi les orfèvres (p. 62) :

> Un Guillaume de Belle, arrivé d'Abbeville,
> Vit Josias de Belle à Paris estimé.

(1) *Archives de l'Art français, Documents*, t. I, p. 398.

1797. Avant d'être élève de Dupuis et de Cars, il reçut de l'Abbevillois Philippe-Augustin Lefebvre, médiocre artiste, mais bon maître, dont furent aussi élèves Fauvel, Danzel (1) et Dequevauviller, les premières leçons de dessin et de gravure. Beauvarlet les mena plus loin qu'aucun d'eux, et arriva même à l'Académie où il fut reçu le 25 mai 1776 (2). Son succès et son influence furent énormes et nous paraissent aujourd'hui fort peu mérités. Autant sa taille est régulière et brillante, autant est-elle molle et monotone; c'est l'uniformité de l'éclat; il n'y a là que de l'outil. Quand il traduit de vrais maîtres, il semble que toute intelligence l'abandonne, et c'est seulement vis-à-vis de peintres contemporains à la mode, de Vanloo, de Drouais surtout, que ses gravures ont un mérite, celui de donner le goût du temps. C'était un artiste très-habile, mais qui, n'ayant pas assez de valeur pour réagir contre ce qui l'entourait, s'y est abandonné et en a même exagéré les défauts, au grand applaudissement des contemporains.

Un de ses élèves, Jacques-Charles Levasseur, né à Abbeville le 21 octobre 1734, avait été reçu à l'Académie cinq ans avant son maître, le 26 janvier 1771; il mourut à Paris le 29 novembre 1816 (3). Nicolas-Joseph Voyez,

(1) Eustache est mort à Paris vers 1775; Jacques-Claude, né le 5 mai 1737, est mort dans sa ville natale le 24 décembre 1809.

(2) *Archives de l'Art français, Documents,* t. I, p. 394.

(3) Cf. Ch.-F. Bidou, *Discours sur la tombe de Levasseur,* Paris, Didot jeune, 1816, in-8° de 12 pages. — Pelissier, *Notice, etc.,* dans le *Mémorial universel, journal du Cercle des Arts,* 73e livraison. — *Moniteur* du 29 décembre 1816, p. 1455.

né en 1742, et son frère François, né en 1746, furent aussi élèves de Beauvarlet, et ce ne furent pas les seuls, car on doit citer encore François Hubert, né le 2 février 1744 et mort le 14 février 1809 (1), et Louis-Charlemagne Thomas, tué aux avant-postes d'Aix-la-Chapelle le 1er mars 1793; ils étaient en même temps ses élèves et ses parents. Blaise Elluin et Louis Dennel, né en 1741 et qui vivait encore en 1828, avaient aussi passé par son école.

En dehors de tous ces graveurs restés en France, il y a eu au XVIIIe siècle un petit groupe d'Abbevillois qui passèrent en Angleterre; ainsi François-Germain Aliamet, né en 1734 et frère de Jacques, travailla pour le recueil de Boydell, — Jean-Marie Delâtre, né le 25 septembre 1732, — Victor-Marie Picot, né en 1744 et mort à Abbeville le 7 janvier 1802, — Thomas Gaugain, né à Abbeville en 1748, qui fut élève d'Houston et grava complètement dans le goût du pointillé anglais de ce temps, — et Pierre-Charles-Nicolas Dufour, élève d'Aliamet, mort vieux à Abbeville le 7 février 1818.

Il s'en faut que tous ces noms soient illustres. Le plus grand nombre de ces graveurs, surtout dans les derniers cités, sont de ceux dont on ne reconnaît les ouvrages que quand ils sont signés; mais le fait de cette perpétuité constante de graveurs dans une même ville était à noter, et, si maintenant la tradition est rompue par le changement complet du goût, Abbeville a encore un graveur dont elle se doit honorer, M. François-Augustin Bridoux, élève de MM. David et Forster (2),

(1) C'était l'oncle de Millevoye.

(2) *Moniteur* de 1834, n° 250, p. 1796.

grand prix de gravure en 1834, et auquel on doit la belle estampe de la Vierge aux Candélabres.

Quant à mon propre travail, j'ai peu de chose à en dire. La pensée m'en est venue quand en préparant, avec mon ami M. de Chennevières, la publication des notes de Mariette sur les arts et les artistes, j'ai trouvé parmi ces papiers une notice sur Mellan, dont la forme définitive est pour lui tout-à-fait exceptionnelle. En la voyant ainsi achevée et préparée pour l'impression, j'ai pensé tout naturellement à l'offrir à la ville même où Mellan est né. J'ai ajouté quelques notes au travail de Mariette, et un appendice de *testimonia* sur Mellan; mais, ce qui était plus important, je la fais suivre d'un catalogue complet et raisonné de l'œuvre gravé de Mellan. Les papiers de Mariette en contiennent un dressé par son père, mais tout sec et sans détails. Nous lui avons emprunté quelques remarques précieuses (1) qui y avaient été ajoutées par le fils, auteur de la notice que nous publions; mais la description méthodique que nous avons rédigée sur les originaux est, dans son développement, une œuvre toute nouvelle. Comme il convient, elle est faite sur le modèle des excellents catalogues de M. Robert-Dumesnil dans son *Peintre-Graveur français* (2), auquel on ne saurait jamais rendre trop de justice. Et son exemple a porté fruit; car, en attendant que le maître nous donne enfin son volume si attendu sur l'école de Fontainebleau et sur Etienne de Laune, d'autres, dans le moment même, travaillent à continuer et à

(1) Nous en indiquons toujours l'origine.

(2) Nous ajouterons une table chronologique des pièces.

compléter son œuvre par des monographies séparées. M. Meaume fait paraître dans le moment, à Nancy, un catalogue de l'œuvre de Callot, qui sera tout un livre; M. Faucheux en imprime un sur l'œuvre de Silvestre, qui paraîtra de même à Nancy; M. Duplessis termine, pour la ville de Tours, le catalogue d'Abraham Bosse; enfin le catalogue de l'œuvre si important de Michel Lasne, l'émule de notre Mellan, fait par MM. Thomas Arnauldet et Georges Duplessis, va bientôt paraître à Caen (1). Comme on le voit, tous ces travaux sont publiés dans les villes où sont nés ces différents artistes. Il y a là quelque chose de plus que l'utilité historique, et moi-même, après m'être occupé de Mellan comme de l'un de nos grands graveurs français, je suis heureux que mon travail paraisse dans la ville même dont s'est honoré l'artiste avant qu'elle ne s'honorât de lui, et reçoive de la Société qui l'a accueilli un caractère d'hommage et de souvenir pieux, qu'il ne pouvait avoir que dans ses *Mémoires*.

A. DE M.

Paris, Novembre 1856.

(1) M. Arnauldet prépare aussi celui de Thomas de Leu.

NOTICE

SUR

CLAUDE MELLAN

PAR

PIERRE-JEAN MARIETTE.

Les nouvelles découvertes sont, pour l'ordinaire, languissantes et presque toujours assez informes dans leur commencement; elles doivent passer par différentes mains avant que d'arriver à leur perfection, et elles n'y parviennent qu'avec le temps et beaucoup de travail. La nature n'est pas cependant, sur ce point, tellement constante dans ses principes qu'elle ne s'en écarte quelquefois. De temps en temps elle met dans le monde de ces génies créateurs qui, s'étant emparés d'une nouveauté dont ils sont les pères et lui ayant donné presque sur-le-champ son entier arrondissement, ne laissent rien à désirer ni à faire à ceux qui leur succèdent et qui auroient voulu s'y exercer. Mellan fut un de ces hommes rares et uniques. Inventeur d'une manière de graver nouvelle, qu'il a porté jusqu'où elle pouvoit aller, il a étonné par la rapidité de sa course, et n'a laissé à ses foibles imitateurs que le désespoir d'avoir inutilement marché sur ses traces et d'en être demeuré aux premiers pas.

Il nacquit à Abbeville, capitale du royaume de Ponthieu, au mois de may 1598 (1), et, le 23 du même mois, il reçut au baptême le nom de Claude, qui étoit celui de son père. Celui-ci exerçoit un métier qui, par des voyes indirectes, conduisoit assez naturellement son fils à la gravure. Il étoit chaudronnier et planoit des cuivres. Des affaires de commerce l'appel-

(1) Plusieurs auteurs ont parlé de Mellan, et tous diffèrent sur l'année de sa naissance. Perrault, dans ses *Eloges des Hommes illustres du siècle de Louis XIV*, la met en 1594; Le Comte, dans son *Cabinet d'Architecture et de Peinture*, en 1601; Brice, auteur d'une *Description de Paris*, la place en 1604. J'ai lu, sur un billet d'enterrement de Mellan, qu'au jour de son décès, arrivé le 9 septembre 1688, ce graveur avoit quatre-vingt-cinq ans, sept mois et onze jours, et, suivant ce calcul, il devoit être né le 29 janvier 1603. Il étoit, de plus, marqué que cette datte avoit été donnée par le neveu même de Mellan. Qui n'y auroit ajouté foi? Cependant elle est aussi fausse que toutes les autres. J'ai, pour certitude de celle que je donne, les registres de Saint-Vulfran-de-la-Chaussée à Abbeville, où Mellan a été baptisté, et son extrait de baptême que j'ay fait lever et dont voici la teneur: *Le vingt-trois jour de may mil cinq cent quatre-vingt-dix-huit fut baptisé Claude Melan, fils de Claude. Les parrins, Nicolas Maillard et Claude Marchant, la marrinne A. Maillard.—Je soussigné, prêtre, curé de la paroisse de St-Vulfran-de-la-Chaussée à Abbeville, certifie le présent extrait conforme à l'original, en foi de quoy j'ay signé, ce 3e jour de septembre* 1735: S.-M. MAUCHEMBERT (*Note de Mariette*). — Dans le premier volume des *Archives de l'Art français*, Documents, tom. I, livraison du 15 juillet 1851, p. 261-64, j'ai publié, grâce à la communication qui m'en avait été faite par M. Hauréau, cet extrait de baptême, accompagné d'une lettre du curé de Saint-Vulfran au graveur abbevillois Robert Hecquet, qui le lui avait demandé; mais je ne savais pas alors que cette demande avait été faite par lui dans l'intérêt de Mariette. (*A. de M.*)

loient quelquefois à Paris (1); il y conduisit ce fils qui avoit déjà reçu une éducation honneste, et dont l'esprit vif et pénétrant promettoit beaucoup. Il lia connoissance avec des graveurs, et, avant que de retourner dans sa ville, le jeune Mellan étoit déjà placé et mis en apprentissage. On ignore quel fut son premier maître, si ce fut Thomas de Leu ou Léonard Gaultier, les seuls qui, tout médiocres qu'ils étoient, pouvoient porter le nom de graveurs dans une ville où cet art étoit encore dans toute son enfance. La première planche de Mellan portant une datte, c'est-à-dire cette thèse de théologie qui fut soutenue par des religieux Mathurins en 1619, pourroit faire croire que Léonard Gaultier lui auroit mis le burin à la main; elle tient beaucoup de la manière de ce graveur. Et en vaut-elle mieux? Non, sans doute; Mellan étoit pour lors dans cette fausse opinion que le mérite de la gravure consistoit uniquement à couper le cuivre avec netteté, en un travail léché et en un arrangement de traits fins et le plus approchés qu'il étoit possible les uns des autres. Il se fondoit sur ce qu'il voyoit pratiquer par Thomas de Leu, par Mallery, par Wierx et par d'autres semblables graveurs dont les insipides ouvrages n'étoient, pour le malheur

(1) Mellan avoit un frère établi à Paris et qui étoit chaudronnier comme son père, ce qui fait suffisamment connoistre que Florent Le Comte, qui lui donne pour père le receveur des domaines d'Abbeville, étoit aussi mal informé sur ce point que sur tout ce qu'il a débité au sujet de notre graveur, dans son *Cabinet d'Architecture*, tom. 3, pag. 193 (éd. de Paris, 2e partie du tome 3). Le peu qu'il en dit est un tissu d'erreurs plus grossières les unes que les autres. (*Mar.*)

du siècle, que trop en vogue. Il en contracta une manière aussi mesquine et aussi aride que l'étoit son goût de dessein, ce qui n'empêcha pas que, tout jeune qu'il étoit, il ne prétendît à la qualité de peintre. Il faisoit déjà les desseins de presque tout ce qu'il gravoit, et l'on m'a voulu assurer que, dès ce tems là, il avoit essayé de manier le pinceau sous un peintre de son pays nommé Joly (1).

Il aimoit éperduement sa profession, et bruloit du désir de s'y distinguer. On ne devoit donc pas désespérer de lui voir faire des progrès; mais, si sa position ne les rendoit pas tout-à-fait incertains, elle les ralentissoit considérablement. Environné d'artistes aussi médiocres que lui, rien ne s'offroit à son génie qui le mît en état de s'étendre et de se développer. Continuellement il éprouvoit des sujets de découragement. Se présentoit-il quelqu'ouvrage qui demandoit à être partagé? Mellan avoit le chagrin de s'y voir associé avec le jeune Lasne qui, dans la même carrière, n'étoit pas plus avancé et qui avoit le même

(1) Sur ce peintre d'Abbeville, M. Louandre nous signale dans les papiers de D. Grenier (paq. 4, art. 4, tome 28, p. 120 et 126), cette note curieuse : « Il se trouve dans la chapelle de la Vierge, qui est dans le rond-point de l'église de l'abbaye de St-Valery-sur-Mer derrière le chœur, deux beaux et grands tableaux de prix. Du côté de l'Evangile, le Martyre de saint Pierre; du côté de l'Epître, le Martyre de saint Paul. On lit au bas de celui de saint Pierre: *Nicolaus Joly pinxit* 1650. Ce peintre mériteroit bien d'être connu. » Tout en citant ici ce passage curieux, je n'affirmerais pas qu'il s'agisse du même individu. Joly, qui avait donné des leçons à Mellan vers 1615, aurait été bien vieux en 1650 pour peindre encore ces deux tableaux. (*A. de M.*)

besoin de secours; avec Gaultier, dont la main pesante s'étoit encore allourdie par le poids des années et ne connaissoit plus que la peinne; avec un Picquet, graveur ignorant et destiné à un éternel oubli. Il n'avoit pas moins à se plaindre des ouvrages qui lui étoient distribués. Il n'en étoit aucun qui fût intéressant; tous étoient plus propres à provoquer le dégoût qu'à faire naître et à entretenir une vertueuse émulation. Mellan, touché de sa situation et voulant en sortir, fit alors sur lui-même les plus grands efforts; il entreprit de réformer sa manière de graver. Il commençoit à en prendre une plus libre et plus nourrie; mais, pour abréger et pour opérer plus surement, il se détermina au voyage d'Italie, d'où venoient à Paris tant de belles estampes, et où il voyoit passer tous les jeunes artistes françois qui, désireux de gloire, y alloient en foule perfectionner leurs talens naissans.

Il arriva à Rome en 1624, et il y trouva Villamène qu'il cherchoit. C'étoit le graveur le plus accrédité qu'il y eut pour lors en Italie. Une longue expérience lui avoit fait acquérir une grande connoissance de son art, et personne ne pouvoit mieux que lui en donner des leçons. Flatté de voir un étranger quitter son pays pour venir le consulter, encore plus satisfait de la docilité de Mellan, il lui accorda sa confiance et son amitié; il lui déploya ses différens ouvrages, ils en conférèrent ensemble; il n'y eut aucune difficulté de l'art qu'il ne lui dévoilât. Heureux s'il en fut demeuré là, et qu'il n'eut point songé à lui faire un présent qui pouvoit avoir des suites funestes.

Il crut le servir en lui procurant la connoissance du Pomérange (1), peintre lourd et maniéré, et qui, avec ces défauts, ne laissoit pas de jouir d'une réputation, même au milieu de peintres infiniment plus habiles. On s'adressoit volontiers à lui pour des desseins de thèses, de titres de livres et d'autres morceaux qu'on vouloit faire graver; Mellan en reçut quelques-uns de sa main, et ce fut en les exécutant qu'il se fit connoître dans Rome. La reconnoissance exigeoit sans doute de la préférence; mais celle-ci devoit être mesurée et réfléchie. Le jeune artiste se livra trop inconsidérément à un conducteur peu sûr, et il courut une seconde fois le risque de se perdre. Il n'avoit plus qu'un pas à faire, et il contractoit pour toujours une manière grossière, insipide et de mauvais goût, aussi vicieuse, pour le moins, que celle dont il vouloit se défaire. Il lui auroit été d'autant moins aisé de s'en garantir, que le nom du Pomérange lui en imposoit et qu'il n'en sçavoit pas assez pour démêler dans le faire de Villamène ce qu'il en falloit rejetter et ce qu'il en étoit bon d'adopter. Il élargissoit sa taille et lui donnoit plus de corps; mais il ne s'appercevoit pas qu'un burin trop quarré l'empêchoit de mettre de l'esprit dans sa touche et l'entraînoit dans la roideur et dans une pesanteur insupportable.

La mort de Villamène, qui survint, le tira de ce précipice. Obligé de mandier d'autres secours, l'école de Vouet s'ouvrit à un François qui, par le désir

(1) *Cristofano Roncalli, dalle Pomerancie in Toscana*, et dit *le chevalier Pomerancio*. Il mourut le 14 mai 1626. Le Baglione a écrit sa vie. Ed. de 1651, p. 288-92. (*A. de M.*)

sincère qu'il avoit d'apprendre, méritoit d'y être admis. Cet excellent peintre, fait pour développer les talents dans tous les sujets qui en renfermoient le germe, se prêta de bon cœur à l'instruction de Mellan. Il ne lui deffendit point d'étudier la manière de graver de Villamène, de coupper le cuivre avec fermeté, et, à son exemple, de former sa main dans la conduite de tailles hardies, pures et bien suivies; mais il lui recommanda avant tout de dessiner et de soumettre à cette étude toutes les autres, persuadé, et avec raison, que cette partie, qui est le fondement de la peinture, le doit être aussi de la gravure, et que, toutes les fois qu'on se l'est rendue familière, le reste n'est plus qu'un jeu et n'est, à proprement parler, qu'une opération purement manuelle.

Mellan écouta avec soubmission des conseils salutaires, et, pour montrer qu'il étoit résolu de les pratiquer, il se dévoua entièrement à celui qui les lui donnoit. Ce qui restoit à courir de l'année 1624 et toute la suivante furent employés, sans mélange d'aucune autre occupation, à graver nombre de tableaux que Vouet lui fournissoit avec la satisfaction que cause le plaisir de faire du bien aux gens qui en profitent. En peu de tems, le burin de Mellan prit une couleur plus douce et plus harmonieuse. Il décrivoit des tailles plus flexibles, et qui embrassoient mieux le contour de chaque objet; il se transformoit différemment, suivant que le cas l'exigeoit, et qu'il étoit besoin, pour le bien de l'ouvrage, d'un travail particulier. On commence à s'appercevoir de cette amélioration de son burin dans cette pièce, où le beau génie de Vouet, empruntant le langage de l'em-

blême et dans un style digne du Guide, a exprimé l'accord des trois facultés de l'âme, de l'Intelligence, de la Mémoire et de la Volonté, dans cette autre pièce représentant sainte Catherine, martyre, et dans celle où Lucrèce est prête à se poignarder. Une sorte de peluche, qui entre dans l'habillement de cette dernière figure, est une singularité. Elle est d'une fabrique qui a quelque chose de neuf et de fort expressif, et qu'on ne voit point dans aucune des gravures qui ont précédé celle-ci. Vouet fut pleinement satisfait de l'exécution de ces différentes planches. Quoiqu'il en eût fait les frais et qu'il en fût le possesseur, il consentit que Mellan s'en fît honneur, et qu'il les présentât en son propre nom à des prélats distingués, dont la protection pouvoit lui devenir utile.

Les tableaux que Mellan gravoit étoient des morceaux faits, et ses planches ne pouvoient guères manquer d'offrir le même terminé. Il ne s'agissoit que d'imiter et de rendre ce qu'il avoit sous les yeux. Mais est-il question de graver des desseins de Vouet? Ce peintre, plein de feu, ne présentoit à son graveur que de simples croquis, très difficiles à traduire en gravure, et qui demandoient pour les débrouiller un homme presque aussi foncé que l'auteur même du dessein. Quel travail ne dût pas coûter à Mellan la sortie d'un labyrinthe aussi embrouillé, toutes les fois qu'il s'y trouva engagé? J'ai eu entre les mains (il étoit dans la collection de M. Crozat) le dessein de Vouet pour la thèse dédiée à la maison de Savoie, qu'a gravé notre artiste; je l'ai comparé avec l'estampe, et l'examen que j'ai fait de l'un et

de l'autre m'a occasionné une surprise dont je ne reviens point. En voyant la gravure, qui est tout esprit, mais où il n'y a rien qui ne soit arrêté, s'imagineroit-on que le dessein, d'après lequel elle a été faite, n'est proprement qu'une ébauche, qu'une première et légère pensée qui laisse tout à deviner et qui ne donne rien de formé?

Un graveur capable d'une pareille entreprise et qui la fait réussir, est bien prêt de toucher au but. Ce qui va paroître plus étonnant, un travail de trois années au plus a suffi à Mellan pour parvenir à ce degré d'habileté. Il est vrai que ce travail fut forcé, qu'il fut excessif et presque sans exemple; aussi pensa-t-il le payer du prix de sa vie. Une trop grande et pénible contention d'esprit lui ravit le sommeil; son sang, déjà trop bouillant, s'échauffe et se brûle; il tombe dangereusement malade, et ne recouvre la santé qu'après avoir causé de vives allarmes à ses amis. Un médecin françois, nommé Joseph Truillier, qui exerçoit son art à Rome avec distinction, fut celui qui l'arracha des portes de la mort, et Mellan, pénétré d'une juste reconnoissance, ne se vit pas plus tôt en état de reprendre le burin que son premier soin fut de conserver à la postérité le portrait de son libérateur.

Plus il avançoit, plus il étoit aisé de s'appercevoir que celui de tous les graveurs dont il faisoit alors sa principale étude étoit Gilles Sadeler (Sandrart, *Acad. Pict. erud.*, p. 374) (1). Touché de la pureté

(1) Nous ne pouvons pas mettre mieux qu'ici le petit article que Sandrart consacre à notre artiste (*Partis secundæ*

du burin de cet homme rare, il s'attache plus que jamais à simplifier son travail et à le rendre, par ce moyen, plus agréable et plus spirituel. Comme lui, il se piqua de dessiner d'après nature les portraits qu'on lui donnoit à graver, et, comme lui, il fut toujours heureux à saisir la ressemblance. Mais, ce dont il fut plus jaloux, ce fut de les animer de ce feu et de cette vie qui distinguoient de ceux que faisoient les autres dessinateurs ceux qui sortoient d'entre les mains de Vouet. Il le fit avec tant de succès que les beaux portraits de Raphaël Menicucci, bouffon du pape Urbain VIII, de Jérôme Frescobaldi, musicien célèbre, qui, après avoir touché l'orgue de Saint-Pierre et s'y être distingué, passa au service du Grand-Duc, et quelques autres encore qui furent gravés dans le même tems d'après ses propres des-

libro III, *cap.* XXVII, *Sedecim nationis Gallice chalcographi*): « *Claudius Melanius Parisiensis eodem tempore* (Sandrart vient » de parler de Callot) *tam picturæ quam chalcographiæ studebat;* » *cumque naturâ suâ ad cœlaturas acriùs ferretur, Ægidii Sa-* » *deleri methodo potissimum insistebat, quam etiam Romæ per* » *multos continuabat annos. Unde non icones tantùm virorum* » *summorum plurimas, interque eas effigiem Urbani pontificis* » *maximi, Bentivoglii cardinalis, Crequii mareschalli, Borgesii* » *cardinalis cum similibus, sed et statuas Justinianeas plurimas,* » *mea manu prius delineatas, thesesque et titulos librorum in* » *magnâ elaborabat copiâ, quibus omnibus ubique locorum ma-* » *gnam assecutus est nominis celebritatem. Jamque Parisiis* » *adhuc in vivis esse fertur* (Sandrart écrivait son livre en 1675 » et la traduction latine n'est d'ailleurs que de 1683), *et nuper* » *demum opus iterum edidisse statuarum antiquarum simplici* » *decussatione exaratarum, summâ cum elegantiâ, quod existi-* » *mationi ejus haud parvum adjiciet augmentum.* » (*A. de M.*)

seins, ne diffèrent point, pour la méthode, du portrait du poëte Marcel Giovanetti, qu'il avoit gravé sur le dessein de Vouet.

Mellan ne tarda point à éprouver qu'on n'étoit point injuste envers lui, et que, si on ne lui érigeoit point de statue, comme on l'eut fait dans l'ancienne Grèce, on le jugeoit au moins digne d'avoir son portrait en médaille. Et quel étoit celui qui pensoit à lui décerner cet honneur? Ce fut Vouet, qu'on taxoit, peut-être assez mal à propos, de jalousie. Ce fut lui qui imagina une médaille, et qui en fit, en 1626, le dessein, que je conserve religieusement, sans avoir pourtant d'autre certitude sur l'existence d'un monument, qui, s'il a eu lieu, fait autant d'honneur à celui qui l'a élevé qu'à la personne qui en a fourni le sujet.

Quoy qu'il en soit, Mellan n'en fut pas moins prompt à en témoigner sa sensibilité à son ami. Il rechercha ce qui pouvoit lui plaire davantage, et lui présenta le portrait d'une maîtresse chérie, au moment même que cet ami, après en avoir fait une élève digne de lui, se disposoit à lui donner la main.

Ce joli portrait de Virginie da Vezzo, gravé d'un burin extrêmement léger, fut le dernier des ouvrages que Mellan fit à Rome en présence de Vouet; car celui-ci, ayant été appellé par le Roi et étant repassé en France dans les premiers mois de 1627, ne put être témoin des applaudissemens que méritèrent à notre illustre graveur les belles estampes qu'il publia dans le cours de la même année.

A mesure que Vouet s'éloignoit, on eût dit que Mellan redoubloit ses efforts, comme s'il eût craint

que, ce peintre lui manquant, on pût douter de la fécondité de son génie, et qu'il fût bien aise de faire voir qu'un guide ne lui étoit plus nécessaire. La première planche qu'il mit dans le public, après avoir pris ces sentiments, ne remplit pas cependant, à beaucoup près, de si hautes veües. Dans cette planche, qu'il dédia à l'illustre de Peiresc, et qui représente la mort de sainte Madelaine, on ne dut rien trouver que d'assez ordinaire. Elle pêche du côté de l'intelligence, et elle rentre trop, selon moi, dans la manière de graver qui fait le moins d'honneur à Villamène; c'est-à-dire qu'il y a trop de roideur dans la conduite des tailles, et que toutes les touches sont égales. Cette pièce ne lui en a pas moins coûté; il y est revenu plusieurs fois. Après l'avoir fait paroître, il l'a retravaillée et y a fait des changemens assez considérables, qui ne l'ont point bonifiée, et n'ont servi qu'à rendre rares et singulières les premières épreuves : travail infructueux et qui met en évidence une maxime suffisamment connue, qu'on ne fait bien qu'autant qu'on est en verve.

Mellan l'expérimenta bientôt. Il grava, avec tout le succès possible, une petite planche représentant saint François de Paule en prières. Si l'on n'apprenoit pas, de l'inscription qui est au bas, qu'il en est l'inventeur et le graveur, elle passeroit, sans difficulté, pour une production du Guerchin, tant elle a de rapport, et pour le caractère de tête, et pour la distribution des ombres et des lumières, avec ce qu'on connoît de plus beau de ce grand peintre. Ne diroit-on pas aussi, en considérant les premières épreuves de cette planche, que Mellan étoit, lorsqu'il l'enfantoit,

dans un de ces accès d'enthousiasme qui quelquefois saisissent les grands artistes? Abysmé en luy-mesme, il oublie en quelque façon le sujet qu'il traitte : au lieu d'un saint qui s'anime à la veuë de Jésus-Christ crucifié, et qui en met plus de ferveur dans sa prière, il ne fait voir qu'un vieux moine accablé sous le faix des années et qui, involontairement, s'est endormi en priant. Cette action, il faut l'avouer, ne pouvoit être ni mieux saisie, ni mieux rendue. Mais la bienscéance n'en étoit pas moins blessée; le défaut étoit sans excuse : on le lui fit appercevoir; il en convint, et, revenant sur lui-même, il se corrigea, fit une nouvelle tête, et y mit tant d'ame et tant d'onction, qu'autant la première étoit voisine du ridicule, autant celle-ci parut-elle édifiante.

Cette excellente petite pièce étoit comme l'avant-coureur d'un autre morceau bien autrement important et qui doit être regardé comme le chef-d'œuvre de Mellan, en même temps qu'il mérite d'occuper une place dans le petit nombre de ceux qu'a produit jusqu'à présent l'art de la gravure. La composition tient du grand maître. A certains égards, elle est dans le style de Vouet. Il étoit bien difficile que Mellan abbandonna si tost la manière d'un maître, à laquelle il étoit redevable de tout ce qu'il sçavoit, et, si je le puis dire, elle se soutient entre ses mains et ne perd rien de sa grandeur et de son excellence. L'on croit, en certains endroits, reconnoître encore ici l'esprit de Guerchin et l'une de ses meilleures idées. Saint Pierre Nolasque, fondateur de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci, fait le sujet de cette incomparable pièce. Le saint est entre les bras de

deux anges qui le portent à l'église, où son corps, atténué par les jeûnes et par les années, ne lui permettoit pas de se rendre pour assister à l'office, et il résulta de l'assemblage de ces trois figures le grouppe le mieux cadencé, et qui, varié dans toutes ses parties, ne montre rien que de naturel et de possible. Les deux anges sont dans une attitude tout-à-fait animée, ils volent plustost qu'ils ne marchent; mais celle du saint, qui leur sert de contraste, me semble, dans sa simplicité, supérieure encore. On le voit immobile, il est absorbé dans la prière, il semble qu'il ne prenne aucune part au miracle qui s'opéra en sa faveur. N'est-ce point aller trop loin que de mettre cette ordonnance en parallèle avec celle du meilleur tableau qu'ait peint le Guerchin, et de n'oser prononcer laquelle des deux mérite la préférence? Je ne crois pas me tromper; je soupçonne que Mellan, lorsqu'il en faisoit l'arrangement, avoit dans la pensée quelques-unes des compositions de l'habile peintre que je viens de nommer, et j'imagine aussi que, pour l'exécution de la gravure, il se modeloit sur celle de Gilles Sadeler, la réveillant par des touches sçavantes qu'il puisoit dans les estampes d'Augustin Carrache.

L'ouvrage de Mellan laisse peut-être à souhaiter des proportions plus sveltes dans les figures, et plus de légèreté dans les têtes et les autres extrémités: mais, à cela près, le morceau est accompli, et la critique la plus sévère trouveroit difficilement à y mordre. Les suffrages ne furent point non plus partagés; ils se réunirent tous en sa faveur, et, ce qui rendit complet le triomphe de Mellan, ce fut d'avoir

vu Charles Vénitien, peintre de grande réputation, traitter le même sujet, répéter à peu près la même composition et se retirer, le laissant maître du champ de bataille (1). Le père Louis Apparitius, procureur-général de la Merci en cour de Rome, qui fit graver cette planche à Mellan, voulut y être représenté — c'est le premier en rang parmi les religieux qui en occupent le fond — et il ne se borna pas à cette seule planche. Trouvant notre artiste traittable, il lui demanda encore une des saintes de son ordre, sainte Marie de Socos ou du Secours, de qui les matelots invoquent l'assistance dans la tempête et qui, par cette raison, est représentée dans l'estampe de Mellan marchant sur une mer dont les flots agités commencent à se calmer. Cette planche, faite un peu à la hâte, se ressent de la médiocrité du prix qu'en eut le graveur; mais la touche n'en est ni moins spirituelle, ni moins facile, et, comme le cuivre fut envoyé à Barcelone au monastère chef d'ordre de la Merci, où fut pareillement portée la planche du saint Pierre Nolasque, les bonnes épreuves en sont devenues très-

(1) Le tableau de Charles Vénitien est à Rome, dans l'église de Saint-Adrien à Campo Vaccino, desservie par les religieux de Notre-Dame-de-la-Merci. (*Note de Mariette.*) — Voici ce qu'en dit l'abbé Filippo Titi (*Descrizione delle pitture, sculture, e architetture esposte al publico in Roma*, éd. de 1763, p. 201) : « Sur l'autel voisin de la porte de la sacristie, se voit un tableau peint à l'huile d'un saint de l'ordre de la Merci (*del riscatto, du rachat*) porté par les anges. Les uns le disent de la main de Guercino de Cento, les autres de Carlo de Venise; il y en a qui le croient du Savonanzio de Bologne, et c'est un ouvrage fort estimé. » (*A. de M.*)

rares, et plus rares encore que celles du saint Pierre Nolasque, par la raison qu'ayant paru moins importante, il en fut imprimé un moindre nombre avant que de faire l'envoy de la planche. Il est encore arrivé que, par négligence et par l'abandon dans lequel on a laissé ces deux planches, elles ont tellement souffert que, rayées et mangées de vert-de-gris, il n'est presque plus possible aujourd'huy d'en faire usage.

Le même désastre est arrivé à un grand morceau composé de quatre planches, que Mellan grava pour le même procureur-général de la Merci, et dans lequel il a représenté les saints martyrs de l'ordre, en quatre-vingt-dix-huit petits quarrés, qui, mis à la suite l'un de l'autre, forment en largeur huit rangées, interrompues seulement par trois cartouches, dont un renferme l'image de saint Pierre Nolasque, un autre celle de saint Raymond de Nonat, et le troisième, au pied duquel sont deux figures d'hommes assis, les armes de la Merci, et une épître en forme d'envoy adressée au général de l'ordre.

Ce morceau a cela de particulier que c'est presque le seul où Mellan se soit servi de l'eau forte, et que, plus il est fait avec célérité, plus les coups de maître s'y font ressentir. On y voit des têtes dont la touche ferme et résolue approche de celle des Carraches et ne seroit certainement pas désavouée par ces grands maîtres. Aussi est-ce un ouvrage de fougue et qui, fait sans avoir été très-médité et sans beaucoup de préparation, paroit avoir fort peu coûté à son auteur. Si l'on excepte les deux têtes du saint fondateur et de saint Raymond de Nonat, qui, étant de plus grande forme que les autres, sont gravées entièrement au

burin et terminées avec assez de soin, tout le reste est fait, comme on dit, à la prime et au bout de l'outil. Il n'est pas même permis de soupçonner le graveur d'avoir fait un premier dessein et de l'avoir calqué sur son cuivre pour y en arrêter le trait, ainsi qu'il est d'usage. Seulement l'on apperçoit que, dans quelques endroits, il a fortifié ses touches par des traits de burin, donnés avec la même résolution que les traits déjà prononcés avec la pointe. On remarque aussi qu'il a pris occasion de ces têtes de saints pour faire les portraits de quelques-uns des principaux religieux du couvent pour lequel il travailloit. On reconnoit visiblement le père Louis Apparitius sous l'image du B. H. Jean Claricatus, et, dans la rangée suivante, je retrouve la tête d'un autre religieux de la Merci, dont j'ai, parmi mes desseins, un excellent portrait dessiné par Mellan, suivant sa coutume, au crayon noir et à la sanguine (1).

(1) Mariette, dans son exemplaire de l'*Abecedario* du P. Orlandi, avait mis cette note bonne à rappeler ici : « Claude Mellan excelloit à dessiner à la sanguine, mêlée de crayon noir, de petits portraits, dont la touche est précieuse et pétille d'esprit. Il étoit, en cela, l'imitateur de Vouet qui en faisoit dans ce genre et avec le même succès. Entre plusieurs de ces portraits de Mellan, qui me sont passés par les mains, j'en distinguerai deux que Boulle avoit eu des héritiers de Mellan. L'un est celui d'un religieux de la Mercy que je possède (dans le catalogue de la vente de Mariette, il figure sous le numéro 1288), et l'autre, que j'avois fait avoir à M. le marquis de Livry et dont j'ignore le sort, étoit celui d'un orfèvre nommé Vincent Petit, qui, du tems de Mellan, habitoit les galleries du Louvre. » *Abecedario* de P.-J. Mariette et autres notes inédites de cet amateur sur les arts et les artistes, ouvrage

Si la rareté ajoute quelque chose à l'excellence d'un ouvrage, on ne sçauroit trop priser celui-ci, dont il est peu d'estampes aussi rares. On n'en a connu pendant longtemps qu'une ou deux épreuves que Mellan avoit apportées en France. Les autres, qu'il fit imprimer en petite quantité, se sont dispersées et dissipées dans les différens monastères de cet ordre, répandus principalement en Espagne, et les planches, portées à Barcelonne, y sont demeurées renfermées et couvertes de poussière. Il n'y a pas cinquante ans qu'elles furent tirées du lieu où elles étoient reléguées, à la sollicitation de M. le marquis de Beringhen, premier écuyer du roi, qui, desirant rendre complet son œuvre de Mellan, pria qu'on lui en fit imprimer quelques épreuves. On les lui envoya, et l'on vit alors que ces planches étoient dans le plus grand délabrement, et qu'il ne falloit les regarder désormais que comme des cuivres inutiles; de façon que les curieux, qui en possèdent des premières et bonnes épreuves, peuvent être assurés de n'avoir rien de plus précieux dans leur collection, ni qui mérite davantage leur attention et leurs soins.

C'est le sort de toutes les estampes qui, n'ayant qu'un objet particulier, n'intéressent pas, lorsqu'on les publie, un assez grand nombre de personnes.

publié d'après les manuscrits autographes conservés au cabinet des estampes de la Bibliothèque Impériale, et annoté par MM. Ph. de Chennevières et A. de Montaiglon. Paris, Dumoulin, tom. III, p. 321. Il sera plusieurs fois question, dans cette vie de Mellan, du cabinet de Boulle; on peut voir, sur sa vie et sa collection, les *Archives de l'Art français, Documents*, t. IV, p. 327-49. (*A. de M.*)

Elles sont oubliées presque dans l'instant qu'elles voyent le jour, et, par là, d'autant plus difficiles à recouvrer quand on en a besoin dans la suite. Plusieurs pièces de l'œuvre de Mellan sont dans ce cas là. Je n'en ferai pas ici l'énumération, me réservant d'en donner la notice dans le catalogue des pièces qui composent l'œuvre de ce graveur, que je me propose de joindre à sa vie.

J'en choisirai seulement trois, sur lesquelles on voudra bien me permettre de dire un mot en faveur de leur rareté. Ce sont trois titres de livre. Le premier se trouve à la tête d'une vie de saint Emidius, évêque d'Ascoli, écrite en italien par Marcel Giovanetti, et l'on y voit deux fleuves, le Tibre et le Tronto, assis et appuyés contre un rocher où ils prennent leur source. Il est du même faire que les saints de l'ordre de la Merci, c'est-à-dire, gravé à l'eau forte avec beaucoup d'art et retouché au burin encore plus artistement, et le goût du peintre, car le dessein est du Lanfranc, y est si bien rendu qu'on voudroit voir gravés ainsi tous les desseins de cet habile maître. Non qu'une telle gravure puisse espérer de plaire à toutes sortes de personnes; le plus grand nombre ne la regardera que comme une gravure imparfaite; mais les meilleurs connoisseurs en seront autant touchés qu'ils le seroient à la veuë du plus piquant dessein.

Je crains fort que le second de ces titres de livre, fait pour un discours académique prononcé dans le collége Romain, ne produise pas sur ces derniers la même sensation. Il a pourtant été gravé sur un dessein du fameux Dominiquain, et, je crois, dans l'année 1626.

Mais, soit dégoût pour une manière dont la pureté et la simplicité condamnoient des licences que le graveur se permettoit dans la sienne, soit épuisement d'esprit qui, lui tenant les yeux fermés, l'empêchoit de lire un dessein peu arrêté, mais précieux, la gravure de cette pièce me paroit avoir le défaut d'être trop négligée, et, ce qui est pire, je la trouve presqu'entièrement dépourvue de touches.

Je ne dirai qu'un mot du troisième titre de livre qui précède un éloge de Catherine, princesse de Toscane et duchesse de Mantoue, imprimé à Sienne en 1630, et je n'en parlerai même que parce que c'est une des pièces de l'œuvre de Mellan qui se trouve le moins fréquemment. La seule chose qui mérite d'y être considérée, est un petit portrait de la duchesse, fort bien touché; le reste est de l'invention d'un peintre médiocre (1), et l'exécution fait juger que Mellan cherchoit à se débarrasser promptement d'un ouvrage qui lui déplaisoit.

Il en agissoit bien différemment lorsqu'il avoit la liberté de graver ses propres desseins, ou qu'on lui en fournissoit qui étoient analogues à sa façon de penser. Témoin le frontispice des poésies latines du pape Urbain VIII, représentant David, lequel, étant encore berger, étouffe un lyon qui désoloit son troupeau. Il fut exécuté en 1631 sur un dessein du Cavalier Bernin, où tout autre que Mellan auroit certainement échoué; car ce dessein, qui fait partie de ceux de la collection du Roi, est si légèrement touché à la sanguine que ce n'est, pour me servir

(1) Antonio Gregory.

des termes de l'art, qu'une fumée; on n'y apperçoit presque que des masses générales; des contours incertains sont capables de mettre continuellement en défaut le graveur obligé de les débrouiller et de les fixer.

Mellan comprit la difficulté de l'exécution, que, s'il mettoit plus de correction dans les contours et qu'il les arrêtât davantage, il affoibliroit un ouvrage qui, par une conduite différente, s'élevoit jusqu'au sublime du Corrége, et que, s'il chargeoit sa gravure de trop de travail, il n'arriveroit point à cette *vaguezze*, en quoi consistoit tout le feu du dessein. Il lui fallut donc chercher dans le maniement de son burin des équivalens à ce qu'un heureux crayon avoit opéré entre les mains du Bernin; et, se réduisant presqu'à une seule taille qui lui fournissoit les tons suaves dont il avoit besoin, il conduisit cette taille avec tant d'habileté que, non seulement elle lui servit à donner du relief à sa figure, mais qu'en venant mourir sans affectation et comme d'elle-même, sur les extrémités, elle en dessine les contours sans trait et sans aigreur. Et encore, afin que le travail du Bernin parût plus pur et plus brillant, il lui mit en opposition des tailles moins égales, et qui, croisées en quelques endroits, exprimoient merveilleusement bien la rudesse du poil du lyon faisant grouppe avec son David. Il voulut aussi que sa gravure produisît l'effet trompeur d'une feuille de papier volante, sur laquelle sa planche gravée paroitroit avoir été imprimée et qui seroit supposée attachée sur quelque superficie plate. Cela lui sembla avoir quelque chose de pittoresque et de neuf, et peut-être l'idée lui fut-

elle suggérée par le Bernin même, qui n'aimoit point à marcher dans les sentiers ordinaires. De quelque part qu'elle vînt, tout lui réussit; sa planche sortit d'entre ses mains un morceau à ravir et de toute beauté.

Il en fit un autre pour le même livre, qui ne montra pas moins de génie et qui mérita les mêmes éloges. Ce fut le portrait du pape Urbain VIII, toujours sur le dessein du Bernin. Dans cette planche, où l'illusion d'une feuille de papier détachée est la même que dans la précédente, et où il mit encore le moins d'ouvrage qu'il étoit possible, il s'essaya de substituer des points aux tailles qui lui avoient servi jusqu'alors pour exprimer, dans les chairs, les ombres et les demi-teintes, manière funeste pour beaucoup de graveurs qui en abusèrent par la suite. Mellan lui-même ne l'employa pas toujours avec autant de succès; mais, pour cette fois, il dut être applaudi, et son ouvrage, que la singularité a rendu fameux et a fait rechercher, a retenu le nom de *Portrait du pape au pointillé.*

Ce n'étoit cependant pas la première fois que Mellan, par une grande sobriété de travail, avoit trouvé le secret de faire passer dans ses ouvrages ce caractère d'originalité qui est le propre des grands maîtres. Deux ans auparavant, en 1629, il avoit donné un Loth avec ses filles, fait pour simmétriser avec une Dalila coupant les cheveux de Samson, gravée précédemment, et dans cette estampe, richement composée, il se distingua par une intelligence et par une finesse de touche qu'on ne sauroit trop admirer. Il étoit dit que toutes les productions de Mellan offriroient quelque singularité. On voit dans celle-ci un verre à moitié

rempli de vin, dont il n'est guères possible de mieux faire sentir la transparence.

Le Saint Jean-Baptiste, gravé dans la même année que le Loth, est encore une pièce aussi neuve qu'elle est supérieurement exécutée. On ne m'en montrera point où il règne plus d'harmonie ni plus d'intelligence, comme je n'imagine pas qu'on les puisse donner à moins de frais. La figure du saint paroît extrêmement brillante, et elle est tout à fait de chair, quoy qu'elle soit presque entièrement dans la demi-teinte, et qu'elle soit seulement éclairée par éclats sur quelques-unes de ses extrémités. Et voici en quoi consiste cette magie : c'est que le graveur, en homme habile, a sacrifié l'accessoire au principal, qu'il a tenu son fond très-sourd, et que, pour en mieux détacher la figure, il y a employé un travail grossier, qu'il l'a ce qu'on appelle charpenté, qu'il a croisé ses hachures tel qu'il convenoit à des roches inégales et raboteuses, et qu'il a réservé pour le nud de sa figure une taille pure et moëlleuse, et dont la flexibilité lui répondoit que la finesse de la chair seroit exprimée avec cette grâce que le pinceau seul peut donner.

Si je ne me trompe, c'est la première planche où Mellan ait fait l'expérience du bon parti qu'on pouvoit tirer d'une seule taille dans la représentation des objets qui demandent une grande délicatesse de travail. Il se confirma de plus en plus dans cette opinion, lorsque le marquis Vincent Justinien, qui avoit résolu de faire graver toutes ses statues, eut jetté les yeux sur lui pour en graver quelques-unes.

Joachim Sandrart, peintre allemand (*Acad. pict. erud.*, p. 364, *et in vita autoris, ad calcem ejus operis,*

p. 6) (1), voudroit nous faire entendre qu'il eut l'entière direction de ce grand ouvrage et que des graveurs habiles, dont il avoit fait choix et dans le nombre desquels il fait entrer Mellan, exécutèrent toutes les planches sur ses desseins, ou du moins sur ceux que préparoit Pierre Testa, jeune dessinateur, qui, pressé par le besoin, travailloit sous lui en esclave. Je ne sçais sur quoi pouvoit être fondée une prétention si chimérique et si injuste; car il est hors de doute (et les noms du Lanfranc, de Périer, de J. Thysidio Guidi, de Josse de Pape et de tant d'autres, qui se lisent sur les planches au pied de chaque figure, en fournissent une preuve sans réplique), il est, dis-je, hors de doute que Sandrart eut plus d'un compagnon de son travail. Il n'est pas

(1) On a vu le premier passage dans la citation de la note (p. 309); Sandrart y dit que Mellan grava « *Statuas Justinianeas meâ manu priùs delineatas.* » Voici le second : « *Interea Justinianus marchio statuas technophylacii sui, quarum aliquot erant centuriæ, in publicum emissurus sub titulo Porticus Justinianeæ, delineationes illarum a Sandrartio nostro confieri volebat, cumque opus hoc, vivente adhuc patrono qui septuagesimum jàm septimum agebat ætatis annum, edendum esset, artifex noster chalcographos propterea conquirebat celeberrimos Claudium Mellanium, Auderanum, Greuterum, et e Belgis, Blomartum Ultrajectanum, Theodorum Matthamium Harlemensem, Raphaelem Persinium et Michaelem Natalem Leodiensem, qui simul omnes atque semel operi huic insistebant, diagraphica Sandrartiana æri incidentes, cum ipse Sandrartius, unico saltem Petro Testa, juvene paupere, sed ingenii prompti diligentiæque exquisitæ pro quodam delineandi subsidio, uteretur, quem proprio etiam salario detinebat, istiusque laboris beneficio magnam in arte diagraphica perfectionem provehebat.* » (*A. de M.*)

moins positif que, de toutes les statues qui furent gravées par Mellan, il n'y en eut aucune dont ce graveur n'eût fait lui-même le dessein. Prévoyoit-il que quelque jour on lui en voudroit ravir la gloire? Car il eut soin d'en avertir au bas de chacune de ses planches, ce que n'eurent garde de faire les autres graveurs, qui, ne pouvant, comme lui, se prévaloir du double avantage de manier le crayon et le burin, ne pouvoient prétendre qu'à la qualité de simples imitateurs des desseins qui leur étoient distribués. Non-seulement Mellan sçut s'affranchir de cet assujettissement, mais il fit voir qu'il en avoit le droit par la supériorité de sa gravure, qui, entrant davantage dans l'esprit de la chose, rendoit, dans un plus grand degré de vérité, le lisse et la blancheur du marbre. Il eut aussi cet avantage sur les autres dessinateurs que ses desseins montrent moins de manière, et si, dans le nombre des statues qui composent la suite, il en est quelqu'une qui demande une distinction particulière, on n'aura pas de peine à m'accorder qu'il faut la choisir parmi celles de Mellan, que c'est celle du Mercure d'après François Flamand, et qu'elle conserve sur le papier les mêmes grâces qu'on voit répandues sur le marbre.

Que diray-je du portrait du marquis Justinien qui paroit avec tant d'avantage à la tête de cette ample collection d'antiques? Ne semble-t-il pas que cette première place ne lui a été assignée que pour avoir occasion d'encourager les artistes modernes et leur insinuer qu'ils peuvent le disputer aux anciens et partager la réputation dont ceux-ci se sont mis en possession? L'art ne peut pas aller plus loin. Ce portrait

est gravé avec un esprit infini, et il ne pouvoit être dessiné avec plus de précision. Je pense, que si Van Dyck eût sçu manier le burin et qu'aidé de cet instrument il eût voulu graver un portrait, comme il en a fait quelques-uns avec la pointe, il ne l'eût pas exécuté autrement que celui-ci. Et comment cette gravure de Mellan n'auroit-elle pas été dans les principes de Van Dyck, puisque le dessein, qui avoit été fait sur le naturel pour y parvenir, étoit lui-même si ressemblant, par rapport à la manœuvre, à ceux qu'on connoit de ce grand peintre, qu'on eût dit qu'il sortoit de ses mains? Il est à la pierre noire, légèrement fait; des touches savantes et fières y mettent tout le relief et toute l'âme que peut recevoir un dessein. Je l'ai considéré et étudié plus d'une fois, car ce beau dessein a appartenu à mon père (1); il le céda au prince Eugène de Savoye, et il doit se retrouver à Vienne dans la bibliothèque impériale.

Ce rare portrait vallut à Mellan l'estime du marquis Justinien, qui honnoroit de sa protection les artistes

(1) On vient de voir dans le texte de Mariette : « Ce beau dessein *a appartenu à mon père*, » et dans le catalogue de l'œuvre de Mellan, on trouve cette note : « *J'en ay eu* le dessein à la pierre noire, merveilleusement beau. » Ces deux affirmations seraient contradictoires si nous n'avions été amenés, M. de Chennevières et moi, à la conviction que la plus grande partie des catalogues d'œuvres de peintres et de graveurs qui forment au Cabinet des Estampes 10 volumes in-folio, a été rédigée par le père de Mariette et conservée par celui-ci qui les a annotés pendant toute sa vie. Ce n'est pas ici le lieu de démontrer cette distinction, mais la note que nous venons de transcrire nous commandait de l'indiquer. (*A. de M.*)

distingués, et qui se crut d'autant plus intéressé a soutenir la gloire de celui-ci que la sienne, comme on vient de le voir, y étoit en quelque manière attachée. Ses caresses, ses bienfaits captivèrent Mellan et le lièrent plus étroitement que jamais à son illustre maison. Il offrit à Luc Justinien, capitaine de galères, au service de la République de Gennes, son agréable estampe d'Andromède exposée au monstre marin, et au marquis Vincent Justinien un Crucifix au pied duquel est la sainte Vierge, saint Jean et sainte Madelaine. Il paroît qu'il affectionnoit beaucoup ce dernier morceau; c'est du moins l'idée que présente l'inscription, en forme de dédicace, qu'on y lit (1). Mais que les hommes se connoissent mal, et qu'ils sont sujets à se tromper dans les jugemens qu'ils portent d'eux-mêmes et de leurs ouvrages! Cette pièce, dont Mellan se vante d'avoir fait lui seul le dessein, le tableau et la gravure, et d'y avoir apporté des soins peu ordinaires, est, à mon avis, une des plus foibles planches qu'il ait mis au jour pendant son séjour à Rome. Elle est, dans plusieurs parties, d'une indécision qu'on ne sçauroit pardonner à un artiste aussi consommé que lui dans l'art de la touche. Comment, avec autant d'intelligence qu'on lui en connoît, a-t-il pu graver si grossièrement son fond, et le tenir si peu d'accord avec les figures qu'il ne les soutient point et qu'il perce avec elles? Lui, qui traittoit si bien les che-

(1) *Tibi Vincenti Justiniani, Bassani marchio, imaginem hanc Redemptoris nostri* MEA NUPER INDUSTRIA ITA DELINEATAM, SCULPTAMQUE ET PICTAM *grati animi in te mei ergo D. D. D. Claudius Mellan Gallus.*

veux, comment a-t-il pu hazarder ceux qu'il a donné à sa Madelaine? Il a cru représenter une tête échervelée et que les pleurs ont mis en désordre, et il n'en a fait que la charge.

Le peu de succès de cette estampe vient sans doute de ce que Mellan l'a fait sans consulter assez la nature. Elle prouve la nécessité, absoluë pour lui, ainsi que pour tout autre, d'avoir continuellement sous les yeux ce guide sûr et de ne s'en éloigner jamais. Car, Mellan y revient-il, il reprend ce qu'il avoit perdu; il redevient ce qu'il étoit et reparoît le même habile artiste. Qu'on en juge par les deux excellens portraits qu'il a gravé d'après nature en 1633, celui du maréchal de Créqui, que Louis XIII avoit envoyé au Saint Père avec la qualité de son ambassadeur extraordinaire, et celui du maréchal de Toiras, que la crainte du cardinal de Richelieu, dont il étoit haï, retenoit alors à Rome, où il s'étoit retiré après la paix de Querasque (1). Tous deux montrent un sçavoir, une aisance et un feu qu'on ne peut assez louer et que je ne crois pas imitables.

Le portrait du cardinal Gui Bentivoglio, gravé dans la même année, fut terminé avec tout le soin qu'un artiste, jaloux de sa réputation, met dans les ouvrages qu'il sçait devoir passer à l'examen d'un connoisseur éclairé et d'un homme de premier rang, qui porte la confiance et la complaisance jusqu'à se laisser dessiner par son graveur, et qui, pour cela, veut bien s'as-

(1) Le traité de Querasque se signa le 19 juin 1631. Voyez la *Vie du maréchal de Toiras*, par Michel Baudier, 1644, in-f°, p. 222. (*A. de M.*)

seoir encore en sa présence, tandis que, pour s'en épargner la fatigue et l'ennuy, il pouvoit le renvoyer au plus beau portrait que Van Dyck eût jamais peint (1), et qui, sous le burin de Mellan, auroit fait une estampe admirable. Celui de notre graveur, quoyque d'un travail plus froid qu'à l'ordinaire, fut jugé très-reéssemblant, et mis à la tête de l'*Histoire des Guerres de Flandres*, que le cardinal avoit composée et qu'il faisoit imprimer. La récompense fut digne et de celui qui donnoit et de celui qui recevoit. Mellan aimoit les belles choses; Son Eminence lui fit présent de l'excellent dessein des *Amours d'Alexandre et de Roxane* par Raphaël (2), celui où ce grand peintre,

(1) Ce tableau de Van Dyck, où le cardinal Bentivoglio est représenté assis, se trouve dans la galerie du grand-duc à Florence. Il y en a une estampe, gravée par le Picchianti, et une autre de la tête seule par Morin. (*Note de Mariette*).

(2) A la sanguine. C'est le même que M. Crozat a fait graver. Il le tenoit du sieur Boulle, fameux ébéniste, qui l'avoit achetté des héritiers de Mellan. (*Note de Mariette*). — Mariette en parle encore ailleurs; après avoir cité le dessin drapé qui se trouve maintenant au Louvre et qui n'est que de l'école de Raphaël, il ajoute: « Je fais infiniment plus de cas de l'autre dessein du même sujet que M. Crozat a eu de M. Boulle et où les figures sont nues sans aucunes draperies; j'y reconnois tout le faire de Raphaël; les expressions en sont bien plus fines et le détail en est excellent. Raphaël le dut faire pour lui servir d'étude et de préparation au dessein drapé. Ce dessein est à la sanguine. M. Boulle l'avoit eu de M. Friquet de Vaurose qui le tenoit de Mellan, à qui le cardinal Bentivoglio en avoit fait présent. » *Abecedario* de P.-J. Mariette, article *Beatricius*, t. I, p. 90. Nous avons entendu dire que ce dessin se trouvait à Vienne, dans le cabinet de l'archiduc Charles. (*A. de M.*)

pour se rapprocher davantage du goût grec, n'a couvert d'aucunes drapperies les figures qui entrent dans sa composition, et Mellan, sensible à cette marque de bonté, et encore plus à la délicatesse du sentiment, conserva avec grand soin ce don précieux pendant toute sa vie.

S'il falloit prendre à la lettre la formule d'inscription qui se trouve au bas de plusieurs portraits de Mellan, il faudroit supposer qu'avant de les porter sur son cuivre, il en avoit fait des tableaux. Ce qui précédoit sa gravure n'étoit cependant le plus ordinairement qu'un dessein. J'en ay vu beaucoup, entre autres ceux qui ont servi à graver les portraits du maréchal de Toiras et de Pierre Camus, évêque de Belley, et il se peut que, comme ils sont dessinés à la sanguine mêlée avec la pierre noire, et qu'il résulte de cet assemblage de crayons un travail qui fait paroître ces têtes coloriées, Mellan en prit l'occasion de dire qu'il les avoit peints. Je doute en effet que la couleur y eût mis plus de vie. Il avoit emprunté de Vouet cette agréable façon de dessiner, et je ne sçais si, dans ce qu'il a exécuté en ce genre, il n'a pas quelquefois surpassé son maître. Je n'oublierai jamais le portrait de Petit, bijoutier du roi, dont j'ai admiré autrefois le dessein chez le sieur Boulle. Il ne me souvient pas d'avoir rien vu en ce genre de plus accompli (1).

(1) Voir plus haut la note p. 317. L'abbé de Marolles nomme parmi les orfèvres :

Vincent Petit, aussi partout si renommé.

(*Livre des Peintres et des Graveurs*, publié par M. Georges Du-

Ce n'est pas que notre graveur ne peignît aussi. Quoy qu'il ne fut pas né pour tenir, dans cet art si difficile, le même rang qu'il occupoit dans celui de la gravure, il n'en étoit pas moins possédé de l'ambition de passer pour peintre, aimant mieux être confondu dans la foule des peintres de la seconde classe que de jouir tranquillement de sa primauté parmi les graveurs. Cette manie, car je ne puis lui donner d'autre nom, s'empara tellement de son esprit que, pendant quelque temps, il en abbandonna presque la gravure. Les planches qu'il publia pendant les trois dernières années qu'il vécut à Rome, se réduisent à un très-petit nombre, et, dans son portrait, qui est de l'année 1635, le titre de peintre y marche le premier, et celui de graveur lui est subordonné.

Je n'ai pas eu occasion d'examiner encore aucun de ses tableaux. Il ne s'en trouve point dans nos cabinets. La présomption est facheuse et peu favorable à Mellan. Si j'en puis juger sur une assez grande quantité de ses desseins, qui me sont passés par les mains, je dois en inférer que la touche de son pinceau étoit aussi molle que l'étoit son crayon dans les accadémies qu'il dessinoit d'après le modèle et qu'il préparoit pour ses tableaux. On n'y remarque presqu'aucun détail de muscles ; les contours y sont à peinne prononcés, et les emmanchemens le sont

plessis dans la Bibliothèque Elzévirienne, Paris, P. Jannet, 1855, p. 62 et 88). Vincent Petit est mort dans le courant de 1679, puisque son logement du Louvre fut donné à Boulle par un brevet du 29 octobre, qui a été publié par M. de Chennevières dans les *Archives de l'Art français, Documents*, t. I, p. 223-4. (*A. de M.*)

avec encore plus de négligence, défauts qui ont leur origine dans une première éducation vicieuse, et qui viennent encore de ce que Mellan, s'étant appliqué trop tard à la peinture, se forma sous d'habiles maîtres, mais un peu trop praticiens. Content de distribuer avec intelligence ses masses d'ombres et de clairs, de viser à l'effet et de faire prendre à ses figures un tour flexible, il négligeoit la précision du dessein, à laquelle il ne pouvoit atteindre; et je suis persuadé que sa couleur, puisée dans les mêmes sources, n'étoit pas plus dans le vrai et qu'elle ne devoit avoir rien de fort attrayant. S'il dessinoit les portraits avec plus de certitude, et si éminemment qu'il n'étoit guères possible de faire davantage, c'est qu'étant renfermé dans un cercle plus étroit, il avoit moins à penser, et que sa main, prompte à obéir à la vivacité de son imagination, le servoit alors plus sûrement.

Peut-on regretter assez le tems précieux que Mellan consuma ainsi, j'ose dire en pure perte? Ses amis l'en avertirent inutilement. Un plus fort penchant l'entraînoit malgré lui, et il eut avec cela le chagrin de se voir traversé par des peintres jaloux, qui, dans la crainte qu'il ne leur enleva les ouvrages, ou qu'il n'en soutint pas assez le prix, employèrent toutes sortes de moyens pour lui rendre odieux le séjour de Rome et l'en éloigner. Mellan abbandonna cette ville au commencement de 1636, et vint droit à Gennes. La famille Justinienne lui avoit ménagé des connoissances et des amis puissans dans cette ville. On voulut l'y arrêter. On lui proposa de peindre une gallerie; mais, en homme sage et prudent, il ne voulut point y entendre, ni courir le hazard d'essuyer

de nouvelles persécutions, et, sans plus différer, il s'embarqua et repassa en France.

Comme il traversoit la ville d'Aix, il y fut retenu par le célèbre Fabri de Peiresc, en qui l'amour des beaux arts égaloit celui qu'il portoit aux lettres, et qui, toutes les fois qu'il voyoit arriver quelqu'artiste de mérite, se plaisoit à le bien recevoir. Mellan, qui en étoit déjà connu, en fit la douce expérience; il reprit sa première tranquillité dans le sein de ce respectable magistrat, et, en attendant qu'il sçut à quoi s'en tenir par rapport à des propositions qu'on lui avoit fait du côté de l'Angleterre, dès le tems qu'il demeuroit à Rome, il dessina et grava le portrait du fameux philosophe Gassendi et celui de Peiresc (1).

(1) Quoy que ce dernier portrait porte la date 1637, il est pourtant certain qu'il fut gravé en 1636, et qu'au plus tard, dans les premiers jours du mois de janvier 1637, il y en avoit des épreuves dans Paris. J'ai entre les mains une lettre écrite par Mellan à Langlois dit *Ciatres*, son ami, où il lui dit: « Je suis arrêté à Aix pour quelques jours en la maison de M. du Peiresc, dont je vous envoie le portrait, que je lui ai fait. » Cette lettre est à la vérité sans datte; mais elle est rappellée dans une seconde lettre de Mellan, que je rapporterai bientôt, et, dans cette dernière lettre, on voit que, suivant la supputation qu'il fait, sa première lettre et l'épreuve du portrait de Peiresc, qu'elle accompagnoit, devoient être arrivés à Paris avant le 27 janvier 1637. (*Note de Mariette*). — L'original même de la lettre est aujourd'hui entre les mains de M. Jules Boilly, qui l'a publiée dans les *Archives de l'Art français*, *Documents*, t. II, p. 235, d'après lesquelles nous la reproduisons: *Monsieur*, — *Monsieur Chartre dit l'Anglois*. « Monsieur, celle icy n'est si non pour vous faire sçavoir de mes nouvelles et de vous ofrir mon très humble service. Je suis arrêté à Aix pour quelque jour en la maison

Un artiste que la gloire anime, et qui, de retour dans sa patrie, est autant curieux qu'il a besoin d'y soutenir une réputation commencée ailleurs, pouvoit-il mieux débuter? Il donne les portraits de deux hommes également recommandables dans la république des lettres, et que tout le monde aspire d'avoir. Il en fait deux chef-d'œuvres de l'art. Tout y est traitté si spirituellement, les touches s'y viennent ranger si naturellement à leur place que c'est plus l'ouvrage de l'esprit que celui de la main. Veut-on sçavoir comment l'on doit graver les cheveux et la barbe, et leur conserver cette légèreté qui en est l'essence et le caractère? Ces deux pièces, et surtout le portrait de Peiresc, en fournissent le plus parfait modèle (1).

de Mons^r^ du Peiresc, dont je vous envoie son portrait que je luy ay faict. Je diligente tant que je poeus, affin de me donner l'honneur de vous aller voir et me réjouir avec tous nos amis lequel il vous plaira faire mes très humbles recommandations. C'est, Monsieur, votre plus humble et très affectionné serviteur, C. MELLAN. Vous donnerez, s'il vous plaist, la lettre à Mons^r^ Vouët et à mon frère. » (*A. de M.*)

(1) La peinture d'après laquelle Mellan a gravé le portrait de Peiresc est, comme l'a remarqué M. Soulié dans son excellent livret du Musée de Versailles, celle qu'on voit au second étage dans la salle n° 165. (Livret, 2^e^ partie, 1855, in-8°, p. 609, n° 4,102). La peinture est anonyme. Serait-elle de Mellan? Nous ne le croyons pas. La franchise de la couleur, la violence de la brosse, l'énergie de l'effet, qui en font une belle œuvre, paraissent incompatibles avec la manière qu'on peut supposer à un élève de Vouet. Elles se rapprocheraient bien plus des écoles génoise ou provençale, et M. de Chennevières ne serait pas éloigné d'y voir la main de Finsonius. (*A. de M.*)

Ce travail fit place à un autre, moins important et moins savant, si on ne l'envisage que du côté de l'art, mais qui, ayant pour objet l'avancement des sciences et étant demandé avec empressement par les deux illustres avec lesquels Mellan vivoit, fit que, fermant l'oreille à ceux qui auroient voulu l'en dissuader, il y donna toute son attention. Il s'y affectionna même au delà de ce qu'on auroit osé l'espérer d'un homme peu patient et nullement fait pour la contrainte. Ce furent des représentations exactes des phases de la lune, dans son premier quartier, dans son plein et dans son déclin. Ces figures manquoient à l'astronomie, et depuis longtems Gassendi desiroit de rencontrer quelque peintre dont l'adresse et la fidélité lui répondissent de la juste position et de la véritable figure des taches qu'on voit répandues sur cet astre. Avant que Mellan eût paru, dès les années 1634 et 1635, Claude Sauvé, jeune peintre, natif d'Auvergne, s'y étoit déjà exercé, sous la direction de Gassendi et à la prière de Peiresc (*Gassendi, in vit. Peires. lit.* 5, *p.* 188, *édit.* 1641, 4°) (1); mais,

(1) *Desiderium norat, quo pridem flagraram, habendi phaseis lunæ varias, varietatesque in singulis per telescopium apparentes, vivis suis coloribus proportionibusque et situ servato depictas. Hoc sine fine exceptaram, ac tandem obtinueram ab eximio Galileo unum quoddam prolixitate perfectioneque præcellens; expectebamque solum industrium et fatientem satis pictorem. Ille itaque mei caussâ ut magnâ parte superioris anni, sic maximâ hujus* (1635) *detinuit redeuntem Româ egregium pictorem Claudium Salvatum Abernatem, qui, me operam dirigente, id muneris exsequeretur. Detinuit vero etiam sequente* (1636) *per complureis menseis Claudium Mellanum Abbavillæum, artificem inter pictores cælatoresque*

comme il est naturel qu'un premier essai soit défectueux en quelque partie, Gassendi entreprit de nouvelles observations, en conformité desquelles Mellan fit de nouveaux desseins et les grava. Et voilà ce ce qui l'occupoit au commencement de 1637, ainsi qu'on l'apprend d'une lettre qu'il écrivoit à son ami Langlois, dit *Chartres*, le jour du carnaval de cette année.

Cette lettre contient plusieurs particularités et la preuve de la pluspart des faits que je viens d'avancer, je la transcrirai donc ici, sans y rien changer (1):

« A Monsieur Chartre, dict Langlois (2), marchand » libraire demeurant à Paris.

» Monsieur, jay reçeu la vôstre du 27 janvier, par

eximium, ipsum quoque Româ redeuntem, tum ut novas phasis exquisito suo artificio depingeret, tum ut easdem, aut quasdam certe, ingeniosâ manu incideret æri. Pervidit nempè vir optimus posse exinde quandam speciem selenographiæ institui, insignemque fore ejus usum tum in physicâ, tum in astronomiâ. »

(1) Dans les *Archives de l'Art français*, dirigées par notre ami, M. de Chennevières, nous avons déjà (livraison de juillet 1850, p. 264-6) publié cette lettre de Mellan, dont l'original, qui existe aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, nous avait été communiqué par la complaisance de M. Barthélemy Hauréau. Mariette n'y a, en effet, rien changé comme sens, et sa copie a cela de précieux qu'elle confirme les restitutions que nous avions tentées sur quelques endroits entièrement détruits par l'humidité; mais il a beaucoup changé comme orthographe, et, comme nous avons l'original sous les yeux, c'est celui-ci que nous suivons. (*A. de M.*)

(2) Il falloit mettre Langlois dit *Chartre*, ainsi que Mellan l'avoit écrit sur d'autres lettres. Ce libraire se faisoit surnommer *Chartre*, du nom de la ville qui lui avoit donné la naissance. (*M*). — Cf aussi l'*Abecedario* de Mariette, t. I, p. 370, et t. II, p. 204.

» laquelle vous me marquez m'avoir escrit plusieurs
» fois ; mais vous me donnez subjet de croire le
» contraire, sachant bien que vous avez reçeu de
» mes lettres par M. de Vallavez (1) et un portrait
» de M. du Peiresc, sans m'en avoir donné aucune
» nouvelle, ni de mon frère, non plus que de la
» lettre, que je vous avoiẽ prié de luy donner. Je
» ne vous parle point des lettres que je vous ay
» écrites, il y a longtemps, touchant le plus belle
» assortiment quy étoit en Italie. Je pouvois vous y
» servir de beaucoup et avoiẽ desir de vous avancer
» l'argent, ou répondre pour vous, d'autant qu'il n'y
» avoit rien à perdre, ny pour l'un, ny pour l'autre,
» à cause que je vous ay toujours cognu gallant
» homme, et, quand il vous plaira me commander,
» je vous serviray de cœur et d'affection. Je vous
» suis obligé de la peinne que vous avez prise pour
» l'amour de moy, quand vous m'avez écrit ce que
» l'on vous a dict de mon affaire en Angleterre. J'en
» ay entendu parler, il y a quelque temps, mais je
» n'ay poinct heu d'assurance ; c'est pourquoy il vous
» plaira en écrire un peu, puisque l'on c'est adressez
» à vous. Ce sera pour vous y servir aussi bien qu'à
» Paris. Pour les bons advis que vous me donnez
» de la peinture, ceux qui vous les ont dites ne
» sont pas bien informez ; car c'est tout au contraire.
» Lorsque i'estois à Rome, je donnois les occasions

(1) M. de Vallavez était le beau-père de Peiresc. Dans le *Recueil des Lettres inédites de Rubens*, publié par M. Gachet (Bruxelles, 1840, in-8°), on en trouve dix qui lui sont adressées. (*A. de M.*)

» aux aultres; je crois que vous en sçavez quelque » chose. La gallerie de Gennes, je ne l'ay poinct » voulu faire; je vous parle de Gennes, parce que » vous m'en parlez: pour tant d'aultres occasions, » il y auroit trop à dire et à raconter. J'ay perdu » l'amitié, pour ne point prendre d'argent de certine » personne; *basta* chacun scay ses affaires. Je vous » diray, quand je seray à Paris, d'où vient cette in- » vention. Je me suis arrêtez pour graver une chose » fort nouvelle, que vous en serez bien ayse, parce » que vous en pourrez avoir du profit. Vous pouvez » juger par là, si je m'amuse à chose que je ne » doibs; je ne lesse poinct de vous sçavoir bon gré.

» Je suis,

» Monsieur,

» Votre plus affectionné serviteur,

» C. Mellan.

» *A Aix le jour du Charnaval* 1637.

» Si vous voiez M. Vignon, faites-lui, je vous prie, » un humble baise-main de ma part, car je suis bien » son serviteur, et à M. David, graveur; je luy ay » escript à Gennes. Je vous supplie de demander à » mon frère si mon père et ma mère se porte bien, » et de m'en donner advis; vous me ferez un grand » plaisir. Je seray à Paris au nouveau temps, et » plus tost, comme je crois. Je bois à vostre santé » et à tous nos amis. »

On ne sçait point quel étoit l'ouvrage, pour lequel Mellan étoit appellé en Angleterre. Un auteur, accoutumé à entasser fautes sur fautes (*Cab. d'Archit.* de

Fl. Le Comte, tom. 3, pag. 193), veut que les propositions ayent été faites au nom du roi, et inconsidérément il nomme Charles second, au lieu de Charles premier. Mais pour moi, qui n'ignore pas que Langlois étoit le commissionnaire affidé du comte d'Arundel, qui vois rouler toute cette intrigue sur ce libraire, marchand d'estampes, qui sçais de plus que ce curieux Anglois, par qui il étoit employé, avoit déjà chez lui des graveurs, W. Hollar, Henri Van der Borcht, Luc Vosterman, etc., occupés à graver les tableaux et les desseins de sa collection, je suis tenté de croire que c'étoit ce seigneur, et non le roi, qui vouloit attirer Mellan en Angleterre. Peut-être avoit-il en veue de lui faire graver ses antiques et d'en faire un recueil, semblable à celui de la gallerie Justinienne. Mellan n'eut point été faché que cette affaire eût réussi. Aux premières paroles qui lui en furent portées, il écrivit à Langlois, qui étoit à Londres (la lettre, que j'ai entre les mains, est dattée de Rome le 20 juin 1635), et, après lui avoir offert ses services à Rome *pour si peu qu'il y a à y demeurer*, il ne peut lui cacher son empressement de se voir bientôt en Angleterre. Il y a toute apparence qu'il porta trop haut ses prétentions. La négociation échoua, et, M. de Peiresc étant venu à mourir sur ces entrefaites (le 20 juin 1637), Mellan revint à Paris et s'y fixa pour toujours.

A peinne y fut-il arrivé que ses premiers pas le conduisirent à la porte de Vouet, son maître et son ancien ami. L'estime réciproque n'avoit encore souffert aucune altération. Mellan accepta sans difficulté l'offre qu'il lui fit de lui donner à graver un de ses

tableaux, représentant la Sainte Vierge qui montre une rose à son divin Fils, et, craignant sans doute que la nouvelle manière de graver à une seule taille, dont il avoit résolu de se servir désormais, ne fût pas entièrement du goût de Vouet, il ne l'employa que dans quelques parties, et mit des secondes tailles aux endroits qui demandoient des forces plus vigoureuses. Il eut peut-être aussi bien fait de ne point sortir de cette manière, qui étoit excellente; mais, sans entrer si tost dans cette discussion, je remarquerai qu'il s'en tint à cette unique pièce et qu'il ne grava plus rien pour Vouet, soit que celui-ci, étant dans la plus haute faveur, voulût lui faire achetter trop cher sa protection, et que cela eût produit quelque refroidissement dans leur commerce, soit que Mellan fut déterminé à ne plus graver que d'après des desseins de sa propre invention. En effet, si l'on excepte la belle estampe de la rencontre de Jacob et de Rachel, qu'il exécuta, peu de temps après son arrivée à Paris, pour M. Lumagne, d'après le tableau du Tintoret, appartenant à ce curieux, et que le seul besoin de se faire connoître lui fit entreprendre, si l'on met à part quelques titres de livre, dont je parlerai dans la suite, l'on ne voit plus rien de Mellan, soit portraits, soit compositions, dont il n'ait été l'inventeur.

Pour y accoutumer le public et le rendre de plus en plus favorable, il lui présenta, dans cette même année 1638, un saint François priant, pendant la nuit, dans l'intérieur d'une grotte. On ne peut qu'être frappé de l'heureuse disposition de la figure, de l'expression de la tête, de la touche précieuse des mains, dignes des Carraches, et peut-être le fut-on encore plus de

l'art avec lequel, sans beaucoup de traits et avec des hachures fort nourries dans les ombres et réduites à une manière de grénetis sur les jours, il étoit parvenu à si bien exprimer la grossièreté de l'étoffe, qui habilloit le saint.

Il offrit cette belle pièce au cardinal de La Rochefoucauld, et, peu de temps après, il fit paroître sous les auspices du cardinal archevêque de Lyon, frère du cardinal de Richelieu, dont il avoit gravé le portrait, étant à Rome, un Saint Bruno, retiré dans l'affreuse solitude de la Chartreuse, et s'y occupant pareillement de la prière au milieu de ses disciples. Ici un jour lumineux vient frapper vivement sur la principale figure et l'éclaire; le saint est vêtu d'une étoffe fine et blanche, et Mellan, qui sçait que chaque objet doit être traitté différemment et relativement à son caractère propre et particulier, prend en habile homme le contrepied de ce qui l'a si bien servi dans le Saint François. Il élague le travail de son burin, si je puis employer cette métaphore; il y met plus de netteté et de délicatesse, et, cette estampe ayant été goûtée au delà même de ses espérances, il bannit pour toujours les secondes tailles de sa gravure et se réduisit à une seule. Cette taille, soulagée ou élargie suivant le besoin des ombres ou des demies-teintes, conduitte dans tous les sens qu'indique la perspective des corps, produit un effet semblable à celui que donnent les doubles tailles, employées par les autres graveurs, avec cet avantage, qu'étant bien ménagée, le travail du burin en devient plus léger et et plus animé de ce feu, qui se rallentit si aisément lorsqu'on demeure trop longtemps sur un

même ouvrage. Mais, avant que de quitter l'estampe de Saint Bruno, j'y dois faire observer une particularité. La tête du saint, qui est pleine d'expression, est un portrait ; c'est celui de Christophe Dupuy, chartreux, frère aîné de M^rs^ Dupuy, gardes de la Bibliothèque du Roi, lequel est mort prieur de la Chartreuse à Rome (1). — Vigneul de Marville, dans ses *Mélanges*, édit. de 1715, tom. 1, p. 255 (2).

Avec un mérite aussi distingué, Mellan ne pouvoit manquer de trouver accès auprès des personnes en place, qui aimoient et qui favorisoient les arts. Il eut le bonheur d'approcher du chancellier Seguier, et de dessiner et graver le portrait de ce grand magistrat. Gassendi l'introduisit dans la maison d'Habert de Montmort, maître des requestes, regardée alors comme le séjour des muses, et il n'en sortit qu'après avoir mis deux portraits de toute beauté : celui de cet ami des arts et des sciences et celui de son épouse. Dans l'un, l'on trouve un homme entre deux âges, dont le visage, quoyque plein, commence à se charger de quelques rides : une belle chevelure orne son front. Dans celui de la femme, une autre conduite de tailles exprime une peau unie, fine et délicate, que des graces naissantes embellissent, et qui a toute la frai-

(1) « Où apparemment Mellan l'avoit connu. » (*Note du Catalogue de Mariette*).

(2) « Christophe Dupuy étoit l'aîné de Messieurs Dupuy. C'est » lui qui a donné au public le *Perroniana* dont il avoit une » copie..... Il mourut assez âgé, prieur de la Chartreuse à Rome, » à qui il avoit donné tous les embellissements dont ce lieu étoit » capable. Le Saint Bruno gravé par Melan est le véritable por- » trait de Christophe Dupuy. »

cheur de la jeunesse. Il ne faut point se faire dire qu'une étoffe blanche, brodée sur les coutures, fait son corps de robe, ni que celle de son mari est un satin noir et luisant; la gravure de Mellan les rend l'une et l'autre très-reconnoissables. Un travail pur et léger met, dans ces deux portraits, quelque chose de lumineux et de vivant, et leur excellence me les a fait décrire plus au long peut-être qu'il ne convenoit. J'abbrégerai ce qui me reste à dire sur les ouvrages de notre habile graveur.

Son crédit augmentant chaque jour, il eut la principale part aux travaux qui se firent sous les ordres de M. Desnoyers, secrétaire d'Etat, pour l'embellissement des magnifiques éditions de livres qui s'imprimèrent à l'imprimerie royale du Louvre. En 1640 et 1641, il grava, toujours à une seule taille, et sur des desseins de Jacques Stella, le frontispice du texte latin de l'*Imitation de Jésus-Christ*, celui des *Œuvres de saint Bernard*, et un troisième pour l'introduction à la *Vie dévote de saint François de Salles*. Y étoit-il entraîné par les desseins? Mais il me semble que, dans ces trois morceaux et principalement dans celui qui représente saint Bernard aux pieds de la Sainte Vierge, les tailles sont plus serrées et moins moelleuses que dans les autres gravures de Mellan, de façon que, si l'on n'étoit pas assuré du contraire, on seroit tenté de croire que, dans la dernière, Charles Audran, graveur un peu sec, y auroit mis la main. Du reste, le peintre eut tout lieu d'être satisfait de son graveur; il étoit entré dans sa manière, et ne l'avoit nullement altérée. Quant à Mellan, il se peut qu'il ait porté un jugement différent de son ouvrage

et que, son amour-propre se trouvant blessé, il n'ait regardé qu'avec indifférence les morceaux où il avoit été contraint de s'assujettir à l'imitation de desseins étrangers; il fut toujours constant à mettre son nom à tout ce qu'il gravoit, jusqu'aux plus petits morceaux, et il le supprima à ces trois pièces, ainsi que celui du peintre.

Il ne mit point non plus son nom, ni celui du Poussin, au fontispice qu'il grava en 1641 sur le dessein de ce grand homme, pour paroître à la tête des *OEuvres de Virgile*, de l'édition du Louvre. Il faut croire que le peintre s'en plaignit, et qu'il le regarda comme une nouvelle insulte, qui aggravoit toutes les mortifications, qu'on ne cessoit de lui faire essuyer dans la veuë de le dégouter et l'éloigner de la cour; car, dans le frontispice pour les *OEuvres d'Horace* et dans celui de la *Bible*, qui furent gravés en 1642, et dont le Poussin avoit pareillement fourni les desseins, cette obmission est réparée.

Quelque fut la façon de penser de Mellan, et quelque couleur qu'on veuille donner à son procédé, il n'eut point à se repentir d'avoir associé ses travaux à ceux d'un si grand peintre. Ces trois frontispices enlevèrent tous les suffrages, et le ministre n'en entra que plus hardiment dans les veuës de notre artiste, en le chargeant des desseins et de la gravure de deux nouveaux frontispices, l'un pour une édition du *Nouveau Testament* en grec, l'autre pour un ouvrage de controverse du cardinal de Richelieu, imprimés au Louvre en 1642. On lui donna pareillement à graver la plus grande partie des vignettes, des culs-de-lampe et des lettres, grises ou fleuronnées, qui devoient faire l'ornement de toutes ces éditions,

et comme presque tous les travaux roulèrent sur lui, il fut aussi celui qui en recueillit la récompense. Le roi lui accorda un logement dans les galeries du Louvre, grâce distinguée et qui eut cela de flatteur, que notre artiste la dût à son seul mérite (1).

Dans cette demeure honorable, il continua d'enrichir de ses estampes les cabinets des curieux, et bientôt le nombre s'en accrut considérablement. Chaque jour, il trouvoit moyen de simplifier sa manière de graver, et il en rendit la pratique si expéditive qu'à peinne avoit-il entrepris une planche qu'elle étoit finie. Il lui fallut moins de six semaines pour préparer les desseins et achever la gravure de l'une de ces deux grandes thèses, qui furent dédiées au cardinal Mazarin. Et, le soupçonneroit-on, cette extrême promp-

(1) Dans son *Paris*, écrit ou du moins publié en 1677, l'abbé de Marolles cite Mellan dans les deux quatrains qu'il appelle *les Peintres dans les Galeries :*

Simon Vouet, Nocret, Bourgeois, Erard, Boursone,
Mellan, Bimbie, Gessé, Dorigni, des Martins :
Du Pré, le bon sculpteur, et les deux Sarrasins,
L'Asne, avec Séjourné, pour décorer le trosne.

Ce logement échut après Mellan à Louis de Châtillon le graveur, celui même dont Mariette tenait l'amusante histoire qu'on trouvera plus loin. Notre ami, M. de Chennevières, a, dans les *Archives de l'Art français*, t. I, p. 237-8, publié le brevet même : « Aujourdvy dix-septiesme septembre 1688, le Roy, estant à » Marly, bien informé de l'expérience que le nomé *Chastillon*, » graveur, s'est acquise dans son art, luy a fait don du logement » sous la grande galerie du Louvre qui estoit occupé par le nomé » *Meslan*, etc. » Châtillon s'y prenait de bonne heure pour obtenir le brevet ; mais il peut ne pas s'en être servi de suite, car le visa du surintendant des bâtiments n'est que du 24 février 1692. (*Ed.*)

titude fit la matière d'un procès, que lui intenta la personne, pour laquelle il gravoit cette thèse. On voulut le chicanner sur le prix : il ne paroissoit pas raisonnable à quelqu'un, qui n'avoit d'autre idée des arts que celle qu'il est permis d'avoir des simples métiers, de payer seize cents livres, somme qu'on trouvoit exhorbitante, pour un travail qui coutoit si peu à son auteur. On prétendoit qu'il n'étoit pas possible qu'en un si court espace de tems cet ouvrage eût acquis son entière perfection. Mais, comme il fallut convenir que le prix étoit fait, qu'on ne put reprocher à Mellan de s'être négligé, et qu'au contraire les experts, qui furent appellés, décidèrent qu'il n'y avoit rien à desirer à ce qu'il présentoit, il n'eut point de peinne à sortir victorieux de cette affaire, et, bien loin que le public se refroidit, il le vit accourir avec plus d'empressement que jamais.

Soutenoit-on quelque thèse de distinction? Avoit-on besoin de quelque titre de livre, pour en parer une édition faite avec soin? Désiroit-on avoir un portrait, dont la publication se fit avec éclat? On ne s'adressoit point à d'autre qu'à Mellan, sans égard à ce qu'il en coutoit; car il ne se donnoit point à bon marché. Si l'on avoit à lui reprocher quelque défaut, c'étoit celui de se montrer trop intéressé et trop ami de l'argent. Aucun graveur contemporain ne porta ses ouvrages à un si haut prix. Ce qui n'auroit point dû arriver, mais ce dont on n'a que trop d'exemples, ses planches augmentoient en valeur à mesure qu'elles diminuoient en bonté, et telle est la force du préjugé que la réputation décide de tout et qu'on n'écoute qu'elle. Le plus grand nombre des hommes,

entraîné par le torrent de la multitude, ne pense et n'agit point en conséquence de ce qu'il sent, mais seulement relativement à ce qu'il entend dire ou qu'il voit faire aux autres.

Séduit par la nouveauté, autant que par la singularité, le gros du public ne revenoit point de sa surprise de voir qu'avec une seule taille, appliquée à une infinité d'objets différents, notre graveur pût parvenir à les exprimer tous, dans un degré de vérité à peu près égal. Lui seul ne paroît pas pleinement satisfait d'une manœuvre, qui, aux yeux des autres, étoit si admirable et si remplie de difficultés. Il se propose de donner quelque chose de plus singulier que tout ce qu'il a fait, et qui ait, outre cela, le mérite de n'avoir encore été tenté par personne. Il remue son imagination, et elle lui fait entendre qu'avec le secours d'un seul et unique trait, il peut représenter une tête de Christ ou Sainte Face, telle qu'on doit supposer qu'elle étoit imprimée sur le linge appellé *la Véronique.*

Ce sujet étant déterminé, Mellan pose la pointe de son burin au centre de sa planche, et, partant de là, il lui fait décrire une ligne spirale, qui circule et continue sans interruption ses révolutions parallèles, jusqu'à ce qu'elle ait entièrement couvert la surface du cuivre. Quand il le faut, il fait doucement serpenter ce trait circulaire, et lui fait prendre des ondulations insensibles; il le nourrit et le fortifie, il le diminue d'épaisseur et l'affoiblit, selon que l'exige la rencontre des ombres, des demi-teintes et des clairs, et, par cette ingénieuse marche, il parvient à lui faire dessiner, avec beaucoup d'expression et de précision,

toutes les parties du visage de son Christ, et généralement tout ce qu'il veut mettre dans son estampe. Le nés, les yeux, la bouche, les cheveux, la couronne d'épines, le linge même sur lequel la Sainte Face est imprimée, tout cela naît et part du même trait. Ce trait exprime jusqu'au nom du graveur et jusqu'à cette inscription : *Formatur unicus unâ, non alter* (1), qui, en exposant le sujet, semble défier tout graveur d'en faire autant, et prédire que l'ouvrage n'aura point d'imitateurs. Ce fut l'abbé de Villeloin (*Mém. de Marolles*, éd. in-4°, p. 266), grand curieux d'estampes et ami particulier de Mellan, qui lui administra cette inscription, et l'événement a vérifié la prédiction. Car les graveurs (Thourneysen, Thiboût et quelques autres), qui furent assez téméraires pour entreprendre d'en faire autant, y échouèrent tous. Mellan lui-même en demeura à ce premier essai, persuadé qu'une pareille opération ne pouvoit guères se répéter, et qu'hors du sujet qu'il avoit choisi, et où l'indécision des contours convenoit, elle ne réussiroit point.

Elle fait voir aussi avec quelle circonspection il faut user des moyens singuliers, lors même qu'ils ont pris le plus de faveur. C'est un abus de croire que ce qui a été applaudi, parce qu'il aura été employé habilement dans un sujet où il étoit bien placé, puisse avoir le même succès dans une autre occasion, qui ne sera pas aussi heureuse. Les répétitions sont insupportables, et il y a tout à craindre qu'une singularité, qui aura charmé dans sa nouveauté, ne dégénère

(1) C'est-à-dire : *Celui qui est unique est formé par un trait unique, et l'opération ne se répètera plus.* (*Note de Mariette*).

et ne s'avilisse, si on la présente trop souvent. Une première sève venant à lui manquer, elle n'offre plus rien qui pique ni qui rappelle le goût. Il ne faut pas non plus se laisser séduire par la louange, qui, dans ces rencontres, ne manque guères de se faire entendre; elle est trompeuse et nuisible. Mellan, pour y avoir peut-être trop prêté l'oreille, et pour avoir appliqué, sans assez de réserve, sa nouvelle manière de graver à une trop grande diversité d'objets, pour l'avoir trop prodiguée, vit cette manière s'affoiblir en ses mains et perdre beaucoup de sa première splendeur. D'animée qu'elle étoit, elle devint froide, fade et languissante, et ne produisit plus d'effets piquants. Quelle différence entre son saint Bernard et son beau saint Bruno, entre la sainte Claire gravée en 1667 et le saint François publié trente ans auparavant. La nature et la qualité des objets sont cependant les mêmes, et c'est le même genre de travail.

On me dira qu'il n'y a pas la même disparité entre les statues de la galerie Justinienne, gravées à Rome, et celles que Mellan a gravé, sur la fin de sa vie, pour Louis XIV, que ces dernières semblent même avoir quelqu'avantage sur celles qui les ont précédées. En voici la raison: c'est que la blancheur du marbre, ses reflets et ses ombres transparentes ne semblent point vouloir s'accommoder d'une autre gravure que de celle de Mellan, et c'est encore parce qu'il est vrai que, dans les statues du Roi, ce graveur a mis moins de travail et que, par là, il a mieux rendu ce qu'il imitoit. Je n'examine point si c'étoit le fruit de ses réflexions; mais il est constant que, plus la gravure paroissoit perdre en se simpli-

fiant trop, plus elle étoit propre à bien faire sentir les effets de la sculpture. Ce qui étoit un mal par rappport aux autres ouvrages de Mellan, qu'une seule taille trop unie refroidissoit à l'excès, devenoit un bien pour la représentation de statues, où il n'étoit aucunement besoin de touches ressenties, et qui au contraire ne pouvoient jamais être traitées avec assez de légèreté. Il faut lui rendre cette justice que, de de tous les graveurs, il est celui qui a le mieux saisi le caractère de cette sorte d'objets. C'est le témoignage que j'en ai souvent entendu rendre à un de nos meilleurs sculpteurs, M. Bouchardon, dont je respecte le jugement et les connoissances.

Si Mellan eut été bien conseillé, il auroit dû prescrire lui-même des bornes à son genre de travail, le contenir dans des limites, et surtout se garder de l'étendre, comme il a fait, jusqu'à la représentation de têtes de grandeur naturelle. Ce n'est pas ici le lieu de discuter si la gravure à plusieurs tailles peut y être appliquée; il me suffit d'observer que la sienne n'y convenoit en aucune manière. Ce qu'il a fait paroître en ce genre est au-dessous du médiocre, et j'ai honte d'en parler.

Il est un tems de jeunesse, où la force du tempérament influë jusques sur les ouvrages. Toutes les études dans ces heureux momens se tournent à bien; sont-ils passés, et approche-t-on de la vieillesse, les soins qu'on se donne deviennent infructueux; l'on ne commet plus que des fautes. C'est un malheur attaché à l'humanité; mais, en quelqu'âge que ce soit, il est beau de voir un artiste laborieux, dont l'activité est une leçon continuelle pour les autres, qui, comme

Mellan, ne se rebute point, aime son art, y fait céder ses autres occupations, et y sacrifie ses plaisirs même. Le trait suivant fera connoître jusqu'où notre graveur portoit cet amour. (Cette particularité m'a été contée par M. de Chatillon, graveur et peintre en émail, qui avoit fort connu Mellan).

Il étoit demeuré garçon et se trouvoit dans un âge assez avancé, car il avoit au moins cinquante-six ans, lorsqu'un homme, qui gouvernoit ses affaires et qui les connoissoit mieux que lui-même, qui par conséquent sçavoit qu'il étoit riche, vint à bout de lui persuader de se marier; il lui fit entendre qu'on lui épargneroit tous les embarras de cette cérémonie, et, ce qui ne le flattoit guères moins, qu'on lui épargneroit sa bourse; il eut par ce moyen l'adresse de faire tomber le choix sur sa propre fille. L'affaire arrêtée et conclue, on signe le contrat, on va à l'église, on en revient, tout cela sans bruit et sans éclat. Mellan rentre tranquillement dans son cabinet et reprend son travail. Un dessein, dans la composition duquel il entroit quelques figures de femmes, étoit alors sur son bureau. Il fait appeller celle qu'il venoit d'épouser; il la fait prier de se rendre près de lui. La pauvre fille, tremblante et toute en pleurs, n'osoit y aller. Quitter la compagnie un jour de noces, pour se renfermer seule avec un mari, lui paroissoit quelque chose de si terrible que, sans les discours persuasifs de sa mère, elle n'eut point obéi. Après plusieurs messages elle se laisse enfin entraîner où elle étoit appellée. Mellan la met dans une situation, qui convenoit à son dessein; il lui fait ôter son mouchoir, découvre une partie de sa gorge, prend

le crayon, trace quelques traits; puis, revenant vers sa femme, lui faisant changer d'attitude et ne trouvant pas ce qu'il cherche: « Rabillez-vous, lui dit-» il, vous pouvez aller retrouver votre monde; je ne » suis point content. » Plein de son ouvrage, c'étoit à lui personnellement qu'il adressoit ces dernières paroles. Son épouse, frappée de ce qu'elle vient de voir et d'entendre, descend; ses pleurs, qui continuent de couler, excitent la curiosité de ses parents. Ils ne peuvent, au récit de cette aventure, revenir de leur étonnement. Ils vont chercher Mellan, qui n'étoit point encore sorti de son cabinet, lui portent des plaintes amères, et celui-ci, ne pouvant pénétrer sur quoi elles peuvent être fondées, témoigne la même surprise, entre en explication, et donne la véritable interprétation des paroles qui lui sont échappées. On lui persuade avec peine de quitter l'ouvrage et de se montrer dans la compagnie, pour y remettre le calme et rassurer les esprits. Il s'y présente, prend part à la joye, et tout se passe dans l'ordre. La femme tranquillisée, étudie le caractère de son mari, et se rend bientôt la maîtresse, tandis que Mellan, débarrassé de toute sollicitude, se livre sans réserve à de nouveaux travaux.

Il les continua jusqu'au dernier instant d'une vie, qui fut longue, et exempte de toutes les infirmités, compagnes inséparables de la vieillesse, et, ce qui n'est pas ordinaire, non seulement il conserva toute sa tête, mais la main ne lui refusa jamais le service. Dans ses dernières années qu'il s'occupoit plus volontiers à préparer des desseins, que gravoient ses disciples, il étoit encore en état de donner à ces

planches des coups de burin, ce qu'il faisoit avec tant de certitude que le travail du vieillard et celui du jeune homme se confondent et qu'on a peinne à les démêler. C'est ainsi que furent exécutées les planches, qui parurent dans les huit ou dix dernières années de sa vie, et qui sont si médiocres et si peu dignes du nom qu'elles portent, qu'il eut mieux vallu pour la gloire de Mellan qu'elles n'eussent jamais vu le jour.

Il eut avec cela le malheur de n'avoir vu sortir de son école que d'assez minces sujets. Ladame, Patigny, Brissart sont à peine connus. Jean Lenfant et Nicolas Bazin se distinguèrent davantage ; mais ils ne sçurent mettre que de la propreté dans leur gravure, sans même avoir presque jamais osé graver à une seule taille, comme leur maître, depuis qu'ils l'eurent quitté. Le dernier étoit encore auprès de Mellan, lorsqu'une chûte sur son escalier, toujours funeste aux vieillards, fit périr cet habile artiste et le conduisit au tombeau, le 9 septembre 1688. Il passoit quatre-vingt-dix ans, et il reçut la sépulture dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse (1).

(1) Nous devons l'acte de décès de Claude Mellan à la complaisance de M. de la Morinerie, qui l'a copié pour nous aux Archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris, d'après le « Registre des enterrements qui se feront pendant l'année mil six cent quatre-vingt-huit en l'église et paroisse de St-Germain de l'Auxerrois. ..... Du vendredy dixiesme (sept. 1688) Claude Mellan, peintre et graveur ordinaire du Roy, fut inhumé en cette église âgé de quatre-vingt-dix ans ou environ, décédé hier à neuf heures du matin aux galleries du Louvre, en présence du sieur Nicolas Mellan, peintre, neveu dud. deffunct, de Mre Charles Duval, prestre chapelain de cette église, exécuteur du testament dud.

C'étoit un petit homme, vif et de beaucoup d'esprit. Ses yeux tout pétillans de feu, son visage, ouvert et riant, lui composoient une phisionomie fine et tout à fait prévenante. Il fut sage et réglé dans sa conduite et dans ses mœurs, et cela est peint dans ses ouvrages; ils ne présentent rien que d'honnête. On aimoit à l'entendre discourir sur son art; il en parloit bien et avoit, pour appuyer ses sentimens, de beaux desseins et de belles estampes, qu'il avoit apportées d'Italie, et dont il faisoit son amusement et ses délices. Mais il ne fut pas toujours d'un accès facile. Il se plaisoit dans la solitude et, avec l'âge, il se séquestra de toute société, ce qui le rendit particulier et même un peu trop sauvage. Sans cela, il n'est point douteux qu'il auroit eu l'avantage d'être admis dans l'Académie royale de peinture et de sculpture, lorsqu'on y reçut des graveurs (1). Cette place lui convenoit et lui appartenoit à toutes sortes de titres. Il ne pouvoit manquer de l'honorer, et elle l'auroit elle-même illustré.

---

deffunct, du S[r] Jean Leclerc, bourgeois de Paris, et d'autres qui ont signé : — NICOLAS MELLAN — LECLERT — DUVAL — DUVAL. »

Quel est ce sieur Jean Leclerc? Serait-ce un parent de la femme de Mellan? Ne sachant pas le nom de celle-ci, nous n'avons pas pu réussir à trouver encore l'acte de leur mariage qui a dû avoir lieu vers 1654, puisque Mariette nous dit que Mellan avait alors environ cinquante-six ans. (*A. de M.*)

(1) Les premiers qu'on y admit — Michel Dorigny et François Tortebat, reçus antérieurement, l'avaient été comme peintres — furent Gilles Rousselet et François Chauveau, reçus ensemble le 14 avril 1663. Cf. *Archives de l'Art français, Documents*, t. I, p. 362. (*A. de M.*)

APPENDICE.

La partie de l'invention demande un génie bien plus supérieur que la simple imitation de ce que l'on a veu pratiquer à d'autres, et, s'il est ordinaire de rencontrer des sujets qui perfectionnent ce que les autres ont imaginé de nouveau, il n'est pas moins rare d'en trouver qui fassent des découvertes et qui, ne s'assujettissant point à ce qu'ils ont devant les yeux ou à ce qui leur a été enseigné, s'écartent des routes ordinaires pour en suivre d'autres qui n'ont point encore été pratiquées. C'est en quoy Mellan paroist fort au-dessus de la pluspart de ceux de sa profession. Le mérite d'être peintre et habile dessinateur, celuy d'estre un des plus excellens graveurs de France, n'égalent certainement point l'avantage qu'il reçoit d'être l'inventeur de sa manière de graver, et cet avantage est d'autant plus grand, qu'étant l'auteur de sa manière il l'a poussée par ses études au plus haut degré de la perfection. L'on peut dire que ce fut par la seule force de son génie; car, étant fort jeune, lorsqu'il commença à s'appliquer à la graveure, quelques fussent ses maîtres, il n'y en avoit pour lors en France que de très-médiocres, et plus capables de nuire que d'être de quelque secours à un jeune élève. De là vint que, la mauvaise éducation prévalant sur ses heureuses dispositions, tout ce qu'il

fit dans sa première jeunesse fut d'une manière mesquine et d'un petit goût, jusqu'à ce qu'étant passé depuis en Italie, l'occasion d'étudier d'après de meilleurs modèles, l'habileté des maîtres qu'il y trouva, le désir de s'y distinguer produisirent sur luy un tel effect, qu'abandonnant tout-à-coup sa première manière, il en prit une beaucoup plus noble et plus grande, et, ce qui fait seul l'éloge de Mellan, une manière qui étoit directement opposée à sa première. Tel est le fruit des bons exemples. Les ouvrages de Gilles Sadeler et de François Villamène servirent plus qu'aucun autre à le former, et il n'est pas hors de vraysemblance que la liberté et l'extrême fermeté, avec laquelle ces deux artistes ont manié le burin, luy firent concevoir l'idée de cette nouvelle manière de graver, qui lui devint particulière. Elle consiste à exprimer les ombres et les demie-teintes, qui font paroître les objets de relief, par le moyen d'une seule taille, sans qu'il en soit besoin de plusieurs qui se croisent les unes les autres, pour former plus ou moins de noir, suivant qu'il avoit été pratiqué et qu'il l'est encore par tous les graveurs. Cette seule taille, soulagée à propos en de certains endroits, élargie en d'autres, suivant que la disposition des ombre et des lumières le demande, produit un travail léger et plein de ce feu si sujet à se rallentir lorsque l'on reste trop longtemps sur un même ouvrage. Tout ce que Mellan fit dans cette manière, tant à Rome que depuis son retour en France, parut admirable et fut fort applaudy : mais, n'étant pas luy-même satisfait de ses premières idées, il pensa à imaginer en graveure quelque chose et de plus singulier et de

plus nouveau, et il le fit si heureusement que l'on ne sçauroit assez estimer l'ouvrage sur lequel il s'essaya. C'est une teste de Christ, une sainte Face, formée par un seul et unique trait en ligne spirale, fortifié et soulagé à propos, qui, prenant sa naissance au bout du nés et continuant ses révolutions toujours en tournant, exprime exactement toutes les parties du visage, le nés, les yeux, la bouche, les cheveux, la couronne d'épines, les gouttes de sang, le linge même sur lequel la sainte Face paroît imprimée, et jusques à l'inscription, qui est au bas de la planche, où Mellan n'a pu s'empescher de tirer vanité de la singularité de son travail. Il étoit logé dans le Louvre, lorsqu'il grava cet admirable morceau; le logement, qu'il occupoit, lui avoit été donné par le roy Louis XIII, comme une récompense de son mérite, et il fut souvent employé dans les ouvrages de graveure, qui se firent par ordre du Prince, pendant le ministère du sieur Desnoyers, qui avoit fort à cœur le progrès des beaux-arts dans le royaume. Depuis Mellan fut choisy par le roy Louis XIV pour graver les statues antiques et les bustes du palais des Thuilleries, comme il avoit fait étant à Rome une partie de celles de la gallerie du marquis Giustiniani. Sa manière de graver étoit plus propre qu'aucune, pour représenter ces objets, qui, étant de marbre blanc, sont susceptibles de beaucoup de reflets et d'ombres légères et transparentes, et il y a parfaitement bien réussy. Les portraits, qu'il a gravé, ne luy font pas moins d'honneur; il en a fait quantité des personnes illustres de son siècle, presque tous d'après ses desseins. Il avoit le talent de les faire très-ressemblants et de leur donner un air animé et

plein de vie; celuy du marquis Giustiniani est un chef-d'œuvre. A l'égard de toutes les autres pièces, tant de sujets de piété que de sujets profanes, que Mellan a gravé, si l'on en excepte quelques-unes, qui sont d'après Vouet, il n'y en a presqu'aucune qui ne soit de son dessein et de son invention; car il étoit fort jaloux de ne point travailler d'après d'autres que luy, et il avoit même tant d'inclination à dessiner et à produire que, sur la fin de sa vie, où le grand âge l'empêchoit de manier le burin, il continuoit encore à faire des desseins, qu'il faisoit graver sous ses yeux par ses élèves.

(Notice de Pierre Mariette le père en tête de son catalogue ms. de l'œuvre de Mellan).

CLAUDE MELAN,

GRAVEUR EN TAILLE-DOUCE.

Celuy dont je vais parler avoit deux grands avantages sur la plûpart de ceux de sa profession, quoy que très-habiles. Le premier, c'est qu'il n'avoit pas seulement le don de graver avec beaucoup de grâce et d'élégance les plus beaux tableaux des plus excellents maistres, mais qu'il estoit aussi l'auteur et l'ouvrier de la plûpart des desseins qu'il gravoit : de sorte qu'on le doit regarder comme un habile graveur, et comme un grand dessinateur tout ensemble; on pourroit ajouter, et comme peintre encore, car il a peint plusieurs tableaux d'un très-bon goust, et d'une très-belle ordonnance. Le second avantage, plus grand encore que le premier, c'est qu'il a inventé luy-mesme la manière admirable de graver, dont il s'est servi dans la plûpart

de ses ouvrages. Les graveurs ordinaires ont presque autant de tailles différentes qu'ils ont de différens objets à représenter. Autre est celle dont ils se servent pour la chair, soit du visage, soit des mains, ou des autres parties du corps; autre celle qu'ils employent pour les vestemens, autre celle dont ils représentent la terre, l'eau, l'air et le feu; et mesme dans chacun de ces objets ils varient leur taille et le maniement de leur burin en plusieurs façons différentes. Melan imitoit toutes choses avec de simples traits mis les uns auprès des autres, sans jamais les croiser en quelque manière que ce soit, se contentant de les faire ou plus forts ou plus foibles, selon que le demandoient les parties, les couleurs, les jours et les ombres de ce qu'il représentoit.

Il a porté cette gravure à une telle perfection qu'il n'est pas possible d'y rien ajouter, et pas un de ceux qui l'ont suivi n'a entrepris d'aller plus loin dans cette sorte de travail. Ce n'est pas qu'ils ne sceust pratiquer à la manière ordinaire des autres graveurs. Il a fait beaucoup d'estampes à double taille qui sont très-belles et très-estimées, mais il s'est plus adonné à celle qui est simple, et c'est par celle-là qu'il s'est plus distingué. Parmi ses ouvrages dont le nombre est très-grand, il y en a un qui me semble mériter plus encore d'être admiré que tous les autres. C'est une tête de Christ dessinée et ombrée avec sa couronne d'épines, et le sang qui ruisselle de tous costez, d'un seul et unique trait, qui commençant par le bout du nez, et allant toujours tournant, forme très-exactement tout ce qui est représenté dans cette estampe, par la seule différente épaisseur de ce trait, qui, selon qu'il est plus

ou moins gros, fait des yeux, un nez, une bouche, des jouës, des cheveux, du sang et des épines; le tout si bien représenté, et avec une telle marque de douleur et d'affliction, que rien n'est plus touchant. Son œuvre, ou le recueil de ses ouvrages, contient une infinité de pièces très-curieuses. Il fut choisi pour représenter les figures antiques et les bustes du cabinet de Sa Majesté. Son burin réussit parfaitement dans ces sortes d'ouvrages, qui étant tout d'une couleur, s'accommodent bien de l'uniformité de sa graveure, laquelle n'estant point croisée, conserve une blancheur très-convenable au marbre qu'elle représente.

Il avoit encore cecy de particulier, que les choses qu'il avoit gravées avoient plus de feu, plus de vie et de liberté, que le dessein même qu'il imitoit, contre ce qui arrive à tous les autres graveurs, dont les ouvrages sont toûjours moins vifs et moins animez que le dessein ou le tableau qu'ils copient; ce qui ne peut venir que du goust qu'il prenoit à son travail, et de l'extrême facilité qu'il avoit de conduire son burin en la manière qu'il luy plaisoit. Il avoit son logement aux galleries du Louvre, que son mérite seul luy avoit fait donner.

Il y est mort le 9. jour de septembre de l'année 1688, âgé de 94 ans. Il est enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

(*Les Hommes illustres qui ont paru pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel*, par Mr Perrault, de l'Académie françoise, t. II. A Paris, chez Antoine Dezallier, ruë Saint-Jacques, à la Couronne d'Or; 1700, in-fo, p. 97-98).

Claude Mellan, peintre et graveur au burin, naquit à Abbeville en 1601. Son père, pour lors receveur du domaine en cette ville, eut un fort grand soin de son éducation, et le voyant naturellement porté au dessein, il le mit sous Monsieur Vouët, qui lui enseigna les éléments de cet art, dans lequel ce jeune homme se plaisoit assez; mais s'étant adonné à graver au burin, il y réussit beaucoup mieux et se fit une manière toute particulière, et l'on remarque que ce genre d'ouvrage lui étoit plus naturel que la peinture, dont il étoit entêté; il alla à Rome en 1617, où il a gravé quantité d'ouvrages, et entr'autres une partie de la gallerie Justienne et le portrait de Justinien, qui est bien recherché, aussi bien que celui de Clément VIII. Le succez de ses ouvrages lui attira l'estime de Charles II, roi d'Angleterre, qui lui fit proposer des appointemens fort favorables, au cas qu'il voulut passer dans ses Etats; mais l'amour de la patrie se montrant supérieur à tous les avantages qu'on lui offroit, suspendit en peu de tems ses desseins; de manière qu'étant revenu en France, il prit femme à Paris en 1654, où il fit son établissement, et sa science venant à se développer avec plus d'éclat qu'auparavant, Sa Majesté, informée de son mérite, lui donna un logement dans les galleries du Louvre en qualité d'un de ses peintres et graveurs; c'est là qu'il continua ses ouvrages, dont le goût particulier consiste dans la facilité des expressions au burin; j'en ay donné un catalogue exact dans le second volume, c'est pourquoi je vous diray seulement qu'il a fait, entr'autres choses, une sainte Face réputée inimitable dans son caractère et dans ses parties. Elle est d'un

seul trait en rond, commençant par le bout du nez, et continuant de cette manière à marquer tous les traits du visage, dont l'inscription latine fait assez voir par son allusion que cette pièce est unique dans sa manière; c'est ce qui l'a obligé de mettre encore au-dessous ces paroles : *et non alter.*

Enfin, après avoir passé sa vie dans les honneurs, dans la fortune, dans le continuel désir d'une perfection toujours nouvelle, jouissant d'une santé parfaite toujours exempte des infirmitez ordinaires que l'âge amène quant et quant soy; il lui fallut, pour terminer son sort, quelque accident imprévu, qui mit fin à sa vie en 1668, étant alors âgé de 88 ans.

Ses planches gravées sont passées par succession à sa femme, et de sa femme à ses neveux.

(Florent Le Comte, édit. de Bruxelles, t. III, p. 393-5).

CATALOGUE RAISONNÉ

DE

L'ŒUVRE GRAVÉ

DE

CLAUDE MELLAN.

PORTRAITS DE MELLAN.

Portrait de Mellan en buste; il est tourné à gauche et la tête presque de face, les moustaches relevées en l'air et une épaisse royale. Il a un col de point et à jour. Au bas sur une tablette: CLAVDIVS MELLAN NATIONE—GALLVS PICTOR ET INCISOR — *Romæ superiorum pm.* 1. 6. 3. 5. A doubles tailles.

H. 0,219, L. 0,152.

La planche a été réduite pour la suite d'Odieuvre (H. 0,132, L. 0,111). Au bas: *Se ipsum pinxit — et sculpsit* — CLAVDE MELLAN — *Peintre et graveur — Mort à Paris, le 9 septembre* 1688. *Agé de* 44 *ans* (sic).—*A Paris, chez Odieuvre....* (1).

Les autres portraits de Mellan ne sont tous que des copies ou

(1) « M. Chalquois, secrétaire de M. le prince de Salm, rue » d'Enfer, possède beaucoup de planches de Leclerc et toutes » les planches de la suite des portraits de M. Odieuvre, avec un » nombre de suites complètes des premières épreuves de ces » portraits. » Joubert, Catalogue de Le Clerc, I, 142 à la note, Paris, 1774.

des imitations plus ou moins infidèles du portrait gravé par lui-même. En voici l'indication :

1° Portrait de Mellan dans un cadre de pierre ovale avec son chiffre et au bas sur un appui : *Claude Melan — Graueur ordinaire du Roy.* Sur la planche même : *Edelinck Sculp. CPR.* tourné à droite. — Pour les *Hommes illustres du siècle de Louis XIV*, par Perrault, tom. II, p. 96, édit. in-folio. — N° 272 du catalogue d'Edelinck, dans le tome VII du *Peintre-Graveur français* de M. Robert Dumesnil (1).

H. 0,247, L. 0,182.

2° Copié plus petit et en contre-partie, c'est-à-dire avec la tête tournée à droite, par Elisabeth Marlié Lepicié. Il est dans un ovale, et au bas : *C. Mellan Pinx. — El. Marlié Lepicié sculp.* Et au bas, dans un appui : CLAVDE MELLAN — *Peintre et graveur — Né à Abbeville, mort à Paris le 9 septembre* 1688. *Agé de* 94 *ans* (sic). — *A Paris, chez Odieuvre....* H. 0,138, L. 0,097.

3° Portrait de Mellan tourné à droite. Au bas : CLAUDE MELAN — *Konigl. Französisches Kupfferstecher — und der Acad. Director.* Pour une suite allemande. Il n'est pas besoin de dire que le titre de directeur de l'Académie est une pure méprise.

H. 0,128, L. 0,108.

4° Dirigé à gauche dans un ovale. On lit sur la bordure : *Claudius Mellan natione Gallus pictor et incisor. in-8.*

---

(1) Un dessin à la mine de plomb exécuté par Claude Dagommer en 17.. d'après le portrait gravé par Edelinck, in-4°, cité dans le catalogue de feu M. de *** (Pan) de Genève, 1840, in-8°, n° 1385, a figuré depuis à la vente d'estampes de M. Vanden Zande, n° 2,955 du catalogue rédigé par Guichardot, 1855, in-8°.

SUJETS DE L'ANCIEN TESTAMENT.

1. Le Père Eternel, debout sur un nuage, bénit Eve agenouillée à côté d'Adam endormi. Fonds de paysage : M. — *Se Gouion ex.* Au bas : *Ie croy en Dieu le père tout puissant Créateur — du ciel et de la terre.* Très-mauvais; tout-à-fait des premières manières.

H. 0,135, L. 0,091.

—

2. Loth entre ses deux filles; à demi-corps. Il tient une coupe en verre, et pendant qu'une de ses filles le tient embrassé, la seconde, qu'on voit par-derrière, met son doigt sur sa lèvre. En buste; Loth est tourné vers la gauche. En partie à double taille. Au bas :

Quid flammas fugisse iuuat; si sævior ignis
Incesta accendit pectora casta face?
Cl. Mellan Gallus pinx. et sculp. Romæ. sup. pm. 1629.

La planche de Mellan chez H. L. Basan (1802), n° 948 de son catalogue; 10 sous.

H. 0,147, L. 0,112.

Copie en contre-partie par Goyrand. Au-dessous des deux vers on lit : *Cl. Mellan Gallus pinx. Romæ — Io. valet exud. — Cl. Goyrand fecit.* — 1634. H. 0,145, L. 0,108. J'en ai vu des épreuves où le nom de l'éditeur et de Goyran est effacé et remplacé par *Contat ex.*

Autre copie également en contre-partie, signée : *Vienot f.* H. 0,145, L. 0,109.

—

3. Rebeca, assise sur la mardelle de la citerne où un serviteur d'Abraham va puiser avec un seau, tient le licol d'un de ses chameaux. Une compagne de Rebecca va se laver le pied dans une auge où boivent des

agneaux qu'un berger y pousse avec un bâton. *Cum priuilegio — Iacobus — Tinctoretus — pinxit — Cl. Mellan Gall. — sculp.* Au-dessous du trait carré :

Connubiis auspex prælucet flamma profanis,
Castior hic unda conciliatur himen. Genes. XXIX.

Nobilissimo ac per Illust. Dno D. Marco-Anthonio Lumagne (1), *Liberalium artium cultori hanc tabellam deuouet D. etc. Claud. Mellan.* Quelques doubles tailles dans les ombres des accessoires.

« Si elle a été gravée en France, c'est un des premiers ouvrages qu'il y ait fait. » *(Mar.)*

H. 0,377, L. 0,426.

—

4. Dieu apparaissant dans le buisson ardent à Moïse respectueusement agenouillé. *Mellan jn. et f.*—1.6.6.3. — *cum p. R.*

H. 0,240, L. 0,335.

Il y a des épreuves où le *cum p. R.* est remplacé par *à Paris, chez Bligny.*

(1) « Les Lumagnes sont de longtemps en possession de générosité et de courtoisie envers les hommes de valeur et de mérite, dont les exemples m'ont esté cognus, et j'ay veu souvent pratiquer ces bonnes qualités aux sieurs Jean André Marcantonio, Bartolomeo et Carlo, personnes recommandables de cette maison là, lesquels, manians le plus noble de tous les commerces comme le plus précieulx de tous les metaux, le font par toute l'Europe avec probité et courtoisie. » *Vie du maréchal de Toiras*, par Michel Baudier, 1644, in-f°, p. 231. — Cf. sur Lumagne quelques pages très-curieuses de Grosley dans l'article sur la famille Colbert de ses *Troyens célèbres*, Œuvres inédites, 1812, t. 1, p. 263-6. — Lasne a gravé son portrait.

5. Les Israélites dans le désert, ramassant la manne que Dieu fait tomber dans leur camp; vignette. Sur une banderole au bas à la gauche: *Angelorum esca nutriwisti populum tuum*, et au-dessous: *Mellan in.* En haut, des caractères hébraïques dans une gloire.

H. 0,081, L. 0,112.

—

6. Dalila coupant les cheveux de Samson endormi sur ses genoux; sujet à mi-corps. Au bas:

Si non amplexus gustasset Sanson amoris
Dalila non vires abripuisset ei.

C. Mellan G. pinx. et s. — Romæ sup. pm.

« Gravé dans la manière du portrait de Thuillier et paroist du même temps. » (*Mar.*)

Cette pièce, la suivante, l'Hérodiade portant la tête de saint Jean, et la Charité Romaine, ont été faites en même temps et comme suite.

La planche chez H. L. Basan (1802) N° 947 du catalogue. 5 sous.

H. 0,152, L. 0,112.

—

7. Judith s'appuyant sur la tête d'Holopherne et tenant de l'autre main une épée; sujet à mi-corps. Au bas:

Pudica vincit impudicum dextera,
Pia impium necat, ebriosum sobria.

Virginia de Vezzo pinx. — Cl. Mellan Gall. s. f. Romæ.

La planche chez H. L. Basan (1802) N° 947 du catalogue. 5 sous.

H. 0,148, L. 0,108.

SUJETS DU NOUVEAU TESTAMENT.

8. L'Annonciation.

La Vierge est assise sur ses talons au milieu de l'estampe; l'Ange, agenouillé à gauche sur les nuages et tenant un lys, semble remonter au ciel. Au-dessus de la tête de Vierge, le Saint-Esprit et le Père Eternel. A droite on aperçoit par la porte un paysage. A gauche: *Mellan in. et sc. — 1666 — cum pr. R.* Sur un papier: *Ecce — virgo — concipiet — et pariet — filium et — vocabitur — nomen eius — Emanuel — Isaiæ* 6. 7. Au bas de la droite, une pierre, sur laquelle les armes de la maison de La Tour d'Auvergne, écartelées aux 1 et 4 semé de France à la tour d'argent, au 2 d'or à trois besans de gueules, au 3 de gueules à trois bandes d'or; sur le tout parti au 1 d'or à un gonfanon, au 2 de gueules, à la fasce d'argent; comme cimier, la mitre et la crosse.

2e état. Les armes y sont tout-à-fait effacées et la date à peine visible.

H. 0,356, L. 0,474.

—

9. L'Adoration des Bergers. La Vierge, à genoux, montre l'Enfant Jésus, rayonnant et adoré par des anges, à un berger, les genoux et les mains en terre. A droite un autre berger debout. A gauche, dans le fonds, e saint Joseph auréolé et tenant son chapeau à la mai En bas: *Peperit filium..... Luc.* 2. — *Mellan scul.* Pou le bréviaire de Meturas.

H. 0,153, L. 0,096.

—

10. La Vierge assise tenant l'Enfant Jésus entre se bras et lui montrant une rose, d'après Vouet. Sujet à

mi-corps. Au bas : *Sicut Rosa inter spinas ; sic amica mea inter filias — Simon Vouet P. pinx. — cum priuilegio — Cl. Mellan G. sculp.* 1.6.3.8.

1er état. Avant toute lettre.

H. 0,200, L. 0,160.

« J'en ay veu deux planches, une qui estoit certainement de » Mellan, et une autre si parfaitement copiée que, si on ne le » regardoit avec la plus grande attention, il seroit très-facile » de s'y méprendre. Je crois au reste cette copie de Daret. » L'écriture qui est au bas est son caractère. » (*Mar.*)

—

11. La Vierge, assise sur une pierre à côté de piédestaux ruinés, tient sur ses genoux l'Enfant Jésus. Fonds de paysage à gauche avec un pont. Au bas de la droite : *Mellan inuen. et sc. — 1659 — C. P. R.*

H. 0,317, L. 0,372.

—

12. La Vierge assise au pied d'un arbre brisé : elle tient l'Enfant Jésus sur ses genoux ; elle a les mains jointes et la tête baissée. A droite, sur une pierre, des armes, écartelées au 1 et 4 de..... à un arbre accompagné de trois roses deux et une, au 2 et 3 d'azur, à un levrier courant en chef, à une coquille entre deux étoiles de cinq rais rangées en fasce et à trois losanges rangés en pointe. — A côté des armes : *C. Mellan G. inuen. et sculp. — cum privilegio.*

1re état. Celui décrit.

2e état. Les armes effacées et remplacées par des tailles figurant des accidents de la pierre. L'épreuve avant les armes qu'indique Paignon-Dijonval n'est peut-être que de cet état.

Il y a des épreuves de la fin du dernier siècle avec l'adresse : *à Paris — chez Bligny — Cour du Manége — aux Thuilleries.*

H. 0,243, L. 0,350.

13. Sainte Famille; la Vierge assise tient debout l'Enfant Jésus auquel saint Joseph agenouillé offre un lange. On aperçoit à gauche l'âne mangeant dans l'écurie. Sur une pierre plate placée à gauche, les armes suivantes: au 1 et 4 de onze billettes posées quatre, trois et quatre qui sont Beaumanoir-Lavardin; au 2 et 3 contrécartelé, au 1 et 4 d'un lion rampant, au 2 et 3 de deux fasces, avec sur le tout un écu de deux ours passant. Au-dessous: CAROLO DE BEAUMANOIR — EPISC. CENOMANEN. REGIS — A SUPREMIS CONSILIIS *etc.* — CL. MELLAN OBSERVANTIÆ — MONIMENTUM D.D.D. Au bas: *Romæ sup. pm* — 1635. — *Claude Mellan Gall. et pinx. et sculp.*

1er état. Sans les armes.

2e état. Celui décrit.

3e état. *Cum privilegio Regis* ajouté après le nom.

4e état. Les armes effacées, et des tailles sur la pierre.

C'est cette pièce qui a été copiée en 1645 par Nanteuil pour sa thèse de philosophie. Cf. Robert-Dumesnil, tome IV, p. 50).

H. 0,218, L. 0,300.

—

14. Sainte Famille; la Vierge tient l'Enfant Jésus entre ses genoux; à terre, une croix et des épines éparses. Dans le fond on aperçoit par une porte Joseph sciant une pièce de bois, et plus loin un laboureur. Dans une bordure octogone avec des sujets dans les coins: à gauche, Aaron en grand prêtre, la croix élevée par Moïse avec le serpent d'airain, Salomon sur son trône; à droite, un homme nu assis regardant un arbre, sans doute Adam, la croix dressée, et un homme marchant les mains jointes et les yeux au ciel. ÆTERNÆ RATIONIS PARENTI VIRTVTIS EXEMPLO

DIVINARVM RERVM CONSORTI. — *Mellan in et f. — cum p. R.* (1).

1re état. Avant l'inscription et le *cum privilegio;* avant aussi, dans les petits sujets, le serpent et la croix dressée, et, dans le fond du grand sujet, les figures de saint Joseph et du laboureur.

H. 0,241, L. 0,346.

—

15. Sainte Famille. La Vierge est assise sur une pierre et tient l'Enfant Jésus debout entre ses genoux. Sur cette pierre: *C. Mellan G. in. et s.* Saint Joseph est debout, appuyé derrière une autre pierre, sur laquelle des armes, de..... à trois nèfles (?) posées deux et une, sous un chef chargé de trois étoiles. L'écu est surmonté du casque de gentillhomme.

1re état. Celui décrit.

2e état. Les armes effacées et remplacées par des tailles. L'état avant les armes de Paignon-Dijonval est peut-être celui-ci.

Le musée des dessins du Louvre en possède une copie à la plume par Overlaet.

H. 0,215, L. 0,298.

—

16. L'Enfant Jésus couché sur un lit de paille et entouré de chérubins dans des nuages. Il considère une croix, et le sol de la chambre est semé de petites croix. *Mellan in. et s.* — 1662 — *cum p. R.* Et plus loin : *A PARIS Aux Galleries du Louvre.*

1re état. Avant l'adresse et avant toute espèce de croix. Paignon-Dijonval en avait quatre épreuves avec différences.

H. 0,440, L. 0,287.

(1) La Vierge et l'Enfant Jésus ont été tirés de cette estampe et copiés en buste et avec quelques modifications, dans un ovale avec un fond à tailles croisées, par Blootelingh. En bas, sur un cartel, on lit: *Mellaen in.—A. Blootelingh excu:* (H. 0,197, L. 0,133).

17. Le buste de la Vierge tournée à droite, dans un ovale entouré de rayons. Au-dessous sur un papier :

MATER REGIS ANGELORVM
MATRIS REGIS GALLIARVM
CONSOLATRIX INCLITA

C. Mellan G. pinx. sculp. et addictissimus — subditus piæ utrique matri dicat. — cum privilegio Regis.

H. 0,446, L. 0,289.

—

18. Buste de Jésus enfant tourné à gauche, dans le même ovale entouré de rayons. Au-dessous sur un papier :

PVER IESV REX COELORVM
PVERVM REGEM GALLORVM
LVDOVICVM PROTEGE.

Summo utrique puero ac Regi — Iesu et Ludouico C. Mellan G. P. et scul. D. — C. P. R.

H. 0,437, L. 0,288.

—

19. Buste de saint Joseph dans un ovale. Au bas sur un papier :

IOSEPH CHRISTI NVTRITIE
PROLEM FOECVNDAM IMPETRA
MARGARETÆ LOTHARINGIÆ

Sereniss^a. Aurelianorum Duci — D. D. C. Mellan.

H. 0,440, L. 0,290.

—

20. Buste de grandeur naturelle de Jésus-Christ homme, et donnant la bénédiction. Au bas : *C. Mellan — pinx. et F.* — ADORATE DOMINVM OMNES SANCTI EIVS. *Ps. 96. — Cum Pr. R.* — 1652.

H. 0,422, L. 0,346.

21. Buste de la Vierge de grandeur naturelle, et les mains croisées sur sa poitrine. On lit au bas : *Cl. Mellan G. — pinx. et scul.* — SALVTATE MARIAM QVÆ MVLTVM LABORAVIT IN VOBIS. *Paul ad R.* — 16. — *cum priuil. R.* — 1650.

H. 0,420, L. 0,318.

—

22. Le Christ au Jardin des Oliviers. Au-dessous de l'épée de saint Pierre, endormi sur le premier plan, on lit la dédicace : *Illustriss. D. Gaspardo de Daillon — du Lude Episc. Albiensi* (1) *in obsequij — monumentum V. D. D. Claud. Mellan.* Sur le tronc d'un arbre : *cum priuilegio Cl. Mellan Gall. inuen. — et sculp.*

1er état. Avant la dédicace (Paignon-Dijonval).

H. 0,438, L. 0,286.

—

23. La Vierge dans la douleur, debout devant un gros pilier carré. A droite dans le fond, on voit le Christ présenté au peuple. De l'autre côté, mais plus en avant, saint Jean, joignant les mains, s'éloigne de ce spectacle : *cum p. R. — Mellan inu. et f.* — 1685.

H. 0,435, L. 0,291.

—

24. Le Christ, nu et couronné d'épines, est traîné par les soldats. Des anges le suivent en recueillant à terre le sang tombé de ses plaies ; dans les rayons qui entourent sa tête, on lit, en lettres blanches : PATER IGNOSCE ILLIS NON ENIM SCIVNT QVOD FACIVNT. *Mellan j pinx. et sculp.* — 1659 — *Parisijs* — *cum*

(1) « Gaspard de Daillon du Lude, évêque d'Alby, mort en 1676. » (*Mar.*)

pr. R. La dédicace au surintendant Foucquet est gravée sur une planche séparée; des deux côtés de ses armes, un écureuil rampant, l'inscription: ILLVST^MO VIRO D. N. FOVCQVET — *Regis in supremo senatu procuratori Generali et summo regij ærarij præfecto — obsequentiss. servus* C. *Mellan D. D. C.*

1^er. état. Avant la dédicace. H. 0,450, L. 0,300. Paignon-Dijonval en avait trois épreuves avec différences. — La planche chez H. L. Basan (1802), n° 953 de son catalogue; 20 sous. — Je connais des épreuves de l'armoirie du milieu de la planche de la dédicace; elle en avait été coupée pour faire une armoirie séparée; on en reconnaît très-bien l'identité, parce qu'on voit encore de chaque côté le commencement et la fin des deux dernières lignes, mais effacées. Dans cet état: H. 0,038, L. 0,127.

—

25. La sainte Face de Jésus-Christ imprimée sur le linge de la Véronique. La tête est couronnée d'épines; les yeux sont ouverts; les moustaches et la barbe divisée en deux sont courtes; les cheveux tombent des deux côtés. Au bas du linge on lit en grandes lettres: FORMATVR VNICVS VNA; et au-dessous du linge dont le coin inférieur gauche se relève un peu: CLAVDIVS MELLAN G. P. ET F. — 1649 — IN ÆDIBVS REG. Enfin, au-dessous et en lettres plus fortes que ces dernières: NON ALTER.

H. 0,428, L. 0,315. N° 628 de la 3^e partie du catalogue de M^me veuve Jean.

C'est l'abbé de Marolles qui a trouvé cette heureuse inscription, et nous transcrirons ici un passage de ses Mémoires. Il parle des inscriptions de son invention qu'il rappelait dans une conversation avec un certain Monsieur Clément, conseiller d'Etat et intendant de la maison du duc de Nemours: « Mais en voici encore une autre, qui ne lui déplut pas, pour une admirable tête de Christ, gravée d'un seul trait par Claude Mellan, *For-*

maturque unicus una, faisant allusion à la beauté du Fils unique du Père Eternel né d'une Vierge, et à la seule ligne spirale, dont le peintre artiste a si bien dessiné le portrait, avec cet autre mot écrit encore au-dessous : *Non alter*, parce qu'il n'y a personne qui ressemble à ce premier des prédestinés, et que le graveur de cette image en a tellement fait un chef-d'œuvre qu'un autre auroit de la peine à l'imiter pour en faire autant. » Ed. in-12, Amsterdam, 1755, tome , p. 105.

Nous connaissons trois copies de cette sainte Face. L'une est italienne ; à la place des inscriptions de celle de Mellan, on y lit cette dédicace en deux lignes : ALL' ILL^MO ET ECC^MO SIG^RE IL SIG^R PRENCIPE — HERCOLE THEODORO TRIVULTIO etc. A gauche on lit : MELLAN INVE ; à droite, la signature de l'artiste ; mais l'épreuve que j'ai eue sous les yeux (H. 0,352, L. 0243) était tellement fatiguée que je n'ai pu la lire. J'y ai cru voir ESAIE..., mais je n'en suis pas même sûr. — L'autre est signée MELLAN IN. — DVDESERT. SCVLP. — 1735. Elle n'est pas sans mérite. — Enfin, la dernière (H. 0,423, L..0,315) a été faite en Angleterre. On lit au bas de la droite : « Printed for Rob^t Sayer, n° 53, Fleet street » en caractères semblables à ceux d'imprimerie. Je remarquerai qu'en copiant le mot IN ÆDIBVS REG, le graveur, lisant mal, a plutôt mis NEG que REG. — J'ajouterai que l'on connaît avec l'*excudit* de M. Kusel un buste de Jésus-Christ couronné d'épines (H. 0,375, L. 0,252), traité avec une taille circulaire inspirée par la sainte Face de Mellan.

—

26. Le Christ en croix. Au bas, sur la planche même : *C. Mellan G. pinx. et sc.* — 1647 — *Cum priu. Reg.* Au-dessous de la planche : DEDIÉ AV ROY TRES CHRESTIEN DE FRANCE ET DE NAVARRE LOVIS XIIII. — *Par son tres humble et tres fidelle subiet C. Mellan.* — *Aux Galleries du Louvre.*

Il y a des épreuves avec différences dans la tête du Christ.

H. de la planche 0,825, L. 0,553.

27. Adam et Ève, nus et couchés au pied de la croix, dont le bois est entouré de nuages. *Mellan inuen. et sceul. cum. pr. R.* Sur une banderole : IPSE ENIM EST PAX NOSTRA QVI FECIT VTRAQVE VNVM. *Eph. cap.* 2, et, sur une sorte de pierre tombale arrondie par le haut et appuyée contre le bas de la croix : AUDI — ISRAEL — *Diliges Dominum — Deum tuum — ex toto corde tuo — et in tota anima tua et — in tota mente tua.* A gauche du pied de la croix se voit le serpent, et, à droite, la Mort, sous la forme d'un squelette, qui se sent vaincue et s'éloigne. Adam et Ève tiennent chacun une pomme. — Quoique la pièce précédente ait au bas un trait carré et une légende, celle-ci n'en a pas moins été faite, sans doute après coup, pour l'accompagner et ne faire qu'un avec elle.

H. 0,365, L. 0,572.

—

28. Le Christ expiré sur la croix, qui est en forme de T. Sur l'écriteau, les trois inscriptions. Au pied de la croix, on voit : à droite, la Vierge et saint Jean debout, et à gauche, la Magdeleine agenouillée. Au fond, à gauche, deux personnages et une muraille ruinée au haut de laquelle des gens regardent. Au bas de la gauche : *Tibi — Vincenti Justiniane Bassani Marchio — imaginem hanc Redemptoris nostri mea nuper — industria ita delineatam scalptamq. et pictam grati animi — in te mei ergo D. D. D. Claudius Mellan Gall'. — cum priuilegio Regis. — Romæ sup. pm.* Quelques ombres à double taille.

H. 0,394, L. 0,280.

Le Christ de cette composition, reconnaissable à ce qu'il a les jambes plus ployées qu'aucun autre gravé par Mellan, à ce

qu'il est couvert de gouttes de sang et à ce qu'il a pour fond un rempart, a été copié maladroitement et en plus petit, avec les inscriptions : *C. melan in. — Vallet rue St. Iacques au — Buste de Louis 14 — Paris auec priuil.* (H. 0,260, L. 0,190).

—

29. Le Christ sur une croix en forme de T, la tête penchée sur son épaule droite ; sur l'écriteau : *Iesus Nazare — Rex — Judeorum.* Au bas, la Magdeleine à genoux serre la croix dans ses bras ; à gauche, un tronc d'arbre ; fond de montagnes avec un château. Dans le bas : *C. Mellan G. inu. et f. — cum priuilegio.*

1er état. Avant les armes.

2e état. Avec les armes, parties : à dextre, d'argent à un pal de gueules accompagné, au canton dextre du chef, d'une tierce-feuille ; à senestre d'azur à un roc d'argent posé en chef.

3e état. On a gravé au bas ce quatrain :

O du plus rare amour sacrifice éclatant !
De Satan foudroié quels sont donc les prestiges !
Admirons à la fois et pleurons deux prodiges :
Un Dieu mort sur la croix et l'homme impénitent.
Piron.

Paris chez Odieuvre Md d'Estampes Quay de l'Ecole vis-à-vis le coté dela la samaritaine à la belle imâge.

La planche chez H. L. Basan (1802, N° 946 ; 10 sous).

H. 0,179, L. 0,127.

—

30. Le Christ en croix. La croix est en forme de T ; il a la tête penchée sur son épaule gauche, et l'écriteau porte les lettres INRI. Au bas : *C. Mellan in. et sc. — 1665 — cum p. R.* Fonds de nuages.

Le Cabinet des Estampes en possède une magnifique épreuve d'essai. Les bras de la croix ne sont pas terminés ; le fonds et

l'écriteau sont blancs; les mains, les pieds, tout le flanc, la partie de la draperie qui flotte, ne sont qu'indiqués.

H. 0,160, L. 0,102.

—

21. Jésus-Christ conduit au tombeau. Sur le second plan, les disciples le portent sur une civière; tout au fond, le Calvaire; sur le devant, deux tombes qui s'ouvrent et des morts qui se réveillent. *C. Mellan inu. et sc.* — 1678. Sur le couvercle du tombeau ouvert: *Terra mota est et petræ scissæ sunt et monumenta — aperta sunt et multa corpora sanctorum, qui — dormierant, surrexerunt. Mat. XXVII cap. — cum pr. R.*

H. 0,445, L. 0,290.

J'ai vu, à la Bibliothèque de Versailles, cette même composition ayant seulement de hauteur 0,295 et de largeur 0,214. Elle était sans nom; mais bien qu'on y lise écrit à la main: *Mellan F. et excud.*, je ne voudrais pas affirmer que ce ne soit pas seulement une copie réduite, faite sous sa direction.

—

22. Le corps du Christ mort étendu sur son tombeau, derrière lequel la Vierge debout. Dans le fonds, groupe de disciples et de saintes femmes dans la douleur; sur le tombeau: FACTVS OBEDIENS VSQVE AD MORTEM. A droite: *cum pr. R.* Sur une pierre: *C. Mellan Gall' inuent. et scul.* — 1683. Le Christ est très-beau, mais la Vierge est toute de pratique et de procédé.

H. 0,432, L. 0,322.

—

23. Jésus-Christ ressuscitant; il est à moitié assis sur le bord de son sépulcre et se débarrasse de son linceul; sur le tombeau: PER SE RESVRGENS. Sur une pierre: *Mellan G. jnuen. et scul.* — 1683. — *cum*

pr. R. Dans le fonds, quelques figures qui paraissent sortir aussi de leurs tombeaux.

H. 0,447, L. 0,288.

—

34. La Résurrection du Christ. Le Christ s'élève au milieu de nuages lumineux. Deux soldats s'enfuient avec terreur; un troisième est renversé à terre. Dans le fond, les saintes femmes viennent au sépulcre. Au bas: *Surréxit Dòminus de sepùlcro. Præ timòre autem eius — extérriti sunt custòdes. — Mellan, sculp. — Se Gouion. ex.* Pour le bréviaire de Meturas.

H. 0,154, L. 0,095.

—

35. Le Christ dans un nuage, apparaissant après sa résurrection à la Vierge agenouillée à son prie-Dieu: G M. — Au bas: *Desiderium cordis eius tribuisti ei. Psal.* 20. Pour le bréviaire de Meturas.

H. 0,135, L. 0,094.

—

36. Le Christ avec sa croix et le Père Eternel avec la boule du monde, sont assis sur les nuages et tiennent une pyramide triangulaire. Le Saint-Esprit voltige au-dessus. Ovale dans un carré dont les coins sont occupés par des fleurs. Sur le sujet: *S. Gouyon ex.* Et sur la bordure blanche de l'ovale: *C. Mellan. Inue. et Sculp.* Pour le bréviaire de Meturas.

Il y a deux autres sujets: l'Ascension (H. 0,140, L. 0,088) et la Pentecôte (H. 0,140, L. 0,090), qui sont de cette suite, qui ont l'excudit de Gouion, mais sans le nom ni la marque de Mellan.

H. 0,140, L. 0,087.

SAINTS.

37-44. Huit pièces de la première manière de Mellan pour une suite d'apôtres in-12.

1. Le Christ, debout dans une *vesica piscis* de nuages, tenant la boule du monde et bénissant. SALVATOR MVNDI. — 1 — *Pater noster qui es in cœlis, Sanctificetur nomen tuum, etc. — C. Mellan f. — I. Messager ex.*

2. S. PETRUS — 2 — *Credo in Deum omnipotentem — creatorem cœli et terræ.—I. Messager ex.* Sur la gravure: *Mellan. f.* Le Credo, qui commence au bas de S. Pierre, se continue sous les onze autres apôtres, et le fonds de chaque pièce offre le martyre de chacun. A toutes, sauf aux nos 7 et 10, se trouve l'excudit de Messager.

Le no 3, saint André, n'est pas signé.

4. S. IACOBVS MAIOR — *Qui conceptus*, etc. — 4 — *C. Mellan fec.*

5. S. IOANNES — 5 — *Passus*, etc. — C. M.

6. S. THOMAS — *Descendit ad inferos*, etc. — 6 — *Mellan f.*

7. S. BARTOLOMÆVS — 7 — *Ascendit ad cœlos*, etc. — M.

Les nos 8 et 9, saint Philippe et saint Jacques le Mineur, sont de Picquet.

10. S. MATHÆVS — 10 — *Sanctam Ecclesiam*, etc. — *C. Mellan. fecit.*

11. S. SIMON — 11 — *Remissionem peccatorum*, etc. — *C. Mellan. fecit.*

Les nos 12, 13 et 14, saint Jude, saint Mathieu, et saint Paul, qui a pour légende une paraphrase de ses épîtres, sont de Picquet.

« Nous en avons les planches. » *(Mar.)*

H. 0,102, L. 0,064.

45-48. Suite de douze apôtres représentés à peu près à mi-corps dans des ovales. Les coins du carré qui enferme cet ovale sont occupés par des fleurs. Huit sur les douze ont l'excudit de Gouion ; quatre seulement sont signés de Mellan. Ce sont, saint Paul : *Mellan f. — Gouion ex.;* saint Jude avec une équerre : *Mellan s. — S. Gouion ex.;* saint Philippe avec sa croix et son livre : *C. Mellan Fecit. — Se. Gouion exc.;* et saint Simon avec la scie, instrument de son supplice : *C. M. — Gouion ex.*

H. 0,080, L. 0,060.

—

49. Saint Alexis couché et mort au pied des degrés de l'escalier de son père. Un jeune homme le regarde du haut d'un perron de cinq marches ; deux hommes qui sont au bas le regardent aussi avec attention. Dans le fond on aperçoit, par une porte, des moines qui arrivent, croix en tête. Au bas : S. ALEXIVS ROMANVS *— C. Mellan G. jn. et f. —* 1649.

2e état. Avec les mots *cum p. R.* au bas de la droite.

La planche chez H. L. Basan (1802), N° 957 du catalogue ; 20 sous.

H. 0,432, L. 0,314.

J'en ai vu, au British Museum, une copie en contre-partie où la tête du saint est à droite et les pieds à gauche. Elle est moins haute et presque aussi large, ayant H. 0,407 et L. 0,312, dimensions qui sont celles du cuivre. La tête du jeune homme sur l'escalier touche presque le haut de la planche.

—

50. Saint Ambroise refusant l'entrée de l'église à l'empereur Théodose.

Le saint, en habits épiscopaux et debout sur le seuil de l'église, arrête de la main Théodose qui a

déjà le pied sur la première marche; l'empereur est suivi de quelques personnages, et le saint de deux acolytes. Au fonds de la gauche, une sorte de place avec des maisons. Au bas sur un papier: APOSTOLICI VIGORIS EXEMPLAR, et au-dessous: *cum pr. R. — C. Mellan Gall. inve. et scul. — 1681.*

H. 0,431, L. 0,296.

—

51. Saint Augustin et saint Victor.

Sur le devant est agenouillé un chanoine de S. Victor en robe, tenant un bonnet dans ses mains, ayant sur le dos un manteau de fourrure en pointe, la tête nue et tonsurée. Un peu plus loin, à droite, un petit Enfant Jésus nu, assis par terre, semble montrer à saint Augustin, auprès duquel il se trouve, un trou fait dans la terre (1). Ce saint, qui a à ses pieds une mitre, est vêtu en évêque ou en cardinal; il tient à la main un cœur surmonté d'un triangle lumineux. Saint Victor, qui est à côté, est représenté en guerrier, avec la cuirasse et le manteau, la tête ceinte d'une couronne de perles, appuyé d'une main sur un bouclier et tenant de l'autre une lance garnie d'un étendard chargé d'un rais d'escarboucle de huit rayons fleurdelisés. Signé *I. le Grain Poll. inu. — C. Mel.* A double taille et de sa première manière.

(1) Allusion au récit légendaire de saint Augustin se raillant d'un enfant qui, sur le bord du rivage, avait creusé un trou pour y faire entrer l'eau de la mer. C'était l'Enfant Jésus qui voulait donner au saint une leçon d'humilité sur sa prétention de comprendre le mystère de la Trinité. Les Espagnols ont souvent traité ce sujet, et Murillo en a fait l'un de ses plus beaux tableaux.

« Tête de livre in-12, de la règle des chanoines réguliers de saint Victor. » *Mar.*

H. 0,094, L. 0,057.

—

52. Saint Augustin dans le jardin d'Alippe. 1660. Il est tourné à droite, agenouillé sur une pierre, et joint les mains en élevant la tête vers le ciel; c'est le moment où il se convertit. A côté de lui un tronc d'arbre, et à la gauche un pasteur avec un homme appuyé contre une balustrade. Au bas, sur un papier à gauche: DOLORES ANIMÆ SALVTEM — PARTVRIENTIS, et sur un papier à droite: *Deus vita mea et lumen cordis mei, — qui fugientem te persecutus es, et oblitum — tuj non es oblitus. Confess. L. 13.* Au-dessus, sur une pierre: 1660 — *Mellan inu. et s. — cum pr. R.*

H. 0,433, L. 0,287.

Petite copie en contre-partie où le saint est tourné à gauche; le graveur, qui pourrait être Bazin, a mis seulement *Cl. Mellan jnuentor.* Au-dessous, mais d'une autre gravure: *Malbouré ex.* La banderole a été reproduite, mais sans l'inscription *Dolores...* H. 0,249, L. 0,160. Il y en a des épreuves avant le nom de Malbouré.

—

53. Saint Benoît, vêtu de la robe noire, à genoux sur les nuages et les yeux tournés vers un globe lumineux et rayonnant. Au bas de la gauche, sur un papier: *Eminentissimo Principi Julio Mazarini. — S. P. E. Card. in obsequij monumentum D. D. — Cum priuilegio. C. Mellan G. inuen. et sc.*

2e état. Les deux lignes de la dédicace à Mazarin sont remplacées par ces deux autres: COGNITUS EST IN VERBIS SUIS FIDELIS — QUIA VIDIT DEUM LUCIS. *Eccli.* 46-18.

3e état. Il ne reste plus que le privilége et le nom du graveur.

H. 0,442, L. 0,288.

Il y en a une copie un peu réduite et sans aucune inscription. Elle est en contre-partie, le globe y étant en haut de la droite. (H. 0,343, L. 0,285).

—

54. Saint Bernard.

Il est à genoux et tourné à droite, vers un crucifix assez grand et planté en terre, les mains écartées et son capuchon renversé derrière sa tête nue. A gauche, un massif de pierre, sur lequel un encrier dans lequel une plume; fonds d'arbres et de paysage, au milieu duquel une église. Au pied de la croix, un livre ouvert avec ces lignes, dont les deux premières ne sont pas terminées à cause du bord de la gravure: *Hæc s^ti — familiar — apparet. — Hæc mea sublimior — Philosophia scire — Iesum et hunc — crucifixum — in C — canticoru — serm.* 43. Au bas, à droite, sur une pierre: *Ill^mo Ecclesiæ Principi Francisco de Servien — Bajocensium Episcopo optime de se merito grati — animi monimentum D. D. — Mellan inuen. et f.* Et sur une autre pierre: *cum p. R.*

H. 0,434, L. 0,286.

1^er état. Avant la lettre (Paignon-Dijonval).

2^e état. Avec la lettre (Paignon-Dijonval).

3^e état. Avec la dédicace; c'est celui décrit.

4^e état. A la place de la dédicace: VOLVPTATES ANIMÆ — SALVTEM SITIENTIS.

—

55-58. Saint Bernard (Suite de quatre pièces en largeur sur l'histoire de).

55. Saint Bernard prêt à passer l'habit à un jeune religieux agenouillé devant lui, et accompagné d'un autre novice aussi à genoux. La crosse de saint Ber-

nard est derrière lui et appuyée contre un mur percé d'une fenêtre grillée. A droite, fonds de paysage dans lequel une croix surmontée de cinq étoiles; ce détail est expliqué par l'inscription d'une banderole placée près de la tête de saint Bernard: *Multiplicabo semen tuum sicut stellas. Gen.* 22. Au bas: *Mellan in. et s.*

H. 0,230, L. 0,347.

56. Saint Bernard prenant par le bras un religieux qui semble s'éloigner d'une assemblée que l'on voit à gauche, et à laquelle il parait vouloir le ramener. *Mellan inu. et s.*

Mariette l'appelle Abailard conduit au concile de Soissons par saint Bernard.

H. 0,232, L. 0,331.

57. Saint Bernard donnant sa règle à des religieux qui la reçoivent à genoux; il en tend le livre à un religieux agenouillé à droite, qui doit être le supérieur, et lui montre d'autres religieux à gauche. Sa crosse est à terre auprès de lui. *Mellan in. et f.*

H. 0,235, L. 0,337.

58. Saint Bernard tenant une hostie et prêt à la donner à un homme qui accourt vers lui à toutes jambes, poursuivi qu'il est par des soldats. Derrière saint Bernard, un jeune acolyte tenant un cierge et un saint personnage les mains jointes. *Mellan in. et s.*

Mariette l'appelle: Saint Guillaume, duc d'Aquitaine, converti par ledit saint Bernard.

H. 0,243, L. 0,337.

59. Saint Bruno.

Il est agenouillé dans une grotte, à côté d'un autel de pierre sur lequel un crucifix et un livre ouvert. Une lumière céleste l'illumine; à ses pieds, sa mitre et sa croix. A droite, par l'ouverture de la grotte, on aperçoit le comte Beranger chassant le cerf. Au bas: S. BRVNO SACRI ET INVIOLATI ORDINIS CARTVSIENSIS — PATRIARCHA — *Venerandis et antiqua pietate celeberrimis Patribus Religiosis Cartusiæ — Parisiensis dedicabat Cl. Mellan inuentor et sculptor anno* 1620.

H. 0,188, L. 0,141.

—

60. Saint Bruno à genoux dans une grotte et ayant auprès de lui un chien. Dans le fonds, plusieurs Chartreux. Sur une pierre, la dédicace: EMIN^MO ET R^MO CARD. LVGDVNENSI ALPHONSO LVD^O — PLESSIACO DE RICHELIEV ARCHIEP. COMITI LVGDVN. — PRIMATI. AC MAGNO GALL. ELEEMOSYNARIO. — *Claud. Mellan G. inuen. et sculp. D. D. D. — Cum priuilegio regis.*

2^e^ état. Au-dessus de la dédicace, on a ajouté les armes bien connues de Richelieu, trois chevrons de gueules.

3^e^ état. La dédicace effacée.

J'ai vu des épreuves avec les armes et la dédicace, mais sans le *cum privilegio regis;* elles m'ont paru tout-à-fait modernes, et je ne serais pas éloigné de croire que l'inscription aura été regravée.

« Vigneul Marville, dans ses Mélanges d'histoire et de littérature, édit. de Paris, 1715, t. I, p. 255, dit que la tête de ce saint Bruno gravé par Mellan est le portrait de Christophe Du Puy, chartreux, frère aîné de M. Du Puy, et qui est mort prieur de la Chartreuse de Rome, où aparemment Mellan l'avoit connu. » *Mariette.*

H. 0,445, L. 0,293.

61. Saint Caietan, fondateur des Théatins.

Il est à genoux, tourné à gauche et tenant dans ses bras l'Enfant Jésus que vient de lui remettre la Vierge; celle ci est à gauche et debout sur des nuages qui entourent une partie de ses jambes. Au bas, sur un papier: B. CAIETANVS *Thienæus vincent. Fund. Cler. Reg. vulgo Theatinorum. — C. Mellan in. et s. — C. P. R.*

2e état. Avec une autre ligne d'écriture, après la précédente et avant le nom: *Quoniam tu Domine singulariter in spe, constituisti me. P. 4.*

H. 0,415, L. 0,285.

—

62. Saint Charles Borromée.

Il est debout, vu de face et un peu tourné à droite, la mitre en tête et en costume d'officiant, ayant la crosse à la main et bénissant de la main droite. Dans le fond, un autel. Signé *Mellan.* Et au bas: S. CAROLVS BORROM. PALLIO ARCHIEP. ORNATVS.

H. 0,162, L. 0,100.

La pièce indiquée par Paignon-Dijonval: saint Stapin, debout, revêtu d'habits sacerdotaux et donnant la bénédiction, nous paraît devoir être la même que celle-ci.

—

63. Saint Charles Borromée, debout, vu à mi-corps, de profil et tourné à droite, les mains jointes, devant un crucifix posé sur une table et ayant à ses pieds un livre et le bonnet du saint. Sur la pierre qui paraît porter le crucifix: *Mellan*, et sur la table: *C. P. R.*

La planche chez H. L. Basan (1802) N° 955 de son catalogue; 10 sous.

« Je ne le crois que de son dessein et gravé sous sa conduite. » *Mariette.*

H. 0,170, L. 0,130.

64. Saint Claude.

Il est à genoux et tourné à gauche, les bras posés sur un livre ouvert sur une pierre carrée portant une croix devant laquelle il prie. Sur cette pierre: VNICA SOLLICITVDO ANIMÆ — CÆLUM AMBIENTIS. Derrière cette pierre, le piédestal d'une colonne brisée, à côté de laquelle une tête de mort. A droite, un rocher avec des arbres et une petite chute d'eau. Au bas de la droite: CLAVDIVS EPISCOPATVM — *diuinitus acceptum diuinitus fugit,* et plus bas: *cum p. R.* — *Mellan jn. et F.* 1664.

H. 0,445, L. 0,280.

Copie arrangée et détestable, au bas de laquelle on lit: *Stus Claudius Episcopus in Solitudine — Meditans. — Claudius Mellan Pinxit* — 131. De la fin du XVII^e^ siècle. H. 0,227, L. 0,183.

—

65. Saint Denis l'aréopagite.

Le portrait du saint en buste, avec la légende circulaire ✕ VERA ✕ SANCTI ✕ DIONYSII ✕ AREOPAGITÆ ✕ EFFIGIES+Il est encadré d'une large bordure de fleurs; deux petits anges, au-dessus desquels l'IHS dans un nuage, tiennent une couronne de feuilles au-dessus de cette bordure. Aux deux bouts de l'hémicycle fleurdelisé en avant duquel est posé le médaillon, et, par suite, des deux côtés de celui-ci, se voient à gauche saint Michel avec l'inscription: TVTELARIS — GALLIÆ, et à droite saint Louis avec l'inscription: PATRONVS — GALLIÆ. Au bas de l'estampe, au-dessous du médaillon de saint Denis: APOSTOLVS GALLIÆ (1). La planche du médaillon

(1) C'est une erreur de confondre saint Denis, l'apôtre de Paris, avec saint Denis l'aréopagite. Sur cette question souvent

est distincte de la composition de Mellan faite pour l'encadrer, et l'on aperçoit très-bien les bords de la planche. Elle est encore bien plus sèche de faire et n'est certainement pas de Mellan. Il a signé aux pieds de saint Michel : *Cl. Mellan fecit.*

H. 0,230, L. 0,278.

—

66. Saint Dominique et sainte Catherine de Sienne aux pieds de la Vierge.

Ils sont tous deux agenouillés des deux côtés de l'estampe ; ils tiennent un lis, et le saint a auprès de lui un chien tenant une plume. La Vierge, assise sur des nuages, tend un rosaire à saint Dominique. Un petit ange couronne la Vierge et un autre l'Enfant Jésus. Fonds de paysage. *C. Mellan f. — Se. Gouion ex.* Des premières manières.

H. 0,126, L. 0,157.

—

67. Saint Dominique.

Il est représenté de face et marchant; il tient d'une main un livre qu'il lit, et de l'autre un lis. Derrière lui, un petit chien assis tient une petite torche dans sa gueule. Fonds de paysage. Sur un tronc d'arbre coupé : *C. Mellan fe.* Au bas : *Præco novus, et cœlicus missus in fine sæculi, pauper fulcit Dominicus — forma prævisus catuli* (1). — *Michel v lochem ex.* Ces derniers mots d'une gravure postérieure. A double taille.

débattue, et pour citer un auteur contemporain de Mellan, je renverrai aux *Mémoires* de l'abbé de Marolles, dans sa seconde partie contenant ses entretiens avec quelques-uns des plus savants hommes de son temps ; éd. in-12, tom. II, p. 50-58.

(1) Ce sont quatre vers d'une prose en l'honneur du saint.

Paignon-Dijonval en avait une épreuve avec l'excudit de *S. Gouion*, qui doit être antérieure à celles au nom de Lochem.

H. 0,264, L. 0,182.

—

68. Saint Dominique.

Le saint, à genoux et accompagné de deux de ses religieux, reçoit une bulle des mains du pape Honorius III assis sous un dais et accompagné de trois cardinaux et d'un jeune homme. *C. Mellan f.* Et au bas : *Ordo prædicatorum ab honorio tertio summo — Pontifice confirmatur.* 1216. — ..... *ex.* A double taille et des premières manières de Mellan; sans doute pour quelque livre.

H. 0,154, L. 0,095.

« Ces planches (celle-là, la Résurrection, l'Apparition à la Vierge, l'Ascension, la Descente du St-Esprit sur les Apôtres (1) sont imprimées dans un Bréviaire ou Heures en rouge et noir. C'est un Bréviaire à l'usage des Dominiquains. » *Mariette.*

—

69. Saint Eloy (Buste de).

Le Buste de saint Eloi est placé dans une niche ovale surmontée d'une coquille et d'un fronton, et accompagnée de chaque côté de demi-figures de femmes sans bras qui s'agencent dans les ornements. Sur le haut de l'ovale sont mis toutes sortes d'instruments relatifs au travail de l'orfévrerie, et deux enfants appuyés sur le fronton tiennent suspendus à des rubans une balance et un objet qui paraît être la suspension d'une lampe. Sur une bordure qui entoure la niche on lit : EFFIGIE DELLA TESTA D'ARG^TO P. LA RELIQVIA

(1) Cf. l'observation du numéro 36.

DI. S. ELIGIO TRATTA DAL VNI^ta DELLI OREFICI DI ROMA. 1.6.2.9. + Et au bas : *Cl. Mellan Gall'. in. et sculp. Romæ.* Au bas de la niche se voit un écu rond à une fasce de sinople accompagnée en chef d'un lambel de même ; ces armoiries sont entourées des cordons de saint Michel et du Saint-Esprit. A double taille.

H. 0,168, L. 0,124.

—

70. Saint François (Sujets relatifs à la vie et à la règle de).

La partie principale représente des sujets de la vie de saint François et de frère Elie son compagnon, accompagnés de leurs noms gravés. Au-dessus, dans un cartouche, se lit : TIPVS SECVNDÆ REGULÆ S^ti FRANCISCI QVAM FRATRIBV' SERVANDÃ TRADIDIT — *Clarissimo Nobilissimoq. viro D. Domino Franc de Montholon in consilio — Secretio^ri Consiliario Dignissimo* &c *Fratres Minores Capucini Provinciæ — Franciæ dedicaverunt.* Cette inscription est coupée par ses armes, d'azur à un mouton passant tourné à dextre, surmonté de trois roses en chef. De chaque côté du sujet principal est une colonne de six sujets mettant en action les principaux points de la règle de saint François. Au-dessous du sujet principal est une bande avec cinq sujets carrés, quatre avec des anges tenant des tables de pierre avec le *Beati...* du 6^e chapitre de saint Luc, et, au milieu, saint François agenouillé devant le pape, sujet auquel se rapporte l'inscription : INCLINATVR SEDIS APOSTOLICÆ CVLMEN — REGVLAM HVMILI FRANCISCO CONFIRMANS. Des deux côtés du cartouche, un moine assis tient une table de pierre avec une inscription. Enfin, tout au bas, un long cartouche offre une inscription de

quatre lignes : *Regulam minorum*, etc. C'est dans ces ornements que se trouve la signature *Cl. Mellan f.* Très-mauvaise pièce de sa première manière.

H. 0,411, L. 0,300.

—

71. Saint François.

Il est à genoux, en robe de bure avec le cordon et le capuchon, les mains jointes, tourné à gauche et les yeux fixés sur un crucifix posé à terre. Derrière lui des rochers, et à droite un religieux plus éloigné qui s'éloigne en le regardant. Au bas : *cum priuilegio — Cl. Mellan Gall'. inuen. et sc.* Au bas : EMINENTISSIMO S. R. E. CARD. DE LA ROCHEFOVCAVLD TIT. S. CALIXTI HANC S. FRANCISCI — EFFIGIEM PATRONI S. E. IN OBSEQVII MONVMENTVM OFFERT. D. D. CLAVD. MELLAN. — 1.6.3.8.

La planche chez H. L. Basan (1802), N° 936 de son catalogue; 10 sous.

H. 0,420, L. 0,288.

Copie en contre-partie et sans le religieux; le ciel est brillant d'étoiles. A double taille. (H. 0,178, L. 0,123).

—

72. Saint François.

Le saint, agenouillé, baise les pieds du petit Enfant Jésus qui le bénit et qui est tenu sur les genoux de sa mère assise sur des nuages, dans lesquels on voit à droite une tête de chérubin; deux autres têtes volent à gauche. Derrière la Vierge, des rayons venant du ciel, et à gauche, un fonds de paysage. Sur un papier, on voit des armes, écartelées au 1 et 4 d'un chevron chargé d'un croissant et de deux étoiles, au 2 et 3 d'une croix engrêlée en sautoir, accompagnée en chef et en pointe d'un tour, et aux flancs

dextre et senestre de lions rampants et affrontés. Pour cimier, le casque de gentilhomme. Signé : *Mellan G. in. et s.*

1re état. Avec le papier, mais avant les armes.

H. 0,237, L. 0,360.

—

73. Saint François de Paule.

Il est vu de face, à mi-corps, les mains croisées sur sa poitrine, la tête levée vers le ciel, en avant d'un fonds de nuages. Au bas : *S. P. Francisce de paula* (sic) *ora pro nobis. — Ioan. francis. pinx. — Cl. Mellan Gall'. f.* Quelques doubles tailles. Par ce Jean François, il est probable qu'on a voulu le Guerchin, dont c'étaient les prénoms.

H. 0,101, L. 0,073.

Il y en a une copie en contre-partie, où le saint est tourné à gauche au lieu de l'être à droite. On lit sur la planche même, des deux côtés du saint : *S. Vouet — pinx.* Et au-dessous : *S. P. Francisce de paula ora pro nobis.* Le copiste a ajouté au saint une auréole. (H. 0,096, L. 0,072).

—

74. Saint François de Paule.

Il est tourné à gauche et agenouillé devant une sorte d'autel sur lequel il a posé ses mains, et regarde un crucifix posé sur cet autel et dans lequel le corps du Christ est entouré de rayons lumineux. Sur le côté qu'on voit de cet autel est une sorte d'écusson avec le mot : CHA - RI - TAS. Au fonds, un mur avec un pilastre. Au bas : S. FRANCISCVS DE PAVLA. — *Memoria memor ero ; et tabescet in me anima mea. — Cl. Mellan Gall' inuen. et sculp. Romæ.* 1627. A double taille.

1re état. Avant la date de 1627 (Paignon-Dijonval).

2e état. Celui décrit.

3e état. Après 1627, on a écrit *sup. pm.* et l'on a changé la tête du saint. Auparavant elle était penchée en arrière, les yeux presque fermés et tout-à-fait dans le caractère de celle du saint Pierre Nolasque. Dans celui-ci, la tête effacée a été remplacée par une qui est droite et dont les yeux regardent, sans se fermer, la lumière du crucifix; les boucles des côtés de la tête ont seules été conservées.

H. 0,149, L. 0,109.

Il en existe une copie dans le même sens et avec les mêmes inscriptions, excepté qu'il y a seulement : *Cl. Mellan inuen. Romæ.* (H. 0,149, L. 0,108).

—

75. Saint François de Paule.

Il est couché dans sa bière, son capuchon relevé, les bras croisés, et tenant contre sa poitrine un crucifix; on lui a passé une étole. On le voit de biais et seulement à mi-corps. Au-delà de la bière, une chandelle allumée, une tête de mort et un livre ouvert sont posés sur un appui. *C. Mellan G. del. et F.* A double taille.

La planche chez H. L. Basan (1802), N° 950 de son catalogue; 10 sous.

H. 0,164, L. 0,170.

—

76. Saint François de Paule.

Le saint, agenouillé sur les nuages et les mains ouvertes, regarde dans le ciel; deux grands et jeunes anges, agenouillés de chaque côté sur un nuage et gravés tout-à fait dans le goût des figures de l'Intelligence, lui montrent deux petits anges qui tiennent une sorte de gloire rayonnant autour du mot CHA-RI-TAS. Au-dessous du saint un paysage, et, sur les terrains, ces

inscriptions : *Sim. Vouet — Paris. — inu.* (ce dernier mot d'un plus gros caractère) *Romæ — Cl. Mellan Gall f.* Au-dessous du trait carré ces huit vers en deux colonnes :

Quo feror insolita raptus dulcedine mentis?
Aut quo sublimem cœlica turba rapit?
Immo rapit diuinus amor sub imagine solis,
Ardenti que nisi lumine monstrat iter :
Sponte sequar quocumque ferat, mihi suscitet ignes
Pectoraque in cineres æstus amoris agat.
Ventilet immo faces : tantis cinefacta favillis
(Ut felix viuam) sic mihi vita perit.

A double taille.

H. 0,391, L. 0,277.

Il en existe une copie en contre-partie ; le bas étant coupé, on ne sait si elle était signée. (H. 0,385, L. 0,280).

—

77. Saint Grégoire, assis et occupé à écrire.

Il est assis dans un grand fauteuil, devant une table sur laquelle il écrit ; il est tourné à gauche ; son pupitre retient une feuille de papier qui tombe devant le tapis de la table et sur laquelle on lit : GREGORIVS EPISCOPVS SERVVS — SERVORVM DEI — CHILDEBERTO REGI FRĀCORVM — *Quanto ceteros homines Regia dignitas — antecedit, tanto ceterarum gentium — Regna regni vestri profectò culmen — excellit.* &c. *Epist. VI.* Sa mitre de pape est à droite, dans un réduit du mur, couvert à gauche par un rideau. Sur un livre posé sur un coussin à terre : *Qui autem fecerit — et docuerit, hic magnus vocabitur — in regno cœlorum. — Matth.* 5. 12. Au bas : *C. Mellan G'. in. et sculp. — 1681. — cum pr. R.*

H. 0,430, L. 0,291.

78. La Vierge sur des nuages, au-dessus d'un temple de forme ronde, dans l'intérieur duquel on voit saint Ignace de Loyola et saint François Xavier, tenant un cœur enflammé et surmonté de rayons au milieu desquels le signe IHS. En avant du temple les quatre figures des parties du monde, et des deux côtés deux obélisques en pyramide couronnés par deux anges; on lit au pied de l'un : FVNDATORI SOC — IESV et de l'autre : INDIARVM — APOSTOLO. Fonds de paysage. Au bas, à droite : *Mellan f.* A double taille.

H. 0,292, L. 0,348.

—

79. Saint Ignace en extase; il est agenouillé et vu de face, son coude gauche appuyé sur un bas-relief et le bras droit étendu. Devant le bas-relief, à terre, son chapeau et son bâton de pèlerin. Fonds de paysage, dans lequel on voit à gauche deux pèlerins. Au bas de la gauche, une banderole déroulée sur laquelle *C. Mellan G. in. et s.* Sur le côté du bas-relief : *C. Pr. Reg.*

2e état. Sur la banderole, avant le nom conservé, la dédicace : *Illustrisso. Dno. Henrico de Guenegaud du Plessis, Vicecomiti — de Semoine, Baroni a Sto Iusto de Iully, la Garnache &c. Regi — à Consilijs et Mandatis Offert D. D. C. Mellan G. in. et sc.*

3e état. A la place de la dédicace : SOLLICITVDINES PATRIS PRO BONO FAMILIÆ — VIGILANTIS. — *C. Mellan in. et sc.* D'une autre gravure qu'à l'état précédent.

La planche chez H. L. Basan (1802), N° 955 de son catalogue; 10 sous.

H. 0,432, L. 0,287.

—

80. Saint Jean-Baptiste dans le désert.

Il est représenté jeune, presque nu, les cuisses seulement entourées d'une peau de bête, et assis sur un

quartier de rocher; il a la jambe droite repliée sur la gauche, et son bras droit, appuyé du coude sur sa jambe, soutient sa tête; il regarde une croix de jonc posée sur son genou. Le fonds est entièrement occupé par des rochers d'où sort une fontaine, dont le bassin occupe à droite le bas de l'estampe. Un mouton broute auprès de lui. *C. Mellan — Gall'. in. et sculp.* Au bas: EMINENT^mo ET R^mo PRINCIPI FRANCESCO. S. R. E. CARDINALI BARBERINO — *Claudius. Mellan. D. D.*

2^e état. La date 1.6.2.9 ajoutée au-dessus de la signature.

« M. Boulle a l'académie par Mellan, et qui lui a servi d'étude pour cette figure; elle est assez bien. » *Mariette.*

La planche chez H. L. Basan (1802), N° 954 de son catalogue; 10 sous.

H. 0,367, L. 0,270.

Il y en a une copie anonyme, assez belle et en contre-partie, c'est-à-dire que le saint est à droite et tourné à gauche. Au bas de la droite: *Cl. Mellan. Gallus. — . pinxit.* (H. 0,355, L. 0,273).

—

81. Saint Jean-Baptiste (Hérodiade tenant sur un plat la tête de). Sujet à mi-corps. Au bas:

Promissio maiora dedit, mihi præmia, Herodes:
Maius nam toto est, hæc caput imperio.

Si. Voüet Pari. pinx. — Cl. Mellan Gall'. sculp. Romæ.

La planche chez H. L. Basan (1802), N° 949 de son catalogue; 10 sous.

H. 0,144, L. 0,108.

—

82. Saint Jérôme, presque nu et à genoux dans une cellule. Il a la main droite appuyée sur une pierre, et prie devant un crucifix posé contre un livre ouvert, sur la feuille gauche duquel: *se deliciis — omni auxilio — destitutus ad — Jesu iacebam — pedes — Ep.* 22 *ad*

Eustoch. Et sur la feuille droite : *cum pr. R.* Sur un papier, au milieu du bas : PRÆTERITA ET FVTVRA — MEDITANTIS EFFIGIES. La signature : 1665. — *Mellan jn. et sc.* se trouve sur un vêtement jeté à terre. Derrière saint Jérôme se voient sa couchette, une tête de mort dans un réduit du mur, une planche avec des livres et un flambeau ; à droite, la tête brisée d'une divinité païenne, et dans un paysage lointain, un lion et une croix.

La planche chez H. L. Basan (1802), N° 956 de son catalogue ; 10 sous.

H. 0,432, L. 0,295.

—

83. Saint Jude tourné à gauche et assis devant une table couverte d'un tapis, sur laquelle un sablier et un encrier ; il vient de cesser d'écrire et montre de la main gauche le livre auquel il travaillait. Une hache, instrument de son supplice, est suspendue au mur derrière lui. A côté de sa tête, une banderole sur laquelle on lit : S. IVDE. En haut de la gauche, par une ouverture, on aperçoit dans la campagne le martyre du saint, renversé par ses trois bourreaux. Au bas : *I. Messager. ex. — C. Mellan inu. et scul.*

En tête de l'épître catholique de saint Jude, dans la Bible en françois de Pierre Frizon, Paris, Jean Richer et Pierre Chevalier, 1621, in-folio, second tome, p. 794 (1).—Il y a un état postérieur où l'on voit un A au pied du saint, un B sur sa hache et un C auprès de la représentation de son martyre.

(1) C'est à cette édition que Boulle avait fait l'honneur de la choisir pour en *illustrer* de gravures et de dessins un exemplaire, qui périt dans l'incendie de son atelier. *Archives, Documents*, tom. IV, p. 340.

« Se trouve et a été faite pour la Bible de Pierre Frizon, chez Richer, à Paris, 1622, f°. Il y a encore au moins une planche de Mellan dans cette Bible; les autres, qui s'y trouvent, sont de Gaultier, ce qui achèveroit de me faire croire que Mellan est disciple de Gaultier, aussi bien que Lasne. » (*Mariette*).

Nous n'avons pu trouver la seconde pièce de Mellan indiquée par Mariette. On y trouve des pièces de Léonard Gaultier, tome II, aux pages 1, 75, 180, 235, 302, 310, 398, 402, 409, 411, 414, 419, 424, 425, 428, 431, 774 et au titre des moyens de discerner les Bibles catholiques des huguenotes; de Michel Lasne, le frontispice, et, dans le tome II, aux pages 617, 685, 779, 787, 796; quatre sont signées: M. T. *fe.*, p. 9; Michel Faulte, p. 176; M. V. Lochom, t. II, p. 553; Tavernier, t. II, p. 448. Toutes les autres sont anonymes, et à cette époque il est impossible d'attribuer avec certitude à Mellan une pièce non signée.

H. 0,124, L. 0,123.

—

84. Saint Laurent.

Il est debout, tourné à gauche, en costume de diacre, et tient son gril, la palme et un livre. *C. Mellan.* Au-dessous du trait: *S^tus Laurentius.* De la petite suite, avec le saint Sébastien, où les saintes sont plus nombreuses.

H. 0,091, L. 0,060.

—

85. Saint Luc, assis à un chevalet et peignant le portrait de la Vierge; derrière le chevalet, le bœuf couché à terre. Le saint est tourné à droite. Quelques tailles croisées dans le vêtement et dans l'ombre portée. Au bas: S. LVCAS EVANG^A PICTOR. PATRONVS. — *Sim. Voüet. in.* — *Cl. Mellan f.* 1.625.

H. 0,095, L. 0,069.

—

86. Un mourant étendu sur un lit; un ange lui montre le ciel. Derrière le lit, on aperçoit Saint Ni-

colas, les mains jointes, et un petit ange tenant un panier de pains. Dans le ciel, on lit sur une banderole : *Nicolas ta prière est exaucée.* Au bas de la droite : *M. — in. s.* A une seule taille.

H. 0,100, L. 0,065.

—

87. Autre pièce sur le même sujet, dans la manière de dessiner et de graver de Mellan, et à une seule taille dans le ciel et les figures nues. La présence de quelques doubles tailles la ferait croire antérieure à la précédente. L'agonisant est assis sur la terre et appuyé sur le genou d'un ange qui lui montre le ciel. A gauche, saint Nicolas à genoux; dans le ciel, deux anges tenant une banderole avec la même inscription en capitales.—On trouve cette planche tirée à côté d'une autre offrant les Prières pour les Agonisants. Pour une confrérie de saint Nicolas de Tolentin, en l'église des PP. Augustins du faubourg Saint-Germain.

H. 0,135, L. 0,089.

—

88. Saint Paul, ravi dans le ciel, est assis sur un nuage porté par des chérubins. De sa bouche s'échappent ces paroles écrites sur le fonds : SIVE IN CORPORE, SIVE EXTRA CORPVS, NESCIO. 2. *Cor.* — *cum P. R.* — 1.6.7.4. — *Cl. Mellan G. Inuen. et scul.*

1er état. Avant le nom (Paignon-Dijonval).

H. 0 535, L. 0,400.

—

89. Saint Pierre à genoux devant un rocher et se repentant de sa faute. On voit à gauche, dans le fond, la Vierge, saint Jean et les saintes femmes au

pied de la croix. *C. Mellan G'. pinx. et scul.* — 1.6.8.7 — *cum pr. R.*

Paignon-Dijonval en avait une épreuve non terminée.

H. 0,447, L. 0,301.

—

90. Saint Pierre Nolasque.

Le saint, âgé, à longue barbe, la tête nue et surmontée de l'auréole, est porté à l'office sur les bras de deux anges jeunes et robustes, et qui n'ont que de courtes ailes. Le saint continue de lire dans un livre qu'il tient de la main droite, et laisse pendre son bras gauche qu'il a appuyé sur l'épaule d'un des deux anges. Des religieux assez éloignés sont rangés le long du mur de la salle qu'il traverse, et un seul d'entre eux, ayant les yeux levés, s'aperçoit du miracle et ouvre les mains d'admiration. Au fond, sur le mur, un écusson en losange de.... à quatre pals, surmonté d'une couronne à bonnet avec une petite croix. Sur les dalles, un papier jeté sur lequel : *Cl. Mellan — Gall' inuen. — et f. Romæ.* On lit au bas : S. PETRVS NOLASCVS en lettres blanches, et l'inscription suivante coupée par les armes de l'ordre (1): *Qui fuit Fundator, et prim'. Mag. Gener. Regalis ac Militaris Ordin. Redemptorum. B. Mariæ de Mercede, natione Gall'. ex nobili familia. Ab infãtia pietati impensus; vir factus in redimendis captiuis sua consumebat. Ex speciali*

(1) Les armes de l'ordre étaient de gueules aux trois pals d'or, qui est Arragon, reliés ensemble dans le haut par une fasce d'or accompagnée en chef d'une croix d'argent. Le P. Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques*, tome III, 1721, p. 271 et 281. Mellan s'est trompé en indiquant comme d'or le champ au-dessous de la fasce.

B. Virginis Mariæ revelatione, — ad munus redimendi præfatum fundavit ordinem. Virginitate perpetua, Prophetiæque dono claruit, illud omnino mirandum. — Quod cum iam, ætate, et continuis macerationib' confectus, non posset in Chorum ad officium venire Angelorum manibus illuc vectabatur. Obijt clarissimus Barchinon. Anno. D. 1.2.5.6. *cum prius se ab officio abdicasset. — R^mo. P. N. Fr. Joanni Cebrian in sacra Theologia M. totius præfati Ordinis Mag. Generali dignissimo: ac. S. Petri Nolasci. officio, Religione et zelo, legitimo — successori. Mag. Fr. Ludovicus Apparitius suus in Italia Vicarius, et in Romana Curia Procurator Generalis, grato animo D. et C. — Cum pm. Sup. Anno.* 1.6.2.7.

—

91. Saint Pierre Nolasque et saint Raimond Nonat. Composée de quatre planches qui se réunissent. En haut: CENTVRIA SANCTORVM MARTYRVM ET CONFESSORVM REGALIS ORDINIS REDEMPTORVM S. MARIÆ DE MERCEDE. Au milieu de chacune des deux planches supérieures, un portrait plus terminé (H. 0,133, L. 0,095); à gauche: S. PETRVS NOLASC' FVNDATOR suivi, sur la bordure ovale, d'une inscription pieuse, et accompagné d'ornements au bas desquels une autre inscription; et à droite: S. RAIMVND' NONAT. CARD. Tous les autres saints sont en buste dans un carré de 64 millimètres de hauteur sur 53 de largeur, accompagné au-dessous d'une inscription indiquant leur nom, la nature de leur martyre et de leurs vertus, et presque toujours l'année de leur mort. Au milieu du bas, deux hommes nus, assis et appuyés contre des guirlandes de fruits, sont au-dessus d'un cartel ovale en largeur qui contient la dédicace suivante: *R^mo. P. N. M. F. Joanni Cebrian*

Regalis ac militaris ordinis Redemtorum S. — Mariæ de Mercede M° Generali Pastori ac Duci meritissimo. M. F. Ludovicus Appa — ritius, suus in Italiâ Vicarius et ad Rom. Curiã Proc. Gener. D. E. C. — Cognosce bone pastor oves tuas, ipsæ enim te cognoscunt et quæ ad causas Dni in loco pascuæ constitute cubant — in meridie ad hæc loca deserta, inuia, et inaquosa non confundantur te pastorẽ sequi Candidatus hic Martyrũ — ac Confess: exercitus, qui ante actæ militiæ exubiis triumphans potitur ad arenam descendit iterum, non ut manu, cum hoste cons.... jam inde donatus, sed ut nos qui eodem vexillo adhuc in stadio cũrimus eorum imitatione lacessiti, bravium — æternæ remunerationis comprehendere, sat agamus. Numerosum agmen centuriam voco, quoniam centum cartæ cassulis, qua — si tentorijs centum continetur Ne voco cartæ prolixitas inspectores offenderet, ex veteranis meis sanctis militibus — huius centuriæ delectum feci: mox alteram ac tertiam legionem nedum centuriam productur'. In — terim Dux, ac pastor vigilantissime, meum tibi addictissimum animum parvo hoc mumusculo accepto grataretur. — excipe. — Cl. Mellan Gall' delin. Romæ. Au-dessus de ce cartel se trouvent les armes de l'ordre. Toute la planche, sauf les deux grands portraits du haut, est à l'eau forte pure, très-libre et avec peu de travâil; les types sont en général très-bas.

H. 0,710, L. 0,942.

—

92. Saint Sébastien.

Il est vu de face, nu, attaché par les bras à un arbre et un genou sur une souche; il a la cuisse, le côté, le bras et la tête traversés de flèches. *C. Mellan.* Au-

dessous du trait: *S^tus Sebastianus.* (Voyez l'observation du saint Laurent, n° 84).

H. 0,093, L. 0,060.

—

93. Apparition de la Vierge à saint Thomas d'Aquin.

Le saint est agenouillé contre le coin d'une table et tient son livre ouvert. Saint Pierre derrière la table, et saint Paul, tous deux debout, lui parlent et l'approuvent. Dans le coin supérieur de gauche, la Vierge apparaît dans les nuages. Au bas: *Cl. Mellan fe*, et les deux vers:

Petrus, Paulus favent obsequio,
Dei mater mulcet alloquio.

A double taille.

H. 0,270, L. 0,184.

—

94. Un jeune saint, debout, tourné à gauche, joignant les mains et regardant au ciel.

Il a les cheveux courts, mais sans tonsure, un camail avec un gland sur le dos, et une corde autour du corps. Dans les rayons, l'inscription: *Ecce video cælos apertos.* Au bas de la gauche: *Mellan in. et s.*

H. 0,158, L. 0,107.

SAINTES.

95. Sainte Anne entourée d'autres saints.

Réunion de cinq personnages saints sur des nuages; au centre, sainte Anne, mère de la Vierge; à gauche, saint Joseph avec son bâton, et saint Joachim; à droite, saint Bernard avec un livre et saint Jean l'évangéliste

avec son aigle. Leur réunion est expliquée par la légende : SS^ti B^mus V. PARENTES ET SPONSVS CVM DVOBVS QVOS VT FILIOS DILEXIT. — 1648. La signature: *Mellan G. in. et sc.* est sur la gravure même.

H. 0,410, L. 0,310.

—

96. Le martyre de sainte Catherine.

La sainte, à demi-nue et autour du corps de laquelle tombe un riche manteau doublé d'hermine, est agenouillée auprès de sa roue sous laquelle s'élèvent des flammes. Un ange, sur des nuages, descend du ciel avec l'épée et la palme du martyre. *Simon Voüet Parisien — Pinxit — Cl. Mellan sculp. Romæ superiorum permissu* — 1625. — Et au bas, sur un cartouche: ILL^mo PRINCIPI AC DOMINO MEO — *D. Ludovico de Valetta Card. ampliss^mo Tit. S^ti Adriani — Cl. Mellan Gall'. humili^mi ac deuotiss^mi seruus D. D.* Au milieu, les armes du cardinal, écartelées : au 1 et 4 partis à dextre de.... à un arbre, à senestre de pourpre à une croix pommetée, sous un chef de gueules à une croix potencée; au 2 et 3 écartelés, au 1 et 4 de.... à trois pals de sinople, au 2 et 3 de.... à deux bœufs passants de sinople.

H. 0,450, L. 0,286.

—

97. Sainte Geneviève, jeune, assise au pied d'un arbre, lisant un livre posé sur ses genoux, et ayant autour d'elle des moutons paissant (1). PASCITVR ET

(1) C'est à tort que Mellan a représenté sainte Geneviève en bergère, ce qu'elle n'était pas; elle ne se trouve aux églises du moyen-âge que portant un cierge à la main et ayant sous ses pieds un démon enchaîné; mais du temps de Mellan, la tradition

PASCIT. *S. Aug. — Mellan G'. inuen. et sculp.* 1.6.8.0 *— cum pr. Reg.* Fonds de paysage.

H. 0,404, L. 0,285.

Il y en a une copie plus petite et en contre-partie; sans nom.

—

98. La Magdeleine couchée sur une natte dans une grotte. Elle tient la croix et a près d'elle une tête de mort. Les chairs sont gravées au pointillé. Au coin inférieur à gauche: *Cl. Mellan Gall' inu. — pinx. et sculp. Romæ.* Mellan a ajouté des travaux dans la marge du bas, et à droite: *Guillielmo Barclaio Ioannis filio. Claud. Mellan d. d.*

H. 0,185, L. 0,222.

Le premier état n'avait de hauteur que 0,167.

« Ce Guillaume Barclay est le fils de celui qui a composé l'Argenis. » *Mar.*

—

99. La Magdeleine, assise à terre au pied d'un arbre, tenant entre ses genoux une tête de mort. Pas de fonds; les cheveux très-détachés comme dans le saint Pierre Nolasque. Sur une pierre à côté d'elle, et sur laquelle est appuyée sa croix de bois, on voit des armes d'évêque ou d'abbé: d'azur à un chevron accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un mouton passant. Sur une pierre au-dessous: *C. Mellan Gall'. inuen. et sc — cum priuilegio Regis.*

2e état. Les armes sont effacées, et l'emplacement est raccordé

était déjà pervertie. Au XVIIIe siècle, le fameux tableau de Van Loo, gravé par Balechou, a définitivement consacré l'erreur. Cf. sur cette question les Bollandistes, 1er volume de Janvier, pag. 137-53, et, dans l'édition de l'*Historia SS. imaginum* de Molanus, Louvain, 1771, in-4°, la note de Paquot, p. 237-38.

avec des lignes pour occuper l'emplacement. Il y a des épreuves de cet état avec, au bas de la droite, les mots : *à Paris — chez Bligny.*

H. 0,438, L. 0,348.

—

100. La Magdeleine mourante est assistée par deux anges. Fonds de rochers. Dans le ciel, l'âme de la sainte est enlevée au ciel. Signée sur la planche : 1627 — *Cl. Mellan Gall'. inuen. et F. Romæ.* Au bas : AMPLISSIMO ET ILL^MO VIRO NICOLAO FABRITIO A PEIRESC DNO DE CALLAS, BARONI IN RIANS *Aquistriæ Abb. ac Dnò in suprema Prouinciæ curia Consiliario Regio. Claud. Mellan obseruantia atq obsequij monumētū DD.* — A double taille. Au milieu de l'incription, l'écusson des armes de Peiresc, de..... à un lion rampant et tourné à dextre.

H. 0,385, L. 0,285.

1^er état. Avant la date 1627.

« Peiresc étoit pour lors à Rome à ce que je crois; c'est ce qu'il faudra vérifier, et consulter pour cela la vie de ce savant. » *Mar.* — En se reportant à vie de Peiresc par Gassendi, on voit que pendant l'année 1627 Peiresc n'a pas quitté la Provence. *Parisiis*, 1641, in-4°. p. 212-18.

—

101. Sainte Marie de Socos. La sainte, en habit de religieuse et marchant sur la mer, se dirige vers la droite. Sur la mer un vaisseau, et dans le fonds, à gauche, une ville sur le rivage. Au bas : *S. Maria de Socos, Regalis Ordinis. Redemptorum, B. Mariæ de Mercede Monialis. Virgo nobilis Barchinonen — ex familia Ceruellonum, Viuens ad huc quim et post obitum naufragantibus (calcatis ac sedatis fluctibus) — succurrebat: unde cognomento dicta est de Socos, obiit Barchinone. Anno* 1280. *M. F. Ludouicus Apparitius —*

Procurator General. deuotionis ergo fieri curauit. Claudius Mellan Gall' inuent. et sculp. Romæ. Quelques doubles tailles. Travail commun, antérieur au saint Pierre Nolasque. Cette inscription est coupée par les armes de l'ordre, d'or à cinq pals d'argent, surmontés en chef d'une croix de même pattée et alésée (cf. n° 90).

H. 0,244, L. 0,186.

« Il y en a une copie faite par Matheus. » *Mar.*

—

102. Notre-Dame de la Mercy, sous la protection de laquelle des papes, empereurs et autres personnages de toutes conditions se rangent. Des premières manières. Chez Messager.

« Nous avons cette planche. » *Mar.*

—

103. Sainte Scholastique.

La sainte, en robe de bure, avec le cordon, la guimpe blanche et le voile noir, est tournée à gauche et agenouillée, les mains jointes, devant un autel sur lequel est posé un ostensoir, le même presque que celui qui est gravé séparément (cf. n° 112); il s'en échappe des rayons qui viennent frapper la sainte. Après l'autel, un rideau, et au fond, un mur avec un pilastre. Au bas : *Mellan in et sc* — 1.6.6.7. — *cum pr. R.* La tête, les mains et les pieds sont exécutés au pointillé.

H. 0,440, L. 0,285.

Nous remarquerons que la sainte Scholastique au pied d'un autel, gravée en 1647 par Nicolas Lenfant, a été mise au XVIII^e^ siècle sous le nom de Mellan. Nous en connaissons des épreuves où, en conservant la date de 1647, on a effacé la signature *N. Lenfant del. et scul.*, dont un examen attentif fait encore retrouver les traces, et l'on a ajouté au-dessous du trait carré cette indication : *Mellan inuenit. et Soulp.* — *Gallays ex.* Il faut d'au-

tant plus faire cette remarque que la planche est très-remarquable et digne en tout point de Mellan, de la plus belle manière duquel elle est une évidente et très-heureuse imitation.

—

104. Sainte Thérèse. La sainte est renversée sur des nuages; un ange lui ouvre son vêtement et va lui percer le cœur avec une flèche. On lit au bas : *Eques Berninus Romæ fingebat ex marmore — Mellan scul.* (1).

H. 0,123, L. 0,105.

2e état. On a ajouté en haut : *De excelso misit ignem in ossibus meis, et erudiuit me.*

(1) Le groupe fut fait pour l'église de Santa Maria della Vittoria à Rome. Voici ce qu'en dit l'abbé Titi (*Descrizione di Roma*, éd. de 1763, p. 295) : « De l'autre côté de la croisée de l'église est la somptueuse chapelle dédiée à sainte Thérèse, bâtie à grands frais par le cardinal Frédéric Cornaro; elle est ornée des statues de six autres cardinaux de cette noble famille, et entièrement décorée de marbres très-bien travaillés. L'architecture en est du cavalier Bernin, qui y sculpta de plus l'excellent groupe en marbre de la sainte et d'un ange qui lui perce le cœur. » Baldinucci n'a pas manqué d'en parler dans sa Vie du Bernin (*Notizie dei professori del disegno*, éd. de Florence, tome XX, 1774, in-4°, p. 59-60), où il raconte que le Bernin la tenait pour la plus belle œuvre qui fût sortie de ses mains, et où il rapporte cette épigramme écrite par Pierre-Philippe Bernin, le propre fils du sculpteur :

Une si douce blessure
Méritait d'être immortelle;
Mais, comme la douleur ne monte pas
Devant les yeux de Dieu,
Le Bernin l'a éternisée dans ce marbre.

Chez nous, le peintre Santerre a fait pour la chapelle de Versailles, et de son pinceau le plus gracieux, cette scène toute païenne et voluptueuse.

105. Sainte Thérèse. Elle est tournée à gauche, à genoux et joignant les mains devant un crucifix posé sur un autel. Sur le mur du fond, un tableau de la fuite en Egypte, l'inscription : MISERICORDIAS DOMINI IN — ÆTERNVM CANTABO, et un bénitier. A droite, un réduit avec une chaise de bois, une table et une planche chargée de livres. Au bas, l'inscription : S. THERESÃ CARMELI CHRISTIANI REGINÃ — THERESÆ REGINÆ SVÆ CHRISTIANISSIMÆ — *CL. MELLAN GALL'. D.D.* Cette inscription est coupée en deux par le chiffre AMT en monogramme. D'un côté : *cum pr. Reg.* De l'autre : *Mellan pin. et s.* 1661.

H. 0,441, L. 0,288.

H. L. Basan avait dans son catalogue (1802, n° 958) une sainte Thérèse de Mellan qu'il a cotée 20 sous ; nous croyons que c'est cette grande planche, parce que cette mention vient après celle du saint Alexis, qu'il a cotée au même prix.

—

106. Sainte Thérèse tenant un livre ; elle est tournée à gauche et à genoux devant un autel ; elle semble offrir un livre à un crucifix qu'on ne voit pas en entier. Au fond, à droite, on voit une autre chambre avec une table. Au bas, à droite : *Mellan jn. et sc.* 1675.

H. 0,056, L. 0,116.

—

107-110. Suite d'estampes représentant des saints et des saintes, petites pièces en hauteur pour un livre.

H. 0,095, L. 0,060.

Ste Agnes. Agenouillée devant l'apparition d'un crucifix à huit ailes. Elle tient un lys à la main. Anonyme.

Ste Apolonia. Debout, tournée à gauche et couronnée de roses ; elle tient une pince avec une dent ; signée : *Mellan.*

Sta Barbara. Debout, vue de face, avec l'épée et la palme; fonds d'édifice. Plus eau-forte que les autres. Anonyme.

Sta Catarina. Debout, vue de face, avec l'épée et un fragment de sa roue. Anonyme.

Ste Helène. Debout, tenant un calice surmonté de l'hostie, et une petite croix. Pièce anonyme et sans lettre.

Sta Lucia. Debout, tournée à droite et la tête retournée, avec la palme et une coupe contenant ses yeux: *C. Mellan f.*

Sta Margareta. Debout, tournée à gauche, couronnée de roses; elle élève une croix et conduit un monstre avec une chaîne. Anonyme.

Ste Potentienne. Debout, tournée à gauche, la tête un peu baissée vers la terre; elle exprime dans un plat le linge imprégné du sang des martyrs. Anonyme.

Sta Susana. Debout, vue de face, avec l'épée et la palme; la seule sans auréole rayonnante: *C. Mellan.*

Sta Ursula. Debout, tournée à droite, avec la palme et une flèche; au fonds, la mer et des vaisseaux: *C. Mellan.*

Les quatre saintes signées de Mellan sont de faire très-différent, de sorte qu'on ne peut affirmer que les anonymes ne soient pas de Mellan; il y cherchait sans doute à essayer des procédés divers. La sainte Potentienne, à petits traits fins et doux inspirés de Gaultier, est cependant la plus agréable; la plupart n'ont que peu de valeur; les fonds sont blancs; à double taille; dans toutes on sent que Mellan s'essaie à la simplification de la manière qu'il a suivie jusqu'alors.

(Voir, aux saints, deux autres pièces de cette suite: saint Laurent, n° 84, et saint Sébastien, n° 92).

« M. Picart en a les planches. » *Mar.*

SUJETS PIEUX.

111. Un Concile. Le livre des Evangiles est ouvert sur une table posée au centre de la composition; à côté, un clerc debout lit un papier, et au-dessus plane le Saint-Esprit; des deux côtés sont rangés des évêques et des personnages assis ou debout; au centre du premier plan, un homme, à genoux à droite, offre un livre à un évêque assis à gauche. Sur la feuille gauche du livre ouvert on lit: *Evangelia;* au bas: *Mellan in. et scul.* — 1665. et au milieu, sur une banderolle: *Ego Evangelio non crederem, nisi me Catholicæ — Ecclesiæ commoveret authoritas. S. Aug. C. Ep. f. C.* 5.

H. 0,287, L. 0,438.

1re état. Non terminé; avec le mot *Evangelia* et le nom de Mellan, mais sans la date de 1665 et sans la banderole et son inscription. Dans les deux arcades du fond, il n'y a de fait que les personnages dans l'ombre; ceux éclairés et tout le travail du fonds n'y existent pas encore.

Il en existe une copie en contre-partie, très-faible et à double taille par parties, tandis que l'original n'en a qu'une portant la même inscription sur une banderole, et seulement *Mellan inue.* Les arcades ont leurs cintres terminés et ont encore du mur au-dessus. H. 0,315, L. 0,430.

112. Un ostensoir entouré de nuages; les rayons, qui forment la partie supérieure et qui entourent un agneau couché sur une croix au milieu des flammes, portent les noms de quatorze vertus. Le Père Eternel et le Saint-Esprit planent au-dessus. A droite et à gauche, dans les nuées, les têtes de saint Jean, de la Vierge et de chérubins. Sur le pied de l'ostensoir on lit: *Indul: — gence plenière — octroyée par le — Pape Paul cin — quiesme*, et un peu plus bas, au-dessous de la

guirlande : LOVÉ SOIT — LE TRES SAINCT — SACREMENT DE L'AUTEL. Sur les deux parties les plus éloignées de l'ostensoir : d'un côté, *C. Mellan G. in. et f.*, et de l'autre, *cum priuil.* Au bas, ces trois strophes :

Recognoisses en ces rayons
Les S^tes occupations
De Jesus Christ dans ce mistere
Qui veult viure en ce Sacrement
Comme lunique suplement
De nos devoirs envers son pere.
Vnisses vous à Jesus Christ
Et donnes vous a cest Esprit
Qui le consomme dans ces flames
Et le rend tout relligieux
De Dieu son pere dans les cieux
Sur nos autelz et dans nos ames.
Ainsi vous rendres en ce lieu
Tout ce quon peut offrir a Dieu
D'amour d'honneur et de louanges
Entrant par la dans lunité
Des Vœux qu'a toute eternité
Luy rendront les Sainctz et les Anges.

H. 0,445, L. 0,289.

Nous connaissons plusieurs états de cette pièce.

1^er^ état. Avant toute lettre, même avant les noms des vertus écrits sur les rayons.

2^e^ état. Avec les noms des vertus et le nom de Mellan sur le pied de l'ostensoir à la place où sera plus tard : LOVÉ SOIT etc. La tête de la Vierge est indiquée à l'eau forte ; celle de saint Jean apparaît à peine en traits légers et confus.

3^e^ état. Avec les trois strophes et *cum priuil* au-dessus du nom de Mellan. La tête de saint Jean est portée au même point que celle de la Vierge.

4^e^ état. Celui décrit.

5^e^ état. Le catalogue Paignon-Dijonval en indique un dernier où on lit au bas : *O Charitas. Mariette exc.*

113. Une femme assise sur un quartier de rocher, les bras croisés dans l'attitude de la prière et les yeux levés au ciel; au fond, des rayons qui descendent du ciel. C'est sans doute une figure de la Vierge. Au bas de la droite : *M in.*

« Je ne la crois que de son dessein. » *Mar.*

H. 0,113, L. 0,071.

—

114. Deux figures de femmes, dont l'une tient une croix et l'autre une église et un encensoir, ont sur un autel leur autre main, dans laquelle elles tiennent l'une une rose, l'autre un lys; la figure de la religion a sous ses pieds un roi couronné qui tient une torche, l'autre un monstre à trois têtes de chiens. L'autel a deux cierges allumés et entre les deux un ostensoir porté par un ange; au-dessus, trois petits anges de chaque côté soutiennent un rideau attaché à un dais posé au-dessus de l'autel et sur lequel on lit : OMNE GENU FLECTATUR. A gauche, du côté de la figure de la religion, est agenouillé un homme qui semble avoir autour de ses bras un serpent et qui a à ses pieds une équerre, et, du côté de l'autre figure, une femme agenouillée avec un livre à ses pieds, sur lequel est posé un globe. A gauche, la signature : *Cl. Mellan F.* 1623. A double taille.

H. 0,276, L. 0,410.

—

115. La Vierge sur des nuages et de la tête de laquelle partent des rayons qui occupent tout le fonds, montre l'Enfant Jésus à une sainte qui l'adore. On voit à terre, près d'elle, une balance, un serpent, un livre, un globe et une clef. C'est sans doute l'Eglise romaine. *C. Mellan G. in et s.*

H. 0,086, L. 0,119.

116. Statue ou statuette d'ange ailé, vêtu d'une longue robe, les bras et les pieds nus, soutenant de ses bras élevés un linge au-dessus de sa tête; il est posé sur une base triangulaire et concave, dont on ne voit qu'un côté; sur les deux montants visibles, qui sont terminés par des pattes de lion posant à terre, sont assis deux enfants nus qui se font pendant et tiennent des épis de blé. Entre les deux enfants, un ovale encore blanc. Ce sujet n'est pas au milieu de la planche, mais est un peu porté vers la droite. L'ange, l'enfant de droite et une partie du piédestal de ce côté sont seuls avancés. Dans tout le reste, on ne voit que des traits légers qui ne permettent pas de supposer ce que Mellan avait l'intention de graver. Cette planche n'a jamais été terminée; nous en avons vu quelques épreuves dans cet état, et, au Cabinet des Estampes, une autre moins avancée encore. L'enfant de gauche s'y distingue à peine, et les ailes et les bras de l'ange sont tout-à-fait incomplets (1).

H. 0,289, L. 0,233.

—

117. Un ange jeune, ailé et presque nu, montre à un jeune homme à genoux et les mains jointes une croix élevée à gauche et que l'ange touche presque. Derrière le jeune homme, trois têtes de gens agenouillés, et derrière la croix, des rayons. *M in.* au bas de la gauche.

H. 0,111, L. 0,072.

---

(1) Paignon-Dijonval indique, après cette planche, cette autre: « Trois anges tenant une banderole. Cette planche n'est pas terminée. » Nous ne l'avons pas rencontrée.

SUJETS DE LA FABLE ET DE L'HISTOIRE ANCIENNE.

118. Diane sur son char, dont Hespérus guide les chevaux, commence sa course nocture. Zéphyre lui présente une corbeille de fleurs cueillies et Flore des bulbes de plantes, pour demander à la déesse un temps favorable aux fleurs. Un enfant prend des pavots à la couronne de la Nuit, enveloppée d'un voile, qui vole au-dessous du char, et un autre verse des pavots sur le globe de la terre qu'on voit au bas : *Petr. Berretin. Corton. inuen. — Claud. Mellan G. F. Romæ.*

Cette planche a été faite pour un livre du Père Ferrari : *Jo. Bapt. Ferrarii Senensis e societate Jesu de florum cultura, libri IV. Romæ. Excoudebat Stephanus Paulinus MDCXXXIII,* in-4°. Elle s'y trouve après la page 230, à la fin du second livre (1). Les pages 227-230, qui le terminent, sont un élégant commentaire de cette planche.

H. 0,203, L. 0,146.

Copié en contre-partie, c'est-à-dire avec le char tourné à gauche. Au bas : *Petr. Berretin. Corton. Inuen. — Guerineau excu.* (H. 0,199, L. 0,145).

Dans l'édition donnée à Amsterdam, en 1646, par Bernhard Rottendorff, chez Jean Janson, on n'a copié que les planches de fleurs ; mais dans une troisième édition, qui réimprime page pour page l'édition de Rome, et qui a été donnée par le

(1) Les autres sujets du volume sont gravés par Frédéric Greutter : quatre d'après le Cortone, un d'après Guido Reni, et un autre d'après Sarchi. Enfin, page 421, on trouve un vase plein de fleurs gravé par Anna Maria Vaiani, dont nous verrons Mellan graver le portrait.

même éditeur, chez le même libraire, en 1664, on a copié aussi les sujets. La copie de la planche de Mellan est dans le sens de l'original, et reconnaissable à ce qu'on lit, dans le coin supérieur à droite, le chiffre de page 231, et, dans le coin inférieur du même côté, la signature P4.

—

119. La mort d'Adonis.

Adonis est étendu au pied de deux troncs d'arbres. Vénus, la partie inférieure de son corps entourée d'une draperie, marche vers lui. Fonds de paysage dans lequel des amours poursuivent le fatal sanglier. Au bas : *Cl. Mellan Gall' inuen. et sc.* Et à droite, sur une autre pierre : *cum priuilegio*.

2e état. Avec la dédicace suivante au-dessus du nom de Mellan : *Dicatum domino Hesselino regi — à consilijs præfecto regis Cellarii necnon — domestici regis ærarii magistro* (1).

3e état. La dédicace est effacée, mais encore visible.

4e état. Elle est tout-à-fait supprimée.

H. 0,217, L. 0,307.

—

120. Psyché, à moitié nue, debout et le genou sur le matelas d'un grand lit, à colonnes sculptées et à rideaux, qu'on voit par le pied à la droite de l'estampe, tenant d'une main une lampe élevée et de l'autre son poignard, considère l'Amour encore enfant, qui est couché et endormi. A gauche, sur une table couverte d'un tapis, se voient l'arc et le carquois de l'Amour. Au bas se lisent, sur deux lignes, les six vers suivants :

(1) Sur Hesselin, un des riches partisans du XVIIe siècle et grand protecteur des artistes, voyez une note des *Archives de l'Art français, Documents*, tome IV, p. 389 et 404.

Cæde soporatum, blādo nec parce sopori
Psiche, o quot insidias contegit ille sopor.
Cæde soporatum; ne dum cunctaris Amorem
Perdere te vigili vulnere perdat Amor.
Quid suspensa times? miseros ulciscere Amantes
Pendet ab hoc uno vulnere tota salus.

Et au-dessous : *Simon Vouet Paris. pinx. — Claud. Mellan Gall' sculp. Romæ cum pm. sup.* A double taille.

H. 0,160, L. 0,219.

—

121. Persée délivrant Andromède.

A gauche, sur le devant, Andromède assise et attachée sur le rocher. Le monstre arrive tout-à-fait dans le fonds. Dans le fonds, en l'air, Persée, monté sur Pégase, se dirige du côté du monstre. A droite, fonds de rocher avec six personnages, et un fleuve appuyé sur son urne. Au bas de la gauche, sur une pierre : *Cl. Mellan — Gall' in. pinx. — et sculp. Romæ.* Au-dessous on lit : ILLVSTRISSIMO LVCÆ IUSTINIANO TRIREMIVM S^mæ REIP. GENVEN. TRIERARCHO. — *Cl. Mellan DD.*

H. 0,169, L. 0,226.

1re état. Avant la dédicace (Paignon-Dijonval).

2e état. Celui décrit.

3e état. Retouché dans les eaux de la mer (Paignon-Dijonval).

Il en existe, de plus, une copie en contre-partie. L'Andromède est par conséquent à droite, et sur la pierre on lit seulement : *Cl. Mellan in. pinx. Rom.*

—

122. Lucrèce, presque nue, se levant de son lit et prête à se poignarder. Elle lève la tête vers le ciel. Au bas :

Hoc latus indigno cinxit violentia nexu?
Hæc sunt externo pectora tacta manu?

Proh pudor, ò facinus. tu, non impune prophanum,
Ultra pudicitiam, dextera scinde latus.
Dixerat, et casto traiecit viscera ferro,
Se, non admisso crimine, fassa ream.
Vulnere magn.^mo sic vulnera sanat amoris,
Tergit et impuras sanguinis amne notas.
Sim. Voüet paris. pinx. — Cl. Mellan Gall' sculp. Romæ superiorum pmissu.

H. 0,394, L. 0,278.

—

123. Une femme nue, assise sur un lit, vue de face, tournée à gauche et ayant ses mains sur le lit. Elle tient de la droite une couronne près de laquelle une trompette, et, de l'autre, un fil où sont attachées deux colombes. Des roses sont éparses sous ses pieds, et une lyre est appuyée sur le bord du lit. Au bas de la droite: *C. Mellan G. in. et f.* Quelques tailles croisées.

H. 0,110, L. 0,064.

Il en existe une copie en contre-partie. *Cl. Mellan in. Romæ — Cl. Goyran sc.* 1634 — *Ganiere ex.* (H. 0,107, L. 0,064).

—

124. Une femme nue, assise sur une roche, vêtue à l'antique et couronnée de lauriers, tient un bas-relief en hauteur représentant Hercule traînant Cerbère enchaîné et semblant frapper d'un bâton la tête d'une reine couronnée et dans les nuages, qui semble vouloir arrêter ses pas et qui doit être Proserpine. A droite, une branche d'arbre sur laquelle un oiseau, et, à gauche, une plante à larges feuilles. Au bas: *C. Mellan G. in et f.* — Est-ce une allusion à la guerre civile de la minorité?

H. 0,150, L. 0,150.

125. La Charité romaine, sujet à mi-corps. Au bas :
Hinc pater, hinc natus, Charitas me impellit utrinq :
Sed prius hunc seruo, gignere quem nequeo.
Si. Voüet Pari. pinx. — Cl. Mellan Gall' sculp. Romæ.

La planche chez H. L. Basan (1802), N° 947 de son catalogue; 10 sous.

H. 0,144, L. 0,108.

« Il y en a une copie trompeuse par Charles David : C. D. Sc. Romæ. » *Mor.*

SUJETS ANTIQUES.

126-145. Vingt planches pour le premier volume de l'ouvrage : GALLERIA. GIUSTINIANA. DEL. MARCHESE. VINCENZO. GIUSTINIANI.

Le portrait de Vincenzo Justiniani (voir n° 159) est en tête de ce volume (1). Dans le second volume, composé de bustes et de bas-reliefs, il n'y a aucune planche de Mellan.

126. Hercule, tenant de la main droite sa massue et, de l'autre, une pomme et sa peau de lion, appuie son bras gauche sur un tronc d'arbre. *Cl. Mellan Gall'. del et sculp.* (11).

Les premiers états de ces planches sont avant les numéros gravés, dans les seconds états, dans le coin à droite de l'estampe. Sur la plinthe de toutes les statues, les armes de Justiniani : un château sommé de trois tours et accompagné en chef d'un demi-aigle couronné et les ailes éployées. La dimension moyenne des planches est de 0,410 de hauteur sur 0,287 de largeur.

(1) Les autres graveurs sont F. Matham, R. Persyn, P. de Balliu, C. Bloemaert, Natalis, J. Comin, Valesio, C. Audran, F. Greuter.

127. Hercule, tenant encore sa massue de la main droite, mais ayant dans la main gauche deux pommes. Sa peau de lion lui couvre la tête et vient se nouer sur sa poitrine. *C. Mellan G. del. et sculp.* (12).

128. Hercule, vu presque de profil, tourné vers la droite de l'estampe, s'appuie sur sa massue couverte de la peau de lion; il tient de la main gauche une boule. *Cl. Mellan Gall' del. et sculp.* (13).

129. Une vestale ayant le bras droit appuyé sur sa hanche et le bras gauche élevé. *C. Mellan Gall'. del. et s.* (17).

130. Une femme portant la main droite à son visage; elle est complètement drapée. *C. Mellan G. del. et sculp.* (31).

131. Cérès vue de profil. Elle tient dans la main droite des épis et, dans la gauche, des pavots. *C. Mellan G. del. et sculp.* (32).

132. Autre Cérès vue de trois quarts et tournée à droite, les bras nus jusqu'aux coudes. Par l'effet de son vêtement, il est évident que dans l'original il était en marbre de couleur et probablement en marbre noir. *Cl. Mellan G. del. et sculp.* (35).

133. Une Vénus, nue jusqu'à la ceinture et retenant ses vêtements avec la main gauche, s'arrange les cheveux de sa main droite relevée. *C. Mellan G. del. et sc.* (37).

134. Vénus nue jusqu'à la ceinture; elle a la main droite sur son sein, et de la main gauche elle tient la boule. *C. Mellan G. del. et s.* (39).

135. Apollon debout, complètement nu, tenant de la main gauche un arc. *C. Mellan G. del. et s.* (51).

136. Apollon debout et nu; il a son bras droit appuyé sur sa lyre posée sur un tronc d'arbre. *C. Mellan G. del. et f.* (53).

137. Diane marchant. Figure en pied et drapée. Elle tire une flèche de son carquois. Derrière elle, on aperçoit un chien assis à terre. *C. M. G. d. et f.* (61).

138. Figure de femme drapée et diadémée. Elle a le bras droit croisé sur sa poitrine et regarde à gauche. *Cl. Mellan Gall' del et sculp* (73).

139. Mercure, tenant de la main droite son caducée, s'appuie en arrière sur un tronc d'arbre. Un Amour, assis à terre, lui attache les ailes aux pieds. *C. M. G. inc. — Fran.us du Quesnoy Brux.is sculptor fecit.* (84).

140. Homme complètement nu. A sa droite, il y a un dauphin. *C. Mellan G. del. et sculp.* (101).

141. Philosophe assis sur un siége; il tient de la main droite un rouleau. *C. Mellan G. del. et sculp.* (113).

142. Un jeune enfant nu, avec la nébride attachée autour de la poitrine; il s'appuie, à droite, sur un tronc d'arbre. *C. Mellan G. del. et f.* (129).

143. Muse assise sur un rocher; elle a la main droite appuyée sur le genou, et l'autre main est sous son menton. *C. Mellan G. del et s.* (139).

144. Femme vue de profil et drapée; elle est en train de marcher. *C. Mellan G. del et s.* (143).

145. Amazone vêtue d'une courte robe; elle tient d'une main un bouclier, et, de l'autre, un fragment de son arc. *C. M. G. d. et s.* (145).

146. Un enfant nu, debout sur un dauphin. *C. Mellan G. del et sculp.* (151).

147-164. Dix-huit planches pour l'ouvrage suivant: *Statues et Bustes antiques des Maisons Royales, première partie. A Paris, de l'Imprimerie Royale.* M.DC.LXXIX. Avec six pages de texte par Félibien.

Les pièces ne sont pas numérotées; nous leur avons donné les numéros de la description de Félibien. Les cuivres sans traits carrés ont de 39 à 40 centimètres de hauteur sur 28 à 29 de largeur. Ils sont tous conservés à la Chalcographie du Louvre. Etienne Baudet fut chargé de graver, dans le même goût, une suite qui est conservée dans le même dépôt. La dernière date qu'on trouve sur les planches de Mellan est 1675, et les dates des planches de Baudet vont de 1677 à 1682.

147. (I). *statue antique de marbre de Diane qu'on croit estre celle qui a rendu — des oracles à Ephese haulte de 6. p. au palais des Thuilleries* (1). — *Dianæ quæ Ephesi oracula edidisse creditur statua mar. antiqua — pedes alta. 6. in ædibus Regijs vulgo dictis les Thuilleries.* Signé sur la plinthe: *Mellan del et sc.* 1669.

Chalcographie du Louvre, n° 926. — C'est la belle figure connue sous le nom de Diane à la Biche (Cf. le livret du Musée des Antiques de M. de Clarac, n° 178, édit. de 1830, p. 81-3). Il est presque inutile de dire que son identification avec celle du temple d'Ephèse est une puérilité. — Les numéros de la chalcographie indiqués se rapportent au livret des planches gravées conservées au Louvre, publié en 1851, in-folio de 151 pages et un second supplément de 8 pages. Les épreuves des statues s'y vendent 1 fr. 25; celles des bustes 75 c.

148. (II). *statue antique de marbre de Bacchus haute — de 6. P.* $\frac{1}{2}$ *au palais des Thuilleries. — Bacchi statua*

(1) Sauval a parlé en détail du Magasin des Antiques des Tuileries. J'y renverrai le lecteur. *Histoire et recherches des Antiquités de la ville de Paris*, 1733, in-f°, tome II, p. 55-58.

marmorea antiqua pedes alta. 6. ½ — in ædibus Regijs vulgo dictis les Thuilleries. Signé: *Mellan del. et sc. — 1669.*

Chalcographie du Louvre, n° 921. — La figure est au Musée du Louvre; c'est le n° 148 du livret du Musée des Antiques par M. de Clarac, éd. de 1830, p. 70.

149. (III). *statue antique de Marbre d'une Venus haute — de 4. pieds 6. pou. au Palais des Tuilleries. — Veneris Statua marmorea antiqua alta p. 4. p. 6. — In ædibus Regijs vulgo dictis les Tuilleries.* Signé sur la plinthe: *C. Mellan del. et sculp. — 1675.*

Chalcographie du Louvre, n° 948, qui dit la figure au Musée des Antiques.

150. (IV). *statue antique d'une Jeune chasseresse — haulte de 3 pieds 7 po. au palais des Thuilleries. — Venatricis Puellæ statua marmorea antiqua alta 3 pedes 7 po. — In ædibus regijs vulgo dictis les Thuilleries.* Signé sur la plinthe: *Mellan del. et sculp. 1671.*

Chalcographie du Louvre, n° 925. — Elle est maintenant dans la galerie du palais de Trianon. Dans le récent livret qu'a publié M. Eudore Soulié, des objets d'art qui ornent cette résidence, elle est cataloguée sous le n° 24. (Versailles, 1852, in-12, page 5).

151. (V). *statue antique de marbre d'un jeune homme haulte — de 4. piedz 10. p. au palais des Thuilleries. — Iuuenis statua marmorea antiqua alta ped'. 4. poll. 10. — in ædibus regijs vulgo dictis les Thuilleries.* Signé: 1670 — *C. Mellan del et sculp.*

Chalcographie du Louvre, n° 937.

152. (VI). *statue antique de marbre d'un Gladiateur — haulte de 3 piedz 4 p. au palais des Thuilleries. — Gladiatoris statua antiqua marmorea alta 3 pedes 4 p.*

— in ædibus regijs vulgo dictis les Thuilleries. Signé : *C. Mellan del. et sculp.*

Chalcographie du Louvre, n° 935.

153. (VII). *statue antique de marbre de Mercure haulte — de 4. P. ½ au palais des Thuilleries. — Mercurij statua marmorea antiqua alta. 4 P. ½ — in ædibus Regijs vulgo dictis les Thuilleries.* Signé : *Mellan del. et sculp. 1669.*

Chalcographie du Louvre, n° 939, qui dit l'original au Musée des Antiques.

154. (VIII). *statue antique de marbre d'Agrippine sortant du bain — haulte de 4. Pieds au palais des Tuilleries. — Agrippinæ balneo exeuntis statua marmorea antiqua — pedes. 4. alta in ædibus regijs vulgo dictis les Tuilleries.* Signé : *Mellan del. et sc.*

Chalcographie du Louvre, n° 920. — Cette figure était placée autrefois dans les jardins de Marly : « La fontaine d'Agrippine a pris ce nom d'Agrippine qui paroît sortir du bain, et qui est assise sur un linge posé dans une cuve de fonte. Cette figure est antique et a été gravée par Mellan. » (Piganiol, *Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles et de Marly*, 8e édition, in-12, 1751, tome II, p. 286). — Elle est maintenant sur le palier supérieur de l'escalier des Tuileries. Comme sujet, il est probable qu'elle représente plutôt une muse et vraisemblablement Mnémosyne.

155. (IX). *statue antique de Marbre d'une Ceres haute de 6. pieds — au Palais des Tuilleries. — Cereris statua marmorea Antiqua alta 6. p. In OEdibus — Regijs vulgo dictis les Tuilleries.* Signé sur la plinthe : *C. Mellan del. et scul. — 1675.*

Chalcographie du Louvre, n° 924, qui dit l'original au Louvre.

156. (X). *statue antique de marbre de la muse Thalie*

— haute de. 4. P. au palais des Tuilleries. — Thaliæ Musæ statua marmorea antiqua alta — 4. P. in ædibus Regijs vulgo dictis les Tuilleries. Signé sur la plinthe: *Mellan del. et scul. — 1669.*

Chalcographie du Louvre, n° 947, qui dit l'original au Musée du Louvre.

157. (XI). *statue Antique de marbre de flore haulte — de 4 piedz 4 p. au palais des Thuilleries. — floræ statua marmorea antiqua alta 4 pedes 4 p. — in ædibus regijs vulgo dictis les Thuilleries.* Signé sur la plinthe: *Mellan d. et S. —* 1670.

Chalcographie du Louvre, n° 934. Cette figure est conservée dans les magasins du Palais de Versailles; elle est antique, mais elle a été très-restaurée, et la draperie en est maintenant en marbre de couleur. La Pallas, gravée par Baudet (n° 942 de la Chalcographie), est également conservée dans les magasins du Palais de Versailles.

158. (XII). *figure antique de marbre haulte de. 6. piedz — au palais des Thuilleries. — statua marmorea antiqua alta. 6. pedes — in ædibus Regijs vulgo dictis les Thuilleries.* Signé: 1669 — *Mellan del. et scul.* Figure de femme.

Chalcographie du Louvre, n° 932.

159. (XIII). *statue antique de marbre, de Porcie femme de Brutus — haulte d'un pied. 9. p. au palais des Thuilleries. — Porciæ Conjugis Bruti statua marmorea Antiqua alta — ped. 1. pol. 9. in ædibus regijs vulgo dictis les Thuilleries.* Signé: 1670 — *Mellan del. et scul.*

Chalcographie du Louvre, n° 943. — Cette petite figure a été retrouvée par M. Eudore Soulié dans les magasins de Versailles, mais mutilée; la tête manque, ainsi que le trépied. Elle est

reproduite dans le curieux livre de Monicart, *Versailles immortalisé*, tome I, page 133. J'ajouterai qu'elle n'est nullement antique; c'est un ouvrage italien ou français de l'extrême fin du XVI^e^ siècle.

160. (XIV). *statue antique de marbre d'vn faune haulte de 4. piedz 2. p. au Palais des Thuilleries. — fauni statua marmorea antiqua alta 4. p. 2. p. — In ædibus Regijs vulgo dictis les Thuilleries.* Signé: 1671 — *Mellan del. et s.* Faune dansant.

Chalcographie du Louvre, n° 928, qui dit l'original au Musée des Antiques.

161. (XV). *statue antique de marbre d'vn faune haulte de — 4 piedz 2 po. au palais des Thuilleries. — fauni statua marmorea antiqua alta 4. p. 2 p. — In ædibus Regijs vulgo dictis les Thuilleries.* Signé: 1671 — *Mellan del. et sc.*

Chalcographie du Louvre, n° 927. Ce faune tient une flûte.

162. (XVI). *Buste de marbre antique d'vn senateur — Romain au palais des Thuilleries. — senatoris Romani Thorax marmoreus antiquus — in ædibus regijs vulgo dictis les Thuilleries.* Signé: *M. d. et sc.* 1670.

Chalcographie du Louvre, n° 978.

163. (XVII). *Buste d'vne dame Romaine de marbre antique — Au Palais des Thuilleries. — Matronæ Romanæ thorax marmoreus antiquus — In ædibus Regiis, vulgò dictis les Thuilleries.* De trois quarts et tournée à droite. Signé: *M. d. et s.* — 1672.

Chalcographie du Louvre, n° 959. Il y en a des épreuves avec le nom de Mellan, mais avant l'inscription.

164. (XVIII). *Buste antique de marbre, d'vne Imperatrice. — Au Palais des Thuilleries. — Augustæ Romanæ Thorax marmoreus antiquus — In ædibus regijs vulgo*

dictis les Thuilleries. De profil et tournée à gauche. Signé: *M. d. s.*

Chalcographie du Louvre, n° 969. Il y en a des épreuves avec la signature, mais sans l'inscription.

—

J'ai vu trois autres gravures de statues antiques avec le nom de Mellan, mais elles sont tellement mauvaises que, si je crois les devoir signaler, je n'ose vraiment les comprendre dans son œuvre en leur donnant un numéro. L'une représente un satyre assis sur un rocher et apprenant à un jeune homme, nu et assis comme lui, à jouer de la flûte à sept tuyaux. On lit au bas de la droite : *C Melan fecit Romæ.* Les jambes du satyre sont effroyables de lourdeur et du plus mauvais dessin ; la barbe est également horrible, et l'on remarquera que le nom de Mellan n'a qu'un *l* au lieu de deux, et que son *C*, au lieu de se joindre au milieu de l'*M*, en est séparé et comme au-dessus. (H. 0,304, L. 0,213). — L'autre est un Apollon du Belvédère, avec des divisions de mesures. *Melan fecit Romæ;* sans trait carré bien marqué. (H. 0,305, L. 0,207). — La troisième est le gladiateur mourant, qui porte seulement *Melanc In Romæ;* pour être moins mauvaise que le satyre, elle n'en est pas moins de la même main. Toutes trois sont, par endroits, à doubles tailles. Par la façon dont le nom de Mellan est gravé, on peut déjà affirmer qu'il n'a pas été gravé par lui ; d'ailleurs, il y a un état antérieur à celui que nous avons vu, puisque les trois planches portent, d'une gravure encore plus moderne que le nom de Mellan, l'adresse : *Chez N. Bonnart ruë S^t. Iaques, à l'Aigle.* Le nom de Mellan est-il une imposture de marchand? Ces planches seraient-elles des essais faits par Mellan pour se faire la main pour les planches de la galerie Justinienne, essais non avoués de lui, et plus tard signés de son nom? C'est ce qu'il nous paraît imprudent de décider. Mais nous devions tout au moins signaler ces pièces aux curieux pour appeler sur elles l'attention de leur critique.

———

PORTRAITS (1).

§ I. PORTRAITS D'HOMMES.

Bailleul (Nicolas de). Voir les Thèses.

Baillon (Guillaume) échevin. Voir nº 205.

165. BALZAC *(Louis de).*

Tourné à gauche, mais la tête de trois-quarts. En haut: IOAN. LVDOVICVS GVEZIVS BALZACIVS. Au-dessous:

Facunda nullus ora Gallicæ Pythûs
Potis est referre pictor, et color nullus;
Imago ut extet vera, quem vides, ipse
Sibi sit Apelles vnus, vnicæ Suadæ.

G M. N. BORB.

Le fonds est blanc. — *N. Borb.* doit se traduire par *Nic. Borbonius.*

H. 0,153, L. 0,116.

(1) « Mellan ne vouloit point graver de portraits que de » personnes illustres et distinguées, soit par leur rang, ou » par leur mérite, et disoit que l'on ne devoit point en graver » d'autres. » *Menagiana*, tome I, p. 98. — Dans les catalogues d'œuvres de graveurs, il n'est pas d'usage de blasonner les écussons; j'ai cru devoir faire autrement, et ce soin me semble nécessaire. En effet, qu'on ait affaire à un portrait qui n'a jamais eu d'inscription ou à un portrait avant la lettre, les armes deviennent tout-à-fait utiles. A un autre point de vue, elles sont utiles encore; les armes de beaucoup de ceux qui faisaient graver leurs portraits et qui n'étaient pas toujours de bien bonne noblesse, ne se trouvent pas dans les recueils héraldiques; les donner c'est peut-être donner le nom de portraits gravés par d'autres artistes.

2e état. Avec différence dans l'inscription latine (Paignon-Dijonval).

3e état. Le nom effacé dans le haut. Au bas :

C'est ce diuin parleur, dont le fameux mérite
A trouué chés les Roys plus d'honneur que d'appuy ;
Bien que depuis vint ans tout le monde l'imite,
Il n'est point de mortel qui parle comme luy.

MAINARD.

Le monogramme de Mellan n'existe plus au bas de la gauche.

« Un des premiers ouvrages de Mellan, en arrivant à Paris ; » il doit être de 1637. » *Mar.*

166. BARCLAY *(Guillaume)*, le vieux, Ecossais, né à Aberdeen, non en 1543, dit le père Lelong, mais, d'après le portrait, en 1547, professeur de droit à l'Université de Pont-à-Mousson en 1579, conseiller d'Etat du duc de Lorraine, épousa une demoiselle de la maison de Malville, dont il eut Jean, dont Mellan a gravé le portrait. Guillaume eut la première chaire de professeur royal à l'Université d'Angers, et y mourut vers 1605.

Nu-tête, vu de trois-quarts et tourné à droite, longues moustaches tournées au bout, et barbe en pointe. Dans un ovale; au-dessus sur un ruban : DOMINVS PROTECTOR VITÆ MEÆ. Au-dessous sur une tablette : GVIL. BARCLAIVS — *I. c. Anno Ætatis. LIII. incarn. Dom. M.D.C.* Plus bas sur un cartouche :

Stemmata quid faciunt? faciunt te
Sanguine clarum
At magis ingenij nobilitate micas.

Des deux côtés, les écussons de ses huit quartiers de noblesse ; à gauche, en commençant du haut : *Barclay de — Gairthe, Arbuthnat* (pour Arbuthnot), *Leslie de — Balquhan, Durham de — Grange ;* à droite : *Innes de —*

Eunemarke, Gordonne de — Pethlurgue, Ogilbie de — Findlater, Pettindreich. Au-dessous à gauche: *C. Mellan f.* A double taille. — Mellan, né en 1598, l'a gravé d'après un portrait ou un dessin antérieur.

H. 0,165, L. 0,110.

167. BARCLAY *(Jean).*

Tête nue, en fraise unie; son pourpoint est orné de petits crevés et de broderies. Vu de trois-quarts et tourné à droite. A double taille. En haut, sur le fonds: IO. BARCLAIVS — *Natus.* 28. *Ianuarij* — 1582 — *Obiit.* 12. *Augustj.* — 1621. Au bas:

Gente Caledonius Gallus natalibus hic est
Romam Romano qui docet ore loquj.
H. Grotius.

D. du Monstier pinxit. C. Mellan sculp.

H. 0,128, L. 0,093.

Se trouve dans l'édition latine de l'*Argenis, Parisiis, sumptibus Nicolai Buon M.DC.XXIII*, et dans l'édition française publiée par le même éditeur l'année suivante.

1re état. Avant les dates de naissance et de mort.

2e état. Celui décrit.

« Les premières épreuves sans les dates de la naissance et de la mort de Barclay, qui se lit aux épreuves postérieures. Cette pièce se trouve de trois façons différentes avec des différences dans l'habit. » *Mar.*

J'en ai vu une épreuve sans trait carré, haute seulement de 0,124, où l'habit n'a ni broderies, ni dessin, et où le bord du col est droit au lieu d'être dentelé; sans les dates de naissance et de mort. J'en ai vu aussi, au British Museum, une copie, sans le nom de Mellan ni de Dumonstier, où il y a *Jo* au lieu de *Io*, *Ianuary* au lieu de *Ianuarij*, et 12 *Aprilis* au lieu de 12 *Augusti*.

168. BARCLAY *(Jean).*

Tourné à droite et la tête de trois-quarts. Pourpoint foncé, semé de points en broderie, avec de longs crevés blancs. La fraise est en guipure. A gauche, dans le haut : IO. BARCLAIVS — *Natus* 28 *Ianuarij* 1582 — *Obiit* 12 *Augusti* 1621. A droite, une colonne ronde avec un rideau soulevé. A double taille. Au bas :

Gente Caledonius Gallus natalibus hic est
Romam Romano qui decet ore loqui.
Cl. Mellan Gall'. — delin. et sculp. Romæ sup pm.

H. 0,143, L. 0,111.

« Il y en a de deux qualités d'épreuves ; les premières où le fond de l'étoffe qui paroist à travers les découpures est blanc, et aux dernières il est ombré. » *Mar.*

169. BENTIVOGLIO *(le Cardinal).*

En buste, de trois-quarts et tourné à droite, regardant de face, front dégarni et cheveux courts, barbe taillée en pointe, en camail de moire avec un col blanc renversé. Dans un ovale. Au-dessous, dans un cartel : GVIDO S. R. E. CARDINALIS — BENTIVOLVS. *Anno ætatis suæ* 54. Au-dessous du cartel : *Claud. Mellan Gall'. del. et sculp.* A double taille dans les ombres.

H. 0,217, L. 0,148.

Il y en a, pour une autre édition de son ouvrage sur les guerres de Flandres, une copie sans nom de graveur, reconnaissable à ce que l'inscription, du reste semblable, au lieu d'être en bas sur le cartel, est sur la bordure ovale qui entoure la tête. Cette copie est faite et tirée sur la même planche que la copie du titre de ce même ouvrage d'après Mellan.

« Le cardinal Bentivoglio, né en 1579, avoit 54 ans en 1633 ;

ainsi le portrait a deu estre gravé en 1633. Le cardinal Bentivoglio protégeoit Mellan et il lui en donna un témoignage bien éclatant lorsqu'il lui fit présent du beau dessein des amours de Roxane par Raphaël à la sanguine, les figures nues, que M. Crozat possède présentement. Il ne pouvoit pas lui témoigner mieux son estime. » *Mar.* — Voyez, sur ce dessin, la notice de Mariette, p. 329 et la note 2.

170. BERRIER *(Louis)*.

Dans un ovale posé sur un fonds rayé; sur la bordure : LVDOVICVS BERRIER REGI AB VTRISQVE CONSILIIS ET SECRETIS &c. Au bas de l'ovale, les armes de Berrier, de.... à un chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un aigle éployé; elles sont entourées d'un collier de Saint-Michel. Il a été Secrétaire du Conseil et Directeur des Finances. *Mellan del. et s.* — 1667.

H. 0,192, L. 0,132.

La planche a été diminuée pour la suite d'Odieuvre, où elle n'a plus que 0,153 de hauteur et 0,114 de largeur.

« Il étoit, je crois, fameux partisan. C'est à son occasion » que fut faite cette épigramme :

» Lorsque Berrier, l'homme de Dieu, etc.

» Voir pour la date de 1667, l'histoire de la chancellerie de » Tessereau. » *Mar.* — Louis Berrier, déjà conseiller du roy en ses conseils, fut nommé conseiller secrétaire du roy, maison et couronne de France, le 26 octobre 1672; il fut nommé procureur syndic de sa compagnie le 26 avril 1672, et continué dans cette charge le 6 mai 1675. (Abraham Tessereau, *Histoire chronologique de la grande chancellerie de France*, Paris, Pierre le Petit, 1676, in-f°, p. 489, 622, 675). — Voir aussi sur Berrier : *Catéchisme des courtisans*, dans Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. v, p. 89 — La Bruyère, éd. Walckenaër, p. 682, 686, 701 (éd. in-8° de 1845) — M^me^ de Sévigné, éd. de M. de Montmerqué, t. v, 1818, p. 16 et la table générale.

171. BINARD *(Pierre).*

Tête nue, en buste, vu de face et légèrement tourné à droite. Sur le fonds : *Anno Ætat.* — 48. — 1621. A double taille. Au bas :

Jay bien sceu, mon Binard, faire la pourtraiture
De ton corps que voicy, et non pas de L'esprit;
Mais qui le uoudra uoir, qu'il face la lecture,
Auec attention de ce uolume escrit.

ARTIBVS PRVDENS.

C. Mellan deline. et f.

« Ce portrait se trouve dans un livre composé par cet auteur, je crois de poésie françoise ; à en juger par le quatrain qui est au bas de son portrait et par le sonnet qui est imprimé au dos et qui est aussy de sa composition, c'étoit un poëte bien médiocre. — Il est auteur d'un *Recueil de cent Noels ou cantiques nouveaux* qui furent achevés d'imprimer par Fleury Bouriquant le 14. X^bre 1624. Il y a une étoile dans le fonds du portrait, sans doute par allusion à l'étoile d'Orient qui apparut aux Mages. » *Mariette.*

172. BLACVODEUS *(Henricus).*

En buste, tête nue, de trois-quarts et tourné à droite; dans un ovale autour duquel : HENRICVS BLACVODÆVS HENRICI FILIVS PARISIENSIS DOCTOR MEDICVS ET PROFESSOR REGIVS. +. Dans un cartel au-dessous de l'ovale :

Qui genere, et proauis, rerum prudentiâ, et usu,
Eloquio, et medica nobilis aste cluet,
Hic Blacuodæus spectatur : ni tamen umbra
Hæc tantum et fallax oris imago foret.
Nam Blacuodæus pingi si posset, et amplæ
Cerni, quas animo diuite condit, opes :
Pallada, Mercurium, Charites, Phœbum, et Panacœam,
Subiectos oculis una tabella daret

I. Trullier Reg. Chr.^mi et fam. Pontif. Medicus.

Au-dessous du cartel : *Cl. Mellan Gall'. del. et scul.* Postérieur au portrait de Trullier et presque partout à un seul trait.

H. 0,165, L. 0,100.

1er état. Avant les vers (Paignon-Dijonval).

« Henri Blacvod, Ecossois d'origine et médecin de la faculté de Paris, étoit un esprit vaste, mais inconstant, peu propre à l'application et aimant l'intrigue. Après avoir professé pendant quinze mois au collége Royal, il alla à Rome vers l'an 1617 et fut vu avec plaisir du pape Urbain VIII. Mais l'envie des autres médecins de Rome l'obligea à quitter cette ville et même l'Italie. Il revint en France et mourut à Rome en 1634. » *Mar.*

Boucot (Nicolas), échevin. Voir nº 205.

173. BOUILLON *(le Cardinal de).*

Jeune, coiffé seulement de la calotte, avec le camail de fourrure et la croix du Saint-Esprit. Buste sur un piédouche, avec ses armes posées sur un manteau d'hermines, surmontées du chapeau de cardinal : écartelé au 1 et 4 (d'azur) semé de fleurs-de-lis (d'or) à la tour (d'argent, maçonnée de sable, brochante), qui est La Tour d'Auvergne, au 2 de trois besants de gueules, posés deux et un, au 3 de gueules à cinq bandes; sur le tout parti à dextre (d'or) à un gonfanon (de gueules) qui est Auvergne, à senestre de gueules à la fasce (d'argent) qui est Bouillon. Signé : *C. Mellan del. et sculp.* 1673. Tourné à droite et la tête de trois-quarts. Sans trait carré.

Hauteur du buste, 0,263; largeur, 0,166.

174. BOUQUES *(Charles de).*

En fraise et en robe. En haut, à gauche, un écusson dans lequel une chèvre se dressant contre un arbre.

Au-dessus de sa tête : *Anno Ætat.* 31. Au bas, dans un cartel : CAROLVS DE BOVQVES. — *Anag.* CVBVS DEO ELOQVAR.

Iura docere tuum est, sic te formavit Apollo
Iuribus ornatum dotibus ingenij,
Egregiâ ut CVBVS *tu mente,* DEO ELOQVAR *alto*
Fœlici genio dicere duce queas. *E. Iollyuet.*

Cl. Mellan deline. et sculp. A double taille.

H. 0,264, L. 0,175.

Pour le traité des Successions, comme le portrait de Despeisses, n° 182. Voir aux titres de livres.

175. BOUTHILLIER *(Victor le)*, évêque de Boulogne en 1626, archevêque de Tours en 1641, premier aumônier de M. le duc d'Orléans, mort à Tours le 12 septembre 1670, à 74 ans.

En buste et tourné à droite, la tête de trois-quarts et coiffée d'une calotte. En camail, avec une croix suspendue à un ruban. Derrière lui, un rideau à gauche et des cimes d'arbres éloignées à droite. Dans une grosse bordure octogone de feuilles de chêne, sur laquelle est appuyée au milieu du bas une feuille de papier avec ses armes, qui sont d'azur à trois fusées d'or accolées en fasce, surmontées du chapeau et de la croix archiépiscopale. Au bas, sur un appui : VICTORI LE BOVTHILIER — TVRONENSIVM ARCHIEPISCOPO. — *Mellan del. et f.* — 1658.

H. 0,340, L. 0,240.

1er état. Avec les armes, le nom de Mellan et la date, mais sans le nom de l'archevêque.

La planche a été coupée pour la suite d'Odieuvre.

176. CAMUS *(Pierre)*, né à Paris le 3 novembre 1582, évêque en 1607 de Belley qu'il quitta en 1629,

nommé à l'évêché d'Arras peu de jours avant sa mort arrivée le 26 avril 1652 à l'hôpital des Incurables de Paris.

En buste, coiffé de la calotte. Longue barbe; croix suspendue à un ruban sur son camail de moire; de trois-quarts, tourné à gauche et regardant en face. Sur un appui: I. PIERRE CAMVS EVESQVE — DE BELLEY — *Mellan pinx et sculp.*

Absolument contemporain du Peiresc et du Gassendi.

H. 0,212, L. 0,147.

Le même dans la suite d'Odieuvre.

« Il l'a gravé sur son propre dessein. Je l'ay veu chez M. Boulle. Il est merveilleusement beau. M. Boulle en a encore beaucoup d'autres et qui presque tous ont été gravés par Mellan, d'où l'on doit conjecturer qu'il n'a presque jamais gravé de portraits que sur les desseins qu'il en faisoit d'après nature. » *Mar.*

177. CÉSENA *(Etienne de).*

En buste et tourné à gauche, la tête de trois-quarts; longue barbe; il tient une lettre de la main gauche; la droite est passée sous son capuchon. Au bas: *Eff. R.mi P. Steph.ni à Cœsena Capucin.ae Gnalis.. Proam — Parisiensem Visitantis. æt. suæ* 6.9. — *Mellan del. et sculp.* — 1674.

H. 0,163, L. 0,145.

Le même, coupé pour la suite d'Odieuvre: H. 0,142, L. 0,115. Toute l'inscription est changée; on lit au bas de la gauche: *Mellan del. et sculp.* 1674, et ensuite: LE REVEREND PERE COESANNE, — *General des Capucins, agé de* 69 *ans.* — *A Paris chez Odieuvre,* etc.

178. COEFFETEAU *(Nicolas)*, né à Saint-Calais dans le Maine en 1574, dominicain en 1588, administrateur de l'évêché de Metz et suffragant sous le titre

d'évêque de Dardanie, nommé en 1622 à l'évêché de Marseille dont il ne prit pas possession, mort à Paris le 21 avril 1623.

En buste, de trois-quarts, tourné à droite et regardant de face; en rochet et coiffé d'un bonnet carré; barbe entière, longue et taillée en pointe. A gauche et au-dessus de son épaule, on lit sur une carte tenant au bord : *Du Monstier — pinxit — Cl. Mellan scu.* A double taille.

H. 0,287, L. 0,202.

« A, je crois, servy pour la première édition de son histoire romaine. » *Mar.* — La première édition est de 1621, et le portrait se trouve encore à la troisième. Séb. Cramoisy, 1625, in-f°.

Michel Lasne l'a aussi gravé d'après Dumonstier.

179. CONDREN *(Charles de).*

Demi-corps, en surplis et en étole, la barbe courte et une calotte sur la tête; il a les bras croisés et tient un livre à la main droite. Vu de trois-quarts et tourné à droite. Au bas : R. P. CAROLVS DE CONDREN — 2' *Præpositus Generalis Congregationis Oratorij Dni* IESU *Obiit 7 Ianuar. — anno sal.* 1641 *ætat.* 53 *Præpos.ra* — *Mellan del. et s.*

H. 0,165, L. 0,122.

180. CONTI (*Armand de Bourbon*, prince de), né le 21 février 1629, mort à Pezenas le 21 février 1666.

Presque enfant, tourné à droite et la tête de trois-quarts; tête nue, cheveux bruns, longs et épais en boucles; en soutane de soie et en petit manteau, avec la croix au cou. Dans une bordure ovale sans inscription. Au-dessous, dans un cartel ovale en largeur, les armes de Conti, de France, au bâton péri en bande, surmontées d'une couronne à cinq fleurs-de-lys; des

deux côtés en monogramme le chiffre ADB. Au bas: *C. Melian. — G. del. et s.*

H. 0,352, L. 0,240.

Cramoisy (Sébastien), échevin. Voir n° 250.

181. D'ELBÈNE *(Alphonse)*, évêque d'Orléans.

Tourné à gauche et la tête de trois-quarts; en camail, coiffé d'une calotte, cheveux blancs et moustache brune, celle-ci toute retournée en l'air. Dans une bordure ovale sans inscription. Au-dessous, dans un cartel, ses armes, (d'azur) à deux bâtons tigés par le pied de trois racines et fleurdelisés par le haut, posés en sautoir, le tout d'argent.

Ce portrait a été tiré en tête d'une thèse; j'en ai vu une épreuve coupée où on ne lisait plus que la première ligne: *Illustrissimo ac deliciossimo ecclesiæ principi....*

H. 0,310, L. 0,240.

182. DESPEISSES *(Antoine)*.

En buste et presque de face, seulement la tête très légèrement tournée à droite. Porte la fraise et la robe. En haut, à gauche, un écusson avec un tournesol et un soleil et la devise COELVM NON SOLVM. Au-dessus de sa tête: *Anno ætat.* 29. Au bas, dans un cartel: ANTONIVS DESPEISSIVS — *Anag.* IUS POSSIDE NATE SINV.

Jura doces meritò, nam te natura creando
Dixit, totum IVS POSSIDE NATE SINV. *E. Jollyuet.*

Cl. Mellan delin. et sculp. A double taille.

H. 0,265, L. 0,175.

Pour le traité des Successions; voyez n° 174 et les titres de livres.

183. DREUX D'AUBRAY, lieutenant civil.

De trois-quarts et tourné à droite; nu-tête, mous-

tache relevée et royale; en robe; dans une bordure ovale. Au bas, une tablette avec les armes, de..... à trois trèfles accompagnés en cœur d'un croissant. *C. Mellan — del. et sc.*

H. 0,337, L. 0,252.

184. DU BOIS *(Jean)* surnommé *Olivier,* abbé de Beaulieu, prédicateur du Roi et conseiller d'Etat (1).

En buste; coiffé du bonnet; grande barbe blanche; tourné à droite. Au bas: IOANNES A BOSCO OLIVARIVS — *Paris. e religioso Cœlestinorū ordine abbas Belli — loci, Christ.mo Regi a consiliis et sacris concionibus. — Obiit Romæ* 28 *Aug.* 1626 *sepul ad Diui Bernardi in Therm. Dioclet. — Cl. Mellan Gall' delin. et sculp. cum pm. sup.*

(1) Le père Lelong attribue à Mellan un portrait de Jean Allais de Beaulieu, écrivain. Il se pourrait bien faire que sa mémoire lui eut fait faire confusion avec celui de Jean Dubois, abbé de Beaulieu. En voici, du reste, la description: en buste et de face, la tête nue, avec un collet, un pourpoint et les manches ouvertes. Sur la bordure ovale: IAN ALLAIS DE BEAVLIEV ÆTATIS SVÆ 40. AVCTOR HVIVS OPERIS. Au-dessous du trait carré, les deux vers:

En attendant un autre ouvrage
Reçoy ce mien portrait en gage.

A tailles croisées. (H. 0,130; L. 0,096). Sans signature. J'ai cherché vainement ce portrait dans: *Exemplaires du sieur de Beaulieu où sont montrées fidelement toutes sortes de lettres et caracteres. Livre premier. Taillé par Mathieu Greuter Alleman. à Montpellier, chez l'auteur,* 1625, 4°. (Quelques exemples sont gravés en 1599 et l'auteur était procureur des comptes à Montpellier). J'aurais peut-être été plus heureux si j'avais pu rencontrer le *Divertissement poétique* d'Allais de Beaulieu, 1634, 4°. J'ajouterai que l'on signale deux portraits d'un J.-B. Allais de Beaulieu, comme gravés par Senault en 1681 et en 1688.

« On en trouve quelques premières épreuves, où il y a une faute dans l'inscription qui a été depuis reformée. On y lit *Joannes à Basco* au lieu de *Joannes à Bosco*. Les mots *cum pm sup.* ne s'y trouvent pas encore gravés. A cela près il ne paroist aucune différence dans le portrait. Il faut mettre que ces changements y ayent esté faits bien dans la nouveauté, car à peinne la différence est-elle sensible de ces premières épreuves d'avec celles qui leur ont succédé. — Autant que je puis m'en souvenir, ce fut un intriguant, dont il est parlé dans les lettres du Cardinal d'Ossat, ce qu'il faudra examiner (1). Il mourut à Rome en 1626. » *Mar.*

H. 0,132, L. 0,097.

Copié en contre-partie, c'est-à-dire tourné à gauche, pour la suite de Moncornet. L'inscription est copiée en trois lignes seulement; au lieu du nom de Mellan, on lit: *B. Moncornet excud.* Gravure ovale. H. 0,138, L. 0,107.

185. ESTIENNE *(N. d')*, président des trésoriers généraux à Aix. Phil. *Mellan*, dans une thèse.

Nous copions l'article du père Lelong, sans savoir s'il contient ou non une erreur; sans la désignation de profession, nous aurions cru que c'était le portrait de l'évêque d'Orléans D'Elbène. L'*N* est là pour signifier l'ignorance du prénom.

186. FAVRE *(Charles)*, né en 1594 et mort en 1644. En buste dans une bordure ovale, nu-tête, en surplis, tourné à gauche et la tête presque de face. Au bas, sur un cartel: R. P. CAROLVS FAVRE CANONICORVM

(1) La table des *Lettres du Cardinal d'Ossat*, édition d'Amelot de la Houssaye, Amsterdam, Humbert, 1732, n'inscrit Jean Dubois que pour deux passages où ce cardinal, écrivant à la reine douairière de France, Louise de Lorraine, le cite deux fois sous le nom d'abbé de Beaulieu et avec le titre de son premier aumônier; t. I, p. 158, 163.

REG^r ORD. — S. AVGVST. CONG^s GALLICANÆ INSTAVRATOR — AC I. PRÆP. GENER. ET S. GENOVEFÆ PARIS. ABBAS — *Mellan f.*

H. 0,220, L. 0,150.

1^er^ état. Celui décrit.

2^e^ état. Avec les mots: *obiit anno ætatis* 49 à gauche au-dessous, après la légende.

Nanteuil en a fait une copie réduite et en contre-partie, c'est-à-dire tournée à droite; tout le personnage est gravé au pointillé, et, quelque finesse qu'en ait le travail, l'effet est bien inférieur à celui de la planche de Mellan. L'inscription est copiée fidèlement, mais elle est écrite entièrement en italiques; les *u* ont partout remplacé les *v*, et il a mis *obijt anno ætat.* 50. H. 0,119, L. 0,082. (M. Robert Dumesnil, n° 94, t. IV, p. 100).

187. FOUQUET *(Nicolas)*, surintendant des finances en 1653, mort à Pignerol le 23 mars 1680, à 65 ans.

De trois-quarts et tourné à droite. Dans un ovale, au bas duquel ses armes, un écureuil passant, entre deux cornes d'abondance. Sur la bordure ovale: N. FOVCQVET P. G. SVMMVS ÆRARIO PRÆFECTVS. REGNI ADMINISTER. Au bas, à gauche: *Mellan del. et f.* Les chairs sont au pointillé.

1^er^ état. Avec le nom de Mellan, mais sans l'inscription de la bordure.

2^e^ état. Avec cette inscription.

3^e^ état. Avec, de plus, la date 1.6.6.0. au bas de la droite.

4^e^ état. Encore avec le nom de Mellan et la date 1660; mais l'inscription de la bordure a été effacée, sans doute au moment de la disgrace du ministre.

H. 0,329, L. 0,231.

188. FRESCOBALDI *(Hieronimo)*.

En buste, tête nue, cheveux courts, moustache et

petite royale. De trois-quarts et tourné à gauche. Dans une bordure ovale, sur laquelle : HIERONIMVS FRESCOBALDVS FERRARIENSIS ORGANISTA BASILICÆ S. PETRI IN VRBE ROMA ÆTATIS SVÆ 36. +. Au bas : *Cl. Mellan Gall'. — delin. et sculp.* Encore quelques doubles tailles dans les ombres.

H. 0,123, L. 0,100.

« Il est fait mention de luy dans la description de la feste faite à Florence pour la canonisation de S^t André Corsini en 1629 à la page 65 : Girolamo Frescobaldi musico celeberrimo del Ser^mo Gran Duca. » *Mar.*

189. GASSENDI *(Pierre)*, né à Chantersier (diocèse de Digne) le 22 janvier 1592, mort à Paris le 24 octobre 1655, inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs dans la chapelle de MM. de Montmor.

En buste et tourné à droite, la figure de trois-quarts et souriant, la barbe entière et coupée avec soin, une petite calotte sur la tête, entouré d'une large robe fourrée sur laquelle est rabattu un col blanc. Le fonds est couvert de tailles parallèles. Au bas, dans un cartel : PETRVS GASSENDVS PREPOSITVS — CATHEDRALIS ECCLESIÆ DINIENSIS. — *C. Mellan Gall'. del. et sculp.* Pendant du Peiresc.

H. 0,210, L. 0,135.

« J'ay veu le dessein de Mellan sur lequel il a gravé cette planche, de mesme que celui de Peiresc ; ils étoient l'un et l'autre très beaux. » *Mar.*

190. GIOVANETTI *(Marcello)*.

En buste, de trois-quarts et tourné à gauche ; dans une bordure ovale sur laquelle : MARCELLVS + IOVANETTVS ASCVLANVS. Au bas, à gauche : *Sim. — Vouet*

— *par. pin*, et à droite : *Cl. — Mellan — Gall' f. — Romæ.* Dans un cartouche :

Ad Pictorem

Pinxisti siue fronde comas? sine lumine solem
Pingere tu poteras, vel sine sole diem.

Augustinus Mascardus S. D. N. Vrbani viii cubicularius — ad honorem.

Les ombres encore à double taille.

H. 0,125, L. 0,072.

« Voyez, pour cet auteur, dans le livre *Le glorie degli Academici Incogniti* et dans le Crescimbeni. Ce poëte meurt à Rome agé de 34 ans seulement. Il étoit habile légiste (1). » *Mar.*

191. GONDI *(Jean-François-Paul de)*, coadjuteur de Paris, ensuite cardinal de Retz, né en 1613, mort à Paris le 24 août 1679.

Jeune, en buste, tourné à gauche et la tête de trois-quarts; une calotte sur le haut de la tête, les cheveux séparés par le milieu et tournés en arrière; petite moustache; en camail, avec la petite croix au cou. Dans une bordure ovale sans inscription. Au-dessous, dans un cartel, ses armes, (d'or) à deux masses d'armes en sautoir (de sable) liées (de gueules) surmontées de la couronne de duc, de la croix archiépiscopale et du chapeau de cardinal. Signé : *Mellan del et s.*

192. GRILLET *(Nicolas)*, évêque de Bazas en 1631, d'Uzès en 1633, mort à Uzès le 12 février 1660.

En buste et tourné à droite, la tête de trois-quarts,

(1) L'œuvre du Cabinet des Estampes a une sanguine de la tête, plus grande que la gravure et bien inférieure; on lit au bas : Donné par M. le C. de Caylus le 10 7^bre 1753.

coiffé d'une calotte, et les cheveux courts et frisants; en camail, avec la croix au cou. Dans une bordure ovale sans inscription. Au bas, dans un cartel, ses armes, de.... à une fasce accompagnée en chef d'un grillon et en pointe d'une étoile. Signé: *C. Mellan G. — del et s.*

H. 0,354, L. 0,236.

193. HABERT DE MONTMOR *(Jean).*

Dans un médaillon; de trois-quarts et tourné à gauche; nu-tête, moustaches et barbe pointue, avec col rabattu. Le médaillon est sur un mur; au-dessus, sur une tablette: OB. AN. ÆT. LXIX. Des deux côtés, sur des draperies suspendues, à gauche ses armes, de..... à un chevron accompagné de trois anilles, et de l'autre côté un chêne renversé, avec la devise: INFRACTA QVIESCIT. Sur un soubassement: ILLVST. V. IOANN. HABERTI. EQ. T. D. DE MONTMOR. DV — MENIL. ETC. MARCH. DE MARIGNI COM. DE HAVTEVILLE — REGI. CHRIST. A SANCTIOR. CONSIL. ET. QVONDAM. ÆR. — BELLICI. PRÆF. EFFIGIEM HENRICO LVDOVICO. HABERTO — D. DE MONTMOR ETC. PATRIS OPT. FILIO PIENTISS. SVI OBS. — MONVMENT. D. D. CLAVD. (LAV en monogramme) MELLAN GALLVS. AN. MDCXL. Sur ce soubassement et des deux côtés du médaillon, deux génies assis; l'un des deux est appuyé sur une urne avec l'inscription: IOAN. LVD. — HABERTVS — OB. AN. ÆT. I.

H. 0,314, L. 0,232.

194. HABERT DE MONTMOR *(Henri-Louis)*, conseiller d'Etat et doyen des maîtres des requêtes, mort en 1679.

Dans une bordure ovale; nu-tête, moustaches et

royale; en robe de soie, avec collet rabattu. De trois-quarts, tourné à gauche et regardant en face. En bas, sur une tablette : HENRICVS HABERT — DE MONTMOR IOAN. FIL. — *Claud. Mellan Gall'. del. et sculp.* Au-dessous : 1640. Chef-d'œuvre; la pièce précédente, qui est de la même année, est d'un faire bien plus ancien.

H. 0,347, L. 0,234.

« Fils de Jean; il estoit maitre des requestes, grand protecteur des lettres et des arts; il portoit une affection toute particulière à Mellan. » *Mar.*

J'en ai vu des épreuves épouvantables avec l'adresse ajoutée : *A Paris chez Vanheck.*

195. HOWEL *(Jacques)*, écrivain anglais, né en 1594, mort en 1666.

Il est debout, vêtu d'un manteau dans lequel il est enveloppé, et appuyé contre un arbre sur lequel on lit : *Robur Britanicum.* On lit au bas sur un rouleau : *Heic tutus obumbror. — Symb. Auth.* Fonds de forêt, et, dans l'éloignement, un serviteur l'épée à la main, tenant un cheval par la bride. Tout le paysage et le costume sont de Bosse; la tête, le collet et le chapeau paraissent seuls être uniquement de Mellan. Signé : *C. Melan et Bosse sculp.*

Frontispice de son ouvrage allégorico-historique, intitulé : *Dendrologie ou la forest de Dodone, à Paris, aux despens de l'autheur qui les fait vendre chez la veuve Jean Camusat.* 1641, in-4°.

H. 0,207, L. 0,147.

1er état. La planche complète, moins la tête, le collet et le chapeau, qui sont à peine indiqués à l'eau forte. Il n'y a ni inscription ni signatures.

3e état. Avec les armes de Jacques Howell mises au milieu de la planche, à côté des jambes du personnage et a la place du serviteur et du cheval.

196. JOSEPH *(François* LE CLERC DU TREMBLAY, *dit le Père)*, capucin, employé par le cardinal de Richelieu.

En buste, dans sa robe de capucin avec son capuchon sur sa tête; il a les mains jointes devant un crucifix posé à droite. Au bas: *Vraye effigie du R. P. Joseph de Paris prédicateur — Capucin Prouincial de Touraine supérieur des missions — estrangères et de Poitou. fondateur des religieuses de — Caluaire. A rendu l'esprit entre les mains de ses supérieurs le* 18 *decembre* 1638. Sur le pied du crucifix : GM.

H. 0,110, L. 0,074.

Il y en a une copie trompeuse, mais reconnaissable à des changements dans l'inscription; ainsi on y lit *Prouincial* pour *Provincial;* la seconde ligne se termine par *supérieur des* et la troisième par *des religieuses*, tandis que dans l'original elles sont terminées par les mots *missions* et *de.* (H. 0,108, L. 0,074). Cette copie ne se trouve pas dans la suite de l'Europe illustre d'Odieuvre, mais dans la nouvelle édition faite par Nyon en 1781 (tome IV, p. 1).

Copie en plus grand et dans le même sens dans la suite de Moncornet, seulement avec un fonds de ciel et les bâtiments d'un couvent; avec la même inscription en quatre lignes; sans le nom de Moncornet. Gravure ovale. (H. 0,138, L. 0,106).

197. JUSTINIANI *(Vincenzo).*

De trois-quarts, tourné à droite et regardant de face; cheveux courts, moustaches et royale blanches; dans une bordure ovale. Au-dessous, dans un cartel: VINCENTIVS — IVSTINIANVS — IOSEPHI. F. — *Claud. Mellan Gall'. del. et Sculp. Romæ.* 1.6.3.1. *sup. pm.* Du plus beau faire de l'artiste.

Pour la galerie Justinienne. Voyez n° 126.

1er état. Avant la lettre (Paignon-Dijonval).

H. 0,288, L. 0,201.

« J'en ay eu le dessein à la pierre noire, merveilleusement beau. » *Mar.*

Lemaire (Mar.), greffier de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Voir nº 205.

198. LE VAYER (*François de* LA MOTHE), né en 1588, mort à Paris en 1672.

De trois quarts et tourné à gauche; dans une bordure octogone. Au-dessous, dans un cartel: FRANC. DE LA MOTHE — LE VAYER. FOELICIS F. — *Mellan G. del. et sc.* 1648.

H. 0,157, L. 0,124.

Dans le goût du Michel de Marolles.

199. LESDIGUIÈRES *(Charles, sire de Créqui et de Canaples, duc de) et prince de Poix,* tué en 1638 en voulant secourir la ville de Crême dans le Milanais.

Tête nue, légèrement tourné à droite; en cuirasse et avec une large collerette ouvrée à jour; moustache toute relevée en l'air et cicatrice à la joue gauche. Dans une bordure ovale, sur laquelle: CAROLVS. CREQVIVS. LESDIGVERIARVM. DVX. POESSII. PRINCEPS. FRANCIÆ. PAR. AC. MARESCALLVS + Au-dessous, sur une banderole:

Hic ille est, quem Gallus amat, metuendus ab hoste;
Spes miserû, armorum gloria, pacis honor.

Cl. Mellan G. pinx et s. — Romæ 1.6.3.3. — *sup pm.* Très-belle et vive comme une eau-forte, sans rien de l'effet du burin.

H. 0,230, L. 0,180.

« M. de Créquy étoit pour lors ambassadeur d'obédience auprès du pape Urbain VIII. » *Mar.*

200. LEVI *(Anne de), duc de* VENTADOUR, gouverneur du Limousin, archevêque de Bourges en 1649, mort dans cette ville le 17 mars 1662, à l'âge de 57 ans.

En buste, tourné à gauche et la tête de trois-quarts; coiffé d'une calotte, la moustache toute relevée en l'air et les cheveux tournés en arrière; en camail de soie. Représenté comme une estampe posée sur un fonds figuré par des tailles. Sur le bas du papier ses armes, écartelées au 1 (d'or) à trois chevrons d'azur (ils devraient être de sable) qui est Levi, au 2 de.... à trois bandes d'azur, au 3 de.... à trois étoiles posées deux et une, au 4 de (gueules) au lion rampant (d'or), et sur le tout échiqueté (d'or et de gueules) qui est Ventadour, avec la couronne à cinq fleurons, la croix et le chapeau archiépiscopal. Tout au bas à gauche: *Mellan.*

H. 0,319, L. 0,250.

« Mauvais portrait que je crois des disciples de Mellan sous sa conduite et sur la fin de sa vie; aussy n'y lit-on au bas que ce seul mot *Mellan;* cet habile homme avoit du scrupule de s'en avouer l'auteur. » *Mar.*

201. LINGENDES *(le père Claude de),* né à Moulins, mort le 12 avril 1660.

En soutane et portant un gros livre; vu de trois-quarts et tourné à gauche. Au bas: R. P. CL.ᵉ DELINGENDES SOC IESV — ÆT. AN. 52 — *an* 1642 *del et an* 1661 *scul Mellan.*

H. 0,202, L. 0,148.

« Ce portrait est rare; mais il ne faut pas que la planche soit rayée. » *Mar.*

202. LONGUEIL *(René de)*, marquis de Maisons, président, mort en 1677.

Vu de face et tourné à gauche; nu-tête et en manteau fourré; dans une bordure ovale. Au-dessous ses armes, (d'azur) à trois roses (d'argent) au chef (d'or) chargé de trois roses (de gueules). *C. Mellan G. del. et scu'.*

« N'a-t-il pas été surintendant des finances? J'en ay veu une épreuve avec la date 1647, imss. » *Mar.*

H. 0,338, L. 0,233.

La planche a été coupée pour la suite d'Odieuvre.

203. LORRAINE *(Louis-Joseph de), duc de* GUISE, fils de Louis duc de Joyeuse et de Françoise-Marie de Valois; mort le 30 juillet 1671.

Tout jeune, tourné à gauche, la tête de trois-quarts, cheveux blonds séparés par le milieu, cravatte nouée avec un ruban, les manches du pourpoint fendues et laissant passer la chemise. Au-dessus de la tête, à droite, un bout de rideau soulevé. Dans un cadre ovale, orné d'un double feston de chêne. En bas, ses armes, écartelées — au premier et quatrième parti de 3 traits coupés d'un, ce qui forme 8 quartiers; au 1 fascé (d'argent et de gueules de huit pièces) qui est Hongrie, au 2 (d'azur) semé de fleurs-de-lis d'or au lambel (de gueules) qui est d'Anjou-Sicile, au 3 d'argent à la croix potencée (d'or) cantonnée de quatre croisettes (de même) qui est Jérusalem; au 4 (d'or) à quatre pals (de gueules) qui est d'Aragon; au 5 semé de France à la bordure (de gueules) qui est Anjou; au 6 (d'azur) au lion (contourné d'or armé, lampassé et couronné de gueules) qui est de Gueldres; au 7

(d'or) au lion (de sable armé et lampassé de gueules) qui est de Juliers; au 8 (d'azur) semé de croix recroisettées au pied fiché (d'or) et deux bars adossés (de même), brochant sur le tout; sur le tout (d'or) à la bande (de gueules) chargée de trois allerions (d'argent) qui est de Lorraine; — au 2 et 3 contrécartelé de Joyeuse, qui est palé (d'or et d'azur) au chef (de gueules) chargé de trois hydres (d'or), et de Saint-Didier qui est (d'azur) au lion (d'argent) à la bordure (de gueules) chargée de huit fleurs-de-lis (d'or) (1). Signé: *Mellan del. et sc.* 1659.

H. 0,330, L. 0,239.

Louis XIII, jeune. Voir aux titres de livres, celui des *Sylvæ Regiæ* de Balthasar de Vias.

204. Le triomphe de la Religion conduit par LOUIS XIII.

La Foi, couronnée de lauriers et tenant la croix, la boule du monde, le calice et la palme, est debout sur un char, ayant à ses pieds la Charité avec des enfants, l'Espérance avec son ancre, et, sur le siége du char, la Foi nue, avec un soleil sur la poitrine, et sur ses genoux un livre ouvert avec la clef et une palme. Les quatre roues du char sont poussées par la Vérité avec son miroir, la Justice avec sa balance et son épée, la Douceur avec un vase, et une quatrième vertu sans attributs; il est traîné par les

(1) Nous avons blasonné cette armoirie exactement; mais nous ferons remarquer que Mellan a posé le lambel à la fois sur Naples et sur Jérusalem, ce qui est une erreur, qu'il a changé les hydres en oiseaux et toutes les fleurs-de-lis en losanges.

trois animaux et l'ange, symboles des quatre évangélistes, et suivi par les quatre docteurs, les quatre fondateurs des grands ordres religieux et d'autres saints personnages, et passe sur le corps de l'Hérésie renversée. A la tête du char se trouve le roi Louis XIII en manteau royal, avec un cœur, la balance et l'épée flamboyante, ayant à ses pieds l'hydre de la rebellion abattue. Une renommée, portant un écu avec les armes de France et de Navarre, vole au-dessus de lui; derrière elle sont les inscriptions suivantes, la première sur une banderole: SACER. FIDEI CATHOLICÆ IN GALLIA TRIVMPHVS; et au-dessous ces quatre vers:

C'est ici que triomphe la foy,
En nostre heureuse France;
Catholiques, loües en le Roy,
Il est vostre espérance.

Au bas: *C. — Mellan f. — Cum priui'egio Regis. — I. le Clerc ex.* Le roi semble parler à une figure de la Papauté élevée sur sur trois marches couvertes d'inscriptions et en haut desquelles est un autel. Au bas: *V. P. F. F. d'Orléans Minorita Theolog'. adin.*

H. 0,160, L. 0,394.

205. LOUIS XIV.

Le jeune Louis XIV, en manteau fleurdelisé, avec les colliers de ses ordres et un petit chapeau à plumes, est assis à droite avec sa mère, Anne d'Autriche, sous un dais qui porte les armes de la reine-mère, celles de France et celles de la ville de Paris. Il reçoit un livre de la main du prévôt des marchands agenouillé comme les sept autres magistrats qui figurent dans cette scène. Au bas, leurs armes, qu'on pourra voir dans l'*Armorial de Paris* de Chevillard, sont rangées

dans l'ordre des personnages dont elles donnent ainsi les noms : *Nic. Boucot. R. — Mar. Lemaire. G. — Ger. Piettre. P. — Mre Macé le Boullanger. Pr. — Seb. Cramoisy. Es. — Iac. de Monhers. Es. — Rem. Tronchot. Es. — Guil. Baillon. Es.* qui formaient le conseil en 1643.

H. 0,294, L. 0,246.

« Cette pièce a été gravée en 1643 pour être mise à la tête du livre intitulé *Ordonnances Royaux sur le fait de la juridiction de la ville*, commencé d'imprimer en 1643 et achevé en 1644 par Rocolet, ainsi qu'on l'apprend d'un avis étant à la tête du livre. Messire Macé le Boullanger, prévost des marchands, Sebastien Cramoisy directeur de l'imprimerie Royale, Jacques de Monhers, échevins depuis 1641 jusqu'en 1643, Remy Tronchot et Guillaume Baillon échevins en 1642, Germain Piètre procureur de la ville, Martin le Maire, greffier, et Nicolas Boucot, receveur, sont représentés dans cette pièce présentant au au roi un exemplaire dudit livre. Louis XIV est monté sur le trône en may 1643, Sebastien Cramoisy et son collègue Monhers sortirent de place en août 1643 ; par conséquent la planche a dû être gravée dans cet intervalle. » *Mar.*

206. LOUIS XIV, *Anne d'Autriche* et *Monsieur*.

Anne d'Autriche, agenouillée, présente à la Vierge, debout sur des nuages, son fils vêtu du manteau fleurdelisé, agenouillé comme sa mère, tenant déjà la couronne et recevant le sceptre des mains de l'Enfant Jésus. A droite, sur le premier plan et en avant de son frère, Monsieur, agenouillé et les mains jointes, contemple cette scène. Au bas, à droite, une pancarte étendue sur les marches : *Le depost de la Regence du Royaume de France — faict par la Reyne Mere Regente entre les mains de la Reyne de Paix Mere de Dieu. — Tres Auguste Vierge Marie....* (16 lignes). *C. Pr. Reg.* A droite, sur la dernière marche : *Voeu et priere des*

peuples pour la Reyne. — Marie tres saincte Vierge..... (11 lignes). *C. Mellan G. in. et s.*

H. 0,442, L. 0,290.

207. LOUIS XIV enfant.

En buste, tourné à droite et la tête de trois-quarts; tête nue et cheveux tombant en boucles; pourpoint très-orné. Dans une bordure ovale. Au-dessous, un L surmonté d'une couronne fermée: *C. Mellan G. — del. et s.*

H. 0,350, L. 0,238.

208. LOUIS XIV jeune homme, nu-tête, en costume antique, tenant un sceptre fleurdelisé, assis sur le char du soleil, qui porte les trois fleurs-de-lis posées deux et une, est entraîné par quatre chevaux dont il tient les rênes au-dessus des signes de l'écrevisse et du lion. Au bas: *Mellan in. et F.* Au-dessus de la tête des chevaux une banderole avec les mots: NEC MONSTRA MORANTVR EVNTEM.

H. 0,237, L. 0,350.

1er état. Avant la banderole, avant les rayons du soleil au-dessus et au-dessous du bras gauche, avant aussi le fonds pointillé sur la bande des constellations.

2e état. Celui décrit.

3e état. On voit, dans le haut, un soleil dessus la tête de Louis XIV.

Louis XIV. Voyez le titre du code Louis XIV.

Macé le Boullanger, prévôt des marchands en 1643. Voir le n° 205.

Macchiavelli (Francesco-Maria).

Jeune cardinal, en bonnet et en camail, moustaches relevées et royale; dans un ovale. Dans le bas dans un cartouche: *Franciscus Ma. tit. SS. Jo:, et Paul. Card. Macchiavellus Epis. —*

Ferrariensis Florent. olim Seminarij. Rom. c. anno 1625. A une seule taille. H. 0,200, L. 0,155.

Je ne mets pas de numéro à ce portrait parce qu'il n'a pas de signature, chose rare pour Mellan. Le camail est d'un travail inusité chez Mellan, mais la tête et le fonds le sentent bien. S'il était d'une date postérieure, je le tiendrais à coup sûr pour une imitation; mais il est gravé à Rome en 1625, *cœlatum Romæ*, époque où Mellan y était et où il commençait à se faire sa manière, qui n'était encore ni assez illustre ni assez répandue pour être déjà imitée.

Mantini (Jérôme). Voyez *Narni*, n° 217.

Marcillac (Sylvestre de).

Né d'une famille noble de Quercy, évêque de Mende en 1628, mourut à Paris le 20 octobre 1660, enterré chez les Augustins déchaussés. *Mellan*, in-folio oblong, dans un petit ovale soutenu de trois figures.

Nous donnons cette description d'après la liste du P. Lelong. Elle suffisait déjà pour faire supposer que c'est un état différent du portrait du comte d'Alais; mais une note de Mariette nous en assure: « Il y en a des premières épreuves sans fond de paysage et où, à la place du portrait du comte d'Alais, est celuy d'un évêque de Mende; ces épreuves sont fort rares. »

209. MAROLLES *(Claude de)*, père de l'abbé.

Comme une gravure dont le papier se relève sur les bords. Tête nue, de face et tourné à droite; en fraise, en cuirasse et avec une écharpe; moustache relevée et barbe carrée. Au bas: CLAUD. *de* MAROLLES *generosus Turonensis, Eques auratus, Regis a consiliis, — cataphractorum militum Præfectus, Ferentariorumq. Dux imperterritus, pro — Patria, pro Rege, pro Religione, in duello clarus, in bello clarissim', in pace — spectabilis, in spernēdis diuitiis eximius, apud suos inter Mich.*

Abbatis de — Villeloin ac Ludouici strenui militis carissimorum filiorum amplexus — Chr. Cath. occubuit ann. natus LXIX. *vj. id. Dec.* M.DC.XXXIII. Au bas de la droite: *G. Mellan sc.*

Pour l'édition in-4° des Mémoires de l'abbé de Maroles. Voir n° 249.

H. 0,235, L. 0,185.

1er état. Nous en avons vu une épreuve avant toute lettre chez M. Robert-Dumesnil. Elle avait cette particularité qu'on trouvait l'inscription d'une écriture du temps, peut-être par Marolles pour le graveur.

210. MAROLLES *(Michel de)*, abbé de Villeloin.

De trois-quarts et tourné à droite; dans une bordure octogone. Pendant du La Mothe Le Vayer. Au bas, dans un cartel: MICHAEL DE MAROLLES — ABB. DE VILLELOIN *An Æ.* 4.8. — *G. M. del. et s.* — Les armoiries de.... à une épée en pal, la poignée vers le chef, accostée de deux plumes. — 1648.

H. 0,160, L. 0,124.

Inséré dans la suite d'Odieuvre.

211. MAZARIN *(Jules)*, né à Piscina dans les Abruzzes le 14 juillet 1602, cardinal et premier ministre, mort à Vincennes le 9 mars 1661.

De trois-quarts, tourné à gauche et regardant de face; en camail et en calotte; moustaches relevées et royale. Dans une bordure ovale. Au bas ses armes, (d'azur) à la hache d'armes (d'argent) dans un faisceau d'armes (d'or lié d'argent); brochant sur le tout une fasce (de gueules) chargée de trois étoiles (d'argent), et des deux côtés: *C. Mellan G. — pinx. et sc.*

H. 0,346, L. 0,237.

La même planche coupée pour la suite d'Odieuvre.

212. MAZARIN.

Dans un médaillon ovale, supendu à un ruban tenu par deux mains royales qui sortent de nuages; sur le ruban, la devise ACCEPTVS VTRIQVE qui signifie sans doute la Reine mère et le jeune Roi. Au bas de la bordure de feuilles de chêne du médaillon, le monogramme ℳ. Mazarin est de trois-quarts et tourné à droite.

H. 0,117, L. 0,184.

Odieuvre a fait ajouter un fonds de pierre derrière le médaillon, et a ajouté au bas une petite planche pour les armes et pour le nom.

213. MENICUCI *(Raphael)*.

En buste, vu de trois-quarts et tourné à gauche; cheveux courts, moustaches et royale; déjà un peu âgé. Au bas: RAPHAEL MENICVCIVS — *Celeberrimus in vtroq. orbe terrarum — Romæ sup. pm. — Cl. Mellan Gall' del. et sculp.* Quelques tailles croisées dans les ombres.

H. 0,128, L. 0,100.

« Musicien, ou plutôt bouffon du pape Urbain VIII. » *Mar.* La planche a été employée par Odieuvre.

214. MESMES *(Henri de)*, mort en 1650.

En buste, tourné à gauche, la tête nue et de trois-quarts; moustache toute relevée en l'air et large royale; vêtu d'une robe de fourrure. Dans une bordure ovale, sur laquelle on lit: MESSIRE HENRY DE MESMES CHEV.ER SEIG.R DE ROISSY MARQ.IS DE MONGNEVILLE ET D'EVERLY CON.ER DU ROY EN SES CONS.LS PRESIDT EN SA COVR DE PARLEMENT. (Sa nomination de président est de 1627). Au-dessous, dans un cartel ovale en largeur, ses armes, écartelées au 1 (d'or) au

croissant (de sable), aux 2 et 3 (d'or) à deux léopards qui est de Bigorre, au 4 (d'or) à l'étoile (de sable), au chef de...., à la pointe ondée (d'azur) qui sont de Lassuis. Au bas à gauche : *C. Mellan G. del. et s.*

H. 0,350, L. 0,244.

1re état. Avant l'inscription sur la bordure.

La planche a été coupée pour la suite d'Odieuvre.

215. MOLÉ *(Mathieu)*, né en 1584, premier président en 1640, garde-des-sceaux en 1651, mort à Paris le 3 janvier 1656.

Vu de face et un peu tourné à droite, avec calotte et en manteau fourré; moustaches, et barbe carrée. Dans un cadre ovale. Au bas, dans un ovale en largeur, les armes de Molé écartelées; aux 1 et 4 (de gueules) au chevron (d'or) accompagné en chef de deux étoiles (de même) et d'un croissant (d'argent) en pointe; aux 2 et 3 (d'argent) au lion (de sable) couronné et lampassé (d'or) qui est de Mesgrigny. Au bas de la gauche : *C. Mellan G. del. et f.*

H. 0,325, L. 0,246.

2e état. Avec une devise aux quatre angles (Paignon-Dijonval).

3e état. Avec bordure de chêne et de laurier; un ruban, attaché à une patère aux deux angles supérieurs, supporte à gauche une guirlande de feuilles de chêne à laquelle sont suspendus une épée et un faisceau, à droite des branches de vignes auxquelles sont suspendues une palme et une balance, dont un des plateaux est chargé de pierreries. Les armes, où le fonds du 1 et 4 est indiqué d'azur, ont un cimier et des lions pour support. Toutes ces additions sont lourdes et ne sont pas de Mellan, dont le nom a disparu. La dimension en largeur a été augmenté, cet état ayant de largeur 0,281 au lieu de 0,246.

4e ou 3e état. Les armes changées (Paignon-Dijonval).

Monhers (Jacques), échevin. Voir nº 205.

216. MONTMORENCY *(Henri, duc de)*, deuxième du nom, né à Chantilly le 30 avril 1595, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632.

En buste, tourné à droite et la tête de trois-quarts; épais cheveux frisés, moustache toute relevée en l'air; en cuirasse, avec l'écharpe et la croix du Saint-Esprit. Il louche très-fortement. Dans une bordure ovale. Au bas, dans un cartel: HENRY, DVC DE MONTMORENCY, ET D'AMVILLE, — PAIR ET MARECHAL DE FRANCE, GOVVERNEVR, ET — LIEVTENANT GENERAL POVR LE ROY, EN LANGVEDOC. — *Mellan F.*

H. 0,184, L. 0,127.

« A été gravé pour être mis dans la vie de ce maréchal qui a été imprimée. » *Mar.* — Ce doit être l'Histoire de la vie de Henry, dernier duc de Montmorency, contenant tout ce qu'il a fait de plus remarquable depuis.

217. NARNI *(Jérôme de)*, prédicateur italien.

Moine, vu de face et un peu tourné à droite; large tonsure et longue barbe. Il a le corps entouré d'une corde et tient de la main gauche, sur un appui de pierre, un livre qu'il montre de la main droite. Au-dessous, dans un cartouche: *R^mus. P. F. Hieronimus Narniensis Ordinis Capucinorū. V.^us Generalis Sacri palatii — Concionator Apostolicus eximiæ Celebritatis Obiit Anno sal.* 1642 *id. septembris — Em.^mo et Reu.^mo Card. Fran.^o Barberino ViceCancell.^o Dicatū — Cl. Mellan Gall'. F.* Encore quelques tailles croisées dans les ombres.

H. 0,212, L. 0,148.

« Vicaire général des Capucins et fameux prédicateur italien, mort à Rome en septembre 1632, dans la même année que se fit l'édition de ses sermons. — Il s'appelloit Jerôme Mantini de

Narni. Ses sermons prêchés devant le pape ont été imprimés à Rome en 1632 in folio dans l'imprimerie du Vatican, et je pense que c'est pour ce livre que le portrait a été gravé. » *Mar.*

218. NAUDÉ *(Gabriel)*, né à Paris le 2 février 1660, mort à Abbeville, en revenant de Suède, le 7 juillet 1653.

En buste, tête nue, en petit manteau; tourné à gauche. Dans une bordure octogone. Au bas: GABR. NAVDÆVS PARIS. E. CARD. — MAZARINI BIBLIOTH. Æ. A. XLIX. — *Mellan G. del. et sculp.*

Pendant du Marolles et de La Mothe Le Vayer.

H. 0,199, L. 0,123.

« J'en ay veu une épreuve avec la datte Mss. 1648. » *Mar.*

219. NESMOND *(François-Théodore de)*, président au parlement de Paris, succéda à Chrétien de Lamoignon, son beau-père, le 20 décembre 1636.

De trois-quarts et tourné à droite; en calotte et en manteau fourré; moustaches et royale. Comme dans une gravure dont les bords se relèvent. Au bas ses armes, (d'or) à trois huchets ou cornets (de sinople, liés de gueules) posés deux et un. Au bas de la gauche: *Mellan del. et s.*

Le père Lelong, d'après un état différent, indique la date de 1661; Paignon-Dijonval donne celle de 1664.

H. 0,317, L. 0,250.

220. ORLÉANS *(Louis d')*.

En buste et en manteau ouvert; une petite calotte sur la tête; barbe et cheveux blancs et courts. Dans un ovale, avec la devise: SOLIDO STAT. Au bas, dans un cartel: LVDOVICVS D'ORLEANS — *Anno Ætatis* 79 — *J. le Grain Polo. pinx.* — 1622 — *Cl. Mellan sculp.* A double taille.

H. 0,293, L. 0,210.

1er et 2e état. « Il y en a de deux façons; aux premières épreuves il n'y a que deux tailles dans les ombres de l'habit et ces épreuves là sont rares; aux dernières épreuves il y a une troisième taille d'ajoutée. » *Mar.*

3e état. A Paris chez la veuve de..... rue St Jaques à la porte des Mathurins.

4e état. Cette inscription presque effacée; c'est de celle-là que j'ai conclu l'état précédent, mais sans pouvoir déchiffrer le nom.

Pour le Tacite dont on verra le titre parmi les frontispices.

Orléans (Philippe de France, duc d'), frère de Louis XIV. Voir no 206.

221. PÉRÉFIXE *(Hardouin de) de Beaumont*, né à Poitiers, évêque de Rodez en 1648, d'Agde en 1661, archevêque de Paris en 1662, mort le 1er janvier 1671 à 65 ans.

En buste, tourné à gauche et la tête de trois-quarts; cheveux, moustaches et royale blancs; le Saint-Esprit sur son camail. Au fonds, à gauche, un angle de mur, et à droite un rideau. Dans un gros cadre octogone de feuilles de chêne. Au-dessous, ses armes: neuf étoiles posées trois, trois, deux et une, avec le chapeau et la croix archiépiscopale, et les deux colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. En bas: *Mellan del. et scul.* — 1667.

H. 0,340, L. 0,241.

1er état. Avant le nom de Mellan et la date.

222. PERRAULT (*Jean*), président à la chambre des comptes.

Nu-tête, de trois-quarts et tourné à droite; en robe, moustaches et royale. Dans une bordure ovale. Au bas,

une tablette avec ses armes, parties au 1 (d'azur) à la croix de Lorraine (d'or) élevée sur trois annelets (de même), au 2 (d'azur) à trois bandes d'or. Au-dessous: *Mellan del. et s.* 1652.

H. 0,339, L. 0,237.

« Celui qui a fait faire la magnifique chapelle de Condé aux grands Jésuites. Il devoit sa fortune à cette maison de Condé. » *Mar.* — On peut voir, sur ce monument, Piganiol, édit. de 1765, t. v, p. 11-12 et 14, et les *Mémoires des Académiciens*, t. I, p. 124-5.

223. PEYRESC (*Fabri de*).

Coiffé d'une calotte, tourné à droite, la tête de trois-quarts; barbe entière, mais assez courte (1). Au-dessous, sur un cartel: NICOLAVS CLAVDIVS FABRICIVS — DE PEIRESC SENATOR AQUENSIS, et au-dessous du cartel: *Cl. Mellan G. del. et sculp.* — 1.6.3.7. Le fonds est couvert de tailles parallèles. Pendant du Gassendi.

H. 0,210, L. 0,136.

La planche a été coupée pour la suite d'Odieuvre.

« Il mourut au mois de juin 1637. Son portrait fut gravé au commencement de cette année par Mellan qui étoit pour lors à Aix. » *Mar.* — Mellan lui avait dédié, à Rome, en 1627, une sainte Madeleine mourante, soutenue par deux anges (n° 100), et Mariette ajoute en la cataloguant: « Dédié par Mellan à Peiresc, qui étoit pour lors à Rome, à ce que je crois; c'est ce qu'il faudra vérifier dans la vie de ce savant. »

224. PHILARÀS (*Léonard*).

Tourné à gauche et la tête de trois-quarts. Dans une bordure sexagone, autour de laquelle un fonds de tailles parallèles. Au bas, dans un cartel: ΛΕΟΝΑΡΔΟΣ

(1) Voir la note page 334.

ΦΙΛΑΡΑΣ ΥΙΟΣ — ΙΩΑΝΝΟΥ ΑΘΗΝΑΙΟΣ — *Claud. Mellan G. del. sculp.*

H. 0,230, L. 0,184.

« Il étoit, ce me semble, ministre d'un prince d'Italie à la cour de France. — J'ai trouvé quelque part qu'il l'étoit du duc de Parme. » *Mar.*

Piettre (*G.*), procureur de la ville. Voir nº 205.

225. REBÉ (*Claude de*), archevêque de Narbonne en 1628, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1633, mort le 16 mars 1659.

En buste, vu de trois-quarts et légèrement tourné à droite ; moustaches et royale ; le cordon du Saint-Esprit sur le camail. Au bas, sur un appui : CLAVDIVS DE REBE ARCHIEPISC. — ET PRIMAS NARBONENSIS. Au-dessous du cartel : *Cl. Mellan G. del. et sculp.*

H. 0,304, L. 0,220.

1er état. Avant la lettre (Paignon-Dijonval).

226. RICHELET (*Nicolas*).

En buste, de trois-quarts et tourné à droite. Dans un ovale, au bas duquel : NIC. RICHELET — *Paris.* Au-dessous :

Lauri habeat partem, cuius solertia toto
RONSARDI *Genium supplet ab ingenio*
Seb. Rolliardus Scelodun.

Cl. Mellan delin. et sculp. A double taille.

H. 0,130, L. 0,090.

Le Richelet du Ronsard in-folio, Paris, Nicolas Buon, 1623, est de François Picquet.

227. RICHELIEU (*le cardinal de*).

Vu de trois-quarts et tourné à gauche. Dans une bordure ovale restée blanche. Au-dessous, sur un

manteau, les armes du cardinal, (d'argent) à trois chevrons (de gueules, et non d'azur comme l'a indiqué Mellan), surmontées du chapeau, entourées du cordon du Saint-Esprit et posées sur deux ancres en sautoir. A double taille et la tête au pointillé. Au bas: *ex officina — C. Mellani.*

H. 0,278, L. 0,204.

« Il n'est point des premières manières, mais je ne le crois pas entièrement de la main de Mellan. La teste paroist bien tout à fait de luy. Il m'est passé par les mains une épreuve de ce portrait, où M. Pinsson qui scavoit bien des anecdotes avoit écrit: Le Cardinal de Richelieu en 1641 par M. de la Feuillade. » *Mar.*

Pour deux autres portraits de Richelieu, voyez aux titres de livres, le *Traité pour convertir les infidèles* et la *Perfection du Chrétien* (1646).

228. RICHELIEU (*Alphonse du Plessis*), frère du ministre, cardinal et archevêque de Lyon.

En buste et représenté comme assis; de trois-quarts et tourné à gauche; coiffé du bonnet carré; la croix du Saint-Esprit posée sur son camail. Au dessous, dans un cartel: ALPHONSVS CARDINALIS — ARCHIEPVS. LVGDVN. — *C. Mellan Gall' del. et f. Romæ sup. pm.* — 1.6.3.6. A double taille dans les ombres des fonds.

H. 0,220, L. 0,145.

« J'en ai eu une épreuve sans lettres et avec quelques différences. » *Mar.*

229. RONSARD et sa maîtresse.

Ils sont vus en buste, de plein profil, placés dans deux cartouches ovales et se regardant; lui est à droite, vêtu à l'antique, avec une couronne de laurier, l'inscription *Æt.* 27. au-dessus de sa tête, et

l'inscription ΩΣ ΪΔΟΝ ΩΣ ΕΜΑΝΗΝ sur la bordure qui l'entoure; elle est à gauche, les seins nus et les cheveux curieusement arrangés, avec l'inscription : CARPITQVE ET CARPITVR VNA. Au-dessous de Ronsard, on lit les quatre vers :

Tel fut Ronsard, autheur de cest ouvrage,
Tel fut son œil, sa bouche et son visage,
Portraict au vif de deux crayons diuers :
Icy le Corps, et l'Esprit en ses vers.

et ces quatre autres, qui sont de Malherbe, au-dessous de sa maîtresse :

L'Art la Nature exprimant
En ce pourtraict me fait belle
Mais si ne sui-ie poinct telle
Qu'aux escrits de mō amant.

La signature *Cl. Mellan f.* est au-dessous du quatrain sur Ronsard.

H. 0,155, L. 0,195.

Pour le Ronsard in-folio. Paris, Nicolas Buon, 1623.
1er état. Celui décrit.
2e état. Avec l'adresse de Mariette (Paignon-Dijonval).

Saint-Martin (L'abbé Fr. de). Voyez aux Armoiries, article *Navarre (Collége de)*, nº 274.

230. SAVOIE *(Henri de), duc de Nemours.*

Presque enfant; en buste, mais comme debout; tourné à droite et la tête de trois-quarts; cheveux d'un blond très-clair et séparés sur le milieu de la tête; en soutane de soie. Dans une bordure ovale sans inscription. Au-dessous, dans un cartel ovale en largeur, le chiffre HDS en monogramme, surmonté de la couronne ducale à cinq fleurons. Signé: *C. Mellan G. — del. et s.*

H. 0,352, L. 0,230.

Voir aussi les Thèses, nº 284.

231. SÉGUIER *(Pierre)*, né à Paris le 28 mai 1588, mort à Saint-Germain le 28 janvier 1672.

Presque demi-corps, assis, tourné à gauche et la tête presque de face; en grande robe, cheveux noirs frisés, coiffé de la calotte, moustaches toutes relevées en l'air, et large royale. Le fonds est un pan de mur uni, couvert d'une étoffe fleurdelisée. Au bas sur un appui, en grandes lettres blanches: PETRVS SEGVIER FRANCIÆ — CANCELLARIVS — *Cl. Mellan Gall'. del. et sculp.* — 1639.

H. 0,310, L. 0,230.

2e état. Avec l'addition: ANNO ÆTAT. SVÆ. 51.

La planche a été beaucoup diminuée pour la suite d'Odieuvre.

232. SERVIEN *(Abel de)*.

Vu de trois-quarts perdus et tourné à gauche; nu-tête, avec un col rabattu et le cordon du Saint-Esprit en sautoir; moustache relevée et royale. Représenté comme une gravure dont les bords se relèvent. Au bas: *Illustrissimus Dominus Abel de Seruien Marchio de Sablé &c. Regiæ S.ti Spiritus Militiæ Eques et Cancellarius. In Sanctioribus Consilijs, — Secretioribusque Regni negotijs Administer, et summus Ærarij Præfectus.* Au-dessous à gauche: *Mellan s.*

1er état. Avec le nom de Mellan, mais sans l'inscription.

H. 0,235, L. 0,188.

Il en a été tiré des épreuves avec un cache sur l'inscription, de manière a simuler le premier état.

« M. Servien étoit borgne, et Mellan a affecté de le représenter de profil. » *Mar.*

233. TALON *(Omer)*, avocat-général, mort en 1652.

De trois quarts et tourné à droite; en calotte et en robe; moustaches et royale. Dans une bordure ovale.

Au bas, un carré avec ses armes, (d'azur) à un chevron de..... accompagné de trois épis, sortant chacun d'un croissant, (le tout d'or), et des deux côtés l'inscription: *Audoardus* (il faudrait *Audomarus*) *Talon Regi a sanctioribus — Consilijs nec non in supremo — Galliarum senatu Patronus Regius.* Au coin inférieur de gauche: *C. Mellan G. del. et s.*

1er état. Avant le nom du graveur, avant les deux traits qui divisent en deux parties d'inégale largeur la bordure ovale, et avant les armes.

2e état. Avec les armes, le nom du graveur, et sans l'inscription.

3e état. Celui décrit.

H. 0,273, L. 0,201.

234. THIBAUD (*Philippe*), « principal auteur de la réforme des Carmes. »

En buste; la tête de trois-quarts, tournée à gauche et recouverte d'un capuchon. Dans un ovale posé sur un fonds de tailles parallèles. Au-dessus de l'ovale un cartel, dans lequel: *R. adre P. Philippus Theobaldus, — vere alter Elias, eodem accensus — zelo, laboribus vix impar.* Dans le cartel au-dessous: *Quod in Syriâ ille instituit: in Gallia — hic restituit Eliæ solo exitu* (un *s* est mal effacé entre l'*i* et le *t*) *dissimilis; — nam is uiuit mortalis Philippus im — mortalis obi Ann.* 1638. *ætat.* 63. Au-dessous du cartel: *M.*

H. 0,154, L. 0,102.

1er état. Le fonds de l'ovale est tout blanc; l'ovale n'a que deux traits concentriques, et l'ombre en est bien moins forte; les lettres de l'inscription du bas sont bien plus légères, et l'on y voit quelques différences; on y lit *exista* pour *exitu*, et *ab* pour *obi*. La robe sous le manteau n'est pas encore chargée d'une double taille.

2e état. Celui décrit.

235. THOIRAS (*Jean de Saint Bonnet de*), né le 1er mars 1585, maréchal de France en 1630, passa au service du duc de Savoie et fut tué au siége de la forteresse de Montanette dans le Milanais, le 14 juin 1636.

De face, nu-tête et les cheveux frisés, moustaches relevées et large royale; en cuirasse, fraise de guipure et écharpe. Dans un cadre octogone et comme sur une feuille de papier dont les bords se relèvent. Au-dessous de l'octogone, sur une tablette: IO. DE SAINCT BONNET — D. A TOIRAS — FRANCIÆ MARESCALLVS. Au-dessous de la tablette: *Cl. Mellan Gall'. pinx. et sculp. — Romæ sup. pm.*

1er état. Celui décrit.

2e état. Avec des retouches (Paignon-Dijonval).

H. 0,235, L. 0,186.

Il en existe une copie par Daret, sur laquelle on lit: *Cl. Mellan Gall' pinx. — Romæ sup. pm. — Daret. ex.* Après avoir cru que c'était un état antérieur de la pièce, Mariette est revenu sur son opinion: « La planche où on lit le nom de Daret est une copie de celle de Mellan, faite à tromper par Daret, que quelqu'un me dit avoir été disciple de Mellan. »

Tronchot (*Remi*), échevin. Voir nº 205.

236. TRULLIER (*Joseph*).

Tête nue, cheveux coupés courts et droits, moustache retroussée et barbe en pointe; tourné à droite et la tête de trois-quarts. Dans une bordure ovale sur laquelle: IOSEPH TRVLLIER GALLVS REGIS CHRISTmi ET FAMe PONTIFe MEDICVS CIVIS ROMANVS ÆTAT. 36 *salut.* 1626 +. En haut, à gauche, un écu, d'azur à un serpent entortillé autour d'un bâton, et à droite, un autre écu, d'azur à un chevron accompagné en chef

de deux étoiles et en pointe d'un croissant abaissé sous un trèfle. On lit au bas, dans un cartouche :

Quòd temperatis arte medica pharmacis,
Vitam caducis redderet mortalibus,
Iouis æmuli manu Æsculapius perit :
Ast ego minorem haud numine hoc Trulleriù,
Cuius ope vitam bis mî adesse contigit,
Hoc ære cusum æternitati consecro.

Cl. Mellan Gall'. delin. sculp. et D. D.

Au-dessous du trait carré : *Romæ cum — pm sup.* Les ombres sont encore à double taille.

H. 0,153, L. 0,100.

227. URBAIN VIII.

En buste, en camail, avec le bonnet; vu de trois-quarts et tourné à droite. Au bas, en grandes lettres blanches : VRBANVS VIII — BARBERINVS — PONTIFEX — MAXIMVS — *Anno ætatis — suæ.* 56. Au milieu de l'inscription les armes de Barberini, — trois abeilles posées deux et une, — surmontées de la tiare et des deux clefs. Au-dessous du trait carré : *SV* (en monogramme) *Pi. — Cl. Mellan Gall' sculp. — Romæ — superiorum permissu.* 1624. A double taille.

H. 0,252, L. 0,172.

« Il y en a des premières épreuves où cette marque de Vouet n'est pas encore gravée, non plus que le mot Gallus à la suite du nom de Mellan ; mais on en trouve peu ; elle y fut mise aussitôt que la planche parut. » *Mar.*

228. URBAIN VIII.

Il est en camail et en bonnet, vu de trois-quarts et tourné à droite. A double taille par parties et la tête au pointillé. Représenté comme une estampe dont

les bords se relèvent. En haut : VRBANVS VIII. BARBERINVS PONT. MAX. Au bas : *Eq^s Io. Lauren. Bernini. del. — Cl. Mellan Gall'. F.* 1631.

H. 0,222, L. 0,155.

Pour les poésies du pape Urbain VIII. Voyez aux Titres de livres.

1^er^ état. Avant les noms des artistes.

239. VALOIS (*Louis-Emmanuel de*), duc d'Angoulême et comté d'Alais, né à Clermont en Auvergne en 1596, colonel de la cavalerie légère, gouverneur de Provence, mort à Paris le 13 novembre 1653; fils du fils naturel de Charles IX.

En buste, légèrement tourné à droite; tête nue, avec une cuirasse, une écharpe et la croix du Saint-Esprit. Dans un ovale, au-dessous duquel un cartel avec cette inscription : LOVIS DE VALOIS COMTE D'ALAIS — COLONEL DE LA CAVALERIE LEGERE DE — FRANCE, GOVVERNEVR, ET LIEVTENANT-GENERAL POVR LE ROY EN PROVENCE. Sans le nom de Mellan.

H. 0,195, L. 0,130.

240. VALOIS (*Louis de*), *comte d'Alais.*

La Religion assise à gauche, et la Renommée debout à droite, demi-nue, avec une trompette et les ailes parsemées d'yeux, soutiennent un médaillon sur lequel le portrait de Louis de Valois. A côté de la Religion est assise la Pudeur avec un chien et tenant une sorte de cadre porté sur un pied; dans ce cadre est une devise, une boussole tournée vers une fleur-de-lis qu'on voit au ciel entre cinq étoiles et une fleur-de-lis, avec la légende *Respicit unam.* A droite, l'Envie à terre et se mordant le bras; à côté d'elle,

sur un rouleau : *Inuidia superata.* Fonds de rochers. *Mellan G. inuen. et F.*

H. 0,235, L. 0,260.

2e état. Le catalogue Paignon-Dijonval, qui décrit par erreur cette pièce (n° 6237) comme étant le portrait du duc d'Angoulême, en indique un second état avec le portrait supprimé. Cet état doit être postérieur à la suite d'Odieuvre, dans laquelle on trouve le portrait indignement mal coupé et de format in-18.

« Il y en a des épreuves sans fond de paysage et où, à la place du portrait du comte d'Alais, est celuy d'un Evêque de Mende ; ces épreuves sont fort rares. » *Mar.* (Voyez Marcillac).

241. VERDUN (*Le président de*).

Vu de face, en toque, les mains jointes, et assis derrière un appui sur lequel trois mortiers, sur lesquels on lit : *Pres. du P. de Paris — Premier P. de Tholose — Premier P. à Paris.* Sur le fonds : *Anno ætatis* 57. Et au bas :

Ce grave DE VERDVN *que ce pourtraict vous mõtre*
Est Prince du Senat le premier des François :
Sous ses Couronnes d'or et son Pourpre on rencontre
La Force, la Vertu, la Sagesse des Rois.
Corbin.

Tout au bas : *C. Mellan f.* A double taille.

H. 0,147, L. 0,095.

Les vers de Corbin se retrouvent sur ce même portrait gravé par Michel Lasne d'une façon semblable, avec les trois mortiers et la mention du même âge. Lasne en a fait encore un autre avec des vers latins au bas.

242. VERDUN (*Le président de*).

Le même portrait plus grand. En buste et assis derrière un appui sur lequel les mêmes trois mortiers : *Pres. du P. de Paris. — Premi. P. de Tholose.*

— *Premier P. à Paris.* Il a sa main droite sur l'appui, derrière le premier mortier à gauche. A gauche de la tête : *Anno ætatis* 57, et sur l'appui :

Icy le peintre, à fait plus qu'il ne pense,
Car en faisant, de Verdun le portrait,
Sans y penser, il a dun mesme trait,
Peint les vertus et toute la science.

Sans signature ; à double taille.

H. 0,200, L. 0,137.

Vias (*Balthazar de*), gentilhomme de Marseille et poète latin, né en 1587, mort à Marseille en 1657. Voir aux Titres de livres.

243. VILLEMONTÉE (*François de*), seigneur de Montaiguillon, conseiller d'Etat, intendant de Poitou, évêque de Saint-Malo en 1657.

En buste, tourné à gauche et la tête de trois-quarts, regardant de face ; coiffé d'une calotte ; cheveux, moustaches et royale blancs ; en camail. Dans une bordure ovale sans inscription. Au bas, dans un cartel, ses armes : d'azur au chef endenté d'or chargé d'un lion léopardé de sable, surmontées d'une couronne et du chapeau. Signé : *Mellan del. et s.* — 1661.

H. 0,330, L. 0,237.

244. YVES (*le père*), mort en 1678.

Moine, tête nue, chauve, avec une longue barbe blanche ; tourné à gauche, la tête de trois-quarts et regardant le spectateur. Il tient à la main un livre ouvert qu'il montre de la main gauche. Au-dessous : *R. P. Iuo, Parisin'. Capucin'. Gardian'.* &c. *æt suæ* 87 — *C. Mellan G'. del. et sculp.* — 1677.

H. 0,202, L. 0,176.

Réduit, pour la suite d'Odieuvre, à H. 0,130, L. 0,113. Au bas : *Cl. Mellan del. et sc. æt. Suæ* 87. — LE PERE YVES — *Gardien des Capucins. — Né à Paris, Mort en* 1678. Il y en a des épreuves tirées dans un passe-partout représentant un cadre dans le goût de Meyssonnier, avec cartouches.

—

§ II. PORTRAITS DE FEMMES.

245. ANNE D'AUTRICHE, Reine de France (voir n° 206).

Buste dans un ovale ; en costume de veuve. Au-dessous, les lettres AV en monogramme sous une couronne fermée. *C. Mellan. — G. del et s.*

H. 0,336, L. 0,249.

246. ANNE D'AUTRICHE.

La France, reconnaissable à sa tunique fleurdelisée, tient un médaillon avec le portrait d'Anne d'Autriche et la légende POVR CONSOLER. Derrière elle un sarcophage chargé d'L et de fleurs-de-lis, et supporté par un soubassement avec un bas-relief. Au fonds, trois cyprès de chaque côté. Sur le tombeau : C. P. R. et au bas de la droite : *Mellan G. in. et s.* — Evidemment de 1656, année de la mort d'Anne d'Autriche.

H. 0,243, L. 0,352.

Bertellier (***la mère Françoise de Sainte-Marie de***), religieuse de la Conception de N.-D. du tiers-ordre de Saint-François, morte le 1er septembre 1645, à 72 ans. Cette pièce, indiquée comme de Mellan par Florent, le père Lelong et le catalogue Paignon-Dijonval, est signée du monogramme de Michel Lasne, qui l'a faite à l'imitation de Mellan, ce qui rend l'erreur compréhensible en face d'une épreuve avant le nom du graveur.

247. BUADE-FRONTENAC (*Henriette-Marie de*).

Tête nue, les cheveux en boucles dénouées; un collier de perles; le bord de la robe garni de guipures; un nœud de ruban sur la poitrine, et les coutures de la robe brodées. Dans un ovale. Au-dessous, dans un cartel: HENRICÆA MARIA DE BVADE — FRONTENAC — *Tibi Henrico Ludouico Haberto de Montmor uxoris amantiss. — effigiem D.D.* Mellan 1641. — Voyez nº 194.

H. 0,340, L. 0,232.

1re état. Avant la dédicace et la date.

2e état. Avec la dédicace et la date.

3e état. Avec l'adresse *A Paris chez....*

4e état. Le nom du marchand a été effacé et remplacé par celui de Vanheck. Dans les épreuves de cet état, le chef-d'œuvre est devenu informe.

« M. Boulle en a le dessein qui est extrêmement beau. » *Mar.*

Catherine, princesse de Toscane et duchesse de Mantoue. Voir aux titres de livres, celui de l'ouvrage de Monseigneur Fulgentio Gemma, intitulé: *Ritratto di Madama,* etc.

248. CHANTAL (*Mme de*).

Les mains jointes, un crucifix dans la main et priant à genoux. Au bas, les âmes du Purgatoire. Dans le fonds, qui est blanc, on voit à gauche le triangle lumineux. Sans nom et sans lettre. Postérieur à sa mort arrivée en 1641.

H. de la planche 0,145, L. 0,094.

249. CHATILLON (*Agathe de*), femme de Claude de Marolles (voir nº 209).

Vue de face; cheveux retroussés et le chignon retenu par des rubans. Au cou, un collier de grosses

perles à double rang. Au bas, sur une bande de papier : *Agatha Castillionea uxor Claudii Domini de Marolles et — Parens Michaelis de Marolles Abbatis de Villeloin ann.* 59 — *Nata. moritur* 3° *Id. Aug. ann. Dni* 1630. — *M.* Sans trait carré.

H. du portrait 0,140, L. 0,134.

H. de la planche 0,163, L. 0,135.

Pour l'édition in-4°, 1656, des Mémoires de l'abbé de Marolles.

La planche a été coupée par Odieuvre ; dans cet état, les deux bouts du papier sont abattus. (H. de la planche 0,157, L. 0,124).

250. CORVINA (*Maddalena*).

En buste et tête nue, avec une perle aux oreilles, un collier de perles, et des boutons de perles à sa robe. Sur la bordure ovale : MADALENA CORVINA PITRICE ET MINIATRICE ROMANA. Au bas : *C. Mellan del. et s. — Romæ* 1.6.3.6.

H. 0,097, L. 0,082.

« Maddalena Corvina vivoit à Rome dans le temps que Mellan y faisoit son séjour. Elle peignoit en miniature et même à l'huile. L'inscription qu'on lit autour de son portrait, gravé par Mellan en 1636, le dit, et c'est tout ce qu'on sait d'elle. Je la crois fille de Henri Corvinus, qui jouissoit dans Rome de la réputation d'un excellent botaniste, et qui, étant âgé de 82 ans, a eu son portrait gravé à Rome par Jean Valdor, celui qui a publié *les Triomphes de Louis-le-Juste*, d'après le tableau peint, sans doute en miniature, par ladite Madeleine Corvina. » *Abecedario* de P.-J. Mariette, t. II, Paris, 1853-1854, p. 17.

251. ÉTAMPES (*Marguerite d'*).

Vue de trois-quarts et tournée à gauche ; tête nue, cheveux courts et frisés ; une grosse perle à l'oreille et un collier de perles ; un nœud de ruban à la poitrine. Sur la bordure ovale : MARGVERITE D'ESTAMPES.

Au bas : *D. Dumonstier pinx. Anno* 1625 — *C. Mellan G. sculp. Anno* 1638.

H. 0,202, L. 0,150.

1er état. Avant toute lettre, et même avant la bordure ovale et les traits droits qui l'encadrent.

252. GONZAGUE (*Louise-Marie de*), mariée en 1645 à Uladislas IV, roi de Pologne, puis à Jean-Casimir, son frère, en 1649 ; morte en 1677.

Buste dans un ovale. En cheveux, avec un collier de perles au cou. Vue de trois-quarts et un peu tournée à gauche. Sur la bordure ovale : LVDOVICA MARIA GONZAGA REGINA POLONIÆ SVETIÆ &c. Au-dessous, le chiffre LMDG en monogramme, avec la devise NON ALITER PLACITVRA. Au bas : *C. Mellan G. — del. et s.*

H. 0,355, L. 0,243.

1er état. Celui décrit.

2e état. Avec la date 1645 au-dessous du chiffre.

« Je crois dans le temps qu'elle se préparoit à partir pour la Pologne. Voir les Mém. de Marolles. La Reyne de Pologne permet à l'abbé de Villeloin de faire graver son portrait par Mellan et le récompensa royalement de sa peine, en 1645. *Mém. de Marolles*, p. 167. » *Mar.* — Voici le passage même de Marolles, éd. in-12, Amsterdam, 1755, t. II, p. 313 : « Elle me permit de faire graver son portrait par le burin de Melan que la postérité aura de la peine d'égaler en le voulant imiter, et le récompensa royalement de sa peine comme fit ceux qui eurent le bonheur de la servir. »

253. HABERT (*La sœur Françoise*), religieuse professe de Fontevrault.

En buste, vue de trois-quarts et tournée à gauche. Elle tient un chapelet dans sa main gauche. Derrière elle, un crucifix sur une table à gauche. Au bas : *Effigies Vener. Sororis* FRANCISCÆ HABERT — *Rel. Prof.*

Ord. Fontisbrald. Conuent. de Hautebriere — quæ totâ vitâ ibi religiosè transactâ, eodem loci — quieuit in domino. ii. Jan. 1636. ÆT. 50. M.

H. 0,102, L. 0,075.

Florent indique, en outre, un portrait de la sœur de M. de Montmort; ce doit être un double emploi.

254. HENRIETTE-ANNE d'Angleterre, première femme de Monsieur, frère de Louis XIV, née le 16 juin 1644, morte à Saint-Cloud le 30 juin 1670.

Buste sculpté, vu de trois-quarts et tourné à droite. Les cheveux en boucles dénouées, et le chignon retenu par un cercle de perles; un collier de perles. Sur la base du buste: M *del. s.* Au bas: MADAME HENRIETTE ANNE PRINCESSE — DE LA GRANDE BRETAGNE. Sans trait carré.

H. du buste 0,143, L. 0,083.

Inséré dans la suite d'Odieuvre.

255. LA BROSSE (*Anne de*). Douteux.

Vue en buste, avec une grande fraise plate, et une croix de diamant avec trois pendeloques de perles. De trois-quarts et tournée à gauche. Dans un ovale. Au bas, dans un cartel: ANNA. HVÆA. D. DE LABROSSE DE SECOVRE &c. — ILL. V. IOANN. HABERTI VXOR OB. AN. ÆT. LXV. SAL. — CIↃ. IↃC. XLI. KAL. IANV.

« Quelques-uns l'attribuent à Mellan, quoy qu'il soit plutôt de Daret. » *Mar.*

H. 0,184, L. 0,120.

256. VAIANI *(Anna-Maria)*.

Tête nue et les cheveux courts. Aux oreilles, des perles avec des nœuds de ruban. Au cou, un collier de grains alternativement blancs et noirs. A la robe

de dessous et aux manches du vêtement de dessus, des boutons ronds. Sur la bordure ovale : ANNA MARIA VAIANI PITTRICE ET INTAGLIATRICE FIORENTINA. Au bas : *Mellan Gall'. del — et sc. Romæ.*

H. 0,105, L. 0,089.

« Je trouve dans la vie du Bourguignon, écrite par le Baldinucci, que ce peintre avoit épousé une Marie Vaiani, et je ne doute pas que ce ne soit celle-ci. — Je crois qu'il y a a quelques statues gravées par cette artiste dans la galerie Justiniani. » *Mar.* — Voici le passage du Baldinucci : « *Intantochè avendo egli gia speso piu anni in Roma e acquistato nome di pittore in quel genere singolarissimo ed avendo ancora qualche denaro messo in avanzo, delibero di accasarzi, e cosi prese per moglie una bellissima e molto onesta fanciulla, chiamata Maria, figliuola dun tal Vaiani, pittor fiorentino che ha operato in Roma nel Vaticano, e di madre milanese. Stette con essa sette anni senza mai aver figliuoli, e finalmente, in tempo che ancora regnava Innocenzio* (Innocent X, qui mourut en 1655), *ella se n'ando all' altra vita.* » Baldinucci, éd. in-4° Florence, t. XVII, 1773, p. 160. — Elle a, en effet, gravé pour la galerie Justinienne, où l'on trouve trois planches de sa main : une Minerve assise, deux bustes d'hommes, et deux bustes de femmes, du faire le plus intelligent. (Cf. la note du n° 118).

257. VEZZO *(Virginia da)*, femme de Vouet.

Tête nue, avec quelques fleurs dans les cheveux. Des perles aux oreilles et la gorge découverte. Sur la bordure ovale : VIRGINIA DE VEZZO DA VELLETRI PITTRICE. Au bas :

Qui saggia mano hà di Virginia accolto
Gli occhi, la fronte, il crin co' i tratti suoi :
Ma se l'arte, e lo spirto ammirar vuoi,
Mira le tele sue, piu ch'il suo volto.

Cl. Mellan franc f. Rom. 1626.

Inséré plus tard dans la suite d'Odieuvre.

H. 0,097, L. 0,077.

Felibien l'appelle *à Vezzo Velletrano;* Florent, *da Vezo da Vetelli;* Amidei, *Virginia Avezzi, romana;* la planche de Mellan donne le vrai nom, *Virginie de Vezzo, de Velletri.* Ce fut en 1626 qu'elle se maria. « Elle étoit jeune et intelligente dans la peinture, dont elle faisoit profession, par les soins que Vouet en avoit pris. » *Felibien.* — Elle suivit bientôt en France son mari, qui y vint en 1627, et sa qualité d'artiste y resta au jour. « Quant Vouet fut devenu le maître de dessin du roi, elle eut souvent l'honneur de peindre en présence de Louis XIII, » disent d'Argenville et Dreux du Radier; et Felibien nous apprend encore qu'elle « montra à dessiner à quelques demoiselles, entr'autres à une des filles du sieur Metezeau, architecte du roi, et à la demoiselle Strabre, » sans doute Laurent Stabre, l'habile ébéniste, le contemporain du père de Boulle. Mariette, dans une note encore inédite, est plus précis : « Virginie de Vezzo de Velletri dessinoit agreablement, peignoit en miniature et pouvoit travailler d'après ses propres compositions. Simon Vouet, étant à Rome, en fit sa femme et fit entrer avec elle le bonheur et la joye dans sa maison; car outre les talens elle avoit un bon esprit.... Elle s'étoit tellement fait aimer et estimer à Paris que le Roi, par une grâce singulière et sans exemple, lui assura le logement que son mari avoit aux Galeries du Louvre en cas qu'il mourût avant elle. » Ce fut le contraire qui arriva; « elle mourut au mois d'octobre 1638 (Felibien), âgée de trente-deux ans. » Elle lui avait donné « quatre enfans, deux filles et deux garçons. L'aînée des filles, née à Rome, a été mariée à François Tortebat peintre, la seconde à Michel Dorigni aussi peintre. Le plus jeune des garçons a suivi la profession de son père. » D'une procédure causée par l'inventaire fait plus tard après la mort de Vouet, arrivée non en 1641, comme dit Felibien, mais le 30 juin 1649 (Notes de Mariette), — procédure imprimée dans un recueil d'arrêts sur la juridiction de la Prevoté de l'Hôtel, que je redonnerai dans la *Revue universelle des Arts de*

Bruxelles, — il résulte que, les 3 et 26 juin 1640, il avait été fait, à la requête de Vouet, un inventaire « après le décès de defunte Damoiselle Virginie de Verry (*sic*) sa première femme, » et que les prénoms de la femme de Dorigny étaient Jeanne-Angélique. Quant aux quatre enfants de Virginie, ils vivaient à l'époque de sa mort. Nous le savons d'une médaille très-curieuse, œuvre de Daniel Bouthemie, connue de Felibien, retrouvée par M. de Janzé, et publiée par notre ami M. de Chennevières sur le titre de ses *Portraits inédits d'artistes français* (1re livraison). En voici la légende : *Francisca* (c'est la femme de Tortebat et celle qui était née à Rome quatre mois avant le départ de son père). *Joan. Angelica* (la femme de Dorigni). *Laurentius. Ludovicus-Renatus* (dont l'un des deux fut peintre) *paternæ tutelæ à dulciss. parente Virginia da Vezzo relicti A.* 1640. Vouet se remaria pourtant, et l'année même de cette médaille, à la fin de juin 1640, si nous en croyons Felibien, et le nom de sa seconde femme, qui lui survécut, se trouve dans la procédure que j'ai indiquée plus haut; elle se nommait Radegonde Berenger. J'ajouterai que l'on connaît un second portrait de Virginie; c'est une médaille de 1626, gravée dans l'*Amidei*, puis dans le *Trésor de glyptique*, et rappelée par M. de Chennevières. — On a vu (n° 7 de ce catalogue) que Mellan a gravé d'après elle une Judith.

258. Portrait de femme en buste, tête nue, tournée à droite et représentée avec un vase comme la Madeleine. C'est celle que Florent le Comte appelle : « Petite femme drapée demi corps avec deux mains, dont elle tient une coupe qu'elle veut ouvrir. » Les chairs sont pointillées. Dans l'épreuve de la Bibliothèque, le fonds est blanc, et il y a un cintre d'indiqué. Au reste très-médiocre.

H. 0,092, L. 0,065.

ARMOIRIES.

—

Aiguillon.

239. Un rocher au milieu de la mer, frappé de la foudre et contre lequel les flots viennent se briser. Sur ce rocher on voit un livre sur lequel on lit: *S. Augustini — opera aduers' — pelagianos — et eorum — reliquias*, et la légende : IBI CONFRINGES TVMENTES FLVCTVS TVOS. A gauche, des hommes. On lit sur un rocher derrière eux: *Hæresis semi pel. — Hæresis pelagiana;* et au-dessous : *Mellan in. et s.* Tout-à-fait dans le coin gauche, des armes surmontées d'un casque vu de profil et tourné à gauche. Elles sont écartelées au 1 de.... à un chevreau gai, au 2 de.... à une bande chargée de trois croisettes, au 3 de.... à une fleur-de-lis, au 4 de.... à une botte.

H. 0,240, L. 0,237.

2e état. Les mots *hæresis semi pe.* et *hæresis pelagiana* ont été effacés ; l'armoirie a été respectée au bas du coin gauche, mais le titre des ouvrages de saint Augustin a été effacé, et à sa place on voit sur le plat du livre la tiare pontificale avec les deux clefs en sautoir.

3e état. Le livre a été incomplètement effacé, et à sa place se voit un écu en losange, sur un manteau d'hermine, et couronné d'une couronne ducale; l'écu est écartelé au 1 et 4 (d'or) à trois hures de sanglier (de sable) posées deux et une, qui sont Vignerot, et au 2 et 3 (d'argent) à trois chevrons (de gueules), qui sont Richelieu. Ce sont les armes de la nièce de Richelieu, Marie-Madeleine Vignerot, d'abord Mme de Combalet, puis duchesse d'Aiguillon depuis 1638. Dans cet état, à la place des armes qui se voyaient au bas de la gauche, se

voient d'autres armes d'évêque ou d'abbé, surmontées de la couronne de comte; l'écu est de..... à un lion passant posé en fasce, accompagné de six coquilles, trois en chef et trois en pointe.

—

Auvery.

260. La Religion, tenant de la main droite une croix élevée, s'appuie de la gauche sur un arbre contre lequel est assise la Prudence, le bras entouré d'un serpent. A droite, l'Espérance, debout, s'appuie sur une ancre et tient de l'autre main une branche de rosier avec des boutons. Le piédestal du milieu porte les armes de Claude Auvery, évêque de Coutances, qui sont de.... à une fasce d'azur chargée d'une tête de lion tournée à dextre, languée et accompagnée de deux roses en chef et d'une en pointe. Signé *C. Mellan.*

H. du cuivre, 0,235, L. 0,325.

J'en ai vu, au British Museum, une épreuve ayant à droite, d'une gravure postérieure, *Cl. Mellan fec. excud.* et à gauche, d'une gravure encore plus récente: *A Paris chez B. Antheaume rue S^t Germain vis à vis le fort l'evesque.*

—

Borghèse.

261. Allégorie en l'honneur du Collége Romain fondé par la famille Borghèse. — Une femme, tenant des clefs et représentant la Science, montre à l'Etude caractérisée par un sablier, à la Piété, reconnaissable à son voile et à sa ceinture parsemée d'étoiles, et à une troisième coiffée d'un diadème orné d'un soleil, un plant de jeunes plantes qu'elle cultive avec soin, ainsi qu'on le voit à cette inscription: POMIS SVA NOMINA

SERVANT, gravée sur la moulure d'une balustrade à jour sur laquelle sont appuyées deux femmes, dont l'une a un compas et l'autre un gouvernail. Le fonds représente un jardin, et à droite une perspective de palais. Sur les piédestaux de deux statues, l'une représentant un roi barbare et l'autre une femme qui est posée sur le coin de la balustrade, on voit un dragon et un aigle couronné, armes de la famille Borghèse. Au bas de la balustrade on lit: *Petr. Berretin'. Cortonē. delin. — Cl. Mellan Gall'. sculp.* et, au bas du piédestal du roi barbare: *Romæ sup. pm.*

« M. Crozat avoit le dessein original bien lourd. » *Mar.*

1er état. « Sans aucuns noms d'artistes et avec des différences dans les figures et les draperies. » *Mar.*

2e état. Celui décrit.

3e état. Le *Romæ sup. pm.* est effacé, et, sur la terrasse à droite, on voit, de plus, un écusson à une fontaine circulaire garnie d'une vasque de laquelle jaillissent des filets d'eau.

—

Conti.

262. En haut de marches couvertes d'un tapis fleurdelisé on voit, sous un dais et à la place où l'on met le siége, un aigle heraldique à double tête, tenant dans l'un de ses becs une plume, dans l'autre une branche de laurier. Au-dessus, l'écusson des armes de France, avec un bâton péri en barre et surmonté d'une couronne à trois fleurs-de-lis et à deux fleurons, chargé d'une mitre et du bâton épiscopal. Sur la première marche, on voit assises Vénus avec ses colombes et Junon avec le paon et la ceinture. Sur la seconde sont debout Minerve avec la chouette, et un berger (peut-être Paris) avec une lampe allumée;

à ses pieds un oiseau qui pourrait être un geai. A côté de Minerve on lit le mot ATHENAS, de Vénus VENERES, de Junon VNI, du berger SVPERIORI. Entre les deux déesses assises, un cartel sur lequel des abeilles voletant sur des fleurs, avec la devise APIS MORE. Au bas, à droite : *C. Mellan. deli. et f.* Tout-à-fait des premières manières, dans le goût de Gaultier et de Rabel comme costume.

H. 0,199, L. 0,183.

Il se pourrait que ces armes appartinssent au fils naturel de François prince de Conti, mort en 1614, c'est-à-dire à Nicolas dit de Grammont, abbé de Bassac, mort en 1648.

—

Ferdinand II.

263. La statue équestre de Ferdinand II, vu de face et couronné de lauriers, s'élève, au milieu d'un temple circulaire et à jour, sur un piédestal auquel sont enchaînés d'un côté l'Envie et l'Ignorance, de l'autre un guerrier tenant une torche et la Famine représentée par une femme portant à sa bouche la tête sanglante d'un enfant dont elle tient le corps décapité. Sur la face antérieure du piédestal, l'inscription : FERDINANDO — II — HERCVLI — GERMANICO. et des armes, écartelées au 1 et 4 de.... à un phénix, au 2 et 3 taillé de.... et d'or, avec un oiseau, la patte armée d'une hache, brochant sur le tout. Dans les entrecolonnements des colonnes corinthiennes, quatre statues d'Hercule sur des piédestaux. A gauche, Hercule offrant un sacrifice à Junon Lacinienne, comme on le lit en latin sur l'autel (le piédestal a l'inscription : HERCVLI — ROMANO — SACRORVM — INSTITVTORI); l'Hercule gaulois (sur le piédestal : HERCULI — GALLICO

— PRÆSIDI — LITTERA — RUM); à droite, Hercule couronnant un jeune enfant (sur le piédestal : HERCVLI — TROIANO — VICTORI — CLEMEN — TISSIMO); Hercule assommant un géant à deux têtes (sur le piédestal : HERCULI — THEBANO — MONSTRORV̄ — DOMITORI). Au bas: *Anton. Pomerancius inue. — Romæ superiorum permissu — Claudiu'. Mellan Gall'. sculp.* A double taille.

H. 0,438, L. 0,538.

—

Foucquet.

264. Hercule aidant Athlas agenouillé à soutenir le globe du ciel. Entre eux deux, une tablette de pierre est appuyée sur la massue d'Hercule posée à terre. A cet endroit: *C. Mellan G. in et s.*

H. de la planche 0,375, L. 0,245.

1er état. Avec la tablette blanche.

2e état. Avec les armes de Foucquet (un écureuil rampant) sur la tablette, et la devise: QVO NON ASCENDET. Le graveur a ajouté quelques collines éloignées au-dessus de son premier terrain au bas de la gauche.

3e état. Avec les armes de Gondy sur la tablette (voir n° 191), le chapeau de cardinal, la croix d'évêque et l'ordre du St-Esprit.

Bénard se trompe évidemment quand il indique comme troisième état celui dont nous faisons le second.

—

France.

265. Pièce sur la fondation du monastère de Fontaines (Yonne), lieu de naissance de saint Bernard. Dans un cadre composé de médaillons, se trouve un sujet représentant la Vierge entre deux anges apparaissant au roi et à la reine agenouillés derrière un prie-Dieu et lui offrant une église; saint Bernard est parmi les assistants. On lit au-dessous: *Ainsi*

requis ainsi accordé, et après un trait: GLOIRE ET — HONNEVR A DIEV — *tout bon et souuerain — Et à Sainct Bernard. Sur le subiect de la nouuelle — fondation de l'Eglise et monas — tere de fontaines lieu natal — dudict Sainct. — A PARIS.* La partie supérieure du cadre est occupée par deux sujets de la vie de saint Bernard: le Christ sur la croix serrant saint Bernard dans ses bras, et la Vierge lui donnant de son lait. A gauche, les armes de France et de Navarre, et à droite celles de la reine, mi-parties à dextre de France et à senestre d'Espagne écartelé: au 1 contrécartelé au 1 et 4 de Castille, au 2 et 3 de Léon; au 2e quartier, d'Aragon parti d'Aragon-Sicile, à la pointe de ces deux quartiers de Grenade et sur les deux de Portugal; au 3e quartier, coupé d'Autriche et de Bourgogne ancien; au 4e quartier, coupé de Bourgogne moderne et de Brabant; sur ces deux derniers quartiers parti de Flandre et de Tyrol. Cette armoirie, qu'on peut voir détaillée dans le P. Anselme, t. 1, p. 132 et 153, n'est pas tout-à-fait de même dans la gravure; mais la petitesse de l'armoirie a fait tomber le graveur dans des confusions qui eussent été fort difficiles à décrire. Les côtés et le bas du cadre sont remplis de dix autres médaillons avec ces inscriptions: *Jésus-Christ estant faict propice — Par les prieres de Sainct Bernard — Le Roy — Excellent — Vive — Vainque — Règne — Pieux — Puissant — Heureux.* Le fonds noir, sur lequel se détachent ces médaillons, est semé de fleurs-de-lis, et offre aux coins du bas un L et un A couronnés. Signé: *C. Me.* très-légèrement tracé.

H. 0,137, L. 0,083.

France.

266. Mercure amène Minerve auprès d'un arbre et lui montre, de la main et de son caducée, trois fleurs-de-lis, posées deux et une, qui sont marquées sur son tronc à une certaine hauteur. Au pied de cet arbre, une femme assise tient un tableau qu'elle semble vouloir fixer contre l'arbre et où on lit : DEVM TIME — QVOD TIBI NON — VIS ALTERI NE — FACITO. A ses pieds sont deux volumes, sur le plat de l'un desquels on lit : *Justinian.* et sur l'autre : *Aristot.* Derrière elle une femme, tenant un sceptre, s'appuie sur la boule du monde. De ce même côté on voit, entre les deux arbres, une femme parler à une autre femme à côté de la bouche de laquelle est écrit : *Audi utramq. partē,* et après l'arbre on voit deux femmes, dont l'une assise sur un ballot et qui semble protester de son innocence. Le fonds est la mer. A droite, on aperçoit sur les seconds plans un chien endormi, un coq qui va mettre le pied sur des dés, et, au-delà d'un ruisseau, un fleuve avec son urne. Sur le devant, à gauche, un bouclier, posé sur un canon, et des armes éparses. Sur une pierre : *C. Mellan G' inuen. et sculp.* 1685. et sur la terrasse : *A PARIS Aux Galleries du Louvre — cum pr. R.*

H. 0,233, L. 0,287.

2e état. Les mots : *A PARIS Aux Galleries du Louvre* sont effacés.

—

France.

267. Deux génies soutiennent un cartouche avec les armes de France; il est accompagnées de chaque côté

de deux figures représentant la Loi, caractérisée par une branche de laurier, et la Bonne Foi, qui porte une tablette de pierre où sont sculptées dans un cercle deux mains tenant un cœur. Elles ont à côté d'elles, celle-ci un livre avec l'inscription : *Coust. de Par.* l'autre un livre avec *Ord. Roy.* — 1664. — *Mellan in. et f.* Au bas : *Pour Mrs les Doyen, Syndics et communeauté des Nottaires au Chlet de Paris.*

H. 0,160, L. 0,305.

1er état. Avant : *Pour Mrs les Doyen,* etc.

2e état. Celui décrit.

Paignon-Dijonval avait la même composition augmentée de médaillons de chaque côté.

—

France.

268. Renommée volant et dirigée vers la gauche. Elle a des yeux sur les ailes et porte un écusson à fonds d'or sur lequel un *L*, lettre initiale du nom de Louis XIV, surmonté de la couronne de France. On lit sur une banderole :

IMPERIVM TERRIS FAMAMQVE ÆQVABIT OLIMPO.

La Renommée tient deux trompettes, sur l'une desquelles *Mellan in. et F.* Au bas se voit le haut du globe du monde avec l'inscription : VOLAT ÆTHERE APERTO.

2e état. Le globe du monde a été effacé. L'écusson y porte les armes du ministre Sublet Desnoyers, d'azur à un pal de sable à une bordure bastillée d'or.

3e état. Mariette en indique un état avec les armes de Mazarin.

H. 0,233, L. 0,185.

Il en existe des copies dans les recueils d'armoiries de Ma-

rolles au Cabinet des Estampes. L'une est de N. Picart. On y trouve le haut du globe du monde plus important que dans l'original de Mellan, et les deux trompettes avec cette inscription sortant de l'une d'elles :

Os, animûs, vultus, Mésnelli forma decani.

On voit, par une correction, qu'il devait y avoir d'abord *annimus*. L'armoirie est écartelée au 1 et 4 de..... à une flamme surmontée de trois étoiles mal ordonnées, et au 2 et 3 d'azur à trois fusées d'or accolées en fasce, qui sont Bouthillier (voir n° 175). Signé *N. Picart. fe. ex.* — Picart en a fait une autre copie, car les changements sont bien grands pour qu'on puisse croire seulement à un état. Le globe du monde ne s'y trouve pas, et au lieu de trompettes la Renommée tient une croix sur laquelle on lit : *N. Picart fecit. et ex.;* elle a, de plus, une colombe divine sur la poitrine. Les armes sont écartelées au 1 et 3 d'azur à un chevron chargé de trois hermines et accompagné de trois roses, au 2 et 3 de..... à un hérisson. Une main du temps a écrit au bas : *Nicolas de Netz, e. d'Orléans.*

Enfin, les mêmes recueils contiennent une autre copie anonyme et très-mauvaise. Au fonds, à droite, il y a une balustrade et du ciel, et, à gauche, une figure de la France assise sur un trône, qui va donner la main de justice à la Renommée; une fleur-de-lis sort de l'embouchure de chaque trompette. De cette façon, j'en connais deux états. L'un a de.... à un chevron chargé de cinq fasces ondées d'argent et accompagné de cinq lions; l'autre de France au chef de gueules. L'épreuve que nous avons vue de ce dernier portait de la main de Marolles : *Joachim Destin E. de Clairmont;* c'est bien en effet l'écu des D'Estaing, avec cette différence que le chef devait être aussi d'azur. On lit comme devise : *Pascitur inter lilia.* Cet état pourrait bien être le premier. Enfin, il y en a un troisième état, où les fleurs-de-lis des trompettes sont effacées, avec les armes d'Auvery, évêque de Coutances (cf. n° 260).

Gallard.

269. Minerve, assise au milieu de l'estampe, ayant la lance et le casque, et la Justice, debout à droite et tenant une balance, soutiennent un écusson ou un bouclier destiné à recevoir des armes. A gauche, la Paix, debout, tient un épi et une branche d'olivier. Aux pieds de Minerve: C. P. R. et à droite, sur le cube contre lequel est appuyé un faisceau de licteur: *Mellan in. et f.*

H. 0,220, L. 0,300.

1er état. Avant C. P. R. (Paignon-Dijonval).

2e état. Celui décrit.

3e état. « Armes de Claude Gallard, sieur de Courrance et de Dannemoy, president de la Chambre des Comptes en 1663. » *Mar.* — Elles sont d'azur à trois étoiles en chef et à un croissant en flammes en pointe, à une fasce de..... brochant sur le tout.

4e état. Les armes de M. de Mesmes, déjà décrites au n° 214.

5e état. Les armes sont supprimées au moyen d'un cache.

Il y en a une copie extrêmement mauvaise et en contrepartie; les cordes des plateaux de la balance, au lieu de se tordre, sont droites et très-lourdes. L'écusson est parti de 1 et coupé de 2: au 1 de.... à un lion lampassé, au 2 de.... à trois besans posés en fasce, au 3 de vair, au 4 de..... à une cannette de sable membrée d'argent, au 5 et 6 de..... (l'épreuve que j'ai vue était incomplète du bas); sur le tout de.... à une bande de gueules accompagnée de deux cannettes de pourpre membrées d'argent.

—

Gesvres (Potier de).

270. Femme debout, tenant une croix et une palme; elle est appuyée sur un piédestal. Sur celui-ci, l'inscription sur une banderole: CAN. VN. ECCL.,

des livres, et au-dessous de ceux-ci : *Fundata enim erat super petram. Math. c. 7.* Signé : *C. Mellan G. in. et s.*

H. de la planche, 0,186, L. 0,233.

2e état. Les livres sont remplacés par des armes, d'azur à deux mains appaumées (d'or), au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur, qui sont celles de la famille Potier de Gesvres.

3e état. Avec les armes de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris. Elles sont parties de 3 et coupées de 1 : au 1 de.... à une fasce d'argent et de gueules échiquetée de trois tires; au 2 à 10 croisettes potencées rangées en orle, avec en cœur un écusson d'azur à la bordure d'argent; au 3 de.... à trois fasces de gueules; au 4 de France au bâton péri en barre et la bordure de.....; au 5 de..... à un lion rampant et, en chef, deux croisettes potencées au pied fiché; au 6 palé d'argent et de gueules; au 7 écartelé, au 1 et 4 d'un lion rampant, langué et couronné, de sable, au 2 et 3 losangé; au 8 d'azur à six glands, trois, deux et un, au chef de....; enfin, sur le tout, d'azur à deux pals de sable, qui est Harlay.

—

Marillac.

271. Un aigle, les ailes tendues, supporte sur ses ailes le dessous de l'écu ; il tient dans ses serres et dans son bec une palme, une branche de laurier et un ruban sur lequel M. Les deux aigles qui servent de support à l'écu se tiennent d'une patte sur l'aile de celui qui est au bas. L'armoirie est d'argent maçonné de sable de sept carreaux, deux, trois et deux, chargés de sept merlettes de sable (celui en cœur devrait en place être chargé d'un croissant d'or). Le cimier est un casque vu de face et ouvert.

1er état. Avec l'écu blanc.

H. de la planche 0,231, L. 0,183.

Mazarin.

272. Deux petits anges marchant dans un sens opposé et portant sur leurs épaules des guirlandes de fruits sortant d'une sorte de double corne d'abondance posée comme couronnement aux armes de Mazarin qui occupent le centre. Signé à droite sur un ruban de la guirlande: *M inu. c.* (Cf. n° 211, et n° 268, 3e état).

H. 0,055, L. 0,167.

—

Médicis.

273. Un jeune guerrier, debout, en costume antique et monté sur deux marches, a le pied sur une femme renversée à terre, coiffée d'un turban et d'une couronne et tenant à la main un sceptre brisé. Il la montre à un groupe de soldats placés à gauche et leur fait voir en même temps à droite les six tourteaux, armes de la maison de Médicis, qui apparaissent dans les nuages; aussi à droite, un autre homme debout, accompagné de deux hommes assis, les leur montre également. A gauche, la Renommée avec ses ailes aux cent yeux, sonnant de la trompette et volant, soutient un écusson devant une reine assise sur un piédestal; celle-ci, quittant une plume, semble avoir copié d'après la vision les six tourteaux de l'armoirie, posés un, deux, deux et un, celui du chef chargé de France. Cet écu est surmonté d'un chapeau de cardinal. Sur le côté du piédestal, un écusson. Au bas: *Anto. Pomeranti' inue. — Cl. Mellan Gall' sculp. Romæ.*

H. 0,340, L. 0,443.

Les états suivants sont des remaniements de la planche de Mellan faits par d'autres mains.

2e état. On a ajouté sur la cuirasse du jeune homme un médaillon avec le combat d'un lion et d'un ours; on a supprimé à la figure de reine qui est sous ses pieds le sceptre, la couronne qui reste toujours visible, et ajouté deux autres têtes, toutes deux d'hommes, l'une surmontée de cornes, à la figure qui est sous ses pieds; ce ne sont plus les armes de Médicis qu'on montre au groupe de soldats, mais Mutius Scevola se mettant la main dans les flammes. Sur le devant, à la place des trois hommes, un piédestal faisant pendant à la figure de gauche; sur celui-ci est assise une femme armée et tenant une lance et une statue de victoire. Sur le piédestal est un écusson supporté par deux léopards, de..... à une comète d'or. Les armes de Gondy (cf. n° 191) ont remplacé celles de Médicis et ont même été mises sur deux des boucliers des soldats. L'armoirie du piédestal n'a conservé que ses supports de léopards, mais on y trouve maintenant en chef un vol arraché surmonté d'une étoile, et en pointe trois épis liés par le bas. Le nom de Pomerance existe encore; celui de Mellan a disparu.

3e état. Le même que le précédent, sauf la disparition des armes de Gondy. Celles de l'écusson sont un arbre dont le tronc est entouré d'une vigne; dans celles du piédestal les léopards ont disparu, et elles sont maintenant parties: à dextre un lion rampant plantant en terre une fourche ou trident à trois pointes devant un château surmonté d'une étoile, et à senestre, en chef trois étoiles posées une et deux, et en pointe une salamandre dans les flammes.

4e état. Les changements de cet état sont les suivants: le jeune homme n'a plus sur sa cuirasse le médaillon avec le combat du lion et de l'ours, mais une croix de Malte; dans les trois têtes de la figure terrassée, l'une des deux têtes d'hommes a perdu ses cornes, et la tête qui était jusqu'alors restée celle d'une femme a reçu des moustaches. Le chapeau de cardinal a disparu au-dessus de l'écu de la reine de gauche, pour être remplacé par une couronne à pointes recourbées, avec

la fleur-de-lis de Florence au milieu du devant. Les tourteaux de Médicis reparaissent sur cet écu; et celui du piédestal est maintenant de.... à une fasce, accompagnée en chef de deux feuilles, et d'une en pointe.

—

Navarre (Collége de).

274. Minerve, debout entre deux piédestaux chargés celui de droite de drapeaux, de faisceaux, de trompettes, celui de gauche de livres et de palmes, d'une croix et d'une trompette, soutient de ses deux bras deux écussons dont le bas est posé sur ces deux piédestaux qui portent cette inscription: REGALES SERVAT MVSAS — ROMANA SECVRIS; ce qui est une allusion aux armes du cardinal Mazarin (cf. n° 211) qui sont sur l'écusson de droite. L'écusson de gauche est écartelé des armes de France anciennes, c'est-à-dire semées de fleurs-de-lis sans nombre, de la mérelle de Navarre, et des deux cotices, potencées et contre-potencées, de Champagne. « Ce sont les armes du collége de Navarre dont M. le Card^{al} Mazarin a peut-être été protecteur, ou, s'il ne l'a pas été, c'est que la thèse qui luy aura été dédiée étoit soutenue dans ce collége. » *Mar.*

H. 0,325, L. 0,220.

La ressemblance de cette pièce avec cette description de Florent Le Comte: « Grande pièce où l'on voit une Pallas tenant d'une main le portrait de François de S^{t}-Martin, abbé de Soissons, et de l'autre ses armes avec des trophées derrière, » m'avait toujours fait penser que ce devait être un premier état de la pièce du collége de Navarre; mais je n'en avais pas la preuve. Je l'ai enfin trouvée, car le Cabinet des Estampes possédait en dehors de l'œuvre ce premier état que je supposais. Il n'est pas même signé; les vêtements de Pallas ne sont pas terminés. Au lieu de tenir des écussons, elle tient

deux tables de pierre; sur celle de droite, une armoirie, écartelée au 1 et 4 d'or, au 2 et 3 losangé d'argent et d'or, et surmontée de la mitre, de la crosse et du chapeau; sur la table de gauche, le portrait en médaillon d'un homme encore jeune, délicieux chef-d'œuvre qui, malgré plus de simplicité dans la taille, arrive à cette douceur et à cette harmonie d'effet qui caractérisent Nanteuil. Sur cette épreuve d'un prix inestimable, car je ne sais si l'on pourrait en citer d'autre, on lit cette inscription : *Fr. de S^t^ Martin abbé de S. Jean de Soissons.* A cette description j'ajouterai celle du P. Lelong dans son catalogue de portraits : « François d'Aglié de S. Martin, abbé de Pignerol, prieur de S^t^ Jean des Vignes de Soissons en 1640, et de Notre-Dame de Staffarde dans le Marquisat de Saluces, ambassadeur du duc de Savoie en France en l'année 1654, fils de Jules César d'Aglié, Marquis de S^t^ Germain, et d'Octavie Udalrique Justiniani, mort au mois de mai 1678. Melan, in folio oblong, pour la thèse du sieur Guérin, Avocat du Roi au Présidial de Soissons. Médaillon tenu par Pallas. » Cette note, excellente de tous points, est surtout curieuse en ce qu'elle nous montre François d'Aglié comme étant le fils d'une Justiniani. Le portrait du vieux Justiniani était un chef-d'œuvre; l'on dirait que, travaillant de nouveau pour un membre de cette famille, Mellan a tenu à faire un nouveau chef-d'œuvre dans un genre tout différent, et il est bien malheureux que ce soit dans cet état la pièce la plus rare de son œuvre.

—

Richelieu.

275. La France, assise sur des canons et reconnaissable aux trois fleurs-de-lis de sa tunique, a une main sur une corne d'abondance et l'autre sur une tablette de pierre portant les armes de Richelieu (cf. n° 227) accompagnées du chapeau à neuf glands, du cordon et d'une ancre. Elle considère le soleil dans les rayons duquel on lit: *Solem quis dicere fal-*

sum audeat. A droite, l'Envie qui s'enfuit et des cavaliers dans des nuages de poussière. Fonds de paysage. *Cl. Mellan Gall' inuen. et sculp.*

H. 0,290, L. 0,445.

1er état. Celui décrit.

2e état. Les armes de Richelieu sont remplacées par celles du duc de Beaufort, de France, surmonté d'un lambel de trois pendants, et chargé en cœur d'un bâton péri en bande (lorsqu'il devrait être péri en barre). Derrière l'écu, deux ancres en sautoir. Les mots *Solem*, etc., sont mal effacés et remplacés à côté par ceux-ci : *Splendorem ducit ab ipso*, complétés par ceux écrits sur le bouclier au-dessous des armes : *quē gestis fovit et auxit.*

Il y en a une copie dans le même sens et très-misérable. La France s'appuie sur un portrait en médaillon au bas duquel deux ancres, un cœur et les initiales I. M. On lit dans les rayons du soleil : *te lucente non fœdabor.* Au bas : MENS IN TE FIRMISSIMA et la signature *lagree f.* A gauche, une pierre avec un écusson, écartelé au 1 et 3 de..... à une tour percée d'une porte et de deux fenêtres et crénelée de trois pièces ; au 2 et 3 d'azur à.... besans, à un levrier rampant brochant sur le tout, et à un lambel de 3 pendants en chef. Sur le dos de l'épreuve que j'en ai vue, on lisait : *Jérôme de la Mothe Houdancourt, évêque de S^t Flour, mort le 21 Mai 1693, âgé de 76 ans.*

—

Richelieu.

276. Un jeune homme, en tunique et dont la tête paraît un portrait, est à genoux aux pieds de la Religion représentée sous la figure d'une femme et assise sur deux cubes ; dans le fond, à gauche, elle montre à ce jeune homme un religieux faisant l'aumône à des pauvres. Sur le siége de la Religion, les armes du cardinal de Richelieu, avec le chapeau à

six glands, la croix épiscopale et le cordon du Saint-Esprit. A gauche: *cum priuilegio.* A droite: CL. MELLAN GALL' — INVEN. ET SCVLP.

Hauteur de la planche 0,293, L. 0,440.

Paignon-Dijonval en avait une épreuve qui n'offrait pas les armes de Richelieu et qui n'était peut-être qu'une de ces épreuves où les armes sont effacées, mais où le chapeau, les glands et la croix du Saint-Esprit sont encore très-visibles.

—

Savoie.

277. Allégorie à l'honneur de la maison de Savoie. Au centre de la composition s'élève un piédestal sur lequel on voit une statue d'Apollon auréolé, tenant son arc, et portant de sa main droite une boule surmontée d'un chapeau de cardinal, sur laquelle les armes de Savoie, écartelées au 1 et 3 parti, à dextre de.... à un cheval contourné qui est Westphalie, à senestre fascé (au lieu d'argent et de gueules, il faudrait d'or et de sable) à un crancelin (de sinople) qui est Saxe; au 2 d'hermines à un lion rampant; au 4 de.... à un lion rampant; sur le tout d'azur (il faudrait de gueules) à une croix. Sur le piédestal on lit: SABAVDICÆ — RELIGIONIS — SIMVLACRVM. De chaque côté, six piédestaux ronds sur lesquels des statues de princes de la maison de Savoie; sur chaque piédestal une inscription. *Sim. Voüet paris. in.—Cl. Mellan Gall'. f. — superiorum pmissu.*

H. 0,386, L. 0,547.

« Apollon sur un piédestal tenant d'une main son arc et de l'autre un globe, sur lequel sont les armes de Savoye, accompagné des principaux princes de cette maison chacun sur un piédestal avec les attributs qui leur conviennent, d'après Simon

Vouet. Gravé à Rome. Le dessein original étoit chez M. Crozat; il étoit à la sanguine et très légèrement fait; il falloit en sçavoir autant que Mellan pour pouvoir graver d'après ce dessein, et voilà ce que c'est à un graveur de savoir luy mesme dessiner. » *Mar.*

—

ARMOIRIES INCONNUES.

278. Une femme assise, tenant d'une main une couronne de laurier avec l'inscription : *Laurea digna meis,* et de l'autre une boule surmontée d'une croix. Le cube de pierre sur lequel elle est assise porte l'inscription : CONTINET — HÆC MVNDVM — NEC MVNDO — CLAVDITVR IPSO; il est posé sur des marches placées entre quatre colonnes, dont les soubassements offrent des emblèmes et des devises; sur l'une un dauphin : *Sic regis ut mediis regnat delphin' in undis;* sur l'autre un soleil : *Dissipat ut Titan radianti lumine nubes;* sur la troisième un aigle : *Tractus cœlumq. Æreos superat volatu;* la quatrième un lion : *Ut leo magnanimos invadit pectoris usus.* C'est sur ce piédestal que se trouve la signature : *C. Mellan Gall' inu.* Le haut est formé par deux draperies qui se rattachent aux deux colonnes des bords et entre lesquelles se voit un écusson, de.... à une tour surmontée d'une boule avec la croix. A une seule taille; pièce faite en Italie.

H. 0,231, L. 0,286.

—

279. Minerve assise à terre et tournée à gauche; elle est appuyée sur son égide et tient sa lance; elle est entourée de livres et d'attributs des beaux-arts épars à terre. On lit à gauche sur une palette : *Mellan pinx. et s.* et à droite sur un livre : *C. p. R.*

Dans un second état, l'égide est remplacée sur le bouclier par une main appaumée accostée de deux fleurs-de-lis.

H. 0,245, L. 0,344.

—

280. Deux armoiries ovales accolées et posées sur un manteau d'hermines. L'une est de.... à un sautoir cantonné de quatre croisettes potencées, l'autre de.... à une croix cantonnée de quatre fleurs-de-lis. En haut, la devise : HIS SOCIATA VIGENT, et au bas nn chiffre, composé des lettres FCVPE. Non signé, mais incontestable.

H. de la partie gravée 0,175, L. 0,211.

THÈSES.

281. Thèse soutenue en 1619.

En haut, l'inscription : BREVIS TOTIVS SACRÆ THEOLOGIÆ TABVLA. Dans un grand cercle de têtes de chérubins se voit, au centre, la Trinité, représentée par les trois personnes entourées de rayons chargés d'inscriptions; au-dessous, dans le même cercle, l'assemblée des bienheureux présentés à la Trinité par la Vierge et par saint Jean. Dans les coins supérieurs, à gauche, des armes, semées de France, et sur le tout un écu de.... à une croix pattée de sinople, supportées par deux anges et surmontées de la couronne fermée; à droite, d'autres armes, surmontées du chapeau ecclésiastique, de... au chevron d'azur chargé de quatre croissants, accompagné en chef de deux hures de sangliers affrontés et, en pointe, d'un sanglier passant. — A droite du cercle de chérubins se

voient la création du monde, celle de la femme, Adam et Ève près de l'arbre défendu, Abel priant à l'autel, Noé, Abraham menant son fils Isaac, Jacob; et, à gauche, les méchants précipités dans l'enfer, Moïse recevant les tables de la loi, David et Gédéon.

Immédiatement au-dessous du milieu du cercle sont l'Annonciation et au-dessus le crucifix mystique. Celui-ci est dans une vasque recevant tout le sang de ses plaies; ce sang sort de la vasque par sept ouvertures et va tomber sur deux petits bâtiments où se voient des scènes qui figurent six sacrements, ceux du baptême, de la confirmation, de l'absolution, de l'extrême-onction, du mariage, de l'ordination; le filet central tombe sur la Charité, assise au-dessus d'un petit bâtiment qui renferme un autel. Dans les tympans, laissés dans les coins par la courbe des filets, sont les deux autres vertus théologales, à gauche la Foi, et à droite l'Espérance.

Au bas, l'on voit à gauche saint Jean de Matha, à droite le bienheureux Félix Vallesiensis; ils présentent chacun deux religieux. Le centre est occupé par un lac avec le navire de la religion catholique commandé par le pape avec le roi et la reine de France, et entouré d'hérétiques qui se noient, à l'exception de Berenger qui abjure ses erreurs et va être reçu dans la barque.

On lit à gauche, au-dessous de saint Félix : *Agitabũtur (Duo duce) hæ Theses, 25ª Octob. 1619 ī Cõventu S. Mathurini Paris.;* au-dessous du trait carré à gauche: *Cum approbati — one Doctorũ — C. Mellan sculpsit;* à droite: *Parisiis apud. Io. Le clerc — via Iacobæa — sub signo Stellæ — aureæ — Cum priuilegio — Regis. —*

et au milieu : R^mo P. AC D^no D. LVDOVICO PETIT DECRET, DOCTORI, MAIORI AC GENERALI MINISTRO TOTIVS ORDINIS SS^mæ TRINITATIS, REDEMPTIONIS CAPTIVORVM, A SS^mo D^no N^ro PAPA — *in eodem universo Commissario specialiter deputato, Christianissimæque Majestatis Consiliario et Eleemosynario salutē* — trois longues lignes et cette quatrième : *Tibi vero gratitudinis fide tabellam hanc in qua adumbrantur* (les écoles théologiques) *devovemus, tuæque memoriæ tholo Tui in hoc conventu S^ti Mathurini Paris. feliciter appendimus fave.* Des premières manières, et aussi rare que mauvaise.

H. 0,549, L. 0,398.

282. Thèse de Sublet de Romilly.

Ordonnance architecturale composée de quatre pilastres cannelés supportant un attique couronné de marches, sur lesquelles se tiennent assises deux femmes, tenant l'une du corail, l'autre des fleurs, et, plus haut, deux autres supportant un médaillon avec le portrait de Nicolas de Bailleul. Sur l'attique, entre deux bas-reliefs avec des devises, se trouve l'inscription : EXCELLENTISSIMO HEROI NICOLAO DE BAILLEVL — QVEM SPECIALI IN SVPREMO FRANCIÆ SENATV INTEGRITAS, IN RECVPERATORIO — TRIBVNALI ÆQVITAS, IN PRÆFECTURA MERCATVRÆ VIGILANTIA, IN SABAVDIENSI — LEGATIONE PRVDENTIA — ÆTERNITATI TRADIDERUNT : — QVEM SVMMA GALLIARVM CVRIA PRÆSIDEM INFVLATVM, REGENS REGINA CANCEL — LARIVM, GALLIA ÆRARII PRÆFECTVM, OMNES ANTIQVA, VIRTVTE, IVSTITIA, AC FIDE — NOTISSIMVM, PRÆCIPVA SVAVITATE MORVM, ET SERMONIS AFFABILITATE CHARISSIMVM — COLVNT, PRÆDICANT, SVSPICIVNT : QVEM DENIQ. QVOD MAGIS MIRERE, SECVNDA FORTVNA TEM-

PERATVM, — ADVERSA CONSTANTEM, VTRAQ. VICTOREM SENTIT, ET EXTIMESCIT — *Ponebat arcum triomphalem addictissimus* MICHAEL SVBLET — DE ROMILLY. Des deux côtés de cette inscription : à gauche, des sauvages adorant le soleil avec la devise *Spes vitæ cum sole redit;* à droite, la Religion à côté d'un autel et la devise *Pios respectant numina.* Sur le centre de la frise les armes, écartelées au 1 et 4 d'argent à la demie bordure d'or, au 2 et 3 d'argent à la fasce d'or (la vraie armoirie de Bailleul est d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois hermines, deux en chef et une en pointe). Les deux entrecolonnements extérieurs offrent chacun deux médaillons avec des sujets et des devises. Dans l'entrecolonnement plus large du milieu sont les positions, et en bas dans un cartel : *Tuebitur Michael sublet de Romilly Paris. arbitro — carolo Touraine die XII Augusti MDCXLIII a prima ad sextam* — IN AVLA ARST. REGIÆ NAVARRÆ — *Cl. Mellan G. in. et s.*

En deux planches. — 1er état. Avant la lettre, et cependant avec les devises des médaillons.

2e état. Avec les inscriptions, à l'exception de la dédicace au-dessous des marches.

3e état. Celui décrit.

4e état. La dédicace, les positions et le jour de soutenance effacés. Par leur absence, cet état ressemble au premier, mais il se reconnaît à la fatigue du tirage.

H. 0,548, L. 0,441.

283. Thèse de Guillaume de Longueil, en deux planches assemblées.

Dans la partie supérieure, on voit les Muses assises, cinq à droite dont une debout, et quatre à gauche

dont une également debout. L'une tient un livre sur lequel le chiffre IM (Jules Mazarin); deux autres brodent un tissu sur lequel un autel allumé avec la devise : ÆTERNAS AGIT EXCVBIAS, et une étoile au-dessus du soleil et de la lune avec la devise : PRÆFVLGET VTRIQVE. De l'autre côté, une soutient une tablette avec les armes de Mazarin et la devise : PACEM HÆC ARMA DABVNT. Une autre a une tablette sur laquelle une aiguille, tournant sur un cercle, est dirigée vers une étoile; la devise est : RECTORES DIRIGIT. Au centre, Apollon, couronné de lauriers et debout, montre une tablette de marbre fixée au mur, sur laquelle : EMINENTISSIMO CARDINALI IVLIO MAZARINO — HAS THESES GVILLELMI DE LONGVEIL APOLLO DICAT, CONSECRAT. Plus seize vers latins sur deux colonnes :

Audite hæc Musæ! & MASARINUM ornate trophæis
Hic VIR HIC est, quo nil Tibris, nil Sequana vidit
Grandius, in quem unum belli pacisque recumbunt
Pondera, cui GNATOS LODOVICVS & ultima jussa
Deposuit moriens, nec enim plus norat in ullo
Luminis & fidei, nam provida cura futuri,
Iudiciumque sagax, Mensque ignea purior astris
Abdita fatorum penetrat, bellique procellas
Vertit in Authores, Te vindice, MAXIME IVLI,
Fractus Iber, Belgæ domiti, penetrataque Rheni
Littora, & Austriaco rubuit sub sanguine tellus.
Francos consilio, socios virtute tueris
Et PVER immensi per te sedet Arbiter Orbis.
Perge ergo! & si fas rerum suspendere curas
Respice LONGOLIVM certantem, et suscipe vota,
Quæ DVCE ME æterni tibi fert in pignus honoris.

Deux fleuves, assis à terre et accoudés sur leurs urnes, forment le bas de l'estampe au milieu de

laquelle ils sont adossés l'un à l'autre. Sur l'une des urnes trois fleurs-de-lis, sur l'autre la louve romaine avec Romulus et Rémus. Au-dessus, une grande tablette sur laquelle sont gravées les positions en quatre colonnes; à droite et à gauche, de grandes plantes et des guirlandes de fleurs et de fruits accrochées en haut d'une sorte d'arcade. En haut: CONCLVSIONES PHILOSOPHIÆ. En bas: *Harum Positionum veritatem Deo duce tueri conabitur* GVILLELMVS DE LONGVEIL *Parisinus, Abbas Conchensis, die* 16 *mensis Augusti* 1646. *A primâ ad sextam. Arbiter erit* CAROLVS TOVRAINE *Philosophiæ professor.* — IN REGIA NAVARRA. A gauche sur une pierre: *Mellan G. inv. et fe.*

2e état. Les positions et la dédicace du bas ont été effacées, mais on voit encore des traces de lettres; malgré cela, on a dû souvent l'indiquer dans les catalogues comme premier état.

Le Cabinet des Estampes a du bas de cette pièce une épreuve inachevée; les fleurs et les fruits y sont traités de la façon la plus large et la plus saisissante, et bien supérieurs à ce qu'ils sont dans les épreuves terminées.

H. 0,430, L. 0,590.

284. Thèse.

Le jeune Henri de Savoie est debout sur une marche; devant lui, un jeune enfant tient un écusson avec ses armes, parties de 1 et coupées de 1; au 1 écartelé au 1 de.... à une croix alaisée cantonnée de quatre croisettes; au 2 et 3 de.... à trois fasces d'azur, un lion rampant brochant sur le tout; au 4 de.... à un lion: au 2 parti de Westphalie et de Saxe (voyez n° 277): au 3 parti, à dextre semé de besans avec un lion rampant brochant sur le tout, à senestre de gueules à un lion rampant: au 4 parti, à dextre échiqueté

d'argent et d'azur, à senestre de.... au chef de gueules; enfin sur le tout de gueules à une croix et à une bordure engrelée, qui est Savoie. A droite, le Génie, sous la figure d'une femme avec des ailes et une flamme sur la tête, est appuyé sur un piédestal; l'église ou l'Italie est assise, et un enfant apporte au jeune Henri une croix suspendue à une chaîne entremêlée des chiffres HDS. A gauche, la France assise et vêtue d'une robe fleurdelisée, et Minerve debout. Dans le ciel, un ange apporte au jeune Henri un chapeau de cardinal. Du côté de la France on lit: *Ambit honos fortem*, et du côté de l'Eglise: *Sacro pius ardes amore: Cl. Mellan inu.* Dans la partie inférieure, entre deux montants d'ornements avec trois médaillons de chaque côté, sont imprimées les positions de la thèse, dédiée à Henri de Savoie duc d'Aumale, et, au bas, dans un cartel: *Propugnabit Joannes Lempereur Givortia In Aula Colleg. Clarom. Societ. JESU 7ª Julli* 1647.

« Le bas est aussi du dessin de Mellan. On la croit gravée par Gasnière sous sa conduite. Il paroist mesme que Mellan y a travaillé; car la teste du duc d'Aumale et presque toute la figure de Pallas paroist de lui. » *Mar.*

H. de la pièce principale 0,334, L. 0,546.

285. Thèse d'Antoine Talon.

Elle est composée de sept planches assemblées. Dans la partie supérieure se voit, au milieu d'un soubassement, une tablette carrée, des deux côtés de laquelle sont assis deux hommes nus et les cuisses entourées d'une peau de lion. Celui de droite, la tête exprimant la honte, tient sur le soubassement sa massue, couverte des tours et des lions qui caractérisent les

armes d'Espagne ; celui de gauche s'appuie sur sa massue qui est semée des fleurs-de-lis de France. Au centre, au-dessus de la tablette, la figure désolée de l'Espagne, dont la couronne et les sceptres sont épars à terre, est étendue à terre et regarde le ciel. A gauche, la figure de la France, assise sur un trône et reconnaissable aux fleurs-de-lis dont son manteau est semé, reçoit des mains d'un ange, qui descend du ciel, le portrait du cardinal Mazarin, pendant qu'une renommée, s'éloignant vers la droite, sonne de sa trompette, sur le pennon de laquelle sont les armes du cardinal Mazarin. Dans le fonds, à travers les arcades d'une ordonnance architecturale, on aperçoit un paysage dans lequel une armée est mise en déroute près du bord de la mer. Dans la pièce du bas, le milieu du massif, qui supporte la partie que nous venons de décrire, est occupé par une grande tablette sur laquelle sont gravées en trois colonnes les positions de la thèse. A droite et à gauche, une femme agenouillée tient un stylet avec lequel elle vient d'écrire sur le mur ; à gauche, il y a une femme de plus. Sur le devant, Minerve est assise à terre, et deux jeunes anges nus et ailés tiennent une longue chaîne entremêlée du chiffre IM (Jules Mazarin). Le nom : CL. MELLAN G. INVENT. ET SCVLP. est placé sur le côté d'une sorte de tableau sur lequel Minerve est assise. Dans la tablette inférieure se lit la dédicace à Mazarin, et au bas de la gauche on lit sur un papier posé à terre : *Has Theses Deo duce et Præside* S. M. N. ADRIANO LEVAILLANT *Doctore Theologo — et socio Nauarrico propugnabit* ANTONIVS TALON *Catalaunus die* (un blanc) 1648 — IN SORBONA — PRO TENTATIVA.

1er état. Avec le nom du graveur et la légende sur le papier au bas de la gauche, mais sans la dédicace à Mazarin et sans les positions.

H. 1,272, L. 0,810.

TITRES DE LIVRES.

TITRES DATÉS.

286. Frontispice composé d'un fronton supporté par quatre pilastres, au milieu desquels : L'OFFICE — DE LA VIERGE — MARIE POVR TOVS — LES TEMPS DE — L'ANNEE — *Reueu et ordonné — suiuant la Reformation — du Concile de Trente — Auec plusieurs prières — faictes par le R. P. Cotton de — la compagnie de IESUS, — le tout par le commande — ment de la Reyne Mère.* Au-dessous : *A PARIS — Chez Gaspar Meturas — rue S^t Iacques a la — Trinité.* — 1620. Au bas : *C. Mellan sculp. — Seb. Gouion ex.* Dans le fronton, les armes de la reine, parties de France et de Médicis, entourées du cordon de veuve et soutenues par deux anges. Tout-à-fait aussi sec que Léonard Gaultier.

H. 0,137, L. 0,075.

287. Frontispice pour Tacite. Louis XIII, à cheval et foulant aux pieds des dépouilles guerrières, est représenté sur un piédestal soutenu par deux colonnes entre lesquelles on lit : NOVÆ COGITATIONES — IN LIBR. ANNALIVM — C. CORNELii TACITI — QVI EXTANT — *Ad Christianissimum Regem — Francorum et Nauarrorum* — LVDOVICVM XIII — AVCTORE — LVDOVICO D'ORLEANS

— PARISIENSI — *Quibus addita sunt reliqua — eiusdem Taciti opera — Cum Indicibus copiosissimis.* Et plus au bas d'un médaillon de l'empereur Tacite : PARISIIS — *Sumptibus ac impensis — Thomæ Blasii in via Jacobeâ — ad insigne D. Thomæ* — 1622. A droite, deux obélisques couverts de sujets, et au-dessus desquels les armes de la ville de Paris sur celui de droite, et celles de France et de Navarre sur l'autre. *I. Le Grain Pollo. inu. — Cl. Mellan sculp.* A double taille.

« Mellan a gravé ce titre de livre d'après un peintre Polonois qui estoit pour lors à Paris, où il a gravé à l'eau forte une pièce représentant l'histoire de ce paysan qui apporte une rave à Louis XI, et une autre dont le sujet est le martyre de Jean Sarcander prêtre, à qui les calvinistes firent souffrir le martyre en Moravie en l'année 1620. Cette dernière pièce a esté gravée à Paris en 1621. Le peintre y a mis son nom en Polonois, *Ziarnko Polonus fec.* et en un autre endroit en latin : *J. à Grano fecit Parisiis.* Sur les estampes de Mellan il est nommé *J. Le Grain Polonois.* Outre son nom il a encore mis sur cette pièce deux marques différentes ; l'une a rapport à son nom en Polonois et l'autre à ce mesme nom latinisé. Ce peintre est au reste fort médiocre. » *Mar.*

Le portrait de Louis d'Orléans (n° 220) vient du même livre.

H. 0,320, L. 0,205.

288. « Frontispice du livre intitulé : *Traitté des droits de Patronage honorifiques et autres en dépendans, contenant les Loix de tous les peuples, ordonnances, coutumes et arrests sur ce intervenus, dedié à Mr Messire Nicolas de Verdun, Chevalier, conseiller du Roy en ses conseils d'état et privé, premier président du Parlement de Paris et Chancelier de Monseigneur frère unique du Roy, par Jacques Corbin avocat au même Parlement, 1622, à Paris, chez Thomas Blaise, rue St Jacques,*

avec privilege. Ce titre est écrit au milieu d'un frontispice d'architecture au devant duquel et de chaque côté sont représentés, sous deux figures simboliques de femmes debout, la Justice et le Zèle de la Religion ; celle-cy est figurée par une femme qui a les yeux bandés et tient une épée et une balance, l'autre l'est par un jeune homme aislé qui tient d'une main une croix et de l'autre un encensoir. Ce frontispice d'architecture est terminé dans sa partie supérieure par l'écusson des armes du président de Verdun placées au milieu de deux génies qui sonnent de la trompette et qui tiennent à la main l'un une palme et l'autre une branche d'olivier. Cette pièce se ressent bien des premières manières de Mellan ; elle est dans le goût de celles qu'il a gravées dans le même temps. Elle est aussy de son invention, car on y lit : *C. Mellan in.* & *f.* La manière en est fort mesquine. Je ne doutte pas que le portrait du président de Verdun (nos 241-2) ne soit du même temps, et j'avois cru qu'il avoit été fait pour ce livre ; mais celuy qui m'a fait voir ce titre de livre, et qui l'avoit oté luy mesme de dedans le livre, m'a asseuré qu'il n'y avoit point trouvé de portrait. » *Mar.* — In-8° de 1082 pages, sans la table.

H. 0,148, L. 0,097.

289. « Petite pièce représentant les maltotiers dans un pressoir. Elle est tirée de dedans un livre, où il y a plusieurs autres planches, parmy lesquelles il n'y a que celle-cy de Mellan ; mais mon père ne se ressouvient pas du titre ; il a une idée que le livre est in folio. — Elle est tirée de dedans une brochure in 4° de 30 pages. Elle est imprimée dans la page du

frontispice, à la place où les libraires mettent ordinairement leurs marques ou enseignes. En voicy le titre : *Le Pressoir des Eponges du Roy, ou epistre liminaire de l'histoire de la chambre de Justice établie l'an* 1607 *par J. Bourgoin.* 1623. » *Mar.*

Nous avons pu mettre la main sur cette pièce rarissime. La vignette, qui est anonyme, représente un pressoir écrasant des hommes nus qui rendent des pièces d'or reçues au-dessous par des coffres ouverts. Une banderole porte les mots : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari.* Louis XIII, en habits royaux, pèse sur la vis du pressoir. A ses pieds sont assises la Religion et la Justice. Au fonds, à gauche, les partisans fouillant les coffres de l'Etat ; à droite, la Bastille. A double taille ; il n'y a aucune autre planche dans le livre.

H. 0,092, L. 0,108.

290. Frontispice. La Justice, reconnaissable à l'épée à la balance, et la Vérité, avec le miroir et le serpent, sont debout aux deux côtés d'un cartel sur lequel on lit : TRAICTÉ — DES — SVCCESSIONS — TESTAMENTAIRE — ET A INTESTAT. — *Par* CHARLES DE BOVQVES, — *Escuyer, Docteur en Droicts, — natif de Montpellier.* — *Et* ANTHOINE DESPEISSES — *aussi Escuyer, Docteur en* — *Droicts, natif d'Alés — en Languedoc.* Au-dessous, dans un cartel : *A PARIS, — Chez Samuel — Thiboust, au Palais — en la Gallerie des — Prisonniers. — Auec Priuilege du Roy.* — 1623. Dans le fronton supérieur, les armes, de gueules à la bande chargée d'une traînée tortillée et de six barils, trois d'un côté et trois de l'autre, alternés, qui sont celles de Pierre Brulart, chevalier, vicomte de Puisieux, etc., à qui le livre est dédié. Aux pieds de la Justice : *Cl. Mellan inue. et sculp.*

H. 0,320, L. 0,208.

291. Frontispice d'architecture. A droite et à gauche, la Religion et la Foi, aux deux côtés d'un cartel sur lequel: SYLVÆ REGIÆ — BALTHASARIS DE VIAS — *Nobilis Massiliensis — AD* — LVDOVICVM IVSTVM — *Galliarum et Nauarræ — Regem Christianissimum — Quibus selecti Francorum — Annalium et politioris — litteraturæ flores — inseruntur* = LVTETIÆ — *Apud Nicolaum — Buon via Iacobæa — sub signo S Claudij — et Hominis — syluestris.* Signé: *Mellan.* Au haut, le portrait de Louis XIII jeune dans un médaillon. Encore à double taile.

« C'est un recueil de vers latins mêlés de prose à la gloire des Rois de France et en particulier de Louis 13e. Lutetiæ, apud Nic. Buon, 4°, 1623. » *Mar.*

H. 0,209, L. 0,136.

Voir n° 314, le portrait de Balthasar de Vias.

292. Frontispice d'architecture. Entre des termes, on lit sur un cartel: ANTONII MARIÆ — GRATIANI — *A* — BVRGO. S. SEPVLCHRI — EPISCOPI AMERINI — DE — BELLO CYPRIO — LIBRI QVINQVE. Au dessus, deux figures allégoriques sont aux côtés d'armes, les trois abeilles des Barberini; enfin le tout est couronné par un fronton sur lequel une figure de femme, assise et représentant l'Histoire, tient un livre sur lequel on lit: *Magis — tra — vitæ.* Tout au bas: *Cum priuilegio Summi Pontificis. — Ãt. Pomeranci' delin. Romæ Superior. pmissu Apud Alexandrum Zanettum. 1624. Cl. Mellan sculp.* (in-4° de 330 et 28 pages). Le livre est dédié au cardinal François Barberin, neveu d'Urbain VIII.

H. 0,227, L. 0,143.

293. Frontispice d'architecture composé de six colonnes en demi-cercle. Sur l'entablement, deux louves, l'une avec Romulus, l'autre avec Rémus, soutiennent un médaillon avec un portrait et le nom VIRGINIVS CAESARINVS. Deux enfants supportent deux écussons, l'un avec les armes des Barberini, trois abeilles posées deux et une, et l'autre avec la légende SPQR. Des aigles couronnés, posés sur les chapiteaux, soutiennent avec des cordes un rideau, couvert en bas d'abeilles, sur lequel : IN FVNERE — VIRGINII CAESARINI — ORATIO — ALEXANDRI GOTTIFREDI — E SOCIETATE IESV — AD S.P.Q.R. — DVM EI IN AEDE VIRGINIS — CAPITOLINAE — PVBLICO SVMPTV — PARENTARET. Les deux colonnes du devant sont entourées d'une chaine attachée au cou d'un ours couché sur le piédestal; entre ceux-ci, deux enfants soutiennent le médaillon de IO PICVS MIRANDVLA. Au bas : *Ant. Pomeranc' inu. — Romæ apud Alexandrum Zanettum — Cl. Mellan Gall' sculp.* — 1624.

H. 0,223, L. 0,150.

294. Un Apollon, nu, debout, tenant sa lyre appuyée sur sa cuisse gauche et s'appuyant de la droite sur un cartel ovale entouré d'une guirlande de fleurs, avec l'inscription : POESIE — DI — MARCELLO — *Giovanetti.* Sur la planche même : *Si Voüet pari. inue. — Cum permissu superiorum — Cl. Mellan Gall' sculp. Romæ.*

H. 0,125, L. 0,068.

« Titre des poësies de Marcel Giovanetti. Ces poësies ont été imprimées à Rome en 1627. Voyez Crescimbeni, Storia della poesia italiana. » *Mar.*

Une copie en contre-partie (Paignon-Dijonval).

295. Frontispice d'architecture. Aux côtés des armes de Médicis, six tourteaux posés un, deux, deux et un, sont assises deux femmes, la Force avec sa colonne, et une autre vertu qui va verser de l'eau dans un vase. La Justice et la Vérité sont plus haut et debout des deux côtés d'un cartel sur lequel : RITRATTO — DI MADAMA SER^MA — CATERINA PRINCIPESSA — DI — TOSCANA — DVCHESSA — DI — MANTOVA — *Formato co' lineamenti — dell' heroiche virtu di lei — DA MONSIGNOR — FVLGENTIO GEMMA — ABBATE DI S. BARBARA — Confessore della Med^ma Alt^a = All' Eminentissimo e R^mo Sig^r mio Pron Col^mo Il Sig^r Card^le de Medici.* Au-dessus du cartel, le portrait en bonnet de veuve, dans un médaillon. Tout au bas : *In Siena per Hercole Gori con licentia de Superiori. 1630. Ant. Gregorij Inu. Cl. Mellan Gall'. sculp.* Quelques parties en double taille.

H. 0,200, L. 0,137.

296. David, jeune et presque nu, déchirant la gueule du lion. Au bas, à gauche, la lyre du roi-prophète, et, dans le fonds à droite, un troupeau. L'estampe paraît être sur un papier dont les bords se relèvent. En haut, au-dessus du sujet : MAPHAEI S. R. E. CARD. BARBERINI — NVNC VRBANI PP. VIII POEMATA, et au bas : *Romæ in Aedibus Collegij Romani — Societ. Jesu. — Typis Vaticanis* 1631. — *Eq^s Io. Lauren. — Bernini — inuen. — Claud. Mellan Gall'. F.*

H. 0,215, L. 0,140.

Voir le portrait (n° 238) et la vignette (n° 341) qui se trouvent dans ce volume, in-4° de 270 pages.

297. Un cartel surmonté d'une tête de chérubin, et entouré en bas d'une guirlande de fruits. Sur un grand cartel posé au centre : DELLA GVERRA — DI FIANDRA, — DESCRITTA — DAL CARDINAL — BENTIVOGLIO, — PARTE PRIMA. Et sur un plus petit cartel posé au bas : *In Colonia, l'anno* 1632. — *Con licenza de' Superiori.* Tout au bas : *C. M. G.*

H. 0,202, L. 0,138.

Il y a des épreuves qui paraissent être avant la lettre et qui n'en sont pas, parce que les deux inscriptions ne sont absentes que par la suite de l'introduction d'un cache dans le tirage. — Des épreuves postérieures portent, après PARTE PRIMA, les lignes suivantes : *Con l'aggiunta di un nono é decimo — libro,* et plus bas : M.DC.XXXIIII.

Il en existe une copie faite en Allemagne pour une contrefaçon du même livre. On la peut reconnaître à ce qu'on y lit *del nono* au lieu de *di un nono.* Au bas : *In Colonia l'anno* 1633. Il y en a un tirage postérieur avec *In Colonia l'anno* 1634, et au-dessous de PARTE PRIMA, les mots : *Con l'aggiunte fattevi dall' Autore.* Cf. n° 169.

Ce titre, réduit à 0,132 de largeur, a été copié pour des ouvrages de Grenaille. La partie de la planche qui avait reçu un titre a été enlevée, et on a tiré en mettant à l'intérieur du cuivre, ainsi réduit à l'état de cadre, une plus petite planche ; sur celle-ci : L'HONNESTE — FILLE — *Où dans le* — PREMIER LIVRE — *il est traitté de l'Esprit — des Filles* — *Par* FRANÇOIS DE GRENAILLE — *Sieur de Chatonnieres.* En bas, l'adresse *In Colonia* est remplacée par : A PARIS — *Chez Antoine de Sommaville &* — *Toussaint Quinet au Palais.* Cette partie est dédiée à la duchesse de Rohan ; in-4° de 386 pages. Grenaille aimait beaucoup ce frontispice, car, pour un autre de ses livres, la copie faite pour lui a été recopiée en contre-partie, c'est-à-dire avec la tête de l'ange tournée vers la gauche comme dans l'original. Le titre est : L'HONNESTE — FILLE — DEDIÉE A — MADAMOISELLE — PREMIERE PARTIE — *Par le Sieur de* GRENAILLE. Sur le petit

cartel du bas : *A Paris — Chez Jean Paslé, ruë Sainct — Iacques à la Pomme d'Or vis à vis — Sainct Severin.* 1640. *Avec Privil. du Roy. — Avec aprobation des Docteurs.* (H. 0,188, L. 0,138). C'est un ouvrage différent du précédent. Pour la seconde partie de ce second ouvrage on a réemployé la première copie ; dans le grand cartel : L'HONNESTE — FILLE — IIe PARTIE. — PAR *le* Sr DE GRENAILLE — M.DC.XL et, dans le petit cartouche, la même adresse de Sommaville.

298. Frontispice du Recueil des Nouvelles Lettres de M. de Balzac. Paris, J. Camusat, 1637, in-8°. — Minerve est appuyée sur un piédestal posé au milieu de l'estampe et sur lequel on lit : RECVEIL — DE — NOVVELLES — LETTRES — DE — MONSIEVR — DE — BALZAC. Au bas : *C. Mellan G. — inu. et f.* Des deux côtés d'une plaque appuyée contre ce piédestal : A PARIS — *Chez* IEAN CAMVSAT, — *ruë Sainct Iacques, à — la Toyson d'Or.* — M.DC.XXXVII. A gauche du piédestal, un enfant nu, tenant une couronne et ayant à ses pieds d'autres couronnes et une trompette.

1er état. — Avant la lettre (Paignon-Dijonval).

H. 0,155, L. 0,102.

299. Minerve conduisant le petit Dauphin et lui montrant un piédestal sur lequel on lit : DE — L'INST — RVCTION — DE — MONSEIG — NEVR LE — DAVPHIN. Sur le côté de cette sorte de pupitre : *C. Mellan G. — inuen. et s.* Sur une palette à terre : *Auec priuilege du Roy.* Au bas : *A paris Chez* SEBASTIEN CRAMOISI, *Imprimeur ordinaire du Roy, ruë St Iacques aux Cigognes.* 1640.

H. 0,202, L. 0,138.

1er état. Avec le seul nom de Mellan. — Le Cabinet des Estampes en possède aussi une épreuve d'essai très-curieuse et loin encore d'être terminée.

300. Saint Bernard agenouille sur les marches d'un autel ; la Vierge lui apparaît dans un nuage, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus, que deux petits anges adorent. Deux autres petits anges, debout à gauche devant l'autel, tiennent ouvert un livre sur la feuille droite duquel on lit : DIVI — BERNARDI — ABBATIS — CLARÆVALLIS — OPERVM — *Tomus I.* Au bas, en une ligne, coupée au milieu par les armes du roi : PARISIIS ANNO MDCXL E TYPOGRAPHIA REGIA. D'après Stella.

1er état. Avant toute lettre.

301. Titre de l'Imitation de Jésus-Christ. Un chrétien, méprisant les attributs de la guerre, de la royauté et de la richesse qui sortent d'une corne d'abondance posée à terre, est agenouillé à droite ; un ange, debout derrière lui, lui montre la croix du Christ que dressent à gauche trois petits anges debout ; quatre autres petits anges, volant en l'air, soutiennent les bras de la croix, et deux autres, aussi volants, tiennent étendu devant elle et à moitié de sa hauteur le linge de la Véronique, sur lequel, au-dessous de l'empreinte figurée de la tête, on lit : DE IMITATIONE — CHRISTI — *Libri IV.* Dans le ciel, à droite, de petits anges assis sur des nuages tiennent tous les instruments de la passion. Au bas : PARISIIS ANNO MDCXL E TYPOGRAPHIA REGIA. Au milieu de cette inscription, les armes de France et de Navarre. D'après Poussin.

1er état. Avant toute lettre.

H. 0,305, L. 0,206.

302. Titre de l'Introduction à la Vie dévote. Dans un paysage montagneux, une femme, tournée à droite,

est agenouillée et à demi-accroupie sur ses talons ; elle étend les bras et a la tête levée vers quatre jeunes anges qui lui montrent une large clarté qui descend du ciel. Sur un rocher à droite : INTRODVCTION — A LA VIE DEVOTE — DV BIEN HEVREVX — FRANÇOIS DE SALES — EVESQUE DE GENEVE. En bas, dans un cartouche central, encadré lui-même dans une bordure carrée qui entoure toute l'estampe : A PARIS MDCXLI — DE LIMPRIMERIE ROYALE DV LOVVRE. D'après Stella.

1er état. Avant toute lettre ; la Bibliothèque a une épreuve avant la bordure, qui fait, au bas de la planche, le cadre destiné au cartel de l'inscription.

H. 0,312, L. 0,205.

303. Apollon, nu, debout à droite et tenant sa lyre du bras gauche, va mettre une couronne de laurier sur la tête de Virgile debout à sa gauche, entouré d'une longue robe et tenant un livre sur son genou. Un amour, qui vole, porte une serpe et une flûte de Pan, en même temps qu'un écusson sur lequel : PVBLII — VIRGILII — MARONIS — OPERA. Au milieu du bas, la guirlande de laurier qui encadre la gravure s'interrompt pour faire place à un cartel avec ces mots : PARISIIS — E TYPOGRAPHIA REGIA. ANNO MDCXLI. Sans le nom de Mellan ni celui du Poussin.

1er état. Avant toute lettre.

H. 0,365, L. 0,235.

304. La Religion, debout, ayant la croix dans son bras droit replié et la main gauche appuyée sur une tablette sur laquelle on lit : LES — PRINCIPAVX POINCTS — DE LA FOY CATHOLIQVE — DEFENDVS — CONTRE LESCRIT

ADRESSE AV ROY — PAR LES MINISTRES DE CHARENTON — PAR MONSEIGNEVR — LEMINENTISSIME CARDINAL — DVC DE RICHELIEV. Au-dessous, toujours sur la même table de pierre et sur un second cartouche : A PARIS DE LIMPRIMERIE — ROYALE DV LOVVRE MDCXLII. et au-dessous : *Mellan in. et s.* La Religion a, derrière elle, un autel chargé du flambeau à sept branches et d'un encensoir. A gauche, une table plus basse supporte un vase, les clefs de saint Pierre et la tiare papale. Le fonds est formé par un rideau.

1er état. Sans le titre, mais avec le nom : *Mellan in. et s.*

H. 0,303, L. 0,217.

Copie en contre-partie, c'est-à-dire que la Religion y a sa main droite sur la table de pierre et tient la croix dans le bras gauche. Au bas de la table de pierre : *C. Mellan in.* Il y a de plus, au fonds, un rideau entre le trait carré et le côté de l'autel sur lequel est l'encensoir et celui devant lequel est la table. H. 0,284, L. 0,230. — L'ouvrage de Richelieu avait paru une première fois en 1629.

305. La Muse de la Poésie, debout à droite, donne à Horace le masque de la Satyre pour l'appliquer sur son visage. Un génie ailé va lui mettre sur la tête une couronne de laurier. La Muse a une lyre, le poëte un rouleau de papier, et un laurier s'élève derrière chaque figure. Au bas : QVINTI HORATII FLACCI OPERA. — PARISIIS MDCXLII — E TYPOGRAPHIA REGIA. — *N. Poussin in.* — *Mellan s.*

1er état. Avant toute lettre.

H. 0,352, L. 0,230.

306. Frontispice de la Bible. Une femme debout, la tête nue, ailée, le pied gauche posé sur un cube,

écrit sur un livre qu'elle tient sur son genou ; c'est la Nouvelle Loi ; l'Ancienne, debout à côté d'elle, a la tête entourée d'un voile ; ses mains, couvertes de son manteau, supportent un livre sur lequel est posé un sphynx. Au-dessus de ces deux figures, qui occupent tout le bas, on voit la figure du Père Eternel vu de face, volant et les bras ouverts. Derrière lui est un grand ovale blanc d'où s'échappent des rayons qui se répandent sur tout le fonds. La planche est entourée d'une bordure carrée en feuilles de chênes, interrompue au milieu du bas par un cartel sur lequel on lit : BIBLIA SACRA — PARISIIS MDCXLII — E TYPOGRAPHIA REGIA. A gauche : *N. Poussin in.* A droite : *Mellan s.*

1er état. Avant toute lettre.

H. 0,413, L. 0,261.

307. Titre du Nouveau Testament. Un ange agenouillé, écrivant avec une flèche sur une pyramide : νόμός — ἔρωτος ἰν (sic) — τῷ ὄρει — σιῶν. Sur la base du piédestal, un bas-relief dans lequel un guerrier debout grave avec son épée quatre mots hébreux, sans doute : *Lex timoris in monte Sion.* Trois petits anges supportent en l'air une banderole sur laquelle : Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. En bas, le cube sur lequel l'ange est agenouillé porte : ΕΚ ΒΑΣΙΛΙΚΗΣ — ΤΥΠΟΓΡΑΦΑΣ — ΕΝ ΠΑΡΙΣΙΟΙΣ. ᾳχμϐ (1642). Le nom *Mellan in. s.* est sur le côté de ce cube.

H. 0,363, L. 0,250.

1er état. Avant toute lettre. La flèche est incomplète.

2e état. Avec l'inscription grecque gravée par l'ange, les mots hébreux et le nom de Mellan.

3e état. Avant les mots : ΕΝ ΠΑΡΙΣΙΟΙΣ. ᾳχμϐ.

4e état. Celui décrit.

Cette pièce a été copiée en petit et avec quelques différences par Abraham Bosse, comme titre de: *Le mystère de la pureté accompli en la mère de Dieu.* H. 0,161, L. 0,107. (Le Blanc, n° 156; George Duplessis, n° 74). La pièce n'est pas signée.

308. Frontispice. L'estampe présente deux sujets: à gauche, une dame et un cavalier dansant un branle en devant d'une table où sont assis des couples amoureux; à droite, des hommes et des femmes nus faisant pénitence dans des rochers. Pour: *Les Saintes Métamorphoses. Hæc mutatio dextera Excelsi. Psal.* 76. *A Paris de l'Imprimerie et des nouveaux caracthères de Moreau.* 1643. Sans signature. Quelques endroits seulement à double taille. Douteux.

H. 0,178, L. 0,132.

309. Médaillon ovale formé d'une couronne de chêne; au-dessus, une tête d'ange sur le cou duquel est posée une guirlande attachée à des patères d'où tombe un bout de draperie. Dans la couronne: *L'office* — DE LA VIERGE — MARIE — *mis en vers — avec plusieurs — autres prières — par J. Desmarests* — 1645. Sur un ruban passé dans le bas de la couronne: ꝺM, et au bas: *A Paris — chez Henry — legras au* 3e *pilier — de la grande salle — du Palais a L couronnée.*

1er état. Avant la lettre (Paignon-Dijonval).

H. 0,105, L. 0,060.

310. David, assis et le coude appuyé sur un piédestal sur lequel on voit en bas-relief Saül se précipitant sur son épée, avec la légende: *Quomodo ceciderunt fortes.* Ce piédestal porte sa couronne, et

l'on aperçoit sa harpe derrière. Un page porte son sceptre. En haut, un cartel sur lequel on lit: L'HISTOIRE — SAINTE — LES ROYS — *tome troisième* — PAR LE PERE — NICOLAS TALON — *de la compagnie de Iesus.* Au bas de la droite: *C. Mellan in. et s.* Au bas: *A Paris chez Sebastien Cramoisy imprimeur du Roy et de la Reyne Regente et — Gabriel Cramoisy, ruë S^t Iacques aux Cigognes* 1645. *Avec privilege du Roy.*

1^er^ état. Avec le cartel blanc, les deux dernières lignes indiquées.

2^e^ état. Quelques différences avec l'inscription définitive; on y lit: HISTOIRE SAINTE — DES ROYS. *De la compagnie de Iesus* est en petites capitales. L'adresse de Cramoisy n'est pas encore mise.

3^e^ état. Celui décrit.

H. 0,196, L. 0,140.

311. Le cardinal de Richelieu, à genoux, présentant à l'Enfant Jésus et à la Vierge, assise au milieu des nuages et entourée de têtes de chérubins, un livre ouvert sur la feuille droite duquel on lit: LA — PERFECTION — DV — CHRESTIEN.

1^er^ état. Avant toute lettre.

2^e^ état. Avec le nom: *Mellan in. et f. s.* au bas de la droite.

3^e^ état. Avec l'inscription du livre.

4^e^ état. Avec, en plus, l'adresse du libraire: *A Paris, chez Antoine Vitré, Imprimeur du Roy et du Clergé.*

5^e^ état. Avec la date 1646 à la suite de cette adresse.

6^e^ état. Avec la date 1647.

H. 0,150, L. 0,084.

Il y en a, pour un in-12, une petite copie d'un faire sec et cassant; les têtes de Chérubins ne sont pas plus nombreuses, mais elles paraissent l'être, parce qu'elles sont plus accusées.

Il y a sur le titre du livre : LA — PERFEC — TION DU — CHRES — TIEN et au bas : *A Paris, Chez Anthoine Vitré — Imprimeur du Roy et du Clergé.*

312. Saint Antoine visitant saint Paul premier ermite. Ils sont tous deux assis ; l'un est nu et porte une ceinture de joncs. On lit au haut : LES VIES — DES SS PERES — DES — DESERTS. Au bas : *Mellan in. et f.*

H. 0,227, L. 0,163.

« Titre de livre des SS. P.P. du Désert, je crois de M. Arnaud d'Andilly, chez Le Petit, 1647. » *Mar.*

313. Des deux côtés d'un autel antique qui s'élève au milieu de l'estampe, on voit debout à gauche la Muse de la Religion en longue robe, couronnée de lauriers, relevant d'une main sa robe et tenant de l'autre une petite lyre dans laquelle est passée une croix. A droite, une renommée ailée tient une trompette droite dont le drapeau est semé de fleurs-de-lis ; de l'autre main, elle s'appuie sur un globe aux armes de France qu'elle pose sur le bord de l'autel. Un cube posé sur l'autel et décoré des lettres FC et AA en monogramme (Fabio Chigi et Alexandre) supporte les armes du pape, au-dessus desquelles deux petits anges nus soutiennent la couronne. Sur le devant de l'autel circulaire on lit : PHILOMATHI — MVSÆ — IVVENILES. — EDITIO NOVISSIMA — PRIORIBVS AVCTIOR — ET EMENDATOR. — M.DC.LVI. et sur la base : PARISIIS — E TYPOGRAPHIA REGIA.

La dédicace à l'auteur, fils de Marius Chigi et neveu de Flavio Chigi, qui est le pape Alexandre VII, est faite par Guillaume de Furstemberg, chanoine de Trèves et de Munster, pour lequel Mellan a encore travaillé une autre fois. Philomathus était,

dans l'Académie de Sienne, le nom du futur pape. Dédicace datée de la veille des nones d'avril 1655. — In-folio; non signé; beau, mais mollass par parties.

314. Trois femmes nues et debout, soutenant un médaillon rond dans lequel est un portrait d'homme. Deux d'entre elles tiennent une draperie sur laquelle on lit: BALTHASAR — DE VIAS. Au bas de la planche: *Mellan in. et f.* — 1.6.5.9.

H. 0,202, L. 0,128.

1er état. Avec le nom de Mellan et la date.

2e état. Avec, de plus, le nom de Balthasar de Vias, mais avec le médaillon entièrement blanc.

3e état. Celui décrit.

« Se trouve à la tête du livre intitulé: Balth. de Vias Massiliensis Charitum libri III, Paris, 1660, 4°. C'est un recueil de poësies latines sur différents sujets; il est dédié à M. de Montmort, grand protecteur de Mellan; ce fut aussi ce magistrat qui prit soin de l'édition; le portrait de l'auteur ne pouvoit donc être gravé que par Mellan. » *Mar.*

—

TITRES NON DATÉS.

315. Titre où l'on voit un ange gravant avec une flèche, sur une pierre, à l'intérieur d'un cœur, les mots: *LEX — AMORIS — IN — MONTE — SION,* et un guerrier à droite, gravant avec la pointe de son poignard: *LEX — TIMORIS — IN — MONTE — SINAI.* Au-dessus de celui-ci, des foudres, des éclairs et la trompette divine; des langues de feu tombent au-dessus de l'autre ange. Au bas, sur une pierre: *sup. pm. — Cl. Mellan G. inuen et sculp. — Romæ.*

H. 0,262, L. 0,190.

Pour une Bible ou un Nouveau Testament.

316. Femme entièrement drapée et voilée, debout près d'un autel dont l'angle est formé d'une tête de bélier; elle y pose une couronne, et une harpe y est appuyée. La femme a sous ses pieds des branches d'épines, et semble regarder le ciel. *C. Mellan G. in. et s.* Quoique presque partout à une seule taille, la planche est d'un goût de gravure approchant de l'eau-forte qui est assez peu commun chez Mellan.

Sans doute pour un Psautier.

H. 0,113, L. 0,063.

317. Titre où on lit: *De Sancti Spiritus adventa oratio.* Au-dessus, le portrait d'*Ant. Barberin.* d'après le Dominiquin. (Avant 1630).

Voyez la Notice de Mariette.

318. Un ange debout sur des nuages, et tenant une banderole sur laquelle on lit: *Prières et Instructions chrétiennes.*

H. 0,129, L. 0,074.

1er état. Avant la lettre.

La même planche; elle a été diminuée et la banderole élargie. On y lit ces mots: *Le Cantique des Cantiques.* (Paignon-Dijonval).

319. Deux petits anges nus et ailés, assis à terre. L'un a sa main posée sur les armes du pape, et l'autre sur celles de France. Ils soutiennent de l'autre main deux palmes formant un ovale couronné d'une tête de chérubin, avec l'inscription: SIT — NOMEN — DOMINI — BENEDIC — TVM. En haut, à droite: IHS — MA. Au bas, à gauche: *M in.*

H. 0,124, L. 0,072.

1er état. Avant les mots: *Sit nomen*, etc.

320. Le cardinal de Richelieu vu jusqu'aux genoux, tourné à gauche et assis à une table sur laquelle il écrit. Deux petits génies soutiennent au-dessus de sa tête une couronne de lauriers. Au fonds un rideau, et à gauche, au-dessus d'une balustrade à jour, on voit la digue de la Rochelle. La signature *C. Mellan G. F.* est sur un papier retenu par l'écritoire. La feuille droite du livre, ouvert et appuyé contre un crucifix, porte le titre : *Traitté — pour conuertir — ceux qui se sont — separez — de L'eglise.* Au bas : LE GRAND ARMAND CAR. DVC DE RICHELIEV.

H. 0,332, L. 0,235.

1er état. Avant le titre sur le livre.

321. Saint Augustin agenouillé et ouvrant les bras. Sur un rayon qui part de sa tête, on lit les mots : *ô aymer ô mourir.* Une pierre porte le titre : LES — SOLILOQVES — DE — S. AVGVSTIN. Sur deux autres pierres : A PARIS — *chez Iean Camusat — auec priuilege — du Roy.* et : *C. Mellan in. et s.*

H. 0,108, L. 0,064.

1er état. Avant le privilége du Roy (Paignon-Dijonval).

2e état. Celui décrit.

3e état. A PARIS — *Chez la Veuue I. Camusat — Et Pierre le Petit, ruë — S. Iacques, à la Toyson — d'Or.* A côté, dans le coin à gauche : *Auec Priuil. du Roy.*

322. Saint Augustin assis et tenant un livre ouvert sur lequel on lit : *Les — Confessions — de — Sainct* — AVGVSTIN = *traduites — Par le R. P. — de — Ceriziers de la — Cõpagnie — de* IESVS. Sur un rayon qui part de sa tête se lisent les mots : *Prens et lis.* Au bas de la gauche : *Mellan G. in. et s.* et de la droite : A PARIS — *Chez* IEAN CAMVSAT — *Auec priuilege du Roy.*

H. 0,107, L. 0,061.

1er état. Avant toute lettre.

2e état. Avec le nom de Mellan (Paignon-Dijonval).

3e état. Celui décrit.

4e état. Le nom de Jean Camusat est remplacé par *la veuve I. Camusat.*

5e état. Ce qui se trouve sur la feuille droite du livre est ainsi conçu : *traduites — par le Sr — Cerisiers — Aumosnier — du — Roy.* Au bas de la droite : A PARIS — *Chez la veuue I. Camusat, — et P. le Petit rue S. Iaques — Auec Priuilege du Roy.*

323. Titre de livre, gravé en Italie par Mellan, où sont représentés deux fleuves appuyés sur leurs urnes et assis des deux côtés d'un rocher; de l'invention et du dessin de Lanfranc. Sur le rocher : VITA — DI S. EMIDDIO — MARTIRE — PRIMO VESCOVO — D'ASCOLI — *descritta dal — Signr Marcello Giouanetti.* Au bas de la planche à gauche : *J. Lanfr. in. sup. pm.* Sur les urnes des deux fleuves, les mots : *Tebro* et *Tronto.*

Pièce à l'eau-forte, très-curieuse et d'une pointe très-libre et très-ferme, mais où l'on reconnaît bien le goût de Mellan. L'épreuve de la Bibliothèque est incomplète au bas de la droite, où devait être le nom. Très-rare.

H. 0,178, L. 0,132.

324. La Vérité presque nue, tenant de la main droite une torche allumée. Elle est debout sur un piédestal renversé portant l'inscription : LA VÉRITÉ DES FABLES — *ov* — L'HISTOIRE DES DIEVX — *de l'Antiquité.* Sur le premier plan, les débris d'une statue de femme. Au bas à gauche : *Mellan in.*

H. 0,155, L. 0,095.

1er état. Avant le titre sur le piédestal.

« Je ne la crois en effet que de son dessein et gravée par ses élèves sous sa conduite. » *Mar.*

325. Minerve debout derrière un piédestal carré qui occupe le milieu de l'estampe et sur lequel elle a les bras appuyés. Elle a sa lance et son casque. Son bouclier à tête de Méduse est appuyé à droite contre le piédestal. A gauche, un enfant, nu et debout, tient deux couronnes; d'autres couronnes, des palmes et une trompette sont à ses pieds. Une petite tablette de pierre est appuyée contre la face du piédestal, sur lequel on lit: *C. Mellan G. inu. et s.* A double taille.

H. 0,156, L. 0,102.

326. Deux femmes debout, l'une tenant un caducée, l'autre une lyre, supportent au-dessus de leur tête et d'une seule main, celle de gauche le médaillon de MARCVS TVLLIVS CICERO, celle de droite celui de PVBLIVS VIRGILIVS MARO. Un enfant, placé entre ces deux médaillons, tient le haut d'une draperie sur laquelle on lit: VINCENTII — GVINISII — LVCENSIS — E SOCIETATE — IESV — ALLOCVTIONES — GYMNASTICAE. Deux enfants, qui tiennent le bas de la draperie, sont assis sur un cartel représentant un empereur romain parlant à ses soldats, avec les mots ALLOCVTIO TRAIANI. Sous les pieds d'une des femmes: *S. Vouet P. in.*, sous ceux de l'autre: *C. Mellan Gal. F.* Tout au bas: *Romæ Apud — Francis. Corbellettum.* A double taille dans les ombres.

H. 0,143, L. 0,094.

1re état. Non-seulement avant toute lettre, même le nom de Mellan, mais avant le bas-relief du bas et le fonds pointillé des deux médaillons d'en haut.

327. Apollon, couronné de laurier et entouré d'une

large draperie, est assis sur une pierre carrée, en avant d'un rocher. Il tient sa lyre sur son genou, et de la main gauche une draperie étroite sur laquelle on lit : LES — AMOVRS — DE — TRISTAN. A gauche, un amour, appuyé sur son arc, considère cette inscription. Sous ses pieds : *C. Mellan G. inuen. et sculp.*

H. 0,173, L. 0,141.

1re état. Avant le titre du livre sur la draperie.

2e état. Celui décrit.

3e état. Le titre des amours de Tristan est remplacé par : LES — OEVVRES — DE Mr DE — VOITVRE.

328. Titre de Dassoucy. Deux satyres appuyés l'un contre l'autre et tournés à gauche. L'un, assis sur la boule du monde, porte sa jambe contre le tronc d'un arbre pour soutenir, avec son sabot, le bas d'une draperie sur laquelle on lit : SIC SE — RIDENDVM — DAT DERIS — ORIBVS — ORBIS. Ils regardent et montrent cette inscription en riant. Au fonds, à droite, un rocher. Au bas de ce même côté : *Mellan in. et f.*

Cette planche, qui a de hauteur 0,207 et de l'argeur 0,154, est un premier état, très-différent par parties, de celui qui lui a succédé et que nous allons décrire. Dans celui-ci, la partie gravée est augmentée en haut et à gauche, de manière à donner en tout une hauteur de 0,231 sur 0,186 de largeur. Les différences sont innombrables. A gauche de l'arbre, se voient à terre un enfant, des raisins à une vigne attachée à l'arbre, et un homme debout dont on ne voit que la tête et les bras. La tête avec des moustaches paraît un portrait ; elle regarde en riant le spectateur, en même temps que le bras lui indique le linge posé contre l'arbre sur lequel on voit, en haut, un âne ailé tourné vers la droite ; au-dessous, un autre âne foulant aux pieds et couvrant d'ordures des livres, la trompette de Clio, une palette et des instruments de mathémathiques, et, au bas,

un âne couché à terre et vu de dos. A droite, le graveur a ajouté derrière le satyre une femme nue qui arrive et qui rit. Les modifications de détail sont énormes; derrière l'arbre on voit à sa droite des arbres, au lieu d'un fonds de tailles unies, et à sa gauche d'autres arbres, en avant desquels une danse d'un satyre et de trois nymphes. Le graveur a aussi ajouté des raisins à trois endroits et a changé toute la montagne. L'inscription: *Sic se ridendum*, etc., est transportée sur une banderole posée sur la boule du monde. On voit aussi au pied de l'arbre les lettres *C. P. R.* — Nous ferons remarquer que Bénard, dans le catalogue Paignon-Dijonval, indique comme le second état celui que nous donnons comme le premier; un examen attentif de ces deux pièces ne m'a pas permis d'hésiter, et je crois que quiconque les regardera avec attention ne pourra pas être d'un autre avis.

Copie du 1er état. Signée: *Iac. picart — fecit.* Et au bas, d'une écriture du temps: *Frontispice d'un Recueil des Œuvres burlesques de Scaron* 1648. H. 0,204, L. 0,151.

A une édition in-12 des Nouvelles œuvres tragi-comiques de Scarron, Amsterdam, chez Abraham Wolfgang, 1668, in-12, on a copié comme frontispice ces satyres de Mellan, sans la figure de l'homme. Pièce anonyme. H. 0,118, L. 0,070.

329. Un bouclier sexagone, aux côtés duquel on aperçoit des rubans. Sur un cartel posé au milieu du bouclier on lit: LA DEFFENSE DV — CHEF DE L'ORDRE — DV S. ESPRIT. Le champ du bouclier offre encore — en haut, le Saint-Esprit, des fleurs-de-lis et des langues de feu, — au bas, une croix de Lorraine, posée sur une guirlande. Sans nom de graveur. — Cf. n° 351.

H. de la planche 0,165, L. 0,137.

330. Louis XIV jeune, en robe royale, assis et tourné à gauche. Il tient la balance et le sceptre, et soutient de la main gauche un livre ouvert sur lequel

on lit : CODE — LOVIS — XIV, et sur l'autre feuillet : *Premiere — partie.* Ce livre est appuyé sur un lion posé sur une base très-peu élevée ; on y lit : IVSTITIAS IVDICABO — *Ps.* 74. 3. Plus bas à droite : *C. Mellan in. et sc.*

H. 0,200, L. 0,135.

2e état. Avec la date 1667 ; la tête est vieillie.

VIGNETTES.

« La Trinité. Des premières manières. Petite pièce en travers servant de marque à un libraire nommé Meturas. » *Mar.*

331-340. Dix planches pour : *l'Argenis de Jean Barclay, traduction nouvelle, enrichie de figures. Paris, chez Nicolas Buon.* MDCXXIII. (in-8° de 1082 pages).

331. (1). Archombrote sauvant le roi Méléandre dont le carrosse était entraîné dans un lac par ses chevaux emportés. Au bas : *C. Mellan fe.*

Vignette pour le chap. 2 du livre 2 de l'Argenis (p. 189, éd. de 1624).

H. 0,148, L. 0,087.

332. (2). Le roi Méléandre, debout devant une table, joue aux dés avec la princesse Argenis assise de l'autre côté de la table ; le roi charge Eristène d'acheter le bracelet qu'il vient de faire semblant de jouer avec la reine. Signé *Me.*

Vignette pour le 6e chap. du 2e livre de l'Argenis, p. 232 de l'éd. de 1624.

H. 0,148, L. 0,090.

333. (3). Le roi Méléandre, dans sa barque royale et entouré d'autres embarcations, s'avance vers le rivage pour aller trouver le roi Radirobanes. Signé : *C. Mellan.*

Pour le chapitre 20 du livre 2 de l'Argenis (p. 359 de l'éd. de 1624).

H. 0,151, L. 0,091.

334. (4). Archombrote plonge un poignard dans le flanc de Lycogine renversé de cheval comme lui. Un peu plus au fonds, l'engagement de toute la cavalerie. Signé : *C. Mellan f.*

Pour le 1er chap. du livre 3, p. 393 de l'éd. de 1624.

H. 0,151, L. 0,091.

335. (5). Une princesse, probablement Argenis, à laquelle un homme parait montrer des tableaux qui sont à terre. Sur le devant, deux hommes causant entre eux. Au delà de la balustrade de la terrasse, on aperçoit une grande étendue de pays. Signé : *C. Mellan f.* Vignette mise au chap. 7 du livre 3 de l'Argenis (p. 468 de l'éd. de 1624).

H. 0,147, L. 0,089.

336. (6). Dans le fonds un prêtre parle à Arsidas nouvellement débarqué, et plus loin ce dernier se purifie à une fontaine. Plus en avant, le même Arsidas, revêtu d'une robe et d'une couronne, est agenouillé devant une statue de la Fortune; tout-à-fait sur le premier plan, un prêtre égorge une victime sur un autel. Signé : *C. Mellan f.*

Pour le chap. 7 du 4e livre de l'Argenis (p. 688 de l'éd. de 1624).

H. 0,146, L. 0,092.

337. (7). Poliarque, debout dans un bateau et tenant une branche d'olivier, va débarquer sur la plage où les soldats de la reine Hyanisbé vont le recevoir. Signé: *C. M.* Vignette pour le chap. 18 du livre 4 de l'Argenis (p. 777 de l'éd. de 1624).

H. 0,150, L. 0,092.

338. (8). Combat où figurent des éléphants. Vignette pour le chapitre 21 du livre 4 de l'Argenis (p. 821 de l'éd. de 1624). Signé: *M.*

H. 0,150, L. 0,094.

339. (9). Gobrias, arrivé en Sicile, salue le roi Méléandre et en même temps la princesse Argenis. Dans le fonds, un sacrifice sur le bord de la mer. Signé: *Me.* Vignette pour le chap. 4 du livre 5 de l'Argenis (p. 895 de l'éd. de 1624).

H. 0,149, L. 0,090.

340. (10). Pendant que le roi Méléandre lit la lettre de Hyanisbé, la princesse Argenis se jette au cou d'Archombrote qu'elle vient de découvrir pour être son frère. Pendant ce temps, Poliarque, suivi de soldats, voit cette scène sans la comprendre, et de jalousie porte la main à son épée. Signé: *C. Me.* Vignette pour le chap. 18 du livre 5 de l'Argenis (p. 1049 de l'éd. de 1624).

H. 0,148, L. 0,092.

« Ces planches ont été gravées par Mellan sur des desseins de Frédéric Brentel, de Strasbourg. Il m'est passé entre les mains un volume in folio où l'on avoit rassemblé une collection de desseins de ce maistre, parmi lesquels étoit le dessein de la planche où est représenté un sacrificateur qui égorge une victime sur un autel. Ce dessein étoit certainement de

Brentel et spirituellement fait. Il faut avouer que Mellan l'a beaucoup altéré et qu'on ne reconnoit guère dans ce qu'il a fait si le dessein avoit quelque mérite; aussi étoit-il pour lors bien petit garçon. » *Mar.*

341. Deux abeilles sont attachées au joug d'une charrue que conduit une troisième abeille; allusion aux armes des Barberini; se trouve dans les poésies du pape Urbain VIII, membre de cette famille (voir nos 238 et 296). On lit en haut: EX VETERI GEMMA, et en bas les deux vers:

Supremũ Regimen, cultæ sata iugera terræ,
Mellis opus, tria sic tres potiora notant.

La présence de cette planche dans un volume où se trouvent un titre et un portrait de la main de Mellan, la conformité de travail, la manière dont, comme dans les deux autres cas, il a mis l'estampe comme sur un papier dont les bords se relèvent, ne permettent pas de ne pas la donner à Mellan, toute anonyme qu'elle soit.

H. 0,182, L. 0,120.

342. Cep de vigne chargé de raisins. On lit au haut sur une banderole auprès de rayons venant du soleil: VIDENDO MATVRAT. Au bas: *M* — 1677.

H. de la planche 0,125, L. 0,083.

343. Une colombe couronnée et montant au ciel sur un cercle rayonnant. Elle est tournée à droite. Au fonds, les rayons du soleil, et au bas sur une banderole: *Una est columba mea.* — *M.*

H. de la planche 0,111, L. 0,081.

344. Un trophée d'armes avec des lauriers, un casque, une cuirasse, un caducée, un trident, des livres, des épis de blé. Sur un bouclier, un léopard vomissant des flammes; sur une table de pierre, un

coq. Sur la traverse qui réunit les tuyaux d'une flûte de Pan: *M. in.* Au-dessous de la gravure, en caractères d'imprimerie, avec des ligatures que nous ne pouvons reproduire, ces deux inscriptions; la première est en grec ancien, la seconde en grec moderne:

Βούλου τὰς εἰκόνας, τῆς ἀρετῆς ὑπόμνημα μᾶλλον
ἢ του σωματος καταλιπεῖν.

(*Choisis de laisser une image qui soit un monument de la vertu plus que du corps*).

Πρὸς την τιμίαν μου μητέρα.

Κυράμου δὲ μοδ' δόλεσεν ἀκόμι νὰ γυρισω
Εἰς την πατρίδα, νὰ σὲ εἰδῶ καὶ νὰ σὲ προσκυνήσω.
Χαίρου μὲ την εἰκόναμιν κ'ἤξευρε πῶς μὲ σένα
Εἶν'ἢ καρδίαμου πάντοτε, καὶ τὸ κορμὶ στὰ ξένα.

A ma vénérée mère.

Madame, il ne m'est pas permis de retourner encore
Dans la patrie pour vous voir et vous embrasser.
Réjouissez-vous! avec le portrait je me retrouve pour ainsi dire avec vous.
Mon cœur est partout et le corps est à l'étranger.

In effigiem LEONARDI PHILARAS.

Nobilis hinc vitam fausto dedit omine tellus
Attica; doctrinam Roma secunda parens.
Quem, varias postquam placuit cognoscere gentes,
Grata suo retinet Gallia nostra sinu.

H. 0,106, L. 0,175.

2e état. On y voit de même l'inscription Βούλου, etc., mais la suite est toute différente. Voici ce qu'on y lit:

LEONARDUS PHILARAS
ATHENIS NATVS, ΤΩΝ ΕΥΠΑΤΡΙΔΩΝ, ROMÆ EDVCATVS, ΤΩΝ —ΦΙΛΟΣΟΦΩΝ, PARISIIS OCCVPATVS, ΤΩΝ ΠΟΛΙΤΙΚΩΝ, PVERITIAM — IN GRECIA CVM CARIS PARENTIBVS, IVVENTVTEM

IN ITALIA — LITERARVM STVDIIS INCVMBENS, VIRILIS ÆTATIS PARTEM IN — GALLIA PVBLICIS REBVS OPERAM NAVANS EXEGIT. NOBILI PATRIÆ — LIBERTATIS DESIDERIO ACCENSVS, PLVRES ANNOS INTER — CHRISTIANÆ MILITIÆ MILITES, APVD CAROLVM NIVERNENSIVM — DVCEM TRADVXIT, MISSVSQUE AB EO MAGNIS DE REBVS AD — GREGORIUM XV ET VRBANVM VIII ROMANOS PONTIFICES, — PLVRIMVM EAMDEM MILITIAM SVIS OFFICIIS IVVIT. — NVNC PRO SERENISSIMO DVCE PARMENSI IN AVLA RESIDENS ORATOR, — LVDOVICO IVSTO APPRIME NOTVS, CARDINALI RICHELIO, — CETERISQVE REGNI PROCERIBVS OB EXIMIAS VIRTVTES CARISSIMVS — HONORATE VITAM DEGIT. VIR VERE ILLVSTRIS, ET AD PRISCAM ILLAM SVORVM GLORIAM ADSPIRANS.

3e état. La planche tirée seule.

345. Tête de page. Tête d'enfant ailé, tenant dans ses lèvres le haut d'une sorte de pavillon d'étoffe, dont les bouts sont portés aux extrémités par des enfants terminés en rinceaux.

H. de la partie gravée 0,035, L. 0,135.

346. Tête de page. Deux enfants nus et portant l'un une palme, l'autre une branche de laurier, supportent la couronne fermée au-dessus des armes de France et de Navarre. Sur un ruban, dont les bouts sont portés à droite et à gauche par un oiseau : *M inu.*

H. de la partie gravée 0,035, L. 0,145.

347. Trois enfants volant en l'air ; deux portent le chapeau de cardinal, et le troisième tient une banderole avec les mots : POVR LE GRAND ARMAND. Plus loin : *C. M. in.*

H. 0,056, L. 0,126.

348. Tête de page. Une tête de femme, les yeux baissés et les cheveux épars ; il en sort des rinceaux

sur l'extrémité desquels se trouve de chaque côté un perroquet.

H. de la partie gravée 0,035, L. 0,145.

349. Tête de page. Une tête de bélier supporte une draperie qui va de chaque côté se suspendre à une patère. Anonyme. (Voir aux additions).

H. de la partie gravée 0,045, L. 0,150.

350. Cul-de-lampe. Tête de femme avec des perles aux oreilles et portant une corbeille pleine de fleurs et de fruits. Deux dauphins qui s'entrelacent viennent lui mordre les deux seins. Signé: *M.*

H. 0,078, L. 0,087.

351. Deux figures de femmes ailées et le corps terminé en rinceaux, supportent un cartel de pierre sur lequel on voit sculptée une renommée sonnant de la trompette et portant un bouclier aux armes de France. Sur le cordon d'une croix du Saint-Esprit que ces deux femmes portent aussi: *Mellan in.*

H. 0,093, L. 0,120.

Sans doute pour le même livre que le n° 329.

352-371. Un alphabet de grandes lettres historiées, destiné aux impressions du Louvre, comme les vignettes nos 345-350; il y manque les lettres U, X, Y, Z. On verra que pour chacune Mellan a choisi un sujet dont chaque lettre commence le nom. Toutes sont sans nom et ont de 0,50 à 0,55, en carré. Peu importantes.

352. A. Une ancre. *Anchora.*

353. B. Un bœuf tourné à gauche. *Bos.*

354. B. Un petit Bacchus assis sur un tonneau. *Bacchus.*

355. C. Un caducée. *Caduceus.*

356. D. Deux dauphins. *Delphini.*

357. E. Un serpent qui se mord la queue. *Eternitas.*

358. F. Une bannière de France ancienne. *Francia.*

359. G. Trois lis sur leur tige. Soit *Gallia*, soit plutôt *Gloria liliorum.*

360. H. Un agneau pascal couché sur un autel. *Hostia.*

361. I. Florent Le Comte se trompe en indiquant pour cette lettre une Renommée. C'est un Icare volant en l'air. *Icarus.*

362. L. N'a pas d'encadrement. Une Victoire. Peut-être *Laus;* plutôt *Laurigera.*

363. M. La mer calme. *Mare.*

364. N. Une Cybèle. *Natura.*

365. O. Un œil. *Oculus.*

366. P. Pèlerin assis, tenant un bâton et une écuelle. *Peregrinus.*

367. Q. Une rose tournante.

368. Q. Un perroquet; n'a pas d'encadrement. Je ne trouve rien pour ces deux lettres; peut-être Mellan a-t-il été embarrassé et s'est-il, pour elles, départi de son projet de faire concorder la lettre et le sujet.

369. S. Un soleil rayonnant. *Sol.*

370. T. Table à trois pieds. *Tripes.*

371. V. Un trophée d'armes. Peut-être *Victoriæ signum.*

PIÈCES DIVERSES.

372. L'Intelligence, la Mémoire et la Volonté.

L'Intelligence est assise à gauche; elle est représentée par un jeune homme à cheveux abondants et surmontés d'une flamme; il a une draperie autour

des cuisses et soutient sur ses genoux une tablette de pierre. Au milieu, la Volonté, également assise; elle a des ailes et une couronne à pointes; elle n'a également qu'une draperie sur les cuisses. A sa droite, un génie, celui des bonnes inspirations, les lui souffle à l'oreille à travers une trompette droite; à gauche, celui des mauvaises les lui inspire à travers une corne de bouc, à laquelle il est reconnaissable ainsi qu'à ses ailes. A droite, la Mémoire, drapée, est assise contre un piédestal sur lequel elle s'appuie. Sa tête a deux visages, l'un de femme par-devant, l'autre de vieillard qui regarde le passé. Derrière le groupe, des arbres et une colonne encore debout mais brisée, et un pan de mur en ruines. Au bas de la droite, sur une pierre: *Simon Vouët—Parisien. pinxit.* et plus bas: *Cl. Mellan Gallus sculp. Romæ* 1625. Au bas, sur un rideau, les armes de Sacchetti, d'azur à quatre bandes, et la dédicace: *Illmo D. D. Marcello* — SACCHETTIO. S. D. N. VRBANI, VIII — *Thesaurario secreto Dno suo Colmo* — *Claud. Mellan.* Des deux côtés, les huit vers suivants:

Intellectus et Memoria

Ingeniũ ceu flamma salit, ceu flamma coruscat
Iccirco innocuo circuit igne comas.
Tertia preteritos animæ vis respicit annos
Lapsaq. metitur sæcula, visa binceps (pour *biceps*).

Voluntas.

Cura anceps agitat mentem, suspensa voluntas
Heret, et in vario tramite nescit iter.
Quo tendat cursum? pariter torquetur utrinq.
Nescia consilij, pectore facta bicors.

Cum permissu superiorum.

H. 0,494, L. 0,368.

372. Une femme absolument nue est étendue sur un lit, le bras droit le long de son corps et le gauche relevé au-dessus de sa tête; elle a les jambes très-écartées, et entre elles un jeune enfant, couché sur le ventre, qui paraît s'avancer vers elle; un autre enfant nègre, non plus couché, mais accroupi et le corps droit, a posé sur sa propre épaule droite et soutient avec son bras la jambe gauche de la femme qu'il contribue à écarter. Il retourne la tête et semble regarder un troisième enfant, blanc et les cheveux frisés, à demi-monté sur le coin du matelas recouvert de draperies, et qui lui montre une grappe de raisins. Au pied du matelas, c'est-à-dire à la droite de l'estampe, se trouve une petite glace carrée à cadre d'ébène; elle est à chevalet et placée en face de la femme. Le haut de l'estampe est occupé par un rideau en partie en avant d'un mur. Au pied du lit, mais derrière, une femme, tout entourée de draperies et qui paraît aussi de couleur noire, s'éloigne furtivement avec un doigt sur ses lèvres; elle tient de la main droite un masque noir qu'elle a ôté de sa figure. De ce côté, on aperçoit plus loin que l'artiste avait l'intention d'y mettre une statue, et plus loin encore un satyre enlevant une femme. A gauche, sur le devant, s'élève un piédestal vu en angle; sur la moitié visible de sa face on reconnaît, aux premiers traits tracés par l'artiste, qu'il s'y devait trouver la moitié de ce qui paraît avoir été destiné à devenir une armoirie, quoique dans le premier état, où cette partie est plus visible, l'ornement laisserait bien peu de place pour l'écu; cependant on voit en haut une première grande couronne héraldique à

perles, sur elle une plus petite à pointes, et au coin une petite figure d'enfant le doigt sur ses lèvres, et à côté une crosse d'abbé ou d'évêque. Sur ce piédestal est posée une souricière amorcée et ouverte. Au fond, de ce côté, par une ouverture du mur, on aperçoit deux figures traitées uniquement à l'eau-forte et très-spirituellement. L'une est une femme nue, à genoux, les bras au ciel et désespérée en voyant le Temps, reconnaissable à ses ailes et au sablier qu'il a sur la tête, emporter un enfant.

Par la présence des armes d'un ecclésiastique, il est évident que la pièce n'avait aucune intention libre et qu'elle devait être seulement allégorique. Peut-être était-elle destinée pour une thèse, et le sujet en avait-il été expliqué par le proposant à Mellan; mais, l'exécution ayant tourné d'une façon périlleuse, la planche aura été laissée là.

Cette planche très-rare n'a jamais été achevée et n'a jamais eu de signature. Les seules parties à peu près terminées sont la femme couchée, les trois enfants, la femme au masque, et le rideau. Dans un second état, on a ajouté une feuille de vigne.

H. 0,225, L. 0,310.

374. Une femme drapée, les pieds et la tête nus, assise, les jambes croisées. Elle est tournée à droite et sa tête est de face. Elle a la main gauche posée sur son genou, et le coude droit appuyé sur un grand dé de pierre. Elle est assise en avant d'un mur qui monte jusqu'en haut de l'estampe. A droite, un fonds de paysage avec un ruisseau, un pont d'une arche et une maison. Non signée.

H. 0,107, L. 0,076.

375. Un jeune paysan, les jambes nues et debout à gauche, secoue un van rempli de blé. A droite,

une vache, debout derrière une auge posée à terre, lèche son veau couché. Dans le fonds, une barrière peu élevée; un van, sur lequel est couché un chat, est accroché à cette barrière, sur un des pieux de laquelle s'est posé un coq qui chante. Sur une pierre: *C. Mellan G. F.* Encore quelques doubles tailles.

H. 0,137, L. 0,193.

Une copie en contre-partie: l'homme est à droite et la vache à gauche. *Caucé fe.* (H. 0,130, L. 0,197). Au bas:

Quant je voy cette vache en ce bel exercice,
Qui prent tant de plaisir lechant son petit veau,
Je dis en me riant, cela n'est pas nouveau,
Car envers moy la nuit ma femme en fait l'office.

276. Représentation de la Lune dans son plein. Au bas: *Phasium Lunæ Icones, quos Anno Salutis* 1634 *et* 1635. *pingebat, ac sculp. Aquis Sextijs — Claud. Mellan Gall'. præsentibus ac flagitantib'. Illustrib'. viris Gassendo, et Peyreschio.*

H. 0,208, L. 0,233.

277. Représentation de la Lune croissante. *C. Mellan G'. pin. et sc.*

H. 0,224, L. 0,131.

278. Représentation de la Lune décroissante. *Cl. Mellan Gal. ping. et sculp. — Phasis Aquis sextijs An.* 1635. *Octob.* 7. *a claro adhuc crepusculo in occasū usq.*

H. 0,223, L. 0,168.

PIÈCES D'APRÈS MELLAN.

Saint Benoît. Le saint tourné à droite et assis à une table sur laquelle il écrit; un corbeau court sur le plancher, sur lequel

on voit le tamis brisé que le saint rejoignit à la prière de sa nourrice (1). Toute cette figure du saint et les détails de la salle et de la chambre sont imités des compositions d'Albert Durer. Au fond à gauche, par une porte, saint Benoît sur un trône et entouré de religieux et de seigneurs à genoux. Au bas : S. BENEDICTE, et six vers en deux colonnes :

Plurima virtutum pandens miracula cunctis
Prophetis nomen par Benedictus habet :
Doctrinæ si quæris opes (hæc) regula prodit
Quas cœlis hauriens condidit ipse manu,
Hanc reges, Heroes, hanc pontifices supremi,
Hanc (.....) assequitur virgineumque decus.

C. Mellan in.

H. 0,242, L. 0,180.

—

Le bienheureux Jean de la Croix, à genoux devant un autel et tourné à gauche. Le Christ, couronné d'épines et portant sa croix, lui apparaît dans un nuage et lui dit : *Ioannes quid vis pro laboribus*, et le saint répond : *Domine pati et contemni pro te.* Sur l'autel : *C. Mellan Gall'. inu.* Au bas : *B. Ioannes a Cruce Carmelitarum discalceatorum post. S. Theresiam—primus parens, mysticæ theologiæ sublimis doctor et scriptor, — diuinorum patiens; miraculis Clarus obdormivit in Domino* 14.— *Dec.* 1591. *ætat.* 51. *Segoviæ honorifice depositus.*

Mariette, qui a catalogué cette pièce, la donne comme étant de Bachelier et signée de lui, puisqu'il indique la signature : *Bachelier fecit.*

H. 0,135, L. 0,100.

—

Madame Anne Michelin, veuve de Gilles Goitault, — Conʳ et ancien eschevin de Troyes, decedée le 5ᵉ *Janvier* 1680, — *agée de* 65 *ans.* — *Cl. Mellan del. Duflos sc.*

H. 0,245, L. 0,180.

—

(1) J'ai parlé des fausses interprétations données quelquefois à ce sujet dans un travail sur le Musée de Bruxelles. Paris, Dumoulin, 1850, in-8°, p. 16-19.

ADDITIONS.

N° 7. Grossière copie de la Judith dans la Judith de M^lle^ de Calages; Tolose, 1660, in-4°.

N° 53. Mariette, dans son catalogue du Pitau, indique la copie anonyme du saint Benoît comme étant de Jacques Pitau.

N° 98. C. Galle a fait une détestable imitation de la Madeleine couchée sur sa natte.

N° 112. Langot, un graveur melunois, peu connu, dont M. Eug. Grésy doit cataloguer l'œuvre, a fait une copie de l'allégorie au Saint-Sacrement.

N° 268. « La Renommée portant un tableau dans lequel est représenté la fable de Dédale et d'Icare. gr. au burin par Jean Boulanger d'après Claude Mellan. » *Mar.*

N° 304. Mariette indique une copie de la Religion signée C. Hulot.

N° 306. Titre de la Bible copié en petit par N. Auroux, pour une Bible in-8°. Lyon, J. et C. Carteron, 1682, in-8°.—En 1691, la planche d'Auroux est copiée par L. Spirinx, pour une autre édition publiée par Cl. Carteron.

N° 348. Copié par Grignon pour une Bible in-12. Paris, Fr. Coustelier, 1664. Sur la banderole: *Vetus testamentum.*

N° 349. Après ce numéro, ces quatre têtes de page. On en a attribué souvent à Mellan qui ne

sont certainement pas de lui, mais il peut avoir donné le dessin d'un certain nombre qui ne portent pas son nom.

1° Au milieu, un panier de fruits; des rinceaux, sur lesquels il est supporté, vont rejoindre des figures de femmes terminées en rinceaux, et devant lesquelles est suspendue une boule. Sur un ruban: *C. M. in.* (H. 0,057, L. 0,166).

2° Deux enfants, qui s'éloignent l'un de l'autre, supportent une guirlande de fruits qui porte au milieu sur un masque de femme: *M. in. c.* (H. 0,055, L. 0,168).

3° Deux figures de femmes ailées, sans bras et terminées en rinceaux, sont assises des deux côtés d'un médaillon, avec les lettres A.C.G.P. en monogramme. Signé: M. (H. 0,050, L. 0,152).

4° Les armoiries de Fouquet, avec des cornes d'abondance et des palmes sur les côtés. *M.* (H. 0,038, L. 0,126).

« J. C. chargé de sa croix apparoissant à S. Ignace de Loyola et lui promettant de lui être favorable. Gravé par Nicolas Pitau dans le temps de son apprentissage chez Corneille Galle, d'après Claude Mellan. » *Mar.* — Je n'ai pas vu la planche de Pitau, mais ce devait être un arrangement et non une copie, car Mellan n'a pas traité ce sujet.

— « Le père Cesar de Bus offrant ses souffrances à l'enfant Jésus. gr. au burin par Jean Boulanger d'après Cl. Mellan. » *Mar.*

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

PIÈCES DATÉES.

Après avoir adopté pour le catalogue l'ordre méthodique, il est utile et curieux de montrer la marche du talent de l'artiste en en rétablissant la marche, les progrès et la défaillance, par une table qui présente ses œuvres dans l'ordre où elles ont été faites. Pour n'y rien laisser de douteux, je n'y ai compris que les pièces qui ont une date soit positive, soit indirecte, et, dans ce dernier cas, en l'indiquant par un point d'interrogation. Le lecteur, s'il le veut, classera les autres pièces au moyen de cette table. Mellan commence par employer les tailles croisées, les abandonne peu à peu et finit par ne plus graver qu'à une seule taille; ce sont des marques certaines de ses trois manières; pour la troisième, rien n'est plus facile que de juger si une pièce est de sa plus grande force, de son déclin ou de la défaillance de sa vieillesse, et de toutes l'on peut fixer la date à deux ans près; mais j'ai voulu ne pas laisser cette latitude d'erreur à un classement qui ne pouvait être absolu, et j'ai préféré me tenir à ce qui, ne pouvant être contesté, est par-là même le guide le plus sûr pour classer les pièces demeurées en dehors de cette table.

FRANCE.

1619.
Thèse soutenue aux Mathurins. 281.
1620.
S^t Benoît. 59.
Titre de l'Office de la Vierge. 286.
1621.
Pierre Binard. 171.
1621?
Nicolas Coeffeteau. 178.
1622.
Louis d'Orléans. 220.
Titre du Tacite. 287.
Titre du Traité des droits honorifiques. 288.
1623?
Titre du Traité des Successions. 290.
Ch. de Bouques. 174.
Ant. Despeisses. 182.
Nicolas Richelet. 226.
Ronsard et Cassandre. 229.
Jean Barclay. 167.
Vignettes pour l'Argenis. 331-340.
1623.
Les maltotiers dans un pressoir. 289.
Allégorie pieuse. *Omne genu flectatur*. 114.
Titre des *Silvæ Regiæ* 291.

ROME.

1624.
Titre du *De Bello Cyprio*. 292.
Titre de l'oraison funèbre de Virginio Cesarini. 293.
Urbain VIII d'après Vouet. 237.
1625.
Le martyre de S^te Catherine. 96.
L'Intelligence, la Mémoire et la Volonté. 372.
Fran. Mar. Machiavelli. Douteux. Après 208.
S^t Luc. 85.
1626.
Joseph Trullier. 236.
Virginie de Vezzo. 257.
1626?
Anna Maria Vaiani. 256.
Jean Dubois. 184.
1627.
Titre des poésies de M. Giovanetti. 294.
S^t François de Paule. 74.
La Madeleine mourante. 100.
S^t Pierre Nolasque. 90.
1629.
Buste de S^t Eloi. 69.
Loth et ses filles. 2.
S^t Jean-Baptiste. 80.
1630.
Titre du *Portrait de la duchesse de Mantoue*. 295.

1631.
Urbain VIII d'après le Bernin. 238.
David combattant le lion. Titre des poésies du pape Urbain VIII. 296.
Viguette des trois abeilles. 341.
Vincenzo Justiniani. 197.
1632?
Jérôme de Narni. 217.
1632.
Le cardinal Bentivoglio. 169.
Titre des *Guerre di Fiandra*. 297.
1633.
Le duc de Lesdiguières. 199.
1633?
Le char de la Nuit. 118.
1635.
Mellan (portrait de).
Sainte Famille. 13.

FRANCE.

1635.
Les trois estampes de la Lune. 376-378.
1636.
Maddalena Corvina. 250.
Alphonse Richelieu, archevêque de Lyon. 288.
1637?
Balzac. 165.
1637.
Titre des Lettres de Balzac. 298.
Fabri de Peyresc. 223.
1638.
S^t^ François. 71.
Marguerite d'Etampes. 251.
Vierge et Enfant Jésus. 10.
1638?
Philippe Thibaud. 234.
Le P. Joseph. 196.
1639.
Pierre Séguier. 231.
1640.
Jean Habert de Montmor. 193.
Henri-Louis Habert de Montmor. 194.
Titre des Œuvres de S^t^ Bernard. 301.
Titre de l'Imitation. 302.
Titre de l'Instruction du Dauphin. 299.
1641.
Jacques Howell. 195.
Titre de l'Introduction à la vie dévote. 302.
Titre des Œuvres de Virgile. 303.
Henriette-Marie de Buade-Frontenac. 247.
Anne de la Brosse. Douteux. 255.
1641?
Charles de Condren. 179.
Richelieu. 227.
1642.
Le P. de Lingendes. 201.
Titre des Principaux points de la foy catholique. 304.
Titre des Œuvres d'Horace. 305.

Titre de la Bible. 306.
— du Nouveau Testament. 307.
1642??
Mme de Chantal. 248.
1643.
Thèse de Sublet de Romilly. 282.
Les échevins de Paris offrant le livre de leurs ordonnances à Louis XIV. 205.
Titre des saintes Métamorphoses. 308.
1644?
Charles Favre. 186.
1645.
Louise-Marie de Gonzague. 252.
Titre de l'Histoire des Rois Juifs. 310.
Titre de l'Office de la Vierge en vers. 309.
1646?
Titre de la Perfection du Chrétien. 311.
1646.
Thèse de Guil. de Longueil. 283.
1647.
Thèse de Jean Lempereur. 284.
René de Longueil. 202.
Christ en croix. 26.
Titre des Vies des Pères du Désert. 313.
1648.
Thèse d'Antoine Talon. 285.
Sainte Anne entourée d'autres saints. 95.
La Mothe Le Vayer. 198.
Michel de Marolles. 210.
1648?
Gabriel Naudé. 218.
1649.
Saint Alexis. 49.
Sainte Face. 25.
1650.
Buste de la Vierge. 21.
1652.
Buste de Jésus-Christ. 20.
1655?
Claude de Marolles. 209.
Agathe de Chatillon. 249.
1656.
Titre des *Musæ juveniles*. 313.
1656?
Anne d'Autriche. 246.
1658.
Victor Le Bouthilier. 175.
1659.
Vierge et Enfant Jésus. 11.
Christ traîné au supplice. 24.
Louis de Lorraine, duc de Guise. 203.
Titre des *Charites* de B. de Vias. 314.
1660.
Nic. Fouquet. 187.
Saint Augustin dans le jardin d'Alippe. 52.
1661.
Sainte Thérèse. 105.
Claude de Lingendes, 201.
F. de Villemontée, 243.
1661?
Fran. Théod. de Nesmond. 219.

1662.
Enfant Jésus réfléchissant sur la croix. 16.
1663.
Dieu apparaissant à Moïse. 4.
1664.
Saint Claude. 64.
1664 ?
Pièce pour les notaires de Paris. 267.
1665.
Christ en croix. 30.
Saint Jérôme. 82.
Un concile. 111.
1666.
L'Annonciation. 8.
1667.
Sainte Scholastique. 103.
Louis Berrier. 170.
Hardouin de Péréfixe. 221.
1669.
Statue de Diane. 147.
—— de Bacchus. 148.
—— de Mercure. 153.
—— de Thalie. 156.
—— de Flore. 157.
—— antique. 158.
1670.
Statue de jeune homme. 151.
—— de Porcie. 159.
—— de sénateur. 162.
1671.
Statue de chasseresse. 150.
—— de Faune. 160.
—— de Faune. 161.
1672.
Buste d'une dame romaine. 163.
1673.
Le cardinal de Bouillon. 173.
1674.
Etienne de Césena. 177.
Saint Paul ravi au ciel. 88.
1675.
La petite sainte Thérèse. 106.
Statue de Vénus. 149.
—— de Cérès. 155.
1677.
Le P. Yves. 244.
Cep de vigne chargé de raisins. 342.
1678.
J.-C. conduit au tombeau. 31.
1680.
Sainte Geneviève. 97.
1681.
Saint Ambroise arrêtant Théodose. 50.
Saint Grégoire. 77.
1683.
Christ au tombeau. 32.
Résurrection du Christ. 33.
1685.
Vierge de douleurs. 23.
Allégorie sur les armes de France. 266.
1687.
Saint Pierre repentant. 89.

TABLE

DES

NOMS DES PERSONNES ET DES LIEUX

CITÉS DANS LE CATALOGUE.

Les chiffres renvoient, non aux pages, mais aux numéros des pièces. Les noms de lieux sont imprimés en italiques. Les * placés avant un article indiquent qu'il en est question dans l'article du portrait de Mellan. Les numéros suivis de *bis* et de *ter* renvoient aux articles sans numéro placés à la suite de celui indiqué.

Abbeville. 217.
Aberdeen. 166.
Agde. 221.
Aglié (François d'), abbé de Saint-Martin. 274.
Aiguillon (duchesse d'). 259.
Aix. 100, 185, 223, 376-378.
Alais, voyez Valois.
Alais. 290.
Alby. 22.
Alexandre VII. 313.
Allais de Beaulieu. 184.
Amelot de la Houssaye. 184.
Amerini. 291.
Amidei. 257.
Amsterdam. 118, 184, 252.
Angers. 166.
Anne d'Autriche. 17, 205, 206, 245, 246, 265.
Angleterre. 195, 254.
Anjou et Anjou-Sicile. 203.
Anselme (le P.) 265.
Antheaume (B.) 260.
Apparitius (le P.) 90, 91, 101.
Aragon. 90, 203, 265.
Aragon-Sicile. 265.
Archives de l'Art français. 83, 120.
Arnauld d'Andilly. 312.
Arras. 176.
Ascoli. 190. 323.
Athènes. 344.
Audran (Charles). 126.
Aumale, voyez Savoye (H. de).

Auroux. 306 (Additions).
Autriche. 265.
Auvergne. 173.
Auvery (Claude). 260, 268.
Bachelier. 378 *ter*.
Bailleul (Nicolas de). 282.
Baillon (Guil.) 205.
Baldinucci. 104, 256.
Balechou. 97.
Ballin (Pierre de). 126.
Balzac (L. Guez de). 165, 298.
Barberin (Ant.) 317.
Barberini (C^{al} Fr.) 80, 217, 292.
Barcelone. 90, 101.
Barclay (Guillaume). 98, 166.
Barclay (Jean). 98, 167, 168, 331.
Bassac. 262.
Bassano. 28.
Baudet (Etienne). 147, 157.
Baudier (Michel). 3.
Bayeux. 54.
Bazas. 192.
Bazin. 52.
Beaufort (duc de). 275.
Beaulieu. 184.
Beaumanoir (Charles de). 13.
Beaumont, voyez Péréfixe.
Belley. 176.
Benard, voy. Paignon-Dijonval.
Bentivoglio (le C^{al}). 169, 297.
Berenger (Radegonde). 257.
Berettini (Pietro). 118, 261.
Bernin (le cavalier), 104, 238, 296.
Bernini (Pierre-Philippe). 104.
Berrier (Louis). 170.
Bertellier (Françoise de Sainte-Marie de). 246 *bis*.
Bigorre. 214.
Blacwood (Henri). 172.
Blaise (Thomas). 286, 288.
Bligny. 4, 12, 99.
Bloemaert (Cor.) 126.
Blootelingh (A.) 14.
Bollandistes. 97.
Bonnart (N.) 164.
Borghèse (famille). 261.
Bosse (Abraham). 195, 307.
Boucot (Nic.) 205.
Bouillon (le Card^{al} de). 173.
Boulanger (J.) 268 (Add.)
Boulle. 80, 83, 176, 247, 257.
Bouques (Ch. de). 174, 290.
Bourbon (Nicolas de). 165.
Bourges. 200.
Bourgogne. 265.
Bourgoin (Jean). 288.
Bourguignon (le). 256.
Bouriquant (Fleury). 171.
Bouthemie (Daniel). 257.
Brabant. 265.
Brentel (Frédéric). 340.
Brulart (Pierre). 290.
Bruxelles (Musée de). 378 *bis*.
Buade-Frontenac (H.-M. de). 247
Buon (Nic.) 167, 226, 229, 291, 331.
Bus (le P. Cesar de). (Add.)
Calages (M^{lle} de). 7 (Additions).
Callas. 99.
Calvaire (Religieuses du). 196.
Camus (Pierre). 176.

Camusat (Jean). 298, 321, 322.
Camusat (la veuve). 195, 322.
Canaples. 199.
Capucins (ordre des). 70, 177, 196, 217, 244.
Carmes (ordre des). 234, 378*ter*.
Carteron. 306 (Additions).
Cassandre. 229.
Castille. 265.
Caucé. 375.
Caylus (le C^te^ de). 190.
Cebrian (le P. Jean). 90, 91.
Célestins. 184.
Ceriziers (le P.) 322.
Cervellone (Maria). 101.
Cesarini (Virginio). 293.
Césena (Etienne de). 177.
Châlons. 265.
*Chalquois (M).
Chancellerie (grande). 170.
Chantal (M^me^ de). 248.
Chantersier. 189.
Chantilly. 216.
Charenton (Ministres de). 301.
Charles IX. 239.
Chatillon (Agathe de). 249.
Chatonnières. 297.
Chennevières (Ph. de). 257.
Chevalier (Pierre). 83.
Chevillard. 205.
Chigi (Mario). 313.
Clairvaux. 300.
Clarac (M. de). 147, 148.
Clément (M^r^). 25.
Clermont. 268.
Coeffeteau (Nicolas). 178.
Colbert. 3.
Cologne. 297.
Comin (J.) 126.
Conception (Relig^ses^ de la) 246*bis*
Conches. 283.
Condé. 222.
Condren (Charles de). 178.
Contat. 2.
Conti. 262.
Conti (Armand de Bourbon, prince de). 180.
Corbelletti (Fran.) 326.
Corbin. 241, 288.
Cornaro (Card^al^ Frédéric). 104.
Corvina (Maddalena). 250.
Corvinus (Henri). 250.
Cotton (le P.) 286.
Courrance. 269.
Coustelier. 318 (Additions).
Coutances. 260, 268.
Cramoisy (Séb.) 176, 205, 299, 310.
Cramoisy (Gab.) 310.
Créqui, voyez Lesdiguières.
Crescimbeni. 190, 294.
Crozat, 169, 261, 277.
*Dagommer (Claude).
Daillon du Lude (G. de). 22.
Damville. 216.
Dannemoy. 269.
Dardanie. 169.
Daret. 10, 235, 255.
D'Argenville. 257.
Dassoucy. 328.
D'Elbène (Alph.) 181, 185.
Desmarests (J.) 309.

Despeisses (Ant.) 182, 290.
D'Estienne. 185.
Digne. 189.
Dominicains (ordre des). 68.
Dorigny (Michel). 257.
Dreux d'Aubray. 183.
Dreux du Radier. 257.
Du Bois (Jean). 184.
Du Désert. 25.
Du Monstier (D.) 167, 178, 251.
Duplessis (G.) 307.
Du Puy (Christophe). 60.
Du Quesnoy (Franç.) Sc. 239.
Ecosse. 166, 172.
*Edelinck.
Espagne. 265.
Estaing (Joachim d'). 268.
Etampes (Marguerite d'). 251.
Everly. 214..
Faulte (M.) 83.
Faure (Charles). 186.
Félibien. 147, 257.
Ferdinand II. 263.
Ferrare. 188, 208 *bis*.
Ferrari (le Père). 118.
Flandre. 169, 265.
Florence. 188.
Florent Le Comte. 246 *bis*, 253, 257, 258, 274.
Fontaines (Monastère de). 265.
Fontevrault. 253.
Foucquet (Nic.) 24, 187, 264.
Fournier (Ed.) 170.
Frescobaldi (Hier.) 188.
Frizon (Pierre). 83.
Furstemberg (Guil. de). 313.
Gallard (Claude). 269.
Gallays. 103.
Galle (C.) 98 (Additions).
Ganiere. 123, 284.
Gassendi. 100, 189, 223, 376.
Gaultier (L.) 83, 110, 262, 286.
Gemma (Fulgentio). 295.
Gênes. 121.
Giovanetti (Marcello). 190, 294, 323.
Givors. 284.
Gondi (Paul de), Card^al^ de Retz. 191, 264, 273.
Gonzague (L.-M. de). 252.
Gori (Hercole). 295.
Gottifredus (Alexander). 293.
Gouault (Gilles). 378 *quater*.
Goujon (Seb.) 1, 34, 36, 48, 66, 67, 286.
Goyrand (Claude). 2, 123.
Grammont (Nicolas de). 262.
Gratiani (Ant.-M.) 292.
Grégoire XV. 344.
Gregori (Ant.) 295.
Grenade. 265.
Grenaille (François de). 297.
Grésy (Eug.) 112 (Additions).
Greuter (Fréd.) 118, 126.
Greuter (Mathieu). 184.
Grignon. 318 (Additions).
Grillet (Nicolas). 192.
Grotius (Hugo). 167.
Gueldres. 203.
Guénégaud (Henri de). 79.
Guerchin (le). 73.
Guérin (le sieur). 274.

Guerineau. 118.
*Guichardot.
Grosley. 3.
Guinisio (Vincenzo). 326.
Habert (la sœur Françoise). 253.
Habert de Montmor (MM.) 189.
Habert de Montmor (Henri-Louis). 193, 194, 247, 314.
Habert de Montmor (Jean). 193, 255.
Harlay de Champvallon. 270.
Hautebriere. 253.
Hauteville. 193.
Hélyot (le P.) 90.
Henriette d'Angleterre. 254.
Hesselin. 119.
Hongrie. 203.
Howell (Jacques). 195.
Innocent X. 256.
Janzé (M. de). 257.
Jean-Casimir, roi de Pologne. 252.
Jean (Mme veuve). 25.
Jérusalem. 203.
Jésuites (Ordre des). 286, 293, 296, 310, 322, 326.
Jollyvet (E.) 174, 182.
*Jombert.
Joseph (le Père). 196.
Joyeuse (Louis de). 203.
Juliers. 203.
Justiniani (Luca). 121.
Justiniani (Vincenzo). 28, 126, 196.
Justiniani (galerie). 126-145, 197, 256.
Justiniani (Udalrique). 274.
Kusel (M.) 25.
La Brosse (Anne de). 255.
La Bruyère. 170.
La Feuillade (M. de). 227.
La Gamache. 78.
Lamoignon (Chrétien de). 219.
La Motte-Houdancourt (Jér.) 275.
La Mothe Le Vayer. 198, 210, 218.
Lanfranc. 323.
Langot. 112 (Additions).
Languedoc. 216.
La Rochefoucauld (Cal de). 71.
La Rochelle. 320.
Lasne (Michel). 3, 83, 178, 241, 246 *bis.*
Lassuis. 214.
La Tour d'Auvergne. 8, 173.
La Vallette (le Cal Louis de). 96.
Le Blanc (Charles). 307.
Le Bouthilier (Victor). 175, 268.
Le Clerc (Jean). 204, 281.
*Le Clerc (Sébastien).
Le Grain (J.), voyez Ziarnko.
Le Gras (Henry). 309.
Lelong (le P.) 166, 184, 208 *ter*, 219, 246 *bis.*
Lemaire (Mar.) 205.
Lempereur (Jean). 284.
Lenfant (N). 103.
Léon. 265.
Le Petit (P.) 312, 322.
*Lepicié (Elisabeth Marlié-).
Lesdiguières (le duc de). 199.

Levaillant (Adrien). 285.
Levi (Anne de), duc de Ventadour. 200.
Limousin. 200.
Lingendes (Claude de). 201.
Lochem (M. Van). 67, 83.
Londres.—British Museum. 49, 167, 260.
Longueil (Guil. de). 283.
Longueil (René de). 202.
Lorraine (L.-J. de), duc de Guise. 203.
Lorraine. 203.
Louis XI. 287.
Louis XIII. 26, 204, 257, 265, 283, 287, 288, 291, 344.
Louis XIV. 18, 205-208, 283, 299, 330.
Louis de Lorraine. 184.
Lucques. 326.
Lumagne (Marc-Antoine). 3.
Lyon. 60, 306 (Additions).
Macchiavelli (Fr.-M.) 208 *bis*.
Mademoiselle (la grande). 297.
Maisons. 212.
Malbouré. 52.
Malherbe. 229.
Malville (maison de). 166.
Mans (le). 13.
Mantini (Hier.) 217.
Mantoue (duchesse de). 295.
Marcillac (Silv. de). 208 *ter*.
Marie-Thérèse (la reine). 105.
Mariette le père. 289.
Mariette. 3, 10, 22, 14, 51, 56, 58, 60, 68, 80, 83, 98, 100, 101, 102, 110, 112, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 176, 178, 184, 188, 189, 194, 197, 199, 200, 201, 202, 205, 208 *bis*, 216, 217, 218, 220, 223, 224, 227, 228, 229, 232, 237, 240, 247, 250, 252, 257, 258, 261, 269, 274, 277, 287, 288, 291, 314, 324, 340, 378 *ter* et Additions.
Marigni. 193.
Marillac. 271.
Marly (château de). 154.
Marolles (Claude de). 209, 249.
Marolles (l'abbé de). 25, 65, 209, 210, 218, 249, 252, 268.
Marolles (Louis de). 209.
Marseille. 178, 290, 314.
Mascardi (Agostino). 190.
Matham. 126.
Maynard. 165.
Mazarin (le C^{al}). 53, 211, 212, 218, 268, 271, 274, 283, 285.
Médicis. 273, 295.
Médicis (Marie de). 286.
Médicis (Cardinal de). 295.
Mémoires des Académiciens. 222.
Menagiana. 165.
Menicucci (Raphaël). 213.
Mende. 208 *ter*.
Merci (Religieux de la). 98, 91, 101.
Mesmes (Henri de). 214, 269.
Mesnel. 268.
Messager (J.) 37, 38, 83, 102.
Metezeau. 257.

Meturas. 9, 34, 35, 36, 286, 330.
Metz. 178.
Michelin (Anne). 378 *quater*.
Mineurs (ordre des frères). 204.
Molanus. 97.
Molé (Mathieu). 215.
Moncornet. 184, 196.
Mongneville. 214
Monhers (Jacques de). 205.
Monicart. 159.
Monsieur, frère de Louis XIV. 206, 254.
Montaiguillon. 243.
Montanette. 235.
Montholon (François de). 70.
Montmerqué (M. de). 170.
Montmorency (Henri de). 216.
Montpellier. 184, 290.
Moreau. 308.
Moulins. 201.
Munster. 313.
Nanteuil. 13, 186.
Narbonne. 225.
Narni. 217.
Natalis. 126.
Naudé (Gabriel). 218.
Nemours (duc de). 25, 230.
Nesmond (Théodore de). 219.
Netz (Nicolas de). 268.
Nevers (Charles duc de). 344.
Nyon. 196.
*Odieuvre. 29, 170, 175, 177, 196, 210, 211, 212, 213, 214, 231, 240, 244, 249, 254.
Oratoriens. 179.
Orléans (Gaston, duc d'). 19, 175, 288.
Orléans (le Père d'). 201.
Orléans (Louis d'). 220, 287.
Orléans. 181, 268.
Ossat (le Card^{al} d'). 184.
Overlaet. 15.
Paignon-Dijonval (catalogue). 12, 15, 16, 22, 24, 63, 112, 116, 121, 125, 172, 197, 215, 219, 225, 229, 240, 246, 264, 267, 276, 294, 298, 309, 318, 321, 322, 328.
*Pan, de Genève.
Paquot. 97.
Paris. 198, 217, 221, 231, 270, 286, 344 (voyez passim les titres de livres).
—Augustins du faubourg St-Germain. 87.
—Augustins déchaussés. 208 *ter*
—Bastille. 289.
—Cabinet des Estampes. 36, 116, 190, 268, 274, 283, 299, 323.
—Chambre des Comptes. 222.
—Chartreux. 59.
—Clermont (collége de). 281.
—Collége royal. 172.
—Communauté des notaires. 267.
—Grands Jésuites. 222.
—Hôtel-de-Ville. 205.
—Incurables. 176.
—Louvre (Galeries du). 16, 25, 26, 257, 266.
—Louvre (Imprimerie royale du). 147, 300-307, 313, 345-371.

—Louvre (Musée des dessins du). 15.
—Louvre (Chalcographie du). 147-164.
—Louvre (Musée des Antiques du). 147, 148, 149, 153, 155, 156, 160.
—Mathurins. 281.
—Navarre (Collége de). 274, 282, 283, 285.
—Parlement. 214, 215, 219, 231, 233, 241, 242, 288.
—Prévôté de l'Hôtel. 257.
—St-Nicolas-des-Champs. 189.
—St-Victor (abbaye de). 51.
—Ste-Geneviève (abbaye de). 186.
—Sorbonne. 285.
—Tuileries. 12, 147-164, 148.
Parme (duc de). 224, 344.
Paslé (Jean). 297.
Paul V. 112.
Paulinus (Stephanus). 118.
Péréfixe (Hardouin de). 221.
*Perrault (Claude).
Perrault (Jean). 222.
Persyn (Rich.) 126.
Petit (Louis). 281.
Peyresc (Fabri de). 100, 189, 223, 376.
Pezenas. 179.
Philaras (Jean). 224.
Philaras (Léonard). 224, 344.
Pic de la Mirandole. 293.
Picart. 110.
Picart (Jacques). 328.
Picart (N.) 268.
Picquet. 37-44, 226.
Piettre (Ger.) 205.
Piganiol. 222.
Pignerol. 187.
Pinsson (M^r^). 227.
Piron. 29.
Piscina. 211.
Pitau (Jacques). 53 (Add.)
Pitau (Nicolas). 304 (Add.)
Poitou. 196, 243.
Poix. 199.
Pologne. 51, 220, 252, 287.
Pomerance (Ant.) 273, 292, 293.
Pont-à-Mousson. 166.
Portraits inédits d'artistes français. 257.
Portugal. 265.
Potier de Gesvres. 270.
Poussin (N.) 300, 303, 305, 306.
Quercy. 208 *ter.*
Quinet (Toussaint). 297.
Rabel. 262.
Raphaël. 169.
Rebé (Claude de). 225.
Reni (Guido). 118.
Retz, voyez Gondi.
Rians. 100.
Richelet (Nicolas). 226.
Richelieu (C^al^ de). 196, 227, 259, 275, 276, 304, 311, 320, 344.
Richelieu (Alphonse-Louis du Plessis de), archevêque de Lyon. 60, 228.
Richer (Jean). 83.

*Robert-Dumesnil. 13, 186, 209.
Rocolet. 205.
Rodez. 221.
Rohan (duchesse de). 297.
Roissy. 214.
Rome. 2, 6, 7, 69, 74, 76, 81, 98, 101, 118, 120, 121, 122, 123, 125, 172, 190, 199, 208 *bis*, 213, 217, 223, 236, 237, 238, 250, 256, 257, 261, 263, 344.
—(Chartreuse de). 60.
—Confrérie des Orfèvres. 69.
—N.-D. du Capitole. 293.
—St-Adrien. 95.
—St-Calixte. 71.
—Sta Maria della Vittoria. 104.
—Séminaire. 208 *bis*.
—Thermes de Dioclétien. 184.
—Vatican (Imprimerie du). 217, 296.
Ronsard. 226, 229.
Rottendorff (Bernhard). 118.
Rouillard (Séb.) 22.
Sablé. 232.
Sacchetti (Marcello). 372.
Sacchi (A.) 118.
St-Calais. 178.
St-Didier. 203.
St-Esprit (ordre du). 173, 221, 225, 227, 228, 232, 329, 351.
St-Flour. 275.
St-Germain. 231.
St-Juste-de-Jully. 79.
St-Malo. 243.
St-Martin (abbé de), voy. Aglié.
St-Michel (ordre de). 170, 221.
*Salm (prince de).
San Sepulcro. 292.
Santerre. 104.
Sarcander (Jean). 287.
Sauval. 147.
Savoie. 277, 284.
Savoie (Henri de). 230, 284.
Saxe. 277, 284.
Sayer (Robert). 25.
Scarron. 328.
Secoure. 255.
Ségovie. 378 *ter*.
Séguier (Pierre). 231.
Semoine. 79.
Senault. 184.
Servien (Abel). 232.
Servien (François de). 54.
Sévigné (Mme de). 170.
Sienne. 295, 313.
Soissons. 274.
Sommaville (Ant. de). 297.
Soulié (Eudore). 150, 159.
Stabre (Laurent) et sa fille. 257.
Stella (François). 300, 302.
Strasbourg. 340.
Sublet de Romilly. 282.
Sublet-Desnoyers. 268.
Suède. 218.
Tacite. 220-287.
Talon (Antoine). 285.
Talon (Nicolas). 310.
Talon (Omer). 233.
Tavernier (M.) 83.
Tessereau (Abr.) 170.
Théatins (ordre des). 61.

Thibaud (Philippe). 234.
Thiboust (Samuel). 290.
Tintoret. 3.
Titi (l'abbé). 104.
Toiras (Maréchal de). 3, 235.
Tortebat (F.) 257.
Toulouse. 216, 238.
Touraine. 196.
Touraine (Charles). 282.
Tours. 175, 209.
Tremblay, voyez Père Joseph.
Trésor de glyptique. 257.
Trèves. 313.
Trianon (palais de). 150.
Tristan. 327.
Trivulce (le P^ce^ Herc.Théod.)25.
Tronchot (Remi). 205.
Troyes. 378 *quater*.
Trullier. 6, 172, 236.
Tyrol. 265.
Uladislas IV, 252.
Urbain VIII. 172, 190, 199, 213, 237, 238, 292, 296, 341, 344, 372.
Uzès. 192.
Vaiani, peintre. 256.
Vaiani (Anna-Maria). 118, 256.
Valdor (Jean). 250.
Valesio. 126.
Valet (Jean). 2, 28.
Valois (François-Marie de). 203.
Valois (Louis de), duc d'Angoulême et comte d'Alais). 208 *ter*, 239, 240.
Vanden Zande.
Vanheck. 194, 247.
Van Loo. 97.
Velletri. 257.
Ventadour. 200.
Verdun (le président de). 241, 242, 288.
Versailles (chapelle de). 104.
Versailles (magasins du palais de). 157, 159.
Versailles (bibliothèque de). 31.
Vezzo (Virginia de), 7, 257.
Vias (Balth. de). 291, 314.
Vignerot. 259.
Vigneul-Marville. 60.
Villeloin. 209, 210, 249.
Villemontée (Fr. de). 243.
Vincennes. 211.
Vitré (Ant.) 311.
Voiture. 327.
Vouet (Simon). 10, 73, 76, 81, 85, 120, 122, 125, 190, 237, 277, 294, 326, 372.
Vouet (Jeanne-Angélique). 257.
Vouet (Françoise). 257.
Vouet (Laurent et Louis-René). 257.
Walckenaër. 170.
Westphalie. 277, 284.
Wolfgang (Abraham). 328.
Yves (le P.) 244.
Zampieri (Domenico). 317.
Zanetti (Alessandro). 292, 293.
Ziarnko (J.) 51, 220, 287.

NOTIONS GÉNÉRALES

SUR LA

GÉOLOGIE

DU

DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Les connaissances géologiques commencent à se répandre. Elles inspirent un intérêt qui ne saurait qu'augmenter, non-seulement à raison de leur utilité pour l'agriculture et les arts, mais aussi sous le rapport purement scientifique. C'est ce qui m'engage à présenter un résumé de la géologie du département de la Somme (1).

On ne trouve dans cette contrée ni terrains ignés, soit plutoniques, soit volcaniques; ni terrains paléozoïques; ni terrains métamorphiques; ni les plus anciens terrains secondaires. Les plus anciens que l'on connaisse appartiennent probablement à l'étage oolitique des terrains jurassiques. C'est par eux que je commencerai.

(1) Voyez l'*Esquisse géologique du département de la Somme*, 2e édition, et le supplément pour la description détaillée des terrains et la liste des roches et des fossiles.

TERRAIN JURASSIQUE.

Il y a peu de chose à en dire. Des sondages faits, il y a peu d'années, pour la recherche de la houille, auprès de Bouquemaison, ont seulement fait rencontrer du calcaire oolithique gris jaunâtre et un conglomerat argilo-calcaire

TERRAIN CRÉTACÉ.

Des argiles marneuses, qui paraissent être les mêmes que celles appelées *dièves* dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord, ont été rencontrées dans les puits artésiens à Doullens et à Blangy, dans l'ancien sondage à Bouquemaison et dans ceux récemment faits au Hem et à Lucheux.

Au-dessus vient la craie jaune, grise, tantôt un peu marneuse, tantôt pure, et ensuite la craie blanche, parfois dure, marmorescente et composée de carbonate de chaux presque pur, parfois jaunâtre, d'un grain inégal et offrant une disposition noduleuse et bréchoïde Sur le haut de la côte de Beauval, vers Amiens, on trouve un lambeau de craie formée de carbonate et de phosphate de chaux. Elle contient plus d'un dixième d'acide phosphorique.

La craie grise et jaune forme des bancs, en général, plus épais que la craie blanche. Elle est assez dure, et la pierre extraite de quelques bancs résiste à la gelée. La craie blanche, dont la partie supérieure est fragmentée, se présente sous la forme de petits cubes ; d'autres fois, elle a une disposition bréchoïde. On voit souvent, sur les faces de ces différentes variétés de craie, de petits points noirs de

manganèse ou de strontiane qui parfois offrent des dendrites. La craie marmorescente se trouve presque toujours sur le bord supérieur des coteaux.

La disposition horizontale des strates de la craie annonce qu'elle a été déposée dans une mer tranquille. L'inégalité de sa partie supérieure est due à des masses puissantes d'eau qui l'ont bosselée, ravinée, ont commencé le creusement des vallées, ont formé des puits naturels de plusieurs mètres de profondeur ou des cônes dont la pointe est dirigée vers le bas.

La craie s'étend dans tout le département; son épaisseur varie. Près de la Vallée de la Bresle, vers Aumale, elle paraît à 37 mètres au-dessus du niveau de la mer et a une épaisseur de 151 mètres. A peu de distance de là, à Neuville près de Beaucamp-le-Vieux, son altitude au-dessus du niveau de la mer est de 210 mètres. A Neuilly-l'Hôpital, elle n'est que de 28 mètres, mais on la traverse encore à 186 mètres 30 centimètres au-dessous du niveau de la mer. On n'a pas été plus loin.

Dans la partie supérieure de la craie, on voit des lits horizontaux et d'autres plus ou moins inclinés, de silex pyromaques noirs. Les silex des premiers sont en rognons ou en plaquettes; ceux des lits inclinés, toujours en plaquettes. A mesure que l'on descend, les silex deviennent plus rares et sont disséminés. La craie contient des pyrites de fer sulfuré.

Les principaux fossiles sont: *catillus cuvieri* (Brong.), *plagiostoma spinosa* (Brong.), *terebratula carnea* (Sow.), *ananchytes ovata* (Lam.), *spatangus coranguinum* (Lam.), ainsi que des *spongiaires* silicifiés, parmi lesquels il s'en trouve de fort singuliers que j'ai fait connaître.

On rencontre plus rarement : *ostrea vesicularis* (Lam.), *trochus rhodani* (Brong.), *pecten quinquecostatus* (Lam.), *dianchora striata* (Sow.), *terebratula ovata* (Vils.), *t. subglobosa* (Sow.), *t. plicatilis* (Sow), *t. octoplicata* (Sow.), *t. defranici* (Brong.), *belemnites mucronatus* (Schlot.), *b. quadratus* (Schlot.), *spatangus cor testitudinarium* (Lam.), des palais de *diodon* et des dents de *squales*, *oreaster boysii* (Dixon), *goniaster smithii* (Dixon), *cidaris pseudo diadema* (Lam.), *tragos pisiforme* (Goldf.), etc.

La craie phosphatée de Beauval contient en abondance des dents de plusieurs espèces de *squales* et l'*ostrea semiplana* (Sow.); on y trouve aussi quelques belemnites roulées.

TERRAIN TERTIAIRE.

Au-dessus de la craie blanche on observe souvent, surtout dans la partie Est du département, une bande très-mince d'argile ochreuse jaune ou d'un rouge-brun. Viennent ensuite, dans quelques lieux, des bancs ou amas de silex à croûte rugueuse et verdâtre, enveloppés dans des sables verdâtres ou glauconieux. Ces sables sont souvent purs ou renferment très-peu de silex. Comme parmi les silex il y a des galets, il s'en suit que les amas de silex ont été couverts par les sables verdâtres après la formation des galets. Ailleurs, ce sont des sables blancs ou gris dont l'agglomération a formé çà et là des grès presque toujours mamelonnés sur une ou deux faces. Ils empâtent parfois des silex et forment alors un poudingue bréchoïde. Les grès ont quelquefois une grosseur énorme. Dans quelques lieux, les sables sont rouges.

Les sables renferment, dans plusieurs lieux, des lits

horizontaux très-minces de petits galets. On trouve dans le bas des sables et quelquefois dans les grès situés au même niveau, des tests de cythérées et des moules intérieurs de cerithes, de lucines, de cypricardes, de turritelles, de natices, de calyptrées, de pholades, de bucardes, etc. Il y a aussi de rares empreintes de feuilles de dycotyledonnées et de monocotyledonnées. M. Cordier, membre de l'Institut, possède une empreinte de feuille de palmier trouvée dans un grès fendu par des paveurs à Abbeville. On voit une empreinte de feuille de dycotyledonnée sur un grès au musée de cette ville, et une au muséum de Paris qui provient aussi du département.

Après les sables, les grès et les silex glauconieux, vient l'argile plastique pure, qui est rare et atteint seulement une épaisseur de 2 ou 3 mètres. Au-dessus elle enveloppe de petits galets de silex et alterne avec les lignites. Sa stratification, ainsi que celle des lignites, est horizontale. Cependant, à Chaulnes et à Lihons, les galets qui se trouvent dans l'argile plastique présentent une disposition ondulée. Dans ces deux localités, l'argile plastique renferme des nodules cylindroïdes d'argile marneuse durcie. Près de Tilloy, l'argile est smectique dans quelques endroits.

Au mont Soufflard, à Rollot, les lignites ont une grande épaisseur. A Chaulnes, à Esmery-Hallon, et aux Loges, commune de Beuvraignes, il n'y en a que des traces.

Dans l'argile plastique qui accompagne les lignites, on trouve en abondance : *ostrea bellovacina*, *cerithium variabile*, *melania inquinata*, et en petite quantité des *cyrena cuneiformis*. Les lignites contiennent des pyrites

de fer sulfuré, du sulfate de chaux aciculaire, du bois de dycotyledonnées et de monocotyledonnées pétrifié en silex, des dents et des coprolithes de crocodiles, des carapaces de tortues, etc.

Je dois prévenir que par argile plastique j'entends seulement les fausses glaises qui sont propres à la fabrication des poteries communes, car il n'y a pas dans le département de véritable argile plastique, c'est-à-dire au-dessous des sables qui recouvrent la craie. Elle est, je crois, représentée seulement par le lit mince d'argile ochreuse que j'ai citée plus haut.

Les végétaux qui croissent sur les terrains tertiaires diffèrent en partie de ceux des terrains qui les entourent. Sur l'argile plastique on trouve des plantes aquatiques, et sur les sables des bruyères, des chênes sessiles qu'on ne rencontre que très-rarement ailleurs, etc.

Les terrains tertiaires que je viens de mentionner appartiennent à la partie inférieure de l'éocène. Ils n'existent que par lambeaux. Les plus nombreux sont entre Amiens et Doullens, ensuite dans l'est du département. Le plus étendu a environ 4 kilomètres de longueur; Chaulnes et Lihons en occupent une grande partie. La couche d'argile plastique qui s'y trouve, s'opposant à la filtration des eaux pluviales, donne lieu, à Lihons, à des amas d'eaux stagnantes qui alimentent les puits. C'est probablement la cause des épidémies qui règnent assez souvent dans ce bourg. Il suffirait, pour qu'elle n'existât plus, de faire écouler les eaux dans les sables subordonnés à l'argile plastique et de percer des puits à travers ces sables et la craie jusqu'à la première nappe d'eau qu'on ren-

contrerait dans cette dernière roche. Mais la dépense empêche les habitants de prendre ce parti.

On doit regarder comme éocènes les argiles jaunâtres reposant immédiatement sur la craie et renfermant de gros silex non roulés, entourés encore de leur gangue blanchâtre.

Je crois devoir rapporter au miocène un calcaire d'eau douce qui se trouve sur un coteau à Arrest, près de St-Valery. Ses fossiles consistent surtout en hélices. Toutes les espèces sont nouvelles, selon M. Deshayes.

MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont rangent dans le miocène le bief ou argile rougeâtre dure, compacte, qui repose sur la craie ou n'en est séparé que par un terrain de la même époque et consistant en un mélange en proportion et en épaisseur variables de sable, d'argile, de paquets de craie, de silex non roulés ou brisés, sans stratification horizontale régulière, mais couvrant la craie et suivant ses ondulations.

Dans quelques parties des plaines du Vimeu, il existe sous le limon et intercallés dans un mélange de sable, d'argile, de marne et de silex, des lignites qui atteignent quelquefois 33 centimètres d'épaisseur. Ils proviennent très-probablement des lignites détruits et entraînés par les eaux qui les ont ensuite déposés avec les terrains de nos plaines.

Suivant M. J. Desnoyers, l'argile sableuse contenant en très-grand nombre des silex de la craie non roulés qui, des environs de Chartres, s'étend vers Rouen et se lie avec les terrains caillouteux de nos plaines, est antérieure aux falhuns de la Loire qui contiennent des coquilles et des ossements de mammifères qu'on ne trouve pas dans les terrains plus au nord.

MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont considèrent comme pliocène le limon jaune propre à la fabrication des briques et qui constitue le sous-sol de la terre la plus propre à la culture du froment. Il couvre la plupart de nos plaines, ainsi que beaucoup de coteaux au sud des vallées, et, dans ce dernier cas, il y a ceci de remarquable que la craie du côté opposé est toujours dénudée. Le limon est aussi superposé à quelques lambeaux de terrain éocène. Dans le Santerre, le limon renferme dans le bas ou plutôt recouvre des silex brisés ou roulés, parmi lesquels il y en a de verdâtres avec du sable argileux jaune, puis quelques petits silex, de petits morceaux de craie roulée et quelquefois des nodules cylindroïdes d'argile marneuse durcie. Il devient ensuite pur, et une sorte de bief ou argile rougeâtre assez dure, d'environ 50 centimètres d'épaisseur, contenant parfois des silex, constitue souvent sa partie supérieure comme dans le Vimeu.

La disposition horizontale, quoique peu apparente, du limon, annonce un dépôt tranquille, et les fossiles terrestres et fluviatiles qu'on y rencontre, un dépôt d'eau douce. Dans l'est du département, on trouve souvent, au milieu de ce terrain, des traînées de sable glauconieux et des silex de la même couleur mêlés à ceux qui sont à la base.

TERRAIN ERRATIQUE SUPÉRIEUR.

Au terrain tertiaire succède le terrain erratique supérieur. Les couches qui le composent sont stratifiées, mais irrégulièrement, d'une manière un peu onduleuse, en suivant l'horizontalité ou la déclivité

du terrain subordonné. Cette disposition indique un dépôt produit par des eaux rapides.

Des débris des terrains antérieurs, en proportions diverses, c'est à-dire un mélange d'argile, de sable, de craie et de silex dont les aspérités sont émoussées, ainsi que des roches disséminées provenant des départements situés au sud-est, telles que calcaire d'eau douce tuberculé, argile marneuse durcie, grès calcaire à nummulithes, poudingue, etc., constituent le terrain erratique supérieur. Les terrains miocène et pliocène en ont fourni les principaux matériaux. On y trouve dans quelques anfractuosités des collines, au bas des vallées, des ossements d'éléphant (*elephas primigenius*, Blum.), de rhinocéros (*rhinoceros tichorinus*, Cuv.), d'ours des cavernes (*ursus spelæus*, Blum.), d'hyène des cavernes (*hyæna spelæa*, Cuv.), de renne d'étampe (*cervus tarandus priscus*, Cuv.), d'aurochs (*bos primigenius*, Boj.), de cerf de grande taille (*cervus somonensis*, Cuv.), de cheval (*equus adamaticus*, Schlot.), d'un grand carnassier approchant du tigre, etc. A Menchecourt, près d'Abbeville, les ossements de ces animaux sont dans des couches de sable recouvertes par les terrains caillouteux et de limon pur par place, qui se succèdent assez irrégulièrement et suivant la déclivité du coteau.

Le terrain erratique supérieur présente aussi des amas terreux; des amas de limon, parfois assez étendus sur la partie supérieure du bord de quelques vallées, contenant de rares silex et parfois de petits morceaux de craie roulée dont la disposition annonce un dépôt provenant d'un remaniement; des matières terreuses avec des silex composant la plupart des

rideaux; des silex dont la croûte est, même sur les fractures, de différentes couleurs, tantôt réunis en amas, tantôt disséminés; des fragments de grès ferrugineux; une couche de silex dont les aspérités sont émoussées, parfois fort épaisse, au fond des principales vallées; des tourbes bocageuses formées d'arbres et de branches.

A Querrieux, à Saigneville, le terrain erratique supérieur recouvre le limon en quelques endroits. Il en est de même de quelques petits amas de limon déposés dans les dépressions du sol, à Boves près du chemin de fer, au bois de Gentelles contre la route d'Amiens à Roye, etc.

A Yseux, on a trouvé dans la tourbe bocageuse un chêne de 4 mètres 50 centimètres de diamètre, et en creusant le canal de Saint-Valery, un if d'une grosseur considérable.

Les terrains de Saint-Acheul près d'Amiens, ainsi que ceux du Champ-de-Mars et de Menchecourt à Abbeville, où l'on a trouvé des silex travaillés, me paraissent évidemment appartenir au terrain erratique supérieur, parce qu'on y trouve des ossements d'éléphant, de rhinocéros, etc., et que le limon qui recouvre ce terrain a été remanié, car il n'est pas toujours pur et provient, sans doute, des plaines voisines où il a dû être déposé d'abord et où il n'existe plus, fait que l'on observe aussi entre Bray et Albert et entre Sourdon et Ailly-sur-Noye. Cependant, comme dans les plaines, il y avait à Saint-Acheul et à Saint-Roch, une couche de 1 mètre 50 centimètres environ d'argile rougeâtre, qu'on mêlait au limon qu'elle recouvrait pour la fabrication des

briques. La position de cette argile pourrait s'expliquer par la plus grande pesanteur du limon lorsque les différentes matières entraînées par les eaux se sont déposées. Les silex travaillés de Saint-Acheul ont fait le sujet du dernier mémoire du savant M. Rigollot, et M. Boucher de Perthes le premier avait, plusieurs années auparavant, dans son important ouvrage sur les *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, attiré l'attention sur ces produits de l'industrie des hommes primitifs, en décrivant, avec le plus grand détail, ceux trouvés près d'Abbeville par les carriers et par lui-même.

Les terrains meubles avec silex et le limon qui couvrent presque partout la craie, sont considérés, contrairement à l'opinion de MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont, par d'autres géologues, comme appartenant au terrain erratique. Mais quelle que soit l'opinion qu'on adopte, il y a toujours lieu de distinguer dans nos terrains meubles, outre l'éocène, trois terrains antérieurs aux alluvions modernes, savoir : le miocène, le pliocène et le terrain erratique supérieur, ou un seul terrain sous le nom d'alluvions anciennes, de diluvium ou de terrain quaternaire, lequel aurait été formé par trois dépôts successifs et distincts dûs, tantôt à des courants violents, tantôt à des eaux tranquilles, pendant la même période.

Le terrain erratique supérieur n'est pas un terrain marin, car il ne contient pas d'autres fossiles marins que ceux des terrains antérieurs, sauf près de l'embouchure de la Somme, au fond et près des bords inférieurs de la vallée.

Il est assez probable que la mer tertiaire s'était écoulée dans la partie de la Manche qui existait alors.

Elle entraina une grande partie des terrains tertiaires, n'en laissant que des lambeaux plus rares à mesure qu'on approche du littoral, et creusa les vallées à peu près telles qu'elles sont. Lors de la grande alluvion qui déposa le terrain erratique, par suite, soit du soulèvement des Alpes principales, soit lors de l'apparition des volcans, comme M. Elie de Beaumont paraît le penser, l'étendue et le nombre de ces lambeaux furent sans doute encore diminués, et le creusement des vallées augmenté. Suivant M. Hébert, l'émersion du nord-ouest de la France suivit le dépôt des sables de Fontainebleau. Le sol occupé actuellement par la Manche formait alors, entre la France et l'Angleterre, une grande vallée fermée vers le Pas-de-Calais. Quant à la formation de ce détroit, M. d'Archiac pense qu'elle eut lieu après le dépôt caillouteux et avant celui du limon qui le recouvre généralement.

Les éléphants, les rhinocéros, etc., vivaient à l'époque du dépôt erratique qui les détruisit. « La forme générale des vallées et des collines, dit M. de la Bèche (*Manuel de Géologie*, traduction française, page 199), était peu différente de la forme actuelle. »

Avant de parler du terrain alluvien moderne, je dois dire un mot des silex qui ont été modifiés dans leur forme et leur couleur extérieures.

La craie ayant été bosselée, ravinée par des eaux puissantes après son dépôt, une partie des silex qui s'en trouvèrent séparés restèrent entiers; les autres furent brisés en s'entrechoquant, car alors ils étaient tendres, comme ils le sont encore quand nous les extrayons des carrières.

La croûte des silex est souvent restée blanche dans

ceux enveloppés d'argile glaiseuse; elle est devenue grisâtre dans ceux des autres dépôts caillouteux. Cependant elle a pris une couleur verdâtre lorsque les silex ont été enveloppés par les sables glauconieux de l'éocène, et alors au-dessous de la croûte on voit une zône jaunâtre. Ces silex sont parfois blancs sur les fractures, ce qui est dû à l'air auquel ils ont, sans doute, été longtemps exposés avant que les sables glauconieux ne les eussent entourés.

Dans le fond et sur les bords des principaux cours d'eau, on trouve toujours et presqu'exclusivement des silex à croûte jaunâtre, même sur les fractures, et dont les aspérités sont émoussées.

Dans quelques localités comprenant, en général, plusieurs communes, la plupart des silex ont une croûte blanchâtre, même sur les fractures.

Ces couleurs jaunâtres et blanchâtres sont, sans doute, dues aux influences atmosphériques et peut-être, pour les premières, aux éléments qui entraient dans la composition des eaux où ils ont été roulés.

Au bord de l'ancien rivage de la mer, on trouve des silex dont les aspérités ont seulement été émoussées, puis des silex ovoïdes ou des galets dont les alluvions actuelles forment encore des dépôts. Mais on en rencontre aussi dans les sables gris-blancs éocènes. Ceux-ci, toujours amygdaloïdes, doivent leur forme au frottement auquel furent soumis des silex par les eaux marines qui les prenaient dans les amas formés lors du bosselage de la craie. Ils ont été, ainsi que les sables qui provenaient de leurs aspérités, déposés ensemble et occupent la partie inférieure de l'éocène. Plus tard, dans quelques endroits, ils ont

été mêlés avec d'autres silex dans les sables glauconieux ou intercallés dans l'argile des lignites, puis enfin ils ont été remaniés encore, ainsi qu'une partie de ceux qui étaient dans les sables gris-blancs, et ont été dispersés en quelques lieux dans les terrains supérieurs à l'éocène.

TERRAIN ALLUVIEN MODERNE.

Le terrain alluvien moderne est formé de sable et de galets amoncelés par la mer sur le littoral et à l'embouchure de la Somme; dans les vallées, par les tourbes et les couches qui y sont intercallées, soit de sable dans la basse Somme, soit de craie terreuse amenée par les avalanches dans la partie supérieure des vallées de la Somme, de l'Avre, de la Noye, etc., soit par les tufs et concrétions calcaires, soit par la vase et le gravier des rivières; enfin par les éboulis des escarpements, par l'humus des bois et des prairies.

Les eaux, à raison des obstacles qui s'opposaient à leur écoulement, étaient, autrefois, plus hautes que maintenant, de plusieurs mètres, dans les vallées.

Outre les restes des animaux existants, on trouve encore dans le terrain moderne des vallées, des ossements d'ours (*ursus arctos*, Lin)., de castor (*castor fiber*, Lin.), d'urus (*bos priscus*, Boj.), qui ont disparu depuis les temps historiques.

A Estrebeuf, près de Saint-Valery, on a trouvé, au fond de la tourbe, une pirogue faite avec un seul arbre. Elle est déposée au musée d'Abbeville.

BUTEUX.

LA TOPOGRAPHIE

DU

PONTHIEU

D'APRÈS

LES ANCIENNES CARTES.

L'étude des anciennes cartes dé la Picardie et les indications textuelles des chroniqueurs, jettent peu de jour sur la topographie de l'ancien comté de Ponthieu. Ces cartes, dressées en dehors de toutes règles trigonométriques, sont, en général, inexactes et incorrectes; le gisement des côtes et le cours des rivières y sont irrégulièrement tracés, les distances n'y sont point observées et les noms des localités y sont singulièrement dénaturés.

En montant du Sud au Nord et commençant par la Bresle, on voit *Tresport*, et Eu écrit *Heu* par Mercator, nommé *la ville d'OEuf* dans le rapport de Leroux d'Imfreville. Sur plusieurs cartes Eu est remplacé, sur la rive de Picardie, par une grande ville désignée en majuscules sous le nom de *S^t^-Esperit*. C'est sans doute le lieu où, d'après Dom Grenier, saint Valery

s'arrêta un jour que des paysans y étaient assemblés et se livraient à des pratiques idolâtres devant l'image de leur dieu. Valery entra en fureur et, par l'effet seul de sa volonté, l'idole tomba en poussière; mais cet excès de zèle faillit devenir funeste au saint homme : les paysans se ruèrent sur lui et l'eussent assommé, si sa parole ne les eût subitement calmés et disposés à recevoir le baptême.

Ault est écrit *Austy* dans Ortelius, *Auscy* dans Mercator, *Au* sur les cartes de d'Imfreville, *Bourg d'eau* par l'ingénieur Cocquart de Saint-Valery. D'autres écrivent *Aoust*, par cette erreur que ce lieu aurait été bâti en l'honneur de l'empereur Auguste. Ne viendrait-il pas plutôt d'*Altus*, à cause de la position de ce bourg sur une falaise escarpée? Leroux d'Imfreville cite les grandes pescheries d'*Au* « où, dit-il, il y a cinquante « bateaux qui se guindent sur l'estran au moyen de « cabestans. » Boyer, qui écrit *Augst* dans sa *Description hydrographique des côtes de la France*, dit que c'est une anse avec une rade assez bonne. En 1735, époque où Cocquart dressait son projet de port à Saint-Valery, la plage du Bourg d'eau, nommée *le Perroir*, était très-dégradée par les attaques de la mer, et les cabestans étaient en partie enlevés par les vagues.

Près d'Ault est Onival, où Dom Grenier indique un ruisseau qui se déchargeait à la mer : il s'agissait probablement d'une des branches du Hâble. L'ingénieur Girard, auteur d'une *Observation sur l'histoire physique de la vallée de Somme*, dit qu'Onival était ville en 1382 (1).

(1) *Journal des Mines*, tome II.

Audebu, qui s'écrit et se prononce aujourd'hui Hautebut, figure sur toutes les cartes plutôt que d'autres localités plus importantes: c'est un misérable hameau situé sur le versant du coteau qui fait face à la mer; mais il ne serait point étonnant qu'il y eût eu un refuge dans le vallon qu'il abrite.

Brutelles et Brutelette sont écrits *Broutelles*, *Broutelettes;* Dom Grenier écrit indifféremment *Broutelle* et *Broustelle.*

Dans une carte de 1615, sans nom d'auteur, il y a *Lencher* pour Lanchères; Cocquart écrit *L'anchères.*

Pendé est écrit *Sendi.* Il est indiqué par Dom Grenier comme l'un des endroits les plus agréables de la Picardie: « Ce village, dit-il, mériterait, par sa « beauté et ses agréments, d'être dans le voisinage de « la capitale. »

Dans quelques cartes, le Hâble d'Ault, qui n'est actuellement qu'un étang du rivage, entre Hautebut et Cayeux, est ouvert avec un chenal communiquant à la mer. Il est désigné sous le nom de *port du Hâble.* Leroux d'Imfreville l'appelle le *havre de Cayeulx*, où se retirent quelques bateaux de pêche, et sa carte fait figurer un phare à la pointe gauche de cette crique nommée encore aujourd'hui *tête du Hâble.* Cocquart cite le *Hâble d'eau* comme un refuge excellent « pour « les pêcheurs du *Bourg d'eau* et de *Cayeu* qui leur « est très-avantageux dans les coups de vent et les « tempêtes imprévues; l'entrée, dit-il, en est très- « facile, et la mer monte au dedans près de vingt « pieds dans les équinoxes et reste à sec à basse « mer. S. A. Mgr le duc d'Orléans et M. le comte de « *Cayeu* prétendent chacun que cette seigneurie est

« dans leur mouvance, mais la contestation n'est pas « encore décidée. » (1).

D'après toutes les cartes, on remarque facilement que le Hâble est une ancienne embouchure qui communiquait autrefois avec la Somme par le Cap-Cornu, et qui en a été séparée par l'envahissement des alluvions. « Ces terres furent pendant longtemps des « salines, dit Cocquart, mais après la suppression de « la fabrique des sels, les habitants construisirent « des digues pour les soustraire à la mer, et elles « produisirent alors des grains en abondance sans « aucun amendement ni engrais. »

Cayeux est écrit *Cayeu*, *Cayu*, *Cayen*. Dans Dom Grenier nous lisons : *pays* et *roc* de *Cayeu*. C'est évidemment un ancien banc de sable, base de l'alluvion qui repoussa le lit de la Somme vers les dunes de Saint-Quentin.

La carte de Guillaume de l'Isle représente la pointe du Hourdel comme un monticule élevé sur lequel on lit *les Melears;* sans doute les Molières, ferme qui existe dans ces parages. La pointe du Hourdel, que la carte de N. de Fer désigne sous le nom de *Tête du Hourdel,* occupe, selon les géographes, différentes positions. Sur celle de Van Lochom, elle s'avance très au nord, barrant la partie inférieure de la baie de Somme et laissant une anse profonde entre elle et Saint-Valery. Sur quelques cartes, cette anse est appelée le *Vieux Port;* Cocquart l'appelle *Anse de la mal assise.* C'est sans doute le lieu où, d'après Dom

(1) Mémoire sur l'établissement d'un port à Saint-Valery-sur-Somme. (Manus. Bibliot. imp. 17 supplément.)

Grenier, Guillaume-le-Bâtard assembla sa flotte, puisqu'il dit que ce port était au Hourdel : il semble plus vraisemblable que ce devait être à l'abri du Cap-Cornu A l'époque de cette célèbre expédition, la pointe du Hourdel devait occuper une position bien moins avancée vers le nord. Si le plan de Cocquart est exact, elle était, en 1735, vers la batterie Napoléon, et beaucoup plus arrondie que celle d'aujourd'hui. L'anse de la Mal-Assise est encore indiquée près de la ferme de ce nom. La carte d'Henri Friex, et quelques autres qui l'ont copiée, indiquent un îlot au nord de cette pointe.

Le Cap-Cornu, sur presque toutes les cartes, même celle de Cassini, est écrit *Cacornu;* celles de Van Lochom et de Jollain disent *Catrorin;* aucune ne porte *Cap-Hornu.*

Ortélius appelle Saint-Valery *Saint-Valoit;* beaucoup de cartes portent *Saint-Vallery, Saint-Walleri* et *Saint-Valeri.* Cocquart dit que l'enceinte de Saint-Valery se composait « d'une bonne muraille et forme un plan « irrégulier fortifié d'un rempart avec un fossé sec, « le tout flanqué de grosses tours pour en défendre « l'approche. Elle a un château fortifié qui la com- « mande et qui voit dans l'enclos de l'abbaye. Il « occupe, du côté du sud, une partie du corps de « la place dont il est séparé par un fossé sec sur « lequel il y a un pont de communication défendu « par un fort donjon flanqué de grosses tours qui « commandent la ville et qui enfilent aussi les prin- « cipales avenues. A côté de son pont de secours on « voit une très-belle tour et d'une grande hauteur « qui pouvait commander autrefois le mont Rôti et « la tour de l'abbaye qui est carrée et de laquelle

« on aurait pu voir dans la place et incommoder « son château. » Cocquart parle aussi de la *tour à roc*, forteresse sur le bord de la grève, avec une batterie à fleur d'eau, pour la défense du port. On en a fait la *tour Harold*, sous le prétexte que le prince anglais de ce nom y aurait été enfermé après avoir fait naufrage au Hourdel. Harold ne prit point terre au Hourdel, mais vers les rives de l'Authie, et il fut emprisonné à *Belrem* (Beaurain) sur la Canche, ainsi que le témoigne positivement l'inscription d'un monument décrit par M. Lancelot dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Cependant on a pris l'habitude d'écrire *tour Harold*. Et voilà comment on fait de l'histoire!

La Ferté est écrit *La Frette* par Jaillot et Jollain. Cocquart en appelle les habitants *les Fretelois*. Le chevalier de Clerville, en parlant de la navigation de la Somme, dit: « Les navires demeuraient ci-devant « en seureté en trois endroits de l'embouchure de la « rivière de Somme, sçavoir soubs la pointe du Hour- « del, soubs le chasteau du Crotoi et au quay de « *l'Afferté* qui est une espèce de faubourg, scituée « au-dessous de Saint-Valery et qui contient une bien « plus grande quantité de maisons que non pas la « ville. C'est là, ajoute-t-il, que mouillent les navires « des négociants de Saint-Valery; ceux d'Abbeville « mouillent au Crotoi sans vouloir jamais avoir au- « cune communication les uns avec les autres quelque « nécessité qu'il y en pûst avoir. » (1)

(1) Rapport du chevalier de Clerville sur les ports de Picardie. (Collection de Colbert. Manus. 122.)

La rivière qui contourne la butte de Saint-Valery dans la vallée de Neuville, est nommée *Danerise*. Les cartes de Sanson lui conservent ce nom et placent la rivière d'Amboise à Boismont.

Saigneville est écrit *Sainte Ville, Seigneville-sur-Mer*. On lit dans les notes de Dom Grenier « qu'un accord « eut lieu entre l'abbaye de Saint-Valery et Lancelot « de Longvilliers, seigneur de Seigneville, au sujet « des cauchies du dit Seigneville devers la mer, pour « raison de la réparation du noc dit *Pont de Sinet* « qui avait été emporté par la mer. »

L'embouchure de la Somme, sur toutes ces cartes, figure un triangle très-allongé, dont le sommet serait Abbeville que d'Imfreville écrit *Albeuille*. Malbranq écrit *Ableville*. « Les uns l'appellent Hâbleville, dit « Henri Hondius, parce qu'il y a un hâvre sur la « Somme qu'on appelle aussi en France *hâble*. » Le peuple prononce encore Ableville. Lamblardie et Girard en concluent qu'il faut écrire *Hable-ville*, parce que cette ville aurait dû son origine à un vaste port et parce que, disent-ils, il est toujours sûr de s'en rapporter aux usages et aux expressions populaires que les siècles et les changements de gouvernement peuvent bien modifier, mais sans jamais les détruire (1).

« Du côté de la mer, à la main droite, dit encore « Hondius, se voit le coteau de Toflais (aujourd'hui « Toflet) qui est au plus bel air du monde. »

Le gué de Blanquetaque est indiqué par une tache blanche, espèce d'îlot dans le lit du fleuve.

Sur la même rive, vers l'endroit où se trouvent

(1) *Journal des Mines*, tome v.

les tombelles et la butte *Saint-Ouen*, figure un lieu nommé *Eame; Pames* dans Mercator. Sans doute que le graveur, ayant eu le mot St-Ouen mal écrit, aura lu et gravé *Eame*. Ces tombelles sont des monticules de terre plus ou moins coniques, plus ou moins affaissés par le laps des siècles, comme on en trouve dans certaines contrées sous les noms de butte, tertre, motte, mondrain, etc. Dans les Iles Britanniques, elles ont conservé les noms de *barrows*, du mot saxon *birig*, couvrir, enterrer. On croit que ce sont des monuments druidiques.

Noyelles, ce village dont Cocquart admire les places, les carrefours, les rues droites et le beau pont de pierre, est écrit *Noielle, Noelle*. Mercator le place à l'est de Saint-Riquier, vers Donqueur. On voit en avant de ce lieu, *les Brûlots*, fermes que la Somme, dans ses capricieux détours, a enlevées depuis près d'un siècle.

Cassini indique en amont de Noyelles, sur la rivière du Pont-Dien, une tour qu'il appelle *tour de Ponthieu*. Henri Friex porte, par altération sans doute, *Tode Perdieu*. Cet endroit, où se trouve aussi Ponthoile (*Ponteculi*, mer intérieure), ne serait-il point l'origine du mot *Ponthieu?* M. Morel de Campennelle l'a pensé, et il a été plus loin, en présumant que *Ponthieu* ou *Ponthiu* pourrait dériver de *Port itiu*, le *r* et le *n* étant fréquemment et indifféremment employés l'un pour l'autre chez les anciens. En feuilletant Ménage et Bullet, on trouve que *itius* peut venir du Celte *it*, port, et d'*iu*, ruisseau, *port du ruisseau*, dénomination qui, par rapport à la rivière de Somme, pouvait s'appliquer au ruisseau du Pont-Dien. Pour

les partisans de cette supposition, le port du ruisseau serait *itiu*, nommé par César *Portus itius*, qui serait devenu plus tard *Porthiu* ou *Ponthiu, Ponthieu, Ponthien*.

Sur quelques cartes, il existe une anse très-enfoncée à l'est du Crotoy. Sur d'autres, la rive droite est figurée par une ligne directe tirée depuis Abbeville jusqu'à la pointe de Saint-Quentin. Le Crotoy est au milieu d'une chaîne de dunes qui borde la côte depuis Noyelles jusqu'à la Maye. Sur les plus anciennes cartes, le Crotoy se trouve à l'extrémité d'une pointe, entre les embouchures de la Somme et de la Maye, mais plutôt sur la Maye que sur la Somme. La carte de Malbranq porte *Créta*, aussi à la pointe de la Maye, mais derrière une île ou delta qu'il nomme *quartensis locus*. Sur une carte de Jaillot, de 1681, on indique, entre le Crotoy et Rue, le *pont Sanguin*, endroit complètement ignoré. D'Imfreville porte sur sa carte Crotoy, mais, dans son rapport, il écrit *le Crottoir*. Cocquart dit: « Un gros mur, un rempart et un fossé que la « mer remplissait de ses eaux, forment l'enceinte du « Crotoy dont le plan irrégulier renferme un cavalier « fort élevé du côté de la Somme sur lequel on voit « un moulin à vent. Cette enceinte qui parait avoir « été percée de quatre portes, est actuellement ruinée « ainsi que les tours qui la flanquaient pour la dé- « fense du passage de la Somme. Cette place et son « port étaient commandés par une puissante forte- « resse qui voyait Saint-Valery et croisait aussi ses « feux sur la Somme; elle était séparée de la ville « par un fossé et une forte muraille flanquée de cinq « bastions dont le plan est un pentagone assez régu-

« lier. Un donjon élevé sur des ouvrages souterrains « en occupait le centre. Elle a passé autrefois pour « une citadelle considérable, mais elle a été rasée par « ordre de la cour. » Les souterrains dont parle Cocquart paraissent s'étendre sous le Crotoy. En 1836, on y découvrit une crypte en contre-bas du sol. Ce mot, suivant la coutume de la primitive église, servait à désigner les chapelles souterraines dans lesquelles on plaçait les corps des saints et des martyrs, et dont on voit l'usage longtemps continué dans la plupart des grands édifices du moyen-âge. On trouve, en effet, dans la basse latinité, les expressions de *crota, crotta, crotum, croterium, crotonus, croste,* etc., pour désigner des cavités du sol, intérieures et superficielles. Les trouvères français des XII^e^ et XIII^e^ siècles s'en sont servi dans leurs poésies; c'est ainsi qu'on lit dans le roman de Gavin :

« Ne treuve *crotes* que faille remplir. »

et dans le roman d'Attris:

« Dehors les murs d'antiquité
« Trouva une *crouste* soubs terre. »

Ce passage du *Dictionnaire universel* de J. Desnoyers est livré à l'appréciation des archéologues pour l'étymologie du Crotoy.

Pierre Boyer, dans sa description hydrographique des côtes de la France, appelle la terre située entre les embouchures de la Somme et de la Maye, *Terre à quiens*, et il reproduit cette désignation sur sa carte. A-t-il voulu parler de Quend que les gens du pays prononcent *Quien*?

Saint-Firmin est écrit indistinctement *St-Fremin* et *St-Ferain*.

L'embouchure de la Maye est très-grande et s'élargit, dans l'intérieur des terres, jusque vers Genville et Forêtmontier. Je crois que cette embouchure occupait, il y a deux siècles encore, tout le marais de la Bassée, situé derrière le barre-mer, où M. Ravin a indiqué la *Voie du Pilote:* c'est pour cette raison, sans doute, que le Crotoy figure souvent à l'embouchure de la Maye. Cette largeur est indiquée sur la carte de Cocquart qui porte le premier pont à Rue; on voit, sur la droite, une digue qui reliait Rue au barre-mer, dans la direction actuelle de Saint-Firmin. Cette digue fut sans doute élevée pour empêcher la mer de s'épancher vers le Crotoy, qui auparavant était, ainsi que le barre-mer, enveloppé, à mer haute, par les eaux des marées. M. d'Imfreville, dans son rapport de 1639, dit qu'il passa le *vau de Rue* au gué, en se rendant du château de la Motte au Crotoy. Ce gué devait être vers la Haye-Penée où, longtemps après, on construisit une digue et une écluse. M. d'Imfreville écrit aussi *St-Fremin*, et dit avoir aperçu de là le *cap de St-Quentin*.

Sur plusieurs cartes, l'embouchure de la Maye traverse les dunes de Saint-Quentin; aucune, même les plus récentes, ne donne le véritable cours de cette rivière dans les grèves: celle même du Dépôt de la Guerre la porte vers la pointe de Saint-Quentin, où elle débouchait autrefois; mais, depuis cinquante ans, elle se décharge dans la Somme, entre le Crotoy et le Hourdel.

Sur la rive droite de la Maye, les digues de l'an-

cienne baie apparaissent encore au village de Saint-Quentin. Des dunes de sable, sur l'une et sur l'autre rive, resserrèrent l'embouchure, les alluvions s'y déposèrent, et les riverains obtinrent l'autorisation d'y faire des enclôtures qui se voient encore aux environs de cette rivière.

Les cartes de la fin du XVI^e^ siècle indiquent près de la Maye un endroit nommé *Remy*. Rue en est assez éloigné au nord. « Rue, dit Pierre Boyer, est situé « au pays de Ponthieu, *entre Abbeville et St-Valery*, « près la rivière de Somme, ainsi appellée d'autant « qu'anciennement ce n'estoit qu'un bourg assez long « qui n'avait que deux rangées de maisons, mais de- « puis huit cents ans, sa situation commode fut cause « que ce bourg s'accrût en édiffices et changé en ville « assez considérable et d'une bonne desfence, comme « ayant été fortifiée au temps des Anglais. » (1) Aujourd'hui, comme une nouvelle Sion, Rue pleure ses remparts détruits, ses tours abattues, sa citadelle rasée; port sous la race mérovingienne, ville importante du moyen-âge, elle cherche vainement la trace du chenal maritime que le dictionnaire de marine de Grandpré lui attribue encore: il ne lui reste de sa grandeur passée que la grosse tour dite *la prison* et sa jolie chapelle du Saint-Esprit.

Dourien, dans Ortelius, est sur la Maye, au-dessous de Rue; Berck est à son embouchure, à la place de Saint-Quentin qui est écrit *St-Quintin*. Aucune carte n'indique le port qu'on dit avoir existé sur ce point

(1) *Description hydrographique des côtes de l'Océan*. Boyer, manus. de la Biblioth. imp. 35.

et que je crois avoir reconnu au *grand gouffre*. Cette excavation, aujourd'hui comblée, est dans les dunes, à l'endroit de la carte de Malbranq où est indiqué un port. Il y a peu d'années qu'on y voyait encore d'énormes pieux équarris, enfoncés dans l'eau comme pour retenir la poussée des quais. La plaine voisine, enclavée dans les dunes, est nommée *d'une brûlée* par les gens du pays. Cassini y indique une église ruinée. La tradition porte, en effet, sur ce point, l'ancien village de Saint-Quentin, mais je n'y ai rien vu. On m'a donné une tête de moine en terre cuite provenant de là, ainsi qu'un fragment de médaille en étain représentant une barque montée de deux hommes. Aucun géographe ne mentionne l'*Ichi-port* dont parle l'abbé Mann dans ses recherches sur le *Port itius*.

Sur beaucoup de cartes on remarque, entre Rue et Quend, un endroit nommé *Chau de Malles*. Je crois qu'on a voulu écrire *ch^au de la Motte*, château étant mis en abrégé. Le château de la Motte n'est plus qu'une ruine dont les débris ont servi à construire une ferme. Le chevalier d'Imfreville dit, dans un de ses mémoires, qu'il y coucha en se rendant d'Etaples à Saint-Valery, et qu'il faillit rester embourbé dans les marais.

Quend est écrit *Quen, Can, Caen*. La carte de Van Lochom le supprime et y place un endroit nommé *Mallos* (peut-être encore la Motte). On ne voit nulle part *Marck* que Dom Grenier indique pour capitale au Marquenterre; mais d'Imfreville porte sur ses cartes le village et la pointe de Marquenterre. Cette pointe du Marquenterre est indiquée ailleurs *Romville, Rouauville, Reuville, Roqueville*, aujourd'hui Routhiauville.

Quend se divise aujourd'hui en deux parties, *Quend viu* ou Quend le vieux, nom latinisé en 1228 en celui de *Quentum vetus*, et *Quend le jonne* (Sanson). Des débris d'antiquités romaines et franques se retrouvent dans les remaniements du sol: en les recueillant, on ne peut s'empêcher de penser à l'étonnant rapprochement que présentent ces noms de *Quend viu* et *Quentum vetus* avec le Quentovic qui, d'après l'histoire, existait dans ces parages et qui, comme le *Portus itius*, est pour les savants un objet de recherches et de controverses.

Le cours de l'Authie n'est point tracé plus régulièrement que celui de la Somme; c'est une ligne presque droite se dirigeant de l'est à l'ouest On voit au-dessous de Collines-Beaumont, un endroit nommé *Fréminet* que je ne puis rapporter qu'au Muret. Les cartes de Surhon et de Mercator indiquent, vers l'embouchure, une ville considérable nommée *Pont Asselane*, qui ne peut être que le Pont-à-Collines ou le Pont-à-Cailloux, endroits qui n'ont jamais été villes. Je ne sais pourquoi Gobet, dans ses *Recherches physiques sur l'isthme britannique*, appelle la chaîne des collines qui traversait le détroit, *les monts d'Authie*, nom, dit-il, qui est aussi donné à des rivières, à des paroisses et à des sommets, depuis la Normandie jusqu'au Calaisis. La géographie physique de l'Encyclopédie méthodique désigne aussi sous ce nom d'*Authie* le sommet d'une longue colline dont l'enceinte se trouverait déterminée entre les villages d'Andresis, de Carrière et de Chanteloup.

Le Pas d'Authie est reculé au loin de la rivière vers Berck; on trouve ensuite *Groseliers*, puis *Grofliers* qui

devrait être à l'embouchure. Grofliers avait autrefois un assez bon port de pêche, dit M. d'Harbaville.

Waben, ce port que les anciens auteurs désignaient comme la plus importante des villes du Ponthieu après Abbeville, est écrit *Wabain, Vaban, Warin.* Dans les mêmes parages, d'un côté et de l'autre de la rivière, *Neurpont* et *Nampont.*

Un ruisseau descend d'Airon et se décharge au couchant à la mer: c'est le ruisseau de *Pont de l'Arche* qui, depuis, a été détourné dans l'Authie par l'écluse de Grofliers. D'Imfreville en parle; il vint à Berck où il y avait alors une baie avec une pointe de chaque côté: « Il court en la dite baie, dit-il, un ruisseau « qui descend des marais de Verton. La dite baie étant « de grande queste et de peu de fond. » Le banc de *Belhoye* barre le chenal à son embouchure.

Sur cette petite rivière, quelques géographes placent *Morine,* localité aujourd'hui inconnue. Au lieu de Berck, qu'on place sur la Maye, on lit *Otreqz.*

Sorrus est dit *Soiru, Sociu, Sorrute.* Dom Grenier écrit *Sigetrudis, Sidrudis, Soirru.* Il rapporte qu'il y avait près du village de *Sidrudis,* une forêt dans laquelle était un hêtre énorme. Saint Riquier y enchâssa des reliques, sans doute pour convertir au culte religieux le culte profane que les habitants du lieu rendaient à cet arbre: *Sacratum fustem.* Le seigneur du lieu le fit abattre, ce qui produisit un miracle, suivant le moine Hariulf.

Montreuil est souvent écrit *Monstreuil.* Un monastère y existait au VII^e^ siècle. En 850, Helgaud, comte de Boulogne, conçut le dessein de fortifier ce lieu qui dominait l'entrée de la Canche. Il entoura la mon-

tagne, au sud-est du château, d'une forte enceinte de murailles munie de tours, et rétablit l'église et le monastère qui avaient été détruits par les Normands. Pierre Boyer dit que Montreuil « est ainsi appellée d'au- « cuns, mais avec peu de vérité, à cause d'un monstre « prodigieux qui y nasquit et que quantités de peuples « de tout le pays allaient voir, et d'autant qu'il y fit « sa demeure. Le lieu fut appellé Monstreuil ou *bourg* « *du monstre.* Mais d'autres, avec plus d'apparence, « tirent le nom de Monstreuil comme qui dirait *mont* « *royal,* pour ce, disent-ils, que sur cette éminence « estoit basti un château par un roi des Gaules, et « du depuis, sous le règne du roi et empereur Louis- « le-Débonnaire, fut bastie la ville telle qu'elle se void « à présent, et d'un nom corrompu se nomma Mon- « streuil. » M. d'Harbaville dit que la légende de ce monstre vient d'un phare qui, jadis, était élevé sur le promontoire de Montreuil. La lumière qu'il projetait au loin aurait donné lieu à la supposition que lorsque les flots de la mer venaient battre le pied du promontoire, le cyclope se réveillait et dardait au loin son œil de feu. On disait *monstrat oculum*, dont on aurait fait Montreuil.

Campigneul est écrit *Campigneue;* on voit Brique à l'endroit où doit être Trépié; en place de Saint-Josse, on trouve un endroit inconnu nommé *Uton*, sans doute le mot Airon défiguré. Leroux d'Imfreville désigne les deux pointes de la Canche sous les noms de cap de Lornecq du côté d'amont et cap de Lornecq du côté d'aval. Wastelain et Malbranq placent Quentovic à Etaples. Gobet dit qu'il n'y a point eu de Quentovic ville, mais un pays nommé *Quentwico.* Il

cite en témoignage le cartulaire autographe de Folquin où on lit : *In Terruana Goibertus contradidit mansum in Quentwico similiter* (1).

Ces cartes sont toutes très-irrégulières : les rivières ne sont que des lignes droites tirées sans attention dans la direction supposée du cours d'eau. La position des lieux n'est pas mieux calculée, les distances ne sont point observées : Berck est sur la Maye en face du Crotoy, Tréport se trouve dans les garennes du Marquenterre. Le géographe fait souvent double emploi, il confond la Maye avec l'Authie, l'Authie avec la Canche ; Tréport est écrit pour Trépied, Berck pour Brique. Dans l'une des cartes d'Ortelius, le Crotoy écrit *Croty*, se trouve en même temps et sur l'Authie et sur la Somme ; on trouve, à la pointe gauche de la Canche, un endroit nommé *Pontiu*.

Ce même Ortelius, dans une autre carte des mêmes parages, ne donne plus les mêmes gisements : la Picardie ne forme qu'une ligne droite avec la Normandie, ou bien elle occupe le fond d'un golfe qui a pour extrémité d'un côté le Hâvre placé au lieu d'Etretat, et de l'autre le cap Blakness figuré comme une grande ville. Tréport est à la pointe du Hourdel ; à la place d'Ault est une ville nommée *Beys*. *Viellart* est une ville sur la Liane, plus près de la mer que Boulogne. Douvres et l'Angleterre apparaissent au nord de Calais.

Ces erreurs n'existaient pas sur les cartes seulement : Boyer les reproduit dans l'itinéraire de sa description topographique : « Monstreuil, dit-il, ville située sur la

(1) *Journal de physique*, tome XXXV, pages 147 et 319.

« Canche, puis Monceuy, Villiers et Trespié situé sur « icelle même rivière, puis le cap où pointe des « dunes, *Coig*, Merlimont, *Otreqz* et *Moruine* situé « sur un petit ruisseau, puis suit *Grosseliers* situé « sur la rivière d'Authie, après ce sont *Rouaille*, « *Chasteau de Malles*, puis suit la ville de Rue et « rivière de Maye sur laquelle elle est située, puis « St-Firmin, la *terre des quiens*, puis le Crotoy et « rivière de Somme qui se décharge là en la mer « et qui a de l'austre costé opposé au Crotoy la « ville de St-Valery en laquelle finit la jurisdiction « d'Abbeville. La jurisdiction de St-Valery comprend « la ville de St-Valery, la Ferté, *Catrorin*, le Hourdel « et puis Cayeu. La ville de St-Valery est située sur « la dite rivière de Somme à l'opposite du Crotoy et « auroit un assez bon port n'estoit un banc de sable « qui est dedans icelui. »

Boyer avait probablement copié les cartes de son temps pour dresser son itinéraire. Nicolas Sanson redressa une partie de ces irrégularités, mais il n'observe guère mieux les distances et il reproduit encore quelques erreurs de noms : il écrit *St-Fremin*, *Quend le jonne*, *Berg sur mer*, *Camiel*.

Les dessins ne sont pas plus exacts. Une vue de Saint-Valery, par Chastillon (1641), représente au premier plan la ville dans son épaisse ceinture de murailles, avec la flèche pointue de son église, son château à machicoulis; une butte élevée, surmontée d'un moulin, occupe le centre de la place. On voit, sur l'autre rive de la Somme, une ville fortifiée, avec un château, des navires dans le port : c'est le Crotoy, mais le dessinateur a eu le soin d'écrire au-dessus *le*

Tréport. Cayeux occupe une place sur la gauche, et la mer pénètre très-avant entre St-Valery et la pointe du Hourdel qui paraît être très-peu éloignée de Cayeux.

Ces indications ne sauraient donner une idée bien précise de la topographie du comté de Ponthieu. On peut juger, d'après ces erreurs, provenant sans doute de mauvaises prononciations, si les noms des villes de l'antiquité ont pu parvenir jusqu'à nous sans altération. Jules-César a pu écrire *Portus-Itius ;* mais comment les gens de la contrée prononçaient-ils ce nom rendu en langage romain? Disaient-ils *Wissant?* ou bien, comme l'a dit Malbrancq, *Itius* serait-il devenu *Sithiu*, aujourd'hui Saint-Omer? Ose-t-on rien affirmer lorsque les siècles ont passé sans laisser de traces matérielles, et pouvons-nous nous en rapporter à l'étymologie, si nous ne sommes pas sûrs que le nom primitif a pu nous être conservé?

C'est à Cassini que nous devons les premières cartes faites avec quelque exactitude; les rivages de la mer, le cours des rivières y sont régulièrement tracés, et l'orthographe des noms y est rétablie d'après les titres les plus authentiques. Mais ces cartes, à cause de leur exactitude même, ne nous donnent point le tracé de la côte au moyen-âge: c'est sur le sol, derrière les attérissements et peut-être même au sein des ondes, qu'il faut aller chercher ces anciens rivages. C'est une recherche dont je m'occupe avec soin et persévérance, et que j'espère livrer quelque jour à la publicité.

FLORENTIN LEFILS.

SYSTÈME INTERNATIONAL

DES

POIDS, MESURES

ET MONNAIES.

La liberté de plus en plus large donnée aux relations commerciales, les chemins de fer, la navigation à vapeur, la télégraphie électrique et les expositions universelles ayant fait revivre, en Angleterre, la grande idée d'un système uniforme et international des poids, mesures et monnaies, la Commission Royale d'Angleterre instituée à cet effet, crut devoir adresser la lettre suivante à toutes les Associations, Académies et Sociétés savantes d'Europe et d'Amérique :

« Londres, le 30ème Août 1855.

M

« La décimalisation des monnaies, poids et mesures dans les royaumes de Sa Majesté Britannique a occupé l'attention sérieuse du gouvernement et de la nation entière, et une Commission Royale a été formée pour obtenir des renseignements sur ce sujet.

« Comme il serait très-important, dans les intérêts de la science, du commerce et de l'humanité en général, d'introduire dans tous les pays un système international et uniforme de monnaies, poids et me-

sures, nous vous prions de bien vouloir communiquer vos idées sur les moyens que vous jugeriez les plus efficaces pour arriver à ce but.

« Veuillez donc avoir l'obligeance de nous donner votre opinion sur les propositions ci-jointes, et d'adresser votre réponse au professeur Leone Levi, 12 The college Doctors Commons, ou à M. James Yates, Highgate, London.

« Agréez, M., les sentiments de notre haute considération.

« *Signé :* Errington, M. P.—Rich. Cobden, M. P. J. B. Smith, M. P.—James Bell, M. P. W. Edwart, M. P.—John Bright, M. P. John Edward Gray.—Charles Babbage. James Yates, M. A. R. S.—Thomas Hodgkin, M. D.—John Mac Gregor, M. P. Leone Levi, F. S. A.—Theodore W. Rathbone, Allerton Priori, near Liverpool.

QUESTIONS :

« 1° Quel est le système de monnaies, poids et mesures adopté dans votre pays?
Veuillez nous indiquer le principe sur lequel il est basé et sa relation avec la méthode anglaise.

« 2° Quels seraient, à votre avis, les meilleurs moyens pour obtenir un système international uniforme pour tous les pays?

« 3° Croyez-vous qu'il y ait des difficultés insurmontables pour atteindre ce but? Vous nous obligeriez infiniment de nous les indiquer, si, dans votre opinion, il en existe. »

La Société impériale d'Emulation d'Abbeville ayant chargé un de ses membres de répondre aux questions ci-dessus posées, M. E. Pannier, Vice-Président de la Société, a donné lecture du rapport ci-après dans la séance du 22 novembre 1855 (1):

SYSTÈME INTERNATIONAL

DES

POIDS, MESURES ET MONNAIES.

—

RÉPONSE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION ROYALE D'ANGLETERRE.

—

Le décret qui imposa à la France l'uniformité des mesures fut un bienfait de la révolution de 1789, et s'il fallait en donner la preuve, il suffirait de rappeler en peu de mots ce qui se passait antérieurement à cette époque.

Non-seulement alors chaque province, mais chaque ville, chaque bourg et presque chaque village se servait, pour supputer l'étendue, la pesanteur et la capacité, de modes particuliers et variables à l'infini, parce qu'ils ne reposaient pour la plupart sur d'autre base que la fantaisie du seigneur du lieu qui imposait à ses vassaux, soit la longueur de sa canne

(1) Ce rapport, traduit et imprimé en janvier 1856, dans un compte-rendu de la Commission Royale d'Angleterre, a été reproduit par les journaux anglais qui s'attachent à démontrer la nécessité et l'opportunité d'un système uniforme pour tous les pays.

comme mesure d'étendue, soit l'ampleur de son verre comme mesure de capacité.

C'est ainsi que 42 mesures agraires se disputaient et se partageaient la surface du département de la Somme. Ces 42 mesures, toutes connues sous le nom de *journal*, variaient entr'elles non-seulement par la quantité de verges ou de perches qui les composaient, mais la verge ou la perche différait elle-même d'étendue suivant les localités.

Les mesures de solidité y étaient au nombre de 18.

Celles de pesanteur au nombre de 7.

Celles de capacité pour les grains au nombre de 40.

Et quant à celles en usage pour les liquides, elles présentaient également de nombreuses variétés connues sous les noms de *pot de vin*, de *pot de bière*, de *lot*, de *potée*, de *pinte*, de *verrée*, de *broc*, de *chopine*, etc., etc.

Or, comme il en était de même pour tous les autres départements, on comprend combien un pareil état de choses rendait difficiles les transactions d'une province à l'autre, et l'on conçoit que ces divergences n'ont subsisté si longtemps que parce qu'il était de l'essence féodale d'isoler chaque mouvance et de maintenir entr'elles des démarcations par la diversité des usages.

Aussi aux approches des Etats-Généraux, c'est-à-dire au réveil de l'esprit public, le vœu d'une réforme complète fut vivement exprimé par les bailliages, et l'Assemblée constituante conçut un vaste projet dont la réalisation paraît réservée à notre siècle.

Mue par l'une de ces idées qui finissent toujours par triompher, elle ne s'attacha pas seulement à faire disparaître en France la discordance des mesures et

la bizarrerie de leurs subdivisions, elle rendit, le 8 mai 1790, un décret d'après lequel le roi de France devait engager le roi d'Angleterre à réunir aux académiciens français un pareil nombre de membres de la Société Royale de Londres, afin de déterminer en commun un système international de poids et mesures, que ces deux nations éclairées et puissantes s'efforceraient de propager parmi tous les peuples civilisés.

Mais l'état de guerre n'ayant pas permis à l'Angleterre de répondre à l'invitation de la France, celle-ci s'adressa à toutes les nations amies, pour qu'elles voulussent adjoindre des députés à la commission française, alors composée de Borda, Brisson, Coulomb, Delambre, Haüy, Lagrange, Lefebvre-Gineau, Méchin et Prouy.

Cet appel fut entendu, et les députés qui prirent part aux délibérations furent Æneo et Van Swinden pour les Etats Bataves, Balbo pour la Savoie, Bugge pour le Danemarck, Ciscar et Pedrayès pour l'Espagne, Fabbrioni pour la Toscane, Francini pour la République Romaine, Mescheroni pour la République Cisalpine, Multedo pour la République Ligurienne, et Trallès pour la République Helvétique.

Le 22 juin 1799, la Commission générale présenta le résumé de ses opérations, de ses calculs et de ses travaux au Corps Législatif, qui décréta que la dix-millionième partie de la distance de l'Equateur au Pôle, mesurée à la surface de l'Océan, serait prise pour unité de longueur sous le nom de *mètre;* que la contenance d'un cube construit sur la dixième partie du mètre serait prise pour unité de capacité sous le nom de *litre;* que la pesanteur du volume

d'eau distillée contenue dans un cube construit sur la centième partie du mètre serait prise pour unité de poids sous le nom de *gramme;* enfin que les multiples et sous multiples de ces unités seraient accompagnés des mots *déca, hecto, myria* pour la série ascendante, et *déci, centi, milli* pour la série décroissante.

Telle fut l'origine du système décimal définitivement complété par la loi du 7 germinal an XI, qui établit sur le même principe les divisions, le poids et le titre des monnaies.

En cherchant dans la nature ces unités fondamentales et en leur donnant des dénominations puisées ailleurs que dans aucune langue vivante, la Commission eut pour but de respecter la susceptibilité des nations et de faciliter ainsi la propagation d'une innovation si largement conçue.

Cependant deux systèmes se trouvèrent en présence, et le calcul duo-décimal eut aussi ses partisans.

Mais pour que cette méthode fut acceptable et complète, il eut fallu l'adjonction de deux caractères aux chiffres usités, et en supposant que la nouvelle série eut été 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, α, β et 0, α représentant *dix* et β représentant *onze* devenus tous deux nombres simples, *douze* se serait écrit 10, *treize* se serait écrit 11, 20 aurait représenté 24 ou 2 fois 12, et 100 aurait représenté 144 ou 12 fois 12, c'est-à-dire la première série multipliée par elle-même; en sorte qu'un siècle n'eut plus été 100 ans, mais 144 ans exprimés d'une manière différente. On conçoit, dès-lors, les difficultés et les perturbations qui eussent été la suite d'une semblable théorie.

Le calcul décimal obtint donc la préférence, et seize

nations l'ont adopté aujourd'hui comme le plus simple, le plus complet et le plus rationnel; le plus simple, parce qu'il ne change rien à la série des nombres; le plus complet, parce qu'il se prête aux opérations les plus usuelles comme aux calculs les plus transcendants; le plus rationnel, parce qu'il remonte au temps où l'homme apprit à compter sur ses dix doigts.

Il y a peu d'années encore, les savants se servaient de la langue latine pour transmettre aux peuples civilisés le fruit de leurs travaux et de leurs recherches; mais si l'étude plus généralement répandue des langues rend actuellement ce soin superflu, il n'en reste pas moins encore une traduction aussi regrettable qu'importante pour la parfaite intelligence des traités commerciaux, économiques ou scientifiques, dans lesquels les quantités numériques sont diversement représentées. Un système universel de poids, mesures et monnaies rendrait donc un service signalé au commerce, aux sciences et aux arts, et il est vivement à désirer que l'Angleterre, dont la production est immense et les relations illimitées, consentit, par son exemple, à entraîner les nations retardataires vers l'adoption d'un principe que le savant Delaplace proclamait *une des choses les plus utiles à l'humanité.*

Il ne faut pas se dissimuler, toutefois, que les peuples éprouvent quelques répugnances à changer des habitudes profondément enracinées, mais ces répugnances ne sont ni invincibles ni de longue durée, ainsi que l'a démontré l'expérience de la France et des nations qui l'ont imitée. Nous ne sommes pas d'ailleurs entièrement exclusifs, et il nous semble que le *yard* anglais, allongé d'une petite quantité, pourrait servir

de type aux mesures anglaises, comme le mètre a servi de type aux mesures françaises; et quant aux monnaies, nous ne pensons pas qu'il y ait nécessité absolue à ce qu'elles soient frappées suivant des modules universellement identiques. Leur valeur réelle étant celle de l'or et de l'argent qu'elles renferment, il suffirait, à notre avis, de décimaliser leur titre et d'uniformiser leur poids. Ainsi, en prenant pour base la loi de germinal an XI (28 mars 1803), qui fixe le titre légal des monnaies françaises à 900/1000es de fin et 100/1000es d'alliage, la *guinée* anglaise, qui représente aujourd'hui 25 fr. 35 c., pourrait, quelque peu allégée de poids et de titre, rester monnaie courante d'une valeur exacte de 25 fr. Mais il n'en est pas moins évident que si cette mesure était adaptée aux monnaies de tous les pays, ces monnaies cesseraient bientôt d'être marchandise à spéculation, et le commerce général se trouverait dès-lors affranchi de la lourde taxe que lui imposent en pure perte les différences de change, d'agio et de commission.

Du reste, le principe une fois admis, c'est aux gouvernements qu'il appartient de prendre telles mesures qu'ils croiront les plus efficaces pour parvenir à la prompte réalisation d'un système que rendent indispensable et le rapprochement plus rapide et la civilisation plus avancée des peuples.

Signé: E. PANNIER.

22 *Novembre* 1856.

DÉBUT

DU

POËME DE L'HOMME

PAR

DE PONGERVILLE (DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE).

Le temps nous a déçus; nous arrivons trop tard:
La prairie est fauchée, et chacun a sa part.
Heureux qui, dans l'élan de la pensée humaine,
Des arts a le premier défriché le domaine!
Suivi d'admirateurs et de peu de rivaux,
La gloire souriait à ses brillants travaux;
Il se désaltérait à ces sources fécondes
Dont nul n'avait troublé la pureté des ondes.
Libre, il errait sans frein; et le sol, vierge encor,
Se livrait largement à son sublime essor.
Aujourd'hui tout résiste à la main la plus ferme;
Dans un champ fatigué languit le plus beau germe.
L'habile laboureur se tourmente incertain,
Il retourne le soir le sillon du matin.
Eh bien! résignons-nous à notre sort modeste,
Tardifs, de la moisson glanons gaîment le reste.
Loin donc les grands projets et les sublimes chants!
Humbles sont nos accords, qu'ils soient du moins touchants.
Il nous faut peindre l'homme: en nos jours de tourmente

Une fièvre d'erreurs dans ses veines fermente.
Abandonné sans guide, il flotte, combattu,
Entre le faux, le vrai, le vice et la vertu.
Tout entier il se montre: essayons son image,
Mais ne lui jetons pas le miroir au visage,
Et que se retrouvant ici dans chaque trait,
Son orgueil s'accoutume à subir son portrait.

....

En roi de l'univers lui-même il se couronne:
Sa patrie est, dit-il, ce ciel qui l'environne.
Pourtant, triste fardeau des flancs qui l'ont porté,
Dans les champs de la vie, aveugle, il est jeté.
Comme le matelot repoussé par l'orage,
Il rampe nu, souffrant, sur un sombre rivage,
Il gémit. Pressent-il dans ce monde de pleurs
Le chemin qu'il va suivre à travers les douleurs?
Si son destin est triste, il est du moins rapide;
D'en dévorer le cours lui-même semble avide.
Le présent le fatigue, attendre est son tourment;
Vers l'avenir obscur il s'élance ardemment;
Incertain dans ses vœux, sans jouir il s'agite;
Nul plaisir ne le flatte, et la peine l'irrite;
Il porte, impatient, le fardeau de l'ennui,
Et vise au lendemain qui ne naît pas pour lui.
C'est le flot vagabond que l'orage nous verse;
Il court, gronde, et déjà dans le champ qu'il traverse
Il se perd: plus de flot, plus d'homme, plus de bruit.
Mais des biens qu'il rêva nul regret ne le suit;
Sans craindre l'avenir, sans trompeuse espérance,
Affranchi de désirs, de besoins, de souffrance,
Dans l'ombre imperturbable à jamais abrité,
Il ne sent pas sur lui peser l'éternité.

Il semble qu'en un jour tout entier il s'efface,
Et qu'au banquet du monde il n'eut jamais de place.
Les feuillages riants dont les bois sont parés
Chaque hiver sur le sol tombent décolorés;
Ainsi la foule humaine en débris s'amoncèle
Sous les pas dédaigneux de la race nouvelle.
Pourtant rien ne périt dans la lutte des ans,
Car la nature embrasse et l'espace et le temps.
Le corps qui se dissout se recompose en elle,
Et livre à d'autres lois son essence éternelle.
Dispensant tour à tour les biens, les maux divers,
Deux immortelles sœurs régissent l'univers:
C'est la vie et la mort. L'une est belle, imposante,
L'autre sombre, hideuse, et pourtant bienfaisante.
Tels le jour et la nuit se partagent les cieux.
La vie active enfante en tous temps, en tous lieux;
Non moins prompte, la mort pas à pas la remplace:
Les hôtes de la terre au gouffre où tout s'efface
Sont en foule entassés par sa terrible main:
A des hôtes nouveaux elle fraie un chemin,
Leur fait place au banquet où le sort les convie,
Et sauve l'univers du trop plein de la vie.
De l'ensemble infini l'artisan souverain
Même aux excès du bien veut imposer un frein.
Aussi la tendre aurore, aussi la nuit profonde
Entendront chaque jour, en abordant le monde,
Se mêler l'aigre cri de l'enfant faible et nu,
Aux portes de la vie à son tour parvenu,
Et les amers sanglots, les lugubres murmures,
Cortége de la mort aux noires sépultures.
Oui, Dieu borna nos jours, mais adorons sa loi;
Le bonheur de la vie est tout dans son emploi.

A la peur du trépas si le faible se livre,
Qu'importe son approche au sage qui sait vivre?
L'existence est l'épreuve offerte à sa vertu:
Sans crainte, sans orgueil, dès qu'il a combattu,
Il courbe avec respect sa volonté soumise,
Et, sans s'inquiéter de la palme promise,
Parvenu doucement au jour du grand sommeil,
Quel que soit l'avenir, il est prêt au réveil.

DE PONGERVILLE.

NÉCROLOGIES.

LE GÉNÉRAL PICOT.

Le général Joseph-Alexandre-Edouard Picot, mort à Paris vers la fin de 1855, naquit à Abbeville le 8 octobre 1788.

Alexandre Picot commença ses études au collége des Quatre-Nations qu'il quitta vers l'âge de quinze ans pour entrer à Sainte-Barbe, où il se distingua parmi ses condisciples, ainsi qu'en font foi les lettres de M. Delanneau, directeur de cette maison, au père du futur officier du génie. La pédagogie, en 1804, avait déjà ce ton magnifique qu'on lui connaît encore: « J'espère qu'aux examens qui vont s'ouvrir, M. Picot se montrera digne des éloges que je me plais à donner à son caractère, à sa bonne conduite et à ses progrès; il a d'ailleurs été envoyé au concours général... il est capable de signaler honorablement le collége de Sainte-Barbe et propre à se présenter dans la société, fort d'excellents principes d'instruction, de morale et de conduite. »

Alexandre Picot devait dépasser les espérances de son père et de ses maîtres.

Admis à l'école Polytechnique le 1er janvier 1806, il en sortit le premier pour le génie en 1808; — M. Cauchy sortait, à la même date, le premier pour

les pont-et-chaussées. Abbeville pouvait inscrire d'avance deux noms nouveaux parmi ceux qu'elle honore.

Picot passa alors, en qualité de sous-lieutenant-élève du génie, à l'Ecole d'Application de Metz, où il resta onze mois.

Le 1er septembre 1809, et en sortant de l'école d'Application, il fut envoyé en Hollande, où agissait l'armée du Nord; il y reçut le brevet de lieutenant en second le 1er janvier 1810.

Lieutenant en premier au premier bataillon de mineurs le 12 janvier 1810, désigné pour l'île de Walcheren le 16 février suivant, il passa à l'état-major du génie le 6 juillet, puis à la direction de Groningue le 26 décembre de la même année.

En 1811, il fit la reconnaissance à main armée des îles au nord de la Hollande.

C'est à cette occasion qu'il écrivait le 22 juillet: « ... Il ne faut pas que j'oublie, non plus, de te faire part de ce qui m'arrive d'agréable. Ces deux courses que j'ai faites et d'où est résultée ma fièvre, avaient pour objet la reconnaissance de deux îles. J'ai fait à ce sujet des dessins, des mémoires ou relations que l'Empereur a approuvés; il a adopté mes idées. Le ministre de la guerre, qui a été aussi content de mon travail, m'a fait écrire des éloges. Tout n'est donc pas peine à Groningue. » L'Empereur avait, en effet, remarqué les observations du jeune officier Picot, et écrit de sa main au bas du mémoire: *A revoir.*

Plus tard, Picot écrivait de Groningue encore, le 14 septembre: « J'ai vu le fameux Texel qui contient actuellement six vaisseaux de ligne et d'autres bâtiments moins forts, et j'ai eu le temps d'examiner

les grands travaux de fortifications au Helder et dans l'île Texel. Un fait te fera juger comme je suis heureux. Chargé de reconnaître l'île Ter Schelting en particulier et trouvant une bonne occasion de passer, mais sans avoir le temps d'emmener quelques soldats, je me hasarde d'y entrer seul. J'y arrive de nuit et vais coucher dans la meilleure auberge. Il n'y avait pas deux heures que j'étais endormi, que les Anglais descendent dans l'île, viennent dans ma maison où ils laissent quelques Allemands ou Hollandais qui avaient voulu quitter l'Angleterre. Je demandai à ces gens, en hollandais, s'ils ne venaient pas d'Harlinge sur le continent. Un d'eux, Américain, me répondit en anglais qu'il venait de Londres et qu'en tout ils étaient dix-huit. Si j'étais arrivé de jour dans l'île, c'était fait de moi; car étant connu dans le village, j'aurais été trahi par quelques Hollandais. — Comme je sais que MM. les Anglais viennent rarement dans cette île, j'y couchai la nuit suivante et ne repartis que le surlendemain de mon arrivée. Je n'ai dû mon salut, en cette circonstance, qu'à la présence d'esprit d'une servante qui vint m'éveiller et me prévenir de la présence des Anglais dans l'île. En ce moment, les Anglais parvenaient, sur certains points, à expulser les Français de la Hollande. »

Ces travaux, ces reconnaissances périlleuses, ces observations et ces mémoires, passant sous les yeux de l'Empereur, eussent pu dès-lors mériter à Picot la décoration de la Légion-d'Honneur. On le lui dit plus tard en famille: « C'est ma faute, répondit-il; mon colonel voulait demander la croix pour moi; je m'y suis absolument opposé. — C'est une faute. — Bien

certainement, et j'ai eu lieu plus d'une fois de m'en repentir; mais alors nous avions presque tous le même préjugé, nous pensions que l'on ne pouvait mériter la croix que par une action d'éclat. » Picot, chevalier de la Légion-d'Honneur à Groningue, eut certainement été nommé officier à Lutzen.

De Groningue, Picot revint passer quelque temps à Paris.

Capitaine en second au premier bataillon de sapeurs le 7 janvier 1812, passé à l'état-major du génie de la grande armée le 27, il quitte Paris le 19 février, suit le mouvement des troupes sur Mayence et au-delà; la grande campagne est ouverte.

A Insterbourg, il a à lutter contre le désordre des soldats et protége contre leurs excès une honorable famille. Il est lui-même l'historien de cet épisode de sa vie dans une lettre écrite de Vilna, 1er juillet 1812: « ... Ensuite deux jours de délices passés dans une petite ville de Prusse appelée Insterbourg. C'était chez un juge criminel qui avait, comme tu t'y attends, une demoiselle que j'ai trouvée la plus charmante et la plus aimable que l'on puisse voir... Le soir, arrivent soixante mille hommes dans cette petite ville où il y en avait déjà dix mille de la garde impériale. On les fait bivouaquer, et, comme il leur faut du bois, ils enlèvent les clôtures; il en résulte du désordre et un peu de pillage. Je sauve, par un peu de fermeté, la maison et les jardins de cette honnête famille. Grande reconnaissance, comme tu l'imagines! Le jour suivant, ordre de partir à cinq heures du matin. Le colonel n'avait pas encore rejoint, et je pouvais l'attendre. Ecoute l'effort sublime d'autant plus méritoire que,

sachant où l'on allait, je pouvais m'arranger de manière à y arriver au moment où le quartier-général quitterait ce nouvel endroit, pour continuer la marche avec lui. Eh bien! dans la crainte que le colonel n'eut besoin de moi, et aussi en raison de l'exactitude dans le service, j'eus le courage de ne pas me rendre aux sollicitations faites pour me retenir un jour de plus, et je partis avec le quartier-général à cinq heures précises. — Cependant j'eus quelque regret quand je vis que le quartier-général se reposait un jour de plus dans la ville suivante. Il est vrai que le doux souvenir d'avoir sauvé ces braves gens du pillage et de la mort est une assez belle récompense. Rien n'est plus terrible qu'une révolte armée; j'ai failli être massacré par ces soldats en fureur. Dieu seul m'a sauvé. »

La fortune changeante de la guerre devait ramener Picot à Insterbourg. L'armée, en attendant, marchait toujours; Picot, passé au deuxième bataillon de mineurs le 21 août, prit part aux principales actions de la dure campagne de Russie; il assistait aux batailles d'Ostrowno, de Smolensk, de la Moscowa, de Malojaroslawetz, de Krasnoï, enfin au désastreux passage de la Bérézina.

Dans la rivière glacée furent engloutis ses effets, ses chevaux et son domestique auquel il était fort attaché. Cet homme avait appartenu au colonel Liedot, ami de Picot et son supérieur direct dans cette campagne. Le colonel était resté dans une reconnaissance près de Smolensk où le capitaine n'avait pu l'accompagner, ayant été lui-même assez grièvement blessé au pied. Picot avait adopté le domestique comme un héritage du maître.

Il revit alors — 3 janvier 1813 — cette ville d'Insterbourg, dont le souvenir était marqué dans sa mémoire par la reconnaissance de l'hospitalité et la satisfaction du dévouement. La première personne qu'il rencontra fut le maître de la maison sauvée par lui. L'honnête homme lui sauta au cou, lui offrit ses services, s'entremit pour lui procurer un traîneau et l'invita à venir saluer sa femme et sa fille en attendant les apprêts du départ. « Mais nous étions pressés, écrit Picot lui-même; il fallait rejoindre le colonel en avant, et enfin je ne me jugeais pas dans un costume assez élégant pour être présenté, n'ayant alors qu'une énorme houpelande de kalmouck par-dessus mon uniforme et un bonnet de zibeline à moitié grillé et usé. Ajoute à cela des joues pâles et creuses couvertes de poils et de crasse d'un mois de date et puis *ce qui s'en suit;* en sorte que je ne pus me décider à acepter l'invitation. »

Capitaine de seconde classe à l'état-major du génie le 1er janvier 1813, il fit la campagne de Saxe, combattit à Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipzig et Hanau. A Wurtschen, il était dans le groupe environnant l'Empereur quand le maréchal Duroc et le général du génie Kirgener furent tués par un des derniers coups de canon tirés. Sa conduite remarquable à la bataille de Lutzen le fit nommer chevalier de la Légion-d'Honneur le 26 mars 1813.

En 1814, il concourut à la défense de Mayence.

Employé à Hesdin le 1er juin 1814, il fut incorporé au premier régiment du génie le 9 novembre.

Employé l'année suivante, — le 16 mai 1815, — à Saint-Quentin, il prit part à la défense de cette place et à celles de Saint-Denis et de Valenciennes.

Passé à Paris en mission spéciale le 7 mai 1816, il fut nommé capitaine en premier au deuxième régiment du génie le 20 septembre suivant.

Il fut employé à Bergues le 1er octobre 1817, et, à compter de cette date, il resta environ dix-sept ans dans le nord, dans l'ouest ou l'est de la France, en différentes places.

Ainsi il passa à Gravelines le 1er janvier 1818; il fit des travaux importants dans cette place négligée depuis longtemps, et y reçut la croix de Saint-Louis le 20 août 1824.

Chef de bataillon le 1er juin 1828, Alexandre Picot fut appelé le 11 du même mois au commandement de l'école régimentaire du génie à Metz

Le 11 juin 1831, il reçut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

Employé à l'armée du Nord le 10 novembre 1832, il fit la campagne de cette année au siége d'Anvers. Cité deux fois à l'ordre de l'armée, il fut, en récompense, nommé au grade de lieutenant-colonel le 14 janvier 1833.

Après la campagne, Picot fut employé à Dunkerque — 16 mars 1833. — Les autres places qu'il avait parcourues pendant son séjour dans le nord et où ses fonctions l'avaient momentanément appelé, sont Cambrai, Douai, Saint-Omer. A partir de 1834, Picot quitte le nord pour l'est et le midi.

Le 1er juin 1834 on l'emploie à Brest, et le 17 septembre 1835 il prend par *interim* les fonctions de directeur des fortifications de cette place.

Colonel le 12 décembre 1838, directeur des fortifications en Corse le 7 janvier 1839, il passa successi-

vement à Toulon le 26 octobre 1840, à Embrun le 5 mars 1842, et retourna à Toulon le 2 juillet suivant.

A Toulon, il prépara des travaux importants pour l'agrandissement de la ville; mais ses projets à cet égard dormirent longtemps dans les cartons; ils ne furent rendus à la lumière et n'obtinrent justice qu'en 1852. Général alors, Picot reçut du maire de Toulon les remercîments dus au colonel:

« *Mairie de Toulon* (Var).

« A M. LE GÉNÉRAL PICOT, A PARIS.

« *Toulon, le 15 Octobre* 1852.

« Général,

« La ville de Toulon a recueilli, le 28 septembre dernier, les fruits des travaux auxquels votre bienveillance pour tout ce qui pouvait augmenter son bien-être vous avait fait consacrer vos veilles lorsque vous y étiez colonel directeur des fortifications.

« Mûri par vous, objet de vos soins constants pour sa réussite, alors même que d'autres fonctions vous avaient appelé loin de nous, votre projet d'agrandissement de Toulon vient de recevoir la haute sanction d'un décret signé par S. A. I. le Prince-Président à Toulon même.

« Ainsi se trouve *(sic)* unis, dans une même page de nos archives nationales, le séjour de S. A. I. dans nos murs et sa sollicitude pour nos intérêts, et le souvenir de l'homme qui, colonel du génie militaire à Toulon et plus tard général, prépara les éléments d'une solution longtemps désirée, mais toujours différée, et qui assure à notre ville une ère nouvelle de grandeur et de prospérité.

« Organe de notre Conseil Municipal et de tous nos concitoyens, je viens, Monsieur le Général, vous prier d'agréer l'expression de leur gratitude et de la mienne.

« Je suis avec respect, Général, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

« Le Maire de la ville de Toulon. »

Les projets du colonel Picot sont aujourd'hui en voie d'exécution et, pour la plupart même, exécutés.

Le colonel Picot revint en 1847 de Toulon à Paris; il fut alors nommé — 9 décembre 1847 — général de brigade ou maréchal-de-camp.

La lettre d'un sous-officier du génie (1) nous montrera quel attachement et quelle confiance le général avait su inspirer à ses inférieurs de tous grades:

« A M. Picot, maréchal-de-camp du génie, a Paris.

« *Dreux, le* 20 *Décembre* 1847.

« Mon général,

« Veuillez pardonner la liberté que je prends de vous écrire, mais je ne puis résister au désir de vous manifester la joie que j'ai éprouvée quand j'ai appris que vous étiez nommé maréchal-de-camp. Tous ceux qui, comme moi, ont eu le bonheur de servir sous vos ordres, doivent la partager, et vous pouvez compter parmi ceux-là tous les sous-officiers du deuxième régiment du génie desquels je faisais partie et tous les gardes qui ont été dans vos différentes directions. Ce jour est pour moi et ma famille, à qui je transmets cette bonne nouvelle, un jour de fête qui fera époque

(1) Communiquée par M^lle^ Picot.

dans notre vie. — Veuillez accepter l'expression de ma joie et mes sentiments de gratitude.

« Je suis avec un profond respect, mon général, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« GROSJEAN »

Ce simple langage vaut bien le style administratif du maire de Toulon.

Nommé membre du comité des fortifications le 29 du même mois de décembre 1847, le général Picot inspecta successivement, en 1848 et en 1849, les deuxième et cinquième arrondissements du génie.

Vers ce temps, le général Picot publia divers articles dans le *Spectateur militaire* et dans le *Mémorial de l'officier du génie.*

En 1850 parut la première édition de ses *Etudes sur la défense des places.* Le *Spectateur militaire* rendit compte de cet ouvrage dans le numéro du 15 août de la même année.

Admis d'office à la retraite le 28 octobre 1850 et retraité définitivement le 4 novembre, Picot reçut la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur le 2 décembre suivant. Il avait soixante-deux ans.

Ce fut alors, dans les loisirs involontaires et prématurés qui lui étaient faits, qu'il prépara pour l'administration du Zinc (1) différents projets, dont quelques-uns furent mis à exécution. Ces nouvelles études l'amenèrent à publier, en 1851, une brochure intitulée : *De l'emploi du zinc à divers besoins de la guerre*, mars 1850. — *Des balles-comètes, par A. Picot, général de*

(1) Grand établissement industriel.

brigade en retraite. Cette brochure est formée de la réunion de deux articles extraits du *Spectateur militaire* et publiés séparément en 1851.

L'administration du Zinc l'avait chargé d'aller examiner les procédés en usage dans les usines du nord, lorsqu'une dépêche télégraphique, expédiée après lui par M. Lacrosse, le rappela. Il était nommé — 30 octobre 1851 — chef de la division des bâtiments civils au ministère des travaux publics, alors dirigés par M. Magne.

Dans cette nouvelle position, déjà âgé de soixante-trois ans, Picot fit remarquer ses aptitudes et sut se faire aimer comme il l'avait été à la tête de sa compagnie ou de son régiment.

Relevé de la retraite et admis dans la section de réserve par décret impérial du 26 décembre 1852, le général Picot fut appelé aux fonctions de commandant militaire du Palais-Royal.

Dans les loisirs que lui créèrent ces fonctions plus paisibles que le titre, le général revit son travail sur la défense active des places, le compléta par un autre sur l'attaque, sur l'emploi des mines, par un chapitre sur l'approvisionnement des vivres, et donna ces travaux réunis en 1854, sous ce titre : *Etudes sur la guerre de siége, comprenant la défense, l'attaque et les mines* (1).

Après avoir raconté les actions du militaire, les travaux de l'officier du génie, ce serait ici le lieu d'examiner l'œuvre de M. Picot écrivain. Nous em-

(1) In-8° de 512 pages. Paris, 1854, chez Lechalat, éditeur, éditeur, grande rue, n° 120, à Vaugirard.

pruntons au *Spectateur militaire* du 15 juillet 1854, un bref compte-rendu de l'ouvrage :

« ... Le but principal de l'auteur a été de plaider, de relever la cause de la défense, qui, depuis les grands progrès que l'attaque fit dans le XVIIe siècle, est restée si inférieure à ce qu'elle était autrefois, bien que la guerre offre encore de nos jours des exemples de défense de places prolongée au-delà des limites ordinaires. L'auteur a fait des additions à son travail et l'a complété par un chapitre sur les approvisionnements de vivres. La première question qu'il traite dans ce chapitre est la conservation des grains, pour laquelle il propose l'établissement de silos revêtus de zinc. Il regarde les feuilles de ce métal comme propres à garantir les grains de l'humidité des terres de nos climats. Il ne nous dit point si l'épreuve en a été faite. On sait qu'après avoir été très en vogue, les silos sont tombés en discrédit en France, parce qu'il paraît avoir été reconnu qu'ils ne conservaient point les grains à l'abri de toute l'humidité. Nous disons *il paraît*, car cette opinion a ses contradicteurs. Un autre mode de conservation des grains est en ce moment expérimenté en vertu des ordres de M. le ministre de la guerre.

« Dans ses études sur l'attaque des places, l'auteur se propose d'examiner en particulier quelles sont les modifications de détail à apporter dans la marche des attaques par suite des moyens de défense proposés dans les études sur la défense active des places, et de faire ressortir par la discussion les chances diverses de succès des défenseurs ou des assiégeants. Les modifications de détail que l'auteur indique lui

ont été suggérées par une lecture attentive des journaux d'attaque, par sa propre expérience, par les simulacres de siége, par la démolition de Bapaume. Le renversement des contrescarpes par la mine, pour éviter le travail toujours très-long d'une descente souterraine, est l'objet de recherches intéressantes de la part du général Picot. Les études sur l'attaque sont terminées par une note sur le siége de Berg-op-Zoom, en 1747, dans laquelle l'auteur a pour but de montrer à quoi peuvent s'élever la consommation en matériaux de sape, et le développement des sapes dans le siége d'une grande place.

« Les études sur les mines forment quatre chapitres qui ont pour titres : 1° cheminements souterrains ; 2° établissement et jeux des fourneaux ; 3° mines de projection ; 4° guerre souterraine. C'est peut-être celle des parties de l'ouvrage qui mérite le plus l'attention des hommes de l'art, parce qu'elle repose sur les faits les mieux constatés. La nature toute spéciale des matières qui y sont traitées ne permet pas d'entrer dans des détails dans ce recueil. Nous ajouterons seulement qu'elle atteste les études consciencieuses que l'auteur a faites de son sujet. »

Le général Picot mourut dans ses fonctions de gouverneur militaire du Palais-Royal ; ses obsèques furent célébrées à Paris, avec tous les honneurs dus à son rang.

Un article nécrologique, rédigé sur les états de service du général Picot, a été publié dans le n° 10 du *Moniteur de l'armée* de 1856 (16 février).

E. PRAROND.

BAILLON

(LOUIS-ANTOINE-FRANÇOIS).

I

M. Baillon, mort à Abbeville le 3 décembre 1851, n'était pas notre concitoyen par la naissance, mais par l'adoption réciproque de la ville par l'homme et de l'homme par la cité. Il honorait par ses travaux le titre qu'il avait reçu de la Société d'Emulation, le seul qu'il rechercha jamais après ceux qui l'eussent pu rapprocher du Jardin-des-Plantes, où son ambition dévouée à la science l'emportait toujours. Ses fonctions de juge et de conseiller de la ville avaient fait apprécier de tous la droiture de ses intentions et la fermeté de ses sentiments, poussée parfois au-delà des bornes de l'extrême. Il nous appartient de sauver humblement sa mémoire parmi nous; d'autres, plus plus savants dans les champs de la nature qu'il a explorés, lui feront peut-être une réputation, non plus durable, mais plus large et plus lointainement répandue.

Louis-Antoine-François Baillon était né à Montreuil-sur-Mer en février 1778; son père, avocat en cette ville et bailli de Waben, consacrait déjà à cette date les jours de loisir que ses fonctions lui laissaient à l'étude de l'histoire naturelle. Le jeune Baillon fit ses premiers pas dans la science, les plus déterminants

à coup sûr, à l'école de son père. Il serait difficile, dans l'étude que nous entreprenons à cette première période des années, entre l'enfance et la jeunesse, de séparer l'élève curieux et questionneur de l'initiateur de chaque jour et de toute minute; le futur correspondant de Bonelli, de Geoffroy et du prince de Neuwied, du correspondant déjà en renom de Buffon et de Daubenton; l'avidité de savoir, de la science déjà riche; le fils, dont la mémoire retenait tout, du père qu'un incontestable génie d'observation mettait en position, sinon de répondre à tout, au moins d'éclairer toutes les voies où la recherche voulait pénétrer.

II

On comprend de quelle ardeur devait être saisi l'esprit d'un jeune homme attiré vers une étude particulière et admirablement doué par le courage et par la mémoire, dans un intérieur où les sollicitations au travail étaient respirées dans l'air, dans les conversations entendues, dans les correspondances élogieuses; où les facilités de l'étude se présentaient en tous lieux, dans le jardin domestique plein d'animaux vivants, sous les vitrines et sur les murs que des collections diverses changeaient en immense table de la nature. La réputation du père avait précédé la naissance du fils; du cercle d'élite des savants où elle s'était formée, le comte de Buffon l'avait jetée dans le public européen. Le jeune Baillon pouvait retrouver son nom, héritage déjà illustré, en mainte page du résumé encyclopédique de l'histoire naturelle au XVIIIe siècle; il pouvait, dans les lettres de Dau-

benton et de Buffon adressées à son père, reconnaître des marques non moins certaines d'une participation glorieuse aux ouvrages de ce dernier. Tout ce qui a trait, dans Buffon, aux oiseaux et surtout aux oiseaux aquatiques, revient en bien des points à M. Baillon père; l'avocat inconnu envoyait au savant illustre les pièces à étudier vivantes ou mortes, avec des notes sur l'organisation et sur les habitudes des différentes espèces, et le seigneur de Montbard ajustait proprement ses manchettes de dentelles pour jeter les grains dorés de son style sur les notes un peu incultes du savant de province et pour décrire, avec des phrases empennées comme les ailes du perroquet, les oiseaux sauvages des marécages du nord. Le jeune Baillon eut pu se faire l'annotateur des œuvres de Buffon rien qu'avec les lettres du comte ou de son secrétaire officieux Daubenton. Tantôt ce sont des oiseaux dont la réception est accusée, tantôt des renseignements sollicités avec une honorable franchise ou une reconnaissance exprimée sans détour : « Si vous voulez, Monsieur, faire très-grand plaisir à M. le comte de Buffon, écrit Daubenton le 14 août 1778, c'est de lui envoyer quelques notes historiques que vous pouvez scavoir sur chacun des oiseaux que vous envoyez, en y mettant son nom attaché à son pied, afin que je puisse rapporter exactement les notes que vous me donnerez. » Et le 15 janvier 1779 : « J'ai lu avec grand plaisir vos notes sur les oiseaux que vous m'avez adressées, et M. de Buffon en est aussi très-satisfait; il y a de très-bonnes observations... » Ou encore le 8 juillet de la même année : « ... M. le comte de Buffon était à Montbard quand il a reçu

votre lettre d'avis; il attend que je lui fasse part de ce qu'elle contient; je vais lui écrire par ce même ordinaire. Quant aux notes dont vous me parlez, Monsieur, je ne les ai pas encore vues; elles lui feront sûrement grand plaisir, car il y a peu de faits historiques connus sur les oiseaux. » (1)

Mais le grand savant lui-même, l'Homère, l'Hérodote et le Pline français des animaux, prend la parole à son tour et vient consacrer, par son magistral témoignage, celui du plus modeste et terre à terre Daubenton. Avec quel respect un rabbin ne contemplerait-il pas la signature authentique de Moïse, un poète celle de Virgile au bas d'un billet à Horace! Le jeune Baillon devait regarder comme sortie d'une main royale et consacrant pour l'avenir le nom de sa famille dans la science, cette illustre signature : *Le comte de Buffon.* L'impression des éloges décernés de si haut à son père demeurait dans son esprit comme un encouragement à entrer plus résolûment dans une voie où le mérite paternel reconnu lui abattait les premières barrières; il relisait ces lettres où le comte de Buffon, plus familier, semblait dicter en robe de chambre, en attendant son valet, ses dentelles et sa plume d'académicien :

« ... Je ne puis vous exprimer toute ma reconnais-

(1) Il y a ainsi huit lettres de Daubenton dans la part qui a été faite à M. Delf dans les papiers de M. Baillon, et ces papiers ont été partagés par moitié égale entre Mme Delf et Mme Bernard, filles du savant qu'Abbeville regrette. La correspondance de Daubenton ne regarde que les oiseaux, mais elle ne tarit pas en questions sur les mœurs des individus de ce genre.

sance des bonnes observations que vous m'avez données sur un grand nombre d'oiseaux d'eau; je les ai employées avec confiance et toujours en vous citant, comme vous pouvez le voir, Monsieur, dans les derniers volumes qui viennent de paroitre... Je travaille actuellement au neuvième, qui sera dernier et qui terminera l'ouvrage; ce neuvième volume contiendra le cygne, les oies, toutes les espèces de canards, sarcelles, etc., les guillemots, macareux, pinguins, petrels, albatrosses, maneliot, etc. Je suis persuadé, Monsieur, que vous pouvez me donner encore des instructions au sujet de ces oiseaux, et je vous en serois infiniment obligé. — Le Cte de Buffon (17 janvier 1781). »

Ou encore :

« ... Comme je compte donner à l'impression (dans le mois de septembre prochain) les cignes, les oies, les canards et autres oiseaux d'eau qui composent le neuvième et dernier volume de mon ouvrage sur les oiseaux, je vous serois très-obligé, Monsieur, de m'envoyer avant ce temps vos bonnes et excellentes observations, dont vous verrez dans le huitième volume que j'ai fait grand usage. — Le Cte de Buffon (11 juillet 1781). »

Et sans date :

« J'ai reçu dans le temps, Monsieur, l'oiseau cravant et les deux tadornes vivants que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et je n'ai tardé à vous en faire mes remerciements que parce que j'étois incommodé; ils se portent à merveille et je pourrai en faire la description à mon aise... — Buffon. » (1)

(1) Il y a ainsi, dans la part attribuée à Mme Delf, cinq

Et puis cette première lettre du comte de Lacépède dont nous verrons reparaître le nom plus républicainement à une autre époque :

« ... On ne peut que vous remercier et que vous louer du zèle avec lequel vous cherchez à communiquer vos lumières et à procurer l'avancement de la science, mais les circonstances ne permettent pas à M. de Buffon de profiter dans ce moment de vos excellentes vues. Veuillez bien suspendre vos recherches relativement aux oiseaux vivants... et ne nous envoyer que les animaux que nous vous demandons....

« Le Cte de Lacépède. » (Sans date).

Grâce à ses travaux, à sa science, à sa correspon-

lettres de Buffon, ce qui en suppose au moins dix, sans compter celles qui ont pu être perdues.

Georges Cuvier témoigne lui-même des services qu'Emmanuel Baillon rendit à Buffon :

« Vers la fin de son travail, Buffon eut encore un excellent collaborateur en M. Baillon, d'Abbeville, grand amateur de chasse, qui, dans cette vallée de la Somme, au bord de la mer, avait eu des occasions infinies d'observer les oiseaux d'eau. Cette partie de l'histoire de Buffon est plus originale pour les faits relatifs aux mœurs de ces animaux, que tout le reste de l'ouvrage. Ces derniers volumes sont tout-à-fait arrivés à ce qu'on pourrait appeler la perfection, s'il n'avait pas été impossible d'y parvenir sur un petit nombre de points sans de très-longues observations... C'est en partie par les observations de Baillon et des naturalistes allemands, qui ont donné une très-grande attention aux mutations de plumage, que nous sommes arrivés dans le XIXe siècle à avoir une histoire exacte des oiseaux de l'Europe. » — *Histoire des sciences naturelles, par Georges Cuvier, tome cinquième complémentaire; Paris*, 1845, *in*-8°, *page* 238.

dance active avec Buffon, le nom de l'avocat Baillon était devenu de notoriété dans le monde des savants, et lorsque le jeune François Baillon fut en âge de comprendre et d'ambitionner une carrière, son père, premier correspondant du Muséum d'histoire naturelle, se montrait le plus actif fournisseur des galeries de cet établissement. Ainsi à Montreuil, connu au dehors, mal apprécié sans doute par ses concitoyens, vivait, dans une obcurité à demi-ouverte, un des fondateurs de nos collections zoologiques par les nombreux envois qu'il faisait au jardin d'histoire naturelle, un des restaurateurs de la science par les notes qu'il joignait aux objets expédiés (1).

Chaque jour, les chasseurs et les pêcheurs, entretenus par le savant au moyen de primes variables selon les oiseaux ou les poissons demandés, venaient vider, devant les yeux avides de l'enfant, les filets d'où sortaient les animaux morts ou vivants destinés aux galeries, aux gazons, aux bassins du jardin royal ou national. L'enfant aidait à mettre en cage ou à emballer les bêtes; avant qu'elles partissent, il avait noté dans sa mémoire les différences des races, les caractères distinctifs des espèces; et puis il n'était pas sans lire les remerciements que ces envois multipliés méritaient à son père Jean-François-Emmanuel Baillon.

La Révolution, aux environs de laquelle Emmanuel

(1) J.-F.-E. Baillon avait toujours envoyé au Jardin-des-Plantes, mais sa position vis-à-vis de cet établissement fut régularisée en l'an IV par le titre de *premier correspondant du Muséum*.

Baillon vint s'établir à Abbeville, ne ralentissait pas ses envois, et le 23 nivose an v, le professeur Delaunay écrivait au citoyen Baillon à Abbeville :

« J'ai l'intention, en instruisant le public, par un écriteau, du nom des différents animaux, d'ajouter à celui des oiseaux qu'ils ont été donnés par le citoyen Baillon, d'Abbeville, premier correspondant du Muséum. Ainsi M. de Buffon aura instruit la postérité que M. Baillon était un excellent observateur, un écrivain éclairé ; nous, nous apprendrons au public qu'il joint à ces qualités une générosité sans borne. »

Les lettres en la possession de M. Delf montrent avec quelle activité de bon exemple pour le fils, déjà secrètement héritier de la science paternelle, le citoyen Baillon répétait ses envois.

C'est d'abord cette lettre de Bernardin de St-Pierre, non publiée dans l'édition de M. Aimé Martin (1) et que, pour cette raison, nous prendrons la liberté de produire tout entière :

« Monsieur,

« Je suis très-sensible à tout ce que vous me dites d'obligeant par rapport à mes ouvrages, mais je le suis encore plus à votre zèle pour l'établissement dont vous êtes correspondant et pour le progrès des sciences naturelles.

« Les oiseaux de marine que vous aviez envoyés n'existent plus ; si vous en avez qui puissent trouver leur vie dans un jardin ou dans des eaux douces, vous nous obligerez de nous en faire parvenir. Je n'ai point reçu, au reste, d'autres offres à ce sujet, de

(1) Quatre vol. in-8°, 1826.

votre part, que celles que vous me faites maintenant. Si votre lettre ne m'a pas été adressée sous le titre d'intendant du jardin national, elle ne m'aura pas été remise, parce que je ne reçois pas les lettres qui me viennent sous l'adresse de membre de la Convention dont je n'ai pu accepter l'emploi, ne pouvant, par ma santé, en remplir les fonctions.

« Quant aux plantes marines, M. Thouin, qui vous estime beaucoup, m'a dit que celles qui croissoient sur vos côtes étoient communes. Je pense cependant qu'à cet égard vous pouviez nous donner du nouveau; ce seroit de faire ramasser sur vos rivages les végétaux étrangers et les semences ou fruits que les marées doivent y apporter dans certaines saisons. Cette collection pourroit nous donner des lumières sur la direction des courants dans la mer Atlantique. — Voici encore un moyen de nous éclairer sur un objet aussi important à la navigation; ce seroit d'engager les gens de mer de votre connaissance qui vont en Amérique ou même les pêcheurs qui s'éloignent des côtes et vont vers le nord de l'Angleterre, de jeter à la mer des bouteilles vides bien bouchées, dans lesquelles on renfermerait un billet contenant cette note: Cette bouteille a été jetée à la mer le... du mois de... par le... degré de latitude et le... de longitude, sur le vaisseau le... capitaine... afin de servir à connaître la direction et la vitesse des courants. Ceux qui la trouveront sont priés de prendre la date du jour, ainsi que la latitude et la longitude du lieu où ils l'auront rencontrée, et d'en faire insérer la note dans les papiers publics au lieu de leur débarquement. Dieu leur donne une heureuse arrivée. — On peut employer à ces expériences

d'autres sortes de projectiles, tels que des planches, des cocos vides, mais les bouteilles sont communes sur tous les vaisseaux.

« Vous pouvez être très-utile, Monsieur, à ma théorie des marées par ces expériences. Les observations d'un savant tel que vous y ajouteront le dernier degré de certitude. Vous sentez l'utilité qu'il en peut résulter pour la navigation, les pêches et l'histoire naturelle. Puissiez-vous trouver sur vos rivages le repos et la paix si nécessaires à l'étude de la nature.

« DE SAINT-PIERRE.

« *A Paris, ce 15 Janvier 1793, l'an 2e de la République.* »

Bernardin de Saint-Pierre était alors intendant du Jardin-des Plantes; il avait déjà publié son *Voyage à l'Ile-de-France*, ses *Etudes de la nature*, et on savait qu'il préparait son livre des *Harmonies*. En ce temps et pour des savants en histoire naturelle, le titre officiel de Bernardin, la notoriété de son talent devaient donner à ses éloges une importance assez grande.

Bien donc que le jeune Baillon n'ait jamais eu, nous le supposons, un goût bien vif pour les lettres proprement dites, il ne pouvait rester insensible cependant à ce nom de Bernardin de Saint-Pierre que les pleurs de Paul avaient fait aimer et retenir; et tous ces noms illustres, qui venaient visiter son père, l'invitaient déjà à correspondre avec ceux qui les portaient ou qui travaillaient à s'en créer d'égaux.

Mais les envois, encouragés, sollicités, succédaient aux envois; les correspondances s'élargissaient; un homme de génie va paraître. C'est Emmanuel Baillon lui-même, le père de Louis-Antoine, — nous n'en

sommes pas encore aux travaux du fils, — qui nous présente devant ce large front portant déjà *la loi de la corrélation des formes;* nous le voyons, le 3 pluviose an v de la République, répondre familièrement à un inconnu de ce temps, qui plus tard restituera un monde au monde, à Georges Cuvier :

« Je dois vous gronder de ce que vous me faites des compliments; ils me sont insupportables. Croyez bien sérieusement que personne ne sauroit aimer plus sincèrement que moi le cabinet; il me semble qu'il m'appartient. J'ai du plaisir à l'orner, comme un amant à parer sa maîtresse. Mes vœux seroient comblés si j'avois la certitude de le voir un jour complet; ayons du courage et de la patience, nous pourrons en approcher. » Et le 30 floréal an VI, le grand Cuvier lui-même constate ainsi les obligations que doit au correspondant d'Abbeville le *Muséum d'histoire naturelle,* comme on disait encore dans le langage à toge de ce temps :

« Mon cher confrère... Ces trois poissons (un poisson de Saint-Pierre, une vive, un loup marin) figurent à merveille dans notre collection de squelettes, dont ils font l'un des principaux ornements. Nous avons conservé leurs viscères dans l'esprit de vin. Ceux de l'esturgeon n'y ont été mis qu'après avoir été injectés et ils sont de la plus grande beauté... Vous voyez que nous faisons un bon usage de vos présents; le nom du donateur sera attaché à tous, en signe perpétuel de la reconnaissance que l'anatomie vous devra.

« Notre ami Geoffroy vient de m'écrire de Toulon. Sa santé est parfaite; le général Buonaparte a promis à ceux des soldats qu'il a embarqués qu'il ne les ra-

mènerait que lorsqu'ils auraient tous de quoi s'acheter six arpens de terre. Cela prouve qu'il y a autre chose que des coups à gagner dans l'endroit où on va. Geoffroy m'a chargé spécialement de vous faire mille amitiés de sa part.

« Georges Cuvier.

« *Au Muséum, le 30 floréal an 6.* »

Tous les témoignages, depuis ceux des employés inférieurs du Jardin-des-Plantes jusqu'à ceux des directeurs, s'accordent en effet sur le zèle des expéditeurs de Montreuil :

« Nous voilà, grâce à votre patience, montés en oiseaux aquatiques vivants, » écrit le 27 floréal an VII le préparateur Dufresne.

Et le 18 germinal an VIII, Fourcroy, conseiller d'Etat, directeur du Muséum :

« En vous écrivant souvent comme directeur, j'ai de fréquentes occasions de louer votre zèle et de vous remercier de l'utile et grand empressement que vous portez à servir notre science et à enrichir nos collections. — Fourcroy. » (1)

Enfin, en l'an IX, Emmanuel Baillon était officiellement invité, par les administrateurs du Muséum, à rechercher et à leur envoyer tous les animaux, oiseaux, poissons, reptiles, insectes, mollusques, radiaires, toutes les plantes et tous les objets intéressant l'histoire naturelle qu'il pourrait trouver dans le département de la Somme et aux environs ; les administrateurs s'en rapportaient à lui, d'ailleurs, pour le choix des ani-

(1) Fourcroy, trois lettres en la possession de M. Delf, toutes trois datées de l'an VIII.

maux et des plantes propres à l'ornement ou au complément des collections (1).

Une indemnité de 1200 francs (2) fut accordée vers ce temps à Emmanuel Baillon, ainsi qu'on le voit par une lettre du ministre de l'intérieur Chaptal, en date du 24 prairial an IX, adressée au directeur du Musée. — *Papiers en la possession de M. Delf.*

La vocation du jeune Baillon ne se développait pas seulement en jouant dans le cabinet de son père, devant des collections mortes ou des cages aussitôt expédiées que reçues; il trouvait un aliment plus vif peut-être et plus attrayant dans l'étude des oiseaux vivants que son père s'attacha longtemps à apprivoiser et à faire entrer dans la domesticité. Si les efforts du correspondant de Buffon furent vains sur ce point, ils durent être utiles au fils comme au père pour l'étude des mœurs de ces oiseaux rebelles. Le jeune François, qui profitait si bien des leçons paternelles ou qui y suppléait par sa pénétration, devait certainement seconder son père dans ces tentatives persévérantes, dont rendent témoignage deux lettres parties du Jardin-des-Plantes à quelques années d'intervalle.

La première est du citoyen Delaunay :

« 21 *floréal an IV.*

« C'est avec peine que l'on voit perdues les peines que s'est données un homme tel que vous pour priver

(1) *Mémoire des professeurs administrateurs du Muséum d'histoire naturelle au Ministre de l'intérieur, 20 floréal an IX, tendant à demander une indemnité annuelle de 1200 francs pour M. Baillon.*

(2) Voyez la note ci-dessus.

et réduire en domesticité des espèces précieuses. Vos expériences ne pouvaient manquer de réussir et je voudrais, concurremment avec vous, les répéter. L'espèce de l'eider me paraît surtout intéressante, car je ne crois pas que nous soyions encore assez républicains pour renoncer à la mollesse, à la chaleur de ses duvets. » *(Suit une liste des oiseaux que Delaunay juge domesticables pour le profit ou l'agrément.*

La seconde est du citoyen Dufresne :

« *Au citoyen Baillon, officier municipal,* 1797 (1).

« ... Les personnes chargées du soin de la ménagerie ont été frappées d'étonnement quand je leur ai dit avec quel soin, quelle exactitude vous procédiez pour nourrir et pour accoutumer les oiseaux sauvages à l'état de domesticité. M. Daubenton, notre directeur, qui a une haute et juste idée de vos connaissances en histoire naturelle, m'a bien dit qu'il fallait recommander avec soin aux garçons de la ménagerie ce que j'avais observé chez vous relativement à la nourriture des animaux d'eau. — Dufresne. »

Mais quelle ne devait pas être l'instruction quotidienne donnée à un jeune homme amoureux de la science par un homme qui, de fait, après avoir été jusqu'à la Révolution le collaborateur de Buffon et de Daubenton, devint, après 1793, le collaborateur de Lacépède, de Geoffroy, de Cuvier et de la Treille? Et pourquoi chercher ailleurs le secret de cette science

(1) Le 2 janvier 1798, le titre d'officier municipal est remplacé sur les lettres adressées à Emmanuel Baillon par celui de correspondant du Muséum d'histoire naturelle.

héréditaire qui devait encore éclairer les diverses branches de l'histoire naturelle jusqu'au jour où François Baillon rendit le dernier soupir parmi nous?

C'était François Baillon qui, peut-être, ouvrait en l'an III les lettres de l'ex-comte de Lacépède que nous avons déjà vu écrire au nom de Buffon et qui écrivait alors en son propre nom. Lacépède, dans la nouvelle organisation du Jardin-des-Plantes, était invité à faire un cours de zoologie; il publiait ses *poissons* et préparait les *cétacés;* ces circonstances faisaient de MM. Baillon ses collaborateurs:

« Je serai très-flatté, citoyen, que tu veuilles bien accorder au continuateur de Buffon tous les avantages de l'agréable et très-instructive correspondance que le démonstrateur avoit obtenue de toi; je recevrai tes nouveaux bienfaits littéraires avec une vive reconnaissance, et comme l'histoire des cétacées et celle des poissons sont maintenant les deux premières que je publierai, c'est relativement à ces animaux que je désirerois le plus te devoir des observations et des renseignements, afin de pouvoir t'exprimer publiquement mon estime et ma gratitude. Je félicite tous ceux qui cultivent l'histoire naturelle du dessein que tu as formé de te consacrer plus que jamais à l'avancement d'une science aussi utile et de fonder une collection précieuse dans l'importante commune que tu habites. — Salut et fraternité.

« Bernard-Germain-Etienne LAVILLE.

« *A Leuville, par Linas, près de Paris.* (17 *vendémiaire an* 3). (1)

(1) Les suivantes sont signées B. G. E. L. LACÉPÈDE. M. Delf possède quatre lettres de Lacépède à Emmanuel Baillon.

Peut-être le jeune naturaliste s'arrêtait-il aussi sur cette lettre de Geoffroy Saint-Hilaire :

« ... Jamais je ne me suis tant occupé de vos utiles travaux, ni n'en ai si souvent occupé le public. J'ai fait cette année, pour la première fois, un cours d'ornithologie.... J'ai aussi été dans le cas d'entretenir nombre de fois le public de vos précieuses recherches. Vous êtes presque le seul qui nous ayez communiqué des observations comparées sur un très-grand nombre d'oiseaux; je lisois vos écrits à cet égard et, fort de vos observations, j'étois hardi à parler des habitudes des oiseaux ; je n'ai servi que d'intermédiaire pour propager vos travaux; je me suis donc, en vous associant ainsi à mon cours, souvent trouvé avec vous... » *(Sans date).* (1)

François Baillon devait, à coup sûr, dévorer la correspondance de Cuvier :

« *Au Jardin-des-Plantes,* 15 *ventose an VI.*

« Soyez bien persuadé, mon cher confrère, qu'il n'y a point de rancune qui pût tenir contre votre amabilité; à plus forte raison ceux-là ne peuvent-ils vous en vouloir à qui vous n'avez donné que des sujets de se louer de vous; mais je vous avoue qu'une paresse invincible pour écrire des lettres me fait souvent manquer à des devoirs en ce genre, et je ne sais si je pourrais entretenir un commerce régulier, même avec ma maîtresse. Ainsi c'est vous que je dois prier de ne pas garder de rancune, car je suis le seul coupable.—Votre magnifique esturgeon nous a occupés

(1) Geoffroy Saint-Hilaire, huit lettres en la possession de M. Delf.

toute une semaine, mais nous nous sommes bien gardés de l'empailler ni de le manger. Nous l'avons injecté et disséqué dans tous les sens, et ses divers viscères, mis dans l'esprit de vin, donneront de grandes lumières sur l'économie animale dans les poissons. Continuez à seconder ainsi les amis de la science par vos bienfaits; surtout n'oubliez pas les roussettes pleines que vous nous avez promises, et comptez qu'écrivant ou non, je vous aimerai toujours et que j'aurai toujours pour vous la plus vive reconnaissance.

« G. Cuvier. » (1)

Et François Baillon, peut-être, répondait sous la dictée de son père aux demandes de ces savants hommes; peut-être était-ce lui qui recopiait sur les observations de son père et envoyait à La Treille (de l'Institut national) les notes sur l'entomologie sollicitées par cet académicien, car, nous l'avons déjà dit, la science d'Emmanuel Baillon s'étendait sur toutes les branches de l'histoire des êtres articulés (2).

A la mort de son père, arrivée avant l'an x ou au commencement de l'an x, François Baillon demeura donc dépositaire d'une immense science dont son père n'avait guères fait usage qu'au profit des autres (3); il

(1) Trois lettres de Cuvier en la possession de M. Delf.

(2) « Si je parviens un jour à me faire un nom en entomologie, écrivait à M. Baillon l'académicien La Treille le 12 floréal an VII, le vôtre ne figurera pas moins dans mes ouvrages sur cette partie que dans ceux qui nous ont fait connaître les mœurs des oiseaux. » — La Treille, *deux lettres en la possession de M. Delf.*

(3) On ne connaît de M. Baillon père qu'un *Essai sur les bois*, publié avant le 9 brumaire an VI, et un mémoire manuscrit

ne devait guères, hélas! en faire usage que de la même façon, mais aussi avec la même générosité. Rendons-lui, si nous pouvons, pour tous ceux à qui il a donné; et après avoir montré quelle put être sur lui l'influence heureuse exercée par la science, par l'éducation, par les relations paternelles, expliquons comment il se fit et se compléta lui-même.

III

Nous trouvons, en l'an VII, François Baillon déjà très-positivement occupé d'histoire naturelle; il laisse encore peut-être la grande ornithologie à son père, mais il se crée un petit domaine à part dans l'étude des insectes. Le préparateur Dufresne écrit à son père le 27 floréal an VII :

« Je me suis occupé, depuis la lettre de votre fils,

sur l'histoire naturelle et l'agriculture, envoyé en l'an III au comité d'agriculture d'alors. A propos du premier de ces ouvrages, on lit dans une lettre de Geoffroy Saint-Hilaire du 23 prairial an IV : « ... J'ai reçu, citoyen, votre paquet contenant un mémoire précieux sur les bois et une lettre pour la *Société Philomatique* qui a l'honneur de vous compter au nombre de ses correspondants. » Il est à croire, cependant, que ce mémoire sous le titre de *Causes du dépérissement des bois et moyens d'y remédier*, était plus ancien, puisqu'un travail ainsi désigné remporta le prix proposé par la commune de Paris sur l'invitation de l'Assemblée constituante et fut publié in-4° en 1791. (Voir M. Louandre, *Biographie d'Abbeville*).—Un fragment du second mémoire manuscrit, sur l'histoire naturelle et sur l'agriculture, a été publié cependant sous ce titre : *Des sables mouvants qui couvrent les côtes du département du Pas-de-Calais et des moyens de s'opposer à leur invasion.* (M. Louandre, *ibid*).—M. Louandre cite encore une description de *la Bernache.*

à lui former une petite collection des gros insectes étrangers. Je lui enverrai tout préparés en tableaux... il pourra monter ceux du pays de même. »

En l'an VIII, l'histoire naturelle exempte le jeune Baillon des hasards de la conscription militaire; peu entraîné par une imagination nativement calme vers la glorieuse profession qui faisait alors sortir de toutes les villes et de tous les bourgs de France des généraux en giberne et des princes en sabots, François Baillon s'était réfugié au jardin d'histoire naturelle avec le titre d'aide-naturaliste. Il travaillait alors, en cette qualité, à dépouiller et à monter des oiseaux sous la direction du sieur Dufresne, et beaucoup des objets alors préparés par lui sont encore dans les musées de province: « Votre fils, écrit le sieur Dufresne à M. Baillon père le 18 frimaire an IX, est occupé à faire des collections pour les départements. » Ses travaux pour le jardin national étaient assez actifs d'ailleurs pour lui mériter 3,000 francs de gages.

Si la guerre avait eu peu d'attraits pour François Baillon, les dangers d'une existence aventureuse ne l'épouvantaient en rien; les mers et les terres lointaines, riches d'animaux mal connus ou mal décrits, l'attiraient. La pénétration de l'inconnu est, à divers degrés, la passion de tous les hommes. Dans les pays berceaux du monde, François n'eut pas cherché, sous le soleil de la Babylonie ou de l'Inde, à reconstruire l'histoire de l'humanité, à retrouver dans les souvenirs bibliques les traces des premiers peuples; il eut, avec ténacité et persévérance, catalogué les animaux contemporains de la création première, les commensaux de l'homme dans l'Eden; ce fut son heure de

poésie. Un voyage du capitaine Baudin l'occupait fort; il voulait partir avec lui et ne revenir que les caisses pleines d'oiseaux, les cartons pleins d'insectes. Son père qui l'avait, trop prudemment peut-être, sauvé des grades de l'armée, eut beaucoup de peine à le sauver des hasards de ce nouveau goût qui eut pu définitivement illustrer un nom déjà si bien présenté au monde par les révélations de Buffon. Les invitations, les remontrances, rien ne faisait; M. Delaunay, sollicité à cet effet par les lettres du père, M. de Jussieu lui-même, s'entremettaient pour appuyer les froids raisonnements de la sagesse paternelle. L'ardeur voyageuse du jeune naturaliste résistait avec cette obstination qui, plus tard, fut en toute occasion un des traits de son caractère. Aux observations de M. Delaunay qui lui faisait entrevoir dans l'avenir plusieurs carrières honorables, il répondait résolûment qu'il ne savait autre chose que distinguer et empailler des oiseaux, qu'il avait oublié ce qu'il avait pu apprendre au collége, etc., etc.; et, le 12 prairial an VIII, M. Delaunay, à bout d'efforts, en était réduit à répondre au père avec découragement ou peut-être avec quelque satisfaction de savant: « Nous cherchons à lui prouver que, malgré la très-grande utilité dont il peut être pour augmenter les collections du Muséum, cependant cet établissement lui doit de le détourner d'un voyage pendant lequel il n'acquerra rien pour lui et après lequel il ne pourra plus se mettre à rien d'avantageux pour sa gloire et pour sa fortune. Il persiste cependant et ne se laisse ébranler que par l'idée qu'il vous laisse seul, car il n'aperçoit aucun danger pour lui... Je ne puis vous promettre que des efforts auprès de lui, mais je n'ose garantir les succès. »

François Baillon ne partit pas cependant, retenu peut-être par la seule considération qui eut prise sur lui dans les raisonnements de MM. Delaunay et de Jussieu; mais son ambition, détournée des voyages, se rattacha au Jardin-des-Plantes; il voulait s'y faire une place, et continua d'y travailler jusqu'à la mort de son père avec d'autant plus de courage que l'espoir d'obtenir un jour un titre et un emploi régulier le soutenait. La mort de son père — en 1802 — l'ayant rappelé à Abbeville, il conserva longtemps encore le désir du retour, l'espoir d'un poste au Jardin même. Cette ambition caressée secrètement par lui, ainsi qu'on le devine par les lettres de ses correspondants, se trouvait d'ailleurs entretenue et encouragée par les amis qu'il s'était faits dans la science pendant son séjour à Paris; ses amis le rappelaient, lui montraient la récompense plus facile au milieu d'eux, condamnaient son exil volontaire qui éloignait les chances de cette récompense: « Je suis bien fâché, lui écrivait M. Delaunay le 8 frimaire an XI, de vous voir cantonné à Abbeville où vous perdez votre temps et où votre absence peut faire perdre à notre administration le souvenir de vous et de vos droits à lui être attaché. J'ai parlé souvent à des professeurs de votre intention de tenir à l'établissement par un titre quelconque, et tous me répondent que c'est à vous de choisir. »

François Baillon ne retourna pas à Paris cependant; d'autres liens de famille, depuis la mort de son père, lui rendaient difficile peut-être déjà la poursuite de rémunérations douteuses; il ne tentait pas tout ce qu'il eut pu dans les chances aléatoires de la réputation et des places. On voit cependant qu'il ne se résignait pas

entièrement à l'abnégation de l'avenir, et qu'en l'an XII il sollicitait encore quelque fonction au Jardin-des-Plantes: « La place de M. Desmoulins, lui répondait Geoffroy Saint-Hilaire le 12 pluviose, n'a été donnée à personne, mais a servi à augmenter les emplois de trois personnes attachées au laboratoire et dont les talents n'étaient pas payés selon leur mérite. Sans cette disposition, j'aurais, Monsieur, pensé à vous qui avez des titres évidents et déjà anciens. »

M. Baillon, réduit au titre modeste, mais très-honorablement justifié, de correspondant du Jardin-des-Plantes (1), oublia enfin l'ambition et se réfugia tout entier et sans amertume dans la science désintéressée; ses journées entières étaient consacrées aux recherches d'animaux ou aux travaux nécessaires pour leur conservation. Vigilant observateur des obligations que lui imposait son titre envers le Jardin-des-Plantes, il envoyait à cet établissement tous ceux de ces animaux vivants ou morts qui lui étaient demandés ou qui lui paraissaient mériter l'attention ou l'étude.

Le nombre des lettres reçues par lui, depuis le 4 messidor an VII jusqu'au 21 avril 1819, prouve avec quelle activité il faisait ses envois. Celles du préparateur Dufresne ne tarissent pas (2); les premières montrent que déjà — en l'an VII — il expédiait, au nom de son père sans doute, au Muséum d'histoire naturelle, des objets empaillés par lui-même. Les lettres de Frédéric Cuvier, frère du grand Cuvier (3), ne

(1) Il toucha jusqu'à sa mort 300 francs du Jardin, en raison de ce titre.

(2) Quarante-deux lettres dans la part de M. Delf seulement.

(3) Dix-huit dans la part de M. Delf, de 1806 à 1828 au moins.

fournissent pas un témoignage moins important qu'appuieraient encore, si cela était nécessaire, celles de MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Valenciennes: « Je vous prie de penser un peu à nous, lui avait écrit Frédéric Cuvier le 30 janvier 1807, car sans les soins d'un correspondant un peu zélé, notre ménagerie d'oiseaux restera toujours au-dessous de ce que la science et de ce que les autres parties de cet établissement exigent qu'elle soit. Et, dès le 6 vendémiaire an XI, dans la correspondance tronquée que nous avons sous les yeux, nous voyons paraître toute une suite de remerciements justifiant d'un zèle qu'il n'était pas nécessaire de solliciter:

« *Du 6 vendémiaire an onze.*

« J'informerai lundi mes collègues de votre empressement à enrichir le Muséum et de la manière dont vous l'avez fait... Je suis, Monsieur, très-fâché que vous preniez tant de peines pour remplir le vœu de mes collègues; vous êtes du nombre de ces hommes ardents qu'il faut plutôt retenir qu'exciter.

« GEOFROY ST-HILAIRE. »

Ailleurs et plus tard:

« Je vous remercie de la série d'envois que vous avez l'obligeance de nous faire; on ne peut trouver un correspondant aussi vigilant; il n'y a que le fils de M. Baillon qui pouvoit le remplacer.—GEOFFROY. »

« 11 *Février* 1828.

« J'ai reçu les divers oiseaux que vous avez bien voulu adresser à la ménagerie; nous en sommes très-riches à présent et presque plus que nous ne voudrions, car notre petit nombre de bassins fait que

nos pauvres oiseaux d'eau sont entassés les uns sur les autres et se nuisent réciproquement.—F. Cuvier. »

C'étaient des oiseaux et des poissons qu'envoyait surtout M. Baillon; il recevait les premiers, soit des pêcheurs de la côte qui s'appliquent aussi, avec leurs filets dits *flairons*, à la prise des oiseaux de passage, soit des braconniers du hâble d'Ault et de quelques amateurs éclairés; les autres lui étaient moins apportés qu'il ne les découvrait lui-même; il allait tous les jours à la vente aux criées du poisson à Abbeville, et si nous ne l'avions vu nous-même au milieu des marchandes, inventoriant leurs éventaires, appelé par celles qui croyaient avoir quelque pièce remarquable, lui-même nous apprendrait, dans ce mot à M. Valenciennes, avec quelle régularité il procédait à ses recherches :

« *Abbeville*, 19 *Avril* 1826.

« Malgré mon long silence, je pense tous les jours à vous et je vais régulièrement chaque jour au marché aux poissons; dites bien à M. Cuvier que je fais tout ce que je peux pour lui être agréable, et que si je n'envoie pas davantage, cela tient au pays que j'habite. Baillon. »

Ces habitudes d'exploration au marché, déjà anciennes en 1826, ils les conserva jusque dans les mois qui précédèrent sa mort.

Les envois multipliés et généreux de M. Baillon ne l'empêchaient pas de s'occuper pour lui-même d'une magnifique collection particulière; il en avait reçu les premiers éléments de son père; il passa sa vie à l'augmenter et à la compléter en quelques branches. Elle était surtout unique pour les oiseaux et les

poissons du pays, empaillés presque tous par lui-même. Un brouillon de sa main, retrouvé dans ses papiers, montrera avec quelle persévérance il poursuivait le complément de ses cadres; il est adressé, sans date, à M. Valenciennes:

« Je continue d'aller au marché presque tous les jours, et depuis sept ou huit mois je n'y ai vu qu'une seule espèce que je n'y avais pas encore rencontrée (suit la détermination d'une espèce de trigle)... Je regrette bien d'habiter un pays aussi pauvre en espèces; jusqu'aujourd'hui j'en ai observé cent cinquante-huit qui, avec une cinquantaine d'espèces étrangères, forment toute ma collection. »

Cette collection, où les oiseaux et les poissons du pays étaient ainsi rapprochés presque sans exception, s'était enrichie des espèces étrangères par échange. Il avait d'ailleurs reçu, à plusieurs reprises, différents objets du Jardin-des-Plantes, choisis parmi les exemplaires doubles des collections; ainsi à l'occasion d'un aigle royal demandé un jour par lui, M. Geoffroy Saint-Hilaire s'empressait de répondre le 16 octobre 1809: « Veuillez seulement dire par quelle occasion vous voulez qu'on vous l'envoie; il ne convient pas de laisser vieillir une demande d'un homme aussi serviable que vous l'êtes. »

Enfin, le musée de M. Baillon était devenu assez important, dès 1814, pour qu'un très-riche collectionneur allemand, le baron de Braunsberg, que nous aurons occasion de nommer encore, s'arrêtât pour le visiter en traversant la France, et écrivit le 6 juillet de la même année, d'Allemagne à Abbeville:

« Enfin, je suis de retour chez moi, après ce voyage

remarquable, après tant de fatigues et de dangers, après avoir fait votre connaissance précieuse et après avoir vu votre belle collection... Chez vous, Monsieur, j'ai vu tant de belles choses de la France, le pinson que vous aviez la bonté de me montrer, les oiseaux de Provence, les fauvettes, la moustache, la rousserolle, le *parus ater*, le *parus pendulinus*, le proyer femelle, l'ortolan mâle et femelle, etc., dont avec le temps je vous prie de m'envoyer quelques-uns... J'écrirai dans ces jours à M. Bonelli; je lui dirai que j'ai vu chez vous de très-belles choses qu'il vous a envoyées. »

Les savants, les amateurs ou les gens de pratique qui, dès-lors ou plus tard, enrichirent la collection de M. Baillon, étaient le prince de Neuwied, l'amiral de Massieu, le général Dejean, Dufresne, préparateur au Jardin-des-Plantes, avec qui M. Baillon faisait de fréquents échanges, etc.

La réputation de M. Baillon s'était répandue à l'étranger; les relations et les correspondances venaient au-devant de lui; le savant Bonelli, alors professeur et depuis directeur du musée de Turin, l'appréciait, le questionnait et citait son nom dans ses cours. Le 23 janvier 1812, le baron de Braunsberg, déjà nommé plus haut, depuis prince de Neuwied, lui écrivait avec la déférence d'un élève pour son maître:

« Monsieur,

« Comme je suis correspondant de M. le professeur Bonelli à Turin, celui-ci eut la bonté de me faire connaître la passion avec laquelle vous vous occupez de l'histoire naturelle. Animé de ce même goût, j'ose,

Monsieur, vous offrir ma correspondance, et je me flatte que peut-être je serai en état de vous être utile. »

Le baron de Braunsberg lui offrait des oiseaux, des mammifères, des reptiles, des poissons de l'Allemagne, de la Suisse et du nord, en échange de quelques oiseaux marins, mouettes, pélicans, goëlands, procellaria, frégates, cormorans; et ce commerce, amicalement continué jusqu'à la mort de M. Baillon, ne contribua pas peu sans doute à considérablement multiplier les objets de comparaison dans son musée.

Les connaissances de M. Baillon s'étendaient, comme s'étaient étendues celles de son père, sur toutes les branches de l'histoire naturelle, et, s'il s'appliquait surtout à quelques-unes, il n'en retranchait absolument aucune de ses recherches. Les savants le consultaient chacun dans sa spécialité; ainsi il communiquait à Georges Cuvier des notes sur les ossements fossiles trouvés à Menchecourt et faisant partie de la collection de M. Traullé; sa correspondance avec le préparateur Dufresne et Frédéric Cuvier a plus particulièrement trait à l'ornithologie; celle avec M. Valenciennes à l'ichthyologie; celle avec M. Geoffroy Saint-Hilaire, un peu plus générale (1), concerne les oiseaux et les qua-

(1) Seize lettres de M. Valenciennes, professeur au Muséum d'histoire naturelle; quinze lettres de Geoffroy Saint-Hilaire; quarante-trois lettres de M. Delaunay, auteur du *Bon Jardinier* et bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; de Jussieu et de M^me^ de Jussieu trois lettres; un grand nombre de Frédéric Cuvier, un grand nombre du préparateur Dufresne, un grand nombre du prince de Neuwied, etc., dans la part de M. Delf, ce qui représente le double dans la collection des lettres retrouvées chez M. Baillon après sa mort.

drupèdes; celle avec M. Pauquy la flore du département.

Ses relations avec Geoffroy Saint-Hilaire remontaient au temps de la conscription et des projets de voyage sur le vaisseau du capitaine Baudin, c'est-à-dire au temps où le correspondant de Buffon vivait encore et où le jeune aide-naturaliste au Jardin-des-Plantes n'avait pas encore succédé au titre officiel de son père:

« *A M. Baillon, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle.*

« Puisque vous avez, Monsieur, la bonté de m'offrir aussi gracieusement vos soins, je les accepte autant dans l'intention d'être utile aux sciences que dans celle de me lier avec le fils d'un de mes meilleurs amis.—GEOFFROY ST-HILAIRE. »

La correspondance, on peut en juger par quelques lettres de Geoffroy, devint active et non sans utilité grande pour ce dernier: « Je viens d'écrire une monographie sur les musaraignes; je vous dois plusieurs de mes matériaux, entr'autres une nouvelle espèce que vous m'avez adressée comme étant la musaraigne d'eau.—GEOFFROY ST-HILAIRE. » *(Sans date).*

Geoffroy, le 22 frimaire an XIV, consulte M. Baillon à propos des singes d'une ménagerie ambulante alors à Abbeville: « J'ai cru, dit-il, mon cher correspondant, devoir vous prier de fixer mes idées sur ces singes; je vous serais très-reconnaissant de les examiner et de m'en écrire... Je me règlerai sur votre réponse. »

Et ailleurs, à propos d'autres questions: « Votre complaisance vous attire mes importunités. » (1)

(1) La correspondance s'établit sur un tel pied d'intimité, que

Georges Cuvier ne doit pas moins, peut-être, à M. Baillon, que Geoffroy. M. Valenciennes écrivait a son correspondant d'Abbeville, le 29 mai 1826:

« M. Cuvier va publier prochainement une seconde édition de son règne animal; vous seriez bien aimable de lui faire une suite de remarques dont il profiterait. Vous savez bien que ce sera sous votre nom, cela va sans dire; vous en avez d'ailleurs la preuve par nos poissons; ainsi vous savez beaucoup sur les deux buses, sur le buzard et la harpaie, et en général sur les oiseaux d'Europe que vous connaissez mieux que nous tous. »

Quant à M. Valenciennes, il consulte fréquemment M. Baillon sur les espèces de poissons qu'on peut pêcher à Cayeux et au Crotoy.

Enfin, M. Baillon fut, par des notes largement fournies, le collaborateur de M. Pauquy pour la *Flore du département de la Somme*. M. Pauquy reconnaît lui-même les services qu'il doit à M. Baillon dans une lettre du 4 juillet 1831: « Un naturaliste aussi distingué que vous, Monsieur, ne pouvait manquer de connaître toutes les plantes des environs d'Abbeville. Mais les notes très-étendues que vous avez bien voulu

Geoffroy Saint-Hilaire envoie même à M. Baillon des anecdotes:

« *Le 23 Décembre* 1814.

« Il nous est revenu d'émigration un ornithologiste lié autrefois de correspondance avec M. votre père: c'est l'abbé Manesse; il apporte avec lui les matériaux d'un ouvrage sur les œufs et les nids des oiseaux; c'est en poursuivant les nichées d'oiseaux qui se retirent en Hollande pour y faire leurs petits qu'il s'est trouvé avoir émigré.

« Geoffroy St-Hilaire. »

m'envoyer sont tout à la fois une preuve de votre savoir et de votre bienveillance; aussi m'en feraient-elles désirer d'autres, si je ne craignais d'abuser de votre complaisance. »

M. Baillon n'a malheureusement rien publié, sauf les premières pages d'un *Catalogue des mammifères, oiseaux, reptiles, poissons et mollusques testacés marins, observés dans l'arrondissement d'Abbeville.* Ces pages, insérées dans les *Mémoires de la Société d'Emulation* de 1833 (1), n'ont pas même été poursuivies, et le catalogue est resté incomplet. En dehors de cette publication, nous ne connaissons de notre regretté collègue qu'un *Relevé* (manuscrit) *des os fossiles de Menchecourt conservés dans la collection de M. Traullé.* Ce relevé fut envoyé par M. Baillon, le 5 novembre 1829, à M. Valenciennes, qui avait précédemment visité la collection de M. Traullé. « Si cette collection avait été plus considérable, dit en terminant M. Baillon, j'aurais proposé à M. Alexandre Traullé de me la vendre pour le Muséum, mais probablement je n'aurais pas réussi, car il y tient beaucoup. Au reste, je crois que si quelques-uns de ces os plaisent à M. Cuvier, il n'a qu'à écrire à M. Traullé qui, j'en suis persuadé, se fera un plaisir de les lui envoyer. »

(1) En réponse à une demande de renseignements statistiques, M. Baillon envoya à l'Académie d'Amiens, en 1833, un *Catalogue des mammifères, poissons, amphibies et coquillés* de l'arrondissement d'Abbeville. (*Registre des procès-verbaux de la Société d'Emulation, séance du* 20 *avril* 1833). C'est probablement ce catalogue que la Société imprima; mais comme le volume était déjà sous-presse depuis longtemps, peut-être le mémoire envoyé à Amiens est-il plus complet que celui que nous possédons.

Sauf donc les pages d'un catalogue ébauché, sauf une lettre à M. Valenciennes, nous ne possédons rien de M. Baillon; son livre, c'était le cabinet qu'il avait créé et qu'il augmentait infatigablement; ses observations, il ne les consignait que sur quelques fils de fer avec un peu d'arsenic, dans des bocaux avec un peu d'alcool; aussi des points particuliers notés dans sa mémoire, des remarques faites par lui et dont sa complaisance n'a pu faire profiter d'autres savants, tout a été perdu, et presque rien ne reste de son immense science morte avec lui. Ce n'est donc que par un effort d'induction sur quelques fragments de lettres, sur quelques notes éparses, qu'on peut arriver à découvrir la direction de ses travaux, les points qui l'ont arrêté, les parties de la science qu'il a plus particulièrement étudiées, les découvertes qu'il a pu faire. Ainsi un fragment de brouillon nous donne à croire qu'il s'occupa assez particulièrement des poissons du hable d'Ault; il est certain qu'il découvrit une variété de chauve-souris; Geoffroy Saint-Hilaire lui écrivait le 9 novembre 18..: « J'ai eu, dans le dernier cahier des *Annales*, occasion de publier la nouvelle espèce de chauve-souris que vous nous avez fait connaître. »

Mais que sont ces faibles souvenirs à grand'peine tirés d'un inéluctable oubli, ces plumes d'oiseau dans le naufrage de tant de science?

Il y a ainsi des hommes qu'une incurable difficulté à se produire en dehors arrête en eux-mêmes; M. Baillon était de ces hommes; le caractère pouvait ne pas lui faire défaut, la volonté lui manquait. Il eut laissé perdre avec sa science le renom même qui lui

est dû parmi les savants; nous ne pouvions sauver ses travaux dispersés déjà avec ses collections; il nous appartenait, à nous ses collègues et ses concitoyens d'adoption, de sauver sa mémoire.

M. Baillon est désormais sacré une des honorabilités scientifiques de notre ville. Son buste, modelé par M. Pierre Sauvage, est au musée (1); c'est un buste aussi que nous avons pétri quand la figure n'était plus là pour poser devant nous, quand les éléments manquaient déjà à notre appréciation. M. Baillon est maintenant presque tout entier dans le buste de M. Sauvage et dans notre notice.

E. PRAROND.

(1) Voir, sur ce buste, les procès-verbaux de la Société dans le présent volume.

MOREL DE CAMPENNELLE

(MARIE-MATHIEU).

M. Morel de Campennelle, membre de la Société d'Emulation d'Abbeville et de la Société des Antiquaires de Picardie, naquit à Abbeville le 28 avril 1768.

Il faut faire deux parts dans sa vie, celle de l'administrateur civil, celle du philosophe homme de lettres.

Mettons-nous vite en règle avec l'administrateur qui nous intéresse moins que l'amateur passionné de l'antiquité.

Marie-Mathieu Morel de Campennelle fut premier adjoint au maire d'Abbeville depuis le 20 avril 1799 jusqu'au 1er août 1830; il fut successivement, pendant ce temps ou plus tard, membre de la chambre consultative des manufactures, du jury d'instruction publique, du bureau d'administration du collége, du conseil de surveillance des prisons.

Quelques faits qui touchent à l'histoire d'Abbeville sont à noter dans cette partie de la vie de M. de Campennelle.

Le 26 avril 1814, orateur d'une députation, il harangue, au nom de la ville, Louis XVIII à Boulogne-sur-Mer; et le 14 juin de la même année il fait partie d'une seconde députation chargée de complimenter le roi.

Le 21 mars de l'année suivante, lorsque le roi fugitif voyait sa cour resserrée dans les appartements

de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre devenue la sous-préfecture d'Abbeville et le dernier palais de la royauté, M. de Campennelle obtenait, avec les autres membres de l'administration municipale, une audience particulière dans laquelle Louis XVIII refusait sa démission ainsi que celle de ses collègues. Le même jour, le roi le nommait chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. de Campennelle resta donc à son poste d'adjoint pendant les Cent Jours.

Quelques jours après la bataille de Waterloo, il eut à Roye une entrevue secrète avec Louis XVIII, et s'entretint avec le roi de l'état moral de l'arrondissement d'Abbeville.

Le 25 juin il prit, par intérim, la direction de la sous-préfecture.

En août 1815 et en septembre 1816, il fut élu candidat pour la chambre des députés; il fut, le 11 mars 1818, élu conseiller d'arrondissement, et le 23 juin 1820 conseiller général.

On lui destinait encore des voix aux élections de 1820 pour la chambre; il pria les électeurs de reporter les suffrages dont on l'honorait sur le président du collége électoral.

M. de Campennelle, qui avait traversé comme administrateur la fin de la République, l'Empire, les deux Restaurations et les Cent Jours, donna sa démission aussitôt après la révolution de Juillet 1830.

Le goût de M. Morel de Campennelle l'emportait plutôt cependant aux lettres paisibles qu'aux soucis de l'administration; il s'était voué jeune à l'étude de l'antiquité et son amour des lettres ne franchit jamais, on peut le dire, le seuil de ce siècle; il était de ceux

que les révolutions intellectuelles de la Restauration et les explosions de 1830 refoulaient dans le lexique des langues mortes. Il se complaisait dans le monde des anciens et respirait mal dans l'air de la poésie moderne ; ses aspirations remontaient le cours des temps, au lieu de suivre la pente des âges et de l'humanité. Il n'entrait dans l'esprit contemporain que par quelques études scientifiques : ainsi, en 1794, il composait une épître à Delille — un ancien de la décadence élégante qui ne devait guères non plus franchir le seuil de ce siècle ouvert à des tentatives nouvelles — et il faisait un cours public et gratuit de sciences physiques ; quelque temps après, il traduisait le poème des *Jardins* de Columelle et lisait à la Société d'Emulation un mémoire sur une maladie pléthorique des ormes, préparé en collaboration avec MM. Boucher et Gatte (1). Mais de la physique ou des ormes, qui touchaient encore un peu au *de Re rustica*, il retournait bien vite à Columelle, à Martial, à Ciceron, à Pline le jeune, à Pétrone, à Cornelius Severus. Il a traduit ainsi pour lui, rarement pour le public, des fragments de tous ces écrivains. S'il descendait parfois jusqu'à Théodore de Bèze, c'est que de Bèze, quoique de la vivante école de la Renaissance, écrivait en latin exhumé des meilleurs tombeaux de Rome. Il était fier, notre administrateur poète, et à

(1) La Société s'occupait alors beaucoup des sciences naturelles ; l'arboriculture appelait les observations de ses membres ; quelques jours avant ou après la lecture du mémoire de MM. Morel, Boucher et Gatte, M. Ch.-Etienne Cochet, inspecteur de la généralité d'Amiens, un des fondateurs de la Société, écrivait et lisait aussi des *Observations sur une maladie des ormes*.

juste titre, de cette langue latine qu'il avait apprise presque tout seul, qu'il aimait, qu'il maniait lui-même avec cette élégance des poètes gaulois et espagnols qui étaient devenus les plus spirituels des Romains dans les premiers siècles de l'Empire; aussi ne peut-il — c'est la pointe de l'oreille — cacher son dédain pour ces gens « qui méprisent ce qu'ils ne pourraient cependant comprendre aisément dans une langue qu'un vice d'éducation leur rend ou peu familière ou même tout-à-fait étrangère. » (1)

Une des premières traductions en vers de M. de Campennelle fut presque, par des rapports d'époques, une œuvre d'à-propos politique; elle s'efforçait de reproduire le poème de Pétrone sur la guerre civile.

Cette traduction était précédée, lors de la lecture à la Société d'Emulation, — an VII, — d'une épître à un ami, échantillon curieux des querelles académiques de ce temps. Des savants, qui oubliaient bien par-ci par-là l'orthographe, partaient avec le général Bonaparte pour conquérir scientifiquement l'Egypte; des lettrés, qui écrivaient quelquefois des vers de savants, boudaient en France, les privilégiés de l'algèbre et du niveau. Les sociétés mi-partie littéraires, mi-partie savantes, devenaient l'arène où les coups de bec heurtaient les coups de plume. L'épître de M. de Campennelle est pleine de plaintes sur l'oubli et sur l'avilissement des lettres que dédaignent les savants orgueilleux, — les demi-savants, reprend malicieusement le secrétaire de la classe des lettres; — on devine que les deux classes de la Société d'Emu-

(1) Préface de la traduction de Columelle.

lation d'Abbeville — la classe des lettres et la classe des sciences — étaient alors en jalousie accusée et en délicatesse armée ; les lettres et les sciences, qui sont sœurs, s'écriaient ces maîtres obscurs de M. Viennet, devraient se prêter un mutuel appui, mais elles se disputent un plat de lentilles. Les savants ne paraissent si savants que parce qu'ils parlent une langue inintelligible. L'auteur de l'épître et le secrétaire de la classe des lettres se souviennent du médecin de la comédie : vous n'entendez pas le latin? *Capricias, arci thuram, catalamus, singulariter*, etc. ; et de Blaise Pascal : mieux vaut l'ignorance savante qui se connaît, que la science qui ne doute de rien. Il fallait que les hostilités fussent vives entre les deux classes ; on en trouve des traces, la même année, jusques dans un ingénieux effort de réconciliation du secrétaire de la classe des sciences et arts, J.-A.-G. Boucher, *Révolution au Parnasse :* lorsque les dieux habitaient encore la terre, il y eut une grande dispute au Parnasse — le tapis de la Société d'Emulation? — les Muses cessèrent tout-à-coup d'être unies. La Discorde avait semé le bruit qu'elles n'étaient pas toutes filles de Jupiter et de Mnémosyne, etc. M. Morel nous semble avoir été, dans son épître dédicatoire, le champion passionné de la classe des lettres ; il se réconcilia avec les sciences qu'il pratiquait aussi.

Qu'est devenue cette traduction de la *Guerre civile?* L'auteur peut-être, rendu difficile par l'âge envers lui-même, en a-t-il fait un sacrifice aux dieux sévères de son culte, le goût et l'exactitude. Le citoyen Lecat, secrétaire de la classe des lettres, nous a conservé quelques passages de cette traduction dans un rapport

de l'an VII. Quelques vers nous ont paru frappés sur une enclume assez sonore :

Chacun avec ses dieux déserte la cité ;
Plusieurs contre César invoquent le tonnerre,
L'enfant craintif s'attache à la main de sa mère ;
L'épouse, suspendue à son époux *chéri*,
Marche et mêle ses pleurs aux pleurs de son mari.

Cette traduction était complétée par des notes où les passages à difficultés étaient éclaircis, quelques remarques du président Bouhier réfutées, etc. « Souvent, disait M. Lecat, le traducteur cherche dans les auteurs anciens les mœurs des contemporains de Pétrone, leurs usages, leurs opinions : il approfondit des points d'histoire relatifs à son sujet : il jette une clarté nouvelle sur des endroits obscurs. Quant à sa traduction, ajoutait-il, sans être servile, elle est beaucoup plus exacte qu'une imitation libre : elle rend en plusieurs endroits, autant que le génie de notre langue le permet, la concision, la force expressive et les beautés de l'original. »

Une autre traduction importante abordée par M. Morel de Campennelle est celle, déjà mentionnée, du dixième livre de Columelle, le poème des *Jardins*. La préface de cette traduction ouvre le premier volume des *Mémoires* de la Société d'Emulation (année 1833) ; l'auteur examine, dans ce discours préliminaire, à quel degré de perfection la culture des champs et celle des jardins étaient arrivées chez les Romains, et à quelle cause on doit rapporter le dédain des agronomes modernes pour les écrits des anciens sur l'économie rurale. Ce discours, on le voit, ressemble moins à la préface d'un poème qu'à un bon article

de comice agricole. Si nous étions fils de cette fromenteuse et verte Normandie dont les habitants demandent de l'agriculture à tout bout de champ et à tout le monde, de l'agriculture aux artistes, de l'agriculture aux archéologues, de l'agriculture aux musiciens, de l'agriculture aux savants, aux gens de lettres, aux critiques, on pourrait voir dans cette préface une adresse lointaine et déguisée aux sympathies et aux idées fixes des électeurs. Mais il fallait dans ce temps, aux *Mémoires* de la Société d'Emulation, une section de l'agriculture; l'apparence de l'utile tuera toujours l'esprit des arts. Quant aux préjugés littéraires, aux sytèmes de traduction de l'auteur, on en aura trop justement idée dans cette excuse: « D'autres, dit-il, exalteraient l'embarras du poète en voyant la fierté dédaigneuse des muses françaises pour les laboureurs: fierté telle qu'elles permettent à peine qu'on prononce, en leur présence, les noms de quelques instruments aratoires. »

M. Morel de Campennelle a traduit encore un fragment sur la mort de Ciceron par Cornelius Severus, fragment qu'il accompagna d'une notice sur la vie et les ouvrages de ce poète; enfin, quelques lettres de Pline le jeune.

Le traducteur de tant de fragments était moins un lettré qu'un antiquaire de la littérature, mais il tournait les vers latins avec une concision à *concetti* pleine de science et d'agrément; c'est lui qui composa pour la porte Marcadé, lors du passage de Napoléon et de Marie-Louise, cette inscription qu'on a retenue:

Quæ quondam Henrici fueras decorata tropheis
Sortem ne doleas, inclita porta, tuam!

Nunc majus tibi dant alter Mars, altera Pallas,
Noster Napoleo, nostra Maria, decus.

Depuis les savants maïeurs et échevins du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles, les Beauvarlet et autres, jamais un administrateur de la ville n'avait su plier ainsi la langue des inscriptions lapidaires et des décorations de toile; les administrateurs plus nouveaux ont eu la précaution, louable sous plusieurs rapports, d'abandonner la langue latine.

On connut de M. Morel, outre de l'épître à Delille mentionnée plus haut, une autre épître en vers intitulée: *Consolations à un ami*, et une ode, *le Sage* « imitée d'Horace. » L'auteur a voulu imprimer à cette dernière œuvre, publiée dans les *Mémoires* de la Société d'Emulation (années 1834-1835), un mouvement lyrique qui jure un peu avec la langue qu'il emploie; on en pourrait détacher cependant quelques beaux vers:

L'homme pâlit devant la mort.
D'un pied sûr, d'une âme tranquille
Le sage l'attend immobile;
Il reçoit le coup et s'endort.

Il est question, dans cette pièce, de Jupiter et de Minerve, des syrènes et d'Ulysse, mais on y voudrait voir poindre une croyance supérieure; Job aussi était un sage, mais avec la clairvoyance des peuples de l'Orient il élevait sa pensée à Dieu.

Si nous sortons de la littérature pure, nous voyons M. Morel de Campennelle composer un mémoire sur l'*Etat moral et industriel de l'arrondissement d'Abbeville*, puis des *Recherches sur le Portus Itius de Jules César* — *Mémoires* de la Société d'Emulation, années 1834-

1835, — puis une *Notice sur un groupe de deux lutteurs en bronze*, trouvés l'un à Cocquerel et l'autre à Long. — *Mémoires* de la Soc. d'Emul., 1834-1835. — Dans ses *Recherches sur le Portus Itius*, M. Morel de Campennelle, revenant, après tant d'autres, sur une question qui ne sera jamais vidée, s'efforce d'établir que ce port ne pouvait être qu'à l'embouchure de l'Authie; dans la notice sur le groupe en bronze, il démontre que les deux lutteurs représentent Hercule et Antée combattant.

M. de Campennelle avait été, à une certaine date, secrétaire et, à une autre, président de la Société d'Emulation. Adjoint au maire d'Abbeville, il avait proposé de faire exécuter un buste de Millevoye et d'en orner la bibliothèque communale à laquelle il s'intéressait déjà et qu'il devait enrichir lui-même.

Il fit, en effet, ses adieux à la ville par un legs généreux : « Désirant, écrivit-il, que mon exemplaire relié des œuvres de Jean Daullé, d'Abbeville, graveur, et tous mes livres grecs, latins, italiens et anglais, avec ou sans traduction en regard du texte, ainsi que les grammaires de ces quatre langues, fussent-elles françaises, passent comme don de ma part à la bibliothèque établie à la mairie, je prie M. le maire d'Abbeville de remplir les formalités légales pour l'exécution de ce legs et le paiement des droits. Puissent mes chers concitoyens l'accueillir comme un témoignage du constant intérêt que leur porte au-delà de la tombe un ancien administrateur qu'ils ont daigné honorer de leur estime et de leur bienveillance à toutes les époques si diverses de sa longue carrière administrative! » (20 février 1848).

L'œuvre de Daullé et les livres de M. de Campennelle sont aujourd'hui à la bibliothèque d'Abbeville. M. Morel avait une figure remarquablement pleine de dignité; il paraissait le savoir un peu, et on eut pu croire qu'il avait complaisamment posé lui-même devant une glace pour le portrait de son sage; il n'était pas fâché enfin de paraître un peu olympien:

De son front calme aucun nuage
N'altère la sérénité:
Ses traits, de son âme l'image,
Sont ceux de la divinité.

Une vertu certaine de M. Morel était la bienfaisance. Il mourut à Abbeville, officier de la Légion-d'Honneur, le 16 décembre 1856.

E. PRAROND.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE,

PENDANT LES ANNÉES 1853, 1854, 1855, 1856 ET 1857.

Epigraphie de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet. Paris et Caen, 1855.

Notre-Dame de Laeken, par M. l'abbé Meynders, correspondant de la Société. Bruxelles, 1 volume, 1854.

L'Eglise de Fauquemberg, arrondissement de Saint-Omer, par M. Henri de Laplane, ancien député. Saint-Omer, 1854.

De la Liturgie des cloches, par l'abbé Jules Corblet, vicaire de Saint-Germain. Amiens, 1855.

Première et seconde lettres à M. le duc de Luynes, membre de l'Institut, sur quelques types de l'art chrétien dessinés par ses soins dans le département de la Somme. Amiens et Abbeville, 1853.

Compte-rendu de l'essai sur l'art chrétien de M. l'abbé Sagette, par M. Charles Desmoulins. Périgueux, 1853.

Description de cinq monnaies franques inédites trouvées dans le cimetière mérovingien d'Envermeu, par M. l'abbé Cochet. Dieppe, 1854.

Note sur cinq monnaies d'or trouvées dans le cimetière mérovingien de Lucy, près Neufchâtel, en 1851, par M. l'abbé Cochet.

Rapport sur la visite de quelques monuments de Toulouse, par M. Charles Desmoulins. Toulouse, 1853.

Discours sur la confrérie de Notre-Dame-du-Puy d'Amiens, lu par le docteur Rigollot, président de la Société des Antiquaires de Picardie, à la séance publique du 10 juillet 1853. Amiens, 1853.

Revue rétrospective rouennaise, coup-d'œil sur les usages, les habitudes et les mœurs de nos pères, par M. E. de la Querrière. Rouen, 1853.

Tombeaux de la vallée d'Eaulne, par M. l'abbé Decorde, membre correspondant de la Société. Neufchâtel, 1855.

Tombeaux de la vallée d'Eaulne, par le même. Neufchâtel, 1855.

Petites remarques sur un grand ouvrage intitulé: *Histoire de l'église métropolitaine de Rouen, par L. Fallue*, par l'abbé Decorde. Neufchâtel, 1855.

Publication des manuscrits de Pagès, bourgeois d'Amiens, déposés à la bibliothèque communale de cette ville; prospectas-specimen. Amiens, 1855.

Projet d'une biographie diocésaine, — discours d'installation prononcé à la séance du 8 janvier 1856, par M. l'abbé Jules Corblet, président de la Société des Antiquaires de Picardie. Amiens, 1856.

Des progrès de l'archéologie religieuse en France et à l'étranger depuis 1848, etc., par M. l'abbé J. Corblet. Amiens, 1855.

La croix ou le dernier jour du Christ, etc., par M. l'abbé J. E. Decorde, curé de Bures. Paris et Rouen, 1854.

Quelques découvertes dans l'ancienne chapelle des bénéficiers de la collégiale de Saint-Jean à Liége. Liége, 1856.

Notice sur le culte de saint Médard, par M. l'abbé J. Corblet. Amiens, 1856.

Calendrier du canton de Poix, par M. G. Pouillet, curé de Moyencourt. Amiens, 1856.

Zoroastre, par M. Joachim Menant. Paris, 1844.

Organisation de la famille d'après les lois de Manou, par le même. Paris, 1846.

Du droit de vie et de mort, par le même. Paris, 1848.

Une page d'histoire, 1789-1793, par M. l'abbé Decorde.

Histoire des rois de France, par Charles Malo. Paris, 1851.

Peuple et roi, par L. D. Moland, étude historique. Paris, 1851.

Etretat, son passé, son présent, son avenir, par M. l'abbé Cochet. 2e édition. Paris, 1853.

Dictionnaire du patois du pays de Bray, par M. l'abbé J. E. Decorde. Paris et Rouen, 1852.

Essai historique et archéologique sur le canton de Forges-les-Eaux, par le même. Paris et Rouen, 1856.

Notices historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville, par M. Ernest Prarond. Tome 1er. Abbeville, 1854.

Cahier sur le canal de la Somme, — extrait d'un ouvrage sur divers sujets ayant rapport à l'art d'ingénieur, par M. Cambuzat, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées à Abbeville. 1852.

La vérité sur la baie de Somme, par M. Fl. Lefils. Paris, 1853.

Les côtes françaises de la Manche, par le même. Paris, 1854.

Notice historique sur la milice amiénoise, par M. Aug. Janvier, officier de la garde nationale d'Amiens. Amiens, 1851.

Notice sur les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers, etc., des villes de la Picardie, par le même. Amiens, 1855.

Le château de Ham et ses prisonniers, par M. Charles Gomart. Paris, 1853.

Notice historique sur la foire de la Saint-Jean à Amiens, par M. l'abbé J. Corblet. Amiens, 1856.

Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de la Fons, intitulé : *Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin*, publiée pour la première fois par M. Charles Gomart. Saint-Quentin, 1856.

Etudes Saint-Quentinoises, par M. Charles Gomart. Saint-Quentin, 1851.

Esquisses de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, par le même. Saint-Quentin, 1856.

Voyage à Constantinople par l'Italie, la Sicile et la Grèce, par M. Boucher de Perthes. Paris, 1855, 2 vol.

Pierre l'Ermite ou les croisades, par M. Vion, membre correspondant de la Société. Amiens, 1853.

Vie de Pierre l'Ermite, par M. E. d'Ault du Mesnil. Abbeville, 1854.

Dissertation sur la vie de Pierre l'Ermite, par M. Léon Paulet. Namur, 1854.

Vie de Nicolas Langevin de Pontaumont, de Carentan, par M. A. Regnault, bibliothécaire du conseil d'Etat. Paris, 1854.

Notice sur M. Masquelier, ancien professeur de dessin à Abbeville. Rouen, 1852.

Notice biographique sur M. Nell de Bréauté, par M. l'abbé Cochet. Dieppe, 1855.

Notice biographique du général Soudain de Niederwerth, par le colonel Guillaume. Bruxelles, 1856.

Recherches sur Pierre l'Ermite et la croisade, par M. Léon Paulet. Paris et Bruxelles, 1856.

Notice biographique sur Antoine de Caulincourt, official de Corbie (1521-1540), par M. J. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens. Amiens, 1856.

François Couplet et Henri Delloye, journalistes à Reims, par M. Ul. Capitaine. 1857.

Biographie de M. Jean Simon, géomètre en chef du département du Calvados, par M. Julien Travers. Caen, 1856.

Rapport fait à la Société d'Emulation d'Abbeville, par M. E. de Marsy, sur l'ouvrage de M. Boucher de Perthes ayant pour titre : *Des Monuments celtiques et antédiluviens ou de l'industrie primitive*. Abbeville, 1855.

De quelques écrivains nouveaux, par M. Ernest Prarond. Paris, 1852.

Les impressions et pensées d'Albert, par le même. Paris, 1854.

Poésies de M. Léon Paulet. Ham, 1853.

Rapport sur un recueil de fables, contes et poésies diverses de M. d'Erbigny. Arras, 1854.

La Cineïde ou la vache reconquise, poème national héroï-comique en vingt-quatre chants, par l'abbé Ch. Duvivier de Streel. Bruxelles, 1854.

Poésies diverses de Mme Fanny Denoix.

La musique, poème lyrique par M. J. Lesguillon.

Les roses, par Karl. Neufchâtel, 1855.

L'eau de mort ou les funestes effets de l'ivrognerie, par M. L.-A. Labourt, membre correspondant de la Société. Paris, 1853.

Education populaire, par M. Benjamin Véret. Paris, 1856.

Société de secours mutuels et de retraite *l'Alliance*, fondée à Rouen le 1er janvier 1850. — Extrait du procès-verbal d'installation de son président. Rouen, 1854.

Société de secours mutuels d'Abbeville, dite *Œuvre de saint François-Xavier*. — Statuts autorisés par M. le préfet de la Somme. Abbeville, 1855.

Des logements insalubres, par M. E. de la Quérière. Rouen, 1857.

Des dangers que présente l'emploi des papiers coloriés avec des substances toxiques, par A. Chevalier et E.-A. Duchesne. Paris, 1855.

Libre monétisation de la propriété, etc., par M. Charles Boutard. Paris, 1854.

Rapport fait à la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire sur cet écrit, par M. Boussard. Tours, 1855.

Notice sur la télégraphie électrique, par M. Edouard Cherest. Epinal, 1853.

Documents relatifs à l'application de l'hélice à la navigation à vapeur, par M. Frédéric Sauvage. Abbeville, 1855.

Exposition universelle de 1855. — Département de la Somme. — Application de l'exposition aux intérêts départementaux. Abbeville, 1857.

Almanachs-Annuaires de l'arrondissement [d'Abbeville pour 1853 et 1854.

Almanachs du pays de Bray pour les années 1852, 1853, 1854 et 1855. Neufchâtel, 1852 à 1855.

Divers catalogues de livres.

Notice sur les irrigations, par M. G. de Monthières. Abbeville, mai 1853.

Des moyens de développer la culture du lin en France, par M. Ch. Gomart, secrétaire-général du Comice de Saint-Quentin (Aisne). Saint-Quentin, 1852.

De la cherté des grains et des préjugés populaires qui déterminent des violences dans les temps de disettes, par M. Victor Modeste. 2e édition. Paris, 1854.

La maladie de la pomme de terre comparée à celle de la betterave, du ver à soie, du poirier et de la vigne. Boulogne-sur-Mer, mai 1852.

Notice sur la maladie de la vigne et les altérations de divers végétaux. 1855.

Lettre à M. le docteur C. Montagne, en réponse à son mémoire intitulé : *Coup-d'œil rapide sur l'état actuel de la question relative à la maladie de la vigne*, par M. Charles Desmoulins. Bordeaux, 1854.

Notes sur l'élevage du bétail des espèces bovine, ovine et porcine de l'empire d'Autriche. Paris, 1856.

Observations sur quelques animaux réputés nuisibles, par M. Jules Ray. Troyes, 1856. — Etudes sur les anodontes de l'Aube, par M. Henri Drouet. (Extraits de la Revue et Magasin de zoologie, années 1852, 1853 et 1854).

Mémoire sur l'opium indigène, par M. Descharmes, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée d'Amiens. Amiens, 1855.

Un mot sur la vaccine et les revaccinations, par le docteur Debourge. Montdidier, 1851.

Archives de physiologie, de thérapeutique et d'hygiène, sous la direction de M. Bouchardat, professeur d'hygiène à la faculté de médecine de Paris ; n° 1, janvier 1854 ; n° 2 du même.

Esquisse de l'histoire de la thérapeutique et de la matière médicale au XIXe siècle, etc., par le docteur Rigollot, d'Amiens. Amiens, 1853.

Traité théorique et pratique sur l'épuisement pur et simple de l'économie humaine, etc., par le docteur Sallenave, de Bordeaux. Bordeaux, 1855.

Réponse du docteur Sallenave (de Bordeaux) à M. Saurel (de

Montpellier), relativement à la critique de ce médecin-journaliste, sur le traité des maladies chroniques dues à l'épuisement.

Mémoires sur divers points de médecine et de chirurgie, par M. Jules Dubois, docteur en médecine, membre de la Société. Abbeville, 1855. Premier fascicule.

Tomes LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXIX, LXXX, LXXXI, LXXXII, LXXXIII, LXXXIV des brevets d'invention, de perfectionnement dont la durée est expirée ou dont la déchéance a été prononcée. Donnés par l'Etat. Paris, 1852 à 1855.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, publiée par les ordres du ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce et par ceux du ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics. Tomes IX à XXII. Paris, 1852 à 1855. Imprimerie impériale. Donnés par l'Etat.

Catalogue des brevets d'invention pris du 1er janvier au 31 décembre 1852, du 1er janvier au 31 décembre 1853, du 1er janvier au 31 décembre 1854. Paris, 1853, 1854 et 1855, 3 volumes. Donnés par l'Etat.

Réponse au rapport de M. le docteur Dehous, etc., sur un point de médecine. Valenciennes, 1857.

Journal de la Société de la morale chrétienne, numéros des années 1852 à 1857.

Congrès scientifique de France, sessions de 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856.

Annuaires de l'Institut des provinces de France et des congrès scientifiques, pour les années 1854, 1855 et 1856.

Bulletin bibliographique des sociétés savantes, etc. 6 numéros de 1853.

Revue des sociétés savantes de la France et de l'étranger, depuis le 1er numéro.

Revue de l'art chrétien. 1857. Première année.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1853.

Exposition dunkerquoise, etc. Dunkerque, 1853.

Rapport du secrétaire de l'exposition dunkerquoise. Dunkerque, 1853.

Bulletin de la commission historique du département du Nord, tome IV. Lille, 1853.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille; années 1852, 1853 et 1855.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, des sciences et arts de Douai, année 1854-1855. Douai, 1856.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai; tome XXIV, 1853.

Revue agricole, industrielle et littéraire du nord de la France, etc., années 1855, 1856 et 1857. Valenciennes, 1853 à 1857.

Bulletins historiques de la Société des antiquaires de la Morinie, années 1852 à 1856. Saint-Omer, 1852 à 1857.

Bulletins de la Société d'agriculture de Saint-Omer, 1855-1856. Saint-Omer, 1855 et 1856.

Bulletins de la Société d'agriculture, sciences et arts de Boulogne, 1852 à 1854. Boulogne, 1852, 1853 et 1854.

Mémoires de l'Académie d'Arras, tomes XXVI, XXVII, XXVIII et XXIX, années 1853 à 1857.

Mémoires de l'Académie d'Amiens, premier semestre de 1851. Amiens, 1851. — Idem années 1852-1853, premier semestre. Amiens, 1853. — Idem années 1854-1855, première livraison. Amiens, 1855. — Idem années 1855-1856, deuxième livraison. Amiens, 1856.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, deuxième série; tome II, 1853; tome III, 1854; tome IV, 1856.

Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie, pour les années 1852 à 1857.

Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie par Dom Grenier, etc. Amiens, 1856.

Notice historique sur le congrès d'Amiens, par M. Ch. Dufour. Amiens, 1853.

Société médicale d'Amiens. — Séance du 12 février 1856. — Discours de M. le docteur Andrieu, son président. Amiens, 1856.

Fête de l'industrie à Amiens, le 23 décembre 1855. Amiens, 1856.

La Picardie, revue littéraire et scientifique. Amiens, 1855, 1856 et 1857.

Bulletins du Comice agricole d'Abbeville, de 1852 à 1857.

Sigillographie du Ponthieu, par M. de Marsy. Abbeville, 1855.

Mémoires de la Société linnéenne de Normandie, neuvième volume de 1849 à 1853.

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, année 1855 à 1856.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, tomes XIX, XX et XXI.

Bulletins de la Société d'horticulture de Rouen, divers cahiers de 1852 à 1856.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de Rouen, années 1851-1852 à 1855-1856, 4 volumes.

Société libre d'émulation, de commerce et d'industrie de Rouen. Rapport de la commission des médailles sur l'exposition départementale tenue à Rouen en 1856.—Même Société. Rapport sur l'exposition universelle de 1855. Rouen, 1856.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen, pendant les années 1851-1852 à 1855-1856, 4 volumes.

Bulletin des travaux de la Société libre des pharmaciens de Rouen, années 1851 et 1852.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, pour les années 1850 à 1852, 1852 à 1854.

Extrait des séances de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, pour l'année 1852 et le commencement de 1853.

Mémoires de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, tomes V et VI. Caen, 1852, 1853 et 1855.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, années 1852 et 1855.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, année 1852.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure, tomes I, II et III. Evreux, 1853, 1854 et 1856.

Bulletins de l'Athénée du Beauvaisis, années 1852 et 1853, premier semestre de 1854.

Mémoires de la Société archéologique du département de l'Oise, années 1852 à 1855.

Bulletins de la Société académique de Laon, tomes I, III, IV, V et VI. Laon, 1852, 1854, 1855, 1856 et 1857.

Bulletins de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tomes VI, VIII et IX. Soissons, 1852, 1854 et 1855.

Société académique de Saint-Quentin, tomes IX, X et XI. Saint-Quentin, 1852, 1853 et 1855.

Bulletin du Comice agricole de Saint-Quentin, tomes I à V. Saint-Quentin, 1852 à 1856.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, tomes I, II, IV et V. Versailles, 1847, 1849, 1853 et 1857.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, publications de juin 1850 à juin 1851. Meaux, 1852.

Même Société. Comices de Chelles et de Dammartin. 1853 et 1856. Meaux, 1853 et 1856.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, publications de juin 1851 à juin 1854. Meaux, 1854.

Même Société. Rapport de la commission du voyage agronomique en Angleterre et en Ecosse. Meaux, 1853.

Séance publique de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, tenue à Châlons le 27 septembre 1852. Châlons, 1852.

Séance publique de cette même Société, tenue à Châlons le 19 novembre 1853. Châlons, 1854.

Même Société. Séance publique tenue à Châlons le 24 avril 1854. Châlons, 1854.

Séance publique de la Société d'agriculture de la Marne, tenue à Châlons le 29 août 1855. Châlons, 1856.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, année académique 1855-1856. Châlons, 1857.

Travaux de l'Académie impériale de Reims, 1853-1854, tome XX, n° 2. Reims, 1854.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tomes XVI, XVII, XVIII, XIX et XX de la collection.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, années 1852 à 1856; XXXIII^e^, XXXIV^e^, XXXV^e^, XXXVI^e^ et XXXVII^e^ années.

Mémoires de l'Académie de Stanislas à Nancy, années 1852, 1853 et 1854.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, années 1852 à 1855.

Travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Somme, tome I, année 1856. Amiens, 1857.

Bulletins de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, années 1852 à 1856.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, années 1852 à 1856.

Bulletins de la Société royale du Mans, de 1806 à 1844.

Bulletins de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, de 1846 à 1857.

Bulletins de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire, de 1852 à 1856.

Bulletins de la Société d'agriculture du département du Cher, de 1852 à 1856.

Commission historique du département du Cher, années 1852, 1854 et 1856.

Bulletins de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne, 1856.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, 1856.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Orléans, années 1852 à 1857.

Considérations générales appliquées à l'hygiène publique et

privée pendant le cours d'une épidémie de choléra asiatique, par le docteur Bourgogne père, de Condé (Nord). Bruxelles, 1856.

Comptes-rendus des travaux de l'Académie du Gard, années 1852, 1853, 1854 et 1856.

Mémoires de l'Académie du Gard, années 1852, 1853 et 1854-1855.

Du travail scientifique. — Discours prononcé à la Société linnéenne de Bordeaux le 5 novembre 1856, par M. Ch. Desmoulins, président.

Séance publique de cette même Société, 5 novembre 1855. — Discours d'ouverture (école forestière de M. Ivoy au Pian), par M. Ch. Desmoulins, président.

Maladie des pommes. — Maladie de la vigne.

Esnandes et Beaumont du Périgord. Analyse comparative de deux églises fortifiées du XIVe siècle, par M. Ch. Desmoulins. Paris et Caen, 1857.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Toulouse, années 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856.

Bulletins de la Société vaudoise des sciences naturelles, numéros 31 à 38. Lausanne, 1853 à 1856.

Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, années 1852 à 1856.

Répertoire et travaux de la Société de statistique de Marseille, années 1852 à 1856.

Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation dont la durée est expirée et dans ceux dont la déchéance a été prononcée. Divers volumes de 1852 à 1855.

Almanach der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. — Fünfter jahrgang 1855. Wien, 1855.

Almanach der kœniglich bayerischen Akademie der Wissenschaften für das jahr 1855. München, 1855.

Strung's berichte der kaiserlichen akademie der wissenschaften. — Mathematisch natur wissenchaftliche classe. Wien, jahrgang 1852-1855.

Fontes rerum austriacarum-œsterreichische geschichts'quellen

—zweite abtheilung. Diplomataria et acta. v. band. codex wangianus. Wien, 1852.

Archiv für kunde œsterreichischer geschichts — quellen, etc., achter band II. Ausgegeben am 9 october 1852.

Strung's berichte der kaiserlichen akademie der wissenschaften — philosophisch-historische classe. Jahrgang 1852-1855. Wien.

Beitrag zur natur — und Literœr — Geschichte der Agaveen. München, 1855.

Dr Lorenz Hübner's, Biographische charakteristik, etc. München, 1855.

Pfalzgraf Rupert der Cavalier.—Ein Lebensbild aus dem XVII. Jahrhundert. München, 1854.

Gelehrte Anzeigen. Herausgegeben von Mitgliedern der k. bayer. Akademie der Wissenschaften. Januar bis juni 1853. München, 1854. Numéro 38.

Idem. Juli bis december 1854. Numéro 39.

Gelehrte Anzeigen. Januar bis juni 1855. Philosophisch — philologisch — classe. München. Numéro 40.

Idem. Juli bis december 1855. München. Numéro 41.

Idem. Januar bis juli 1856. München. Numéro 42.

Abhandlungen der philosoph.-philologischen classe der koeniglich bayerischen — akademie der Wissenschaften. München, 1854.

Idem. München, 1855.

Idem. München, 1856.

Abhandlungen der mathemath.-physikal. classe der koeniglich bayerischen Akademie der Wissenschaften. München, 1853.

Bulletin der koenigl. Akademie der Wissenschaften. Quatre cahiers des années 1852 et 1853.

Annales de la Société d'agriculture de la Rochelle, années 1851 à 1856.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort, années 1851-1852, 1854 et 1855.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, année 1854.

Friedr. Wilh. Joseph von Schelling, etc. München, 1855.

Rede in der kœniglichen Akademie der Wissenschaften, etc. München, 1855.

Rede in der œffentlichen Sitzung der kœnigl. Akademie der Wissenschaften am 28 marz 1855, etc. München, 1855.

Archæologia æliana or miscellaneous tractes, etc., volume IV, partie III. Newcastle upon Tyne, 1854.

Proceedings of the antiquaries of scotland, volume I, partie II. Edinburgh, MDCCCLIV.

Historic Society of Lancashire and Cheshire.—Session V, 1852-1853.—Session VI, 1853-1854. Liverpool, 1853-1854.

Idem. Volume VII. Session 1854-1855. London, 1855.

The numismatic chronicle and journal of the numismatic society. Divers numéros de 1852 à 1856. London, 1852-1856.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE,

PENDANT LES ANNÉES 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857.

Séance du 13 *Janvier* 1853.

Vérification et approbation des comptes du Trésorier pour l'année 1852.

Renouvellement du bureau :

M. Boucher de Perthes est réélu Président;

M. Hecquet d'Orval, père, est réélu Vice-Président;

M. E. Pannier est réélu Secrétaire;

M. Brunet est réélu Trésorier;

M. Lefebvre est réélu Archiviste.

Séance du 31 *Mars* 1853.

M. de Perthes rend compte des études géologiques qu'il a faites sur plusieurs terrains du département.

La Société vote des remercîments au célèbre archéologue anglais Charles Roach Smith, pour divers envois de livres qu'il a bien voulu lui faire.

Séance du 14 *Juillet* 1853.

La Société vote une somme de 100 francs destinée à l'acquisition de livres, d'instruments de travail, de modèles de dessin et de morceaux de musique, qui seront donnés à titre d'encouragement aux élèves des écoles primaires dont le travail, l'application et les progrès auront mérité l'intérêt de la Société.

Séance du 5 *Janvier* 1854.

M. Tillette de Mautort lit les premières pages d'un mémoire sur l'origine et la formation de la tourbe.

Séance du 9 *Mars* 1854.

Vérification et approbation des comptes du Trésorier.

Séance du 23 *Mars* 1854.

Renouvellement du bureau :

M. Boucher de Perthes est réélu Président ;

M. Hecquet d'Orval, père, est réélu Vice-Président ;

M. E. Pannier est réélu Secrétaire ;

M. Lefebvre est réélu Archiviste ;

M. Brunet est réélu Trésorier.

Séance du 7 *Décembre* 1854.

M. Boucher de Perthes communique une lettre de M. le docteur Rigollot, membre correspondant de la Société d'Emulation d'Abbeville, qui lui annonce qu'il a découvert dans les bancs tertiaux de Saint-Acheul-lès-Amiens des silex taillés de main d'homme, analogues à ceux recueillis dans le diluvium des environs d'Abbeville :

« Amiens, ce 29 Novembre 1854.

A M. Boucher de Perthes, Président de la Société d'Emulation à Abbeville.

« Monsieur et honoré collègue,

« J'ai tardé à vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de la suite de votre ouvrage sur *la Création*

et de votre *Alphabet des Hommes et des Choses*. Je vous en suis reconnaissant, ainsi que des silex taillés trouvés dans le lit de la Somme et que vous avez bien voulu y joindre. Le caillou retiré du diluvium a la même forme que la plupart de ceux qui viennent de pareil terrain à Saint-Acheul.

« Je viens de composer, un peu à la hâte, un mémoire sur les découvertes de haches faites à Saint-Acheul. Dans ce travail, je ne fais guère que suivre vos traces, et ma seule ambition est de prouver que vous avez eu raison en annonçant le premier que notre pays avait été habité par des hommes avant le cataclysme qui a détruit les éléphants et les rhinocéros qui y vivaient. Ce que vous avez dit avec tous les développements nécessaires pour convaincre, je le redis plus brièvement et sans doute moins bien. Mais j'étais pressé de tirer parti des trouvailles dont j'étais le témoin. Je vais faire imprimer immédiatement mon mémoire et je m'empresserai de vous en faire hommage.

« Agréez, etc. RIGOLLOT. »

Séance du 11 *Janvier* 1855.

Renouvellement du bureau :

M. Boucher de Perthes est réélu Président ;

M. E. Pannier est nommé Vice-Président ;

M. Prarond est nommé Secrétaire ;

MM. Brunet et Lefebvre sont maintenus dans leurs fonctions, le premier de Trésorier et le second d'Archiviste.

Séance du 8 *Février* 1855.

M. Brunet donne lecture d'un compte-rendu du mémoire de M. Andrieu, professeur à l'école de médecine d'Amiens, intitulé : *Hygiène publique : — lait.* M. Brunet s'exprime ainsi :

« Le travail dont nous avons à rendre compte, a pour objet d'indiquer les moyens de reconnaître la falsification du lait et d'armer l'autorité contre un délit difficile à atteindre, à cause de l'insuffisance des procédés employés jusqu'ici pour le découvrir.

« M. Andrieu signale les fraudes par la gélatine, par la gomme, par la fécule et d'autres substances encore, mais sans indiquer les réactifs à l'aide desquels la présence de ces corps étrangers sera démontrée.

« Le lait pur est composé de beurre, de caséum, de substances salines et autres, les unes en solution, les autres en suspension dans l'eau qui leur sert de véhicule.

« La composition du lait peut donc varier quant à la proportion de chacun de ces principes, mais point quant à leur nature.

« Si l'eau entre ainsi dans la composition naturelle du lait, on conçoit combien il est difficile d'établir, avec certitude, l'altération par l'addition de cette substance. C'est pourquoi cette fraude, qui est la plus facile à commettre, est en même temps la plus difficile à prouver, et c'est à quoi s'attache M. Andrieu dans ses intéressantes recherches.

« Tout le monde connaît l'emploi du galactomètre pour mesurer la densité du lait, laquelle doit correspondre à sa quotité. Mais si le lait pur pèse plus que l'eau et ses mélanges, il pèse moins que lait écrémé; la fraude avec celui-ci échappera donc au galactomètre.

On a recherché la quantité de crême contenue dans le lait pour déterminer sa qualité; mais la crême ne se sépare pas du sérum toujours également, suivant les variations de la température et de l'atmosphère; ainsi le crémomètre isolément appliqué sera encore insuffisant.

« Maintenant voici un procédé plus sûr, et avec lui la moindre infidélité n'est pas possible : si l'on agite, dans un tube gradué, partie égale en volume de lait et d'éther sulfurique et qu'ensuite on ajoute un volume d'alcool, le beurre, dissous d'abord par l'éther, en sera séparé par l'alcool et viendra surnager à la partie supérieure du tube, sur les divisions duquel on pourra lire la quantité relative au lait soumis à l'expérience.

« M. Andrieu conseille d'employer ces trois procédés qui

s'interprètent et se vérifient l'un par l'autre pour traiter un lait suspect. Sur vingt-sept vaches dont le lait a été examiné par lui-même, les oscillations du galactomètre, du crémomètre et du butyromètre ont peu varié; il en a établi la moyenne représentée par la formule suivante:

Température ordinaire, galactomètre, minimum de densité 1° 1/2.
10° à 14°, crémomètre, 10 millim. pour 90 millim.
45° à 46°, butyromètre, 5 millim. 1/6.

Tout lait qui se trouvera en dessous de ces limites devra être considéré comme étant de mauvaise qualité ou altéré par la fraude.

« Voilà donc la science et l'autorité armées pour reconnaître et atteindre la sophistication d'un aliment précieux.

« M. Andrieu termine son mémoire en engageant l'autorité municipale, à laquelle appartient la surveillance des substances alimentaires dans l'intérêt public, à faire l'application de sa méthode. Quant à nous, bien qu'elle nous paraisse insuffisante dans quelques cas, nous pensons qu'elle a fait faire un pas à la science et qu'il y aura avantage à l'adopter.

« En terminant, nous vous proposerons, Messieurs, des remercîments à l'auteur pour la communication de son intéressant travail, et le renvoi à la commission des Mémoires de la Société. »

Séance du 12 *Avril* 1855.

M. Marcotte présente à la Société une reproduction qu'il a obtenue par la galvanoplastie, d'un médaillon en plâtre.

Cet échantillon, parfaitement réussi, fixe l'attention des membres présents, et M. Marcotte, sur l'invitation qui lui en est faite, lit une notice sur l'emploi, la marche et les effets de la pile galvanique.

M. Pannier donne lecture d'une notice, accompagnée de dessins, sur deux canons en fer déposés au chateau de Dourrier, et que l'on prétend provenir du champ de bataille de Crécy.

Séance du 24 *Mai* 1855.

M. Louandre donne lecture de la première partie d'une notice sur la fondation, l'établissement et la règle de l'hospice des malades d'Abbeville.

Séance du 7 *Juin* 1855.

M. Prarond lit les premières pages de la *Vie de Mellan* par Mariette, envoyée par M. de Montaiglon.

Séance du 19 *Juillet* 1855.

La Société, sur la proposition de M. Boucher de Perthes, vote une somme de 100 francs pour être distribuée en prix, ainsi que les années précédentes.

Séance du 15 *Novembre* 1855.

M. de Marcy adresse un rapport sur l'ouvrage de M. Boucher de Perthes ayant pour titre : *Des Monuments celtiques et antédiluviens.*

M. le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. James Yates pose quelques questions sur les avantages d'un système international de poids et mesures. La Société charge M. Pannier de répondre à ces questions.

Un membre rappelle que c'est M. Boucher de Perthes, alors comme aujourd'hui Président de la Société, qui, le premier, a eu l'idée d'une exposition universelle, et qui, dans une allocution adressée aux ouvriers en 1833, imprimée la même année, a demandé que cette exposition, où les produits de toutes les nations seraient admis, eut lieu à Paris, sur la place de la Concorde (voir les *Mémoires de la Société d'Emulation*, année 1833, pages 491 à 518); que M. Boucher de Perthes a renouvelé en 1834 et 1835 sa proposition et envoyé son plan au gouvernement; enfin que les Anglais ont reconnu officiellement que l'idée première d'une exposition universelle venait de France et que M. Boucher de Perthes en était l'auteur.

M. Marcotte présente à la Société l'épreuve photographique d'une gravure de Mellan, obtenue d'après un plâtre exécuté par le sieur Nadeau, élève de sculpture patronné par la ville. Les membres présents félicitent M. Marcotte de ses études persévérentes et du relief de ses épreuves.

Séance du 22 Novembre 1855.

M. E. Pannier soumet à l'appréciation de la Société les diverses réponses qu'il a été chargé de rédiger relativement aux questions posées par M. James Yates, membre de la Société Royale de Londres, sur l'opportunité d'un système international de poids, mesures et valeurs monétaires. La Société décide que ce travail sera adressé à M. James Yates.

Séance du 20 Décembre 1855.

M. Marcotte, après avoir fait passer sous les yeux de la Société plusieurs épreuves stéréoscopiques, lit une notice sur l'invention première et les perfectionnements de l'instrument appelé stéréoscope.

Séance du 25 Janvier 1856.

La Société procède au renouvellement du bureau :
M. Boucher de Perthes, Président ;
M. Pannier, Vice-Président ;
M. E. Prarond, Secrétaire ;
M. J. Lefebvre, Archiviste ;
M. Brunet, Trésorier.

Séance du 21 Février 1856.

M. Dubois lit un rapport détaillé sur les brochures de M. Bruno Dauvin, médecin à St-Pol et membre de la Société.

Séance du 24 Avril 1856.

Un membre communique à la Société un article du journal anglais *The Glasgow Herald* (n° du 14 avril 1856) et donne la traduction de cet article où se trouve un extrait du travail de

M. Pannier sur l'avantage de l'uniformité des poids, mesures et monnaies, travail demandé il y a quelques mois au nom d'une Société internationale par M. James Yates, et que M. Pannier a déjà soumis à la Société d'Emulation d'Abbeville.

M. Pannier communique à la Société un projet de bibliothèque et de musée qui lui semble réunir des conditions convenables de commodité et d'espace : « Cette bibliothèque serait circulaire et concentrique à un musée dont les parois intérieures présenteraient un développement superficiel de plus de mille mètres carrés. » La Société écoute avec intérêt cette communication et s'associe au vœu exprimé déjà par le conseil d'administration du musée pour l'adoption d'un projet qui tirerait la bibliothèque et le musée d'Abbeville des locaux indignes de l'importance de l'un et de l'autre de ces établissements.

Séance du 29 *Mai* 1856.

M. de Perthes lit un discours intitulé : *Du Vrai dans les mœurs et les caractères. — Les masques.*

Séance du 10 *Juillet* 1856.

La Société vote une somme de 100 francs pour acquisition de prix à distribuer, au nom de la Société, aux élèves du collége, des écoles de géométrie et de musique, et des différentes écoles communales.

Séance du 23 *Octobre* 1856.

La Société impériale d'Emulation admet au nombre de ses memmbres correspondants :

M. Kéon (Miles-Gerald), littérateur et publiciste, n° 18, Oxford Terrace Hyde Park Londres ;

M. Jarocki na Jaroczynie, directeur des musées impériaux, à Varsovie (Pologne) ;

M. Reuter, docteur en médecine, directeur du musée des antiquités, à Wiesbaden (duché de Nassau).

Séance du 8 Janvier 1857.

On procède au renouvellement partiel du bureau pour l'année 1857 :

M. Boucher de Perthes est réélu Président ;

M. Pannier, Vice-Président ;

M. Prarond, Secrétaire.

Séance du 5 Février 1857.

M. Prarond annonce que M. Pierre Sauvage a exécuté de mémoire le buste de M. Baillon, correspondant du Muséum d'histoire naturelle et membre de la Société d'Emulation. Ce buste, d'une ressemblance très-satisfaisante, est remarquable surtout, suivant M. Prarond, par le caractère et la vigueur de la physionomie ; la ressemblance morale a été atteinte mieux peut-être encore que la ressemblance physique. M. Prarond propose de demander un exemplaire de ce buste à M. Sauvage, pour la bibliothèque communale ou pour la salle des séances de la Société ; il émet à cette occasion le vœu que les bustes des Abbevillois de quelque célébrité entrent d'une façon régulière dans la décoration intérieure du musée et de la bibliothèque projetés ; des socles élevés entre les fenêtres du nouvel édifice pourraient recevoir les bustes nouveaux et ceux qui déjà sont déposés dans la bibliothèque de la ville. La Société accueille avec faveur ces propositions et ces vœux et s'y associe.

Séance du 26 Février 1857.

M. le Président fait connaître à la Société que M. Mettez-Michaut, demeurant à Abbeville et représentant le commerce pour les liquides, a inventé une boisson de ménage composée de substances saines, et qui réunit à un goût agréable la simplicité et la rapidité dans la confection. Il annonce qu'un échantillon de ce liquide sera présenté à la prochaine séance, et que cette boisson pourra être appelée *cidre Mettez*.

M. Marcotte offre à la Société, au nom du sieur Caron,

chaufournier, demeurant à Abbeville dans la rue de la Boucherie, un pastel exécuté d'après un portrait du P. Ignace; il présente également deux copies à l'huile de ce même auteur, en faisant observer que le sieur Caron, aujourd'hui âgé de 35 ans, n'avait manié jusqu'à présent que son marteau d'extracteur de pierres à chaux. La Société, après examen, exprime le regret que le sieur Caron, qui paraît avoir des dispositions natives pour la peinture, n'ait pu, dans sa jeunesse, suivre le cours gratuit de dessin ouvert dans la ville; elle accepte avec empressement le portrait au pastel du P. Ignace, et vote une somme de 20 francs qui sera remise de sa part au sieur Caron pour l'acquisition d'une boîte de peinture.

M. Marcotte, conservateur du musée, fait connaître ensuite que le même Caron lui a remis plusieurs corps organisés fossiles du groupe crétacé, trouvés par lui dans la carrière de Menchecourt, et qui consistent en deux asteries *oreaster boysii* et *goniaster smithii* (Dixon), espèces nouvelles pour le bassin de la Somme; trois fragments de craie avec vestiges de queues de poissons indéterminables; un fragment de craie avec écailles de poissons aussi indéterminables.

M. Marcotte annonce, en outre, qu'il a acheté quelques antiquités mérovingiennes trouvées à Miannay, à savoir: neuf vases en terre noirâtre, ornés de dessins en creux, reproduisant la plupart des motifs des monuments saxons et carlovingiens; un vase en terre rouge paraissant de fabrication romaine; deux vases en terre grise, dont l'un orné dans le genre des neuf premiers; un vase en terre blanche, sans dessin; un sabre à deux tranchants; un fer de flèche; un couteau en fer; une bague en bronze; un forceps ou cisaille à ressort; une boucle de ceinturon; un umbo; un fragment d'armature de bouclier; trois framées; une plaque de ceinturon; un anneau en bronze; un angon; un scramasaxe (couteau de combat). Ces divers objets ayant été extraits de la terre à Miannay, dans un enclos appartenant au sieur Bataille, cultivateur, qui a l'intention de continuer ses recherches, la Société charge MM. Marcotte, Boullon de Martel, Pannier et

Mennechet de visiter les lieux et d'assister, si cela est possible, aux fouilles qui seront ultérieurement faites.

Séance du 26 *Mars* 1857.

M. de Perthes soumet à la Société une bouteille de la nouvelle boisson inventée par M. Mettez. La Société est d'avis que cette liqueur, en raison de la modicité du prix de fabrication, peut rendre des services aux classes peu aisées et mérite en conséquence des encouragements.

M. Lefils lit des *Observations sur les anciennes cartes de la Somme.*

M. Marcotte donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Cochet adressée à M. Louandre et renfermant des questions sur le cimetière mérovingien de Miannay.

La Société émet le vœu que les fouilles soient continuées dans le cimetière mérovingien de Miannay, et, sur la proposition d'un membre, décide que, d'accord avec l'administration du musée, une demande sera adressée au conseil municipal de la ville pour obtenir une allocation qui puisse aider à continuer ces fouilles.

Séance du 28 *Mai* 1857.

M. Wignier soumet à la Société plusieurs séries d'épreuves photographiques. Les premières sont des vues d'Abbeville et des environs; les autres des reproductions de quelques œuvres des graveurs Beauvarlet, Danzel et Aliamet; des essais d'après les bustes conservés dans le musée d'Abbeville, etc. La Société, frappée de l'exécution artistique et vigoureuse de ces photographies, félicite M. Wignier et l'exhorte à compléter dans ses travaux futurs les différentes séries qui intéressent les aspects et les monuments de notre ville, ou les hommes de mérite nés parmi nous. Elle l'engage en outre à déposer, pour la conservation de la collection qu'il entreprend, un exemplaire complet des photographies obtenues par lui à la bibliothèque d'Abbeville. M. Prarond rappelle qu'un certain

Membres du Bureau.

1853.

MM. Boucher de Perthes, président.
Hecquet d'Orval, Vice-Président.
E. Pannier, Secrétaire.
Lefebvre, Archiviste.
Brunet, Trésorier.

1854.

Même Bureau qu'en 1853.

1855.

MM. Boucher de Perthes, Président.
E. Pannier, Vice-Président.
E. Prarond, Secrétaire.
Lefebvre, Archiviste.
Brunet, Trésorier.

1856.

Même Bureau qu'en 1855.

1857.

Même Bureau qu'en 1856.

LISTE DES MEMBRES

RÉSIDANTS, ASSOCIÉS ET CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION D'ABBEVILLE EN 1857 (1).

MM.

Allotte (Aristide) ✻, officier de cavalerie.

Ambert (Joachim) O✻, ancien représentant, colonel du 2e dragons.

Andrieux, docteur médecin de la Faculté de Paris, professeur à l'école de médecine à Amiens.

Arnault, de l'Académie française.

Audin-Rouvière, médecin à Paris.

Barbier (J.-B.-G.) ✻, docteur en médecine, directeur de l'école de médecine d'Amiens, des Académies d'Amiens, Bruxelles, Arras, Evreux, Louvain, etc.

(1) Parmi ceux de ses membres que la mort a frappés, la Société doit surtout regretter MM. Xavier Bichat, Corvisart, Moreau, Millin, Cambry, Lhéritier, Baillon, Noël de la Morinière, Devérité, Roussel, Pinkerton, Dumont de Courset, Levasseur, Levrier, Saint-Ange, Desmoustier, Anson, Framery, Millevoye, Vigée, Legouvé, Nicolson, Poirée, de Senermont, Deu, Waton, Darras, Choquet, Traullé, de Tournon, Defrance-d'Hésecque, Lapostolle, Boinvilliers, Cuvier, de Bray, de Vielcastel, Laya, Andrieux, Deleuse, Alibert, Fauvel, Lherminier, Lesueur, baron de Morogues, Gaillon, Hurtrel-d'Arboval, Le Ver de Gonseville, l'abbé Macquet, de Sellon, Silvestre de Sacy, Sidney Smith, Spencer Smith, de Candolle, Casimir Picard, Hibon de Mervoy, Perrier, Charles Nodier, Boucher de Crèvecœur (J. A. G.), Baillet de Bellois, Charles Labitte, Théodore Burette, Ravin, Dutens, Poultier, Jourdain, Jullien de Paris, le baron Feistamel, André de Poilly, Baillon (Louis-François), Rigel, de Vicq, Sauvage (Frédéric), de Mautort (Alfred), de Hammer-Purgstall, Delegorgue-Cordier, Morel de Campennelle, Rigollot, etc.

Bard (le chevalier Joseph), inspecteur des monuments historiques de France, membre de diverses Académies, à Beaune.

Blouet (René-Jacques-Marie), ancien officier d'artillerie, professeur d'hydrographie à Dieppe.

Bocquet, peintre à Londres.

Bottée de Toulmont, bibliothécaire du Conservatoire, à Paris.

Bottin (Sébastien)✻, membre de la Société centrale d'agriculture de Paris.

Boucher de Crèvecœur (Etienne)✻, membre de la Société de Géographie, directeur des douanes à Saint-Malo.

Boucher de Crèvecœur de Perthes (Jacques)✻, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, propriétaire à Abbeville.

Boullon de Martel (Paul-Maximilien), propriétaire à Abbeville.

Bourlet (l'abbé), naturaliste à Albert (Somme).

Boyer, secrétaire de la Commission historique du Cher, à Bourges.

Bridoux (François-Augustin), premier grand prix de Rome, graveur à Paris.

Brion, officier de l'Université.

Brossard (Noël-Mathurin), docteur en droit, juge à Châlons-sur-Saône.

Brunet, propriétaire à Abbeville.

Buteux (Charles-Joseph), ancien membre du conseil général de la Somme, à Paris.

Cadet (Leprevost), professeur à Paris.

Calluaud✻, ancien sous-préfet, ancien membre du conseil général de la Somme.

Cécaldi O.✻, médecin principal à Alger.

Chabaille (Pierre), adjoint au Comité historique, près le Ministère de l'Instruction publique.

Chaillan (Fortuné), secrétaire de la Société statistique de Marseille, à Marseille.

Chalmer (Patrick), membre de plusieurs sociétés savantes, à Aulabar Brecchin (Angleterre).

Charma (A.), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, à Caen.

Chaussier (Dominique), ancien professeur de physique et de mathématiques, supérieur du petit séminaire de Metz, membre de la Société d'histoire naturelle de Metz, etc.

Cherest, ancien principal du collége, à Abbeville.

Cherest (Edouard), professeur de mathématiques, à Mulhouse.

Clarkson Neale (Th.), secrétaire de la Société philosophique de Chelesford, membre de la Société archéologique d'Angleterre et d'autres Académies, à Springfield Essex (Angleterre).

Cochet (l'abbé) ✻, membre de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure et de la Société des Antiquaires de Normandie, à Dieppe.

Coquereau (Félix) O. ✻, ancien aumônier de la *Belle-Poule*, chanoine de Saint-Denis, aumônier en chef de la flotte française.

Corblet (l'abbé), président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Cordier O. ✻, ancien conseiller d'Etat, ancien pair de France, membre de l'Académie des sciences, directeur annuel du Muséum d'histoire naturelle à Paris.

Cortambert (Eugène), géographe à Paris.

Cotilliot-Tony (Jules), ingénieur civil à Abbeville.

Dandolo (le comte Tullio), à Varèse (Lombardie).

D'Ault du Mesnil, ancien officier d'état-Major, à Paris.

Dauvin (Bruno), docteur en médecine à St-Pol (Pas-de-Calais).

Dawson-Turner, membre de la Société royale et de la Société linnéenne de Londres, de celle de Dublin, de l'Académie royale de Stockolm, etc.

De Belleval (Louis), propriétaire, membre de diverses sociétés savantes, à Paris.

Debourge, docteur en médecine à Rollot, membre de plusieurs sociétés savantes.

De Caïeu (Charles-Auguste), avocat à Abbeville.

De Caumont (Arcisse) ✻, secrétaire général de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Institut, etc., à Caen.

De Cayrol ✻, ancien député, membre de l'Académie d'Amiens et de plusieurs autres sociétés savantes, propriétaire à Compiègne.

Decharmes, licencié ès-ciences, professeur de physique et de mathématiques au lycée impérial d'Amiens.

De Chennevières-Pointel ✻ (le marquis Ph.), inspecteur des expositions d'art, à Paris.

Decorde (l'abbé J.-E.), curé de Bure, canton de Blangy.

De Foucauld, conservateur des forêts, à Paris.

De Givenchy (Louis), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

De Givenchy (Romain), propriétaire à Saint-Omer.

De Grateloup, docteur en médecine, président de l'Académie des sciences et arts de Bordeaux.

De Kerckove (le vicomte), président de l'Académie archéologique de Belgique, commandeur et chevalier de plusieurs ordres.

De Kergorlay (le comte), membre de plusieurs sociétés savantes.

De Kermellec, ancien sous-préfet, à Paris.

De La Fons (Al.), baron de Mélicocq, au château de Douvrin (Nord).

Delahante (Adrien) ✻, receveur général des finances à Lyon.

De Lajonkaire (Louis), membre de diverses sociétés savantes.

De Lalibarde (Aladane), docteur en médecine, membre de la Société géologique de France, à Paris.

Delaplane, ancien magistrat, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Delaquerière, membre de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Rouen, à Rouen.

De Le Bidard de Thumaïde (le chevalier), secrétaire général de la Société libre d'Emulation de Liége, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, membre de diverses sociétés savantes, etc., à Liége (Belgique).

Delmas (l'abbé), bibliothécaire et professeur de physique et de mathématiques au grand séminaire d'Amiens.

De Mailly (le comte), ancien officier supérieur, ancien pair de France, membre de plusieurs sociétés savantes.

De Marsy (Eugène), procureur impérial à Vervins, membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de l'Académie de Laon.

De Montaiglon (Anatole), membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

Déraine (l'abbé Dominique-Isidore), aumônier de l'hôpital d'Abbeville.

De Rainneville, vice-président du Comice agricole, propriétaire à Allonville.

Dergny (l'abbé Jean-François), vicaire de St-Gilles, à Abbeville.

De Rambures (Adalbert), propriétaire et maire à Vaudricourt, membre du conseil général de la Somme.

De Reume (Auguste), capitaine d'artillerie, à Bruxelles.

Deroussen de Florival, procureur impérial à Abbeville.

De Saint-Gresse (Charles), avocat à Condom.

De Santarem (le vicomte), ancien ministre de Portugal, membre de l'Académie de Lisbonne, etc., à Paris.

Desmazières, de la Société des sciences, agriculture et arts de Lille, à Lille.

Desmoulin (Charles), président de la Société linnéenne de Bordeaux, à Bordeaux.

De Villepoix, ancien professeur à Roville, pharmacien à Abbeville.

Devérité (Henri), propriétaire à Abbeville.

D'Hinnisdal (le comte), membre du conseil général de la Somme, propriétaire à Regnières-Ecluse.

Di-Pietro (François-Emile), ancien directeur des douanes de l'Algérie, à Paris.

Dovergne, pharmacien, maire adjoint à Hesdin.

Dubois de Forestel, membre de l'Académie d'Arras, etc.

Dubois (Jules), docteur en médecine à Abbeville, membre de la Société anatomique de Paris, des Sociétés médicales de Rouen et d'Amiens, de l'Académie archéologique de Belgique.

Dufour (Charles), avocat, administrateur du musée d'Amiens, vice-président de la Société des Antiquaires de Picardie.

Du Liège (Ludovic), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, propriétaire à Condé-Folie.

Duméril ✻, membre de l'Institut, à Paris.

Dunkin (Alfred-John), auteur de plusieurs mémoires sur l'histoire d'Angleterre, à Dartford, comté de Kent (Angleterre).

Dusevel (Hyacinthe), inspecteur des monuments historiques, membre de la Société des Antiquaires de France, etc., etc., à Amiens.

Dutens O. ✻, ancien député, ancien sous-préfet, propriétaire à Abbeville.

Dutertre (Jules), géologue à Boulogne-sur-Mer.
Duthoit, sculpteur à Amiens.
Du Vivier de Streel, curé de Saint-Jean, à Liége.
Edan (Victor), licencié ès-lettres, à Roye.
Eloy de Vicq (Léon-Bonaventure), propriétaire aux Alleux.
Estancelin (Louis) ✱, ancien député, à Eu.
Faivre, docteur en médecine, à Paris.
Féret, bibliothécaire-archiste, à Dieppe.
Flobert, professeur d'histoire au collége de Beauvais.
Forceville (Gédéon), sculpteur, membre de plusieurs sociétés savantes, propriétaire à Amiens.
Fossati (Jean), docteur en médecine, professeur de céphalalogie, etc., à Paris.
Frère (l'abbé), chanoine, professeur en Sorbonne, à Paris.
Galoppe d'Onquaire, ancien secrétaire général des musées impériaux, à Paris.
Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, etc.
Gérard, avocat et bibliothécaire à Boulogne-sur-Mer.
Gilbert (A. P. M.), conservateur de l'église métropolitaine de Paris, membre de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Rouen, etc.
Godde de Liancourt (le comte), secrétaire général de la Société des Naufrages.
Gomart (Charles), membre de diverses sociétés savantes, propriétaire à Saint-Quentin (Aisne).
Goze (A.), docteur en médecine, correspondant du Comité historique des arts et monuments.
Guillaume (Gustave), colonel, directeur du personnel du département de la guerre, officier de l'ordre de Léopold, etc., à Bruxelles.
Guillory, président de la Société industrielle d'Angers.
Hardouin (Henri), avocat près la cour de cassation, docteur en droit, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.
Haumont, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
Hecquet de Roquemont (Albert-Clément-Charles), docteur en droit, conseiller à la cour impériale d'Amiens.

Hecquet d'Orval, propriétaire à Abbeville.
Hecquet d'Orval (Emile), propriétaire à Abbeville.
Henneguier (Charles), propriétaire à Montreuil.
Henocque (l'abbé Jules), supérieur du séminaire de Saint-Riquier (Somme).
Héricart de Thury (le vicomte), ancien conseiller d'Etat, membre de l'Académie des sciences, à Paris.
Hocdé (Léon), officier de l'Université, inspecteur des écoles primaires, à Tours.
Holliwel (James-Orchard), esq^r^, of Jesus collége, à Cambridge.
Hinde (Henri), propriétaire à Abbeville.
Huart, recteur de l'Académie de la Corse.
Janin (Jules) ✻, à Paris.
Jarocki ^na Jaroczynie, directeur des cabinets scientifiques de la Pologne, à Varsovie.
Jauffret, maître des requêtes, à Paris.
Jouancoux (Remi-Jean-Baptiste), professeur, homme de lettres, à Amiens.
Kéon (Miles-Gerald), esq^r^, littérateur, à Londres.
Labourt (Auguste), ancien magistrat, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Doullens.
Leath Mussenden (Henry), esq^r^, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Torpe-Norwich (Angleterre).
Le Bachelier de la Rivière (Frédéric), propriétaire à Villers (Somme).
Le Beuf (Désiré), auteur de l'Histoire de la ville d'Eu, propriétaire à Eu.
Lecomte (Octave), docteur médecin, maire d'Eu.
Ledru (Léopold), docteur en médecine à Arras.
Lefebvre, curé d'Argoules (Somme).
Lefebvre de Cerisy, O.✻, ancien ingénieur de la marine française, ancien amiral de la flotte du pacha d'Egypte.
Lefebvre de Villers, président du Comice agricole, propriétaire à Villers (Somme).
Lefebvre (Jules), propriétaire à Abbeville.
Lefils (Florentin), homme de lettres, à Abbeville.
Lefranc, professeur au collége de Dijon.

Lelong (Georges-Emmanuel), ancien chef de division des domaines, à Paris.

Lennel (Jules), propriétaire à Abbeville.

Le Prévost (Auguste), membre de l'Académie de Rouen, de la Société des Antiquaires de France, de celle d'Ecosse, de celle de Londres, à Rouen.

Leroy (Chrysostôme), curé de Canchy (Somme).

Leroy de Méricourt (Alfred), chirurgien de première classe de la marine, professeur de médecine à Brest.

Letellier, peintre d'histoire, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Le Vavasseur (Gustave), membre de plusieurs sociétés savantes, propriétaire à Argentan.

Lherminier, professeur d'économie politique au collége de France.

Louandre père, conservateur de la bibliothèque communale d'Abbeville.

Louandre (Charles) ✻, homme de lettres, à Paris.

Lourmand, directeur de l'école orthomatique, à Paris.

Lysen (Florent), secrétaire général de l'Académie belge, membre de l'Institut historique, de l'Académie des arcades de Rome, de l'Académie des sciences et lettres de Londres, à Anvers.

Malo (Charles), membre des Académies d'Amiens, Brest, Bordeaux, etc., à Paris.

Mâlot (Louis-Joseph) ✻, avocat, ancien membre du conseil général de la Somme, à Amiens.

Manessier (Henri) ✻, sous-préfet de l'arrondissement d'Abbeville.

Marchand (Louis-Auguste), professeur de physique à l'école centrale du commerce, à Bruxelles.

Marcotte (Félix), bibliothécaire adjoint, à Abbeville.

Mareuse (Victor), avocat à Amiens.

Martin, homme de lettres à Paris.

Martin (Joseph), curé de Courcelles (Somme).

Mauge du Bois-des-Entes, conseiller à la Cour d'Orléans.

Mayer (Joseph), Esq'. F. S. A., membre de diverses sociétés savantes, lord-lieutenant à Liverpool (Angleterre).

Mennechet, juge au tribunal civil d'Abbeville.

Merlet (Lucien), ancien élève de l'école des chartes, à Paris.

Meynders (l'abbé Jean-Népomucène), à Bruxelles.

Millevoye (Alfred), procureur-général à Nancy.

Moland (Louis), membre de diverses sociétés savantes, à Paris.

Mondelot (Stanislas), docteur ès-lettres, officier de l'Université, ancien censeur des études, à Paris.

Mongez, administrateur des monnaies, à Paris.

Montenuis-Broutta, professeur à Marquise, près Boulogne-sur-Mer.

Normand (Alfred), curé de Sainte-Segrée (Somme), membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Ortolan (Elzear), professeur à l'école de droit, à Paris.

Pannier (Edmond), ancien maire d'Abbeville.

Paulet (Léon), membre de diverses sociétés savantes, propriétaire à Mons (Belgique).

Pauquy, médecin, professeur de chimie et de botanique, à Amiens.

Poiret, ancien professeur d'histoire naturelle, à Paris.

Pongerville (Sanson de), O.✻, de l'Académie française, à Paris.

Poupart de Hauteville (le baron), percepteur à Abbeville.

Prarond (Ernest), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie Belge d'Histoire et de Philologie, propriétaire à Abbeville.

Prevost de Long-Périer, ancien conservateur des hypothèques, à Paris.

Randoing (Jean), O.✻, député au Corps législatif, membre du Conseil général de la Somme et du Conseil général des manufactures, à Abbeville.

Raye (Jules), naturaliste à Troyes.

Renouard (Augustin-Charles), O.✻, conseiller près la Cour de cassation.

Reuter, docteur en médecine, directeur du musée à Wisebaden.

Riencourt (le comte Adrien de) ✻, chevalier de Saint-Louis, ancien élève de l'école polytechnique, officier supérieur d'état-major (Bellevue, par Ferney).

Rifaud (Jean-Charles), naturaliste, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, à Paris.

Roach-Smith (Charles), sq^r., secrétaire de la Société d'archéologie d'Angleterre, de la Société numismatique de Londres, etc., etc.

Lelong (
mai
Lenr
Le
Bouteiller de la Bergerie (le baron), ancien préfet, membre correspondant de l'Institut de France, à Châlons-sur-Marne.
Blanc, curé-doyen de Tilloy, près Conty.
Boitel, sculpteur, propriétaire à Abbeville.
Bourgeois (Pierre), membre de l'Académie des sciences, Silvestre (le baron de), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Paris.
Bouvet-Merlin, ancien chef du bureau de la topographie et de la statistique des douanes, membre de la Commission centrale, de la Société de géographie, de la Société académique des sciences de Paris, etc., à Abbeville.
Tailliar ✻, conseiller à la cour impériale, à Douai.
Tillette, comte de Clermont-Tonnerre (Prosper) ✻, député au Corps législatif, ancien maire d'Abbeville.
Travers (Julien), secrétaire de l'Académie des sciences de Caen.
Tronnet (Henri), ancien sous-inspecteur des Douanes, à Abbeville.
Vayson (Jacques-Maximilien) ✻, ancien maire d'Abbeville, ancien député, membre du conseil général de la Somme, du conseil général des manufactures.
Vésignié ✻, membre du conseil d'arrondissement, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, à Abbeville.
Viellard (Jean-Baptiste-Ferdinand), directeur des domaines, à Lille.
Villermé ✻, de l'Académie de médecine, de la Société pour l'amélioration des prisons, à Paris.
Vion, officier de l'Université, chef d'institution à Amiens.

Certifié conforme aux registres.

Abbeville, le 1er Août 1857.

Le Président,

Signé : J. BOUCHER DE PERTHES.

Le Secrétaire,

Signé : E. PRAROND.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANÇAISES.

Académie	des Sciences, Belles-Lettres et Arts,	Amiens.
Id.	id.	Besançon.
Id.	id.	Bordeaux.
Id.	id.	Dijon.
Id.	id.	Lyon.
Id.	id.	Marseille.
Id.	id.	Metz.
Id.	id.	Reims.
Id.	id.	Rouen.
Id.	id.	Caen.
Id.	des Jeux Floraux,	Toulouse.
Id.	des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres,	id.
Id.	des Sciences, du Gard,	Nismes.
Id.	id.	Metz.
Id.	de Médecine,	Paris.
Id.	id.	Cherbourg.
Société	Académique,	Laon.
Commission	Historique du Nord,	Lille.
Société	d'Agriculture de la Haute-Garonne,	Toulouse.
Id.	des Amis des Sciences,	Aix.
Id.	d'Agriculture,	Ajaccio.
Id.	des Antiquaires de Picardie,	Amiens.
Id.	des Amis des Arts,	id.
Id.	d'Agriculture et des Arts,	Angoulême.
Id.	Industrielle,	Angers.
Id.	des Sciences et des Arts,	Arras.
Id.	d'Agriculture	Avesnes.
Id.	id.	Avignon.
Id.	id.	Auxerre.
Id.	d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres,	Bayeux.

Société d'Agriculture et des Arts,	Bar-le-Duc.
Id. Athénée du Beauvoisis,	Beauvais.
Id. id.	Besançon.
Id. Archéologique,	Béziers.
Id. d'Agriculture et d'Economie rurale,	Blois.
Id. d'Agriculture, du Commerce et des Arts,	Boulogne-s-M.
Id. d'Emulation,	Bourg.
Id. d'Agriculture du département du Cher,	Bourges.
Commission Historique du Cher,	Bourges.
Société Linnéenne de Normandie,	Caen.
Id. des Antiquaires de Normandie,	Caen.
Id. d'Agriculture et du Commerce,	Caen.
Id. id. id.	Calais.
Id. d'Emulation,	Cambrai.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Marne,	Châlons.
Id. d'Agriculture et d'Horticulture,	Châl.-s.-Saône.
Id. d'Agriculture du départ. d'Eure-et-Loire,	Chartres.
Id. id. de l'Indre,	Châteauroux.
Id. d'Horticulture de l'Auvergne,	Clermont-Fer.
Id. d'Agriculture de l'arrondissement de	Clermont.
Id. d'Emulation,	Colmar.
Id. d'Agriculture de l'arrondissement de	Compiègne.
Id. Archéologique,	Dieppe.
Id. d'Agriculture,	Dijon.
Id. des Amis des Arts,	Douai.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts,	Douai.
Id. id. id.	Evreux.
Id. libre du département de l'Eure,	Evreux.
Id. Académique, Agricole, Industrielle et de l'Instruction de l'arrondissement de	Falaise.
Id. d'Agriculture,	Grenoble.
Id. Hâvraise d'études diverses,	Hâvre.
Id. d'Agriculture,	Laon.
Id. id.	La Rochelle.
Id. d'Agriculture, d'Industrie et du Commerce,	Laval.

Société	d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce,	Le Puy.
Id.	des Sciences, d'Agriculture et Arts,	Lille.
Id.	d'Horticulture,	Lille.
Id.	des Sciences de la Haute-Vienne,	Limoges.
Id.	d'Agriculture et Arts utiles,	Lyon.
Id.	Linnéenne de	Lyon.
Id.	des Sciences, Arts et Belles-Lettres,	Mâcon.
Id.	libre des Arts,	Mans.
Id.	d'Agriculture,	Mans.
Id.	d'Agriculture, Sciences et Arts,	Meaux.
Id.	de Statistique,	Marseille.
Id.	d'Agriculture,	Melun.
Id.	id.	Metz.
Id.	d'Agriculture, des Arts et Commerce,	Mézières.
Id.	des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres,	Montauban.
Id.	Economique, d'Agriculture, Commerce, Arts et Manufactures du département des Landes,	Mont-de-Marsan.
Id.	d'Agriculture,	Montreuil-s.-M.
Id.	Industrielle,	Mulhouse.
Id.	d'Agriculture, des Sciences, Lettres et Arts,	Nancy.
Id.	Académique des Sciences et Arts,	Nantes.
Id.	libre d'Agriculture,	Niort.
Id.	des Sciences physiques et d'Agriculture,	Orléans.
Id.	Bibliophile Historique,	Paris.
Id.	de la Morale Chrétienne,	Paris.
Id.	Linnéenne,	Paris.
Id.	d'Encouragement pour l'Industrie nationale,	Paris.
Id.	d'Agriculture,	Paris.
Id.	pour l'Instruction élémentaire,	Paris.
Id.	Philomatique,	Paris.
Id.	Athénée des Arts,	Paris.
L'Institut Historique,		Paris.
Société	d'Agriculture et des Arts,	Périgueux.

Société d'Encouragement pour l'Agriculture et les Arts, Perpignan.
Id. d'Agriculture, du Commerce et des Arts, Poitiers.
Id. de Littérature, des Sciences et Arts, Rochefort.
Id. d'Agriculture, Rhodez.
Id. id. Rouen.
Id. libre d'Emulation, Rouen.
Id. d'Agriculture, St-Brieuc.
Id. d'Agriculture et du Commerce, St-Etienne.
Id. d'Agriculture, St-Omer.
Id. des Antiquaires de la Morinie, St-Omer.
Id. Académique, St-Quentin.
Id. des Sciences, Arts et Belles-Lettres, St-Quentin.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Strasbourg.
Id. des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Soissons.
Id. d'Agriculture et des Arts, Tarbes.
Id. d'Agriculture, Tonnerre.
Id. de Médecine, Toulouse.
Id. Historique et Littéraire, Tournai.
Id. d'Agriculture, Sciences et Arts, Tours.
Id. id. Troyes.
Id. d'Agriculture, Trévoux.
Id. départementale d'Agriculture de la Drôme, Valence.
Id. des Sciences et du Commerce, Valenciennes.
Id. d'Agriculture, Vannes.
Id. d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, Versailles.
Id. d'Agriculture, des Sciences et du Commerce, Vesoul.
Id. d'Emulation du Jura.
Id. d'Agriculture de la Marne.
Id. Vétérinaire du Finistère.
Id. d'Agriculture et Industrielle de l'Ariége.
Institut des provinces.
Le Comice Agricole d'Abbeville.
Le Comice Agricole d'Amiens.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ÉTRANGÈRES.

Académie d'Archéologie de Belgique,	Anvers.
Académie impériale de Vienne	(Autriche).
Académie royale,	Bruxelles.
Id. id. des Sciences de Bavière,	Munich.
Société d'Agriculture,	Amsterdam.
Id. impériale Géologique de Vienne	(Autriche).
Id. d'Agriculture,	Bruges.
Id. royale de Flore,	Bruxelles.
Id. des Antiquaires du Nord,	Copenhague.
Id. royale des Sciences,	Edimbourg.
Id. des Georgofili,	Florence.
Id. royale des Sciences,	Gand.
Id. royale des Beaux-Arts,	Gand.
Id. vaudoise des Sciences naturelles,	Genève.
Id. de Minéralogie,	Iéna.
Id. des Sciences et Arts,	Liége.
Id. libre d'Emulation de	Liége.
Id. Asiatique,	Londres.
Id. de Botanique,	Londres.
Id. Numismatique d'Angleterre,	Londres.
Id. des Antiquaires de Londres,	Londres.
Id. Archéologique d'Angleterre,	Londres.
Id. id.	Liverpool.
Institut Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande,	Londres.
Muséum de Norwich	(Angleterre).
Société d'Agriculture,	Mons.
Id. des Amis des Arts et Lettres de Hainaut,	Mons.
Id. Philosophique américaine pour le progrès des connaissances usuelles,	Philadelphie.

Archæologia æliana Society, Newcastle	(Angleterre).
Chelmsford Philosophical Society	id.
Kilkenny Archæological Society	id.
Historic Society of Lancashire et Cheshire, Liverpool	id.

ERRATA.

Page 568, ligne 11 ; brisés ou roulés, *lisez :* entiers ou brisés.

Pages 570 et 571, *au lieu de:* Les terrains de St-Acheul près d'Amiens... se sont déposées. Les silex travaillés... *lisez:* les terrains de St-Acheul près d'Amiens ainsi que ceux de Menchecourt et du Champ-de-Mars près d'Abbeville où l'on a trouvé des silex travaillés, me paraissent appartenir au terrain erratique supérieur, parce qu'on y rencontre des ossements d'éléphants, de rhinocéros, etc., et que le limon qui recouvre ce terrain dans les deux premières de ces localités a, sans doute, été remanié, car il n'est pas toujours pur et provient probablement des plateaux voisins où il a d'abord été déposé et où il n'existe plus que par lambeaux, fait que l'on observe aussi entre Bray et Albert et entre Sourdon et Ailly-sur-Noye. Cependant, comme dans les plaines, il y avait à St-Acheul une couche de 50 centimètres d'argile rougeâtre qu'on mêlait au limon qu'elle recouvrait pour la fabrication des briques. La position de cette argile pourrait s'expliquer par la plus grande pesanteur du limon lorsque les différentes matières entraînées par les eaux se sont déposées ; sinon, si le limon était en place à St-Acheul, car à Menchecourt cela n'est certainement pas, il faudrait ajouter au terrain erratique un étage de plus qui serait formé par le terrain caillouteux qui est parfois superposé au limon pur et par le limon remanié ; mais dans ce cas ne serait-il pas difficile de considérer comme pliocène le limon pur superposé au terrain à ossements d'éléphants, etc?

Les silex travaillés de St-Acheul ont fait le sujet...

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages

Du vrai dans les mœurs et les caractères. Les Masques. Discours prononcé par M. Boucher de Perthes, Président de la Société impériale d'Emulation, dans la séance du 29 mai 1856..... 1

L'Hôtel-Dieu d'Abbeville — 1155-1855. Notice historique par M. F.-C. Louandre, correspondant du ministère de l'instruction publique..... 43

Jean de la Chapelle et la chronique abrégée de St.-Riquier, annotée par M. E. Prarond..... 111

Notice sur deux anciens canons faussement attribués au champ de bataille de Crécy, par M. E. Pannier, Vice-Président de la Société impériale d'Emulation..... 285

Catalogue raisonné de l'œuvre de Claude Mellan d'Abbeville, par M. Anatole de Montaiglon, ancien élève de l'Ecole des Chartes, membre résidant de la Société impériale des Antiquaires de France, membre correspondant de la Société impériale d'Emulation; précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de Mellan par P.-J. Mariette. 291

Notions générales sur la géologie du département de la Somme, par M. Buteux..... 561

La Topographie du Ponthieu d'après les anciennes cartes, par M. Florentin Lefils..... 575

Système international des poids, mesures et monnaies. Réponse aux questions de la Commission Royale d'Angleterre, par M. E. Pannier, Vice-Président de la Société.. 595

Pages.
Début du poëme de l'homme, par M. de Pongerville (de l'Académie française)..... 603
Notice sur le général Picot, par M. E. Prarond..... 607
Notice sur M. Baillon (Louis-Antoine-François), correspondant du Muséum d'histoire naturelle, par M. E. Prarond.. 620
Notice sur M. Morel de Campennelle, par M. E. Prarond.. 652
Liste des ouvrages ouvrages offerts à la Société impériale d'Emulation pendant les années 1853, 1854, 1855, 1856, 1857..... 663
Extrait des procès-verbaux des séances de la Société impériale d'Emulation pendant les années 1853, 1854, 1855, 1856, 1857..... 677
Liste des Membres résidants, associés et correspondants de la Société impériale d'Emulation en 1857..... 691
Sociétés correspondantes françaises..... 701
Sociétés correspondantes étrangères..... 705

FIN.

ABBEVILLE.—TYPOGRAPHIE P. BRIEZ.